
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00291583 3

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
ET CLASSE DES BEAUX-ARTS

MÉMOIRES

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques

ET

Classe des Beaux-Arts

MÉMOIRES

COLLECTION IN-4°

DEUXIÈME SÉRIE

TOME III



BRUXELLES
HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES

Décembre 1908

UN

DIPLOMATE BELGE A PARIS

DE 1830 A 1864

(Monarchie de Juillet — Seconde République — Second Empire)

PAR

Ernest DISCAILLES
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE

Présenté à la Classe des lettres et des sciences morales et politiques,
dans la séance du 7 octobre 1907.

En écrivant l'histoire de *Charles Rogier* (1), j'avais été frappé du rôle important que son frère Firmin joua dès le début de la Révolution de 1830 dans nos relations avec le Gouvernement français.

Je m'étais proposé d'étudier ce rôle de plus près que je ne l'avais fait.

Pour mener ma tâche à bonne fin, l'idée me vint de demander aux héritiers de Firmin Rogier, communication des papiers délaissés par lui.

Son petit-fils, M. Charles Van der Stichelen, les a mis obligeamment à ma disposition.

Des papiers de famille, des diplômes officiels, des lettres écrites à Firmin par ses parents (2) ou par ses amis (au nombre desquels les hommes politiques les plus connus de son temps), des minutes ou des copies de sa correspondance avec le Gouvernement, etc., ont passé sous mes yeux.

Voulant rendre mon travail aussi exact, aussi *authentique* que possible, je priai M. Davignon, ministre des Affaires étrangères, de m'autoriser à

---

(1) Bruxelles, Lebègue; 4 vol. in-8°, 1890-1895.

(2) La fille de Firmin Rogier avait épousé en premières noces M. Jules Van der Stichelen, représentant de Gand, qui fut successivement Ministre des Travaux publics et Ministre des Affaires étrangères.

Pour mon histoire de *Charles Rogier*, j'avais eu connaissance, par l'intermédiaire de M. Charles De Grelle-Rogier, des lettres écrites par Firmin à Charles (cf. vol. II

consulter les archives de son département qui sont, depuis quelques mois, accessibles au public pour la période antérieure à 1840.

Je remercie M. le Ministre d'avoir bien voulu m'accorder cette autorisation (1).

Les documents que je vais produire en tout ou en partie présentent un vif intérêt, non seulement pour l'histoire de notre pays, mais pour celle de la France de 1830 à 1864 (Monarchie de Juillet — Seconde République — Second Empire).

Je les commenterai, je les expliquerai par des notes diverses.

Dans un récit succinct, je rattacherai les uns aux autres les événements de la politique belgo-française et de la politique générale extérieure, auxquels Firmin Rogier fut mêlé ou dont il fut témoin.

Dans la première partie du Mémoire, je raconterai sa vie.

ERNEST DISCAILLES.

---

(1) La création du service des archives historiques et politiques fut proposée dès 1875 par l'éminent ÉMILE BANNING qui apporta à l'organisation toute son activité et toute son intelligence.

Nous signalons à nos lecteurs un article du *Petit Bleu* du 21 février 1907 qui donne une idée très complète des richesses du dépôt et de l'installation du service que dirige aujourd'hui avec une compétence absolue et une extrême affabilité M. le Directeur Seeger, élève de Banning.

UN

DIPLOMATE BELGE A PARIS

DE 1830 A 1864

(MONARCHIE DE JUILLET — SECONDE RÉPUBLIQUE — SECOND EMPIRE)

PREMIÈRE PARTIE

LA VIE DE FIRMIN ROGIER (1790-1875)

Firmin Rogier naquit à Cambrai, le 1er avril 1790.

Son grand-père (Firmin-Nicolas-Joseph), né à Renlies (province de Hainaut) en 1699, était allé s'établir marchand de draps à Cambrai, au milieu du XVIIIe siècle.

Son père (Firmin-Noël-Albert), qui épousa, le 25 août 1788, demoiselle Henriette-Louise-Joséphine Estienne, fille de Charles Estienne, était, lui aussi, marchand de draps. Investi par élection, en 1791, à l'âge de 27 ans, des fonctions d'Officier municipal de Cambrai, il les exerçait encore au mois

d'octobre 1792, lors de la formation des premiers bataillons de volontaires.

Élu second lieutenant-colonel du 6e bataillon du Nord, il commanda successivement la place de Doullens et celle de Ham, puis il prit part aux opérations de l'armée des Ardennes. « Un crachement de sang considérable » (certificat de l'officier de santé du 6e bataillon du Nord, en date du 23 fructidor an II : 16 septembre 1794), lui ayant interdit tout au moins provisoirement le métier des armes, il revint à Cambrai. La réaction thermidorienne y sévissait. On reprocha au lieutenant-colonel d'avoir secondé avec une énergie trop républicaine les efforts faits de 1792 à 1793 par le conventionnel Lebon, le farouche « proconsul d'Arras », pour défendre le Cambrésis contre les Autrichiens.

C'est même là l'origine d'une stupide et atroce calomnie qui, après avoir pesé sur sa mémoire pendant plusieurs années, fut reprise et exploitée contre son fils Charles, par les pamphlétaires orangistes de Belgique de 1830 à 1839, et dont les tribunaux firent justice en infligeant une condamnation sévère à un journal qui s'en était fait l'écho.

Le colonel, rentré dans la vie civile, avait transporté le siège de ses affaires commerciales à Saint-Quentin d'abord, et ensuite à Avesnes, lorsque, vers la fin de 1811, un décret de Napoléon permettant aux militaires congédiés pour motif de santé de rentrer sous les drapeaux s'ils avaient recouvré leurs forces, il reprit du service et partit pour la Russie, en mai 1812, en qualité de directeur ou inspecteur dans l'administration des vivres. Il mourut on ne sait dans quelles circonstances : toute trace de lui est perdue depuis les derniers jours de novembre 1812.

Il laissait trois fils : Firmin, Tell mort médecin et juge de paix à Trélon (canton d'Avesnes) en 1859, Charles, le futur ministre d'État, et deux filles : Henriette-Eugénie, morte en 1874, et Pauline, épouse de M. De Grelle, directeur au ministère des Travaux publics de Belgique, morte en 1902 ([1]).

([1]) L'un des fils de Mme De Grelle-Rogier est ministre plénipotentiaire de Belgique à Saint-Pétersbourg.

Firmin Rogier, après avoir fait d'excellentes études d'humanités au Lycée de Douai, était entré à l'École normale de Paris, en septembre 1809, autant par goût pour l'enseignement que pour échapper à la conscription (1).

Son diplôme de bachelier ès-lettres est du 2 février 1811, son diplôme de licencié du 13 juin 1812.

Le 22 septembre de cette même année 1812, le grand maître de l'Université de France, M. de Fontanes, l'avait nommé maître élémentaire au lycée de Liége.

Dans une lettre que quelques semaines auparavant son père (alors en Pologne) lui écrivait, nous lisons « qu'il se proposait comme un bon fils, de prendre soin de la maman aussitôt qu'il serait placé... »

Madame Rogier vint, en effet, avec ses quatre autres enfants, vivre, dès l'année 1813, près de Firmin, qui surveilla les études de ses deux cadets, Charles et Tell, élèves au lycée.

Lorsque, en 1814, Liége, comme tout le reste de la Belgique, était sur le point d'échapper à la France, M. de Fontanes, qui conservait sous le gouvernement de Louis XVIII (première Restauration) les fonctions de grand maître de l'Université, donna l'ordre à Rogier d'aller occuper provisoirement « une chaire spéciale de grec au Collège de Falaise, dans l'Académie de Caen ».

Ayant vécu à Paris pendant trois ans et dans un milieu intellectuel des plus distingués, Rogier ne s'était pas fait sans quelque difficulté à la vie liégeoise. « Vous n'aviez pas compté trouver une Athènes dans votre ville

---

(1) Quoiqu'il eût pour y entrer beaucoup plus de titres qu'il n'en fallut à certains candidats (Cf. lettres du 2 mai et du 5 octobre de M. Tarbé de Senlis, père d'un de ses meilleurs amis de collège), c'est, semble-t-il, surtout à l'appui de M. Roger, membre du corps législatif très lié avec M. de Fontanes, que Firmin dut d'être admis sans contestation à l'École normale.

enfumée, lui écrivait un de ses professeurs [1]; heureusement vos compagnons de travaux vous dédommagent; vous devez vous faire une patrie partout où il y a des hommes d'esprit et de goût. Faites des provisions pour revenir un jour à la Métropole avec plus d'avantages... ».

C'était quand il commençait, grâce au charme de la vie de famille et à d'excellentes relations avec ses collègues, à s'habituer à Liége, qu'on l'envoyait dans un « trou » comme Falaise, avec 900 francs d'appointements, si loin des êtres qui lui étaient chers et qui allaient être privés de son aide et de ses conseils!

Avec quelle douleur il se résigna à aller enseigner le grec aux collégiens du Calvados!

Nous avons retrouvé dans ses papiers le brouillon de l'allocution qu'il prononça le jour où il entra en chaire :

« M. le Principal, Messieurs,

» Le choix que le G. maître a fait de moi pour enseigner le grec dans ce collège m'avait flatté, je l'avoue; mais cette faveur me devient encore plus précieuse depuis que je connais à quels maîtres habiles je suis associé.

» Je sens que les obligations que j'ai à remplir n'en deviennent que plus grandes. Appelé à instruire les autres dans un âge où l'on est encore étranger à l'expérience, fruit des longs travaux, je craindrais de m'égarer si je ne pouvais emprunter le secours de vos lumières. Mais, étant aidé de vos conseils et soutenu par vos exemples, je marcherai d'un pas plus sûr dans la route que j'ai à parcourir. Deux ans passés à l'École normale doivent vous assurer sur les principes et la doctrine que je professe.

» Et vous, jeunes élèves, qu'il me tarde de vous connaître plus particulièrement! Apportez à l'étude du grec le zèle et l'ardeur que vous avez

---

(1) C'était Lacretelle, l'éminent historien dont il avait suivi les cours de 1809 à 1812. Lacretelle l'appelle « son élève chéri » dans une lettre du 14 décembre 1812, où nous lisons, entre autres passages curieux : « Je travaille beaucoup... il n'y a pas de jour où je ne bénisse le ciel de m'avoir donné de l'activité. Je dois le bénir aussi du bonheur d'avoir pu inspirer de l'attachement à des âmes jeunes et pures... »

montrés jusqu'à présent à cultiver le latin. Bientôt vous connaîtrez que les deux langues sont sœurs, et entraînés par l'attrait que présenteront vos nouveaux travaux, vous suivrez avec plaisir ce précepte du bon Horace :

» *Vos exemplaria graeca*
» *Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.*

» Vous bannirez l'odieuse paresse qui ne traîne après elle que des dégoûts, et recevrez au milieu de vous le travail, ce père du plaisir. Ce ne sera plus qu'un concert d'efforts, une suite de progrès. Si mon espoir se réalise, je me regarderai comme suffisamment récompensé de mes peines, et vous trouverez toujours en moi plutôt un ami indulgent qu'un maître sévère.

» C'est animé de ces sentiments que je vais prononcer le serment prescrit par nos statuts :

» Je m'engage à l'exacte observation des statuts et règlements de l'Université.

» Je promets obéissance au G. maître dans tout ce qu'il me commandera pour le service du Prince et le bien de l'enseignement.

» Je m'engage à ne quitter le corps enseignant qu'après en avoir obtenu la permission du G. maître dans les formes prescrites par les règlements. »

Le futur diplomate perce déjà dans les éloges qu'il décerne à ses « habiles » collaborateurs. Convention, nous le savons bien, et nous ne nous y arrêtons pas. Nous préférons attirer l'attention sur la formule du serment d'obéissance au « Prince » — c'est Louis XVIII — et surtout la promesse (qui fut toujours tenue) d'être pour les élèves « un ami indulgent ».

Les premières lettres que Rogier échangea avec sa famille et ses collègues de Liége étaient sombres : il lui fallut quelque temps pour prendre son parti d'une position qui manquait positivement d'agrément.

Le professeur de poésie et de rhétorique au Collège de Liége, M. Charmant, lui écrit le 13 novembre :

« Je ne vous dirai pas, mon cher et aimable Confrère, combien votre

lettre m'a touché. Vous connaissez mon tendre attachement pour vous et votre famille. Le jour même que je l'ai reçue, je me suis rendu chez Madame votre Mère et lui ai donné des nouvelles de son fils bien-aimé. *Je suis faible*, m'a-t-elle dit, *et je me reproche de lui avoir écrit avec une effusion de sentiment dont je n'étais pas maîtresse, et qui pourrait lui faire beaucoup de mal.* J'ai été de son avis, et je me suis bien gardé, en conséquence, de lui dépeindre la ville de Falaise et votre collège dans toute leur beauté. Employez avec elle les mêmes ménagements que moi, mon cher ami, et gardons pour nous la vérité tout entière.

» Je prévoyais à trois quarts tout ce que vous me dites de votre situation actuelle, et malgré les regrets que toutes les honnêtes gens vous donnent ici, malgré les vôtres, malgré les miens, je suis intimement convaincu que vous avez pris le parti le plus sage en sacrifiant le présent à l'avenir. Sans cette raison décisive, me serais-je condamné moi-même à me séparer de vous ?

» Vous étiez nécessaire à notre établissement; j'ajouterai même que vous seriez aujourd'hui avancé, par le départ de M. Thomas, nommé à une chaire de Collège en France; mais nous sommes à la veille d'un changement de domination, et s'il n'a rien d'effrayant pour moi, qui suis du pays, il a bien de quoi effrayer les étrangers, toujours à la merci d'un nouveau gouvernement. Un arrêté de deux lignes peut leur ôter toute ressource. Comme on s'en voudrait alors d'avoir refusé un emploi certain dans une corporation dont on faisait partie et où l'on acquiert chaque année de nouveaux titres, sans compter la retraite, à laquelle il est bon de penser, même à votre âge !

» Croyez-moi, dévorez les petites peines du moment, et attachez-vous à faire de bons élèves. Quelque indociles qu'ils soyent, ils finiront par vous aimer, et les inspecteurs vous rendront justice. Messieurs Rendu, Villemain et autres sont à Paris, et ne négligeront pas vos intérêts. Le Grec surtout, que vous professez si jeune, doit vous conduire bien loin : vous savez combien les hellénistes sont rares, et si ce que je prévois arrive, eux seuls seront avantageusement placés en France, en Allemagne, partout où l'on fait de bonnes études.

» Le grand et les deux petits collèges sont déjà passablement peuplés : nous comptons plus de cinquante pensionnaires, plus de cent cinquante externes. Je suis chargé à la fois de la 1re et de la 2e, c'est-à-dire de la poësie et de la rhétorique ; de plus, de deux leçons par semaine pour la 3e. Je n'ai pas de temps à perdre, comme vous voyez. Au reste, le surcroît de travail semble tourner au profit de ma santé : jamais je ne me suis aussi bien porté...

» Je suis charmé de voir messieurs vos frères (1) s'appliquer chacun à leur partie : c'est une grande consolation pour Madame votre mère et pour vous.

» Portez-vous bien, mon aimable ami, reprenez courage, broyez, non du noir, mais du grec, souvenez-vous de moi, écrivez-moi, parlez nouvelles : je m'intéresse vivement à tout ce qui vous regarde, et j'irai souvent chez vous. » L. Charmant. »

De son côté, Mme veuve Tarbé, la mère de l'ami de collège trop tôt disparu, qui avait reporté en quelque sorte toutes ses tendresses sur Rogier dont elle aimait à se dire « la seconde mère », lui envoyait de Senlis des encouragements fréquents, entrant dans des détails intimes que nous croyons bon de reproduire (avec toutes les imperfections d'orthographe de la bonne dame) parce qu'ils donnent en même temps une idée de la vie du temps et du caractère de Rogier : « ... je trouve comme vous mon ami que lon vous loue un peu chere, mais il me parois que vous été dédommagé sur la nouriture du colege car il me parois bien bon marché de diné pour 150 ff. par ans, voila déja cependant 300 ff. (2) et vous avéz encore le soupé et le déjeuné a prendre sur vos appointemens, l'entretient, le bois, le blanchissage, la lumiere, vous navés pas grand choses de reste, il faudrois taché d'avoir quelques éducation particuliere avec cela, et alors vous pouriez faire quelques petite épargnes... Vous été sensible et bon enfant, par conséquent

(1) Tell et Charles.

(2) Il avait apparemment loué dans la ville un appartement, le logement que, en le nommant, M. de Fontanes lui avait fait espérer « dans le collège » ayant fait défaut.

vous devés toujour intéressé tout vos chefs a vous et je vois que le principal vous a bien jugé. je concois que le premier jours au milieux de touts étrangés le souvenir de tout ce que vous léssiés a Lièges soit revenus a votre pencés, mais je vois avec plaisir que la raison a pris le desus... »

Pas tant que cela! car, trois semaines après, la « seconde mère » doit le retremper : « Du courage mon bon fils, relevés un peu cette énergie néssaisere a l'homme, ne lessés pas trop prendre de pied a cette sensibilité qui est précieuse quand elle est bien conduite... Lattachement que vous avés pour Liege tient plus au sentiment qu'a la ville, car dans les commancement que vous lavés abittés vous la trouvies bien laide. tout les commancement d'unne nouvell maniere de vivre son triste, on tient a c'est abitudes... d'alieur quitant toute votre famille mon bon fils et etant dun caractere extremement sensibl... la tristesse est occasionnee par l'absance de ceux que vous avés été forcé d'abandonner... »

Le collègue Charmant n'est pas moins encourageant, moins bon pour l'exilé qui s'était mis bravement à la besogne et était digne, d'ailleurs, de tant de sympathies et qui, tout en attendant la fin du *provisoire* de Falaise, se créait dans le corps professoral et parmi les élèves des amis sûrs et dévoués.

Parmi ces derniers, nous citerons Jules Desnoyers, celui même qui devait occuper un jour une place distinguée à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, et qui, jusque vers la fin de sa vie, entretint avec son maître une correspondance aussi intéressante qu'affectueuse. Le jeune homme « enthousiaste pour la vertu et la science (lettre du 14 9e 1820) », grand admirateur de Firmin Rogier, s'annonçait déjà comme un esprit très sérieux. La publication de quelques-unes de ses lettres ne manquerait pas d'intérêt.

Soit que la chaire de grec ne plût que médiocrement à Rogier (1), soit

---

(1) Comme son frère Charles, il cite dans ses lettres infiniment plus de latin que de grec. Burnouf, sur la grammaire duquel deux ou trois générations d'écoliers ont pâli, commençait à sévir en ce temps-là, un normalien, écrivant à Firmin, en 1813, nous apprend que c'était un grand *potator vini.*

qu'il voulût le plus tôt possible sortir de Falaise qui, en dépit de l'amitié des élèves et de la camaraderie professorale, était un séjour plutôt désagréable, Rogier accueille avec empressement la proposition qui lui est faite d'échanger sa place de professeur au collège infime de Falaise contre celle de premier maître d'étude au lycée de Rouen. L'ami Charmant l'en avait cependant dissuadé en ces termes :

« ... La place de 1er maître de Rouen (lettre datée de Liége le 9 janvier 1815) n'est pas à dédaigner; mais, à votre place, je ne serais pas fâché que le Grand Maître me maintînt professeur : je dévorerais quelque temps un peu d'ennui et en me faisant aimer de mes confrères et de mes élèves, ce qui ne vous sera pas difficile [1], j'attendrais, je saisirais surtout l'occasion d'être placé plus avantageusement à la faveur de mon titre de professeur de langue grecque... »

C'est dans cette lettre que se trouve presque une prophétie :

« Je ne sais quel pressentiment me dit que vous serez aussi heureux que vous le méritez... »

Nous trouvons Rogier à Rouen du mois de mars au mois d'août 1815. Le 14 août, en revenant passer ses vacances près de sa famille, il emportait ce certificat du Recteur de l'Académie de la région de Rouen :

« *Académie de Rouen.* — Nous François-Antoine Percelat, ci-devant Proviseur du lycée de Douai, puis Proviseur du lycée et ensuite Recteur de l'Académie de Liége, aujourd'hui Recteur de l'Académie de Rouen.

» Sur la demande du sieur Rogier (Firmin-François-Marie), né à Cambray, Dépt du Nord, âgé de 24 ans et demi [2], d'abord élève au Lycée de Douai, puis à l'Ecole Normale, Licencié ès-lettres; puis, par arrêté de Son Exc : le Grand-Maître en date du 25 7bre 1812, nommé maître élémentaire au Lycée de Liége; puis, par suite de l'invasion du territoire, nommé

(1) Plusieurs lettres de professeurs de Liége ou de Falaise (1814-1816) prouvent que Charmant n'était pas le seul à aimer Firmin.

(2) C'est 25 ans et demi qu'il eût dû dire. Mais M. Percelat avait sous les yeux un document qui faisait naître Rogier en 1791, au lieu de 1790.

Régent de Grec au Collège de Falaise; puis enfin Maître de la première étude au Lycée de Rouen;

» Certifions à qui il appartiendra que le dit Sr Rogier dont nous avons d'abord dirigé l'enfance au Lycée de Douai, observé ensuite les premiers essais au Lycée de Liége et enfin surveillé tout récemment encore les principes et les mœurs au Lycée de Rouen, n'a cessé de se comporter avec toute la décence et la régularité désirables, qu'il a fait preuve d'une érudition saine et étendue et d'une très bonne méthode d'enseignement, enfin qu'il n'est dans les établissements de l'université aucune place à laquelle il ne puisse aspirer un jour, en continuant de mériter, comme il l'a fait jusqu'à présent, l'estime et le suffrage de ses chefs.

» En foi de quoi... etc. »

Depuis les vacances de 1815 jusqu'au milieu de 1817, nous ne connaissons pas grand'chose de l'existence de Rogier. Il ne doit pas avoir repris ses fonctions à Rouen. Il est probable que pour le fils d'un soldat de la Révolution et de l'Empire, qui, ainsi que le plupart de ses condisciples de l'ancienne École normale, n'était rien moins que bourbonnien, le gouvernement de Louis XVIII ne réservait pas ses faveurs. Tout ce que nous savons, c'est que malgré les recommandations du principal du Collège de Falaise, M. Hervieu qui, en 1815, rendait hommage, lui aussi, à son talent, à son zèle et à son caractère, il n'obtint pas d'avancement.

Il se résigna à rester à Liége, pour aider sa mère et sa sœur aînée dans la direction d'un pensionnat primaire qu'elles allaient fonder, et en même temps, il utilisa ses diplômes et ses capacités dans l'enseignement secondaire privé.

Mme Tarbé, en le remerciant, le 7 juin 1817, de l'envoi d'une pièce de vers qu'il lui a adressée à l'occasion de sa fête, nous apprend qu'à cette date il a un pensionnaire et qu'il habite rue des Célestins, 675. Le 10 juin, elle l'entretient de sa mère dont « la maison commence à être bonne » et des leçons qu'il donne « toute la journée ». Il est devenu (autre lettre de 1818) « la cheville ouvrière de toute la famille ».

Tout en donnant dans le pensionnat de sa mère, rue Hors-Château, des

leçons « toujours recherchées », il s'occupait d'achever l'éducation « humanitaire » de plusieurs jeunes gens de la haute bourgeoisie, à la grande satisfaction de leurs parents.

De 1821 à 1822, pendant que son frère Charles s'occupe de l'instruction du fils du baron de Senzeilles [1], il est, lui, précepteur en même temps que secrétaire chez M. Teuwen, grand industriel à Hasselt.

Il avait conservé parmi ses anciens maîtres et condisciples de l'École normale, et particulièrement parmi ceux qui vivaient à Paris, des relations nombreuses : aussi allait-il passer d'ordinaire une partie de ses vacances près d'eux. Il connut aussi maints hommes de lettre et journalistes, tels que Sainte-Beuve. Et quand, en 1824, il créa avec son frère, devenu avocat, et avec Paul Devaux et Joseph Lebeau (les futurs hommes d'État de la Belgique indépendante), le *Mathieu Laensbergh* [2], c'est lui qui servit en quelque sorte de trait d'union entre le jeune journal liégeois et les organes du libéralisme français, comme le *Globe*. Sa part de collaboration dans le *Mathieu*, était généralement la critique littéraire et théâtrale et ce qu'on appelle aujourd'hui le reportage. Il voyait vite et bien, et il racontait avec esprit. Le jour où, devenu diplomate, il aura à observer ce qui se passe ou ce qui semble se passer dans le monde que ses fonctions l'obligent à fréquenter, il fera preuve d'un tact rare, et les rapports qu'il adressera à son Gouvernement seront lus avec autant de profit que d'intérêt. Il aima toujours le monde : il devait y rencontrer de grands succès jusqu'à la fin de sa vie, sa nature étant essentiellement sympathique.

Pendant les dernières années du royaume des Pays-Bas, il aurait pu entrer dans l'enseignement officiel, tant il s'était fait de renom par ses leçons privées. Un arrêté du roi Guillaume, rendu sur la proposition de l'administrateur de l'Instruction publique, Van Gobbelschroy, le 13 septembre 1827, disposant que son diplôme de licencié lui tiendrait lieu de celui de

---

(1) Cf. Ernest Discailles, *Charles Rogier*, vol. I, chap. 2 et 3.
(2) Ibid., chap. 4.

docteur en lettres, une nomination dans un Athénée royal ou même dans une université s'en fut suivie, s'il l'avait sollicitée. Mais il aurait dû cesser sa collaboration au *Mathieu*, d'autant que la politique de ce journal s'accentuait à mesure que le ministère s'entêtait à froisser, à mécontenter les Belges : il préféra garder son indépendance.

Vers le même temps aussi (décembre 1827), il venait de commencer avec son frère et Paul Devaux une autre publication, la *Récompense*, où ses articles : *Quelques usages d'autrefois* (le linge, les souliers, l'éclairage, les livres), l'*Histoire des épingles*, etc., dénote une vive affection pour la jeunesse en vue de laquelle le journal est fondé, en même temps que du bon sens et de l'humour.

Il ne cessa pas de marcher d'accord avec ses amis du *Politique* (c'était le *Mathieu Laensbergh* transformé), de 1828 à 1830, spécialement sur la question de la liberté de la presse : l'une des pétitions les plus énergiques que provoquèrent à ce sujet les actes du Gouvernement, est signée de son nom. Il fut impliqué, comme co-propriétaire du journal, le 24 juillet 1830, dans la poursuite intentée par le procureur du Roi de Liége, du chef d'injures et d'outrage au Roi, contre Charles Rogier, Devaux, Van Hulst et Lignac, auteurs d'articles où les parquets les plus susceptibles d'aujourd'hui découvriraient difficilement trace de pareils délits. C'est cette participation à la politique antinéerlandaise que visera l'arrêté royal du 2 avril 1835, contresigné De Theux, lui décernant la croix de fer : « Rédacteur-propriétaire du journal *Le Politique* (est-il dit dans cet arrêté), Firmin Rogier coopéra activement à propager le mouvement national et à développer l'esprit de résistance aux actes oppressifs du gouvernement déchu ».

Lorsque l'on connut à Liége les événements qui s'étaient passés dans la capitale le 25 août 1830 et les jours suivants, Firmin et son frère furent vite à la tête des ardents qui songèrent à aller se joindre aux Bruxellois. Firmin présida, le 2 septembre, chez l'avoué Clermont, une réunion à l'issue de laquelle il alla avec quelques amis porter cinq caisses de fusils dans la capitale. (Son diplôme de la croix de fer mentionne ce fait dont le *Courrier des Pays-Bas* entretenait ses lecteurs le 3 septembre.) Il précédait de quel-

ques jours les détachements armés qu'amenèrent son frère et le capitaine De Bosse. Les membres de la garde urbaine bruxelloise lui firent fête.

Il était retourné à Liége vers le 20 septembre pour les besoins du *Politique*, dont il avait presque toute la charge, son frère et Devaux etant à Bruxelles et Lebeau fort occupé à la Commission de Sûreté. On se disposait, dans la cité Mosane, à recevoir les Hollandais « derrière les barricades » (lettre à Charles Rogier). « Aux étages supérieurs, les femmes, les enfants, les demoiselles avaient apporté des pavés » (ibid.). La nouvelle du soulèvement inattendu de la capitale et de la retraite de l'armée du prince Frédéric ne parvint à Liége que le 28 septembre : pendant cinq jours, on avait été privé de journaux. « Je te laisse à penser, écrit Firmin à Charles, le 29, l'effet prodigieux de ce triomphe inespéré sur notre population... Si tu as besoin de moi, un seul mot... » Sa présence n'étant plus indispensable à Liége, où son ami Constant Materne (le futur secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères) le remplaça au *Politique*, il vint offrir ses services au Gouvernement provisoire.

Le 28 octobre, un décret signé Gendebien et De Potter l'envoya à Anvers, près de son frère, pendant le bombardement [1].

Le 9 novembre, le Comité central du Gouvernement (De Mérode, De Potter, Gendebien) l'avait nommé inspecteur des études et secrétaire du département de l'Instruction publique : le *Politique* du 16 annonce qu'il n'accepte pas cette nomination à laquelle il préféra, dix jours après, une mission d'une tout autre nature, qui devait décider de la seconde partie de sa carrière.

Un décret du 18 novembre porte :

« Le Gouvernement provisoire charge M. Firmin Rogier de se rendre à Paris, afin de s'y entendre avec les amis des libertés belgiques et de les éclairer sur le véritable état des choses. Il rendra un compte journalier au Comité central du résultat de ses démarches.

---

[1] Cf. *Charles Rogier*, t. II, pp. 37-46.

» Des instructions ultérieures lui seront envoyées.

» (Signé) Sylvain Van de Weyer, Gendebien, Ch. Rogier, Cte Félix de Mérode, Jolly, Vander Linden [1]. »

Rogier correspondit tout d'abord avec Van de Weyer qui, dans le Comité central du Gouvernement provisoire, avait pour attribution spéciale les affaires étrangères. Celui-ci lui écrit le 29 novembre, que ses lettres renferment des détails du plus haut intérêt, qu'il les a communiquées au Comité central du Gouvernement et au Comité diplomatique du Congrès National où on les apprécie grandement.

Dans le monde politique de Paris, où il s'agit de recruter des partisans des « libertés belgiques », Rogier a retrouvé d'anciens amis de collège, d'anciens professeurs ou condisciples de l'École normale, des publicistes avec lesquels le *Mathieu Laensbergh* et le *Politique* ont souvent correspondu ou correspondent encore. Il excite les uns à travailler l'opinion publique dans la presse en faveur de notre cause; les autres, à faire campagne à la Chambre des Députés ou auprès des Ministres contre le Roi Guillaume.

Le Gouvernement provisoire avait eu la main heureuse en choisissant, pour préparer officieusement le terrain à ses représentants officiels, un homme dont, d'ailleurs, le *nom* seul était (lettre de Firmin à sa mère, du 2 décembre) « un passe-port de bon aloi... » Parmi les pairs, députés, hommes de lettres, artistes avec lesquels il fut alors en relation, La Fayette, à qui il fit les plus fréquentes visites, lui donnait des preuves d'amitié dont il est question dans cette lettre.

Rogier croyait que son séjour à Paris — dont, soit dit en passant, on ne songeait pas à Bruxelles à couvrir les frais [2] — ne se prolongerait pas

---

(1) M. le comte d'Aspremont-Lynden se trompait quand, en 1875, sur la tombe de Firmin Rogier, il disait qu'il avait *débuté* par faire partie de la mission du comte de Celles — qui est postérieure de plusieurs semaines.

(2) On ne se préoccupait pas davantage au Comité diplomatique de couvrir les frais du séjour que faisait à Londres M. Van de Weyer, envoyé *officieux* du Gouvernement provisoire. Son secrétaire, M. Behr, s'en plaint vivement. (*Archives du Ministère des Affaires étrangères*.)

beaucoup : « Je suppose, écrit-il le 2 décembre, que mon départ sera prochain et que, comme j'ai accompli le but de ma mission, qui était d'éclairer les hommes politiques importants sur le véritable état des choses et de rallier toutes leurs sympathies à la cause de notre indépendance, je suppose qu'il n'arrivera pas de nouvelles instructions de Bruxelles qui me retiendront ici ».

Il ne se doutait pas que, pendant trente-quatre ans encore, il représenterait la patrie belge à Paris, à des titres divers.

Le Ministère français désirait l'arrivée d'une délégation *officielle* avant de se prononcer catégoriquement sur la reconnaissance de l'indépendance belge, qui, d'ailleurs, n'était plus en question depuis l'arrivée de Rogier.

Le Gouvernement provisoire, tout en laissant son délégué *officieux* sans « instruction nouvelle », lui faisait savoir que Gendebien et Van de Weyer allaient arriver et qu'il serait le secrétaire (1) de ces deux *officiels* (12 décembre).

En attendant, Rogier continuait ses courses et ses visites dans le monde politique et dans le monde littéraire, chez Lacretelle et Casimir Bonjour (2) (anciennes connaissances de la Sorbonne et de l'École normale), aussi bien que chez La Fayette, Bignon ou le duc de Choiseul, sans négliger les salons dont sa distinction naturelle et son esprit, non moins que l'intérêt qui s'attachait à « ces Belges courageux » qu'il représentait, lui ouvrirent vite l'entrée. Dans tel de ces salons dont il devint l'assidu, chez Mme la duchesse De

---

(1) La place était déjà convoitée. Nous lisons dans une lettre intime : « Que D. ne me souffle pas l'*officiel!* »

(2) Casimir Bonjour, après avoir passé deux ans dans l'enseignement (il fut suppléant de rhétorique au lycée Louis-le-Grand), était entré, en 1815, dans l'administration des finances, d'où il fut congédié en 1821, parce que, dit-on, le Gouvernement de la Restauration supportait difficilement les boutades satiriques qu'il se permettait dans des pièces de théâtre qui eurent un certain succès.

Dans une lettre de Mme Lacretelle (lundi 20 d. 1830) à M. Firmin Rogier de Bruxelles, Hôtel de Tours, rue de la Bourse, nous lisons : « Mon mari est allé pour vous voir et vous dire, ainsi qu'à M. Villemain, que l'espérance que nous avions de vous recevoir mercredi est tout à fait anéantie... Mon fils aîné est malade... »

Cazes Sainte-Aulaire [1], il recueillait parfois des renseignements aussi utiles que dans les cabinets des ministres et des hommes politiques, ou chez les directeurs de journaux.

Sa correspondance privée avec sa famille nous fournit, à cet égard, des renseignements curieux :

« Le vénérable La Fayette porte à la liberté belge un intérêt passionné, et si le gouvernement français s'est enfin franchement prononcé pour nous, s'il a déclaré qu'il ne souffrirait aucune intervention des puissances étrangères, c'est à son influence qu'on le doit en partie... (lettre à Mme Rogier);

» Je visite La Fayette trois ou quatre fois la semaine (lettre à son frère, du 8 décembre);

» La perte de Benjamin Constant (mort le 7 décembre) sera ressentie aussi vivement en Belgique qu'en France : il s'était engagé devant moi à parler en faveur de notre indépendance... » (lettre à son frère);

» ... J'ai eu, chez le duc de Choiseul comme presque partout ailleurs, j'ai eu à combattre et à détruire de singulières préventions. On croyait que nous étions dominés par le parti prêtre, que la Révolution s'était faite au profit des Jésuites, et quand je leur dis que chez nous les prêtres sont du parti libéral, qu'ils ont suivi le mouvement et ne l'ont pas dirigé : Ah! tant mieux, s'écrie-t-on; que nous sommes aises de nous être trompés! — et l'on croirait voir des gens délivrés d'un cauchemar... » (ibid.);

» ... Lacretelle m'a promis de parler encore de la Belgique dans ses cours. Messieurs Casimir Bonjour, Parceval de Grandmaison, Campenon, Alexandre Dumas (qu'il a vus chez Lacretelle et auxquels il a dû dépeindre l'état de la Belgique, l'incendie d'Anvers, etc.) sympathisent si bien avec nous, qu'ils veulent faire en notre honneur, l'un un poème, l'autre un drame, celui-ci un récit historique, celui-là un discours académique... que sais-je, moi! Nous sommes pour eux des héros, des Romains, des Grecs, un peuple digne de la liberté » (lettre à son frère, du 14 décembre);

---

(1) La duchesse l'invite, en ces termes, à venir la voir : « ... Vous m'intéresserez en me disant des nouvelles, et peut-être vous intéresserai-je moi-même en vous disant ce que je sais ».

» ... Deux députés, Grammont et Mauguin, m'ont annoncé que le gouvernement français a envoyé au gouvernement anglais notification officielle de sa reconnaissance de l'indépendance belge... Le chef du cabinet, le général Sébastiani, a reçu du Roi l'ordre de me recevoir... J'ai passé hier la soirée chez le duc Decazes. J'y suis resté près de trois heures. J'ai beaucoup entretenu l'ex-favori et ministre de Louis XVIII de la Belgique, de notre Révolution et surtout de notre commerce. Il se trouvait là beaucoup de pairs et de députés. Comme tant d'autres, ils s'imaginaient tous que nous étions dominés par le parti prêtre et que notre mouvement révolutionnaire n'avait été que de l'*eau bénite en ébullition*. J'étais bien aise d'avoir occasion de les désabuser... (ibid.). »

Le Gouvernement provisoire, outre les informations qui concernaient la Belgique, recevait des renseignements sur la politique intérieure de la France, sur l'état des esprits à Paris, sur le procès des ministres de Charles X. Rogier préludait ainsi aux rapports si complets à la fois et si littéraires que nos ministres des affaires étrangères recevront de lui quand il sera chef de la Légation belge à Paris.

Est-ce la faute à M. Van de Weyer à qui Rogier adressait sa correspondance politique? Ou à un autre membre du Gouvernement provisoire? Ou à quelque membre du Comité diplomatique qui ne savait pas se taire? Quel qu'en soit l'auteur, Rogier eut à se plaindre de ces indiscrétions qui lui firent une situation difficile près des ministres français. Dans les mois de janvier et février 1831, on le verra tantôt, la situation s'aggrava.

Le 22 décembre arrivèrent enfin à Paris Gendebien et Van de Weyer, les délégués *officiels* du Gouvernement provisoire. Le Gouvernement de juillet reconnut notre indépendance, et Van de Weyer retourna à Bruxelles ([1]).

Restait maintenant à obtenir des Ministres français qu'ils se missent

---

([1]) Le Gouvernement provisoire l'envoya en Angleterre peu après son retour de Paris. (Voir, dans les *Archives du Ministère des Affaires étrangères — Conférence de Londres*, sa lettre au comte de Celles, vice-président du Comité diplomatique; Londres, 3 janvier 1831.) Il fut dans le même mois de janvier remplacé momentanément à Londres par le vicomte d'Arschot.

résolument à la traverse des projets de la Conférence de Londres, dont le mauvais vouloir à notre égard devenait de plus en plus évident.

Ce mauvais vouloir provoquait chez Rogier une vive colère, qu'il exprimait dans une lettre du 24, à son frère, d'une façon peu diplomatique. Après tout, il n'était officiel, disait-il, que de l'avant-veille (l'arrêté signé du 16 décembre lui avait été apporté par Gendebien et Van de Weyer le 22). — « Si j'étais membre du Congrès, je dénoncerais à la tribune les membres du gouvernement qui signeraient les conditions humiliantes de la Conférence. » Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point.

Gendebien et Rogier avaient à traiter maintenant à Paris la question relative au choix du souverain de la Belgique. Le chef du cabinet français, le général Sébastiani, usa de duplicité envers eux et particulièrement envers Rogier, que le départ de Gendebien, rappelé à Bruxelles par les travaux du Congrès national, laissa seul chargé des affaires de la mission dès le 20 janvier 1831.

C'est ce qu'attestent les débats du Congrès et la correspondance échangée entre les deux Rogier, du 31 décembre 1830 au 12 février 1831 [1]. Firmin eut surtout alors à regretter la communication faite à la presse, par le Comité diplomatique, de renseignements *confidentiels* : « L'incroyable publicité donnée à mes lettres, écrivait-il à son frère le 15 janvier 1831, m'a placé ici dans une position assez fâcheuse, puisque je dois renoncer maintenant à tout entretien familier et particulier avec le Ministre et tout homme influent qui craint de voir son nom et ses paroles reproduites dans les journaux... Dis à M. de Celles [2] que chez le maréchal Gérard on ne conçoit rien non plus à la publicité donnée à mes lettres. » Il songeait même à donner, pour cette raison, sa démission de secrétaire, la manière dont le Congrès traitait la diplomatie ne promettant que des déboires à ceux qui occupaient pareil poste.

---

(1) Cf. *Charles Rogier*, t. II.

(2) M. de Celles remplaçait à la tête du Comité diplomatique M. Van de Weyer en mission à l'étranger. Quand, à son tour, il fut envoyé à Paris par le Gouvernement provisoire, il laissa la direction du Comité au vicomte d'Arschot.

Comme M. Sebastiani, dans une lettre à M. Brisson, chargé d'affaires de la France, à Bruxelles, avait nié l'exactitude des renseignements envoyés par Firmin Rogier, celui-ci s'était vu obligé de les maintenir dans la presse parisienne : « Partout on m'approuve, écrit-il à son frère le 17 janvier, il n'est pas un homme sensé, un peu au courant des affaires, qui ne soit convaincu que j'ai dit la *chose vraie...* »

C'était entre le duc de Leuchtenberg, fils d'Eugène Beauharnais, et le duc de Nemours, fils puîné de Louis-Philippe, que la lutte pour le choix du souverain belge était engagée au Congrès. Le Gouvernement provisoire et le Comité diplomatique, dont le président, M. de Celles, était venu remplacer à Paris Gendebien et Van de Weyer, travaillaient à faire échouer la candidature de Leuchtenberg, pour laquelle le Gouvernement français montrait une hostilité absolue, tout en n'osant pas, de peur des puissances étrangères, faire connaître ouvertement qu'il voulait Nemours [1]. Charles Rogier écrivait à Firmin, le 25 ou le 26 (la date manque) : « Ou Leuchtenberg, ou Nemours sont devenus les seules combinaisons possibles, et il sera bien difficile de gagner du temps, je dis vingt-quatre heures... Je serai jusqu'au bout pour Nemours, parce que, malgré les torts de la diplomatie française, la politique de la France doit être la nôtre... »

Cette lettre s'est croisée avec celle de Firmin qui (Paris, 26 janvier), maudissant « la pusillanimité du ministère français », revenait à un projet, précédemment caressé, d'une république fédérative dont « le plus grand citoyen du monde », La Fayette, aurait la présidence. « Faisons nos affaires, disait-il, sans plus consulter ce ministère qui se perd dans l'esprit du pays...! La France nous soutiendrait malgré tous les ministères présents ou futurs... »

Les progrès de la candidature de Leuchtenberg — dont on promenait

---

(1) Subsidiairement (qu'on nous passe l'expression) Louis-Philippe aurait, à en juger par une lettre de M. de Celles à Van de Weyer (*Archives du Ministère des Affaires étrangères*, 4 janvier 1831), songé à un mariage de sa fille avec le prince Othon de Bavière : « Cela nous donnerait, dit M. de Celles, l'appui de la France et en Allemagne un ami ». M. de Celles était *persona grata* à la Cour de France. Il avait épousé Mlle de Valence, petite-fille de Mme de Genlis, dont la tante, Mme de Montesson, avait été mariée morganatiquement avec le grand-père de Louis-Philippe. (JUSTE, *Léopold Ier*, p. 91.)

l'image et chantait les mérites dans les rues de Bruxelles — firent prendre alors au Gouvernement français une attitude dépourvue de netteté et de correction. Il est certain que si Leuchtenberg échoua à l'élection de février, c'est parce qu'on laissa entendre, dans les derniers jours de janvier, à nos représentants à Paris, au comte de Celles comme à Rogier, que Louis-Philippe *finirait* (1) par accepter la couronne de Belgique pour son fils, et parce que M. Bresson reçut l'ordre de donner une assurance semblable au Gouvernement provisoire et aux membres les plus influents du Congrès. Ch. Rogier nous dit dans ses « Notes et Souvenirs (2) » qu'il a « parlé et voté pour le duc de Nemours sur la parole d'honneur donnée par le général La Woestyne et par Bresson que le Roi accepterait pour Nemours ». Au moment où la délégation du Congrès part pour annoncer à Louis-Philippe la nomination de son fils (6 février), il écrit à Firmin que toute hésitation nouvelle chez le Roi serait fatale à l'indépendance de la Belgique ; il le supplie de n'épargner ni ses courses ni ses paroles pour que, dans les journaux ou à la tribune, les amis du peuple belge poussent à l'acceptation.

Firmin prodigua les courses et les discours, avec la délégation du Congrès dont il était également le secrétaire. Ses lettres du 6 au 12 février le prouvent surabondamment. Il passa par des alternatives fréquentes de confiance et de doute. Un jour, il se croyait sûr de « triompher des superbes dédains » du ministre « Sultan » Sébastiani, avec lequel Louis-Philippe lui-même était en désaccord. La Fayette lui avait promis d'aller chez le Roi et d'exercer sur lui toute son influence... « Un peu de patience et de constance et nous réussirons en dépit de Sébastiani et des diplomates étrangers » (6 février).

Le 9, il est moins rassuré. Il avait assisté, avec le chef de la mission, le comte de Celles, à une réception officieuse faite aux délégués du Congrès,

---

(1) Le 21 janvier, le général Sébastiani avait fait savoir à M. Bresson, représentant de la France à Bruxelles, que Louis-Philippe n'accepterait pas la couronne de Belgique pour son fils. (*Archives du Ministère des Affaires étrangères*. Légations. *France*, t. I, 1830-1831 ; nº 67bis).

(2) *Charles Rogier*, t. II, p 95.

et le Roi lui avait affirmé qu'il voudrait de toute son âme donner son fils aux Belges, mais qu'il craignait que la guerre ne fût la conséquence de son acceptation. Les Ministres de l'Intérieur et de la Marine, qu'il avait vus après le Roi, étaient décidés à aller dire ou à faire dire au Congrès que ses vœux ne pouvaient être accueillis par la France.

Dans la lettre suivante, la confiance lui était revenue : « Après tout, si nous n'avons pas Nemours, nous aurons sa sœur avec un prince — (le cabinet français pensait au prince de Naples et ne voulait pas alors entendre parler du prince de Cobourg dont Palmerston avait lancé le nom) — avec un prince qui nous apportera une dot plus belle que n'aurait pu nous apporter Nemours; car la France, pour prix du sacrifice qu'elle fera à la paix de l'Europe, sera en droit d'exiger beaucoup pour nous. » Il entendait par là tout au moins, le Luxembourg et Maestricht.

La lettre du 12 est presque désespérée : « Que Dieu prenne pitié de la Belgique et que notre Révolution ne se termine pas par un état d'anarchie qui en ferait détester les auteurs et les principes!... »

Le récit qu'il fait (lettre du 17 février) de l'audience où Louis-Philippe refusa solennellement la couronne de Belgique pour son fils est touchant : « ... J'en suis encore tout ému ; j'y ai pleuré comme tous ceux qui s'y trouvaient, roi, reine, prince, princesse, voire même ministres. Cette émotion était vraie. La députation d'un peuple venant demander un roi, Louis-Philippe sacrifiant ses désirs et sa volonté à la crainte d'une guerre générale... ce ne fut pas un des devoirs les moins difficiles de la royauté à accomplir que cette audience de refus... »

Le Baron Surlet de Chokier, appelé à la Régence le 24 février après la retraite du Gouvernement provisoire, ne maintint pas à la tête de la Légation de Paris, le comte de Celles (1), qui fut remplacé par M. Le Hon (2), mais

(1) L'opinion publique était « exaspérée » contre de Celles. On disait que s'il n'avait pas garanti en quelque sorte au Gouvernement l'acceptation de Louis-Philippe, le Congrès n'aurait pas élu le duc de Nemours. On le rendait responsable de la désillusion du

il confirma Firmin Rogier dans ses fonctions de *premier secrétaire de la Légation belge à Paris*. C'est M. Le Hon qui enverra naturellement au Ministre des Affaires étrangères les rapports politiques, mais Firmin tient aussi à donner à son frère pour qui « le fardeau des affaires est un peu moins lourd » et qui « a par-ci par-là des heures de loisir » depuis la création de la Régence, des nouvelles de Paris, de cette « singulière ville où le matin produit une émeute, le soir une sédition et la nuit un bal charmant ». Charles communiquera de ces lettres à Van de Weyer ce qu'il jugera pouvoir l'intéresser... « Demande-lui (lettre du 15 mars) s'il lui convient que je lui écrive de temps à autre et que je glane après Le Hon. Je ne pense pas que je doive correspondre avec lui officiellement : ce soin est réservé à l'ambassadeur. Ce serait donc l'épître familière, mais sera-t-elle encore de mise avec le Ministre? Vois à bien établir ce point ».

Firmin Rogier comprenait bien, à l'attitude des hommes politiques et au langage des salons qu'il fréquentait, que la majorité parlementaire donnait raison au Cabinet qui ne voulait pas faire la guerre pour nous aider à conquérir la partie du Limbourg et du Luxembourg restée aux Hollandais, et il l'écrivait avec tristesse (21 mars). Il signalait aussi, et le fait est important à noter, les préparatifs formidables du roi Guillaume, dont on paraissait mieux informé à Paris qu'à Bruxelles.

Une partie de la nation française, spécialement la jeunesse libérale de Paris et les anciens soldats de l'Empire, différait d'avis avec le Cabinet sur la question de la guerre avec la Confédération germanique qui soutenait

---

17 février et du redoublement d'intrigues orangistes qui avait suivi le refus du roi des Français. Van de Weyer, ministre des Affaires étrangères dans le premier cabinet du Régent, écrit le 3 mars à de Celles que « des raisons de politique intérieure ont décidé M. le Régent à le rappeler de Paris, où il exerçait les fonctions de chargé d'affaires de la Belgique auprès du Gouvernement français ». Le 5 mars, de Celles répond à Van de Weyer qu'il « s'incline devant l'opinion publique, même quand elle s'égare ». (Cf. *Archives du Ministère des Affaires étrangères*, nos 117 et 120 du vol. I des *Conférences de Londres*, et CARLIER, *Revue de Belgique*, 15 octobre 1891.)

(2 *de la page précédente.*) Sur les antécédents politiques de Le Hon, qui fut l'un de nos diplomates les plus distingués, on pourra consulter avec fruit le volume que Juste lui a consacré dans sa collection des *Fondateurs de la monarchie belge*.

les Hollandais. Tous les jours, il se présentait à la légation belge des officiers qui s'offraient à aller combattre « pour les Belges contre les Prussiens ». Mais cet élan était paralysé par la résistance du Gouvernement français que Firmin essayait vainement de vaincre depuis son arrivée à Paris : il l'expliqua à Charles pendant les quelques jours (du 3 au 16 avril) que passèrent à Bruxelles les deux frères qui s'aimaient tant et qui ne s'étaient plus vus depuis cinq mois.

Leur « vieil ami » Lebeau, sur ces entrefaites, remplaça Van de Weyer aux Affaires étrangères ([1]) et prit pour chef de cabinet Nothomb, autre compagnon de lutte. « S'ils veulent, écrit Firmin à Charles le 24 avril, que de temps à autre je cause avec eux, qu'ils me le fassent savoir. Pour moi, j'y suis tout disposé, mais alors mes lettres n'auraient rien d'officiel. » Nous croyons que, comme Van de Weyer, Lebeau a eu tout au moins connaissance, par Charles Rogier, des lettres particulières de Firmin, en même temps qu'il recevait les rapports officiels de Le Hon.

Ces lettres sont de plus en plus intéressantes, car Firmin est mêlé à la vie parisienne d'une façon absolue. « Le poète S[te] Beuve vient, écrit Charles, le 19 avril, chercher fortune au pays et trouvera, je l'espère, place à l'université de notre bonne Liége. Tu l'auras sans doute vu à Paris, — *en effet* — car qui et quoi n'as-tu pas vu?.... »

Qui et quoi ne verra-t-il pas encore, à Paris, de 1831 à 1864? Avant d'avoir le titre de Ministre plénipotentiaire, il représentera souvent la Belgique comme premier secrétaire de la Légation, ou comme conseiller de la Légation ([2]), pendant les absences fréquentes du ministre Le Hon et plus tard de l'ambassadeur Prince de Ligne, que les devoirs de la vie parlementaire ou

---

([1]) Van de Weyer était retourné à la Conférence de Londres. Lebeau fut nommé ministre des Affaires étrangères le 28 mars.

([2]) C'est le 19 mai 1837 qu'il fut nommé conseiller de légation. Quelque temps après, il aurait pu être nommé chargé d'affaires à Stockholm ou à Lisbonne. Il ne sut se résoudre à quitter Paris dont l'air, semble-t-il, lui était nécessaire.

des raisons de santé éloignèrent de Paris. D'une part, la correspondance qu'il ne cessa d'entretenir avec son frère et avec les autres chefs du libéralisme belge, d'autre part, les relations qu'il s'était faites dans la société parisienne où, en octobre 1839, il épousa la jeune comtesse de Fries, belle-fille du général A. de Girardin, lui fournirent les moyens de se tenir et de tenir ses amis au courant des affaires intérieures de Belgique et de France.

Le Cabinet libéral de Belgique de 1840 s'étant retiré devant un vote du Sénat à la fin de 1841 [1], entraina, pour ainsi dire, dans sa retraite le comte Le Hon [2]. Le Ministre des Affaires étrangères dans le nouveau Cabinet, M. le comte de Briey, celui même qui avait dirigé au Sénat les coups sous lesquels étaient tombés les ministres précédents, entre autres le frère de Firmin Rogier, désigna cependant celui-ci (14 février 1842) pour remplacer intérimairement, comme chargé d'affaires [3], M. Le Hon, mis en disponibilité. Rogier reçut, en mai, la « mission d'arrêter, de concert avec les délégués du roi des Français, une convention de commerce qui serait également avantageuse aux relations des sujets des deux États ». Nous lisons dans le diplôme officiel que le Roi se confie entièrement en « la capacité, le zèle et le dévouement » de M. Firmin Rogier, Chevalier de son ordre, — il l'était du 24 septembre 1836 [4] — officier de l'ordre de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre de Charles III ».

A la négociation de 1842 prirent part, du côté de la France, Guizot et Cunin-Gridaine. Van Praet y intervint accidentellement, comme il dit dans une lettre à Rogier, du 21 août. La convention, signée le 16 juillet, valut

(1) Cf. *Histoire de Charles Rogier*, t. III, pp. 46-57.

(2) M. Le Hon fut créé comte par le Roi Léopold Ier, dont il avait négocié le mariage avec la fille de Louis-Philippe en 1832.

(3) Le successeur de M. Le Hon, le prince de Ligne, portera le titre d'ambassadeur.

(4) Le fonctionnaire du département des affaires étrangères qui lui annonça sa nomination, écrivait : « Vous a-t-on répété le propos du Roi en signant votre arrêté? Il a dit : M. Rogier! il ne m'a jamais rien demandé, lui! Il est vrai que S. M. a reçu beaucoup de gens, beaucoup de demandes depuis quelque temps ».

à Firmin la plaque de commandeur de la Légion d'honneur : « Vous l'avez, lui écrit Materne, le secrétaire général des affaires étrangères, gagnée à la sueur de votre front; vous pouvez la porter avec quelque orgueil! elle représente des services réels dans des circonstances difficiles... » Nous avons pu nous convaincre des uns et des autres par la lecture des lettres où Rogier, de la fin de mai au milieu de juillet, décrit la lutte où il a combattu pied à pied les prétentions et les exigences du Ministère français, avec l'aide de deux envoyés spéciaux, MM. Kindt et Partoes. Le successeur de M. Le Hon, le prince de Ligne, qui, de ses jardins de Belœil, suivit les phases de cette lutte, appelait Rogier « l'Atlas des intérêts de la Belgique » (lettre du 4 septembre). Soit oubli, soit toute autre raison, Rogier ne fut pas récompensé par son propre gouvernement des services exceptionnels qu'il avait rendus dans cette affaire : il lui fallut attendre jusqu'en 1855 sa promotion au grade d'officier de l'ordre de Léopold. Il n'en continua pas avec moins de dévouement, à titre intérimaire ou autrement — le prince de Ligne n'ayant guère paru jusqu'en 1848 que dans les cérémonies — à diriger la Légation de Belgique. Il eut encore une grande part dans la conclusion de la nouvelle convention de commerce, conclue le 13 décembre 1845 avec la France. Guizot lui écrivait, le 1er septembre 1846, que sur sa proposition le roi Louis-Philippe, voulant lui donner un témoignage de sa haute bienveillance à l'occasion de cette convention, l'avait nommé grand-officier de la Légion d'honneur.

Le 4 août de l'année suivante, le roi Léopold conféra à Firmin Rogier le titre de Ministre plénipotentiaire.

Le jour même de la constitution du Cabinet du 12 août 1847, M. Dechamps, le ministre des Affaires étrangères sortant, lui écrivit : « ... J'emporte un souvenir précieux des relations qui ont existé entre nous. Je viens vous exprimer encore une fois la satisfaction que m'ont constamment inspirée le zèle dévoué et le talent dont vous n'avez cessé de donner des preuves dans l'exercice de vos fonctions. Votre habile concours ne m'a jamais fait défaut... ».

Le 24 février 1848, le Cabinet belge apprenait, par une lettre de Firmin Rogier, tous les détails de l'émeute du 22-23 qui ne précéda que de quel-

ques heures la chute de Louis-Philippe [1]. Il en reçut beaucoup d'autres pendant les quatre semaines qui suivirent. Elles devaient être bien intéressantes si nous en jugeons par ce qu'écrivait le chef du cabinet, Charles Rogier, à son frère, à la fin du mois de mars : « Je t'accuse réception de tes diverses et intéressantes lettres dont je communique la substance au Conseil... Plusieurs journaux français deviennent mauvais à l'endroit de la Belgique. Ils rejettent sur nous la mauvaise humeur de leurs embarras intérieurs. Cela n'est pas bien. Le Ministère n'est rien moins qu'anti-français... Nous prenons nos précautions sur toutes nos frontières. Voilà tout... ».

Une demi-brigade de l'armée belge reçut de rude façon, à quelques jours de là, les envahisseurs français qui se présentèrent à Risquons-Tout [2].

Des arrêtés royaux pris à la date du 20 juin acceptèrent la démission offerte par le prince de Ligne de ses fonctions d'ambassadeur en France, stipulèrent que dorénavant la mission belge à Paris serait dirigée par un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, et conférèrent ce poste à Firmin Rogier. Comme on entrait forcément dans l'ère des économies, l'allocation de 60,000 francs affectée jusque-là à la mission, fut réduite à 35,000 francs dont 25,000 francs pour le traitement du ministre [3]. Dans la lettre qui accréditait Rogier près de la Commission du pouvoir exécutif de la République française, le roi Léopold parlait « des bons et anciens services de cet agent diplomatique, de ses talents et de son expérience » (23 juin 1848). La réception du nouveau ministre de Belgique par le général Cavaignac, président du Pouvoir exécutif, eut lieu le 3 juillet.

Firmin Rogier eut à négocier, dans les premiers temps de sa mission, un traité de navigation proposé à la Belgique par le gouvernement français. Le

---

(1) M. D'Hoffschmidt, ministre des Affaires étrangères, était mis *officiellement* au courant de ces graves événements par le prince de Ligne, qui d'ailleurs manifestait déjà alors l'intention de résigner ses fonctions d'ambassadeur.

(2) Cf. *Histoire de Charles Rogier*, t. III, p. 242.

(3) C'est également par mesure d'économie que la Légation de Turin fut à cette époque réunie à celles de Rome, Naples et de Florence, dont le Prince de Ligne eut en 1849 la haute direction.

Ministère belge (lettre de M. d'Hoffschmidt du 12 décembre) aurait désiré profiter de la circonstance pour faire remanier la convention du 13 décembre 1845 et arrêter un traité de commerce « sur de larges bases ». Les événements politiques ne le permirent pas.

Léopold Ier, qui lisait avec le plus vif intérêt les rapports que Rogier envoyait au département des affaires étrangères avec « un zèle et une régularité » dont le félicita fréquemment M. d'Hoffschmidt (Cf. notamment lettres du 9 novembre 1848 et du 31 mars 1849), n'avait pu que faire des vœux pour que Louis-Napoléon, dont il redoutait vivement les velléités annexionnistes, ne l'emportât point, à l'élection du 10 décembre, sur le général Cavaignac. Quand celui-ci, qui s'était toujours montré d'une correction absolue vis-à-vis de la Belgique et de son gouvernement, dut céder le pouvoir au neveu de Napoléon Ier, Rogier fut chargé officieusement par Léopold d'aller le remercier : « Vous ne sauriez croire, écrit Rogier à Van Praet le 15 janvier 1849, avec quelle émotion le général a accueilli les paroles que je lui portais au nom du Roi; cette émotion fut telle que je vis ses yeux se remplir de larmes... »

Il importait que notre Ministre — et c'était là le côté le plus délicat de ses fonctions — observât une impartialité complète vis-à-vis des divers groupes qui se partageaient l'Assemblée. Rogier ne se départit jamais de cette ligne de conduite, quelles que fussent d'ailleurs ses préférences bien connues pour le gouvernement tombé le 24 février 1848, et pour des hommes avec lesquels il entretenait des relations de société et même d'amitié depuis son arrivée à Paris. Les lettres de cet esprit sagace, de ce fin observateur sur l'état des esprits en France et sur les rapports du gouvernement du Prince-Président avec les divers gouvernements européens, ont fourni, de 1849 à 1851, des renseignements précieux au Ministère belge. La justesse des aperçus de Rogier et l'excellence des sources où il puisait lui valaient des éloges flatteurs. Ses renseignements, alors et plus tard, lui venaient du Ministère des Affaires étrangères qu'il voyait presque journellement, d u Président, des représentants des États étrangers et des membres influents de l'Assemblée aux séances de laquelle il assistait assidûment et dont il racon-

tait les débats d'une plume alerte et piquante. Ils lui venaient également des salons où l'on ne goûtait pas seulement la finesse et le charme de sa conversation, mais aussi sa délicatesse et son tact exquis.

Nous ne parlerons que de deux affaires politiques où l'habileté et la prudence de Firmin Rogier furent vivement appréciées.

Le Prince-Président avait fait pressentir les intentions du cabinet de Bruxelles, vers le milieu de janvier 1849, sur la nomination de son cousin Pierre Bonaparte, en qualité de Ministre plénipotentiaire de la République française. M. d'Hoffschmidt avait laissé entrevoir à l'intermédiaire officieux du Prince-Président « qu'un semblable choix, par suite de circonstances et de relations personnelles antérieures, pourrait, à certains égards, donner lieu à de graves inconvénients ». Le fait est que la nomination de Pierre Bonaparte, lié d'amitié avec les républicains belges les plus prononcés, et connu lui-même pour ses opinions avancées, aurait produit à Bruxelles un détestable effet. Le Conseil des ministres avait décidé qu'il pouvait d'autant moins répondre à une communication qui n'avait aucun caractère officiel, que déjà il avait exprimé le vœu que le Ministre plénipotentiaire en fonctions, M. Quinette, avec lequel il entretenait les meilleurs rapports, fût maintenu à son poste. Il avait décidé en même temps que Firmin Rogier se rendrait le plus tôt possible chez M. Drouyn de Lhuys, Ministre des Affaires étrangères de Louis-Napoléon, pour lui faire entendre « avec toute la prudence nécessaire et en gardant tous les ménagements que commandaient les circonstances », que si la République ne voulait pas maintenir M. Quinette, le Ministère belge ne le verrait pas volontiers remplacé par un diplomate ayant des opinions politiques moins modérées; qu'il était à craindre que la nomination comme représentant de la République, à Bruxelles, de M. Pierre Bonaparte ne fût un puissant encouragement moral pour ceux qui, en Belgique, voulaient le renversement de la monarchie. Dans une lettre privée, M. d'Hoffschmidt insistait sur les relations que Pierre Bonaparte avait ou devait avoir avec la *Nation*, journal républicain de Bruxelles, et avec les patrons de ce journal. On verra dans la correspondance échangée entre M. d'Hoffschmidt et Rogier, que celui-ci s'acquitta de la tâche délicate qui

lui était confiée, avec une finesse qui fut fort appréciée du Gouvernement. M. Drouyn de Lhuys épargna à notre pays les ennuis et les préoccupations redoutées.

La seconde affaire où F. Rogier ne donna pas de moindres preuves de prudence et d'habileté pendant la présidence de Louis-Napoléon, est du mois de mars 1851. Le général Willmar, notre Ministre à La Haye, avait fait savoir à Bruxelles que le Gouvernement hollandais « ne serait pas éloigné d'accueillir des ouvertures sur le rachat du Luxembourg ». Il nous a toujours semblé que M. Willmar s'était un peu avancé en parlant ainsi. Quoiqu'il en soit, M. d'Hoffschmidt chargea Rogier de sonder les dispositions du Cabinet de Paris sur cette question. L'entrée du Roi des Belges dans la Confédération germanique déplairait-elle à la France? Rogier ne devait marcher qu'avec une extrême prudence, et éviter de fournir des prétextes aux défiances. Il était invité à ne parler qu'avec une grande réserve des intentions (?) du gouvernement hollandais. Traiter la question incidemment et sans paraître y attacher une grande importance : bref, « peloter en attendant partie »; interroger, observer... on verrait venir. Rogier tint habilement cette ligne de conduite; comme on l'avait laissé juge du moment où il conviendrait d'aborder *ouvertement* un sujet aussi délicat, il attendit ... jusqu'au moment où le cabinet lui fit savoir que, toutes réflexions faites, mieux valait n'en plus parler.

Nous avons eu sous les yeux les minutes ou les copies des rapports politiques les plus importants qui furent envoyés par Rogier à M. d'Hoffschmidt pendant la période tourmentée qui précéda le coup d'Etat du 2 décembre 1851 : c'est d'un intérêt puissant. Notre Gouvernement se trouva en présence de difficultés nombreuses le jour où l'ambition et les audaces de Louis-Napoléon eurent été couronnées de succès. Il suffit de rappeler les exigences de la France lors des négociations commerciales de 1852 (la correspondance des frères Rogier est très instructive à cet egard), le séjour dans notre pays des députés français proscrits, les campagnes de la presse bonapartiste contre notre indépendance, les menaces d'invasion, la confiscation des biens de la famille d'Orléans. Sur ce dernier point, nous

avons établi dans une communication récente à l'Académie royale de Belgique ([1]), que Rogier fut, quoique Léopold I[er] en ait un instant douté, tout à fait à la hauteur de sa tâche.

Il le fut encore, en dépit des critiques très vives dirigées contre la politique commerciale du cabinet, dans la négociation de la convention du 22 août 1852 qui consacrait le principe de la propriété littéraire et artistique dans les deux rapports des deux nations, comme dans la négociation du traité du 27 février 1854 qui remplaça le traité de 1845. M. Barrot, ministre de France à Bruxelles, dans une lettre du 19 avril 1854 relative à l'échange ordinaire de décorations qui suit les traités de commerce, disait que ce « gros traité », qui coûta deux années de travaux incessants, fut conclu en définitive dans des conditions que les deux parties trouvèrent fort acceptables.

Les dernières discussions de ce traité de 1854 avaient eu lieu au moment où la rupture des relations diplomatiques entre la France et la Russie allait ouvrir la terrible guerre de Crimée. Les préliminaires de cette rupture dont Rogier était bien placé pour connaître toutes les particularités, amenèrent un échange de lettres presque journalier entre M. Henri de Brouckere, le successeur de M. d'Hoffschmidt, et notre ministre à Paris, pendant toute l'année 1853. A voir le soin minutieux avec lequel Rogier avait non seulement pris copie de ces communications, mais conservé les lettres privées qui ont trait aux événements de ce temps, il semble qu'il ait eu l'intention de publier un jour ses mémoires.

Nous croyons saisir la même intention dans la conservation de la correspondance échangée avec son frère, ainsi que de documents nombreux sur les années 1858 à 1860 qui virent la rupture entre l'Autriche et le Piémont, puis entre la France et l'Autriche, la guerre d'Italie, l'annexion des duchés, de la Romagne, des deux Siciles, etc. En lisant les lettres, toujours intéressantes par la forme et le fond, qu'il envoyait en ce temps là à M. de Vrière,

---

(1) *Une page d'histoire contemporaine :* lecture faite à la Classe des lettres, en juin 1904.

le nouveau Ministre des Affaires étrangères, — qui les communiquait immédiatement au Roi — nous nous expliquons mieux les fluctuations de la politique du Second Empire et nous nous prenons à regretter que ce diplomate si avisé et si bien renseigné, cet écrivain si remarquablement doué, n'en ait pas retracé l'histoire.

Ce sont apparemment les cruelles épreuves par lesquelles il passa en 1861 et 1862, qui l'en ont empêché; un mal affreux allait lui ravir sa femme après vingt-trois ans d'une union que nul nuage n'avait assombrie. Mme Rogier était d'une distinction absolue et d'une beauté ravissante. Le surnom de Fée que lui donnaient ses intimes est déjà significatif. Alfred de Vigny, un de ses voisins de campagne, écrivant un jour à Charles Rogier pour le féliciter de sa rentrée aux affaires (c'était le 29 août 1847), disait : « Je parlerai de vous, Monsieur, dans votre famille avec votre frère et votre belle-sœur, belle en toute acception, belle et bonne et chère à vos amis parmi lesquels je vous prie de me compter toujours ». Dans les premières semaines de 1861, Mme Rogier fut atteinte à la joue d'un mal dont on ignora quelque temps la nature et la gravité. En avril, un spécialiste bruxellois qu'elle vint consulter, découvrit que c'était un cancer. La science fut impuissante. Le 27 février 1862, Mme Rogier mourait dans les bras de son mari et de sa fille Louise, qui avait épousé quelque temps auparavant M. Jules Vander Stichelen, Ministre des Travaux publics. Lorsque M. Beyens, conseiller de légation — le futur successeur de Firmin Rogier — écrivait à Charles Rogier, en juin 1861, que la nouvelle du mal affreux qui allait emporter la pauvre femme « jetait une vraie consternation dans le monde parisien où les deux époux étaient fort aimés », il n'exagérait pas (voir lettre du Maréchal Magnan du 2 mars 1862).

Quand Firmin Rogier, après un long congé qu'il passa dans sa famille, rentra à la Légation, il n'avait plus, comme on dit, le cœur à la besogne. Il songeait à prendre sa retraite. Mais il voulut, avant de se retirer, aider son frère, alors Ministre des Affaires étrangères, à accomplir le grand acte international auquel il travaillait depuis un an : le rachat du péage de l'Escaut.

Grâce aux démarches actives que F. Rogier fit auprès du cabinet des Tuileries pour régler, au mieux des intérêts belges, la question difficile du paiement de la quote part de la France, il y réussit aussi bien que lors des négociations qui avaient abouti au traité du 1er mai 1861, conclu sur les bases de la liberté commerciale. Il obtint plus qu'on n'avait espéré à Bruxelles. Quant il fit savoir à son frère le 13 mai 1864, que le Gouvernement de Napoléon III consentait à payer sa quote-part en cinq annuités au lieu de vingt, il termina sa lettre ainsi : « ... je doutais fort que tu pusses sortir triomphant de l'entreprise hérissée de difficultés où tu t'engageais. Il n'est pas possible que toute cette affaire si bien menée à fin n'exerce pas une salutaire influence sur les prochaines élections et surtout sur celle de Dinant » (où Charles Rogier, qui avait dit adieu à l'arrondissement d'Anvers, posait sa candidature).

L'échec de son frère et celui de son fidèle ami Paul Devaux à Bruges inspirèrent à Firmin (10 juin 1863) une lettre indignée que l'on peut lire dans notre *Charles Rogier*, vol. IV, p. 312. Il eut du moins la satisfaction, trois mois plus tard, de voir les électeurs de Tournai renvoyer au Parlement celui qui, après avoir, depuis 1830, rendu à son pays les plus éminents services, venait de les couronner si heureusement par la glorieuse campagne diplomatique rendant la liberté à l'Escaut.

Le séjour de Paris avait cessé d'être agréable pour F. Rogier depuis la mort de sa femme et l'éloignement de sa fille. Il lui devenait pénible, dans les dispositions d'esprit où il se trouvait et à l'âge où il était parvenu (74 ans) de reprendre ce que le Prince de Ligne (lettre à Ch. Rogier, de janvier 1864) appelait « l'existence des devoirs officiels journaliers que les chefs de missions accréditées à Paris doivent adopter s'ils veulent être bien informés ».

Comme il avait, pendant l'automne de 1863, prolongé plus que de coutume le séjour qu'il faisait à Bruxelles près de ses proches, Léopold Ier aurait, conjecturons-nous d'après une lettre de la fin de novembre, demandé à son frère s'il ne fallait pas y voir un acheminement à la retraite. En effet, aurait répondu Ch. Rogier. — Le Roi avant d'agréer la démission du diplomate (qui est du 20 novembre), lui accorda un congé à la suite duquel il

se réservait de se prononcer sur sa demande... « Votre frère (écrivait-il à Charles, le 25 novembre), qui a toujours fait preuve de loyauté et de fidélité, aura parcouru une carrière longue et honorable... » Et lorsque, deux mois après (31 janvier 1864), il accepta la démission, il montra à l'éminent fonctionnaire en quelle haute estime il le tenait. « Au moment où, après 33 ans si utilement employés pour le pays, vous allez rentrer dans la vie privée, le Roi a bien voulu me charger, écrit le chef du cabinet à Firmin Rogier, de vous exprimer ses remerciements pour vos longs et fidèles services rendus dans des circonstances souvent difficiles... Sa Majesté a exprimé en même temps l'intention de vous donner un affectueux témoignage de sa bienveillance en vous conférant le grand cordon de l'Ordre de Léopold. Mes collègues et moi, nous avons été heureux de nous associer à une mesure qui est la légitime récompense de vos loyaux services. »

La lettre que Rogier présenta en février à Napoléon III « pour mettre fin à sa mission » disait que des motifs de convenance personnelle le portaient à rentrer en Belgique. Le 6 juin, le Maréchal Vaillant, Ministre de la Maison de l'Empereur, lui écrivait que l'Empereur lui offrait un service de dessert provenant de la manufacture impériale de Sèvres, en souvenir de ses longs et excellents rapports avec le Gouvernement français.

Les dix dernières années de F. Rogier s'écoulèrent calmes et tranquilles, à Bruxelles. Adoré des siens, entouré de l'estime et de l'affectueuse amitié de tous ceux qui avaient pu apprécier son aménité et ses qualités d'esprit et de cœur, il jouissait avec dignité de ce repos auquel il avait tant de droits. Quel bonheur pour lui, a dit M. le comte d'Aspremont-Lynden sur sa tombe, de retrouver après une longue séparation son frère Charles, compagnon de ses travaux, avec lequel il passait de longues heures à causer de politique, de littérature, d'art, et à revivre le passé! Arrivé presque à l'âge de 85 ans, âge que si peu d'hommes peuvent atteindre sans n'être plus que l'ombre d'eux-mêmes, il était resté jeune de corps et d'intelligence, exempt d'infirmités, et il s'éteignit sans avoir eu à lutter contre la mort. On le trouva sans vie dans son lit le matin de la Toussaint de 1875 : la veille il assistait

encore avec sa famille à l'ascension fameuse du ballon l'*Univers*, et chacun admirait sa verte et vigoureuse vieillesse.

Léopold II, qui avait appris par son père et par lui-même avec quelle habileté et quel dévouement l'ancien ministre de Belgique à Paris s'était acquitté d'une tâche parfois ardue et délicate, toujours laborieuse, écrivait à Charles Rogier le 1er novembre : *Mon cher Monsieur Rogier, je suis navré de la triste nouvelle que je reçois et du cruel malheur qui vient encore de vous atteindre* (Mlle Eugénie Rogier était morte un peu auparavant) *d'une manière si inopinée. La Reine se joint à moi pour vous dire toute la part que nous prenons à votre douleur. Votre digne frère était aimé et respecté de tous ceux qui le connaissaient. Je lui étais sincèrement attaché et je gardais un souvenir reconnaissant des services qu'il a rendus au pays dans sa longue carrière diplomatique.*

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTS — NOTES HISTORIQUES

LIVRE PREMIER — DE 1830 A 1848

I. — 18 novembre 1830. *Firmin Rogier est envoyé à Paris par le Gouvernement provisoire.*

N° ...
COMITÉ CENTRAL

Rappeler dans la réponse
le n° de la pièce.

Le Gouvernement provisoire de la Belgique

Charge Monsieur Firmin Rogier de se rendre à Paris, afin de s'y entendre avec les amis des libertés Belgiques, et de les éclairer sur le véritable état des choses.

Il rendra un compte journalier au Comité central du résultat de ses démarches.

Des instructions ultérieures lui seront envoyées.

Bruxelles, ce 18 novembre 1830.

Sylvain Van de Weyer.
Al.re Gendebien.
Ch. Rogier.
Cte Félix de Mérode.
Jolly.
J. Vanderlinden.

Aux archives du Ministère des Affaires étrangères (*Correspondance politique — Légation de France*) nous avons trouvé la minute de cet arrêté : c'est le n° *8* des pièces contenues dans le volume I, 1830-1831.

Sous le n° *10* figure la première lettre que Firmin Rogier envoya de Paris à Bruxelles. Elle est datée du 23 novembre et adressée à M. Van de Weyer, « président du Comité des Relations extérieures ».

Le n° *11*, c'est la lettre que Firmin Rogier écrivit à son frère Charles le 24 novembre. Elle doit avoir été communiquée au Gouvernement provisoire qui la conserva dans ses archives. Rectifions, à ce propos, une erreur que nous avons commise dans notre Histoire de *Charles Rogier* (t. II, p. 74) : Firmin n'attendit pas jusqu'au 8 décembre pour donner à son frère des nouvelles de la situation.

Sous le n° *12*, seconde lettre de Firmin à Van de Weyer. Comme celui-ci, ainsi qu'on va le voir, donnait connaissance de tout ce que lui annonçait Firmin aux Membres du Comité central et du Comité diplomatique, et que la discrétion n'était pas le fort de quelques-uns des membres de ces comités, il se produisit des difficultés que nous ferons connaître.

II. — 29 NOVEMBRE 1830. *Lettre de Sylvain Van de Weyer à Firmin Rogier.*

Bruxelles, ce 29 novembre 1830.

Le Gouvernement provisoire de la Belgique.

COMITÉ CENTRAL.

J'ai reçu, mon cher Monsieur, les deux lettres que vous m'avez adressées. Les détails qu'elles renferment sont du plus haut intérêt. Je les ai communiqués au Comité central et au Comité diplomatique. Nous vous enverrons sous peu des instructions officielles. Dans l'intervalle veuillez me tenir au courant de tout ce que vous entendrez relativement à nos affaires. Votre idée d'une double correspondance, l'une officielle pour le Président [1],

[1] Van de Weyer, membre du *Comité central* qui était chargé expressément du pouvoir exécutif depuis le 29 septembre, avait aussi été appelé, le 18 novembre, à la présidence du *Comité diplomatique*.

l'autre pour l'ami, et renfermant les anecdotes et tous les petits détails, me parait heureuse. Je vous saurai gré de la réaliser. Pas n'est besoin de vous recommander de ne vous point expliquer sur le choix du Souverain. Prendrons-nous un Prince indigène? Offrira-t-on la couronne à un Prince français? Imaginera-t-on quelque combinaison qui mette la France et l'Angleterre d'accord? Toutes questions sur lesquelles ni le Congrès ni nous n'avons encore rien décidé. Quel effet l'exclusion a-t-elle produit? Que dit-on de M. Langsdorff et de sa mission?

Dès le 16 novembre, M. Rodenbach avait demandé que le Congrès votât l'exclusion à perpétuité des membres de la famille d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique : il avait insisté pour que cette proposition eût la priorité sur les propositions relatives à la proclamation de l'indépendance de la Belgique et à la forme du gouvernement.

La priorité fut écartée par 97 voix contre 77. La question fut remise en discussion huit jours après.

Dans l'intervalle la diplomatie avait travaillé à empêcher la déchéance de la dynastie des Nassau, alliés aux Romanow et aux Hohenzollern. Un envoyé du Ministère français, M. de Langsdorff, reçu par le Gouvernement provisoire et le Comité diplomatique le lendemain du jour où M. Rodenbach avait reproduit sa proposition, conseillait d'éviter cette question brûlante dans l'intérêt de la paix de l'Europe. On n'en fit rien. Le Congrès, dit M. Juste (1), avait senti que céder sur ce point aux insinuations ou aux exigences de la diplomatie, c'était ouvrir la porte à une série interminable de concessions. Il ne voulut pas, en dépit des dispositions menaçantes de la Prusse et de la Russie, « que l'arbitrage de Londres ou le protectorat français se transformât en intervention permanente et tyrannique ». L'exclusion de la famille d'Orange-Nassau fut votée par 161 voix contre 28.

A peine installé, le Congrès national avait demandé aux membres du Gouvernement provisoire de continuer à diriger les affaires jusqu'au jour où aurait été votée la forme définitive du gouvernement. De Potter fut le seul qui refusa. Il n'avait pas du reste voulu siéger au Congrès, parce qu'il

(1) JUSTE, *Histoire du Congrès national de Belgique*, t. I, p. 142.

désespérait d'y faire triompher la cause de la République ; dès qu'il connut le projet de la *Commission de Constitution* qui avait toutes chances d'être adopté par le Congrès, il s'était écrié, au dire de Nothomb : Ce n'était pas la peine de verser tant de sang pour si peu de chose !

« La *République*, disait-il, *sous une dénomination quelconque*, celle de l'*Union belge par exemple*, est à mes yeux la forme de gouvernement qui nous convient le mieux » ([1]).

Il importe que nous sachions dans quelles dispositions serait le gouvernement français pour nos communications commerciales : quelque chose de positif à cet égard rassurerait singulièrement notre commerce. Vous trouverez sous ce pli trois lettres d'introduction pour le maréchal Gérard, le général Sebastiani et le général de Rumigny. Tout ici est dans le calme le plus parfait. Gand s'agite un peu. De P... est perdu dans l'opinion de tous les vrais patriotes. Sa brochure n'a produit aucun effet ([2]). Votre frère est en tournée et revient après demain ([3]).

Agréez, mon cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

SYLVAIN VAN DE WEYER.

III. — 2 DÉCEMBRE 1830. *Lettre de Firmin Rogier à sa mère.*

... Ma journée se passe en courses et en correspondances. Je vois ici tous nos hommes les plus remarquables et j'en suis accueilli avec un intérêt bien flatteur... Le vénérable Lafayette me témoigne une véritable amitié. C'est chez lui que se font mes plus fréquentes visites. L'autre jour, après une conversation bien animée et où probablement j'avais exprimé mes sentiments avec quelque chaleur, il s'est levé, m'a serré dans ses bras et m'a embrassé à plusieurs reprises. J'ai éprouvé une émotion indéfinissable qui s'est résolue en bonnes larmes, et l'excellent grand homme qui m'avait honoré de

---

([1]) Cf. JUSTE, *Louis De Potter.*

([2]) De Potter avait donné sa démission de membre du Gouvernement provisoire le 13 novembre. La brochure dont parle Van de Weyer était sans doute la *Lettre à M. Sylvain Van de Weyer;* Bruxelles, Degreef-Laduron, 1830. In 8°, VIII-15 p. — ou bien la *Lettre à mes concitoyens;* Bruxelles. Ode et Wodon, 1830. In-8°, 22 p.

([3]) DISCAILLES, *Histoire de Charles Rogier*, t. II, p. 65.

son accolade, a pleuré avec moi. Il porte à la cause de la Belgique un intérêt passionné, et si le gouvernement français s'est enfin franchement prononcé pour nous, s'il a déclaré qu'il ne souffrirait aucune intervention des puissances étrangères, c'est à l'influence de Lafayette qu'on le doit en partie. Tous les bruits de guerre sont tombés et les nouvelles sont depuis hier à la paix. L'Autriche et surtout l'Angleterre ne veulent pas guerroyer contre nous...

IV. — 4 DÉCEMBRE 1830. *Du maréchal Gérard à Firmin Rogier.*

Le maréchal Gérard fait tous ses compliments à Monsieur Rogier, il le recevra demain avec le plus grand plaisir, à 9 heures du matin, si Monsieur Rogier veut bien prendre la peine de passer chez lui.

Ce samedi 4 décembre 1830.

V. — 8 DÉCEMBRE 1830. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... Je viens de te parler de guerre; ici trois partis y croient et y poussent : les débris de l'Empire, les voltigeurs de Charles X et le parti républicain. Celui-ci regarde la guerre comme un moyen de propagande pour ses principes et ne compte que sur des triomphes. Les Carlistes espèrent des revers, puis, avec l'arrivée des Cosaques, le retour de la famille décrépite; enfin, les impérialistes voient sortir de la mêlée et de la fumée des camps le petit duc de Reichstadt. Le reste de la nation n'appelle pas la guerre, ne veut pas qu'on la provoque; mais elle attend fièrement l'arme au bras, prête à s'élancer comme un seul homme avec un courage indomptable au-devant des ennemis assez imprudents pour franchir *nos* frontières; car attaquer la Belgique, ce serait attaquer la France. Le premier coup de canon tiré contre nous retentirait aux extrémités de l'Empire jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées...

Après les affaires de la Belgique et les préparatifs de guerre, l'objet dont on s'occupe le plus est le procès des ex-ministres [1]. Cela cause une sorte

---

[1] Les signataires des *Ordonnances* de juillet furent transférés le 10, du château de Vincennes à la prison du Petit-Luxembourg avec des précautions extraordinaires. (Cf. LOUIS BLANC, *Histoire de Dix ans* et DE NOUVION, *Histoire de Louis-Philippe*.)

d'agitation, et aux apprêts de défense faits au palais de la Chambre des Pairs (la dépense a été évaluée à plus de cent mille francs), on peut juger qu'on n'est pas très rassuré sur les dispositions du peuple en cas d'acquittement. Voici un mot que j'ai entendu l'autre jour, et qui peut servir à faire connaître ces dispositions des esprits. Une petite fille criait et pleurait très fort dans la rue : sa mère, une femme du peuple, vient à elle et lui donne une tape : « petite drôlesse, dit-elle, si tu n'es pas bien gentille, tu n'iras pas voir guillotiner Polignac ». Je me suis retourné brusquement à ce propos; cette femme n'avait pas du tout un air méchant, et Casimir Bonjour avec qui je me trouvais alors, me dit que ces propos étaient fort ordinaires dans les classes ouvrières. La condamnation de Polignac leur semble une chose naturelle, c'est un acte de justice qu'ils attendent et auquel ils se proposent d'assister. Presque toutes les personnes que j'ai vues pensent d'ailleurs assez généralement que Polignac et Chantelauze seront condamnés, que le Roi n'osera pas leur faire grâce et qu'eux feront appel à la générosité de ce peuple français qu'ils ont fait mitrailler...

Après-demain, je serai présenté chez M. de Cazes et chez le duc d'Alberg, autres pairs influents (*comme le duc de Choiseul*) dont je tâcherai d'exciter l'intérêt pour notre cause. Par là, j'arriverai à un des objets de mon voyage de nous assurer, au besoin, appui et protection des deux chambres; parmi les députés, tu sais qui se chargerait de ce soin; et parmi les pairs, il ne nous en manquera pas davantage. J'oubliais de te dire que chez le duc de Choiseul il avait été question de de Pott : on m'a interrogé sur les causes de sa chute; j'étais bien aise d'en détromper plus d'un. *L'Avenir*, le seul journal où l'on s'occupe de lui et où travaille Barthels, parlera avec circonspection. Je dois voir demain Bory de Saint-Vincent et Schoonen. L'un est attaché au Ministère de la Guerre et est en faveur, l'autre est un des chefs de l'opposition à la Chambre...

Le soulèvement de la Pologne est certain ! Vive la Liberté !... Si Van de Weyer est parti [1], recommande, je te prie, à ces Messieurs du Comité diplomatique de ne pas me laisser sans nouvelles ni instructions...

A la « longue lettre ostensible » d'où nous avons extrait ces lignes,

---

[1] Il allait partir avec Gendebien pour Paris.

Firmin avait joint « quelques mots pour nous », disait-il... Après des détails sur des affaires de famille, il continue ainsi :

... Le Comité diplomatique, dis-tu, parait disposé à changer en mission officielle ma mission actuelle. A la bonne heure et j'apprécierai dignement cette marque de confiance. J'ai la presque certitude que si dans ce moment j'avais en poche cette mission officielle, le Gouvernement, malgré sa peur de se compromettre, ne pourrait faire autrement que de me reconnaitre. Sebastiani l'a dit à Fabvier. Lafayette et le duc de Choiseul le pensent aussi... Je voudrais savoir si mon séjour à Paris doit se prolonger de beaucoup, l'état de mes finances importe que je le sache, l'argent s'en va ici d'une manière effroyable. Les voitures seules vous ruinent... A propos de mission officielle, il y a en ce moment quelqu'un à Bruxelles qui se flattait de l'obtenir; c'est Mr M. D., celui-là même que j'ai chargé de remettre au gouvernement provisoire les adresses de Londres et de Manchester [1] avec une lettre de ma part. — Pourquoi les journaux belges n'ont-ils pas parlé de ces adresses? Cela ferait pourtant de l'effet....

Voici le texte de l'adresse de Londres dont parle Firmin Rogier :

To M. Rogier, Envoy from the Provisional Government of Belgium.

Paris, rue Montholon, nº 24bis.

The Honorary Secretary of the Metropolitan Political Union (in London) — having been deputed to convey to the Provisional Government of Belgium an Address of congratulation from this Union, to the Brave People who achieved the Independance of their Country, — have the great satisfaction, to commit that important document to the charge of Mr Rogier, now in Paris Envoy from the Provisional Government.

The Secretary does so in the fall confidence, in the assurance of Mr Rogier, that ample justice shall be done to the sincere et Patriotic Sym-

---

[1] La copie de l'adresse de Manchester ne se trouve pas dans les papiers de Firmin Rogier.

pathies, so nobly exhibited in the very heart of the British Metropolis, for the brave citizens of Belgium.

Nov[r] 26[t] 1830.

VI. — 14 DÉCEMBRE 1830. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... Le Général Lafayette et Manguin se proposent de faire une motion relativement à la *reconnaissance immédiate* de la Belgique comme État indépendant. C'est à la France à prendre cette nouvelle initiative...

M. De Cazes m'a dit que le Gouvernement ferait toutes les concessions possibles pour nos relations commerciales. Quelques industriels et moi-même pourrions réclamer, a-t-il dit, mais ces réclamations doivent se taire devant des intérêts généraux...

VII. — 18 DÉCEMBRE 1830. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... Les dispositions si bienveillantes du Ministère à l'égard de la Belgique sont faciles à expliquer; d'abord l'opinion dont il a une peur effroyable est énergique et unanime en notre faveur; ensuite Lafayette, autre puissance redoutable, ne laisse pas échapper une seule occasion de plaider chaleureusement notre cause. Tu as lu il y a quelques jours les paroles qu'il a fait entendre à la tribune; je puis bien te confier que c'est à ma prière... Quand il a dit que si les Prussiens venaient *engarnisonner* la Hollande, de manière que le roi Guillaume pourrait faire agir toutes ses troupes contre la Belgique, la France devrait regarder ceci comme une intervention et venir à notre aide, des signes d'approbation se sont manifestés dans toute la salle et plusieurs députés se sont écriés : c'est juste!...

Je ne sais si tu auras remarqué dans un des derniers numéros du *Temps* un article tout de sympathie pour la Belgique et en faveur de ce petit Gouvernement provisoire si rudement mené par le *Belge* et l'*Émancipation*... Je trouve que le Gouvernement provisoire est de trop bonne composition et qu'il se laisse trop éclabousser par un roquet... Si les journaux belges se taisent, je ferai ici connaître la vérité et les journaux de Paris parleront. Le *Temps* a commencé et le *Constitutionnel* suivra. J'y trouverai appui et bonne volonté dans Casimir Bonjour et Étienne (que j'ai visité dernièrement et qui sympathise vivement avec nous, malgré la peur qu'on lui avait faite des Jésuites qui *nous dominent*, lui a-t-on dit)...

Le défaut de renseignements et d'instructions où me laisse ici le Comité diplomatique et son président, rend ma position peu agréable, pour ne pas dire fausse...

VIII. — 22 décembre 1830. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... Je me plaignais d'être sans nouvelles; l'arrivée de MM. Gendebien et Van De Weyer est venue modérer et calmer mon impatience...

Gendebien et Van de Weyer avaient été envoyés en délégation par le Gouvernement provisoire auprès du Gouvernement français. Firmin était secrétaire de la délégation qui fut reçue par Sebastiani, ministre des Affaires étrangères, le 21.

C'était, pensons-nous, la troisième fois depuis les journées de Septembre qu'Alexandre Gendebien venait à Paris.

Le 30 septembre, d'accord avec ses collègues du Gouvernement provisoire, mais sans mandat bien déterminé et officiel, il était allé *étudier le terrain.* Dans une lettre du 5 octobre à Van de Weyer (n° 2 du vol. I de la Correspondance politique : *Archives des Affaires étrangères*) il dit que l'enthousiasme pour les Belges est grand à Paris,... que l'on doit se défier de l'ancien commandant des combattants de Septembre, don Juan Van Haelen, « qu'il faut le placer en 2d ou 3e ordre », « c'est tout ce qu'il vaut »...; que le volontaire parisien Mellinet doit « être surveillé aussi » (1)...; que, par contre, il importe d'appeler au Conseil pour la guerre le capitaine Goblet, « homme capable, très capable » (c'est le futur ministre et lieutenant général comte Goblet d'Alviella).

Le 9 octobre (n° *6* du même volume des *Archives*) il se plaint de n'avoir pas, depuis dix jours qu'il a quitté sa glorieuse patrie, reçu les pouvoirs et les instructions nécessaires pour remplir les missions convenues à l'unanimité dans le Conseil... A-t-on changé de résolution?... Il démissionnera, il retournera à sa clientèle d'avocat.

---

(1) « Le cœur de Gendebien était bon », dit Juste, commentant la correspondance échangée entre lui et Van de Weyer en octobre 1830, « mais sa méfiance et sa susceptibilité étaient incurables » (*Biogr. de Van de Weyer*, t. I, p. 86).

Cette lettre du 9 octobre s'est croisée peut-être avec celle du Gouvernement provisoire qui lui annonçait que le 6 il l'avait, par un double décret, autorisé à contracter un emprunt au mieux des intérêts de la Belgique et à entrer en rapports avec le Gouvernement français (n^{os} *3* et *4* du volume).

Gendebien, qui était retourné à Bruxelles, en repartit pour Paris à la fin d'octobre. Le Gouvernement provisoire, par décret du 16 de ce mois, signé De Potter, *Gendebien,* Van de Weyer, de Mérode, Ch. Rogier, Van der Linden et De Coppyn, le charge avec M. Méeus, gouverneur de la Banque, de négocier un emprunt de 13 millions à Paris (n° *8*).

> ... Nous t'avons transmis le résultat de nos premières visites et l'entretien avec Sebastiani. C'est à merveille, et l'indépendance de la Belgique va être proclamée... Nous allons tous trois nous rendre chez le digne et vénérable Lafayette qui nous attend... Teste *Jean Baptiste* est à Paris depuis avant-hier. Qu'y vient-il faire?...

— Proscrit après la seconde rentrée des Bourbons, Teste était allé se fixer à Liége où son talent d'avocat fut fort apprécié et où les Rogier, Lebeau et Devaux l'avaient connu. La Révolution de Juillet l'avait ramené en France. Appelé à la Chambre des Députés en 1831 par le Collège électoral d'Uzès, il fut successivement ministre du Commerce, vice-président de la Chambre, ministre de la Justice, ministre des Travaux publics, pair de France, président de Chambre à la Cour de cassation. En juillet 1847, la Cour des Pairs le condamna pour concussion à trois ans d'emprisonnement. —

VIIIbis. — 16 DÉCEMBRE 1830. *Le Gouvernement provisoire de la Belgique à Sa Majesté le Roi des Français.*

Le Gouvernement provisoire a chargé Messieurs Alexandre Gendebien et Sylvain Van de Weyer, membres du Gouvernement, de se rendre auprès de Votre Majesté à l'effet de Lui exprimer le désir d'établir entre les deux pays les relations d'amitié et de bonne intelligence si heureusement commencées et de faire connaître à Votre Majesté les vœux et les intentions du Gouvernement provisoire relativement aux affaires de la Belgique.

Le Gouvernement provisoire prie Votre Majesté de les accueillir comme chargés d'une mission extraordinaire auprès d'Elle et d'ajouter une entière

créance à tout ce qu'ils Lui diront de sa part, tant à l'égard de l'objet de leur mission que dans les expressions de bon voisinage qui animent le Gouvernement provisoire envers Elle dans l'intérêt des deux nations.

Fait à Bruxelles au Palais de la Nation le seize décembre 1830.

Comte Félix de Mérode.
Ch. Rogier.
F. de Coppin.
G. Van der Linden.

VIII^ter. — Paris, 20 décembre 1830. *Lettre de Gendebien et Van de Weyer au comte Sebastiani.*

MM. Gendebien et Van de Weyer, membres du Gouvernement provisoire de la Belgique, ont l'honneur d'annoncer à S. Exc. M. le Comte Sebastiani leur arrivée à Paris.

Ils prient S. Exc. de vouloir bien leur faire indiquer le jour et l'heure auxquels ils peuvent être reçus et présenter leurs lettres de créance dont ils s'empressent de joindre ici une copie.

M. Firmin Rogier, premier Secrétaire de Légation, accompagnera MM. Van de Weyer et Gendebien.

(N° 24 du vol. 1 de la *Correspondance politique. Légation de Paris*, 1830-1831.)

VIII^quater. — Paris, 20 décembre 1830. *Lettre de Sebastiani à Gendebien et Van de Weyer.*

Le Ministre des Affaires étrangères a l'honneur de faire ses compliments à Messieurs Gendebien et Van de Weyer, membres du Gouvernement provisoire de la Belgique, et de les prévenir qu'il les recevra demain mardi 21, ainsi que Monsieur Rogier, à dix heures du matin.

(*Corresp. polit. Légation de Paris*, n° 25.)

IX. — Paris, 21 décembre 1830. *Lettre de Van de Weyer à Charles Rogier.*

... Le bon Firmin nous a accompagnés chez Mr Sebastiani.

Il prend dès aujourd'hui le titre officiel de 1er Secrétaire de Légation....

X. — 22 DÉCEMBRE 1830. *Lettre d'Alexandre Gendebien à Charles Rogier* (1).

Le procès des ministres terminé cette nuit va donner aux ministres triomphants le temps de s'occuper de choses utiles à la France et à notre pays à moins qu'ils se laissent influencer par les trembleurs qui s'exagèrent les dangers à bon plaisir. Les mesures sont prises pour prévenir une attaque sur Vincennes où les condamnés sont réintégrés. Le Peuple est furieux de l'indulgence des Pairs; il accuse la Cour de connivence avec les Puissances étrangères pour sauver la vie à leurs bourreaux; du reste, il n'y pas de mauvaise intention; mais seulement quelques Républicains et quelques Bonapartistes désappointés qui se font républicains pour se donner quelque importance et obtenir des places; c'est tout comme chez nous, quelques egoïstes qui n'ont pas eu le courage de se prononcer au jour du danger et qui voudraient aujourd'hui recueillir les fruits d'un état de choses que d'autres ont constitué avec un désintéressement qu'ils feignent de ne pas comprendre. Avec un peu de courage et de fermeté ici comme chez nous tout s'arrangera pour le mieux. A propos d'agitateurs, songez aux ouvriers que quelques industriels malveillants pourraient égarer. Faites des fonds et faites écrire dans l'*Union* les véritables causes des souffrances de l'industrie. Surtout songez à faire des avances aux fabricants utiles et aux charbonniers... Songez aux armes de guerre. Les Liégeois arrivent en foule à Paris pour faire des offres; ils finiront par faire manquer nos armements; faites-les surveiller rigoureusement à la frontière. Il est plus que tems que nous sachions à quoi nous en tenir. Nos contrats doivent contenir des clauses pénales pour le défaut de fourniture au tems convenu, faites-les exécuter rigoureusement. Songez aux chevaux du pays pour la cavalerie. Il ne nous faut pas de luxe. La cavalerie française a des chevaux qui ne sont pas comparables à ceux que nous avons dans notre pays, cependant vous verrez comme ils manœuvreront au printemps prochain.

Tout à vous de tout cœur sans réserve. A[dre] GENDEBIEN.

XI. — 23 DÉCEMBRE 1830. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

... Je t'engage à faire répondre aux aboiements d'ici qui se renforcent de jour en jour... Exploite, échauffe, intéresse de tous les poumons de ton

(1) Gendebien avait écrit ces lignes à la fin de la lettre de Firmin Rogier.

patriotisme cette sympathie si vive pour notre cause. Que la France se hâte donc, se connaisse et se montre. Va-t-elle nous laisser mourir de consomption intérieure, après avoir dit : je viens à votre secours?... Si on ne veut nous laisser qu'un embrion d'état sans liberté d'Escaut, sans la Flandre française, sans le Luxembourg et avec Maestricht au beau milieu, comment veut-on que nous vivions? Il y aurait honte et niaiserie à se contenter de pareilles conditions...

XII. — 24 décembre 1830. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... Si c'est là tout ce que nous avons à espérer du Congrès de Londres, eh! bien, laissons-les discuter s'ils le veulent, mais répudions hautement leur intervention malheureuse et de mauvaise foi : faisons un appel à la nation française.

... Que la paix (mais une paix honorable et qui nous assure le Luxembourg, Maestricht, Venloo et l'Escaut) soit signée à la Haye et pas ailleurs!...

... Je t'avais promis un narré de mon dîner chez Decazes et des observations sur les personnages que j'y avais rencontrés. Voilà ma lettre pleine et le sommeil sur mes yeux. Mais je tâcherai de faire de mes souvenirs un article pour la *Politique* (1). En attendant je te dirai que, placé près de *Madame la Duchesse*, j'avais à ma droite le duc de St Aubin au front chauve, à l'œil spirituel et l'un des hommes les plus aimables de Paris, dit-on, puis les pairs... (2), de Monville, Montebello et Daru fils; et Rothschild avec sa figure d'un financier qui depuis un mois a perdu 60 millions, et Mr Humbert avec sa voix frêle et son air de jésuite et Mr Duvergier de Hauranne au teint jaune et Palaprat..., puis M. Humann qui depuis dix ans attend un ministère et M. Podenas à l'accent provençal et Lainé de Villevêque d'un extérieur fort imposant et Viennet avec son air de mauvaise humeur et ses cheveux en désordre et le conteur Mérimée et le savant Buchon qui singe le fashionable et Étienne à la face large et au corps bien nourri, etc., etc. Tous ces Messieurs ne dînaient pas chez Mr Decazes, mais ils y sont venus dans la soirée et je me suis entretenu avec presque tous; dans tous j'ai trouvé de l'intérêt et de la sympathie...

---

(1) Le journal liégeois (ancien *Mathieu Laensbergh*) que les Rogier avaient fondé avec Devaux, Lebeau, etc. Cf. Discailles, *op. cit.*, t. I, pp. 85 et 133.

(2) Un nom illisible.

XIII. — 26 DÉCEMBRE 1830. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... Le général de Rumigny, aide de camp du Roi, est venu nous voir hier; une intervention des alliés n'est pas à craindre : la France dans aucun cas ne la souffrira. Il nous parla du Luxembourg et nous dit qu'en s'entretenant hier de ce point litigieux avec le Roi, S. M. lui aurait fait observer que le duché de Bouillon, dans le cas où le Luxembourg retournerait à la Confédération germanique, devrait rester à la Belgique... Au moment où, reconduisant M. de Rumigny, je me trouvais seul avec lui dans la pièce voisine, il me demanda si le choix de notre prince était fait et à qui nous nous arrêtions. Je ne lui dissimulai point que nous aurions mieux aimé prendre un de nos concitoyens pour chef; mais que si un tel choix était empêché par trop d'obstacles, nos voeux étaient pour un prince français de préférence à tout autre... Mon opinion *personnelle*, m'a-t-il dit, est que votre demande serait accueillie favorablement. C'est un trop beau présent que vous nous feriez là, pour que nous en fassions fi! D'ailleurs tâchez de gagner du tems; dans un mois, dans six semaines, nous serons prêts à vous seconder et à appuyer par les armes, s'il le faut, votre choix. Comptez sur nous.

Nous avons vu hier aussi M. Bignon qui ne veut pas démordre de son opinion sur la possession du Luxembourg assurée à la maison d'Orange [1]. Cependant, quant au duché de Bouillon, nous l'avons rangé à notre avis et il reconnait que la Belgique a le droit d'en réclamer la possession. Lui aussi pense qu'il faut tâcher de gagner du tems et que la France n'est pas encore en mesure de nous seconder...

On ne conçoit rien à ce changement continuel d'hommes qui passent au pouvoir ici. Notre Gouvernement provisoire aurait déjà été changé vingt fois en France, depuis qu'il existe sans modifications au grand chagrin des roquets de toute espèce. Je leur prépare un de ces jours une petite lettre dans le *Constitutionnel*. En parlant du *Constitutionnel*, je te recommande bien de lire le numéro qui paraîtra demain mardi 28. Il s'y trouvera un article sur la Belgique que Cas. Bonjour y fera insérer ce soir...

Comme Gendebien [2] écrit de son côté au Comité diplomatique, je ne te

---

[1] Le 13 novembre, à la Chambre des Députés, il traita d'usurpation la prétention des Belges sur le Grand-Duché. Cf. NOTHOMB, *Essai historique et politique sur la Révolution belge.*

[2] Van de Weyer était retourné à Bruxelles.

parle pas des différentes visites faites et reçues, entr'autres de notre soirée d'hier chez le M[al] Gérard...

XIV. — 30 DÉCEMBRE 1830. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Voilà donc notre indépendance reconnue, mon cher Charles; c'est fort bien sans doute; mais au moment où les cinq grandes puissances nous admettent au rang des nations et nous disent : vous voilà peuple dégagé de tutelle et libre dans votre choix de Souverain...

— Depuis que l'immense majorité du Congrès national s'était prononcée pour la Monarchie constitutionnelle représentative, on entendait parler des candidatures du prince Othon de Bavière, de Léopold de Saxe-Cobourg, de l'archiduc Charles d'Autriche, du prince de Naples, du duc de Nemours et du prince d'Orange — sans parler de celles de Félix de Mérode, du prince de Ligne, même de Charles Rogier, etc. Il y en avait de sérieuses et de fantaisistes. Parmi les candidatures nettement avouées et préconisées énergiquement, les mieux cotées étaient pour le moment celles des ducs de Nemours et de Leuchtenberg.

... prenons garde qu'au sein même de la patrie il ne se trouve des hommes qui songent à la détruire lorsqu'à peine elle vient de naître. Détruire, non, le mot est trop fort, mais lui faire perdre son émancipation. Il se trouve ici des hommes qui se disent envoyés par les provinces de Flandre et d'Anvers auprès du Gouvernement français pour savoir si, dans le cas ou ces provinces se soulèveraient en arborant les couleurs françaises et en demandant la réunion immédiate et complète à la France, celle-ci protégerait ou du moins ne désavouerait pas le mouvement... A Liège, à Verviers, à Mons, à Namur, le même mouvement est proposé...

... Ce matin un banquier anglais est venu nous faire des propositions pour un emprunt, dans le cas où la Belgique se déciderait à avoir recours à ce moyen de prospérité et de richesse...

... J'ai reçu aujourd'hui ma nomination officielle : mais tout se fait chez nous avec une telle précipitation que non seulement V. de W. [VAN DE WEYER] ne l'a pas signée, mais qu'elle n'a ni cachet, ni date. Pourquoi donc n'avez-vous pas auprès de vous un homme capable de rediger et de soigner tous les détails qui vous échappent nécessairement? On disait que M. Vautier

avait eté appelé près de vous à cet effet. C'était, il me semble, l'homme qu'il vous fallait...

M. Sebastiani s'est plaint aujourd'hui de certaines indiscrétions commises par quelqu'un de vous. Il paraît qu'on ne distingue pas assez ce qui doit être tenu caché au public des lettres que nous vous écrivons (1)...

XV. — 1er janvier 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... La lecture des journaux belges me cause de violentes irritations. Ces discussions interminables et intempestives du Congrès d'une part, de l'autre, ces attaques sans cesse renouvelées contre le Gouvernement provisoire sont du plus mauvais effet. Il faut absolument en finir. Ici on a peur, on voudrait temporiser un mois, deux mois et cependant ces éternelles temporisations nous tuent. Le Roi, le plus honnête homme du monde au fond, n'ose pas prendre une résolution qui pourrait amener une guerre, et dans son conseil la majorité est pour la paix ou du moins voudrait-on la prolonger. Teste qui te remettra cette lettre a les choses les plus importantes à te communiquer.

Je ne sais si les renseignements qu'on lui a transmis sur l'état des esprits dans nos provinces (2) sont exacts, mais ils méritent la plus sérieuse attention. Pour Dieu, que notre Belgique ne donne pas au monde le triste spectacle de discussions intérieures après lui avoir offert celui d'une union si belle! Dans l'état où sont les choses, si la France ne veut pas ou n'ose pas nous donner le *Nemours* pour roi (les partisans du prince de Cobourg ou d'un fils du prince d'Orange étant en minorité très petite); et si l'on veut absolument conserver son individualité comme nation, je ne vois pas trop pourquoi nous ne reviendrions pas à notre idée première, celle de nous donner pour chef un citoyen belge, ou, ce qui vaudrait mieux encore, nous proclamer en République. Si les cinq grandes puissances sont de bonne foi en reconnaissant notre indépendance, il doit être bien entendu que nous devons être libres de choisir telle forme de gouvernement qui nous sera convenable... Puisse le bon génie de la Belgique et notre ardent désir de la

---

(1) Voir documents suivants.
(2) Cf. lettre du 30 décembre 1830.

voir heureuse et indépendante, nous inspirer dans notre décision! Puissions-nous conduire à bonne fin une révolution si miraculeusement éclose et conservée jusqu'ici...

XVI. — 3 janvier 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... C'est par peur de la guerre, que le Roi et ses conseillers se décident à nous repousser et à ne plus nous accorder le *Nemours*... Deux partis, me semble-t-il, restent à prendre : ou revenir à la République dont le Congrès a fait fi [1] et rallier ainsi à soi la jeunesse et tout ce qu'il y a d'hommes énergiques et de purs patriotes, ou bien revenir à l'idée qui effrayerait moins les timides et les braves bourgeois (et c'est le plus grand nombre), je veux dire, faire choix d'un de nos citoyens pour le porter sur le trône de la Belgique. Si l'on croyait pouvoir se passer du titre de Roi, que l'élu du peuple soit proclamé *président héréditaire;* avec ce chef, ayons des institutions républicaines. Si l'on parvient à s'entendre pour arriver à ce but, eh! bien notre révolution aura un résultat glorieux et toute ma vie je m'applaudirai d'y avoir contribué... Après tout, le simple citoyen porté au pouvoir par la confiance et par les votes de tous les Belges, vaudra bien un prince de Cobourg et un duc de Nemours. Le commerce, les industriels qui poussent à la France se montreront contraires à cette combinaison peut-être; mais d'abord forment-ils la seule classe qu'il faille consulter dans la nation? Ensuite il faudrait leur dire que la France (et ce sont les propres paroles du Roi et de ses ministres) fera pour notre commerce et notre industrie tous les sacrifices possibles; qu'un traité de commerce aussi favorable que nous pourrons le désirer sera conclu; que son intérêt à elle est que la Belgique soit forte, libre et heureuse, parce qu'elle est son alliée naturelle et sa sentinelle avancée...

Je t'envoie une épreuve d'un article sur nos affaires, qui demain doit paraître dans le *Constitutionnel*. Je te recommande de nouveau de faire attention aux différents articles sur la Belgique qui ont paru (il y en a eu déjà cinq depuis huit jours) et qui paraîtront successivement dans cette feuille : elle est toujours en France la plus populaire et la plus répandue...

---

(1) La monarchie constitutionnelle avait obtenu 174 suffrages et la République, 13. Voir dans les *Discussions du Congrès national* les séances des 19, 20 et 22 novembre 1830.

... Je crois très nécessaire et très utile que l'*Union* et le *Courrier* répètent les articles qu'il contiendra sur nos affaires...

M. Gendebien ne t'est-il donc pas nécessaire? comment peux-tu satisfaire à tant de travaux? Si Gendebien pouvait te devenir d'un utile secours, au premier mot de ta part, il serait près de toi. Et moi aussi, tu le sais : un mot, une ligne et nous serons réunis...

Dans le rapport qu'il présenta au Congrès, le 26 décembre, sur l'entrevue que les délégués du Gouvernement provisoire avaient eue avec le général Sebastiani, Van de Weyer se loua fort de son accueil et de ses bonnes dispositions à l'égard de la Belgique.

L'urgence des affaires le rappelant à Bruxelles, il disait que son collègue, M. Gendebien, serait auprès de Sa Majesté Louis-Philippe l'interprète des sentiments de reconnaissance du Congrès pour « la noble attitude qu'avait prise la France dans les intérêts de notre pays ».

Van de Weyer partit quelques jours après pour Londres [1] où il rendit, près de la Conférence, des services signalés dont rend compte l'ouvrage que Th. Juste lui a consacré dans sa collection des *Fondateurs de la Monarchie belge*.

C'est au comte de Celles, qui remplaçait Van de Weyer à la présidence du Comité diplomatique, que Gendebien et Firmin Rogier écrivaient officiellement ce qu'ils apprenaient à Paris.

XVII. — 4 JANVIER 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... Gendebien écrit en ce moment à M. de Celles le résultat de son entretien de ce matin avec M. Sebastiani. Celui-ci se plaint que des indiscrétions se commettent à Bruxelles et que le secret de la correspondance diplomatique n'est pas respecté; des personnes du Comité ou du Gouvernement provisoire ont parlé de choses qui devaient rester secrètes [2]. Qu'on y prenne garde!... Jusqu'ici nous sommes sans nouvelles de Van de Weyer. J'ai peur qu'il n'aille faire à Londres que de l'eau claire...

---

(1) Le vicomte Vilain XIIII l'accompagnait.
(2) Voir plus loin.

XVIII. — 5 JANVIER 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Je crois devoir te donner connaissance d'une conversation qui a eu lieu hier au soir chez Lafitte ([1]), chez lequel j'avais été conduit par M. de Grammont. Son Excellence financière se trouvait au Conseil chez le Roi. Ne le voyant pas revenir à 11 heures, je me retirai; M. de Grammont resta; Lafitte rentra une demi-heure après. M. de Grammont lui dit que j'étais venu pour le voir et l'entretenir de nos affaires. « Oh! dit Lafitte, ces Belges nous tourmentent bien : je viens du Conseil, et nous nous sommes plus occupés de leurs affaires que de celles de la France. Que veulent-ils donc? N'avons-nous pas fait pour eux tout ce que nous pouvions, plus que nous ne devions peut être. Leur indépendance est reconnue par les puissances. Nous les laissons libres de se donner tel gouvernement qu'ils désirent; mais pourquoi veulent-ils nous entraîner dans une guerre en demandant à la France une réunion *qu'elle ne peut accepter, qu'elle n'acceptera pas, qui est impossible*. Attendre que nous leur donnions un fils du roi pour les gouverner, qu'ils n'y comptent pas; le Gouvernement s'y refusera. Le roi ne veut pas qu'on l'accuse d'ambition... La France ne peut consentir à la réunion de la Belgique, ni lui donner un fils du roi pour la gouverner, sans allumer nécessairement une guerre générale. Il y a en France et en Belgique des brouillons qui veulent susciter au Gouvernement des embarras et qui, pour accomplir leurs projets, ne craindraient pas de mettre en question le repos et l'existence de leur patrie... M. Lamarque veut être maréchal, M. Mauguin arriver au ministère et voilà, a dit en finissant Son Excellence avec une grande vivacité, le vrai motif du tendre intérêt qu'ils portent aux Belges; ils pensent que la guerre que susciterait la réunion les porterait au pouvoir... » C'est devant huit ou dix personnes que le ministre des finances s'est exprimé ainsi. On m'a dit que Cas. Périer tenait le même langage. Ces gens ont peur de la guerre et il est certain qu'ils verront avec plaisir la Belgique se constituer en état définitif et qu'ils subiraient même un prince indigène ou une république sans trop se plaindre. Mais ils sont enchantés du prince Othon. C'est un légitime, et qui pourra se caser sans trop effrayer la vieille aristocratie de l'Europe...

([1]) Nous respectons l'orthographe (y compris celle des noms), comme le texte des documents.

XIX. — 7 JANVIER 1831. *Lettre de Félix Chazal* (1) *à Firmin Rogier.*

... Nos affaires traînent trop longtemps. On est las du provisoire. Nous avons ici trois partis qui s'agitent en tous sens : le parti français, le parti orangiste, le parti des anarchistes auxquels se rattachent une foule d'autres partis moins puissants, mais tout aussi turbulents. Ils passent les nuits à comploter, cabaler, etc....

XX. — 8 JANVIER 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Ta lettre et celles de M. le comte de Celles reçues cette nuit et ce matin ont déterminé le départ de M. Gendebien (2). Il prétend, et je ne puis moi-même me le dissimuler, qu'il faut absolument que quelqu'un reste ici pour les communications officielles et les correspondances. Qu'il parte donc seul et qu'il me laisse livré aux plus vives inquiétudes. J'en perds presque entièrement le sommeil. Tu es entouré d'hommes bien méchants, bien sots et bien perfides... on ne doit pas balancer à user de mesures sévères pour maintenir la tranquillité et l'ordre public qu'ils veulent troubler. Ne souffrons pas que de misérables brouillons et écrivailleurs et bavards, à la façon de de Potter, de Levae, de Robaulx (3) conspirent dans le seul but de vous remplacer au pouvoir. Et qu'y feraient-ils? ils n'y tiendraient pas dix jours... La combinaison de Leuchtenberg est une des plus mauvaises dont on pût s'aviser. C'est nous mettre en état de suspicion continuelle avec la France; jamais elle n'y souscrira... Qu'on ait soin de me tenir au courant et de ne pas me laisser longtemps seul ici. Puisque je parle mission, il ne faut pas oublier qu'on me fasse tenir ici ou des fonds ou une lettre de crédit. Je ne puis pas rester sans argent et ne suis pas en état de faire l'ambassadeur à mes dépens. Veille à ceci de grâce...

---

(1) Chazal était intendant général de l'armée. Cf. JUSTE, *Le Congrès national de Belgique,* t. II, p. 12.

(2) C'est le comte de Celles qui vint le remplacer.

(3) Levae dirigeait le *Courrier des Pays-Bas;* de Robaulx représentait au Congrès l'arrondissement de Philippeville.

Le Gouvernement et le Congrès national ne faisaient pas toujours bon ménage. C'est ce que nous apprenons par une lettre de Van de Weyer du 10 janvier 1831 (que M. Juste a publiée en 1871). Les impatiences et les imprudences de certains membres du Congrès étaient souvent de nature à décourager les délégués du Gouvernement provisoire à Londres. Van de Weyer avait beau écrire dans ses rapports au Comité diplomatique — qui les communiquait au Congrès — que le calme et la patience étaient d'absolue nécessité si l'on voulait réussir auprès de la Conférence de Londres, « que l'on ne rebâtissait pas en un jour un État nouveau, sur les ruines d'un royaume que cinq Puissances avaient créées » (1); qu'après tout, si les agités du Congrès estimaient que la délégation du Gouvernement provisoire traitait mal les affaires de la Belgique à Londres, on n'avait qu'à les rappeler officiellement. Point ne faisait. Il semblait, pensait Van de Weyer, qu'il suffît que le Gouvernement l'eût envoyé avec Vilain XIIII à Londres pour que le Congrès voulût y envoyer d'autres Commissaires.

XXI. — 11 JANVIER 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... J'ai reçu hier de Van de Weyer (2) une note remise par lui à la Conférence de Londres et relative aux frontières de la Belgique. Cette note est écrite avec fermeté et noblesse. Elle expose que la Belgique ne peut pas renoncer à la possession de Maestricht, de la Flandre des États et du Luxembourg, si elle doit rester indépendante. J'ai donné connaissance hier soir de cette note à M. Sebastiani. Lui pense que la possession de Maestricht et de la Flandre des États pourra bien, si nous insistons vivement, nous être abandonnée et adjugée par les puissances; mais que nous éprouverons

---

(1) Au début du second volume de notre *Histoire de Charles Rogier*, parlant de la constitution de l'État belge à travers des difficultés inouïes et des périls sans cesse renaissants, nous transformions ainsi le vers célèbre de l'*Énéide* :

Tantæ molis erat Belgarum condere gentem.

(2) Il y a dans les volumes de la *Correspondance politique du Ministère des Affaires étrangères* qui sont consacrés à la Conférence de Londres, un certain nombre de lettres, de moindre importance, écrites par F. Rogier à Van de Weyer au mois de janvier 1831, entre le départ de Gendebien et l'arrivée du comte de Celles.

une résistance insurmontable pour le Luxembourg... J'ai répondu que nous le possédions de fait, que la question de droit n'était pas moins en notre faveur et que s'il fallait la décider par le canon, nous ne reculerions pas. J'ai ajouté (et ceci a paru le frapper) que les habitants du Duché s'expatrieraient tous plutôt que de retomber sous le joug de Guillaume ou d'être abandonnés à la merci des Prussiens. M. Bertin de Vaux, l'ex-ambassadeur à La Haye, se trouvait là pendant notre conversation. Il m'a donné des détails assez curieux sur le roi Guillaume et son opiniâtreté. Il est convaincu que ce prince parjure cherchera tout prétexte pour allumer la guerre et qu'il ne néglige ni promesses, ni or pour faire naitre dans nos provinces une anarchie telle que les Oranges auraient alors bon marché de nous et qu'ils seraient reçus comme des libérateurs...

Je suis dans des rapports d'amitié assez agréables avec M. Sebastiani et je t'avoue que l'espèce d'éloignement que j'avais d'abord éprouvé pour lui a cédé lorsqu'il m'a exprimé à plusieurs reprises combien il t'estimait et le cas que le roi Louis-Philippe faisait de toi. Faire ton éloge, c'était m'attaquer par mon endroit sensible. Le savait-il?...

J'aime à croire que cette lettre *particulière* ne sera pas lue en séance publique, comme l'autre. Je ne sais trop comment Sebastiani prendra cette usurpation du Congrès. C'est presque me couper dorénavant les épanchements intimes du ministre. Et puis, comme les journaux ont mutilé ma pauvre lettre...!

Je te recommande de nouveau de soigner ma demande de fonds. Songe combien ma situation ici serait pénible, si je me trouvais tout à coup sans argent et quelle figure d'ambassadeur je ferais!

XXII. — 12 janvier 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.* « Toute particulière ».

... Comme cette lettre n'aura pas, je l'espère, le sort de celle que j'ai écrite à M. le comte de Celles et qu'on n'en donnera pas lecture au Congrès [1], je te dirai que dans la situation où en sont les esprits et au point où les choses ont été amenées, il ne reste qu'un parti à prendre et ce parti, me semble-t-il, convient à la dignité de l'assemblée. C'est de

---

[1] Il s'agit de la lettre du 6 janvier qui se trouve sous le n° 53 dans le volume I de la *Correspondance politique* (Archives du Ministère des Affaires étrangères).

proclamer le chef de l'État sans s'arrêter à la considération qu'il plaise à telle ou telle puissance et de négocier après, s'il le faut, pour le faire reconnaître. Si le prince de Leuchtenberg a en effet un parti aussi nombreux que les journaux l'annoncent, s'il est bien prouvé que la majorité de la nation sera favorable à cette élection, eh bien! qu'on en finisse, que le Congrès le proclame, qu'il y ait presque unanimité s'il est possible et l'on verra après... Le cabinet du Palais Royal serait amené à le reconnaître bientôt et peut-être à ne pas lui refuser une princesse d'Orléans pour femme...

Veux-tu que je te dise une combinaison qui me semble plus généreuse, plus digne de nous et de notre Révolution que toute autre... Pourquoi la nation belge n'appellerait-elle pas à sa tête, sous le titre de Président à vie, le plus grand citoyen des Deux-Mondes, La Fayette?... J'ai lieu de croire que l'ami de Washington ne se refusera pas à la gloire de présider à l'établissement de la liberté en Belgique...

L'envoyé français près de la diète de Francfort a reçu pour instruction de faire tous ses efforts pour obtenir que le Luxembourg soit reconnu comme partie intégrante de la Belgique...

La lecture de nos lettres particulières au sein du Congrès a plus qu'étonné M. Sebastiani. Sa susceptibilité s'en est effarouchée. On dit que l'avocat Mauguin doit aujourd'hui l'interpeller à la Chambre sur les paroles que je rapporte dans ma lettre. Tout ceci est fâcheux, parce que dorénavant on se tiendra avec moi sur ses gardes et qu'on n'aura plus peut-être d'épanchements et que *mon cher ami*, avant de me rien confier, me demandera toujours : « Ceci sera-t-il aussi lu au Congrès »?

XXIII. — 13 janvier 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... J'ai vu hier soir Sebastiani. Il persiste toujours à affirmer que la France ne reconnaîtrait pas le jeune duc de Leuchtenberg comme roi des Belges. Moi je persiste à croire que le Congrès doit se f... de la diplomatie et pousser en avant...

XXIV. — 15 janvier 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.* « Particulière ».

L'incroyable publicité donnée à mes lettres m'a placé ici dans une position assez fâcheuse, puisque je dois renoncer maintenant à tout entretien

familier et particulier avec le Ministre et tout homme influent qui craint de voir son nom et ses paroles reproduites dans les journaux. Tu verras aujourd'hui même dans les feuilles les premiers effets de la publication inconvenante dont je me plains : la lettre de Sebastiani qui a dû démentir à peu près ses paroles et ma réponse qui d'abord n'était pas destinée à l'impression, mais que je n'ai livrée aux feuilles publiques que quand Sebastiani a inséré sa lettre dans le *Moniteur*. J'ai cherché à mettre toutes les formes possibles pour lui dire qu'il se trompait ou mentait...

... Je crois, sauf meilleur avis, que puisqu'on m'a mis dans une telle position en divulguant tout ce que j'écrivais, le meilleur parti à prendre pour moi serait de donner ma démission. Si c'est aussi ton avis, fais-le donc agréer à qui de droit. Je t'assure que je ne regretterai pas du tout de quitter un poste qui ne promet que du déboire à la manière dont le Congrès traite la diplomatie...

Est-ce qu'on ne veut pas avoir égard aux demandes que j'ai faites de fonds dont j'ai besoin?...

Je ne pourrai écrire que demain à M. de Celles. Ah! dis-lui que chez M. le Maréchal Gérard, on ne conçoit rien non plus à la publicité qui a été donnée à mes lettres.

XXV. — 16 JANVIER 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Les nouvelles dénégations de Sebastiani à la tribune de la Chambre ont dû provoquer de ma part une nouvelle réponse et la voici telle que je vais la lui envoyer et telle que je l'adresserai aux journaux. (Voir document XXVI.)

Voilà où nous en sommes et ce que l'on produit avec de telles indiscrétions. Nous verrons ce que Sebastiani répondra après cela. Si mes relations devaient rester aussi peu agréables, je le répète, je demanderais à être immédiatement remplacé ici...

XXVI. — 17 JANVIER 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Tu auras vu aujourd'hui dans les journaux l'étrange lettre de Sebastiani et ses dénégations, et la réponse que je lui ai faite. Je lui avais d'abord donné un démenti plus crû et plus formel, et il le méritait. Mais des

hommes sages et pourtant vigoureux, Ransonnet [1], par exemple, m'ont fortement conseillé d'adoucir les termes et de donner à Son Excellence un démenti plus poli et plus diplomatique. Je l'ai fait et ma réponse a été envoyée au Ministre. Mais celui-ci ayant mis sa lettre dans le *Moniteur*, j'ai dû moi aussi mettre la mienne dans les journaux. Si tu la trouves faible, je dois te dire qu'ici partout on l'approuve et que l'opinion publique est tout entière pour moi : il n'est pas un homme sensé, un peu au courant des affaires, qui ne soit convaincu que j'ai dit la *chose vraie*. Tu as peut-être lu ce qu'ont dit le *National* et la *Tribune* à ce sujet. On s'étonne d'autant plus ici des dénégations de Sebastiani que sa propre lettre à Bresson le condamne et que *Gendebien* peut confirmer avoir reçu de la bouche de Son Excellence les mêmes renseignements et dires que moi. Quoi qu'il en soit, comme, à la tribune, le Ministre a renouvelé ses dénégations, je lui ai adressé une nouvelle lettre à laquelle il a fait une réponse que je t'envoie. Cette réponse (je ne puis assez m'étonner qu'il l'ait lâchée) me donne raison sur tous les points principaux, hors sur un point insignifiant, la question du mariage de Leuchtenberg. Mais quoi qu'en dise Son Excellence, cette question de mariage avait été posée par moi comme toutes les autres, et il n'en pouvait être autrement, puisque le mariage avec une princesse d'Orléans paraissait être une des conditions de l'élection du Duc au trône des Belges.

Copie.

Paris, 16 janvier 1831.

A M. le comte Sebastiani, ministre des Affaires étrangères.

M. le Comte,

J'ai déjà eu l'honneur de répondre à votre lettre du 14. Je croyais d'abord que cette lettre n'était que pour moi ; mais vous l'avez fait insérer dans les journaux, et hier, à la tribune, vous avez renouvelé vos dénégations.

Je dois donc maintenant vous demander, si dans nos conversations par-

---

(1) Un Liégeois, ancien combattant de Septembre 1830, qui vivait alors à Paris.

ticulières ou diplomatiques, comme il vous plaira de les appeler, vous n'avez pas dit :

« 1° Que le Gouvernement français ne consentirait jamais à reconnaitre le Duc de Leuchtenberg comme roi des Belges.

2° Que, dans le cas où l'on songerait à un mariage entre ce prince, devenu roi des Belges, et une des princesses de la Famille Royale de France, ce projet d'union n'obtiendrait jamais l'assentiment du Roi.

3° Que, dans le cas où la Belgique demanderait à être réunie à la France, le Gouvernement français s'y refuserait.

4° Que le Roi ne pourrait accepter la royauté Belge pour le duc de Nemours, si les Belges la lui offraient. »

Si vous ne croyez pas devoir m'honorer d'une *réponse précise* à ce sujet, je penserai, M. le Comte, que vos dénégations ne portent que sur des inexactitudes que j'ai déjà signalées et sur la publicité donnée, sans mon aveu, à des conversations particulières.

J'en appelle d'ailleurs et à votre propre lettre à M. Bresson écrite devant moi et sous votre dictée, et aux récentes paroles de M. Gendebien au Congrès de Bruxelles.

J'ai l'honneur, etc. F. ROGIER.

Et par P. S. Je n'ai point cru devoir jusqu'ici envoyer cette lettre aux journaux.

Réponse de M. Sebastiani.

Paris, 16 janvier 1831.

A Monsieur Rogier.

MONSIEUR,

Je vous ai dit que le Roi ne consentirait pas à la réunion de la Belgique à la France; qu'il ne pouvait accepter pour M[gnr] le Duc de Nemours la couronne qui lui serait offerte; que nous ne reconnaîtrions pas M[gor] le Duc de

Leuchtenberg; mais il n'a été question d'aucune proposition de mariage. Interrogez bien votre mémoire : la note de M. Bresson qui a été publiée à Bruxelles vous prouve que la mienne est fidèle.

M. Deffaudit, directeur de la 2e division politique, qui a toujours été présent à notre conversation et qui a bien voulu écrire la lettre que je dictais pour M. Bresson, vous assurera que vous êtes complètement dans l'erreur.

J'ai l'honneur, etc.

HORACE SEBASTIANI.

... Tu feras de ces deux lettres l'usage que les circonstances et la prudence te conseilleront. Si la lecture de ces deux pièces pouvait être nécessaire au Congrès pour ma justification et pour défendre ma réputation de loyauté et de franchise dont, je te le répète, personne ici ne doute, pas même Sebastiani, eh bien! fais-en usage. Il importe, en effet, qu'il soit reconnu, à Bruxelles comme à Paris, que si l'on conteste leur exactitude à quelques-unes de mes expressions, on ne peut me démentir pour le fond même des choses, et que le Ministre tombe d'accord avec moi sur les points les plus importants.

Encore un coup, je n'ai rien avancé qui n'ait été dit et répété plusieurs fois à moi, ainsi qu'à Gendebien. Sebastiani a cru par sa lettre se mettre à couvert des attaques de la tribune à la Chambre; il ne les a pas évitées et personne n'est la dupe de ce manège.

J'ai dîné hier chez M. De Cazes avec des pairs et des députés qui tous m'ont donné gain de cause. Voilà donc la diplomatie! quelle pitié! nier en public ce qui s'est dit dans le cabinet!

P. S. — Ma lettre à Sebastiani, dont je t'ai envoyé hier une copie, a, je crois, quelques variantes. Celle-ci est la *copie exacte*. Également *copie exacte* de la réponse de Son Excellence.

M. Sebastiani, en me disant dans sa lettre que M. Deffaudit avait toujours été présent à notre conversation, commet une inexactitude. Nous étions depuis quelque temps à nous deux seuls, quand M. Deffaudit est entré dans le cabinet de Son Excellence.

Talleyrand et le duc de Dalberg sont d'accord pour blâmer la legèreté de Sebastiani.

Dans l'étude que M. Jules Carlier a consacrée, de 1891 à 1892, aux

mémoires du prince de Bénévent [1], il fait remarquer qu'en admettant — et après les lettres qu'on vient de lire, il n'y a plus lieu, pensons-nous, d'accepter cette manière de voir — en admettant que Firmin Rogier n'eût pas *tenu exactement la conduite réservée qu'on exigeait de lui,* il y avait des *circonstances fort atténuantes,* « alors que le général Sebastiani, ne gardant lui-même *aucune mesure* (déclare Talleyrand), *mettant ses pieds dans tous les plats et dans tous les souliers* de l'avis du duc de Dalberg, intriguant de ci et de là, se faisant rabrouer fort vertement par des actes d'inqualifiable légèreté commis un peu partout ; alors que le délégué français de la Conférence à Bruxelles observait lui-même une attitude toute différente de celle que lui imposait son mandat et finissait par se faire rappeler ; alors que lord Ponsonby, à son tour, malgré sa réserve et son flegme britannique, tenait la balance fort peu égale et finissait par être désavoué de la façon la plus manifeste pour lui ».

XXVII. — 20 janvier 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Les journaux de ce matin m'ont apporté la séance du Congrès dans laquelle tu as cru devoir prendre la défense de votre envoyé français à Paris et donner un démenti à Sebastiani. Je t'en remercie, mon cher Charles. A Paris, ce procès est jugé et j'ai gagné complètement ; il n'est personne qui ne soit convaincu que ce que j'ai écrit, on me l'avait dit en effet... Mais laissons là cette ridicule affaire qui pourtant nous révèle ce que c'est que la bonne foi en diplomatie. Tu as vu ce que le *National* en a dit : « Le diplomate consommé, c'est M. Sebastiani ; le diplomate sincère, c'est M. Rogier ». M. de Celles, auquel je n'ai pu m'empêcher de témoigner mon étonnement sur la publicité donnée à mes lettres, m'en a témoigné tous ses regrets ; c'était une nécessité, m'a-t-il dit, à laquelle il fallait se soumettre. Au reste, il traite tout ceci assez légèrement. — Sebastiani m'a fait savoir par lui et par M. de Grammont qu'il me verrait avec plaisir et que je voulusse reprendre mes premières relations avec lui. Je ne lui ai pas fait faire de réponse...

Mauguin m'a cité en grand secret deux mots qui donneraient bien à

---

[1] *Talleyrand et la Belgique.* (Revue de Belgique.)

réfléchir sur les arrière-pensées du Gouvernement français et qui devraient nous décider à une organisation prompte et définitive, s'ils sont vrais... Hier à la Chambre on parlait de la Belgique et de ses affaires et de l'intervention, etc. Moi, ce que je veux, a dit un Ministre, c'est que les affaires s'embrouillent. — Mr C. Périer disait avant-hier : que ferions-nous de la Belgique?... *deux ou trois places fortes nous suffisent*. La Belgique toute entière nous serait plus nuisible qu'utile. Elle produit pour 10 millions d'habitants; elle n'en a que quatre; il faudrait donc que le surplus de cette production fût consommé par la France au détriment de nos fabriques. — Ce mot mérite d'autant plus d'être remarqué qu'il laisse entrevoir une intention de partage de nos provinces. Mauguin croit que c'est le projet des puissances. Le *Temps* le dit assez ouvertement dans plusieurs articles. Que faire donc pour déjouer ces infâmes projets? Nous constituer le plus tôt possible. Nommer un ou plusieurs chefs; qu'on choisisse parmi nos concitoyens; qu'on ne s'inquiète plus des puissances; elles approuveront ce qui aura été fait. C'est ce qu'on ne cesse de me repéter ici de tous côtés. Laissez là votre Othon et prenez-moi Félix de Mérode, ou s'il n'y a pas moyen, eh bien! proclamez Nemours ou La Fayette... As-tu reçu le certificat de *moralité* de La Fayette (1)?...

XXVIII. — 23 janvier 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Le courrier extraordinaire que nous faisons partir tout à l'heure, porte à M. le comte d'Aerschot la réponse de M. Sebastiani aux renseignements que le Congrès avait chargé sa mission à Paris (2) de prendre auprès du Ministère. La réponse, comme on devait la prévoir, est peu positive; cependant on peut voir qu'il ne faut pas de duc de Leuchtenberg... Il ne nous reste que trois partis à prendre : ou nous former en *État* fédératif (je ne dis pas *republique*, puisque ce mot épouvante) avec un président héréditaire si l'on veut; ou proclamer le duc de Nemours à une *immense* majorité et envoyer sur le champ à Paris une députation nombreuse du Congrès pour

(1) L'ancien ami de Washington avait écrit à Charles Rogier, le 18 janvier :

« Si j'ai toujours connu Félix de Mérode catholique très sincère et très zélé, il n'en a pas moins toujours été l'ami également prononcé de toutes les libertés et nommément de la liberté religieuse. » Cf. Discailles, *Charles Rogier*, t. II, p. 89.

(2) Le comte d'Aerschot était président du Comité diplomatique, en l'absence de M. de Celles envoyé à Paris.

faire connaître au Roi le choix fait par la Belgique; ou enfin, se résoudre à l'élection de Charles de Naples, qui apporterait avec lui une princesse de France, des traités avantageux et la reconnaissance immédiate de l'Europe. De ces trois partis, quel est le meilleur à prendre? Je dirais que c'est le second, si le Congrès pouvait différer l'élection d'un bon mois...

P. S. — As-tu reçu toutes mes lettres avec celles de La Fayette et de Mauguin?

XXIX. — 24 JANVIER 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.* (« Particulière ».)

L'élection future du duc de Leuchtenberg a jeté ici un grand trouble dans le Cabinet; et la crainte de voir ce prince proclamé va imprimer au ministère un peu stationnaire de Louis-Philippe un mouvement *d'en avant* auquel il s'était jusqu'ici refusé. Ce mouvement pourra le conduire très loin, trop loin peut-être pour notre indépendance nationale, puisqu'en cas du choix si redouté, on ne parle rien moins que de procéder à une réunion pure et simple... Sebastiani doit déclarer (à la Chambre) que jamais la France ne reconnaîtra le duc de Leuchtenberg... on lui jette ici de toutes parts la pierre pour avoir publié la lettre étrange qu'il m'a adressée : on lui reproche d'avoir par cette publication relevé en Belgique les espérances des partisans du prince de Leuchtenberg... Je ne suis pas content de Gendebien qui n'a pas cru devoir par ses paroles confirmer mon récit; car ce que j'ai écrit, lui aussi l'a entendu plusieurs fois...

XXX. — PARIS, 24 JANVIER 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Alexandre Gendebien.*

M. Lawoestine [1] est parti tout à l'heure : il vous porte la dernière pensée du Ministère. Pas de Leuchtenberg, pas de Nemours...

Nous avons reçu tout à l'heure une lettre de Van de Weyer; les affaires n'avancent guère à Londres. Il ne paraît pas que jusqu'ici nos envoyés soient admis aux Conférences. Van de Weyer témoigne un vif désir de

---

[1] Petit-fils de Madame de Genlis et filleul de Louis-Philippe, il devint maréchal de camp et commandant de la garde nationale de Paris en 1851.

revenir à Bruxelles. Je le conçois. Le candidat de l'Angleterre pour notre couronne est décidément un Bavarois, frère du Roi!!!

Le courrier a apporté à M. de Celles votre lettre du 21. Il y fera demain ou après une réponse.

Demain, il y aura ici à la Chambre une explication du Ministère sur nos affaires. Lamarque et Mauguin doivent, dit-on, l'interpeller. Cette explication prouvera du reste que je n'ai dit que la *vérité pure* dans ma lettre.

XXXI. — Sans date (probablement du 26 janvier). *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Mon cher ami, M. Bresson [1], part à l'instant pour Paris. Toujours mêmes dispositions ici. Ou Leuchtenberg ou Nemours sont devenues les seules combinaisons possibles, et il sera bien difficile de gagner du temps, je dis vingt-quatre heures. Si la France ne dit pas oui pour Nemours, la Belgique lui échappe. On promène et on chante Beauharnais. On ne retiendra pas l'élan. Ceci est officiel. Je serai jusqu'au bout pour Nemours, parce que, malgré les torts de la diplomatie française, la politique de la France doit être la nôtre. Si cependant Leuchtenberg a la majorité, je ne serai pas éloigné de joindre ma voix à celle des vainqueurs, parce que si un choix est arrêté, il faudra qu'il réunisse le plus de voix possible.

Ce que je te dis ici, M. Bresson le répétera sans doute. Car la position est trop tranchée pour ne pas être comprise de la même manière par tout le monde. — Voilà, je le répète, la seule alternative possible : ou Nemours ou Leuchtenberg. Que la France y pense bien. Qu'elle nous donne un assentiment formel, au moins un espoir, ou Nemours succombe.

Tout à toi,

Ch. R.

J'ai répondu à M. (Mauguin).

P. S. — Le portrait de Leuchtenberg fait fureur : envoie nous sur le champ et en grandes quantités des portraits du duc de Nemours qu'on dit joli garçon. Cela pourra balancer l'enthousiasme ou tout au moins le dimi-

---

[1] Le Commissaire de la France près de la Conférence de Londres et du Gouvernement belge.

ner. Que la France, je le dis et le répète, nous envoie pour le 28 un espoir; ce sera déjà beaucoup, mais qu'elle ne persiste pas dans son refus officiel; elle ne ferait que décourager ses partisans et encourager les autres.

Ch. R.

XXXII. — Paris, 26 janvier 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... La pusillanimité du ministère va le perdre dans l'esprit de la nation. Faisons donc nos affaires sans plus le consulter; et ne craignons pas de partage; ne craignons pas qu'on nous abandonne aux Prussiens ou aux Hollandais; la France nous soutiendrait malgré tous les ministères présents et futurs. Prenons pour chef, ou Grand-duc, ou Président, Leuchtenberg, Mérode ou Lafayette, et tout ce que nous aurons fait comme acte de nation indépendante sera bien fait et applaudi en France... Pauvre Belgique, quand seras-tu heureuse et réellement indépendante? Constituons-nous définitivement, c'est le meilleur moyen d'arrêter les projets de partage qui ont été mis sur le tapis, on n'en peut douter...

Il n'était pas douteux, en effet, qu'à la Conférence ces projets eussent été mis plus ou moins ouvertement sur le tapis.

Après tout, comme le rappelle M. Jules Carlier dans son étude sur Talleyrand et la Belgique [1], un parti s'était formé au sein même du Congrès, parti bien faible à la vérité, qui ne tendait à rien moins qu'à provoquer le partage du pays... « On donnait une part au roi Guillaume pour le consoler de la perte du plus gros morceau, la Prusse devait avoir la sienne, l'Angleterre recevait Anvers avec l'Escaut jusqu'à la mer et la France se voyait attribuer le plus gros lot... »

Il est triste de constater que parmi les membres les plus en vue de ce parti figurait le comte de Celles, le Président du Comité diplomatique, qui nous représenta quelque temps près de Louis-Philippe.

L'opinion publique ne s'était pas trompée sur son compte, lorsqu'elle exigea son rappel au début de la Régence.

---

(1) *Revue de Belgique*, 1891, p. 111.

XXXIII. — Bruxelles, 28 janvier 1831. *Lettre de Félix Chazal à Firmin Rogier* (1).

Mon cher Firmin, je viens de recevoir votre lettre, j'y réponds immédiatement et je prirai Charles de ne plus conserver mes lettres aussi longtemps et de vous les faire parvenir de suite. Il a conservé la dernière plus de 10 jours chez lui sans vous l'envoyer. Ma femme vient d'arriver de Liége d'ou elle nous a rapporté d'excellentes nouvelles de votre mère et de vos sœurs, qu'elle a vues plusieurs fois; Charles se porte également très bien.

Vous me demandez ce que j'ai pensé de la lettre de Sebastiani? Pouvez-vous me le demander! A mes yeux, Sebastiani n'avait pas besoin de cette dernière turpitude pour être complettement déshonoré, et ma manière de voir a été partagé par tout ce que je connais de gens probes et consciencieux. Il faut être faux et vil comme un italien pour oser dèmentir par écrit, publiquement ce que la lettre de Bresson disait positivement. Votre réponse a été digne, convenable peut être même un peu trop douce. Ce gredin ne méritait pas d'égards. J'espère que le peuple français si bon, si noble, si généreux, que j'idolâtre, fera justice de cet ignoble ministère qui ne comprends pas la sublime mission dont il est chargé. Que tout les régimes constitutionnels sont éloignés de la perfection d'une sage république! Ce rève se réaliserat-il?

Mon vœux le plus ardent dans les circonstances actuelles est la réunion à la France, car je crois que c'est le seul moyen d'être heureux en Belgique. Leur question d'Indépendance est romantique, ridicule, je n'aurai voulu d'Indépendance qu'avec la république, sans elle, je ne veux que la France, rien que la France.

Je sors du Congrès, on y discute la question du choix du Souverain mais toujours les Robaulx, les Vansnik et gredins de ce genre assoment l'assemblée de leurs lourdes sottises. Il parait cependant que le duc de Nemours obtiendra la majorité des suffrages; je le désire.

Voici une nouvelle qui arrive à l'instant à Bruxelles, je ne vous la donne pas comme positive mais simplement comme faisant beaucoup de sensation et de bruit ici.

On dit qu'il vient d'y avoir une révolution à La Haye, que le Roi n'a eu que le temps de se réfugier chez l'ambassadeur d'Angleterre sous la protection duquel il s'est placé; fasse le ciel que ce soit vrai! fasse le ciel que les

(1) Le texte et l'orthographe sont absolument respectés.

Hollandais soient plus sages que nous et qu'ils donnent au monde l'exemple de ce constituer en république et je me fais naturaliser Hollandais.

Amitié sincère et pour la vie.

F. Ch.

XXXIV. — Paris, 29 janvier 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Mon cher Charles, je t'envoie un exemplaire du *Constitutionnel* de la part du général Lafayette. C'est celui de tous les journaux qui reproduit le plus fidellement le discours du vénérable orateur. Tu ne saurais te faire une idée du recueillement presque religieux avec lequel les paroles du vieux patriote ont été écoutées et quels murmures d'approbation les ont suivies. On ne croirait pas qu'un laisser aller, qu'une causerie familière pût produire tant d'effet sur une chambre et sur un public déjà fatigué par une longue discussion. C'est que Lafayette n'était pas seul à la Tribune, c'est que ses soixante ans de vertus y étaient avec lui ; c'est que l'autorité de son nom, de son caractère, de ses actions y accompagnait chacune de ses paroles. L'impression qu'il m'a laissée est bien profonde.

Le général Lafayette désirerait que son discours fut inséré en entier dans le *Courrier des Pays-Bas* et dans l'*Union ;* je te prie, mon cher Charles, d'avoir égard à ce désir et de recommander très spécialement à qui de droit, cette insertion. Et puis, il serait convenable qu'on envoyât au Général un ou deux exemplaires du n° qui contiendrait ce discours.

C'est à ma prière que le Général a parlé de la république que nous pourrions établir et du duc de Nemours qui peut être est élu au moment où je te parle, et qu'il a dit qu'il conjurerait le roi des Français de ne pas refuser son fils aux vœux des Belges. Il était important, me paraît-il, de glisser à l'avance cette insinuation.

Tu auras vu avec étonnement que Sebastiani ait eu le courage de revenir sur son différend avec moi et de donner à la Chambre, comme pièce justificative de sa conduite, lecture de sa 1ère lettre, qu'il a déjà démentie lui-même par la dépêche à M. Bresson. Maintenant il s'en tient à nier qu'il ait été question de mariage entre Leuchtenberg et une princesse d'Orléans ; comme si ce n'était pas une des conditions imposées à l'élection de Leuchtenberg, comme si dans mes instructions on ne m'avait pas recommandé spécialement de traiter cette question, comme si j'avais pu oublier un point si important, comme si, en admettant même que je l'eusse négligé dans un premier entretien, je n'eusse pu y revenir dans un suivant. Je voulais faire

insérer une petite lettre dans les journaux à ce sujet; mais quand je l'ai montrée à Casimir Bonjour, à Vilain XIIII, à Ransonnet, tous m'ont dit de n'en rien faire; tous m'ont assuré que personne n'était dupe de cette nouvelle dénégation, qu'il avait beau s'entourer de sa dignité de Sultan, qu'il n'en était pas moins atteint et convaincu d'avoir dit ce qu'il avait nié ensuite. Non satisfait de ceci, j'ai été voir MM. De Cazes, de Grammont et surtout Lafayette. Tous trois m'ont vivement engagé à ne rien écrire, à ne pas donner un nouveau démenti à Son Excellence; ils m'ont dit de garder un silence que chacun interpréterait tout en ma faveur : l'intérêt de la Belgique même m'en fait une loi. « Sacrifiez m'ont ils dit, votre amour propre blessé à votre patriotisme, et laissez là une affaire dont Sebastiani ne sortira jamais justifié quoi qu'il fasse; votre justification ne doit pas partir de Paris, mais de Bruxelles; c'est à vos amis de Bruxelles à prendre votre défense; c'est dans les journaux belges, c'est à la tribune belge qu'il doit être dit que vos instructions portaient de connaître la pensée du ministre Sultan sur le mariage projeté. »

Bonjour, mon cher Charles : j'attends avec impatience des nouvelles de l'élection : tu as reçu sans doute mon courrier, et le lendemain nos lettres par M. Bresson. J'ai eu regret de ne pas t'avoir envoyé les portraits; mais le temps m'a manqué : ils seraient d'ailleurs arrivés trop tard. Le général Lafayette te fait ses complimens. Moi je t'embrasse de tout mon cœur.

Tout à toi,
F. R.

M... [Mauguin] n'a pas reçu ta lettre. As-tu reçu celle de Laf... que je t'avais envoyée ?

XXXV. — Bruxelles, 6 février 1831. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Tu connaîtras la décision du Congrès (1) et l'arrivée de nos dix députés quand tu recevras cette lettre. Non seulement il faut que la France accepte, mais il ne faut pas qu'elle hésite, ou je ne sais ce que nous devenons ici. Le coup monté par l'infâme Grégoire a fortement ébranlé et presque abattu l'orangisme...

(1) Le duc de Nemours avait été élu Roi le 4.

L'avant-veille du jour où le Congrès élut le duc de Nemours à une voix de majorité, le lieutenant-colonel Grégoire, à la tête d'une partie du régiment de chasseurs qu'il commandait à Bruges, était venu de cette ville à Gand qui était le foyer le plus ardent de la contre-révolution. De connivence peut-être avec quelques officiers supérieurs, il s'était avancé jusqu'à l'hôtel du gouverneur civil de la province... Le coup de main orangiste qu'il tentait aurait réussi sans l'intervention énergique du corps des pompiers gantois et des chasseurs volontaires de Bruxelles.

Un jugement de la haute cour militaire en date du 3 mai condamna Elskens, dit Borremans, colonel commandant des chasseurs à pied, à cinq ans d'emprisonnement pour « non révélation d'un complot tendant à placer le prince d'Orange sur le trône de la Belgique, complot dont il avait connaissance le 1er février ou antérieurement ».

Quant à Grégoire, une forme de procédure le sauva de la peine comminée par le Code pénal contre la trahison. (Cf. Juste, *Hist. du Congrès*, t. II, p. 99.)

... Mais il ne faut pas lui laisser le prétexte de se relever. Qu'on n'hésite pas un instant à accepter. N'épargne, je t'en prie, ni courses ni discours auprès de tous nos amis politiques pour qu'ils poussent à l'acceptation et dans les journaux et à la tribune. Sinon, à moins d'invasion immédiate (ce qui ne serait pas beau pour la France), à moins de cela, dis-je, la Belgique échappe probablement à son influence et à son alliance. Je te prie de faire imprimer mon discours dans les journaux disposés à le recevoir. J'espère que tu seras content de mon langage et je ne sais s'il en sera de même de S. Il fallait cela... Je pars ce soir pour la province de Limbourg, où il faut tenir tête à des volontaires qui brigandent et au général Mellinet qui veut faire des siennes [1]. Je repasserai, si j'en ai le temps, par la bonne ville de Liége, et serai de retour, je l'espère, avant Louis Ier, Roi des Belges...

Charles.

---

[1] Charles Rogier fut envoyé en mission à l'armée de la Meuse; l'ordre et la discipline étaient loin d'y régner. (Cf. *Charles Rogier*, pp. 100 et suiv.)

En post-scriptum nous lisons ces lignes de Van de Weyer :

Il y a longtemps, mon cher ami, que je ne vous ai donné signe de vie. Poussez à la prompte acceptation. Insistez avec notre habile diplomate [1] ou tout est perdu. Je vous serre la main.

Sy. V. d. W.

XXXVI. — Paris, 6 février 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.* « Confidentielle ».

Voici deux lettres, une de M. Le Hon et l'autre de M. de Brouckere, qui toutes deux annoncent l'accueil touchant et distingué qu'ils ont reçu chez le Roi. L'arrivée de la députation...

— Elle se composait de MM. de Surlet de Chokier, Félix de Mérode, d'Aerschot, Gendebien (père), Ch. Le Hon, Ch. de Brouckere, Marlet, l'abbé Boucquéau de Villevoie, Barthélemy et le marquis de Rodes. —

... ne pouvait être plus opportune. Elle décidera le Roi qui a à lutter ici contre son Ministère et surtout contre Sebastiani qui, piqué des attaques dont il a été l'objet à la tribune, française et belge, est tout à fait opposé à l'acceptation. Mais on triomphera, j'en ai la confiance, des superbes dédains du Ministre-Sultan. L'opinion publique qui se déclare ici pour nous, poussera le Gouvernement... S'il persistait dans sa pusillanimité et dans son refus, eh bien! il resterait un parti vigoureux à prendre, le seul qui pût nous sauver de l'anarchie ou de la restauration de l'Orange, ce serait de proclamer la République avec Lafayette pour président. Lui *accepterait.* Nous verrions alors comment la France se trouverait de cette résolution et d'une république à ses portes. Lafayette m'a promis d'aller aujourd'hui chez le Roi et d'employer toute son influence sur l'esprit de ce prince pour le décider à accepter pour son fils la couronne offerte par notre Congrès. La seule voix de majorité obtenue par Nemours a été ici d'un fâcheux effet...

C'est ce que confirme Gendebien qui, transmettant le 7 février à Charles Rogier, alors dans le Limbourg, les nouvelles envoyées au Gouvernement

---

(1) Le comte de Celles.

provisoire par les membres de la députation du Congrès arrivés les premiers à Paris, disait que ces Messieurs, tout en se louant fort du langage « tout d'émotion et de reconnaissance » de Louis-Philippe et de ses prévenances, ajoutaient que les ennemis de la nationalité belge tâchaient de tirer un grand parti de la faible majorité donnée à un prince français.

> ... Il serait très utile que bon nombre des membres qui ont voté *contre* adhérassent à la nomination, ainsi qu'ils en ont, m'ont dit les députés, témoigné le desir. Ce serait décisif. Ce qui ne le serait pas moins, ce seraient des adresses d'adhésion venues de l'armée et des principales villes.

Gendebien recommande aussi à Rogier d'instruire l'armée de la bonne impression ressentie par les députés du Congrès et de « ne négliger aucun moyen pour détruire ainsi l'effet des bruits alarmants que la malveillance s'était plu à répandre d'un refus de la part du roi des Français ». —

> ... Messieurs les députés sortent de chez moi... ils vous recommandent bien, et moi aussi, de n'ajouter que bien peu de foi aux gazettes, surtout au *Journal des débats,* au *Messager* et au *Courrier français,* tous trois sous l'influence de Sebastiani...

XXXVII. — PARIS, 9 FÉVRIER 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

> ... Nous avons été hier chez le Roi (cinq ou six de la députation), à huit heures du soir; il était onze heures quand nous nous sommes retirés... Le Roi nous a dit deux ou trois fois : indiquez-moi, Messieurs, la réponse que je dois vous faire; cherchez avec moi par quel moyen nous pouvons sortir de cette position difficile. Prouvez-moi que nous n'aurons pas la guerre et mon fils est à vous. Il nous a glissé quelques mots de la combinaison du prince Charles de Naples et des conditions avantageuses qui seraient consenties par les puissances, si nous pouvions le choisir pour roi. Puis, nous montrant la princesse Marie, il a ajouté, en faisant l'éloge de toutes les qualités de cette jeune princesse, qu'il l'accorderait avec plaisir au prince de Naples s'il était roi des Belges; ce jeune prince, dit-il, passerait par la France et nous pourrions à son passage rectifier ce que son éducation pourrait avoir mis d'illibéral dans ses idées. La France en renonçant à vous

accorder le duc de Nemours serait en bien meilleure position de vous faire obtenir des conditions avantageuses...

XXXVIII. — Paris, 10 février 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... J'espère encore, malgré tout ce que nous a dit M. Sebastiani, que le refus pourra peut être se modifier; mais il faudrait recevoir de bonnes nouvelles de l'extérieur, de la Pologne par exemple...

XXXIX. — Paris, 12 février 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.* « Particulière » (1).

Le courrier extraordinaire porteur de cette lettre est envoyé à Bruxelles à l'effet d'empêcher la lecture au sein du Congrès et surtout la publication de la lettre officielle dont M. de Mérode est porteur. On craint ici (et par *on* il faut entendre d'abord le Roi, puis M. le Ministre des affaires étrangères, ensuite tous ceux qui connaissent un peu les ombrageuses susceptibilites de la diplomatie) on craint donc que la lecture publique, puis l'impression de cette lettre n'entrave ou ne ralentisse les négociations et les projets dont M. de Surlet entretient le Congrès.

On désirerait donc et bien vivement (s'il en est encore temps) que ce document ne fût lu qu'aux membres isolés ou du moins en comité général; et c'est dans l'espoir qu'on arrivera à temps, qu'un courrier va être expedié en toute hâte. Que ferez-vous? Serez-vous maître d'empêcher cette publication? Ferez-vous comprendre aux exaltés qu'il y a des négociations qui ne doivent pas être divulguées avant qu'elles soient terminées? J'ai bien peur qu'on n'y réussisse pas; alors tant pis, car si ce dernier projet vient à manquer, que Dieu prenne pitié de la Belgique! On parle de république! hélas! mon bon ami, sommes-nous faits pour ce régime? Toutes nos provinces s'y soumettront-elles; supposé même que nos puissans voisins agréent cette forme de Gouvernement. Cependant je ne serais pas surpris d'apprendre avant quelques jours qu'elle est proclamée, et que le président est ou Surlet de Chockier, ou Laf. ou notre *Latour* (2). Les têtes chaudes

(1) Quelques passages de cette lettre ont paru en 1893 (*Charles Rogier*, t. II, pp. 107-109).
(2) Charles-*Latour* Rogier.

de Paris nous le conseillent ; oui ; mais pour arriver a une plus prompte réunion à la France, parce que la guerre civile pourrait bien s'en suivre ; mais nous les Belges resterons unis ; les hommes sages du Congrès sauveront la patrie ; après tout, la destinée d'un peuple est-elle donc attachée à un enfant de 16 ans? Si les avantages que son élection devait nous apporter, nous sont également assurés et plus amples encore par une autre combinaison et par l'élévation de sa sœur sur notre trône, pourquoi les rejetterait-on? Il faut que je te dise que cette jeune princesse est républicaine ; qu'elle se proclame elle-même du parti du *mouvement;* qu'elle est libérale très éclairée, et qu'avec son esprit supérieur, elle prendra sur son mari quel qu'il soit un grand empire. C'est la fille chérie de Louis-Philippe, qui certes ne consentirait pas à la donner à un homme qui ne méritât pas une telle alliance par ses qualités. Espérons encore qu'on comprendra ce que notre situation exige de ménagement et de conception, et que notre révolution ne se terminera pas par un état d'anarchie qui en ferait détester les auteurs et les principes.

Je t'écris en l'absence de M. Chockier qui, lui, aurait pu adresser à M. de Gerlache la recommandation pressante que je te fais au sujet de la publication de cette lettre. M. de Lawoestine, qui nous est tout dévoué et à tout jamais, nous conjure dans nos plus chers intérêts de tâcher d'empêcher cette publication dont mieux que tout autre il prévoit les conséquences. Ce n'est pourtant pas que la combinaison nouvelle en dût être détruite, mais l'exécution pourrait en être retardée et nous n'avons plus besoin de retards : il faut au plutôt arriver au définitif. M. Barthélemy écrit à M. Gendebien dans le même sens que moi...

M. de Mérode aurait voulu que je l'accompagnasse; M. de Celles et ces Messieurs en ont jugé autrement. Mais s'il y a danger ou nécessité, tu sais, mon bon ami, si je suis à toi.

Ton meilleur ami,

F. R.

La dépêche de M. de Surlet fut lue au Congrès le 12 : elle faisait présager le refus de Louis-Philippe.

Le Congrès ne revint pas sur sa décision du 4 février. Il ne voulait pas du prince de Naples marié avec une princesse française, pas plus que de la République.

Le 17 février, le roi Louis-Philippe fit connaître *officiellement* sa résolution de ne pas accepter la couronne pour le duc de Nemours.

XL. — Paris, 17 février 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.* « Particulière ».

... Nous sortons de l'audience solennelle du roi et j'en suis encore tout ému : J'y ai pleuré comme tous ceux qui s'y trouvaient, roi, reine, princes, princesses, voire même ministres, et cette émotion était vraie, ce n'était pas une de ces parades de Cour calculée d'avance. Je crois qu'on chercherait vainement dans l'histoire quelque chose qui ressemblât à cette cérémonie. Cette députation d'un peuple venant demander un roi; un roi sacrifiant ses désirs et sa volonté à la crainte d'une guerre générale. Le discours de notre Président était noble et digne. Celui du Roi m'a paru convenable à la circonstance. Il a été interrompu à deux fois dans sa lecture par des larmes. Ce n'a pas été un des devoirs les moins difficiles de la Royauté à accomplir que cette audience de refus... Vos adversaires les de P(otter) et les Orangistes vont chercher à tirer grand parti de cette circonstance. C'est le moment de montrer de la vigueur, c'est au Congrès à prêter au Gouvernement son appui. La forme républicaine qu'on vous propose d'adopter en Belgique (1) trouvera-t-elle grand appui et surtout serait-elle stable? J'en doute et je m'en défie d'autant plus qu'ici les partisans de la réunion à la France, nous engagent tous à nous jeter en république. Est-ce que de P. [De Potter] aurait repris quelque consistance!... Ayons courage et bonne espérance : tout n'est pas encore perdu sans doute; la Providence des peuples libres est là!...

L'article 85 de la Constitution que le Congrès avait promulguée le 11 février 1831 stipulant : « En cas de vacance du trône, il y est pourvu par une régence », le Gouvernement provisoire le rappela à l'assemblée le 21. Elle s'occupa de cette question du 22 au 24.

XLI. — Paris, 24 février 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Mon cher Charles, une dépêche télégraphique arrivée ce matin annonce que les Autrichiens ont passé le Pô, pour faire rentrer dans l'obéissance les

(1) Les partisans de la République s'égayaient fort des difficultés que rencontraient les royalistes; ils ont inspiré à Béranger sa chanson : *Conseils aux Belges.* « *Finissez-en, nos frères de Belgique, Faites un Roi, morbleu! Finisssez-en* ».

révoltés de la Romagne et de Modène. Voilà le principe de non-intervention singulièrement compromis, et le ministère qui l'a posé et qui se flattait de l'avoir fait reconnaître, dans une position difficile et qui demande une prompte décision. La guerre ou la paix doit en sortir. Si l'honneur, la dignité de la France se trouvent engagés à soutenir les conséquences de ce principe, il faut donc qu'on crie *halte* aux Autrichiens, ou, s'ils font la sourde oreille, qu'une armée passe les Alpes et que le canon prenne la place des protocoles. Mais les forces qui se trouvent réunies au pied des Alpes sont insuffisantes, dit-on, et avant que la France les ait augmentées, suivant les besoins, les malheureux Bolonais, Modenais et Parmesans, seront écrasés, comme en ce moment succombent peut-être les pauvres Polonais; car là-bas au nord le principe de non-intervention aura été repoussé comme le voilà au delà des Alpes. Cependant Rome s'est réveillée et, à ce qu'on annonce, a proclamé aussi son indépendance. Mais que pourront les populations soulevées et non armées, contre des masses disciplinées de deux cent mille hommes, si la France n'arrive pas à temps pour les protéger? Elle en a la volonté sans doute, elle, la nation; le ministère, à ce qu'il affirme, l'a aussi; mais les forces nécessaires pour faire respecter cette volonté, les a-t-on prêtes à agir? Il est permis d'en douter. Ces événemens étaient assez graves pour préoccuper beaucoup un ministre des affaires étrangères. La communication des notes et protocoles qui nous sont arrivées cette nuit par courrier, que je lui ai donnée ce matin, était peu propre à alléger cette préoccupation. D'après la conversation que j'ai eue avec le Ministre, il paraît que la création d'un Régent déplaît beaucoup à Londres et ailleurs; on voudrait un Lieutenant-général, un Dictateur, mais pas de Régent (merveilleuse distinction et qui prouve qu'avec des gens qui ont ou peur ou de la mauvaise volonté, il est bien difficile de rencontrer la chose convenable); le régent, prétend-on, ne régirait que pour le compte du duc de Nemours, jusqu'à la majorité de ce prince!! Comme si un Lieutenant-général, qu'on consent à nous laisser créer, ne pouvait pas régir pour ce Duc, aussi bien que s'il avait l'autre titre.

Quoiqu'il en soit, l'intention du Ministre est de ne laisser partir M. le Général Belliard pour Bruxelles, que quand le Congrès aura fait la nomination du Régent ou Dictateur, afin, dit le Ministre, qu'on ne soupçonne pas la France d'avoir influencé cette élection. M. Sebastiani dit qu'on lui reproche à Londres et à La Haye de montrer une trop grande partialité pour les Belges. (Il n'a pas à craindre qu'un reproche de ce genre lui soit adressé de Bruxelles.)

Les menaces de Lord Ponsonby relativement à la fermeture de l'Escaut sont insignifiantes et il n'est pas à craindre qu'on les mette à exécution; cependant pour mettre la France en mesure de nous soutenir avec plus de force, il faut que les Belges observent les conditions de l'armistice; il faut que la bonne foi soit constamment de notre côté et que les communications avec Maestricht soient libres ainsi qu'il a été réglé. Si les Hollandais n'observent pas leurs engagemens, tant pis pour eux; nous, restons fidèles aux nôtres. Leur mauvaise foi n'est pas un exemple à suivre. M. Sebastiani est prévenu des manœuvres de Lord Ponsonby; le rappel de cet envoyé, qui oublie à ce point les devoirs et les obligations qui lui sont imposés par sa position, a dû être demandé; reste à savoir, si le cabinet anglais le désavouera en le retirant de ce poste : c'est une épreuve à laquelle on pourra reconnaître les intentions réelles de nos voisins d'outre-mer.

Indépendamment de ces communications orales avec M. le Ministre, une note officielle lui a été adressée aujourd'hui. Nous en attendons la réponse demain matin et nous vous l'enverrons sur-le-champ par le courrier qui nous a apporté les lettres et protocoles. Expédié avant-hier de Bruxelles, il n'est arrivé que ce matin à 2 heures, parce qu'il lui est survenu, dit-il, plusieurs accidens en route.

Tu as lu sans doute la discussion de la Chambre, hier, sur la Belgique et le discours du Ministre. Il y a de bonnes choses dans ce morceau d'apparat : surtout la partie qui concerne le prince d'Orange et sa famille. Cette séance qui avait attiré grand concours a été interrompue par un épisode de comédie. Une couronne a été lancée des tribunes au général Lamarque, après qu'il eut prononcé son discours.

Adieu, mon cher Charles, tache donc de trouver le temps de m'écrire quelquefois : maintenant que tu abdiques avec tes Collègues, la chose sera plus facile sans doute. — Je ne finirai pas sans te dire qu'à l'approche des événemens graves qui se préparent, il me semble qu'il est de la dernière importance qu'un Gouvernement définitif quelconque soit établi en Belgique : le plus tôt sera le mieux.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

F. R.

XLII. — Commencement de février (?) 1831. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier* (1).

Minuit.

J'ai été ce soir au Comité central ; de Mérode me quitte ; nous sommes plus que jamais d'avis d'insister sur un prince ou régent indigène. De Mérode a eu un frère tué par la Révolution : est-il beaucoup de princes qui puissent offrir de pareils gages? Il est catholique. Mais en trouvera-t-on un autre unioniste plus franc, à idées plus larges? Si celui-là ne vaut rien, alors il faut que les catholiques soient décrétés à perpétuité exclus du Gouvernement des affaires des Pays-Bas.

Enfin, de Mérode est neveu et neveu estimé du républicain libéral et vénérable Lafayette.

Voici, mon cher ami, ce que je te demande :

Va chez Lafayette, demande-lui, de ma part, une lettre de recommandation, un *certificat de moralité* pour de Mérode. J'en ferai usage auprès des entêtés. La déclaration de Lafayette en faveur de de Mérode sera d'un excellent effet et un argument presque sans réplique. Que cette idée ne te paraisse pas bizarre, mon cher ami. Elle m'est venue subitement, mais j'y tiens ; et je te prie de me mettre tout de suite au courant du résultat de ta démarche.

Il faut en finir. Voici le prince d'Orange débarqué à La Haye. Peut-être vient-il se mettre à la tête de l'armée, faire des proclamations aux Belges, leur promettre monts et merveilles, ressusciter un parti qui n'est pas encore tout à fait mort. Je vais donc pousser à la Régence qui d'ailleurs sera une barrière bien moins forte qu'une royauté définitive si la réunion devient par la suite nécessaire.

Ton ami,

Ch. R.

Le Congrès avait voté la Régence le 23 février par 112 voix contre 12. Son Président, le baron Surlet de Chokier, fut élu Régent, le 24, par 108 suffrages contre 43 donnés à Félix de Mérode.

---

(1) La bibliothèque de l'Université de Gand possède l'autographe de cette lettre qui avait appartenu à M. le comte Oswald de Kerchove. Elle m'a été communiquée par mon confrère M. Van der Haeghen en 1907. Elle ne porte aucune date. Elle pourrait être du commencement de février 1831.

Dans le ministère que le Régent constitua le 26, Van de Weyer avait la direction des affaires étrangères. Il rappela de Paris le chef de notre mission, le comte de Celles, sur lequel une partie du Congrès, comme dit Juste (1), rejetait la responsabilité de la déception dont on avait été victime et lui donna pour successeur M. Ch. Le Hon.

« Des raisons de politique intérieure », écrit-il à M. de Celles le 3 mars, ont décidé M. le Régent à le rappeler de Paris.

M. de Celles répond le 5 mars qu'il « s'incline devant l'opinion publique, même quand elle s'égare ».

Les lettres de créance de M. Le Hon sont datées du 5; il reçut le 6 les instructions du Gouvernement.

Il fait savoir au Ministre, le 14 mars, qu'il « a donné au comte de Celles sur la nécessité de son rappel les explications positives que rendait si faciles l'exaspération de l'opinion publique à son égard ». (Voir page 70.)

M. Le Hon fut reçu par le roi Louis-Philippe et sa famille le 19 mars. Le jour même, il en donna avis au Régent en lui transmettant le texte de son allocution et de la réponse du Roi. (*Archives des Affaires étrangères.*)

XLIII. — Paris, 10 mars 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

> ... Van de Weyer me laisse sans nouvelles, sans instructions. M. de Celles est démissionné et moi, j'ignore encore quel est mon sort et si l'on me maintient ici, et avec quels honoraires. En attendant, je continue à signer et à délivrer des passeports, à légaliser une foule de pièces... M. Lehon, depuis que les journaux ont annoncé son départ de Bruxelles, aurait eu le temps d'arriver à Saint-Pétersbourg et pourtant on l'attend encore à Paris. Tout ceci est fort bizarre... Que ne peux-tu réaliser ton projet de venir ici... Voilà bientôt quatre mois que nous sommes séparés... J'ai rencontré dans

(1) *Histoire du Congrès*, t. II, p. 45. — M. de Celles, qui était « ami personnel » de Louis-Philippe, donna le 30 mars sa démission de membre du Congrès national. Naturalisé Français après l'avènement de Léopold Ier, il mourut à Paris en 1841. M. Le Hon avait été membre des États-Généraux avant 1830. Il était l'un des esprits les plus distingués du Congrès national.

un bal le duc d'Orléans. On n'est pas plus libéral que ce prince. Il y a de l'énergie dans cette âme royale...

XLIV. — Mi-mars 1831. *Lettre à M. Rogier, premier secrétaire de la Légation, à Paris.*

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer, d'après les ordres de M. le Régent, que vous êtes confirmé dans vos fonctions de premier secrétaire de la Légation belge à Paris ([1]).

Agréez, etc.

(*Signé*) Sylvain Van de Weyer.

XLV. — Paris, 12 mars 1831. *Lettre du général Lamarque à Firmin Rogier.*

Monsieur,

Je m'empresse de vous transmettre copie d'une lettre que je reçois de Nimègue. Les renseignements qu'elle contient me font craindre que la sécurité des Belges ne puisse leur devenir fatale. Vous ne sauriez, ce me semble, trop vous tenir en garde contre les Hollandais.

Agréez, je vous prie, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le Lieutenant général, député des Landes,
Max Lamarque.

P. S. — Songez, mon cher, que c'est la force qui doit décider tout ceci. Ainsi soyez forts.

Les tristes événements du mois d'août (la campagne de six jours qui fut fatale à la Belgique) ont prouvé que le général Lamarque voyait juste. On verra par la lettre suivante que Firmin Rogier a attiré l'attention du Gouvernement belge sur les renseignements de Nimègue.

([1]) Le 28 mars, Nothomb, secrétaire général des Affaires étrangères, remet à Firmin Rogier l'arrêté officiel du Régent. Le traitement est de 3,000 florins, et il lui est alloué 1,000 florins pour frais de logement pendant son séjour à Paris.

XLVI. — Paris, 15 mars 1831. *Lettre de Firmin Rogier à son frère Charles Rogier.*

Tandem advenit! la voilà donc cette belle et bonne et longue lettre si impatiemment attendue. Oh! j'étais fâché, mon cher Colonel...

Aussitôt après sa sortie du pouvoir, Charles Rogier était allé reprendre sa place à la tête des volontaires liégeois : on eût dit qu'il avait soif, comme un autre Washington, de rentrer dans l'obscurité.

Mais bientôt le Régent faisant appel à son amitié dévouée et l'ayant attaché à sa personne comme *aide de camp,* le colonel avait abandonné provisoirement son commandement au major Loehtmans.

On s'était étonné qu'il se fût contenté de cette place d'aide de camp : « on ne comprenait pas (lettre de Paris du 10 mars) qu'un membre du Gouvernement provisoire et membre influent n'obtînt rien d'autre quand ses collègues étaient ministres »...

Quoique le titre d'aide de camp du Régent ne fût pas bien sonore, Rogier n'en devait pas moins jouer un rôle important ; le Gouvernement continuait à lui confier les missions les plus difficiles, celles qui demandaient autant de fermeté que de prudence.

Nous avons vu un arrêté du Régent, pris sur la proposition du Ministre de la guerre, qui délègue spécialement le colonel Ch. Rogier pour se rendre au quartier général des généraux Daine et Mellinet, et y prendre de concert avec le premier, et au besoin directement, toutes les mesures nécessaires afin de faire exécuter les ordres du Gouvernement et afin que respect soit rendu aux lois du royaume.

... et je te boudais comme le fait quelquefois notre juge de paix [1] quand nos missives lui arrivent à des intervalles trop éloignés. Puisque le fardeau des affaires t'est un peu moins lourd et que tu auras par-ci par-là des heures de loisir, tu voudras bien ne pas oublier le Secrétaire d'ambassade, lequel de

(1) Tell Rogier, médecin et juge de paix à Trélon.

son côté sera fort exact à te donner des nouvelles de la capitale, de cette singulière ville, où le matin produit une émeute, le soir une sédition, et la nuit un bal charmant. Ici dans les rues on joue à la révolte, dans les palais à la légitimité; le pouvoir veut la paix, le peuple veut la guerre; la noblesse rêve à Charles X, les bourgeois sont encore pour Philippe; les moustaches et les étudiants veulent ressusciter Napoléon ou la République. Un tel état de choses et d'esprits est un véritable cahos où le brillant Juillet s'est enfoncé et d'où il sortira difficilement avec cet auréole de gloire que les trois journées lui avaient attaché au front. — On a replâtré le ministère; mais l'on s'est rapproché des centres, et ce n'est pas là que réside la force de la nation, et cette énergie qu'il faudra bien enfin déployer, quoiqu'on fasse et qu'on espère. Pour conserver cette paix, bien fragile et qu'un souffle venu du nord peut emporter, on se résoud à d'incroyables concessions. Ces sacrifices honteux de principes proclamés en Juillet ne servent qu'à accroître l'audace des étrangers qui ne pardonneront jamais à la France sa dernière révolution. Quand ils lui auront enlevé sa force morale, quand ils auront désaffectionné les populations, alors : guerre! guerre! crieront-ils, et les hordes lancées du nord et du midi se rueront sur cette pauvre France, pour y détruire à jamais la liberté. Fasse le Ciel que son sol les dévore; mais elle aura de rudes combats à rendre pour avoir livré ses destinées à des mains inhabiles et tremblantes. Oui, tremblantes; pour ne pas dire pis : car il n'est plus permis de douter que le ministère français permettra aux troupes de la confédération germanique d'envahir le Luxembourg, il souffrira que cette province qui a fait sa révolution comme les sept autres de la Belgique, soit replacée par la force des bayonnettes étrangères sous le joug du roi Guillaume; et il ose faire entendre que si les Belges sont sages, ils abandonneront leurs frères Luxembourgeois. Pourquoi, dit-on, compromettre votre existence comme peuple et la paix de l'Europe pour une province qui vous est d'un si mince avantage; pourquoi irions-nous nous engager dans une guerre, générale peut-être, pour vous assurer la possession de cette province? ce serait duperie de notre part! — Non, misérables, c'est pour nous une question de dignité nationale, d'existence même, et pour vous c'est conséquence des principes que vous avez proclamés, c'est nécessité de maintenir votre influence. — Il y aura aujourd'hui ou demain à la chambre de vives explications sur cet objet. Lamarque et Lafayette demanderont au ministère qu'il fasse enfin connaître sa ligne de conduite et ses résolutions. S. [Sebastiani] est ici honni et conspué; il ne peut tenir.

Une foule de renseignemens et de lettres particulières parlent des arme-

mens considérables du roi Guillaume. Son projet paraît être de lancer sur Gand et Bruxelles ses bataillons, tandis que les nôtres seraient occupés dans le Luxembourg. Qu'on y prenne bien garde. Guillaume n'a pas perdu l'espoir de revoir Bruxelles, et une fois rentré, *on* l'y laisserait. J'ai fait passer à Van de Weyer, par l'entremise de M. Lehon, copie d'une lettre écrite de Nimègue au général Lamarque que celui-ci a eu la bonté de me communiquer. Cette lettre me paraît mériter considération. Le Général nous recommande vivement de ne pas nous endormir et de renforcer notre armée autant que nous le pourrons. M. De Cazes, Sebastiani, Mauguin et d'autres encore nous font la même recommandation. On élève jusqu'à 130 mille hommes les forces du roi Guillaume et l'on dit que ce calcul est exact. — Deux aides de camp de ce Guillaume sont en ce moment à Paris; qu'y font-ils? je ne sais. Je tâcherai de le découvrir.

Communique à M. Van de Weyer ce que tu jugeras pouvoir l'intéresser de cette lettre, et demande lui, s'il lui convient, que je lui écrive de temps à autre, et que je glane après M. Lehon. Je ne pense pas que je doive correspondre avec lui officiellement, ce soin est réservé à l'ambassadeur; ce serait donc l'épître familière; mais sera-t-elle encore de mise avec le Ministre? Vois à bien établir ce point.

. . . .

XLVII. — Paris, 21 mars 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Tous les avis que je reçois ici représentent les préparatifs du roi Guillaume comme formidables... Si ses forces étaient lancées sur la Belgique du Nord, tandis que dans le Duché de Luxembourg les troupes de la Confédération nous attaqueraient, et que les partis s'agiteraient au dedans, on pourrait se trouver dans une position difficile. Nos amis ne cessent de nous répéter : Mettez-vous bien sur vos gardes... Sachez vous défendre vous-mêmes... Le ministère français souffrira une restauration plutôt que d'entreprendre une guerre pour vous en préserver... On veut la paix à tout prix...

LXVIII — Paris, 25 mars 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... Que fera-t-on à Bruxelles, d'après le refus de l'Angleterre d'avoir aucun rapport officiel avec notre ambassadeur à Londres, avant la rétractation de la proclamation du Régent aux Luxembourgeois?...

Le comte d'Arschot écrivait de Londres au Régent que lord Palmerston lui avait répété que « toute relation officielle avec l'Angleterre était impossible aussi longtemps que la Belgique n'admettrait pas le protocole du 20 janvier ».

Sa lettre du 22 mars nous apprend que le Secrétaire de M. de Talleyrand, M. de Bacourt, s'exprimait, comme son chef, en des termes très durs pour le Régent et les Belges...

« La proclamation fait un effet épouvantable ici », ajoute M. d'Arschot.

(*Extrait de la correspondance échangée entre le Gouvernement belge et la Légation de Londres* en mars et avril 1831. *Arch. des Affaires étrangères.*)

Cette proclamation adressée le 10 mars par le Gouvernement du Régent aux habitants du Luxembourg, leur donnait l'assurance que les Belges ne les abandonneraient jamais, en dépit des intentions, manifestées par la Conférence, de détacher de la Belgique tout le Grand-Duché. Le Régent les engageait à faire la sourde oreille aux émissaires que le Gouvernement hollandais avait envoyés parmi eux, et à dédaigner les avances du duc de Saxe-Weimar, gouverneur de la forteresse de Luxembourg, qui les engageait à constituer un État séparé. —

... Depuis l'arrivée de M. Lehon, une bonne partie de mes journées est employée à rédiger des notes de toute espèce, verbales, officielles, confidentielles, hélas! véritables feuilles que la tourmente politique emportera sans que leur émission ait le moins du monde modifié les résolutions des grands faiseurs de Londres...

Dans son *Histoire de dix ans*, Louis Blanc (qui tenait, dit Juste, ses renseignements de bonne source), affirme que lorsque Louis-Philippe eut fait connaître que son refus d'approuver l'élection du duc de Nemours était irrévocable, « il fut sérieusement question de partager la Belgique », qui ne cessait pas d'être « un grand embarras européen ». D'après le plan proposé, la France aurait obtenu la partie méridionale de ce pays, dont la partie septentrionale aurait été rendue à la Hollande; la Prusse aurait pris pied sur les deux rives de la Meuse et de la Moselle, et Anvers aurait été livré à l'Angleterre. La Russie et l'Autriche n'y contredisaient pas. Il est certain

que Talleyrand était de « connivence ». (Cf. l'ouvrage que sir Henry Lytton Bulwer a consacré à la mémoire de Palmerston) (1).

D'autre part, les Orangistes, dont la mésaventure du colonel Grégoire n'avait pas éteint l'ardeur, conspiraient ouvertement contre le Gouvernement du Régent. Parmi les conjurés de marque figurait le général Van der Smissen, gouverneur militaire de la province d'Anvers.

Le Régent ne trouvait guère d'appui parmi ses propres ministres qui lui offraient leur démission dès le 23. C'est alors que, pour lui venir en aide et pour s'opposer aux tentatives orangistes, il s'était constitué une « Association nationale belge », qui, le 27, publiait un manifeste dans lequel la guerre immédiate était indiquée comme le seul moyen de salut pour la Belgique. Pendant l'interrègne ministériel, le peuple, excité par les provocations des feuilles orangistes et « inquiet de l'attitude des chefs de la garde civique et des officiers de l'armée qui refusaient de prêter serment au Régent », commit de graves désordres dans quelques villes et notamment à Bruxelles, du 27 mars au 1er avril, en pillant des maisons d'orangistes et en saccageant des bureaux de journaux contre-révolutionnaires.

XLIX. — Bruxelles, 30 mars 1831. *Lettre de Chazal à Firmin Rogier.*

... Sais-tu bien que nous avons eu une nouvelle révolution, que les Orangistes avaient fièrement relevé la tête, qu'ils nous jetaient le gant et que personne ne le relevait? Sais-tu bien que la plupart de nos chefs militaires nous trahissaient, surtout les hommes qui devaient tout à la Révolution, ceux qu'elle avait tirés de la fange pour les élever au faîte du pouvoir? Te serais-tu douté que les Borremans, Van der Smissen, X....., Grégoire trahissaient? Te serais-tu seulement imaginé que sans l'énergie que

(1) Le général Belliard, représentant de la France près du Régent, recevait le 1er avril du colonel Répécaud, qu'il avait chargé d'aller éclairer Louis-Philippe et son gouvernement sur l'état véritable de la Belgique, une lettre où nous lisons : « ... J'oubliais de vous rapporter un mot par lequel le général Sebastiani a arrêté les développements que j'essayais de lui présenter sur les moyens d'établir l'influence française en Belgique d'une manière durable : *Les Belges n'ont que des idées folles : qu'ils y prennent garde, on les partagera* ».

nous venons de déployer, d'H........, le fameux d'H........ passait dans le camp ennemi. On proclamait hautement ici, dans tous les lieux publics le retour du prince d'Orange...

Le peuple exaspéré de l'audace de ce tas de misérables... et voyant l'inertie, la faiblesse du Gouvernement a voulu faire justice lui-même... Ton frère a été nommé ministre de la police ([1]). Cette place lui répugnait horriblement mais j'ai tant fait qu'il a accepté, rien que pour avoir la gloire de rendre le calme à la ville... (Voir XLIXbis.)

L. — Bruxelles, 30 mars 1831. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

... Oui, mon cher ami, haut policier, chef de la police, Stéphany de la Belgique, tout ce que l'on voudra enfin, si ça peut être utile à la Révolution et dur aux méchants qui veulent la perdre... Du reste, tu sens bien, mon camarade, que ceci ne rentre pas dans l'éducation de ton frère. C'est bon pour huit, quinze ou trente jours, et puis après, je remettrai l'administration à quelqu'un de confiance. Tu vois jusqu'où la trahison étendait ses ramifications : un Vander Smissen, un Nypels, un Borremans et Dieu sait combien encore sont compromis; car je ne répondrais pas même qu'un de mes anciens collègues au Gouvernement ([2]) n'ait aussi sa tache d'orangisme. La vengeance populaire, la colère de la canaille, la dévastation et le pillage de quelques maisons suspectes ont fait pâlir bien des imprudents qui en étaient venus au point de se déclarer à tout venant pour la restauration... Je n'ai jamais désespéré... mais je vois maintenant une issue qui quelque temps m'est échappée : Surlet transformé en *grand-duc* serait, à défaut d'autres, un prince comme un autre, du moment qu'on nous garantit contre le retour d'une restauration...

XLIXbis. — Bruxelles, 31 mars 1831. *Lettre de Chazal à Firmin Rogier.* (Suite de la lettre du 30.)

... J'ai été obligé, bien malgré moi, d'interrompre ma lettre et de monter à cheval — avec Charles — pour faire le plus sot métier du monde. Enfin,

---

([1]) Le Ministère venait de se reconstituer (nous en donnons la composition plus loin). Charles Rogier avait accepté, à titre provisoire, les fonctions d'administrateur de la sûreté publique.

([2]) D'H.... .... Cf. lettre de Chazal (Document XLIX).

tout est rentré dans l'ordre. On va purger l'armée de cette foule d'intrigants dont elle est souillée... Sais-tu bien que si ton frère et moi avons la tête sur les épaules, c'est un miracle... Lis attentivement l'*Indépendant* et le *Courrier* et tu verras quelles ramifications immenses avait cette infernale conspiration... Le peuple n'a consenti à rentrer dans l'ordre que sur l'assurance que nous lui avons donnée que justice se ferait. Ainsi gare, gare si le Gouvernement montre de la faiblesse...

Dans le second ministère du Régent figuraient : MM. de Sauvage (intérieur), Lebeau (affaires étrangères), Barthélemy (justice), Ch. de Brouckere (finances) et d'Hane de Steenhuyze (guerre). Paul Devaux avait été nommé membre du Conseil, sans portefeuille, mais avec voix délibérative. (Arrêtés des 23, 24 et 28 mars 1831.)

LI. — Paris, 2 avril 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... Ta lettre et celle de Chazal sont arrivées d'autant plus à propos que, ce jour-là, tous les journaux de Bruxelles avaient manqué à la fois à Paris, que les bruits les plus alarmants sur les troubles de la Belgique avaient été répandus, que l'arrivée du prince d'Orange à Anvers avait été annoncée à la Bourse...

Je pense, comme toi, que ces fonctions de haut justicier ne vont guère à tes goûts ni à tes allures et que, quand le calme sera rétabli, tu feras bien de les remettre en des mains dignes et capables...

Messieurs les Orangistes voulaient donc une restauration... qu'ils soient bien convaincus de l'inutilité de leurs tentatives... La *France*, qu'ils le sachent bien, ne *permettra jamais une restauration*. Je voudrais que sa politique fût prononcée d'une manière aussi positive et aussi favorable sur la question du Luxembourg, mais on ne peut même élever aucun doute que, sur ce point, le cabinet soit bien décidé à ne pas soutenir nos prétentions. La correspondance de M. Lehon, expédiée par courrier de ce jour, donne sur ce sujet important des détails dont je te fais grâce, mais desquels il résulte que si les troupes de la Confédération entrent dans le Luxembourg, on les laissera pénétrer sans mot dire... Maestricht et la Flandre hollandaise seront encore sujets à contestation : car que ne nous conteste-t-on pas, grâce à la fatale influence de Talleyrand à Londres?...

LII. — PARIS, 6 AVRIL 1831. *Lettre de Le Hon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, à Lebeau, ministre des affaires étrangères.*

... Le comte de Celles est reçu par le Roi à titre d'anciennes relations de sa femme et comme simple particulier. La différence qu'il y a entre lui et plusieurs autres intimes du Palais royal, c'est que ceux-ci ne font pas publier leurs visites... M. Firmin Rogier vous expliquera que jamais je ne me suis rencontré avec le comte de Celles lors de mes audiences chez le Roi... L'importance des communications que je vous fais et des renseignements qu'il peut vous être utile d'avoir sur leur contenu me détermine à charger M. Rogier de vous porter mes dépêches. Après vous avoir éclairé à Bruxelles sur les faits, il sera à même de me rapporter sur l'état de nos affaires à Londres des données qui me sont nécessaires pour me garder ici...

LIII. — LIÉGE, 9 AVRIL 1831. *Lettre de Constant Materne à Firmin Rogier.*

Cette lettre vous sera remise par un de mes amis, M. Carnot, fils du célèbre conventionnel et membre de la *mission Saint-Simonienne* qui se trouve en ce moment à Liége (1)...

Vous avez lu dans les journaux les détails de la nuit du 28 mars. C'était une manifestation à coup sûr énergique contre les Orangistes. Ces sortes de désordres ont leur *bon* et leur *mauvais* côté. Ils nous prouvent que la vigueur révolutionnaire et la haine pour les Nassau sont encore vives au cœur du peuple, mais en même temps, ils donnent la mesure des excès auxquels se porte la colère des *masses*, quand même un sentiment noble et généreux la met en ébullition. Le mouvement, d'abord tout à fait *politique*, n'a pas tardé, comme je l'ai écrit quelque part, à se nuancer d'une teinte de pillage. C'était vers la fin, un horrible libertinage d'avidité, une dégoûtante scène de brigandage...

Nous nous attendons à entrer en campagne dans quelques jours. Gens

(1) E. DISCAILLES, *Le socialiste français Victor Considérant en Belgique.* (Lecture faite, le 8 mai 1895, à la séance publique de l'Académie royale.)

du premier ban de la garde civique, nous demandons à grands cris qu'on nous mène à l'ennemi...

LIV. — Paris, 16 avril 1831. *Lettre de Firmin Rogier* (1) *à Charles Rogier.*

... Pourquoi je ne t'ai pas écrit plus tôt? C'est que chaque jour je comptais sur le départ d'un courrier, qui enfin va être expédié tout à l'heure. Mons. de Sebastiani a retardé le plus qu'il lui a été possible sa réponse à la note de M. Lehon relative à l'adhésion du Gouvernement français au protocole du 20 janvier...

La Conférence de Londres avait pris la résolution de faire cesser les hostilités entre la Belgique et la Hollande. (Résolution du 9 janvier 1831.) Une corrélation avait été établie entre le déblocus de l'Escaut et celui de Maestricht. La libre navigation du fleuve avait été réclamée du roi Guillaume et le Gouvernement provisoire devait donner l'ordre aux troupes belges de rentrer dans les positions qu'elles occupaient le 21 novembre 1830. Les parties belligérantes auraient à effectuer ces concessions le 20 janvier (2).

... Enfin, sur les instances pressantes de notre ambassadeur, il vient de nous l'adresser telle que nous la transmettons par le courrier. Lebeau te la communiquera sans doute. Tu verras que la France adhère en effet à ce protocole et que son ministère ne craint pas de nous conseiller d'y souscrire aussi. Et puis il nous parle d'avenir heureux, d'indépendance, de richesse et puis encore des sentiments d'amitié et de bienveillance du Gouvernement français pour la Belgique!!!... Il ne faut pourtant pas croire que le *non* énergique que prononcera le Gouvernement belge fera éclater immédiatement la guerre... D'abord, on avoue que l'ordre d'entrer dans le Luxembourg ne sera donné que pour le 10 mai, mais, si je suis bien informé, ce délai sera prolongé de deux mois. Louis-Philippe qui craint la guerre et les élections nouvelles a écrit de sa main au roi d'Angleterre pour lui demander d'interposer ses bons offices afin que l'attaque sur le Luxembourg

(1) Il était revenu le 13 (?) de Bruxelles où il avait passé quelques jours près de son frère.
(2) Juste, *Le Congrès national de Belgique*, t. II, pp. 29 et suivantes.

ne se fasse qu'après les opérations électorales en France... D'autre part, on nous dit que plus d'un prince de la Confédération se soucie peu ou même se refuse *de* et *à* prêter ses soldats pour replacer une province de plus entre les mains de Guillaume ; ces princes prétendant qu'ils ont besoin de toutes leurs troupes chez eux pour contenir les populations inquiètes et turbulentes...

LV. — 19 avril 1831. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

... Lamarque impose des conditions un peu dures (les voilà, ces grands libéraux à l'œuvre!) Nous vaincrons sans lui...

Tous les jours, il se présentait à la légation belge des officiers, des soldats qui voulaient aller combattre pour les Belges contre les Prussiens... Des officiers supérieurs offraient leurs services : les généraux De Damas et Bachelu, Fabvier et Lamarque. Celui-ci aurait voulu un pouvoir absolu en quelque sorte sur ses soldats.

... Mérode, l'abbé de Foere et Vilain XIV sont partis hier pour Londres. *Entre nous*, ils s'en vont, dit-on, à la quête d'un nouveau roi : j'ignore la portée de la confidence qui m'a été faite, et quel effet la nouvelle pourrait avoir *istùc*, mais le secret est de si bon ton dans ta partie, que je t'y engage sans savoir si c'est nécessaire (1)...

Henri de Brouckere et, peu de jours après, Paul Devaux, complétèrent cette mission qui devait pressentir les dispositions du prince Léopold de Saxe-Cobourg pour le cas où le Congrès l'élirait roi. En route pour Londres, où ils arrivèrent le 20, ils rencontrèrent notre chargé d'affaires, le comte d'Arschot et son secrétaire Jules Van Praet. D'Arschot, que le cabinet anglais n'avait jamais voulu recevoir officiellement, s'en revenait découragé. « Il n'y avait plus rien à faire, disait-il, que de rappeler le prince d'Orange. » Van Praet faussa compagnie au comte et regagna Londres en

(1) Lorsqu'en 1893 nous écrivions le deuxième volume de notre *Charles Rogier*, nous ne connaissions pas cette lettre.

qualité de secrétaire de la Commission. (Voir notre notice sur VAN PRAET, dans la *Biographie nationale.*)

LVI. — PARIS, 21 AVRIL 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... Oui, Lamarque se montre par trop exigeant, et ces idées de dictature, de pouvoir absolu sur l'armée, d'absence de contrôle pour ses opérations ne peuvent convenir à notre gouvernement, jeune de liberté et partant ombrageux... Il serait important que le Gouvernement nous fit connaître si nous devons accueillir ou rejeter absolument tous les volontaires, officiers ou soldats, qui se présentent ici pour aller combattre en Belgique. C'est à n'en plus finir (1)...

En réponse à ce que M. D'Arschot rapporte de Londres de ses derniers entretiens avec lord Palmerston (2), je dois dire que les craintes de *partage* sont vaines; que Cas. Périer, que Sebastiani, à qui Lafayette en a parlé hier à ma prière, ont repoussé cette accusation de démembrement avec force et comme injurieuse. On pense que c'est une petite ruse diplomatique de Palmerston pour amener encore plus de refroidissement et d'éloignement entre la Belgique et la France et ce, au profit de l'Angleterre.

Je savais le voyage de MM. de Mérode, de Foere et Vilain, à Londres. Mais ce n'est déjà plus un secret puisque les journaux l'ont annoncé. Comment, au reste, pouvait-on espérer qu'une telle mission serait tenue secrète dans des temps percés à jour comme les nôtres?...

Le Hon écrivait le 23 avril à Lebeau : « ... Si je ne puis compter sur une entière discrétion de la part du Ministère et de ses bureaux, il m'est impossible, je le déclare, de remplir une mission d'une manière utile... » Son prédécesseur, deux mois auparavant, écrivait au Ministre : « Veuillez faire l'usage le plus discret de cette communication qui n'est pas de nature à voir le jour, ni à être discutée et commentée. » (*Archives du Ministère des affaires étrangères,* 26 février.)

Je t'attends de jour en jour et ton arrivée, je te le répète, sera pour moi une fête et pour mes amis d'un grand intérêt. Je te réponds que tu trouveras partout un accueil qui te touchera et dont tu pourras être fier...

---

(1) Il en venait d'Espagne et de Pologne même.

(2) *Vie de lord Palmerston,* t. II, p. 66.

Charles Rogier qui, les troubles passés, avait renoncé aux fonctions d'administrateur de la sûreté publique, était parti pour Paris vers le 25 avril (1). Il y fit un séjour de près de trois semaines. Il acquit la conviction que les hommes politiques influents ne feraient pas marcher le ministère en faveur de la Belgique dans la question du Luxembourg.

Il fut présenté par Le Hon au Président du Conseil et au Roi en audience particulière.

LVII. — Bruxelles, 13 mai 1831. *Lettre de Joseph Demarteau à Charles Rogier* (à Paris).

> ... On a reçu des nouvelles favorables de nos commissaires à Londres et, comme vous le pensez, Messieurs les Républicains, les Orangistes et les Français feront tous leurs efforts pour empêcher la réalisation de cette combinaison (2)...

L'offre de la couronne au prince Léopold de Saxe-Cobourg ne semblait plus pourtant devoir exciter aussi vivement les colères et les préventions de la France, qui s'y était montrée nettement hostile lorsqu'il en avait été question pour la première fois cinq mois auparavant. Le Prince était assuré maintenant des sympathies de presque toutes les puissances. On espérait qu'il pourrait obtenir pour les Belges des conditions moins dures que celles du protocole du 20 janvier. Palmerston était toujours d'avis, comme en décembre 1830, que le meilleur roi des Belges serait le prince de Saxe-Cobourg marié à une princesse française.

Il est à remarquer que déjà le Gouvernement provisoire avait ordonné

---

(1) Lettres de son secrétaire Joseph Demarteau (avril et mai) dans le 2e volume de *Charles Rogier*.

(2) Un détail littéraire : Joseph Demarteau dit dans cette lettre que « Mr le Bourgmestre de Liége offre une nouvelle combinaison si la première qu'il a présentée ne réussit pas : c'est de nommer Mr Ste Beuve, professeur d'histoire à la faculté de droit... » C'était en réponse à une lettre que Rogier lui avait écrite le 4 pour faire nommer Sainte-Beuve à la Faculté des Lettres.

au Comité diplomatique de « diriger les négociations de manière à fixer le choix du souverain futur de la Belgique sur un prince français et, si ce choix était impossible, sur le mariage du souverain avec une princesse française ». Cette résolution peu connue est datée du 28 décembre 1830 : elle est signée, au nom du Comité central, par de Mérode, Rogier, Jolly, Vander Linden et De Coppyn. C'est alors, sans doute, que Van de Weyer avait demandé à De Celles, familier du Palais Royal, de pressentir les dispositions de Louis-Philippe à l'endroit du prince de Cobourg.

(*Correspondance politique des affaires étrangères*, nos 44 et 46 du volume 1830-1831.)

LVIII. — Paris, 21 mai 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... Que fera le Congrès? Les hommes sages y seront-ils en majorité? ou les partisans de la guerre *quand même* l'emporteront-ils? A voir la confirmation des membres de l'ancien bureau, on peut espérer que les conseils de la modération seront entendus et que nous n'en sommes pas encore arrivés au ministère Robaulx. Comment diable Gendebien se laisse-t-il entraîner dans ce parti? Que veut-il avec ses trente-trois (1)?... La guerre?... Hélas! l'indépendance de la Belgique y restera...

M. Lebeau, ministre des affaires étrangères, suggérait en ce moment à des membres du Congrès (2) l'idée de proposer l'élection *immédiate* du prince Léopold. Bien que le prince fût protestant, beaucoup d'entre eux paraissaient disposés, à droite comme à gauche, à l'accueillir favorablement, à part le comte de Robiano de Borsbeek et ses amis. (Voir lettre du comte Félix de Mérode au *Courrier des Pays-Bas* en date du 3 mai.) Le 25, quatre-vingt-quinze députés firent la proposition dont Lebeau avait pris l'initiative. Le Congrès décida qu'il se prononcerait le 1er juin.

---

(1) MM. de Robaulx et Gendebien étaient les chefs d'un groupe partisan des mesures les plus radicales, y compris la guerre avec la Confédération germanique, alliée naturelle de la Hollande.

(2) *Histoire du Congrès*, t. II, chap. 7.

LIX. — BRUXELLES, 28 MAI 1831. *Lettre de Ch. Le Hon* (1) *à Firmin Rogier.*

Lord Ponsonby vient, Monsieur, d'expliquer plus clairement la pensée de la Conférence à l'égard de nos affaires et ce langage a détruit bien des espérances.

Ce lord, dont la réserve est extrême en affaires et qui était parti de Londres (1) pénétré de cette idée que le prince ne devait pas accepter s'il ne pouvait maintenir l'intégralité du territoire...

La députation officieuse envoyée par M. Lebeau près du Prince avait été invitée à lui représenter de quelle importance il était pour la popularité du futur souverain que son avènement ne fût subordonné à aucun sacrifice territorial. Elle devait revenir avec insistance sur cette condition qui n'était pas dictée par un simple intérêt matériel, mais qui se rattachait à des sentiments d'humanité et de sympathie pour des populations que les événements de 1830 avaient associées au sort commun de la Belgique (2).

... avait écrit ces jours derniers *qu'on pouvait considérer l'acceptation du prince Léopold comme certaine*, ce qui voulait dire, pour les initiés, que le prince était apaisé sur les intentions de la Conférence et sur la possibilité de jurer le maintien du territoire à quelques modifications près. Il avait fait plus : la lettre qui annonçait son retour le déclarait porteur de bonnes nouvelles, ce qui paraissait signifier *meilleures que les précédentes*. Au lieu de cela, il vient de notifier (3) la substance des protocoles qui exigent de la Belgique l'adhésion aux bases de séparation posées par les puissances le 20 janvier, sauf en ce qui concerne le Luxembourg qui restera à la Belgique moyennant indemnité. Il a expliqué les intentions des puissances dans une longue lettre qui reproduit jusqu'à un certain point une partie des

---

(1) Dans sa lettre du 21 (Document LVIII), Firmin disait à Charles qu'elle lui serait remise par le chef de la mission belge à Paris, M. Ch. Le Hon, qui s'en allait au Congrès, « où sa présence pourrait exercer une heureuse influence ». M. Le Hon, partant de Paris, avait promis à F. Rogier de le tenir régulièrement au courant des travaux de l'assemblée.

(2) Cf. *Discussions du Congrès national.*

(3) La lettre de lord Ponsonby à Lebeau, datée du 27 mai, est reproduite *in extenso* dans TH. JUSTE, *Histoire du Congrès*, t. II, pp. 199-205.

communications que j'ai faites dans les réunions préparatoires; il a exposé la nécessité de se soumettre aux traités qui régissent la société européenne, les avantages de se constituer dans la paix et les dangers de l'offensive pour les Belges. Il n'a pas dissimulé que le choix du prince Léopold serait agréable aux puissances représentées à Londres, qu'il serait même un moyen d'aplanir les difficultés et de faciliter les arrangements d'exécution. La lecture de cette lettre a été faite aujourd'hui en séance du Congrès. Plusieurs passages relatifs à l'emploi de la force étrangère ont provoqué des murmures; il en est résulté de l'irritation dans les esprits...

M. Lebeau, ministre des affaires étrangères, avait à peine lu, sans l'accompagner d'aucun commentaire, la lettre écrite par lord Ponsonby aussitôt après son retour de Londres, que M. Jottrand s'écria : « Vous aurez à opter entre le protocole du 20 janvier et le droit sacré d'insurrection qui a constitué tous les États d'Europe... Pour moi, mon choix ne sera pas douteux... »

... On ne veut pas céder Maestricht dont le Prince-Évêque de Liége partageait la souveraineté avec les États-Généraux de Hollande antérieurement à 1790. On dit que si la souveraineté de cette place était indivise autrefois, cette indivision ne peut plus subsister aujourd'hui, puisqu'on veut faire cesser toutes les causes de froissement et de collision entre les deux peuples. Or, il y a nécessité que l'un des deux co-propriétaires ou souverains cède sa part à l'autre. La question est de savoir lequel doit faire la cession. Les Belges disent que, d'après le protocole même du 20 janvier, il faut se décider pour le principe de contiguïté, et comme la grande part du territoire environnant Maestricht appartient à la Belgique, c'est à celle-ci que la souveraineté de cette ville devrait rester, à charge de payer à la Hollande le rachat de sa part et de ses droits... C'est aux Belges qu'est adjugé tout ce qui n'était pas à la Hollande en 1790. On espère que, pendant le délai de 48 heures qui va s'écouler [1], la réflexion rendra quelque calme. Je ne puis deviner comment l'opinion finira par se prononcer. Je crains les partis extrêmes. Il y a dans certaine partie de la population une effrayante

---

[1] L'agitation des esprits avait fait ajourner au surlendemain la discussion de la proposition d'élire au préalable le prince Léopold.

ardeur pour combattre ; il faut y joindre les étrangers qui viennent agiter le pays en sens divers.

Je ne crois pas que je resterai ici jusqu'à l'élection si elle tarde. Si on se résout à élire, le résultat est d'avance assuré : ma voix est inutile. Je rendrai peut-être plus de service à la paix en éclairant le cabinet de Paris sur la situation réelle du pays...

Il y a dans nos affaires une telle complication que si l'élection du prince Léopold ne parvient pas à nous en faire sortir, je désespère du sort du pays. Les puissances seront entraînées plus loin qu'elles ne le pensent...

La presse catholique, elle, ne se montrait pas alors très favorable au prince de Saxe-Cobourg. Un de ses organes principaux, l'*Émancipation* de Bruxelles, dirigea contre lui d'avril à juin de vives attaques. Gardons plutôt, disait-elle, la Régence qui est une *monarchie élective*. « Surlet ne restera en fonctions que tant que la Nation le désirera ; il sera remplacé quand il aura cessé de plaire ; il ne coûtera à la Belgique que quelques milliers de florins dont il ne gardera rien, tandis que le prince Léopold coûtera des millions qu'il entassera (*sic*). »

Déjà à la fin d'avril le *Journal des Flandres* estimait que la candidature du prince de Cobourg était « un germe de discorde » ; le *Journal d'Anvers*, comme l'*Émancipation*, affirmait que le prince « présageait plus de tempêtes que de jours calmes » (29 avril).

Presque à la veille de l'élection, l'*Émancipation* disait que les opinions du prince étaient plus illibérales que celles de Guillaume, que c'était l'*homme de la Sainte-Alliance*, etc. Et au surlendemain de l'élection (nº du 6 juin), elle niait qu'en dépit de la majorité « assez grande » qu'il venait d'obtenir, il montât sur le trône ([1]).

LX. — BRUXELLES, 4 JUIN 1831. *Lettre de M. Le Hon à Firmin Rogier.*

Le Congrès vient, Monsieur, de procéder au choix du souverain. L'opposition avait, dès avant-hier, mis en avant un chef indigène et ses vues tombaient sur le Régent, malgré le refus formel que celui-ci avait d'avance publié par les journaux. — 196 membres étaient presents ; 152 ont voté pour

(1) Cf. L. BERTRAND, *Histoire de la démocratie et du socialisme*, t. I, pp. 52-57.

le prince Léopold; 1 vote a été déclaré nul parce qu'il était conditionnel en faveur du prince. Les 43 autres voix se sont partagées de la manière suivante : 10 ont voté contre le prince, 14 pour le Régent, et 19 se sont abstenues à cause de l'incertitude de l'acceptation [1]...

LXI. — Paris, 10 juin 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

M. Le Hon expédie à l'instant un courrier à Bruxelles, porteur de nouvelles qui peuvent paraître alarmantes à qui en calcule les conséquences, si les mesures et résolutions annoncées sont mises à exécution. Vous devez à présent connaître à Bruxelles les déterminations *invariables*, dit-on, prises par la Conférence de Londres le 6 de ce mois. Vous savez que les puissances sont décidées à exécuter par la force les injonctions de leurs derniers protocoles si le Gouvernement et le Congrès belge ne se soumettent aux conditions imposées. Saxe-Cobourg n'acceptera pas la couronne qui lui est offerte si avant tout la Belgique ne fait sa soumission aux protocoliseurs qui, à Londres, prétendent régler nos affaires... Si vous attaquez la Hollande, l'Angleterre, la Prusse et la France — *proh pudor!!*... oui, la France entreront à main armée en Belgique!...

Toutes ces résolutions ont été adoptées aujourd'hui à l'unanimité, dit-on, par le Conseil des Ministres!...

Cependant le président du Conseil, C. Périer a déclaré aux ambassadeurs que la France *n'entendait consentir, à tout événement, à aucune restauration, ni demi-restauration en Belgique*...

La dépêche de M. Le Hon te sera communiquée : les raisons qu'il allègue auront-elles sur vous une influence pacifique? Qu'allez-vous faire? Les réponses que vous recevrez de la députation de Londres en décideront sans doute, Monsieur le Gouverneur d'Anvers [2]...

LXII. — Paris, 29 juin 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier* [3].

... Les dernières conditions offertes par la Conférence me semblent à moi meilleures qu'on ne les pouvait attendre de ces Messieurs. Le *statu quo* dans

---

[1] Cf. *Discussions du Congrès national*, t. III, p. 421.

[2] Charles Rogier venait, annonçait-on, d'accepter ce poste difficile. Le Régent signa la nomination au mois de juin. Elle fut confirmée par le Roi Léopold au lendemain de son inauguration.

[3] Quelques lignes de cette lettre et de la précédente ont paru dans le tome III de *Charles Rogier*.

le Luxembourg jusqu'à l'arrangement définitif (et cet arrangement nous laissera cette province), l'évacuation de la citadelle d'Anvers, la dette équitablement répartie (chacun payera la sienne), la faculté des échanges, nos droits que nous tenons de l'Evêque de Liége reconnus sur Maestricht... Il est vrai que nous perdons Venloo qui est hollandais et la Flandre hollandaise qui ne nous appartient pas. Mais notre indépendance est reconnue... La réponse du prince Léopold à notre députation à Londres est convenable et digne. Il accepte purement et simplement la couronne offerte, en espérant que la sagesse du Congrès lui donnera les moyens de clore notre révolution...

Léopold Ier à qui, suivant l'expression de Palmerston, les Belges offraient moins un trône en 1831 qu'une querelle avec l'Europe, a soutenu plus tard, et avec infiniment de raison, que son élection tardive avait été un malheur pour la Belgique. (*Ch. Rogier*, t. II, p. 135.) Proclamé à la fin de 1830 ou même en février 1831, il aurait pu épargner à notre pays une crise douloureuse et un grand sacrifice.

C'est dans ce sens-là qu'il s'exprimait avec son ancien conseiller le baron de Stockmar, dont Saint-René-Taillandier a analysé les mémoires dans une étude très remarquée de la *Revue des Deux-Mondes*.

Il a exprimé la même opinion dans sa correspondance avec la reine Victoria, qui voit le jour maintenant.

Quoique, d'autre part, il eût trouvé que la Constitution belge ne donnât pas à la Royauté tout ce qu'il eût désiré [1], il s'employa aussi habilement et

---

(1) Il eût voulu que le Roi pût nommer lui-même les sénateurs. Le droit d'enquête non limité des Chambres lui déplaisait. (Cf. Bertrand, *op. cit.*)

D'ailleurs, d'après une lettre de Paul Devaux à Lebeau que cite Juste (*L'élection de Léopold Ier*, pp. 59-60), le Prince avait dit « qu'il pouvait y avoir dans la Constitution quelques dispositions qui pourraient donner lieu à des inconvénients, mais qu'il ne les regarderait pas comme un obstacle ».

Dix-sept ans plus tard (24 février 1848, nomination des bourgmestres), M. de Mérode, parlant à la Chambre des objections graves qu'avait faites le Prince sur l'insuffisance du pouvoir accordé au chef de l'État par la Constitution, disait : « Nous (MM. de Brouckere, de Foere et lui) assurâmes le Prince que, dans les lois organiques, nous ferions nos efforts pour que l'autorité royale obtînt tout ce que la loi fondamentale permettait de lui attribuer ; la même assurance lui fut donnée par la députation plus nombreuse qui vint lui porter le décret d'élection de sa personne par le Congrès ».

il joignit aussi énergiquement qu'il le put ses efforts à ceux des délégués du Congrès pour obtenir de la Conférence de Londres les modifications dont parle Firmin Rogier dans sa lettre du 29 juin.

C'est le 24 juin qu'avaient été arrêtés à Londres, sur la base des conditions dont parle cette lettre, les préliminaires de paix qui constituent le traité des *18 articles*. Comparés aux stipulations des protocoles des 20 et 27 janvier, les *18 articles* constituaient une amélioration véritable pour la Belgique.

Mais ils ne seront pas votés par le Congrès sans une violente opposition.

Le 1er juillet commença la discussion.

LXIII. — Bruxelles, 4 juillet 1831. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

> ... Rien de nouveau encore. Les débats continuent avec chaleur, avec passion du côté des adversaires des préliminaires ; on nous menace d'anarchie, de guerre civile, il y aura bien peut-être une réaction dans la minorité si elle succombe, mais je ne crois pas encore à de grands malheurs. Seulement il faudra que Lebeau et Devaux s'en aillent, car la colère est grande contre eux et il ne faudrait pas que leur impopularité retombât sur le nouveau roi. De savoir pourquoi on leur en veut tant : c'est ce que je ne puis dire, mais le fait est qu'il y a fureur et rage et qu'on ne parle de rien moins que de les pendre...

L'opposition s'en prenait à eux, parce qu'ils étaient dans le Ministère (Devaux sans portefeuille mais avec voix délibérative) les vrais dirigeants de la politique.

Ils marchaient d'ailleurs absolument d'accord avec Van de Weyer, qui près du prince de Saxe-Cobourg et des ministres anglais, travaillait lui aussi à obtenir la solution la plus favorable à nos intérêts.

Cette solution était toujours reculée, toujours ajournée.

Van de Weyer, tout bon philosophe qu'il était, finissait par désespérer. J'en ai assez, écrivait-il un jour à ses amis ; qu'on me relève de ma mission... Je suis impatient de rentrer à Bruxelles pour reprendre ma blouse et mon

fusil... Et que tous les bons patriotes en fassent autant... Ce serait peut-être le seul moyen d'en sortir.

LXIV. — Paris, 4 juillet 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... Il est certain qu'il y a en ce moment à Bruxelles un grand nombre d'émissaires du parti républicain et belliqueux; ils vous pousseront à la guerre, ils la veulent à tout prix, c'est, leur semble-t-il, un moyen d'arriver à l'exécution de leur projet. Que les Belges y prennent garde! Leur indépendance y périra... Ici rien n'est affirmé : on est chaque jour dans l'attente d'une émeute ou d'une révolution et le populaire Louis-Philippe est aujourd'hui l'objet des plus vives attaques...

LXV. — Paris, 5 juillet 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... Je me suis assuré aujourd'hui qu'il y a un grand mouvement dans l'armée en France; différents corps ont reçu l'ordre de se porter à la frontière du Nord, un grand matériel d'artillerie est dirigé vers Lille et Givet. Et cependant la majorité du Cabinet est toujours pour le maintien de la paix. Mais si Soult l'imposait, comme il en était question, nul doute que la guerre ne fût déclarée et entreprise sur le champ. Alors au diable notre indépendance!...

LXVI. — Bruxelles, 5 juillet 1831. *Lettre de Van der Straeten-Ponthoz* (1) *à Firmin Rogier.*

M. Le Hon vous aura donné des détails sur la situation de nos affaires. Elles n'étaient pas belles lors de notre arrivée... L'opposition défend le terrain pied à pied... Venloo a donné l'occasion à plusieurs orateurs de développer tous les moyens que pouvaient leur suggérer des frères abandonnés, l'honneur, l'humanité, la patrie, etc. La thèse était belle et, cachant sous ces agréments leur pensée qu'ils n'osaient dévoiler, ils étaient parvenus à

(1) Attaché de légation depuis le 4 juin, il avait accompagné à Bruxelles M. Le Hon qui était venu assister, au Congrès, à la discussion du traité des 18 articles.

ramener sous les étendards de la guerre, quand même, une quantité de bonnes âmes bien peu belliqueuses... L'amendement Van de Weyer avait désuni la majorité qui paraissait décidée pour l'acceptation des préliminaires. Hier, il y a eu rapprochement par suite des discours de MM. de Gerlache et Nothomb. Ajoutez-y la réunion qui a eu lieu chez M. de Coppin où M. Lehon a fortement parlé des intentions des puissances.

Aujourd'hui 5, la discussion du Congrès a été remarquable par le discours de M. Lebeau; les mots ne peuvent rendre l'effet qu'il a produit. Pendant deux heures et demie, il a été continuellement admirable et continuellement écouté; vous lirez... Lorsqu'il a eu terminé, les larmes coulaient, les députés l'ont embrassé, félicité et les tribunes, si mutinées d'ordinaire, d'applaudir malgré elles [1]. Quelques sifflets, l'un parti de chez M. Seron et l'autre, de chez l'abbé de Haerne [2]...

LXVII. — Paris, 7 juillet 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... Sebastiani ne conçoit rien à la violente opposition qui s'est manifestée dans le Congrès contre les propositions. Ils ne savent donc pas, dit-il, vos orateurs, qu'en repoussant ces offres, ils travaillent pour le prince d'Orange et qu'ils mènent la Belgique droit à une *restauration*...

La main du prince d'Orange était visiblement dans toutes les entreprises tentées contre la Révolution, dans tous les complots ourdis à Bruxelles, ou à Anvers, ou à Gand. On sait d'ailleurs que plus d'un des représentants des Puissances lui était ouvertement favorable et qu'il comptait des amis sûrs à la cour de Saint-James.

... Le premier devoir d'un Belge véritablement ami de son pays serait de constituer la Belgique d'abord, de la tirer du provisoire, d'appeler le prince de Cobourg pour ôter aux partisans d'une restauration tout espoir et tout prétexte, et aux puissances étrangères toute envie de vous partager... Bien certainement, elles n'ont pas cessé de le solliciter, et la France, qui seule s'y oppose, aurait cependant une belle part...

---

(1) Le fait est attesté par tous les journaux. Le succès de Lebeau fut prodigieux. Cf. *Discussions du Congrès;* Juste, *Hist. du Congrès* et Gemelli, *Hist. de la Révol. belge de 1830.*

(2) Seron et de Haerne, deux des treize républicains du Congrès, y représentaient l'un, l'arrondissement de Philippeville, l'autre, celui de Thielt.

Le 9 juillet, le traité des *18 articles* fut voté par les deux tiers de l'assemblée : 126 contre 70. Le lendemain MM. Lebeau et Devaux ayant « jugé (1) qu'ils avaient atteint le but en vue duquel ils étaient entrés au Ministère », s'en retiraient.

Onze jours après, Léopold Ier était inauguré à Bruxelles (21 juillet).

Le roi Guillaume qui, depuis neuf mois, faisait des sacrifices énormes pour venger l'humiliation des défaites de septembre et octobre 1830, reprit brusquement les hostilités deux jours avant la dénonciation de l'armistice (2).

LXVIII. — PARIS, 4 AOÛT 1831, 7 HEURES DU SOIR. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Le roi Guillaume perd donc la tête ; on n'y conçoit rien ici, à moins qu'il n'ait la promesse d'être soutenu par son cher ami et parent de Prusse. La France s'est montrée en cette circonstance notre digne alliée. A la première nouvelle de la reprise des hostilités et à la réception de la lettre de notre Roi à Louis-Philippe pour réclamer son assistance, des ordres ont été expédiés par le télégraphe : 1° au général Belliard pour qu'il signifie à Chassé de s'abstenir de bombarder Anvers ; 2° à la frontière pour que les troupes se tinssent prêtes à marcher et 3° à La Haye, à l'ambassadeur pour qu'il fasse connaitre au roi Guillaume que la France regarderait comme dirigée contre elle-même toute attaque contre la Belgique. L'ambassadeur, dans ce cas, avait ordre de quitter immédiatement La Haye...

Je ne saurais t'exprimer combien l'audience (3) a été touchante et toutes les paroles de bienveillance et d'intérêt pour les Belges et leur Roi qui ont été dites par Louis-Philippe. Le petit duc de Nemours était près de lui. « *Voilà mon fils, a-t-il dit, je l'envoie à votre défense ; il sera heureux de payer la dette qu'il a contractée envers les Belges...* » Louis-Philippe a eu ensuite la bonté et la confiance de nous lire la réponse qu'il fait à la lettre

(1) *Moniteur belge* du 10 juillet.

(2) Cf. *Proclamation du roi Léopold aux Belges en date du 4 août.*

(3) Le Hon et F. Rogier avaient été reçus le matin par Louis-Philippe. (*Archives des affaires étrangères. Légation de France :* 1831, juillet-décembre, n° 20.)

que lui a adressée notre Roi. Il serait à désirer que ces deux lettres pussent être rendues publiques, elles feraient honneur à l'un et à l'autre de ces deux princes. Le Roi a répété plusieurs fois qu'il voulait la liberté et l'indépendance de la Belgique et qu'il saurait nous la maintenir envers et contre tous...

J'oubliais de te dire que le Roi venant à moi, m'a demandé de tes nouvelles, puis il m'a demandé aussi quelle partie de la Belgique j'habitais. Sur ma réponse, il s'est mis à chanter : *Valeureux liégeois, volez aux exploits*, etc. Je puis dire qu'ici, ils paraissaient heureux de cette échauffourée de Guillaume, je crois, en effet, que cette incroyable déclaration de guerre les tire eux-mêmes d'une position embarrassante ; pour le Ministère qui devait se retirer, le voilà raffermi...

LXIX. — Paris, 7 août 1831. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... Une dépêche télégraphique venue hier nous a un peu rassurés sur Anvers ; elle annonçait que Chassé, à la demande du général Belliard, avait consenti à ne pas lancer immédiatement des bombes sur Anvers. Il ne s'agit que de gagner quelques jours, le temps nécessaire pour que l'armée française arrive. Le maréchal Gérard a pour instruction de chasser les Hollandais de la citadelle...

Le Roi, des ministres et des journaux se sont solennellement engagés à reconnaître l'indépendance de la Belgique. Ils ne veulent que maintenir Léopold sur son trône, et nous aider à repousser la plus injuste et la plus odieuse des agressions. On regarde ici cette campagne comme une affaire de quinze jours...

LXX. — Paris, 7 août 1831. *Lettre de Firmin Rogier à sa mère et à ses sœurs* (à Liége).

... Le roi de Hollande paiera cher sa folle entreprise ; il y perdra la citadelle d'Anvers, la Flandre hollandaise et Maestricht. L'armée française nous aidera à les conquérir... Je vous écris en toute hâte, pour vous rassurer. Nous sommes en ce moment très occupés, comme vous le pouvez croire : courses chez les ministres, correspondances, notes diplomatiques, tout cela nous prend dix ou douze heures chaque jour...

J'ai écrit à Charles pour lui recommander que, s'il pensait qu'il y eût du danger pour Liége, il vous engageât à aller à Bruxelles...

Le roi Léopold, à la tête de toutes les troupes cantonnées dans le bassin de l'Escaut, s'était dirigé le 8 aout vers l'armée de la Meuse qui avait subi le premier choc des Hollandais, quand la nouvelle lui arriva que cette armée était en pleine dissolution et battait en retraite. Il songea immédiatement à préserver Bruxelles, dont cette défaite ouvrait le chemin aux Hollandais. Le 11 et le 12 août, on se battit avec acharnement en avant de Louvain [1]...

LXXI. — BRUXELLES [2], 12 AOÛT 1831, A 2 HEURES. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier* (à Anvers).

> ... Je m'empresse de t'annoncer que le duc d'Orléans et le général Teste vont arriver à l'instant à Bruxelles à la tête de leurs divisions. Il était temps; on se bat à Louvain depuis cinq heures du matin et chaudement; les Hollandais sont arrivés jusqu'à Tervueren et je ne vois pas qu'ici on eût eu les moyens de les repousser si surtout le combat de Louvain ne tourne pas à notre avantage.
>
> Le général Belliard nous a annoncé cette nuit, à deux heures, qu'une dépêche venue de La Haye faisait connaitre que le roi Guillaume n'avait jamais entendu se mettre en hostilité avec la France et transmettrait à ses troupes l'ordre de se retirer de tous les lieux où paraîtraient des soldats français...

La bataille de Louvain fut gagnée par les Hollandais qui entrèrent dans la ville le 13 août, alors que les vedettes françaises se tenaient en face de leurs vedettes à Cortenberg, à Grez et à Tervueren. Le prince d'Orange qui, s'il avait obéi aux ordres de son père, n'eût pas livré bataille aux portes de Louvain (comme M. Thonissen l'a établi), donna l'ordre à ses troupes d'évacuer la ville le 14. Suivis d'étape en étape par les troupes fran-

---

(1) Cf. DISCAILLES, *Ch. Rogier*, t. II, p. 163; THONISSEN, *Histoire du règne de Léopold Ier*, t. Ier.

(2) Firmin Rogier était arrivé de Paris l'avant-veille; il n'y retourna qu'à la fin du mois.

çaises, les Hollandais arrivèrent dans l'après-midi du 20, aux frontières du Brabant septentrional [1].

La Conférence de Londres fit payer cher à la Belgique la défaite de Louvain. Les nouvelles conditions de la séparation des deux pays qu'elle arrêta le 15 octobre (traité des *24 articles*) modifièrent profondément, annulèrent même quelques-unes des stipulations les plus favorables du traité des *18 articles*. En les soumettant au gouvernement de Léopold Ier, la Conférence les déclarait « finales et irrévocables ». Le Parlement belge en fut saisi à la fin d'octobre.

LXXII. — Bruxelles, 27 octobre 1831. *Lettre de M. Le Hon* [2] *à Firmin Rogier.*

Depuis mon arrivée, Monsieur, la Chambre s'occupe chaque jour de la discussion du traité. J'eus l'occasion de combattre dans ma section composée de quinze membres, un M. Julien qui opposait une exception d'inconstitutionnalité; onze membres adoptèrent le traité et trois se réservèrent leur vote... A la section centrale, je me trouvai avec Lebeau, Devaux, Félix de Mérode, Gerard Legrelle (bourgmestre d'Anvers), Gendebien et de Gerlache. Toutes les propositions discutées de nouveau furent emportées à la majorité de 6 voix contre 1 (Gendebien). Nous proposâmes que la discussion se fît en comité général. L'assemblée le résolut à la majorité de 56 voix contre 41. La minorité furieuse se retira... Le vote sera public dans la séance d'après-demain probablement. Je compte sur une majorité plus forte que pour le comité... La Conférence vient de prendre des mesures de vigueur contre la Hollande : une flotte anglaise est, dit-on, en vue de Terneuse. Les fonds ont éprouvé une hausse très marquée hier à Anvers : je parle de l'emprunt belge. Tout est tranquille ici. La lassitude est générale. On veut et on demande le repos et la paix.

---

(1) Thonissen, *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, t. Ier, pp. 65 (en note) et 69.

(2) M. Le Hon, élu représentant par l'arrondissement de Tournai, était allé prendre part aux débats parlementaires sur le traité des 24 articles, confiant la gérance de la Légation à Firmin Rogier.

LXXIII. — Bruxelles, 1er novembre 1831. *Lettre de M. Le Hon à Firmin Rogier.*

Je m'empresse de vous annoncer, Monsieur, que la Chambre des représentants vient de terminer les importants débats qui l'occupaient depuis près de huit jours. Après une scène assez tumultueuse dont l'inexpérience du président n'a pas été moins la cause que l'esprit maniaque du Sr Pirson, la Chambre a adopté par 59 voix contre 38 (2 se sont abstenues) le projet de loi. La résolution de l'assemblée a été accueillie par les tribunes avec calme; au dedans comme au dehors, la tranquillité la plus parfaite... Le Ministère français recevra la nouvelle par le télégraphe. Néanmoins, annoncez-le lui de suite.

LXXIV. — Bruxelles, 27 août 1832. *Lettre de M. Le Hon à Firmin Rogier.*

Monsieur, vous avez connu, par le récit de Madame Le Hon et par mes lettres que je l'ai priée de vous communiquer, quelles ont été partout, de Compiègne à Bruxelles, les réceptions faites à LL. MM...

Le roi Léopold avait épousé à Compiègne, le 9 août 1832, la fille aînée du roi Louis-Philippe, la princesse Louise d'Orléans.

M. Le Hon, en sa qualité de ministre plénipotentiaire à la cour de Louis-Philippe, avait été mêlé très activement aux négociations. On trouvera des détails intéressants à ce sujet dans la biographie que Th. Juste a consacrée à Le Hon. Juste avait eu, par Le Hon lui-même, communication des dépêches (les confidentielles comprises) qui s'échangèrent dans les premiers mois de 1832 entre M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères, et la Légation de Belgique à Paris.

... Il est impossible d'en donner une juste idée par de simples descriptions. On ne saurait être vrai sans passer pour exagéré. Tournay avait fait parfaitement bien. Leuze, Ath, Enghien, Halles (*sic*) et les communes de Leeuw-Saint-Pierre, Molenbeek et Laeken ont, relativement à leurs moyens, surpassé Tournay et ont successivement renchéri les unes sur les autres. C'est

un fait constaté à la face de l'Europe, le pays a sanctionné le choix du souverain et adopté la jeune reine par acclamation.

Le spectacle gala de dimanche a été très brillant! LL. MM. ont eu un accueil retentissant. La Reine paraît très satisfaite.

Les progrès du choléra font fuir de Bruxelles beaucoup de personnes. La Cour va habiter Laeken dès ce soir.

Le bonheur intérieur du Roi est parfait ; il ne le cache pas. C'est en vain d'ailleurs qu'il voudrait le cacher. Sa physionomie riante l'atteste.

Les nouvelles de Londres annoncent un changement dans le système de la Hollande et dans l'opinion de ce pays. Il semble que le Cabinet de La Haye ne soit pas éloigné d'accepter les 24 articles à quelque chose près, déterminé sans doute par la résistance qu'on oppose en Belgique à tout changement essentiel et par l'idée que le *statu quo* pourrait en définitive nous faire moins de mal qu'à nos ennemis... J'ai fait comprendre ici qu'on ne compromettrait rien en consentant à écouter les propositions que la Hollande avait à nous faire; que c'était agir dans l'intérêt belge que de mettre nos deux amies (l'Angleterre et la France) plus à l'aise, plus libres dans l'emploi des moyens coercitifs s'il y avait lieu d'y recourir...

LXXV. — BRUXELLES [1], 23 SEPTEMBRE 1832. *Lettre de M. Le Hon à Firmin Rogier.*

Monsieur, je suis arrivé hier à une heure de l'après-midi. La tranquillité règne ici, mais l'impatience d'un résultat est portée à son comble...

Depuis le traité du 15 novembre 1831 (traité des *24 articles*), accepté avec tant de peine par la Belgique, la Hollande, qui voulait toujours gagner du temps, avait formulé des réclamations et proposé de nouvelles négociations. Les roueries du roi Guillaume avaient été déjouées par l'habileté du général Goblet, le nouveau ministre des affaires étrangères de Belgique. La Conférence devait désormais agir énergiquement contre la Hollande ou abandonner la solution du litige aux armées des deux peuples, au risque

---

(1) A la suite de la démission de M. de Muelenaere, chef du cabinet (cf. THONISSEN, *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, t. II, pp. 153 et suiv. : le *thème de lord Palmerston*, le roi Léopold avait fait appeler à Bruxelles M. Le Hon le 20 septembre. (*Arch. des affaires étrangères.*)

de jeter l'Europe dans les périls d'une guerre générale... L'armée belge avait soif de prendre sa revanche d'août 1831.

... Nul ne se dissimule que le Roi ne pourra rester dans l'inaction si les Puissances n'agissent pas de leur côté : les diplomates et les autres étrangers qui résident ici sont frappés de cette évidence. Le courrier de Londres, arrivé tout à l'heure, apporte le texte même de la réponse du roi de Hollande : il paraît que c'est un refus insolent... La Conférence se propose d'abord de nous libérer de tout l'arriéré de la dette qu'a avancé le roi Guillaume depuis notre réunion; on l'évalue à quatorze millions. Elle est d'avis de recourir ensuite au blocus... On annonçait de Paris que le Cabinet anglais était d'accord avec le Ministère français sur la nécessité d'une attaque de la citadelle d'Anvers par terre et 25,000 hommes de l'armée du Nord...

J'ai sondé sir Robert Adair (1) sur ce moyen en faisant ressortir combien l'honneur de l'Angleterre, non moins que celui de la France, était intéressé au prompt succès des mesures coercitives dès qu'ils entraient dans cette voie... Il a dû en convenir... mais il persiste à nier que le Ministère anglais ait consenti et puisse jamais consentir à l'entrée d'un corps d'armée française en Belgique. Il y verrait, lui, une cause de guerre continentale et la chute certaine du ministère Grey... Il y a une vérité palpable, c'est que des mesures énergiques de la part des puissances pourront seules empêcher les deux parties d'en venir aux mains...

Je vous trace à la hâte ce peu de mots dont vous ferez un usage discret : ils résument la situation du moment...

P. S. — Ne parlez ni au Roi ni au Ministre de mon entretien avec sir Robert Adair à moins qu'on ne vous mette sur ce chapitre. Dans ce cas, il faudrait avoir soin d'observer que je n'ai déduit toutes ces raisons que pour répondre aux assertions et aux raisonnements dont ce diplomate avait pris l'initiative.

LXXVI. — Bruxelles, 5 octobre 1832. *Lettre de M. Le Hon à Firmin Rogier.*

... Les nouvelles de Londres peuvent se résumer en ce peu de mots : Refus définitif de roi Guillaume de *négocier*, et de la part des trois cours du

(1) Ministre de l'Angleterre à Bruxelles.

Nord, de le *contraindre*. La France et l'Angleterre sont forcées d'ouvrir les yeux... Le Gouvernement belge ne peut se dispenser de recourir aux armes si les cabinets de Paris et de Londres ne répondent pas sans hésitation à l'appel qui va leur être fait. Sous trois jours, en effet, une note réclamant de la part de ces deux cabinets l'exécution de la garantie qu'ils ont promise particulièrement en ce qui concerne l'évacuation du territoire sera adressée à chacun d'eux...; cette notification sera accompagnée de préparatifs militaires qui annonceront l'intention sérieuse de se servir de l'armée belge si la France hésite ou tarde à intervenir...

Vous savez que j'ai joué tant que je l'ai pu ici le rôle de modérateur, mais il n'y a pas à lutter contre un fait, et c'est un fait évident pour tous, que pas un ministère ne pourrait aborder les Chambres en Belgique, si l'évacuation d'Anvers, à défaut de l'intervention des puissances garantes, n'était tentée par l'armée belge pendant le mois d'octobre...

Le gouvernement français hésitait à intervenir. C'est ce qui résulte d'un entretien du roi Louis-Philippe avec Firmin Rogier, remplaçant M. Le Hon, alors à Bruxelles.

Firmin Rogier avait, le 9 octobre, fait savoir au général Goblet, ministre intérimaire des affaires étrangères [1], que le Roi ne s'était pas montré fort disposé à recourir aux armes. Son ministère ne l'encourageait pas à prendre une résolution aussi virile et offrait de se retirer si l'on devait en venir là. (*Arch. des affaires étrangères.*)

Le 13 octobre, M. Goblet, que la communication du 9 avait fort inquiété, apprit avec un vif plaisir qu'un nouveau ministère (le premier ministère Thiers) venait de décider qu'une armée irait faire le siège de la citadelle d'Anvers.

Rentré à Paris, M. Le Hon écrivait à M. Goblet ce jour-là : « Le chargé d'affaires M. Rogier a eu avec le Roi l'entretien qu'il a résumé le 9 avant qu'aucun ministère existât. Ma conférence avec le Roi a eu lieu aujourd'hui, 13 octobre, sous l'influence d'un ministère constitué, et je vous rapporte non

[1] M. Goblet avait été élevé au poste de Ministre d'Etat et chargé de remplacer intérimairement M. de Muelenaere que des « circonstances particulières et en quelque sorte personnelles » (lettre du 19 septembre à Rogier) déterminaient à résigner le portefeuille des affaires étrangères.

des paroles, mais des faits [1] ». (*Arch. des affaires étrangères. Légation de France*, t. IV.)

LXXVII. — Paris, 16 octobre 1832. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Le ministère doctrinaire qui vient de surgir aux affaires comprend très bien que pour se maintenir ici contre l'impopularité qui a accueilli son avènement, il faut, qu'à l'ouverture des Chambres, il puisse annoncer deux choses : 1° l'évacuation d'Anvers et du territoire belge; 2° l'expulsion ou l'arrestation de la duchesse de Berry...

Il faut que le corps d'armée français s'avance jusqu'à Anvers, tandis que la flotte anglo-française tiendra bloqués les ports de Hollande... Si nos deux alliés se refusent à ces mesures (ce que je ne crois pas), il faut que le Gouvernement belge mette fin à cette trop longue comédie qui se joue à Londres et fasse lui-même ses affaires. Notre armée est belle et nombreuse, nos soldats pleins d'ardeur, les officiers, quoi qu'on dise, feront leur devoir. *Quid* ou *cur moruris?...*

Le roi Léopold constitua un nouveau cabinet (20 octobre 1832) dans lequel Charles Rogier avait le portefeuille de l'intérieur et Lebeau celui de la justice, sous la présidence du général Goblet (affaires étrangères) [2]. Ce cabinet mit en demeure le Gouvernement hollandais d'évacuer la citadelle d'Anvers et les forts des deux rives de l'Escaut, s'engageant, lui, à évacuer le territoire attribué aux Hollandais.

Il déclara en même temps aux cabinets de Londres et de Paris que si, à la date du 3 novembre, le Gouvernement de La Haye ne s'était pas exécuté, l'armée belge entrerait en campagne pour expulser les Hollandais d'Anvers.

Le roi Guillaume ayant répondu par un refus à la sommation du Cabinet

(1) Cf. L. Blanc, *op. cit.*, et D'Haussonville, *Histoire de la politique extérieure du Gouvernement français.*

(2) Le général Evain avait le portefeuille de la guerre et M. Duvivier, celui des finances.

de Bruxelles, une flotte anglo-française se mit en mouvement le 5 novembre pour faire le blocus des ports hollandais.

Pendant que les troupes belges veillaient à ce que l'armée hollandaise ne franchît pas la frontière, le maréchal Gérard vint assiéger la citadelle d'Anvers. C'était amener la libération du territoire assigné à la Belgique par le traité du 15 novembre 1831 en mettant la Hollande en face des forces militaires des Puissances.

Un groupe important de la Chambre des représentants n'admit pas ce système. On poussa les cris de « trahison! lâcheté! faiblesse infâme (1)! »

La citadelle d'Anvers se rendit le 25 décembre et l'armée française quitta notre pays.

Mais le but que poursuivait le Ministère n'était pas encore atteint complètement : les forts de Lillo et de Liefkenshoek restaient au pouvoir de Guillaume qui s'obstinait à ne pas les évacuer, comptant toujours que les Puissances du Nord finiraient par intervenir en faveur d'une restauration du royaume des Pays-Bas.

Le Gouvernement se considérait dès lors comme dégagé de l'obligation d'évacuer les parties du Limbourg et du Luxembourg cédées par le traité des *24 articles*. C'est ce qu'établissait le Département des affaires étrangères dans une dépêche aux représentants de la Belgique à Paris et à Londres.

Pendant qu'on s'occupait dans la Conférence de Londres à faire droit à cette réclamation absolument fondée, le Gouvernement hollandais, payant d'audace, affichait la prétention d'interdire la navigation de l'Escaut à tous les bâtiments, quelle que fût leur nationalité.

Le Cabinet belge fit savoir à Londres et à Paris que, si cette prétention était maintenue, il ferait intercepter par la force les communications des forts de Lillo et de Liefkenshoek avec la Hollande. Si même l'avis des Ministres de la guerre et de l'intérieur avait prévalu, la Belgique eût, dès le moment même, attaqué la Hollande ou du moins envahi Maestricht.

---

(1) Cf. *Moniteur belge* du 23 au 28 novembre.

Devant l'attitude de la Belgique, les Puissances recoururent aux menaces vis-à-vis du Gouvernement hollandais. Et celui-ci renonça à ses prétentions, en attendant qu'il en soulevât d'autres.

Le Cabinet belge du 20 octobre 1832 démissionna le 27 novembre à cause du vote d'un sous-amendement (discussion de l'adresse) qui montrait des dispositions hostiles chez des Représentants dont il avait escompté l'appui.

Le Roi (17 décembre) n'accepta pas la démission, mais le général Goblet abandonna quelques jours après son portefeuille pour aller à la Conférence.

LXXVIII. — 2 janvier 1833. *Lettre de Van Praet à Firmin Rogier.*

... Je suis fâché de la retraite de Goblet (1). Mérode a la signature intérimaire. Mais comment compléteraient-ils définitivement leur ministère? Voilà une question qu'ils retrouvent devant eux chaque matin à leur réveil et qui sera tout aussi avancée demain qu'aujourd'hui. Lebeau a ses projets, car c'est lui qui tout naturellement est chargé de travailler maintenant à cette œuvre que refuserait un nègre. En attendant, le Ministre de l'intérieur était affublé hier (réception royale du 1er janvier) d'une broderie éclatante. Goblet ne figurait plus qu'avec les aides-de-camp. Mérode était à Trélon. Duvivier cheminait modestement en habit couleur de suie de cheminée. Le Gouvernement belge avait l'air boiteux. Du reste, quant à ce qui regarde la partie collatérale ou extérieure, nous n'avons jamais été plus brillans. Il y a plus d'or dans les salons de S. M. sur le dos des individus que sur les lambris ou dans ma poche. De Loë (2) est comme l'étoile polaire : il rayonne d'une lieue. Van de Weyer est brodé jusqu'aux yeux. Nous aurons ce soir un bal nombreux où M. Le Hon aura l'honneur de danser avec la Reine; on dit même qu'il ouvrira le bal avec S. M. Je tâcherai de lui en couler un mot ce matin pour qu'il nous donne une reprise de la représentation de ses mollets.

---

(1) M. Goblet, après avoir été chargé d'une mission extraordinaire par le roi Léopold près de la Conférence de Londres, fut aussi envoyé à Berlin. Il était aussi bon diplomate que bon soldat.

(2) Le baron de Loë venait de revenir de Vienne où le Gouvernement l'avait accrédité comme ministre plénipotentiaire et où l'empereur François et Metternich ne lui avaient pas fait un accueil bien encourageant. (Cf. Juste, *Histoire de Belgique*, t. III, p. 203.)

On attend le compliment de M. Pozzo (1) comme un document de haute importance. Si M. Verstolk (2) est aussi malin à Vienne qu'il l'a été à Londres, il ne nous fera pas grand mal.

Quand le comte Rossi (3) passe à Bruxelles, il ne donne jamais signe de vie dans notre quartier. Son centre d'activité est dans une autre sphère, et sa position actuelle lui a permis de conserver exclusivement à Bruxelles ses anciennes relations.

Il n'y a aucun fait nouveau dans la question commerciale...

Les transactions entre la Belgique et la France demeuraient sujettes à de nombreuses restrictions et entraves. Van de Weyer, dans son *Histoire des relations extérieures de la Belgique depuis 1830* (Patria Belgica), établit que « les mesures prohibitives de la France subsistaient encore au lendemain de la Révolution ». Or, comme la production belge avait déjà pris de 1832 à 1833 un essor qui dépassait notamment les besoins de la consommation intérieure, il fallait trouver des débouchés sous peine de périr par excès de vitalité. Et c'est sur la France que se tournèrent d'abord les regards.

... Les Gantois n'ont pas encore formulé leurs prétentions : on les attend. L'industrie à Liége est très prospère. La houille, le fer, la clouterie, la quincaillerie, tous les articles les plus chanceux marchent très bien, au dire même d'Orban et de Max. Lesoinne. Vous aurez vu dans les gazettes la brochette des noms propres de ceux qui ont pris part au million Merlin (1). Ce n'est que médiocrement agréable à s'entendre dire...

Sur ces entrefaites, les impatients du Parlement belge, en rejetant le budget de la guerre, forcèrent le cabinet à dissoudre la Chambre des représentants. Sur la proposition de MM. Pirson, député de Dinant, et de Robaulx, député de Philippeville, elle n'avait voulu voter le budget que pour le premier semestre de l'année.

---

(1) Chargé d'affaires de la Russie.

(2) M. Verstolk de Stoelen était ministre des affaires étrangères dans le royaume de Hollande.

(3) Le comte Rossi, après avoir reçu le droit de bourgeoisie des habitants de Genève, s'était brouillé avec eux et allait assez fréquemment à Paris; il finit par accepter (août 1833) la chaire d'économie politique au Collège de France.

(1) Cf. Louis Blanc, *Histoire de Dix ans.*

M. *Pirson* fut réélu. Il ne quitta qu'en 1843 la Chambre où il fut remplacé par son fils Victor, plus tard successivement gouverneur de la province de Namur et de la Banque de Belgique. C'est lui qui, lors de la discussion du traité des 24 articles en 1839 (11 mars), évoquera les mânes des victimes de la révolution et les invitera à dire à Léopold Ier qu'il pouvait être le premier roi d'une longue dynastie, ou bien « le premier et le dernier roi de la Belgique ». Léopold, dans une lettre à la reine Victoria du 19 avril, rappellera ces paroles. (Cf. *Correspondance de la reine Victoria avec Léopold Ier*.)

M. *de Robaulx,* dont la candidature avait été posée à Thuin, à Soignies et à Liége, échoua des trois côtés en mai 1833, mais il rentra à la Chambre par l'arrondissement de Soignies, dans une élection partielle du 4 juillet. Deux ans après, il déposa son mandat.

Plus tard, à deux reprises, il essaya de redevenir Représentant. En 1847, il lutta seul à Liége contre les candidats unis de l'*Association libérale* et de l'*Union libérale;* en 1857, sa candidature fut présentée à l'*Association libérale* de Liége en opposition aux députés sortants. En 1857, comme en 1847, il échoua. (Cf. *Biographie nationale :* notice de M. Armand Freson.)

En 1833, la lutte fut très vive. Il faut lire dans Thonissen, *La Belgique sous le règne de Léopold Ier* (vol. III, pp. 1 à 3) les accusations aussi sottes qu'odieuses dont le cabinet fut l'objet. Il faut lire surtout (Idem, *Ibid.*, pp. 3 à 9) à quels outrages le roi Léopold lui-même était en butte dans les journaux orangistes.

M. Le Hon y fait allusion dans la lettre suivante qu'il écrivait à Firmin Rogier (à Bruxelles) huit jours avant l'élection, où il perdit dans l'arrondissement de Tournai un mandat que lui rendirent très peu de temps après les électeurs de l'arrondissement de Bruxelles.

LXXIX. — Paris, 16 mai 1833. *Lettre de M. Le Hon à Firmin Rogier.*

Monsieur, je vous remercie beaucoup de la lettre que vous m'avez écrite à la date du 14 et des renseignemens qu'elle me communique. Je vois avec

plaisir la réception du Roi dans les Flandres [1] et le bon état de santé de la Reine [2]; le cynisme des journaux orangistes [3] doit être l'effet d'une consigne générale donnée par les coryphées du parti. Je vais tailler une plume et leur faire bonne guerre dans les D. (*Débats.*)

Je suis confus des soins *officiels* qu'on donne à mon élection. De grace, priez Monsieur votre frère de ne point aller jusqu'à mettre en de mauvaises mains des lettres dont elles puissent abuser contre lui. J'ai fait de mon côté toutes les démarches que j'avais à faire pour l'acquit de ma conscience; j'ai voulu prouver que je savais vaincre mes goûts particuliers pour remplir le juste désir du Roi tant que nos affaires n'étaient pas finies. Je désire que le gouvernement n'aille pas plus loin et laisse faire. Dans le cas de doute, il est préférable que l'on s'attache à faire réussir l'élection du général Goblet; son exclusion serait plus significative que la mienne, ou plus tôt la mienne serait insignifiante si le ministre était maintenu. Veuillez donc conseiller à M. votre frère d'agir en ce sens, le seul vraiment politique.

Les espérances que vous avez quant au résultat général me semblent bien belles : je forme des vœux pour les voir s'accomplir.

Le *Courrier* et le *Libéral* [4] m'ont traité avec quelque soin depuis deux jours : nous y avons, le général Goblet et moi, l'honneur de deux colonnes. Pourquoi ne relève-t-on pas la plaisante énumération des places occupées par la famille du général : il n'y en a que trois qui aient été données depuis la Révolution de septembre et certes ce n'est pas le crédit du capitaine du génie Goblet qui a obtenu ce genre de faveur sous le roi Guillaume. Parmi les trois plus récentes, une seule était à la collation du gouvernement, *celle de juge au tribunal de Tournay* et M. Brocquet, avocat estimé, a été une excellente acquisition pour le tribunal [5]. Les deux autres, celles de membre de l'admon des hospices et de médecin d'un grand hôpital appar-

---

(1) Le peuple l'avait accueilli avec la plus vive sympathie. Il n'en avait pas été tout à fait de même de la bourgeoisie. (Cf. Thonissen.)

(2) La Reine était enceinte de son premier fils.

(3) Le *Messager de Gand*, le *Journal du commerce* d'Anvers, le *Lynx* et le *Knout* de Bruxelles.

(4) Deux journaux de Tournai. Le *Courrier de l'Escaut* est encore aujourd'hui l'organe du parti clérical.

(5) Il fut plus tard vice-président du tribunal et représenta l'arrondissement de Tournai à la Chambre. La loi sur les incompatibilités parlementaires l'obligea à résigner son mandat.

tiennent à l'adm^on municipale et à la commission administrative des hospices. Ce qui résulterait de la nomenclature, ce serait, non que le général a abusé de son crédit, mais que sa famille est considérée à Tournay dans la personne de tous ses membres.

Vous pouvez rester à Bruxelles : je ne pense pas à me déplacer, il eût fallu une évidente nécessité pour cela : j'ai de trop bonnes raisons pour ne la point reconnaître.

Madame Le Hon vous remercie de votre souvenir : sa santé est meilleure.

Recevez, Monsieur, les nouvelles assurances de mon sincère attachement.

C. Le Hon.

M. Van der Straeten se rappelle à votre souvenir.
Mes complimens empressés à M. votre frère.

En même temps que parvenait à Bruxelles le résultat des élections, qui n'était pas extrêmement favorable au Ministère, on y apprenait que les Puissances venaient de lui donner raison en ratifiant les revendications qu'était allé défendre à Londres le général Goblet.

En effet, le 21 mai, elles avaient signé une convention qui, stipulant un armistice indéfini entre la Belgique et la Hollande, laissait à la première les parties contestées du Luxembourg et du Limbourg jusqu'à la conclusion du traité définitif, l'affranchissait de l'obligation de payer sa part dans la dette commune du royaume des Pays-Bas, et débarrassait de leurs entraves la navigation de la Meuse et de l'Escaut.

M. Van de Weyer avait le droit d'écrire au général Goblet que nous obtenions ainsi « la reconnaissance virtuelle de notre indépendance politique (1) ».

Mais l'opposition n'était pas de cet avis. 37 voix contre 54 avaient blâmé vivement la Convention du 21 mai.

Au vote sur l'adresse en réponse au discours du trône, malgré tous les conseils de la froide raison prodigués par le Ministère, dix-sept députés s'obstinèrent à lui donner tort (juin 1833).

(1) Cf. Discailles, *Charles Rogier*, t. II, p. 260.

Ils devaient revenir à la charge à la fin de l'année, lorsqu'on discuterait la Convention de Zonhoven (voir p. 125).

Cette session extraordinaire de 1833, qui s'était ouverte au lendemain des élections du mois de mai, fut une des plus mouvementées de cette époque si troublée.

Au nombre des incidents qui la signalèrent, il faut citer une altercation violente entre Charles Rogier et Gendebien, qui les mena sur le terrain le 27 juin. La balle de Gendebien atteignit son adversaire à la joue.

Firmin qui était à Bruxelles le jour du duel, reçut ce billet du docteur Lebeau qui avait pansé son frère :

LXXX. — Sans date. *Lettre du docteur Lebeau* [1] *à Firmin Rogier.*

Soyez tranquille, mon cher Firmin. Ce n'est qu'une égratignure qui exige huit jours de pansement au plus.

Le moral est bon et le corps sain.

Dr Lebeau.

P. S. Charles va revenir du Ministère à l'instant ; allez l'attendre là. Surtout pas de faiblesse.

La lettre que voici, qu'il reçut de Gendebien est, pour le moins, inattendue :

LXXXI. — Sans date. *Lettre d'Alexandre Gendebien à Firmin Rogier.*

Mon cher Firmin,

Je vous demande une grâce à laquelle j'attache le plus grand prix, c'est de me donner, ce soir, des nouvelles de mon ami, oui plus que jamais ami Charles Rogier que des préventions bien injustes ont éloigné de moi ;

---

(1) Le docteur Lebeau, médecin principal de l'armée (1796-1869), était le frère du Ministre.

ces préventions ont été de longue main et traitreusement excitées contre moi, par des hommes qui l'abusent indignement.

Demain à sept heures, je parts pour Mons ou pour les environs de Charleroij. Je ne sais encore, car je suis incapable de prendre une résolution; faites moi la grace de me donner des nouvelles de mon ami, avant six heures du matin et continuer, je vous en supplie, tous les matins, jusqu'à ce que vous puissiez m'annoncer, avec certitude qu'il est rétabli complettement. Ma femme m'adressera vos billets où je serai. Deux mots seulement et je serai content.

Tout à vous de cœur,

A[dre] GENDEBIEN.

A Paris, comme à Bruxelles, ce duel produisit une grande sensation :

LXXXII. — PARIS, 29 JUIN 1833. *Lettre de M. Le Hon à Firmin Rogier.*

Monsieur, les journaux m'ont appris la déplorable issue de la rencontre de M. votre frère avec M. Gendebien. J'en ai été mortellement affligé ainsi que tout le monde ici : on avait apprécié le noble sentiment qui avait porté M. Rogier à s'interposer entre l'agresseur et M. Devaux (1). On espérait que des explications préviendraient les dernières extrémités du duel.

C'est un miracle qu'une blessure ainsi faite à la tête ait été peu dangereuse. Veuillez exprimer à Monsieur votre frère la part bien vive d'intérêt que nous avons prise ici à cet événement et aux suites qu'il a eues.

Le Roi, la Reine, les princesses, les personnes attachées à la cour, les ministres, des pairs et des députés m'ont demandé des nouvelles de sa situation de la manière la plus bienveillante. J'ai reçu en cette circonstance pour M. Rogier les témoignages de la plus honorable sympathie : je me plais à les lui transmettre.

On a lieu d'espérer que cette expérience qui a manqué être si fatale, quoique son résultat ait été bien affligeant, servira à proscrire des discussions parlementaires les personnalités qui les ont remplacées jusqu'à présent. Le président de la chambre y trouvera sans doute une grave leçon.

---

(1) Cf. DISCAILLES, *Charles Rogier*, t. II, pp. 271-275.

Rien ici de bien nouveau. M. Dedel [1] retourne à Londres.

Le ministère français jouit de ses premiers momens de tranquillité. Il règne un calme plat dans la capitale.

Agréez, Monsieur, les nouvelles assurances de mon sincère attachement.

C. Le Hon.

M. Van der Straeten me prie de le rappeler à votre souvenir et d'être près de M. votre frère l'interprète de ses sentimens qui s'unissent aux miens.

LXXXIII. — Paris, 30 juin 1833. *Lettre de Van der Straeten-Ponthoz* (attaché de légation) *à Firmin Rogier.*

... Le duc, la duchesse (*de Cazes*) lady Helena (?), Mme Merlin, toute la table ronde (?), vos nombreux amis et les miens prennent un vif intérêt au prompt rétablissement de votre frère.

Nous autres qui connaissons l'adresse avec laquelle Gendebien manie le pistolet, nous n'avons pas compris comment votre frère ou plutôt ses témoins avaient pu consentir à remettre au sort le choix des armes...

A la Cour, toute la famille royale, dans les salons et surtout vendredi dernier chez lord Granville (*ambassadeur d'Angleterre*) on ne s'entretenait que de cet événement. Nous avons débité les explications avec autant d'abondance que les colporteurs vendent le prospectus de la cérémonie prochaine de l'installation de la statue de l'Empereur sur la colonne Vendôme...

Il s'étonne que ceux qui les premiers « ont imputé à crime au Gouvernement les duels des braves officiers belges avec d'infâmes libellistes [2] »

---

(1) M. Salomon Dedel et le Ministre des affaires étrangères Verstolk de Soelen étaient les deux plénipotentiaires que le roi Guillaume envoya à Londres en juin 1833 pour l'examen, dans la Conférence reconstituée, de l'article 5 de la Convention du 21 mai stipulant ceci : « Les hautes parties contractantes s'engagent à s'occuper sans délai du traité définitif qui doit fixer les relations entre les États de S. M. le Roi des Pays-Bas, grand duc de Luxembourg et la Belgique. Elles inviteront les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie à y concourir. » (Thonissen, *op. cit.*, t. III, p. 22.)

M. Dedel était d'abord allé à Paris.

(2) Des officiers avaient provoqué en duel les auteurs « d'attaques dégoûtantes » dont le Roi et même la Reine étaient l'objet de la part des journaux orangistes. (Cf *Charles Rogier*, t. II, pp. 265 à 267, et Thonissen, *op. cit.*, t. III, pp. 3-10.)

ne craignent pas de résumer, au sein de la Représentation nationale, leurs opinions politiques en une provocation en duel.

LXXXIV. — Paris, 9 août 1833. *Lettre de Van der Straeten-Ponthoz à Firmin Rogier.*

> ... Les nouvelles politiques seraient très insignifiantes si le cher don Miguel n'avait pas eu l'extrême obligeance de se faire rosser jusqu'à extinction de forces et de puissance royale. Voilà encore une majesté déchue et pour peu que la fantaisie s'en prenne dans la Péninsule et le Piémont, la royauté de Juillet sera bientôt la plus ancienne...

Le 5 juillet, la flotte anglaise, commandée par l'amiral Napier, avait détruit la flotte de don Miguel au cap Saint-Vincent. Ce fut le commencement des désastres où devait s'abîmer la puissance de l'usurpateur qui, le 29 mai suivant, par la capitulation d'Evora, renonçait à contester désormais à Dona Maria la souveraineté du Portugal. Quand, en 1851, avec l'appui du Pape, il voudra revenir sur sa résolution, il sera trop tard.

> ... Si vous lisez les journaux, vous aurez connu les détails de la savante équipée de Bourmont. Figurez-vous que l'imbécile avait choisi le 25 juillet, anniversaire de la signature des fameuses ordonnances, pour assurer le triomphe des principes de l'absolutisme! Dans cette dure entreprise, il a perdu son fils et le peu de gloire militaire qui lui restait...

L'ancien chef de chouans rallié au premier consul, l'ancien général de Napoléon Ier qui avait fait défection à la veille de Waterloo, l'ancien ministre de la guerre sous Charles X, celui qui avait commencé glorieusement la conquête de l'Algérie par la prise d'Alger le 5 juillet 1830, était allé servir en Portugal don Miguel.

> ... Les gens bien informés prétendent que la désunion s'est glissée dans le Conseil des Ministres à l'occasion de la dissolution de la Chambre des Députés. Le *Journal des Débats*, MM. de Broglie, de Rigny et Guizot appuyaient cette mesure; MM. Thiers, d'Argout, Humann se sont élevés contre et l'ont emporté. Dans cet état de choses le duc (de Broglie) abandonnera-t-il le champ des intrigues? J'en doute...

Une réclamation formée par le Gouvernement des États-Unis et appuyée par le Ministre des affaires étrangères M. de Broglie, avait été rejetée par la Chambre des députés. Après avoir vainement sollicité du Roi la dissolution de la Chambre, M. de Broglie donna sa démission [1].

> Vous avez eu hier une solennité [2] bien imposante par tout l'avenir qu'elle devait embrasser. Notre enfant Royal résout tout le problème de notre native indépendance; nous avons un dauphin à opposer au prince d'Orange des Pays-Bas et contre cette preuve vivante de la protection de la Providence les efforts de nos ennemis doivent venir se briser! J'ai entendu à La Haye les dents de Guillaume claquer à la nouvelle de la naissance d'un Prince royal; à toujours ou au moins à longtemps la dynastie du Roi des Belges est enracinée dans le sol du Royaume!...

A la suite de la Convention politique de Londres du 21 mai, il en avait été fait une, d'ordre tout spécial, a Zonhoven, entre les chefs des deux armées belge et hollandaise.

La Convention de Zonhoven provoqua un débat d'une extrême violence dans la Chambre des représentants [3].

L'un de ceux qui y prirent part, Gendebien, avait annoncé qu'il attaquerait sans merci la diplomatie belge au sujet de cette Convention, inoffensive après tout et qui n'était que le corollaire de celle de Londres, mais qui, à en croire le fougueux orateur de Mons, allait « couvrir de honte le pays ».

LXXXV. — Bruxelles, 9 novembre 1833. *Lettre de Nothomb* [4] *à Firmin Rogier.*

> Le mois que je viens de passer ici, a suffi pour détruire tout le bon effet d'un mois de vacances; je suis rentré dans la vie politique par un cartel de Gendebien. Depuis huit jours nous sommes de nouveau engagés dans

---

(1) Cf. Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, t. IV.

(2) Baptême du premier fils de Léopold Ier.

(3) Cf. Discailles, *Charles Rogier*, t. II, pp. 290-291.

(4) Secrétaire général aux affaires étrangères.

une discussion diplomatique, dont l'issue est encore douteuse. Je ne vous parle pas de mille tracasseries privées. — Quand je songe à tous les chagrins de famille, je voudrais être enfant trouvé; quand je songe aux tribulations politiques, je voudrais être le plus obscur commis. — Vous voyez que je vous écris dans un accès de spleen politique : de toutes les maladies la plus cruelle sans excepter le choléra, que nous avons vu de près.

Nous préparons une riposte aux brutalités de MM. de Robaulx, Gendebien et Dumortier [1]. — Continuez, je vous en prie, à vous tenir à cette distance de la marmite représentative, autrement dite gouvernement central. — Il est écrit que nous ne serons jamais sages; la chambre avait bien débuté; elle se croit en conscience obligée à faire de nouvelles folies. — Tout cela fait le plus mauvais effet : le baron d'Arnim que notre début avait enchanté, commence à désespérer de nous, et nous dira bientôt ingouvernables.

Ce n'est pas cependant que je désespère de la majorité : je crois qu'elle ne se déclarera pas contre le ministère, elle rejettera l'adresse si on en propose une, et voilà tout. Elle restera dans une position passive, prêtant au ministère un appui en quelque sorte négatif. Lebeau qui veut un appui plus réel, un appui positif, a engagé le Roi à former un nouveau ministère. S. M. s'est adressée à l'inévitable M. de Theux. Chose singulière, celui-ci a mis le marché en main à M. Ernst. Les choses en sont là; j'ignore si elles iront plus loin. Il y aurait donc un ministère mixte : mi-partie catholique, mi-partie libérale. Je donne à ce ministère, si tant est qu'il voit le jour, 6 semaines de vie.

De tout cela concluez que, sans être précisément morts, nous sommes assez malades.

Votre dévoué,

NOTHOMB.

En dépit des attaques de l'opposition, cette Convention de Zonhoven dont Thonissen a dit : « aux yeux de tout homme exempt de préventions politiques, c'était un arrangement avantageux aux deux peuples », cette Convention fut approuvée par le Parlement qui donna raison aux Ministres. Mais

---

(1) Dans le débat du mois de décembre, Gendebien se déclara *navré* et *humilié* de la convention qui « couvrait le pays de honte pour servir un intérêt dynastique ». C'est, ajoutait Dumortier, une convention « liberticide et parricide... elle est flétrie par tous les hommes de cœur ». (Cf. *Ch. Rogier*, t. II, p. 290.)

on crut s'apercevoir au cours de la discussion qu'ils avaient du plomb dans l'aile; la majorité ne les soutenait pas bien énergiquement.

Nothomb faisait pressentir un changement prochain de Cabinet. Mais Van Praet estimait, lui, que son heure n'était pas encore venue...

LXXXVI. — Bruxelles, 30 novembre 1833. *Lettre de Van Praet à Firmin Rogier.*

En votre qualité de chargé d'affaires (1), vous recevrez par la diligence un gros paquet de lettres adressées à différentes personnes qui ont présenté des requêtes au Roi et à la Reine pendant leur séjour à Paris et auxquelles je renvoie leurs certificats et annexes.

Mad. Adélaïde est ravie de son petit neveu qui est en effet le plus admirable enfant qu'on puisse voir (2).

Votre cher frère a sur le dos bien des choses en ce moment : instruction publique, loi provinciale, route en fer. Tout cela se prépare pour une discussion très prochaine. Les modifications ministérielles paraissent ajournées.

Votre régence de Liége continue à être assez éloignée du sens commun.

(Van Praet fait allusion à un conflit administratif — l'incident Dejaer-Bourdon — qui éclata à Liége à la fin de novembre. J'y ai consacré quelques pages dans mon *Histoire de Rogier*, t. II, pp. 298-302.)

La loi sur les chemins de fer et la répression énergique des troubles causés par la souscription que les Orangistes avaient organisée pour le rachat des chevaux du prince d'Orange, donnèrent pendant la première moitié de l'année 1834 un regain de vitalité au Ministère. Lebeau a rappelé avec raison dans ses *Souvenirs* qu'il avait fini par obtenir sur les questions politiques des majorités importantes.

C'est dans les derniers temps du Ministère de 1832-1834, que la mort du premier fils du roi Léopold provoqua un incident politique auquel

(1) En l'absence momentanée de M. Le Hon.

(2) Le 24 juillet 1833 était né à Laeken le premier fils de Léopold Ier. (Voir document LXXXIV.)

furent mêlés le chef de la mission belge à Paris, M. Le Hon, et son premier secrétaire, Firmin Rogier.

Nous allons en dire quelques mots, renvoyant le lecteur, pour plus de détails, à la lecture que nous avons faite en janvier 1906 à la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, sous le titre : *La question de la successibilité au trône de Belgique en 1834.*

Dès qu'ils avaient appris la mort du prince (16 mai 1834), beaucoup de membres du Parlement et plus d'un ministre s'étaient préoccupés des chances que l'extinction de la dynastie pouvait donner aux orangistes, qui nourrissaient toujours l'espoir d'une restauration.

Leurs préoccupations se trahirent à la Chambre des représentants le 22 mai, quand on nomma la Commission chargée de porter une adresse de condoléances au Roi.

Il serait indispensable, disait-on dans les couloirs avant la séance, que la Commission ne se bornât point à exprimer des condoléances, et qu'elle émît le vœu de voir le Roi user de la faculté que lui accordait la Constitution de désigner son successeur.

Sans doute, aucun membre ne s'exprima sur ce point d'une façon bien nette au cours de la séance. Mais le langage de quelques députés (Cf. *Annales parlementaires*) laissait bien deviner une arrière-pensée.

Et cette arrière-pensée se manifesta le soir même dans une réunion privée de membres de la Chambre. (Cf. journaux du temps.)

On désignait un des neveux du Roi « âgé de 10 à 12 ans et élevé dans la religion catholique » : c'était le fils du prince Ferdinand de Saxe-Cobourg, feld-maréchal, gouverneur de Vienne.

La Commission de l'adresse ne fit pas, dans son projet dont Paul Devaux était l'auteur, allusion à « cette combinaison politique ». La Chambre adopta l'adresse sans discussion, mais dans la presse et dans les réunions privées on continua à en parler.

A telles enseignes que les grands journaux de Paris, les *Débats* et le *Temps*, s'en mêlèrent et manifestèrent, le premier notamment, une vive désapprobation (24-26 mai).

Les mémoires de Talleyrand nous ont révélé que, depuis le 20, Louis-Philippe avait été prévenu par son beau-fils du désir d'un grand nombre de parlementaires belges — désir que partageait le roi Léopold, si même il ne l'avait pas suggéré comme d'aucuns l'ont dit en ce temps-là.

Deux lettres : la première de Louis-Philippe à Léopold (du 22 mai), la seconde — écho de la première — de sa sœur Adélaïde à Talleyrand (du 23 mai) sont significatives à cet égard.

Elles expriment l'étonnement, pour ne pas dire davantage, que Leopold veuille seul et de lui-même assurer sa succession au trône à ses neveux, à la maison de Saxe. On ne pouvait consentir en France à « laisser germaniser la Belgique ni à la laisser affubler d'une série d'agnats comme ceux du Luxembourg »... D'ailleurs Léopold « n'avait que 43 ans : il avait une femme jeune et en parfaite santé »...

De son côté le Ministère français ne resta pas inactif. Le comte de Rigny, qui avait le portefeuille des affaires étrangères, écrivit le 26 à Talleyrand que Louis-Philippe était « tout remué de la lettre du roi Léopold qui lui annonçait son projet d'établir un ordre de succession en Belgique ». Il avait fort prié Le Hon, parti la veille pour Bruxelles [1], « de faire ajourner non seulement toute résolution, mais, s'il était possible, toute discussion sur ce sujet qui n'est pas fort goûté en France ».

Firmin Rogier reçoit de Le Hon, le 29 mai, la lettre suivante, qu'il communique au Gouvernement de Louis-Philippe, sinon à Louis-Philippe lui-même :

LXXXVII. — Bruxelles, 28 mai 1834. *Lettre de M. Le Hon à Firmin Rogier.*

Monsieur, la question relative au choix d'un successeur éventuel continue d'occuper les réunions de députés. Le plus grand nombre se montre favorable à la proposition, encore en projet, de prier le Roi de désigner ce

(1) Il est assez étrange que Juste ne parle pas de cet incident politique dans la biographie de Le Hon. Il n'en touche qu'un mot dans celle de Van de Weyer, t. II, pp. 3-4.

successeur, conformément à la faculté qui lui est ouverte par l'article 61 de la Constitution, pour le cas où aucun descendant mâle ne lui survivrait. J'ai écouté depuis mon arrivée les motifs qu'on fait valoir en faveur de cette opinion. En voici un resumé. Quand le Roi est monté sur le trône, on avait pensé généralement que des arrangements ne tarderaient pas à intervenir avec la Hollande, et c'est vers leur conclusion que toute l'attention et tout l'intérêt se portaient. La santé du Roi n'éveillait pas la moindre inquiétude dans un avenir si prochain de paix et de tranquillité. Depuis cette époque, les choses ont changé de face. L'opinion générale est qu'on ne finira pas avec le roi Guillaume et que notre ancien Roi est résolu de saisir tous les moyens de rentrer en possession de la Belgique. De là un grand souci de l'avenir et un grand besoin de l'assurer. Cette impression m'a paru générale ici, et la mort du jeune prince a répandu une sorte d'anxiété sur le sort du pays dans le cas où le Roi viendrait à lui être enlevé sans descendance masculine. On me paraît indigné de certaines fêtes données en Hollande à l'occasion de l'événement qui nous afflige; on murmure de la joie des orangistes et on va même jusqu'à sonder les conséquences de l'assassinat du Roi [1].

Tout cela prouve jusqu'à quel point les imaginations sont frappées. On voit le roi Guillaume favorisé par les trois cours du Nord dans toutes ses manœuvres dilatoires, et à tort ou à raison on est convaincu que tous ces gouvernements hostiles comptent sur *le tems* pour amener des chances de restauration. C'est l'intention de porter un coup aux espérances de cette coalition qui a fait surgir l'idée de la désignation d'un successeur éventuel. J'ai beaucoup interrogé sur l'origine de ce projet : je crois pouvoir affirmer qu'il ne s'y mêle aucune influence étrangère, aucune pensée hostile à la France.

L'article 61 de la Constitution, tel qu'il est rédigé, a contribué beaucoup à donner à la désignation désirée un caractère d'urgence et d'opportunité. Il porte que, *à défaut de descendance masculine de S. M., le Roi peut désigner un successeur*, avec l'assentiment des Chambres. On interprète ici

---

(1) Les journaux orangistes dissimulèrent mal en 1834 la satisfaction, nous ne dirons pas la joie, que leur causaient les doléances des « organes de la *patrioterie* » consternés de la mort du Prince royal. Il n'est pas, d'autre part, de méchancetés et de sottises qui n'aient été éditées à l'occasion de cette mort si brusque. On avait, écrivait tel journal, léopoldiste jusqu'à... la calomnie, des raisons sérieuses de croire à « l'empoisonnement du Prince ». Tel autre affirmait, sans l'ombre d'ailleurs d'une preuve, que des orangistes, réfugiés à La Haye, illuminèrent quand le fatal événement fut connu.

cette rédaction de telle sorte que le Roi ne peut exercer la faculté de faire un choix qu'*aussi longtems qu'il n'a pas d'enfant mâle*; la naissance de cet enfant, fût-il d'une santé faible, d'une complexion chétive lui enlevant cette faculté.

Il est raisonnable d'opposer à cette interprétation, qu'il importe peu de savoir si le Roi a ou n'a pas de descendant mâle au moment du choix d'un successeur, puisque ce choix ne peut avoir d'effet qu'à l'époque de la mort de S. M. et ne soulève la question du défaut ou de l'existence de la descendance masculine que pour le tems de la vacance du trône.

On répond à ces objections, qu'elles peuvent être logiques et dignes de considération si l'article de la loi constitutive était à faire; mais que *tel qu'il est* et *tel qu'il faut l'appliquer*, il met le Roi dans l'impossibilité de pourvoir lui-même à sa succession s'il ne profite pas du moment où il est sans enfant mâle : si vous voulez, dit-on, que ce sens ne soit pas de toute évidence, au moins la rédaction de l'article soulève un doute assez grave pour qu'on ne s'expose pas aux critiques fondées qu'il pourrait faire naître *dans le cas de l'existence d'un héritier direct à l'époque de la désignation*.

Vous voyez que, dans ce système d'interprétation, le Roi n'aurait pas de tems à perdre pour formuler son choix et le soumettre à la sanction législative; car la grossesse de la Reine viendrait seule donner ouverture à des questions de légalité, comme celle que j'ai indiquée tout à l'heure, si elle était suivie de la naissance d'un prince.

Je n'admets pas, moi, cette façon d'interpréter l'article 61 dont le but me paraît évident et le sens large. Il importe peu que le Roi pourvoye à la vacance du trône avant, pendant ou après l'existence d'un héritier mâle; la date de la disposition n'est d'aucun intérêt et par conséquent d'aucune influence sur sa validité, puisque tout son effet se rapporte à l'époque du décès du Roi et se trouve essentiellement subordonné au défaut de descendance masculine à cette époque : mais je ne puis me dissimuler que la rédaction de l'article est vicieuse et que mon interprétation repose plutôt sur l'intention raisonnable du législateur que sur les termes dont il s'est servi pour l'exprimer.

Quoi qu'il en soit, beaucoup de bons esprits s'attachent au sens littéral d'abord comme levant toute incertitude, puis, comme satisfaisant à l'impatiente anxiété du pays.

C'est dans ces dispositions que j'ai trouvé les membres influens des Chambres. Une majorité de 70 votes se prononce déjà en faveur d'un choix immédiat et d'une adresse au Roi pour lui présenter ce vœu.

J'ai soulevé à cet égard quelques objections. J'ai demandé si les Chambres, en provoquant la désignation d'un successeur éventuel, accepteraient en même tems et par anticipation le successeur qui serait choisi, ou bien si après la première délibération tendant à la provoquer, elles se réservaient de délibérer de nouveau pour approuver. Je trouvais là l'inconvénient grave de deux discussions sur un sujet délicat et je craignais que l'effet moral de la mesure n'en fût affaibli et même annulé. J'ai engagé les députés que j'ai vus à s'en remettre à la prudence du Roi du soin de donner la suite convenable à leur vœu, assez connu maintenant, lorsque S. M. y aura mûrement réfléchi. Je leur ai fait comprendre que d'ailleurs le Roi avait à s'entendre au préalable avec ses deux alliées, la France et l'Angleterre, non pas pour subordonner à leur volonté sa prérogative constitutionnelle, mais pour entretenir, par des communications sincères, l'accord commun sur les intentions du Gouvernement du Roi. Le premier article du *Journal des Débats* sur cette affaire a produit ici un effet si fâcheux qu'il y a des députés qui veulent donner suite à la proposition d'une adresse uniquement à cause de cet article. Je ne connais pas de moyen plus sûr de nuire à l'influence de la France dans nos provinces que de tenir un pareil langage en son nom et sous l'inspiration présumée de son Gouvernement. J'ai défendu le cabinet de Paris de toute participation, même indirecte, à cette brusque sortie.

Au reste, je ne désespère pas de faire comprendre que pour perpétuer l'indépendance de la Belgique, ce n'est pas tout d'avoir sous la main un héritier prêt à recevoir et à porter la couronne; il faut encore lui conserver des alliés et des appuis, sans lesquels ses droits pourraient bien se trouver un jour sans garantie; il faut, par la politique invariable de notre nouvel État, créer autour de nous un intérêt à nous soutenir et non un intérêt à nous renverser; il faut, en un mot, habituer la France à se confier à la loyauté de notre alliance, par des communications toujours opportunes et franches sur les actes de notre politique qui peuvent la toucher.

Une réunion devait avoir lieu hier au soir; elle est remise à quelques jours. J'espère que ce délai amènera de bonnes et d'utiles réflexions.

Veuillez, Monsieur, donner communication de ces détails à M. le comte de Rigny, pour le mettre à même d'apprécier le véritable état des choses sans prévention aucune et pour lui faire sentir que l'intervention de la presse serait loin de produire l'effet d'un calmant dans la discussion.

Recevez, Monsieur, la nouvelle assurance de mon attachement bien sincère.

C. Le Hon.

La lettre de M. Le Hon décida apparemment le Cabinet de Paris à recommander le calme et la réserve au *Journal des Débats* qui, dès lors, se contenta d'exprimer le vœu qu'on ajournât, par motif de convenance, la question de la désignation d'un successeur éventuel.

M. Le Hon, d'autre part, chercha à convaincre ses collègues de la Chambre de l'utilité de cet ajournement dont le Gouvernement anglais, comme nous le voyons par une lettre de Talleyrand à De Rigny, était devenu (1) aussi partisan que le Gouvernement français.

Il n'y eut plus de réunion privée des membres de la Chambre et la proposition, à laquelle M. Le Hon disait que l'adhésion de 70 députés était déjà acquise, ne fut pas déposée... Probablement parce que la nouvelle, prématurée, de la grossesse de la Reine avait été lancée dans le public (2).

On va voir, par la lettre qui suit, que l'Autriche aussi s'était préoccupée de l'incident de façon sérieuse.

L'auteur de cette lettre était alors second secrétaire de légation à Vienne près de M. O'Sullivan de Grass, ministre plénipotentiaire de Belgique.

LXXXVIII. — Vienne, 2 août 1834. *Lettre de G.-A. Van der Straeten-Ponthoz à Firmin Rogier.*

Mons. de Ste Aulaire nous annonce une occasion pour Paris, mon cher Firmin. J'en profite pour vous donner signe de vie, et me rappeler du fond de mon exil au souvenir de mes bons amis de Paris. Bien qu'à trois cents lieues de vous autres, chaque matin j'occupe, en pensée, ma place dans votre chancellerie (3), et je suis mécontent de moi même quand je ne puis pas vous suivre dans chacune de vos courses de la journée.

---

(1) Il ne l'avait pas toujours été. Palmerston, en désaccord sur ce point avec le premier lord Grey, était entré d'abord dans les idées du roi Léopold (Talleyrand à Rigny, 5 juin 1834). Le Cabinet belge lui-même était favorable à cet ajournement, s'il faut en croire sir Robert Adair, chargé d'affaires du Gouvernement anglais à Bruxelles.

(2) *Émancipation* du 3-4 juin 1834.

(3) Il avait été attaché pendant deux ans à la légation belge.

Je suis donc à Vienne depuis le 19 du mois dernier; le second de mes frères m'a accompagné dans une partie de mon voyage, nous avons remonté le Rhin jusque Mayence, passant par la magnifique résidence de nos cousins les agnats de Nassau; de là nous sommes allés à Francfort, où je suis resté deux jours. J'y ai rencontré Bresson au moment où il descendait de voiture arrivant de Berlin; c'est par lui que j'ai appris que les conférences de Biberich avaient amené à la confection d'un acte signé par les P. P. du roi Guillaume et ceux de la Prusse et de l'Autriche, et portant que moyennant une indemnité de 1,500,000 francs, le duc de Nassau renonçait à ses droits de souveraineté sur la partie du Luxembourg qui nous est cédée; je me suis empressé d'en informer Nothomb, et j'ai eu l'honneur d'en porter la nouvelle à Vienne où elle n'était encore connue que du prince de Metternich, et de M. De Mollerus. Ces deux diplomates, dans le but de ménager le roi Guillaume, ne s'étaient pas souciés de dire que le plénipotentiaire de ce souverain avait paraphé un acte que celui-ci pouvait ne pas reconnaitre, ce qui n'aurait fait qu'ajouter au doute que l'on est autorisé à concevoir de sa bonne foi : mon indiscrétion a donc renversé les projets, et valu au Prince la visite de tous les curieux, impatiens de connaitre si mon rapport était exact.

O'Sullivan m'a reçu avec la meilleure grace possible et cependant je suis ingrat; mon cher Paris, ma chère légation de la chaussée d'Antin, recevez mes regrets!

Vienne, mon cher Firmin, est moins grand que Bruxelles; au lieu de boulevard, d'un beau parc, de promenades, j'ai trouvé d'énormes murailles destinées à maintenir la ville dans *le statu quo*, où elle se trouve depuis des siecles; on n'y trouve pas un seul monument, pas un palais; on ne sait ce que c'est que les arts, l'industrie; on n'y lit pas un journal, on n'y imprime pas 20 ouvrages par an, et quand on n'a pas l'avantage d'appartenir à la cotterie qui gouverne, on est condamné à vivre et mourir sans connaitre ce qui se passe au delà des frontieres autrement que par le microscope du prince de Metternich. C'est là la politique du Gouvernement. La situation matérielle du peuple est assez bonne; sa situation morale... il ne connait pas ces mots là. — Combien de tems un pareil système pourra-t-il durer? aussi longtems que le prince de Metternich et l'Empereur vivront... après, grand Dieu!

Aussitôt debarqué, Sullivan m'a conduit chez le chancelier, c'était le jour où la nouvelle du passage de don Carlos, par la France et son entrée en Espagne fut connue à Vienne. Le Prince riait assez de la mystification de

Thiers, et du président Dupin, qui d'après ses nouvelles devait avoir offert au monarque travesti, en passant la Manche, des billets pour la Chambre des Députés. Toutefois S. A. reprenait bientôt son sérieux et ne dissimulait pas toute la gravité de cet événement. On a de fortes raisons de croire que toute cette comédie a été concertée par les Torys et les cours du nord en réponse au traité de la quadruple alliance. On verrait même avec grand plaisir que la France intervint, persuadé qu'on est qu'elle recevrait une vigoureuse leçon qui détournerait son attention des événemens d'Orient dont la tournure inquiete beaucoup le cabinet de Vienne et celui de St Pétersbourg.

Le prince de Metternich nous a reçu avec une bienveillance toute particulière et nous invita à diner pour le même jour; il fut très amical pendant tout le repas, tout autant que la Princesse est ordinairement froide et raide pour tout ce qui vient de la Belgique. Nous avons l'extrême avantage d'être l'antipode de ses affections. Cependant il faut être juste, ce jour la elle fut aimable. J'ai eu le bonheur d'y rencontrer notre ami le baron de Huzel; il m'a été d'un grand secours, tout en me laissant cependant le loisir d'écouter la conversation charmante *de l'astre qui a plané si longtems sur les destinees du monde*. J'ai eu le tems *de le voir venir*... J'attends encore. Nous savons qu'il aime la Belgique. C'est l'essentiel, cette certitude nous dédommage des froideurs aristocratiques et des bouderies féminines dont, jusqu'à present, on ne nous fait pas faute.

Je dois cependant convenir que notre position s'ameliore de jour en jour, grâce à la réserve, à la raideur, et à l'adresse de mon chef de mission.

Après beaucoup d'efforts il est parvenu à captiver le Prince en le considérant comme le plus ferme soutien, l'allié le plus fidèle de la Belgique; que ne fait-on en flattant la vanité des grands! Le Prince était jaloux de l'ascendant de la France et de l'Angleterre dans nos affaires; souvent il se plaignait que nous ne savions pas faire notre ménage nous même, et il paraissait mécontent de la *méfiance non fondée* que l'on concevait à Bruxelles sur les intentions de l'Autriche. Peut-on rejeter l'amitié de ceux qui vous l'offrent à tout prix? Certainement non; on l'accepta et dès ce moment l'accueil du chancelier devint plus bienveillant, et la position de notre chargé d'affaires s'améliora sensiblement surtout auprès des membres du corps diplomatique qui prennent chaque matin le mot d'ordre à la chancellerie d'État.

N'allez pas supposer que ces avantages il les doit à ses anciennes croyances, j'ai lu avec attention ses dépêches, j'ai ete temoin d'un long entretien entre lui et le Prince, et je puis vous garantir que dans ses ecrits

et ses paroles, il est Belge, bon Belge. Je puis aussi vous assurer que ce serait le moyen le plus certain de se perdre que de tenir ici un langage peu conforme au caractère dont on est revêtu. Les Autrichiens aiment la Belgique, et si les gouvernants, entretiennent à notre égard la société dans des idées qu'ils ne partagent pas eux mêmes, c'est uniquement pour ne pas l'habituer à pouvoir aimer des gens qui professent les principes de la France. On nous aime au fond, autant qu'on déteste Guillaume et autant qu'on le chérit en Prusse.

Je vous disais tantôt que le Prince aime à paraître nous soutenir autant que nos meilleurs alliés; j'ai appris que le projet d'inviter le Roi à nommer son successeur au trône lui avait souri infiniment... il l'aimait comme son enfant chéri; et j'ai eu lieu de savoir qu'il en voulait à M. Le Hon d'être venu, *disait-il*, tout exprès de Paris pour déjouer la conception qui pouvait le mieux affermir notre indépendance; il le considère comme l'homme de la France, et figurez-vous, que quelque malin, *a imaginé que j'étais envoyé pour surveillé O'S.* et *savoir s'il ne chercherait pas soustraire la Belgique à l'influence de la France*. Le P. n'aimait que tout juste la combinaison ministérielle dont M. Le Hon aurait été le chef.

Voilà une longue lettre de racontages; croyez en ce que vous voudrez; ici il est difficile de connaitre la vérité toute nue, car on ne parle jamais dans cette bonne ville.

Adieu, mon cher Firmin, rappelez moi au souvenir de M. Le Hon, et de nos amis; mes hommages à la Duchesse; dites à mon frère que je me porte bien, écrivez moi, et pensez que toute lettre mise à la poste est lue et relue.

Celle-ci vous parviendra par une occasion sure.

Mme de K... est encore ici, elle soigne sa mere qui est très malade, de sorte que je ne l'ai pas vue.

T. à V.

Priez aussi M. Le Hon de vouloir bien me mettre au pied de Madame lorsqu'il lui écrira. Nous avons beaucoup parlé d'Elle avec Bresson qui se rappelle avec une grande joie les délicieux dédommagemens qu'il trouvait chez M. Le Hon à toutes les contrariétés que lui fit endurer à Bruxelles la Révolution belge. Je vous ai raconté dans cette lettre beaucoup de choses dont mon chef parle dans sa dépêche. Ma lettre était écrite avant la sienne. Il se proposait d'écrire lui même à M. Le Hon pour s'informer des nouvelles de Vienne, mais il a différé d'exécuter ce projet jusqu'au départ du prochain

courrier, ayant su par moi que M. Le Hon était autorisé a ouvrir ses dépêches à leur passage à Paris.

Que ce soit pour notre bien — ou pour le leur — que les gouvernements autrichien, anglais et français furent en mai 1834 favorables ou défavorables au projet en question, ce projet n'eut plus de raison d'être onze mois après.

Le 9 avril 1835 la Reine donnait le jour à un fils qui devait s'appeler *Léopold II.*

—

Au commencement du mois d'août 1834, Charles Rogier et Lebeau s'étaient retirés du Ministère qu'ils avaient formé en 1832. Leur retraite, a dit Lebeau (*Souvenirs*), était due « à des dissentiments avec le Roi sur des modifications dans le Cabinet ». Léopold Ier, placé dans l'alternative de se priver des services du général Evain, ministre de la guerre, ou d'accepter la démission de Lebeau et Rogier, sacrifia ceux-ci à Evain (1).

Le Cabinet nouveau (5 août) se composait de MM. De Theux à l'intérieur, De Muelenaere aux affaires étrangères, Ernst à la justice, D'Huart aux finances, Evain à la guerre. Jusqu'au dernier moment des instances avaient été faites à Charles Rogier pour qu'il acceptât un portefeuille (les travaux publics probablement).

LXXXIX. — Saint-Josse-ten-Noode, 6 août 1834. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Mon cher Firmin,

Le *Moniteur* d'hier t'aura appris la composition du nouveau cabinet. L'arrêté qui concerne le Ministère de l'intérieur fait, comme tu auras pu le remarquer, une sorte de réserve à l'aide de laquelle je pourrais rentrer au

(1) Voir la cause de ces dissentiments dans le volume II de notre *Charles Rogier*, pp. 375 et suiv. Nous ne connaissions pas la lettre qui va suivre en 1894.

besoin sans être soumis à une réélection. Il a été très sérieusement question de cette rentrée, et la place de Ministre des travaux publics est entièrement à ma disposition... mais :

1° Associé à Lebeau, populaire ou impopulaire n'importe, mais associé à cet homme qui a presque fondé la dynastie, avec lequel j'ai traversé tant de jours mauvais nous soutenant l'un l'autre, puis-je convenablement l'abandonner le lendemain de sa disgrâce amenée Dieu sait par quels moyens, pour me réunir à qui?

A De Theux qui depuis mon entrée au Ministère n'a guère cessé de miner autour, au dessous et *au dessus* de moi;

A Ernst avec lequel j'ai échangé de si rudes paroles à la Chambre;

A Meulenaere que j'ai bien de la peine à estimer malgré son habileté;

A D'Huart, excellent garçon, mais qui financier excessivement élémentaire, ne fera pas facilement mieux que le vieux Duvivier.

Tu reconnaitras, mon cher ami, qu'il y a dans cette combinaison des éléments fort étonnés de se trouver réunis. Quel peut être leur système à l'extérieur et à l'intérieur?

Ou ils continueront le nôtre, et alors pourquoi changer. Ou ils le modifieront, et quel sera le leur, alors que la Belgique s'arrangeait si bien du nôtre que je ne pense pas qu'à aucune époque, nous ayons eu plus de tranquillité et de contentement intérieurs.

Et pourtant il faudrait bien, pour être un peu conséquent, le modifier.

Ernst ne nous a-t-il pas quasi mis en accusation pour les expulsions? N'a-t-il pas crié à l'inconstitutionnalité, à l'infamie avec ses amis de l'opposition [1]?

Fera-t-il rentrer les expulsés?

S'il le faisait, il n'y aurait pas dans Bruxelles assez de pierres pour casser ses fenêtres.

S'il ne le fait pas, il se déshonore ou à peu près politiquement et s'expose à de fâcheuses récriminations.

D'Huart se trouve absolument dans le même cas, quant aux affaires du Luxembourg.

Je ne parle pas de la scission qui à la Chambre existait d'une manière si tranchée entre les catholiques et libéraux et qui aura bien de la peine à ne pas se reproduire dans le Ministère.

---

(1) Cf. *Charles Rogier*, t. II, pp. 346-349. Des étrangers avaient été expulsés par application de l'article 7 de la loi du 28 vendémiaire an VI.

Quelle figure aurais-je fait là dedans? Et quelle figure les amis Lebeau, et *Devaux surtout*, que j'aurais bon gré malgré enchaînés à ce Ministère arlequin?

Et cependant, mon cher ami, j'ai été bien près de contracter. Tant j'avais de regret d'abandonner l'arbre au moment où il portait fleurs et fruits, tant la route en fer me tenait au cœur, tant les nouveaux ministres me faisaient de caresses, tant beaucoup de députés m'engageaient à rester, tant aussi je redoutais les reproches de famille.

Mon cher Firmin, je crois que ma retraite est un nouveau succès à joindre à tous ceux dont le Bon Dieu a semé notre carrière depuis la Révolution. Ce n'est partout qu'éloges et regrets. L'homme de septembre était devenu l'homme du commerce et des arts, et les patriotes l'aimaient toujours bien. Une seule faute (et qui peut répondre que quelque jour je n'en ai pu commettre), une seule faute ternissait cette réputation que je ne puis regarder comme méritée, mais cette haute réputation qui, je puis te le dire, m'accompagne dans ma retraite. D'heure en heure, mon cher Firmin, je sens que je me détache de l'idée d'ajouter un nouvel ingrédient à ce salmigondis ministériel assez semblable à la soupe de cette bonne Madame Pochet. Toutefois comme les desseins des hommes sont changeants et qu'après tout la route en fer n'est pas sans exercer une énorme influence sur toutes mes déterminations, je ne réponds pas que les entrailles paternelles venant à crier très fort, je ne me laisse entraîner de nouveau dans la carrière d'où je me sens si heureux *actuellement* d'être sorti.

Retiens bien ceci ; c'est qu'une des originalités de Latour c'est un caractère loyal et dévoué, et qu'une seule brèche tolérée de ce côté suffirait pour entraîner toute sa ruine.

Je reçois au moment où je t'écris ta lettre du 4 (1). Tout ce que tu me dis, je me l'étais dit de ta part, mon excellent ami; mais c'est ton opinion *émue* que tu me donnes, c'est ton opinion *réfléchie* que je voudrais avoir maintenant.

Je voudrais en appeler à Philippe à jeun. Tu me parles de ma réputation comme homme politique. Mais de grâce, que penseraient de moi à l'étranger les hommes politiques, en me voyant associé avec deux ministres dont nous avons bouleversé le système d'*inertie* il y a deux ans, et avec deux autres ministres *fiers à bras*, dont le nom seul, celui de D'Huart par exemple, et comme une déclaration de guerre à la diplomatie.

---

(1) Nous ne l'avons pas.

Il est certain que sir Robert (Adair) a demandé si l'*on* perdait la tête de faire entrer D'Huart au Conseil.

Je voudrais te tenir à Bruxelles, tu verrais peut-être les choses ainsi que je les vois. Tout ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai déclaré à Lebeau que si je quittais c'était plus encore par égard pour moi que par égard pour lui. Du reste, ce n'est pas volontairement qu'il se retire; à moins qu'on ne considère comme une retraite volontaire celle d'un ami de la maison qui entendant le mari monter l'escalier prend le parti d'abandonner la place.

Lebeau s'est montré fier jusqu'ici. Ernst a été lui-même en personne lui offrir la place de procureur général à Bruxelles. Je me persuade que Lebeau persévérera. Qu'en penses-tu?

Quant à nous, Anvers nous reste, et avec Anvers Turnhout. J'y rentre avec deux années bientôt de Ministère, la citadelle évacuée, la liberté de l'Escaut maintenue, la route en fer commencée, la liberté du commerce vivement défendue au risque de perdre la majorité dans la Chambre. J'y rentre donc. Le cabinet actuel est unanime à cet égard, cette place je la *veux* comme un *droit*. Je me la suis faite moi-même, je l'ai conquise en un temps difficile, le Roi ne me l'a pas *donnée*, le Roi ne pourra pas me la *reprendre*. J'ai appris indirectement qu'il pourrait entrer dans les vues de S. M. de ne pas m'y renvoyer. Tu comprends que ceci serait un peu trop fort, et que cela ne se passerait pas comme cela. Du reste, mon intention est de me tenir tranquille tous ces jours-ci, et de faire par-ci par-là de petites courses qui me feront grand bien.

Si tu savais comme je me sens léger et l'âme à l'aise en notre jolie et gaie maison de Schaerbeek.

Maman avec qui *j'ai causé* est maintenant très bien. A Trélon on parait beaucoup plus mortifié. Je te répète que le ciel est avec nous, et que s'il nous manque, nous ne l'accuserons pas; car nous avons passé quatre années de faveurs visibles et un peu de mauvaise fortune ne fait pas mal au cœur de l'homme.

Je t'attends avec impatience, et je t'écrirai ce qui pourra s'offrir de nouveau. Maman t'embrasse, et moi je t'aime plus que jamais.

CHARLES.

Tu remarqueras que le Ministère nouveau n'a pas encore de ministre de la guerre, et qu'une des causes du mécontentement du Roi, c'était notre insistance pour avoir un ministre de la guerre, membre du Cabinet et Belge, si possible.

Le Dr Graux qui me quitte te fait ses amitiés.

XC. — Paris, 18 août 1835. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... Ici on organise de la belle manière le jury et la presse. Les voilà un peu loin de juillet 1830. Le pire de tout ceci, c'est que ces lois, tout hérissées de peines, d'amendes et de restrictions qu'elles soient, deviendront bientôt encore impuissantes et qu'on trouvera mille moyens de les éluder. A quel moyen alors recourir pour arrêter les excès? je ne vois plus guère que la peine de mort. Et où trouver un jury, quelque modifié qu'il soit, qui déclare un écrivain, coupable, quand un tel verdict peut l'envoyer à l'échafaud? A Paris, on veut généralement que le Gouvernement fasse de la force, mais je ne sais s'il en est de même en province, surtout dans le Midi et dans l'Est...

L'horrible attentat de Fieschi, dont la machine infernale frappa quarante personnes le 28 juillet 1835 pendant une revue de la garde nationale que passait Louis-Philippe, avait décidé le Gouvernement à présenter aux Chambres des lois d'une sévérité extrême en matière de presse; elles furent votées en septembre. En cas de tumulte ou de refus de comparaître de la part des prévenus, la Cour d'assises pouvait juger en leur absence. Le chiffre de voix nécessaire pour proclamer la culpabilité était réduit de 8 à 7. Toute offense à la personne du Roi, toute attaque contre le principe du Gouvernement était punie de la détention et d'une amende de 10,000 à 50,000 francs. Le cautionnement était rendu plus lourd. La censure et l'autorisation préalable étaient rétablies pour les dessins, les emblèmes, les gravures, les caricatures, les pièces de théâtre.

... En parlant du Midi, que dis-tu des Espagnols et de la manière dont ces gens là entendent la liberté? Le pillage et les massacres des couvens doivent grossir les rangs de l'armée de don Carlos qu'on aura peine à empêcher d'aller à Madrid... »

Les victoires des Carlistes [1] avaient exaspéré leurs adversaires. A Saragosse, le peuple saccagea les couvents et massacra quelques moines;

---

[1] Cf. Hubbard, *Histoire contemporaine de l'Espagne*; Gervinus, *Histoire du XIXe siècle*; Seignobos, *Histoire de l'Europe contemporaine*.

à Barcelone, il brûla six couvents et fusilla trente-deux moines, d'autres furent assommés; à Madrid, quatre couvents furent brûlés.

Les Carlistes parurent plusieurs fois près de triompher. Mais don Carlos ne sut, dit Seignobos, ou ne voulut pas profiter des occasions. Il n'était ni homme de guerre, ni homme d'État, il comptait sur le secours miraculeux de la Vierge des douleurs (qu'il nomma généralissime des armées royales en 1836) et se laissait diriger par sa camarilla de confesseurs et de favoris qui contrecarrait les opérations de ses généraux.

Il faillit vaincre en 1835, au moment dont parle Firmin Rogier dans cette lettre du 18 août. Zumalacarregui se préparait à marcher avec 28,000 hommes sur Madrid; la camarilla l'envoya assiéger Bilbao où il fut tué.

XCI. — 14 NOVEMBRE 1835. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

> ... On se demande ce que le Roi des Belges fait de si transcendant à Paris qu'il ne puisse revenir en son royaume. Il s'occupe, dit-on, de notre système douanier. A la bonne heure s'il nous rapporte quelque chose de très bon, *concedo*. Mais si ce quelque chose, par hasard, était mauvais, à qui en attribuer la faute, je vous prie, si ce n'est au Roi lui-même, qui agit seul sans ministre responsable à côté de lui? La fiction constitutionnelle ne pourrait aller cette fois jusque là. En admettant qu'un ministre fût assez bon enfant pour revendiquer la responsabilité d'actes auxquels il serait resté totalement étranger, personne n'y croirait et la dignité royale se trouverait grandement compromise. Je n'en dis pas davantage. Mais si j'avais un accès libre en haut lieu, je dirais au Roi et à la Reine : revenez au plus tôt; votre absence opiniâtre fait le plus mauvais effet chez nous...

C'est d'Anvers où, après sa sortie du Ministère, il était allé reprendre ses fonctions de gouverneur, que Charles Rogier écrivait. Il est bien certain — les journaux orangistes d'Anvers, de Gand et de Bruxelles en font foi — que l'absence prolongée des souverains était exploitée très méchamment contre la nouvelle dynastie (1).

---

(1) La reine Victoria écrivait à Léopold le 31 octobre 1843 que « ses longues absences affligeaient un peu ses fidèles Belges ».

Léopold prenait part aux négociations entamées avec la France dès 1833, nous l'avons dit, en vue de donner, de ce côté, à la production belge des débouchés qu'elle ne pouvait trouver en Hollande et qu'elle ne trouvait qu'avec des difficultés inouïes en Allemagne et en Angleterre. Nous lisons dans l'*Histoire de nos relations extérieures depuis 1830* (par Van de Weyer et Banning dans Patria Belgica) qu'à la fin de 1835 les négociations étaient en bonne voie et allaient aboutir à un système de compensation. Les deux gouvernements (celui de la France en 1836, celui de la Belgique en 1838) établirent un système de « dégrèvements réciproques en faveur des fils et toiles, houilles, fers, marbres, d'une part, des vins, eaux-de-vie, grains, cristaux, etc., de l'autre ».

Nous verrons que cette transaction se maintint jusqu'au moment où la France, se voyant débordée par la concurrence anglaise, créa par les lois de 1841 et 1842 un tarif quasi prohibitif à l'égard des fils et tissus de lin étrangers, qui atteignit directement l'une des principales industries de la Belgique.

XCII. — Bruxelles, 2 février 1836. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

... Tu auras sans doute occasion de revoir M. De Carné. Il m'a laissé de lui une impression bien avantageuse. Il est de la bonne école catholique et, à part les pratiques religieuses auxquelles je ne sais s'il se livre bien assidûment, je ne vois pas de séparation infranchissable entre des hommes de cette espèce là et nous. Il se dit très intimement lié avec le ministre Guizot, qu'il place beaucoup plus haut que MM. Thiers et De Broglie...

M. de Carné, qui avait débuté dans la diplomatie, écrivait déjà à cette époque des articles politiques, assez ternes d'ailleurs, dans diverses revues, telles que la *Revue des Deux-Mondes,* et il avait publié des *Vues sur l'histoire contemporaine* (2 vol., 1833). Il fut député de 1839 à 1848 en même temps que chef de la division commerciale au Ministère des affaires étrangères. En 1855, il écrivit son livre : *Du gouvernement représentatif en France et en Angleterre,* qui le fit entrer à l'Académie en 1863 (la majorité conservatrice l'avait préféré à Littré).

Pendant la session de 1836-1837, le cabinet de Theux subit une modification (1). M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères, ayant donné sa démission, son département, réuni à celui de l'intérieur, fut confié à M. de Theux. Le général Evain fut remplacé à la guerre par le général Willmar.

XCIII. — Bruxelles, 25 mars 1836. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

... Le ministre Ernst, s'entretenant avec moi de l'armée, me disait l'autre jour : nous ne connaissons qu'un homme qui convienne. — Qui donc? — Vous. Le surlendemain même déclaration du ministre D'Huart. Bref, si j'étais assez bête pour donner de la tête dans un pareil guépier, pour accepter la guerre après avoir refusé le commerce, je crois que je serais accueilli avec non moins d'empressement par ces Messieurs que dans le principe. Cela est de nature à flatter mon amour propre pour autant qu'il m'en reste, mais cela ne me conduira pas à risquer à ce terrible jeu de Mars la réputation à demi usurpée que j'ai emportée de l'intérieur. *Motus* sur tout ceci, s'il vous plait. Je persiste à avoir de Chazal l'opinion qu'il ferait un excellent ministre de la guerre. Mais il n'est pas naturalisé. Il a de l'esprit, de l'élan, du cœur, il aurait, j'en suis sûr, du succès à la Chambre où l'on aime les gens d'entrainement. Ce serait un collègue à tenir en réserve, si quelque jour il nous arrivait de recomposer un cabinet.

Chazal était, au moment où Rogier écrivait cette lettre, gouverneur militaire de la province de Liége. Il ne pouvait être ministre que s'il obtenait des Chambres la grande naturalisation (2).

---

(1) Déjà en 1835 il avait menacé de se disloquer. On annonçait que M. de Muelenaere offrait sa démission et que le Ministre de la guerre pourrait bien le suivre dans sa retraite. M. de Theux avait demandé alors à Charles Rogier d'accepter un portefeuille : il lui aurait cédé l'Intérieur et aurait pris la succession de M. de Muelenaere. Rogier n'avait pas accepté. Le cabinet ne fut pas modifié.

(2) Il l'obtiendra en 1844, et le 12 août 1847, sur la proposition de Charles Rogier, le Roi le nommera Ministre de la guerre.

Nous avons eu sous les yeux la copie de la requête très digne adressée aux Chambres par Chazal pour l'obtention de la grande naturalisation. Elle était dans les dossiers de Charles

CXIV. — Bruxelles, mardi matin, ... avril 1836. *Lettre de Constant Materne à Firmin Rogier.*

... Vous n'ignorez point que X... va criant partout qu'il sera nommé chargé d'affaires à Stockholm. Sa suffisance native s'est développée dans des proportions effrayantes; c'est à faire vomir. Serait-il vrai qu'un sot aussi ridicule parviendrait à un poste élevé au mépris de toute règle d'avancement, de toute convenance, de toute justice? J'en ai causé, il y a cinq jours, avec Nothomb et cette conversation n'a fait que me fortifier dans la désolante idée que l'intrigue réussirait. Ce n'est pas que Nothomb approuve un pareil choix : loin de là, mais il est persuadé d'avance que cette nomination aura lieu... Je lui ai fait observer que le devoir du Gouvernement était de vous offrir la place. Nothomb répliqua : — Mais Rogier ne la voudrait pas. — C'est possible, mais encore faudrait-il s'assurer de son intention. En agissant autrement, on viole tous les droits acquis, on commet une véritable iniquité et d'autant plus révoltante que c'est au profit d'un sot sans aucune espèce de valeur...

... J'avais prévu que si vous vous obstiniez à rester dans le *statu quo*, vous verriez « des *olibrius* se poser insolemment sur un échelon supérieur ». Faites valoir vos droits en déterminant certaines conditions de *congé annuel*.

Quand même il ne vous conviendrait pas d'aller ailleurs, je dirais encore au Ministre : puisque vous êtes en train de faire des nominations, moi, le plus ancien des diplomates belges, vous me donnerez le grade de chargé d'affaires sauf, à moi, à rester, si bon me semble, à Paris... ... Je vous ferai remarquer, mon cher Firmin, qu'il y a des exemples d'arrangemens de ce genre. Je vous en citerai un qui est sous nos yeux. M. d'Aguilar, qui remplit ici les fonctions de secrétaire de la légation espagnole, a le grade de

---

Rogier qui faisait, comme on vient de le voir, le plus grand cas de son mérite — en quoi l'avenir prouva qu'il l'avait bien jugé.

Chazal, que le dictionnaire de Larousse fait mourir en 1864 — le premier supplément a rectifié d'ailleurs — s'éteignit à Uzos, près de Pau, beaucoup plus tard. Dans sa dernière lettre à Rogier, auquel l'unissait une amitié de plus d'un demi-siècle, il disait : « Remercions Dieu d'être si jeunes encore et d'avoir conservé nos illusions et nos espérances ! » (28 mars 1879.)

chargé d'affaires et résidait il y a deux ans à Dresde, comme chef de mission. Or il se trouve à Bruxelles *annexe* à un simple chargé d'affaires comme lui. A Paris, au contraire, nous avons un ministre P. P. qui, à raison de la parenté des deux dynasties, a quasi le caractère d'ambassadeur. Ceci établit une différence tout à votre avantage...

Firmin Rogier n'avait pas été nommé chargé d'affaires — mais conseiller de légation (19 mai 1837). Le ministre de Theux lui annonçant, le 20, cette nomination faite « sur sa proposition », ajoutait : « Les services distingués que vous n'avez cessé de rendre depuis près de sept ans que vous faites partie du corps diplomatique ont été appréciés par le Gouvernement du Roi qui vous compte au nombre de ses agents les plus actifs et les plus éclairés ».

Huit mois avant cette nomination (qui lui permettait de rester à Paris), il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold (24 septembre 1836). Le fonctionnaire du Département des affaires étrangères qui avait les décorations dans ses attributions, M. Prosper Noyer, lui écrivait : « Vous a-t-on répété le propos du Roi signant votre arrêté [1]. Il a dit : « M. Rogier..., il ne m'a jamais rien demandé, lui !... »

Le 13 janvier 1837 fut créé un ministère des travaux publics (travaux publics, mines, marine, milice, garde civique, monnaies, postes, messageries). M. Nothomb en fut le premier titulaire.

Une lettre écrite le 25 mars 1836 par Charles Rogier nous fait croire que ce portefeuille lui avait été offert.

La session de 1837-1838 se termina sur un débat provoqué par les pétitions de soixante-cinq villes ou villages, réclamant énergiquement le

(1) L'arrêté royal porte : « ... Services rendus tant comme premier secrétaire de notre légation à Paris que dans l'exercice des fonctions de chargé d'affaires *ad interim.* »

maintien de l'intégrité du territoire. Les Belges s'étaient faits à l'idée que le territoire qu'ils avaient dû céder après la défaite de Louvain et qu'ils occupaient toujours à titre provisoire en vertu de la Convention du 21 mai 1833, leur resterait à titre définitif moyennant des millions.

A la mi-mars 1838, le bruit s'était répandu à Bruxelles que le roi Guillaume adhérait au traité des 24 articles.

La nouvelle était vraie.

Le 20 mars, le comte de Theux, ministre des affaires étrangères, fait savoir à Firmin Rogier, qui remplaçait depuis la fin de février le comte [1] Le Hon (parti pour l'Allemagne d'où il rentra à Paris le 6 mai), que M. Dedel, plénipotentiaire hollandais à Londres, a notifié, le 14, à la Conférence, l'adhésion pure et simple du roi Guillaume au traité du 15 novembre 1831.

Le 22 (*lettre particulière et confidentielle*), M. de Theux entretient Rogier de ce grave incident et lui recommande le secret le plus absolu [2].

Le même jour (*lettre officielle*) Rogier est invité à voir sans tarder le comte Molé, chef du cabinet français.

Le 24 et le 26, Rogier (*lettre confidentielle*) fait savoir à M. de Theux qu'il a vu le comte Molé et le roi Louis-Philippe ; il n'a pas emporté de ce double entretien une impression bien satisfaisante pour la Belgique.

Son impression ne se modifia pas lorsqu'il connut, par les autres chargés d'affaires, ce qu'on pensait à Londres, à Berlin, à Vienne et à Saint-Pétersbourg de la communication faite à la Conférence par M. Dedel (avril 1838).

Le comte Le Hon ayant repris ses fonctions, c'est lui naturellement qui traita l'affaire. On peut voir, par les extraits des dépêches que cite son biographe Th. Juste, pp. 146-163 ; 229-231), qu'il partagea dès les premiers jours l'impression de Rogier. Il était convaincu que la Prusse, l'Autriche et la Russie maintiendraient le traité, et que l'Angleterre et la

---

(1) M. Le Hon avait été créé comte par le roi Léopold le 15 juin 1836.

(2) La recommandation a-t-elle été suivie à la lettre? Le dossier 1838-1839 a-t-il été égaré? Nous ne savons... Toujours est-il que dans la correspondance des deux frères Rogier il y a des lacunes sur ce point.

France ne prendraient assurément pas les armes en faveur des vaincus du mois d'août 1831.

La publication récente des lettres échangées en 1838 et 1839 entre la reine Victoria et Léopold Ier nous laisse voir que la jeune Reine, en dépit des sentiments affectueux qu'elle ne cessait et ne cessera de témoigner à son oncle, suivit en réalité l'impulsion de ses Ministres, le jour où ils estimèrent que les convenances politiques et les intérêts de l'Angleterre lui commandaient de ne pas soutenir la cause des Belges qui comptaient tant sur elle. (Cf. les protestations de notre Souverain en novembre et décembre 1838 et surtout sa lettre à la reine Victoria du 2 avril 1839.)

A ce propos signalons, dans l'excellent commentaire que fait M. Jules Carlier (*Revue de Belgique*, 1907-1908) des lettres des deux souverains, les réflexions, piquantes autant que fondées, qui lui sont inspirées par la conduite de lord Palmerston vis-à-vis de l'État nouveau-né dont on a dit qu'il était le vrai parrain.

M. Carlier se demande s'il ne serait pas plus vrai de dire que la « tendresse spéciale » de lord Palmerston pour nous, que « son affectueuse sollicitude » tant vantée par Th. Juste et d'autres, *s'est surtout affirmée quand elle ne contrariait en rien les intérêts de l'Angleterre.*

Le péril de la question d'Orient, momentanément écarté en 1833, renaissant plus grave encore en 1838, Palmerston voulait, dit-il, avoir les mains libres : « La question belge devait être vidée, d'autant plus que l'horizon se couvrait là davantage. » M. Carlier établit très judicieusement comment manœuvra Palmerston pour obtenir du roi Guillaume sa signature au traité des XXIV articles et pour décider Louis-Philippe à ne plus rien faire pour nous.

Ce sont particulièrement les renseignements puisés dans un ouvrage anglais rarement cité : *Les secrétaires des affaires étrangères*, de Percy M. Thornton, qui ont permis à M. Carlier de faire justice de la légende de notre « indéfectible protecteur constamment désintéressé ». Léopold Ier garda toujours rancune, on le conçoit, à Palmerston qui « s'il nous avait peut-être beaucoup aimés à l'occasion, nous abandonna et nous châtia terriblement quand nous ne lui étions pas utiles ». (*Revue de Belgique*, 1908, p. 183.)

M. Le Hon estimait, dès le mois de mai 1838, que l'agitation vive et prématurée de la Chambre sur la question du territoire avait été des plus fâcheuses. Pas plus d'ailleurs sur cette question-là que sur la question de la dette (voir les débats de la Chambre des représentants), il ne fallait, pensait-il, compter sur l'appui du gouvernement de Louis-Philippe.

M. de Theux, au début de la session de 1838-1839, n'en avait pas moins promis « persévérance et courage » (discours du trône). Escomptant à notre profit la chute du cabinet Molé, que combattait avec une âpre énergie la coalition Guizot-Thiers-Odilon Barrot, il espérait qu'un nouveau cabinet se montrerait plus favorable à notre cause : « Détrompez-vous », écrivait Le Hon le 23 décembre 1838, un changement de ministère « ne changerait pas les dispositions de la France à l'égard de la Belgique ». (Cf. dépêche du 7 février 1839, du comte Le Hon à de Theux. (*Arch. des aff. étrang. Légation de France,* t. IX.)

Et de fait, quand « le Ministère de la cour » — comme on disait dans la presse hostile au gouvernement personnel du Roi — eut disparu le 8 mars 1839, ni Thiers, ni le duc de Broglie que l'on désignait comme chefs du nouveau cabinet, ne donnèrent aucun espoir au Gouvernement belge. Thiers avait dit à Le Hon, le 9 mars, que, « partant des faits accomplis, il s'unirait étroitement à la politique du cabinet anglais » qui nous abandonnait. Palmerston avait atteint son but.

Les Chambres belges, ne pouvant plus se faire illusion, se résignèrent. C'est le 19 mars, alors que la France était en pleine crise ministérielle [1], que la Chambre des représentants vota le traité par 58 voix contre 42 et le Sénat par 31 voix contre 14.

---

[1] La crise ne se dénoua que le 12 mai, sous l'influence d'une insurrection (affaire Barbès). Dans le nouveau cabinet dont le maréchal Soult avait la présidence, ni Thiers, ni Od. Barrot, ni Guizot ne figuraient. Mais Soult s'en alla au bout de huit mois et Thiers (cabinet du 1er mars 1840) recueillit sa succession.

Firmin Rogier remplaça d'avril à mai son chef qui avait obtenu un congé « pour affaires de famille ». Dans les Archives du Ministère des affaires étrangères (*Légation de France*, vol. IX, 1839), on lit avec intérêt plusieurs de ses lettres à M. de Theux sur la crise ministérielle et les troubles (notamment les nos 163, 165, 166).

Le 17 octobre de cette année 1839, Firmin Rogier épousa la comtesse de Fries, belle-fille de M. le général Girardin.

Il déclina des offres avantageuses de déplacement qui lui furent faites vers ce temps-là. Au grand mécontentement toujours de son ami Materne (voir CXIV), il laissait passer devant lui tel secrétaire de légation, dont la valeur intellectuelle et même le caractère n'étaient pas, à tort ou à raison, cotés très haut au secrétariat général des affaires étrangères.

Les causes de cette indifférence sont le charme des relations qu'il avait contractées à Paris et que son mariage ne fit qu'augmenter, le voisinage de Bruxelles et l'honneur d'une responsabilité plus grande dans la négociation des affaires commerciales, dont le chef de la mission belge se déchargeait quelquefois sur lui.

Au lendemain de la conclusion du traité des 24 articles, la légation belge reprit avec la France les négociations dont les discussions politiques avaient ajourné la solution.

La question d'une union douanière était soulevée.

Le Gouvernement français en paraissait le partisan résolu.

Mais dans notre pays un nouveau ministère — le premier ministère libéral homogène que la Belgique ait eu — et qui se composait de Lebeau (affaires étrangères), Rogier (travaux publics et instruction), Leclercq (justice), Liedts (intérieur), Buzen (guerre) et Mercier (finances), était loin de partager les vues de la France sur ce point délicat.

D'autre part, le protectionnisme, extrêmement puissant chez nos voisins, trouvait dans la presse un concours énergique contre lequel la légation belge ne trouvait point d'aide sérieuse.

« Je sens plus que jamais, écrivait au roi Léopold le comte Le Hon, l'urgent besoin de la presse. Je m'en occupe avec activité. Mais les ennemis travaillent à paralyser son influence et s'ils ne réussissent pas entièrement, ils parviennent du moins à entraver et retarder la publication d'articles qui nous seraient fort utiles. On parle de sommes importantes sacrifiées dans ce but. Je n'ai pas ce puissant moyen à ma disposition, mais je lutte sans trop de désavantage. »

Au moment où le comte Le Hon écrivait ces lignes, le Ministère du 18 avril 1840 était déjà renversé, et remplacé par le cabinet Nothomb-De Briey-De Muelenaere-Van Volxem-Desmazières et Buzen (13 avril 1841).

Le comte Le Hon lui-même quitta très peu de temps après la vie diplomatique. « Des calomniateurs, dit Juste (*op. cit.*, p. 208), avaient cherché à l'envelopper dans les malheurs de l'un des siens. Il sollicita sa mise en disponibilité et, dépouillé de l'inviolabilité attachée aux éminentes fonctions dont il était naguère investi, il vint fièrement défier les calomniateurs [1]. »

Il ne fut pas procédé immédiatement au remplacement du comte Le Hon.

Firmin Rogier fut accrédité auprès du Gouvernement français comme chargé d'affaires *ad interim*. A ce titre, continuant les négociations commerciales entamées depuis l'année précédente, il tâchait, comme son prédécesseur, de combattre, par des articles dans des journaux amis, les efforts des protectionnistes.

En attendant l'arrivée de son nouveau chef, le prince de Ligne, qui

---

(1) Si le comte Le Hon avait écrasé la calomnie, ajoute Juste, il avait aussi, par une susceptibilité peut-être exagérée, brisé volontairement sa carrière.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre sa mise en disponibilité et l'année 1852 où il eut des velléités de redevenir chef de la légation belge à Paris, sa vie politique fut assez agitée. Candidat des libéraux tournaisiens à la Chambre des représentants en juin 1843, il échoua à cinq voix. En 1844, quoique absent de Tournai, il y fut élu conseiller communal et conseiller provincial. Il s'occupa très activement des questions de travaux publics et d'enseignement : les débats qu'il provoqua sur une convention épiscopale relative à l'Athénée de Tournai en 1845 eurent du retentissement. Rentré à la Chambre des représentants le 29 décembre 1846 pour continuer le mandat d'un député décédé, il obtint la confirmation de ce mandat avec un grand éclat le 8 juin 1847. Il déclina le portefeuille des finances dans le cabinet du 12 août 1847. Lors de la dissolution du Parlement en 1848 et lors des élections de 1852, il fut réélu comme « libéral constitutionnel conservateur » — c'est ainsi qu'il s'était intitulé en 1846.

Il se sépara à la fin de 1852 de ses anciens amis Lebeau, Devaux et Rogier. En 1856 (23 mai), il déclina le renouvellement de son mandat parlementaire. Nommé ministre d'État le 6 juin de cette même année, il alla se fixer à Paris. Ses fonctions d'administrateur d'un grand établissement industriel le rappelèrent fréquemment en Belgique. Il mourut en 1868.

en 1842 sera nommé « ambassadeur de Belgique près de Sa Majesté Louis-Philippe » et qui, résidant plus souvent à Belœil qu'à Paris, se déchargera volontiers sur lui du gros de sa besogne, Firmin Rogier tient minutieusement le cabinet belge au courant des affaires françaises (1).

CXV. — Paris, 28 décembre 1841. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey* (2), *ministre des affaires étrangères.*

Le Roi des Français a fait aujourd'hui à une heure, l'*ouverture de la session* législative de 1842... Sa Majesté a été saluée des plus vives acclamations...

Le paragraphe de son discours relatif aux négociations commerciales qui se poursuivent en ce moment et aux chemins de fer que le Gouvernement se propose de construire a été accueilli particulièrement avec faveur...

L'avocat Ledru-Rollin, qui devait comme nouveau député prêter serment au Roi et à la Charte constitutionnelle et qui a pris place à l'extrême gauche, était l'objet de l'attention générale. On était curieux de l'entendre prononcer le mot « je le jure » : ce fut d'une voix si basse et si sourde qu'elle ne monta pas jusqu'à la tribune diplomatique; mais par compensation, M. le baron de Bourgoing, créé Pair depuis 3 jours, fit le serment d'une voix si retentissante que l'auguste assemblée en fut fort égayée.

Malgré l'appui que l'opposition paraît devoir porter à la candidature de M. de Lamartine à la Présidence de la Chambre, il est très vraisemblable que M. Sauzet soutenu par le centre et une partie du côté droit sera nommé. Le Ministère est d'ailleurs résolu à ne pas faire de cette élection une question de cabinet. Les personnes les mieux informées prétendent savoir qu'il ne posera aucune question de ce genre dans le cours de la session...

---

(1) Le comte Le Hon n'eut jamais, lui, le titre d'*ambassadeur*, qui fut évidemment donné au prince de Ligne « pro pompa et ostentatione ». Celui-ci ne cessa jamais d'ailleurs de se féliciter du zèle de son « collaboratrar », avec lequel il vivait dans une entente parfaite. (Voir notamment sa correspondance de 1846.

(2) D'abord ministre des finances dans le cabinet du 13 avril 1841, M. de Briey prit le portefeuille des affaires étrangères le 5 août de la même année en remplacement de M. de Muelenaere, démissionnaire. Les finances furent confiées à M. Smits.

Lamartine, qui était entré dans la politique militante par son grand discours du 21 août 1835 pour la liberté de la presse [1], et qui, après avoir d'abord soutenu la politique conservatrice avec une certaine indépendance d'esprit d'ailleurs, commençait à donner des gages à l'opposition, reçut en novembre 1841 des avances d'un de ses chefs, Émile de Girardin : elle aurait voulu le porter à la Présidence de la Chambre.

Lamartine écrivait le 25 novembre à Girardin :

« Je ne désire pas la présidence; bien plus, je serais affligé si on me mettait dans le cas de dire oui ou non; mais je dirais *non* avant, comme candidature. — Et pourquoi ? — Le voici : C'est une position neutre, et j'aime les positions militantes et actives. C'est la décoration d'une vie politique, ce n'en est pas la force. Enfin, c'est exposer au hasard d'une bonne ou mauvaise attitude dans un fauteuil la considération, l'espérance, le prestige d'un nom politique qui peut un jour se compromettre et s'utiliser à meilleur escient. On ne grandit pas beaucoup là, et on peut en redescendre amoindri. — Ainsi donc pas de candidature volontaire et sérieuse. — Quant à des voix, c'est autre chose, cela ne peut qu'honorer et fortifier une individualité parlementaire au dehors. Sous ce rapport, je ne serais que très flatté d'en avoir. Si même j'en avais assez pour être nommé, je ne refuserais certainement pas; mais j'accepterais avec la plus vive répugnance et une douleur réelle et motivée. — Cela n'est pas politique, souvenez-vous en. Or, il faut être politique; ou rester, comme je suis, à regarder jaunir les feuilles des arbres, les pieds dans des sabots de noyer. J'en serais bien tenté, n'était ce diable-au-corps politique que je ne puis chasser de moi depuis

---

(1) Après l'attentat de Fieschi, le Gouvernement, attribuant aux excès de la presse le déchaînement des passions anarchiques qui éclataient en de tels crimes, présenta aux Chambres une législation sévère à l'excès. Lamartine la combattit avec une rare éloquence.

A partir de ce moment, comme le constate Emile Deschanel (*Lamartine*, 2 vol. in-12, Paris, Calman-Lévy, 1893), ses discours eurent grande prise sur la Chambre des députés qui n'avait guère fait jusque-là qu'en admirer la forme littéraire... « Les images du poète faisaient du tort à ses idées : on lui croyait plus d'éclat que de logique. » Après trois ans de vie parlementaire, Lamartine, quoique l'on affectât de le dédaigner dans les hautes sphères, était devenu *quelqu'un* à la Chambre des députés.

l'âge de raison et qui me tiendra, j'en ai peur, jusqu'à l'âge où l'on n'en a plus. Adieu. J'irai tard à Paris, pour cause de misère. Écrivez-moi.

LAMARTINE. »

M. Sauzet fut nommé.

Lamartine n'obtint que 64 voix.

XCVI. — PARIS, 12 FÉVRIER 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... La prise en considération de la *proposition de M. Ganneron sur les incompatibilités* n'a pu être adoptée, mais la majorité qu'a obtenue le Ministère dans cette question qui est devenue politique, est tellement minime que cet avantage peut être regardé par lui presque comme une défaite.

... MM. de Rémusat et de Lamartine ont eu les honneurs de la séance. Le premier orateur, spirituel et mordant, a soutenu la proposition avec une adresse et une habileté qu'on ne lui connaissait pas jusqu'à présent. Le second n'a jamais été plus éloquent. Toute la Chambre était émue, captivée par la parole du poète-orateur; il ne parlait plus qu'on l'écoutait encore; et quand il est descendu de cette tribune qui a bien rarement retenti d'aussi nobles accents, la séance est restée longtemps suspendue...

On attend avec impatience des nouvelles du Portugal et de la marche des Chartistes sur Lisbonne. Nul doute qu'ils n'aient un grand nombre de partisans dans l'armée. Après tout, ce sera encore là, s'ils réussissent comme on le croit, une de ces révolutions militaires qui ne permettent pas au pouvoir et aux institutions de se consolider...

XCVII. — PARIS, 12 FÉVRIER 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

ANALYSE [1]. — Il vient de paraître un ouvrage de M. de la Nourais intitulé : *De l'association douanière entre la France et la Belgique.* L'auteur se prononce formellement contre le projet de traité de commerce. La préface de l'ouvrage est inconvenante.

---

(1) De peur d'allonger outre mesure notre travail, nous nous contentons de donner l'analyse ou le résumé de quelques lettres.

XCVIII. — Paris, 19 février 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... Il paraît certain que la reine dona Maria, loin de favoriser le mouvement militaire d'Oporto, comme on le supposait généralement, l'avait vu avec déplaisir. Ce ne serait pas sans regret et sans de tristes prévisions qu'elle aurait consenti à la proclamation de la Charte de don Pedro. En effet, on ne peut se dissimuler que l'esprit de la population de Lisbonne et celui de plusieurs provinces ne soit contraire au rétablissement de cette Charte. On n'était pas sans inquiétude sur les dispositions de la garnison de la capitale qui est restée septembriste. Les chartistes ne se maintiendront que difficilement au pouvoir qu'ils viennent de ressaisir. Des tentatives armées seront faites pour les renverser et s'ils étaient obligés de céder à leurs adversaires, il y aurait lieu de craindre que le pouvoir de la Reine n'en reçut un échec et que le parti triomphant ne lui ôtât le peu de prérogatives que la Constitution de septembre lui avait laissées (1)...

La *charte* que don Pedro, l'empereur du Brésil devenu roi de Portugal après la mort de Jean VI, avait octroyée à ses sujets d'Europe en 1826, avait été jurée par sa fille dona Maria en 1834, peu après la défaite de son compétiteur don Miguel.

Dona Maria, qui ne fut mariée que quelques mois avec le duc de Leuchtenberg (mort en 1835), épousa en avril 1836 le prince Ferdinand de Cobourg, neveu du roi Léopold Ier.

Cette même année 1836, au mois de septembre, un mouvement populaire qui éclata à Lisbonne la força à substituer à la Charte de 1826, qui était médiocrement libérale, la Constitution que les Cortès avaient votée en 1822, et qui l'était beaucoup plus (2).

---

(1) Les renseignements envoyés au Département des affaires étrangères par une dépêche de Madrid du 14, avaient été complétés par M. Génie, secrétaire particulier de M. Guizot.

(2) M. Desdevises du Dezert dit que les Cortès s'étaient inspirées de la constitution espagnole de 1812 : le régime féodal était aboli, l'inquisition supprimée, l'administration métamorphosée, les biens d'église mis en vente. (Cf. *Hist. générale de Lavisse et Rambaud*, t. X, et Goblet d'Alviella, *Établissement des Cobourg en Espagne*.

A deux reprises, dona Maria essaya sans succès (novembre 1836 et mars 1838) de revenir à la Charte de 1826.

Mais au mois de janvier 1842, un pronunciamento de la garnison d'Oporto lui vint puissamment en aide : la Charte de 1826 fut rétablie.

XCIX. — Paris, 1er mars 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... Dans le cours de l'entretien (1) M. Guizot m'a touché quelques mots de l'interruption momentanée des négociations commerciales et a paru croire qu'elles pourraient être reprises avec quelque succès lors de l'arrivée prochaine du Roi à Paris.

La présence de Sa Majesté est en effet un moyen puissant d'aplanir bien des difficultés et de concilier des opinions bien adverses. J'ajouterai que S. M. Louis-Philippe dont j'ai eu l'honneur d'être reçu hier dans la soirée, s'est exprimé à peu près de la même manière que M. Guizot sur la reprise des négociations...

C. — Paris, 8 mars 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... Le Ministère sort affermi des dernières discussions de la Chambre. La Bourse est en hausse. La presse de l'opposition, un peu effrayée par des condamnations rudes et répétées, modère son langage : elle ne parle plus de « gouvernement personnel, de cour et de château » et cesse ses attaques odieuses contre le Souverain.

Le Gouvernement projette la dissolution de la Chambre.

On parle de la nomination prochaine à la Cour des Pairs d'une dizaine de députés (à peine le cinquième des aspirants).

Quelques hommes influents du parti carliste (que j'ai eu l'occasion de voir) se flattent d'obtenir dans la nouvelle Chambre une vingtaine de nominations de plus qu'ils n'en ont aujourd'hui.

Au point de vue des intérêts industriels et commerciaux de la Belgique, on ne peut que désirer que le projet de dissolution de la Chambre reçoive

(1) C'est pendant cet entretien que Rogier avait remis à M. Guizot les lettres de créance qui l'accréditaient comme chargé d'affaires *ad interim*.

son exécution. Le parti des prohibitionnistes est trop nombreux et trop puissant pour que l'on ose, je ne dis pas (puisqu'il n'en peut être question) abaisser complètement les barrières de douanes qui séparent la France de la Belgique, mais même opérer sur les tarifs des réductions qui ne soient pas insignifiantes. On peut, je le répète, attendre beaucoup de la présence du Roi à Paris... Personne ne pourra aussi puissamment que Sa Majesté, aider à affaiblir les résistances, à opérer des conversions et à changer nos adversaires en partisans des réductions projetées...

... Je regrette de n'apprendre que par une voie indirecte l'arrivée prochaine de M. Jules Van Praet [1], chargé de continuer l'œuvre des négociations que l'absence de M. le comte Le Hon et sa mise en disponibilité sont venues interrompre...

CI. — 10 mars 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — Le Gouvernement français doit protéger son industrie contre la concurrence redoutable des Anglais. Il est question d'augmenter considérablement les droits d'entrée sur les toiles et les fils étrangers. Pour obtenir quelques exceptions en faveur des produits liniers belges, il est allé chez le Ministre du commerce Cunin-Gridaine avec M. Kindt, commissaire spécial venu de Bruxelles. En l'absence du Ministre, long entretien avec M. de Maison Neuve, directeur des affaires commerciales. — Résumé de cet entretien. — M. de Maison Neuve est animé des meilleures intentions à l'égard de la Belgique.

CII. — 16 mars 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — Conformément aux instructions qu'il a reçues le 13, il a présenté à Louis-Philippe, aux Ministres et à d'autres personnages influents, le procès des généraux Van der Meere et Van der Smissen comme « ne pouvant aucunement troubler le calme du pays grâce aux mesures prises par le Gouvernement et au bon sens et à l'esprit d'ordre si naturels aux Belges »...

Le comte Van der Meere, général en disponibilité, avait ourdi, d'accord

---

[1] Cf. page 148 la note 2 relative à Van Praet

avec l'ex-général Van der Smissen, un complot contre la sûreté de l'État. Ce complot, dont devait bénéficier, dans la pensée de son auteur, le nouveau roi de Hollande, Guillaume II, n'était peut-être pas aussi sérieux que Léopold paraît l'avoir cru. (Lettre à la reine Victoria du 22 octobre 1841.) Dès le mois d'août 1841, le Gouvernement belge avait eu vent de ces menées orangistes qu'il laissa se prolonger, dit Hymans (*Hist. populaire du règne de Léopold Ier*, p. 190), jusqu'à la fin d'octobre, choisissant pour constater le crime en quelque sorte la veille de l'ouverture de la session législative.

Au mois de mars 1842, la Cour d'assises du Brabant, appelée à juger « la conspiration des paniers percés [1] », condamna les généraux et deux de leurs complices à la peine capitale qui fut largement commuée.

CIII. — 16 mars 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — Entretien avec Louis-Philippe. — Rogier a donné des explications sur la marche des débats de la Cour d'assises du Brabant, sur les antécédents des principaux accusés... Il a dit au Roi que « le calme est profond en Belgique malgré ce procès politique et les souffrances des classes laborieuses ». Bonnes intentions de Louis-Philippe pour la réduction du tarif des toiles. « Il faut s'efforcer de gagner du temps, a dit le Roi; avec la Chambre actuelle, il n'y a rien à faire. J'augure mieux de celle qui sera appelée à lui succéder. Attendez quelque peu. »

Le Roi estime « qu'une union commerciale entre la Belgique et l'Allemagne ne serait jamais acceptée par la France : pour des raisons de dignité, de sûreté et peut-être de conservation pour la dynastie. Ce serait une question de *guerre* et toute la nation y applaudirait »... Rogier a fait remarquer au Roi que d'une union douanière complète avec l'Allemagne à quelques concessions mutuelles de tarif, il y avait une grande distance...; que les dispositions bienveillantes que semblaient montrer à la Belgique ses voisins

---

[1] C'est ainsi que le peuple l'appela. Léopold doutait si « son voisin de Hollande » avait « instigué personnellement les tours de ces *coupe-jarrets* », ou « s'il connaissait seulement l'affaire sans en être complice ». M. Carlier dit avec raison (*Revue de Belgique*, 1908, p. 188) que le roi de Hollande était parfaitement au courant de la conspiratton.

du Rhin n'avaient rien qui pût inquiéter la France...; que toutes les sympathies des Belges étaient pour leurs voisins du Midi qu'ils regardaient comme leurs amis les plus sincères, comme les plus fermes soutiens de leur indépendance, et que cependant, si l'industrie de la Belgique était menacée de périr faute de concessions de la part de la France, si la rigueur d'un tarif de douanes qui éloignait ses produits ne devait pas être modifiée, nécessité lui serait bien d'aller chercher ailleurs des débouchés et d'accepter les concessions qui lui seraient offertes. »

En définitive, Rogier a la conviction que si le Roi des Français a le plus sincère désir de voir reprendre prochainement et de conclure par un traité de commerce les négociations suspendues en ce moment, « il regarderait comme un acte d'hostilité toute union douanière que le Gouvernement belge pourrait conclure avec l'Allemagne si jamais les circonstances l'y obligeaient »...

CIV. — 18 mars 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — Le Ministre du commerce, M. Cunin-Gridaine a bien voulu lui promettre d'ajourner les modifications au tarif des douanes (importation des toiles et des fils étrangers) jusqu'à l'arrivée de M. Jules Van Praet qui est porteur de propositions du Gouvernement belge. M. Cunin-Gridaine d'ailleurs « ne paraît pas encore complètement fixé sur les mesures les plus efficaces à prendre et sur le chiffre de l'élévation du tarif ».

CV. — 25 mars 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — Les renseignements qui lui ont été demandés sur le traité du *droit de visite,* Rogier n'a pu se les procurer — le cabinet se renfermant dans le silence — que par « voie indirecte ». Il a acquis la presque certitude que la *Gazette d'Augsbourg* était bien informée; l'article qu'elle a inséré « émanait du Ministère des affaires étrangères et a été envoyé de Paris comme correspondance particulière ».

Le Ministère ne s'attendait pas le moins du monde à l'échec qu'il a essuyé à la Chambre sur le traité.

Le Gouvernement français s'attendait en effet si peu à cet échec que déjà les ratifications avaient été préparées au Ministère des affaires étrangères,

qu'on avait même tellement pressé ce travail que la nuit y avait été employée, qu'un chef de division du département allait se mettre en route pour porter à Londres les ratifications, lorsque le vote de la Chambre était venu tout suspendre.

Dans le but de mettre fin aux difficultés provoquées par le refus des ratifications, les cabinets de Londres et de Paris échangèrent des notes qui n'étaient pas exemptes d'aigreur.

C'était en 1815 que l'Angleterre avait demandé pour les vaisseaux de guerre de toutes nationalités le droit de visiter les navires de commerce sur les côtes d'Afrique. M. Malet fait remarquer (*Hist. gén.*, t. X, p. 401) que si le droit était égal pour tous en apparence, en fait la supériorité numérique de la flotte anglaise transformait le droit de visite en une sorte de droit de contrôle général de l'Angleterre sur les marines marchandes, fort gênant pour le commerce.

Le Gouvernement de la Restauration s'était constamment refusé à admettre ce droit de visite, tandis que celui de Juillet avait, en 1831, consenti à signer une convention (renouvelée en 1833). L'application de cette convention entraina de grands abus contre lesquels de violentes réclamations s'élevèrent.

Guizot passa outre et renouvela le traité le 20 décembre 1841.

La Chambre des députés, appelée en mars 1842 à émettre son avis, donna tort à Guizot. Elle condamna même les conventions de 1831 et de 1833 moins avantageuses pour l'Angleterre.

Guizot n'ayant pas « une majorité assez domestique » (suivant l'expression irrévérencieuse de Malet), recourra au mois de juin à une dissolution qui la lui assurera. (Voir lettre de Firmin Rogier au comte de Briey, du 2 juin.)

CVI. — 29 mars 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — Il a eu un entretien avec M. Guizot au sujet des négociations entre la Belgique et la Hollande pour le règlement de la question financière. Si M. Rochussen, en s'obstinant à vouloir maintenir sans modification son

système de transfert, auquel le plénipotentiaire belge M. Dujardin est resté absolument étranger, empêche de terminer les difficultés dont on cherche la solution depuis trois ans, le Gouvernement du Roi des Belges décline d'avance la responsabilité d'une rupture de négociations, qu'il laisse tout entière au Gouvernement néerlandais. M. Guizot désire vivement une solution prompte et définitive dans l'intérêt général et dans celui des deux pays.

CVII. — 7 avril 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — M. le baron de Heeckeren, chargé par le Gouvernement hollandais d'une mission officielle à Paris, prétend attribuer au négociateur belge la responsabilité des difficultés survenues à La Haye pour le règlement de la question financière entre les deux pays. Son séjour à Paris coïncide — accidentellement (?) — avec la présence du comte Albert Duchâtel, du colonel Borremans [1] et de MM. Van Gobbelschroy et Fabritius.

Le Roi des Belges, depuis son arrivée à Paris, a eu déjà plusieurs conférences avec MM. Guizot, Cunin-Gridaine et Humann. Ces deux derniers lui ont remis ces jours derniers un rapport sur la question douanière et commerciale. Il ne faut s'attendre à aucun résultat des négociations avant les élections.

M. Dufaure a terminé un rapport sur le projet de chemin de fer. La ligne vers la frontière belge par Amiens ou par Lille sera certainement votée et, avant trois ans, exécutée.

Il règne en ce moment une grande froideur entre les cabinets de St-James et de Pétersbourg. On croit que la Russie n'est pas restée entièrement étrangère au soulèvement de l'Afghanistan et au désastre de l'armée anglaise, ainsi qu'à la résistance qu'opposent les Chinois à l'envahissement du Céleste Empire. Peut-être cette mésintelligence entre les deux cabinets sera telle que tous deux chercheront à se rapprocher de la France et à renouer une alliance plus intime. En attendant une manifestation dans ce sens de la part de la Russie, M. Casimir [2] Perrier (*sic*) reste toujours

---

(1) Deux orangistes de marque.

(2) Auguste-Casimir-Victor-Laurent Périer, fils de l'ancien chef du cabinet de 1831-1832, est mort en 1876. Depuis 1873, un arrêté du Ministre de la justice l'avait autorisé à s'appeler Casimir Périer. Son fils, né en 1847, a été Président de la République française de 1894 à 1895.

à Pétersbourg dans un isolement complet. En vain l'Empereur l'a-t-il reçu il y a quelque temps et invité à une fête. La haute société a frappé d'une sorte d'ostracisme l'envoyé de France, qui depuis le 1er janvier n'est plus admis dans aucun salon. Il a loué près de St-Pétersbourg et dans une île de la Néva une maison de campagne où il se tient constamment.

CVIII. — 8 avril 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... D'après les ordres du Roi, j'avais informé MM. les membres du corps diplomatique accrédité à Paris que Sa Majesté les recevrait aujourdui samedi à une heure.

Tous, sans en excepter M. le baron de Fagel et M. de Kisseleff (1), se sont empressés de se rendre à cet appel et de venir présenter leurs hommages à notre auguste Souverain ainsi qu'à la Reine. L'assemblée était imposante et nombreuse et l'on n'y comptait pas moins de trente-quatre chefs de mission. Sa Majesté a bien voulu s'entretenir avec chacun des ambassadeurs, ministres ou chargés d'affaires, qui furent aussi charmés que surpris de la facilité avec laquelle le Roi s'est énoncé dans leur propre langue. C'est ainsi qu'avec lord Cowley et le général Cass, il s'est exprimé en anglais, avec MM. de Brignole, de Sera Capriola et Mgnor Garibaldi en italien, avec M. de Löwenheim en suédois, avec M. de Koss en danois, avec les différents représentants des États germaniques en allemand, avec le général Coletti en grec moderne, avec M. de Kisseleff en russe, et en espagnol avec M. Hernandez. Chacun faisait observer avec raison que le roi Léopold était sans doute le seul souverain capable de soutenir une semblable conversation et en tant d'idiômes divers. L'audience a duré près d'une heure. Après quoi, MM. les membres du corps diplomatique se sont retirés, non moins touchés de la grâcieuse affabilité du Roi que de celle de son auguste compagne, et emportant une haute idée de la sagesse ainsi que de la variété et de l'étendue des connaissances du Souverain qui a fondé notre nationalité et fait admettre la Belgique dans la grande famille européenne...

CIX. — 26 avril 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — Mort imprévue du Ministre des finances Humann. M. Lacave-

(1) Ministres de Hollande et de Russie.

Laplagne le remplace : « c'est un homme d'opinions sages et modérées, financier habile, travailleur infatigable, estimé dans la Chambre ».

La revue de la garde nationale n'aura pas lieu : « on craint dans plusieurs bataillons des clameurs séditieuses et des cris contre le ministère Guizot ».

Il ne faut ajouter aucune confiance aux nouvelles publiées par la presse étrangère sur le mariage projeté de la jeune reine d'Espagne et d'un prince de la maison de Bavière. Le cabinet français insistera auprès des puissances étrangères pour que l'époux de la reine Isabelle soit choisi dans la famille des Bourbons.

CX. — 27 AVRIL 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

ANALYSE. — Il a donné à M. Garro, ministre de la République du Mexique à Paris, l'assurance que l'annonce d'un emprunt au profit du Texas sous la garantie de la Belgique n'a pas le moindre fondement. Il lui a dit que le Gouvernement belge attache un grand prix au maintien des relations d'amitié et de commerce avec le Mexique.

C'était le *Morning Herald* qui avait lancé la nouvelle de l'emprunt garanti par la Belgique. Il se basait sur une prétendue confidence d'un capitaine Pirson qui remplissait alors au Texas une mission toute commerciale.

CXI. — 28 AVRIL 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

ANALYSE. — Il a déjà eu l'occasion, et il la saisira encore dans ses entretiens soit avec les membres du Cabinet, soit avec les chefs de missions étrangères, de leur signaler les heureux effets de « la loi des indemnités » que les Chambres belges viennent de voter...

Cette loi, dont M. de Briey disait avec raison qu'elle était un véritable monument de l'antique loyauté belge, et qui attestait le désir des mandataires du pays d'effacer les traces de la lutte avec la Hollande, prépara un rapprochement commercial qui s'effectua par le traité du 29 juillet 1846 [1].

---

[1] Cf. VAN DE WEYER et BANNING, *Histoire des relations extérieures de la Belgique depuis 1830.* (PATRIA BELGICA, vol. II.)

CXII. — 2 mai 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — La fête du Roi s'est passée dans le plus grand ordre : aucun tumulte. S. M. Louis-Philippe, recevant les hommages de tous les corps de l'État, a répondu à toutes les harangues officielles avec « cette grâcieuse aisance, cet heureux à propos, cette facilité d'élocution qui est un de ses dons particuliers ».

Certain passage [1] du discours de l'Archevêque de Paris, que les journaux de l'opposition ne manquent pas de signaler, a produit un fâcheux effet. « On a regretté qu'un prélat, dont on vante l'esprit conciliant et réservé, ait à l'occasion de la fête du Roi soulevé une telle question. On s'étonne surtout que le discours ait paru dès hier dans un journal, avant son insertion au *Moniteur*, avec la réponse que le Roi y a faite en termes si dignes et si fermes à la fois. »

Rogier espère que le séjour du Roi des Belges à Paris aura un résultat avantageux pour l'industrie et le commerce de la Belgique... « Les longs et fréquents entretiens de Sa Majesté avec les membres du Cabinet et plusieurs notabilités parlementaires auront préparé les voies à la prochaine reprise des négociations commerciales... »

CXIII. — 9 mai 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — Récit de la catastrophe du chemin de fer de Versailles... « Comme j'étais sur les lieux et que la scène de désolation s'est passée près de la campagne que ma famille habite à Belle-Vue dans la belle saison, ce que je vais avoir l'honneur de vous raconter, je l'ai vu et l'image m'en restera longtemps sous les yeux [2]... »

CXIV. — 14 mai 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — Il a eu un entretien avec M. Guizot au sujet de la loi sur les indemnités votée récemment par le Parlement belge. Il lui a exposé les

---

(1) Cf. *Indépendance belge* du 3-5 mai.
(2) Voir les journaux du temps.

motifs graves qui font désirer au Gouvernement que les légations étrangères accréditées à Bruxelles s'abstiennent désormais de toute intervention dans l'intérêt des réclamants. Objections. Promesse d'empêcher les complications.

CXV. — 16 mai 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — Immédiatement après la session, le droit sur les fils de lin sera considérablement augmenté. MM. Guizot et Cunin-Gridaine lui ont confirmé cette nouvelle donnée par les journaux de la veille. L'importation toujours croissante des lins et tissus anglais rend la mesure urgente ; elle est réclamée impérieusement par les fabricants français. Les lins et les tissus belges ne seraient pas compris dans l'augmentation du droit qui frappera les produits anglais, si, par une convention conclue entre les gouvernements belge et français et antérieure à la nouvelle ordonnance, la Belgique voulait accorder une réduction quelconque du droit d'entrée sur certains produits de France. « Cette concession qui serait peu importante au fond, servirait à justifier le cabinet français devant le Gouvernement anglais de l'exception où il aurait placé la Belgique. » Telle est la promesse que le Ministre du commerce lui a faite.

M. Guizot lui a donné à entendre que les intérêts belges seraient ménagés autant que possible. Le Roi l'a également rassuré à ce sujet.

La déclaration du Gouvernement français de ne pas souffrir qu'aucun Prince qui ne serait pas de la famille des Bourbons devienne l'époux de la reine Isabelle, ne paraît pas favorablement accueillie.

Le comte de Laxbourg, ministre de Bavière à Paris, sera probablement accrédité en même temps près de la Cour de Bruxelles.

Le nouveau complot qui vient d'être découvert et dont on a arrêté les principaux auteurs, avait pour but non seulement d'attenter à la vie de S. M. Louis-Philippe, mais encore de détruire d'un seul coup la plupart des membres de la famille royale. Les misérables qui ont conçu cet infernal projet et que l'on a arrêtés, appartiennent aux dernières classes de la société. On n'a rien découvert qui puisse faire croire que le complot avait quelques ramifications en Belgique.

CXVI. — 21 mai 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — M. Guizot n'a reçu jusqu'à présent aucune communication ni rapport de ses collègues des finances et des travaux publics au sujet des mesures qu'il conviendrait de prendre, d'accord avec le Gouvernement belge, par suite de la jonction des chemins de fer aux deux frontières. Les lenteurs où se traîne cette affaire sont coutumières ici, surtout lorsqu'elles sont du ressort de différents ministères.

CXVII. — 26 mai 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — Il a présenté officiellement à M. Cunin-Gridaine, M. Kindt, qui est envoyé par le Gouvernement pour prêter le concours de ses connaissances spéciales au *nouveau plénipotentiaire*. —

Nous reproduisons ici un extrait de la commission donnée par le roi Léopold à Firmin Rogier pour conclure la convention de commerce :

Nous Léopold, roi des Belges, désirant arrêter, de concert avec Sa Majesté le Roi des Français, une convention de commerce qui soit également avantageuse aux relations des sujets des deux États, A ces causes, et Nous confiant entièrement en la capacité, le zèle et le dévouement du sieur Firmin Rogier, Chevalier de notre Ordre, Officier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre de Charles III, Conseiller de légation, Notre chargé d'affaires *ad interim* près Sa Majesté le Roi des Français, Nous l'avons nommé... Notre Plénipotentiaire à l'effet d'entrer en pourparlers... pour négocier, établir et conclure... les articles d'une convention propre à atteindre le but proposé...

Donné à Bruxelles, le 31 mai 1842 (1).

Contresigné De Briey.

— Rogier dit qu'il ne peut répondre encore des succès de l'importante négociation que le Gouvernement veut bien lui confier ; mais si l'activité de

(1) Dès le 25, M. Kindt avait apporté à Rogier la nouvelle de la mission que venait de lui confier le Gouvernement belge. Il lui apportait en même temps des instructions officielles. La date du « 31 mai » est postérieure à la décision prise par M. de Briey.

ses démarches et la persévérance de ses efforts jointes au concours loyal de M. Kindt peuvent amener un résultat favorable, il a quelque espérance d'y réussir. Le secret est aussi utile que l'activité : M. Cunin-Gridaine leur a promis l'un et l'autre.

CXVIII. — 28 mai 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — MM. Desage et Drouyn de L'Huys représentent le département des affaires étrangères dans les négociations. Il leur a demandé « toute la promptitude et tout le secret possible ». Il tiendra compte des nouvelles instructions au sujet de l'article des soieries, qui lui ont été envoyées le 27.

CXIX. — 30 mai 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — M. Kindt et lui ont eu le matin une conférence avec MM. Cunin-Gridaine et Magnier de Maisonneuve (1). Pour placer la Belgique à l'abri de la mesure que doit prendre la France, de doubler les droits d'entrée sur les fils et tissus de lin étranger, M. le Ministre du commerce demande :

1° Que le Gouvernement belge abaisse son droit actuel de 5 francs le 100 à l'entrée des ardoises françaises et le réduise à 2.50, c'est-à-dire au niveau du droit actuel français. M. Cunin-Gridaine tient particulièrement à obtenir cette concession « par des raisons électorales » ; il y a lieu de le croire.

2° Le Gouvernement belge supprimerait les droits de douane et réduirait d'une manière efficace ceux de l'accise royale sur les vins et spiritueux de France.

Cette seconde concession que M. Kindt et lui ont longuement et vivement combattue est celle que le Ministère français tient le plus à obtenir, pour satisfaire aux doléances et aux récriminations de l'industrie vinicole et particulièrement de Bordeaux. L'approche des élections générales engage le cabinet à demander des concessions qui peuvent lui concilier les sympathies d'un grand nombre de departements?...

3° Le Gouvernement belge accorderait une réduction sur le droit du sel

(1) Directeur des douanes.

et demanderait même que le pavillon français fût assimilé au pavillon national pour l'importation du sel français en Belgique.

M. Kindt et lui n'ont pas dissimulé à MM. Cunin-Gridaine et Maisonneuve combien de telles conditions leur semblaient dures et quels obstacles elles devaient rencontrer. Il attendra de nouvelles instructions. Il serait très important que le Gouvernement du Roi examinât et décidât, dans le plus bref délai, ce qu'il serait possible de faire pour les vins et spiritueux (concession qu'on tient le plus à obtenir).

CXX. — 2 juin 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — La loi sur les chemins de fer va être votée par la Chambre des Pairs.

Les élections générales du 9 juillet seront, tout l'annonce, bonnes pour « la dynastie et les institutions fondées par la Révolution de juillet ».

Les rumeurs relatives à une modification ministérielle méritent peu de créance. « ... Toutefois je dois dire que M. le Ministre des travaux publics — c'est M. Teste — se montre très fatigué du fardeau qu'il porte. Il m'a dit à moi-même que ce rude métier le tuait, qu'il en avait assez et que s'il obtenait des Chambres ses chemins de fer, il croirait sa carrière ministérielle suffisamment remplie. Comme avocat, ajoutait-il, je gagnais bon an mal an cent trente mille francs, j'en dépensais quarante, le reste était mis en réserve. Comme Ministre, mes 80,000 francs de traitement ne me suffisent pas ; je joue donc un rôle de dupe... »

Nous avons dit (p. 48) que la carrière de Teste s'était terminée misérablement en 1847. Fatigué apparemment de jouer le « rôle de dupe », il avait vendu au prix de 100,000 francs la concession des mines de sel de Gouhenans au général de Cubières, ancien ministre de la guerre.

On sait que la corruption avait gagné le parlement et l'administration à la fin du gouvernement de Juillet. (Cf. Malet, dans l'*Hist. générale de Lavisse et Rambaud*, t. X, p. 400.)

Dans un entretien avec Louis-Philippe, Rogier lui a parlé de la situation presque désespérée où l'industrie linière de la Belgique se trouverait réduite si le Gouvernement belge n'obtenait pas d'être placé dans l'exception qu'il réclame et qui lui est due. « ... Sa Majesté a bien voulu, comme de

coutume, me donner l'espoir que nos vœux ne seraient pas trompés. Le langage de Sa Majesté est toujours, comme vous pouvez le remarquer, plein d'intérêt pour la Belgique, mais les propositions qui nous sont faites par son Ministre du commerce ne sont malheureusement pas en rapport avec ses paroles bienveillantes... »

» Pour ceux qui savaient (et pour moi je le tiens de source certaine) que M. Guizot avait donné l'ordre à l'ambassade de France de signer le traité relatif au *droit de visite* sans en avoir auparavant délibéré avec ses collègues et sans leur avoir communiqué cette importante décision, le silence que les membres du Cabinet ont gardé pendant la discussion de cette affaire dans la Chambre et l'espèce d'abandon où ils laissaient M. Guizot, en butte à des attaques si vives, s'explique aisément... »

A la dernière réception à Neuilly se trouvait M. de Kisseleff, le chargé d'affaires de Russie. « Ce jeune diplomate est personnellement bien accueilli; mais j'ai remarqué l'espèce d'affectation que d'augustes personnages ont mise à lui demander des nouvelles de la santé de M. de Pahlen, mais de l'empereur de Russie, pas un mot. Ceci est une espèce de pendant à ce qui se passait, dit-on, à St-Pétersbourg, lorsque l'empereur Nicolas, dans la réception du corps diplomatique, avait pour habitude invariable d'interpeller M. de Barante sur l'Académie française et de garder un silence absolu sur le Roi et sa famille. »

M. Guizot, absorbé par les travaux de la Chambre, ne s'est pas encore occupé, à ce qu'il semble, du projet de M. Cunin-Gridaine. Jusqu'ici, ce n'est qu'avec ce dernier et M. de Maisonneuve que Rogier a affaire. Il ne cesse de combattre les exigences du Cabinet français.

CXXI. — 3 juin 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — D'une entrevue avec MM. Guizot et Cunin-Gridaine, il a emporté l'espoir d'obtenir des conditions un peu meilleures pour la convention projetée : ce ne serait pas leur dernier mot, mais M. Guizot insiste sur une réduction du droit d'accise pour les vins et les alcools. « Ecrivez à votre Gouvernement, m'a-t-il dit, que cette concession est pour nous d'une indispensable nécessité [1] : il faut absolument que nous puissions montrer à notre industrie vinicole et au commerce de Bordeaux en particulier que nous

[1] Des raisons *électorales* puissantes motivaient la décision de Guizot.

ne négligeons pas le soin de leurs intérêts souffrants. La majoration du droit d'entrée dont nous allons frapper les toiles anglaises, n'est-ce pas une mesure propre à amener la diminution des droits énormes qui pèsent sur les vins et spiritueux de France? C'est pour nous une condition indispensable de la convention que nous désirons conclure avec vous. »

Rogier pourrait presque répondre du succès de la négociation si le Gouvernement l'autorisait à consentir au Cabinet français une concession quelconque sur ce point.

CXXII. — 4 juin 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — Nouvelle entrevue avec M. Guizot qui fait en quelque sorte de la réduction des droits d'accise la condition *sine qua non* de la convention. Le Ministre a dit que le Gouvernement anglais avait fait l'offre formelle d'une réduction considérable sur les droits dont le tarif anglais frappe les vins et spiritueux de France, si le Ministère français voulait renoncer à toute augmentation des droits actuels à l'entrée des fils et tissus de lin. MM. Rogier et Kindt luttent énergiquement pour la défense des droits de la Belgique.

CXXIII. — 9 juin 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — Il a fait connaître à M. Cunin-Gridaine, dans un entretien de ce jour, que si la majoration des droits était appliquée aux fils et aux toiles belges, la Belgique se verrait forcée de frapper les produits français et principalement les vins de droits plus élevés, ainsi qu'on le proposait au Parlement. Il faudrait d'ailleurs une loi pour réduire le droit d'accise sur les vins et les alcools. M. Cunin-Gridaine ayant dit alors : « En est-il de même du droit de douane? », Rogier a profité de cette insinuation pour lui demander si dans le cas où le Gouvernement belge croirait, ce qu'il ignore, pouvoir consentir à une réduction de ce droit, cette concession serait accueillie comme satisfaisante par le Cabinet français. M. Cunin-Gridaine n'a pas pris d'engagement sur ce point, n'en ayant pas conféré avec ses collègues.

CXXIV. — 10 juin 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — Une conférence a eu lieu à une heure aux affaires étrangères entre MM. Guizot, Cunin-Gridaine, Deffaudie, Drouyn de Lhuys, Magnier de Maisonneuve, Kindt et lui. Il s'empresse d'en adresser le résumé.

« M. le Ministre des affaires étrangères a le premier pris la parole pour exposer en peu de mots l'objet de la réunion : la nécessité où se trouvait le Gouvernement français d'adopter des mesures promptes et énergiques contre l'envahissement du marché français par les lins et tissus étrangers et son désir de placer la Belgique en dehors de ces mesures. Il a cherché à établir les avantages réels et immenses selon lui, que notre industrie linière retirerait de la position qui lui serait faite en France par suite de l'exclusion du produit anglais ; il est juste, a-t-il ajouté, que le Gouvernement belge achete ces avantages par des concessions ou des réductions de tarif.

» Ici M. Guizot nous a exposé ce que le Cabinet français désirait obtenir : ces demandes, vous les connaissez et j'ai déjà eu l'honneur de vous les communiquer dans mes lettres précédentes. En terminant, il m'a demandé quelles étaient les nouvelles propositions que j'étais chargé de faire au nom de mon Gouvernement.

» Avant de m'attacher à répondre à l'exposé de M. le Ministre des affaires étrangères, j'ai demandé à connaître d'une manière précise quelle serait l'augmentation du droit sur les fils et les toiles, arrêtée par le Gouvernement français ; car du plus ou moins d'élévation du chiffre dépendait le plus ou moins de concession à faire par la Belgique. M. Cunin-Gridaine m'a dit que le droit serait *plus que doublé ;* Son Excellence est partie de là pour dépeindre à son tour la position avantageuse que cette majoration qui pèserait sur les fils et tissus anglais, ferait aux nôtres.

» Interpellé de nouveau sur les concessions que j'étais chargé de consentir au nom du Gouvernement, je les ai fait connaitre en parties ; je veux dire que je n'ai indiqué d'abord : 1° que l'adoption du nouveau tarif français sur les fils et les toiles ; 2° la prohibition du transit ; 3° la réduction du droit sur les livres ; 4° l'assimilation complète pour les bateliers et bateaux français.

» Ces deux dernières concessions sont rejetées dès l'abord comme très peu importantes et l'on n'attachera aucun prix à les obtenir. J'ai dû offrir de les remplacer par la suppression de la remise accordée pour le déchet

aux sels de toute provenance, en fesant jouir le sel français du bénéfice exclusif d'une remise de 7 %.

» C'est sur la réduction du droit d'accise que la discussion s'est portée et c'est là où nous avons eu la lutte la plus vive à soutenir.

» Je ne vous redirai pas ici, Monsieur le Comte, tous les argumens pour et contre qui ont été échangés. Le Ministère attachait le plus grand prix à l'emporter sur ce point ; c'était une espèce d'*ultimatum*. A la fin cependant, cédant à toutes les raisons que nous lui avons exposées et que nous avons puisées en grande partie dans vos différentes dépêches, il a paru céder ; mais à cette concession il a attaché une condition dont il ne se départira pas, et que je ne pouvais consentir avant de vous en avoir référé : c'est une réduction des trois quarts de notre droit de douane sur le vin ; je veux dire que le droit de 2 francs par hectolitre serait réduit à 50 centimes et celui de 12 francs pour les cent bouteilles à 3 francs.

» Quant aux ardoises, M. Cunin-Gridaine demandait, comme vous le savez, que le droit de 5 francs par 1,000 pièces fût réduit à 2 francs. Nous avons déclaré, dès l'abord, que cette concession était impossible, mais M. le Ministre du commerce ayant établi par des chiffres que l'exportation française des ardoises (au-dessous de 7 pouces) avait été réduite à moins d'un 20e par suite de notre droit, il a été impossible de le faire renoncer à sa demande. Il a fini par proposer, comme son dernier mot, l'assimilation des deux droits sur les différentes espèces d'ardoises, c'est-à-dire que nous adopterions l'échelle des droits admis par la France. »

Rogier ajoute que M. Kindt adressera de son côté à M. le Ministre de l'intérieur une lettre qui suppléera en partie aux détails et aux considérations dans lesquelles il ne peut entrer faute de temps (il n'a quitté le Ministère des affaires étrangères qu'à trois heures et sa lettre doit être remise à la poste avant cinq heures).

Comme une dernière conférence a été fixée au mardi 14 et que le Ministère français ne veut pas retarder au delà du 15 la nouvelle ordonnance, il est de la dernière importance qu'on lui fasse savoir au plus tard le 13 si le Gouvernement belge acquiesce aux deux concessions relatives au droit de douane sur les vins et les ardoises...

Le dossier ne contient pas de lettre du comte de Briey ni de rapport de Rogier du 10 au 27. Nous savons seulement que le Cabinet français avait envoyé à Bruxelles M. Deffaudie pour obtenir du Gouvernement une réponse définitive.

CXXV. — 27 juin 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... Le *Moniteur universel* publie l'ordonnance relative à l'augmentation des droits de douane sur les fils et tissus de lin : elle est du 26. M. le Ministre du commerce et celui des affaires étrangères que j'ai vus et auxquels j'ai exprimé tout mon étonnement qu'une semblable mesure ait été prise avant le retour de M. Deffaudie, se sont attachés à la justifier par les considérations d'*une impérieuse nécessité*. Chaque jour on signalait au Gouvernement l'arrivée dans les ports français de navires chargés de toiles et de fils anglais. On était instruit que les chargements les plus considérables de ces produits s'effectuaient dans les ports d'Angleterre pour être immédiatement dirigés sur les ports de France.

En présence de ces faits, notre responsabilité, me dirent ces Messieurs, était gravement compromise; il fallait prendre un parti. Tout ajournement devenait impossible. Nous ne recevions par M. Deffaudie aucune réponse définitive du Gouvernement belge. Il était évident que la convention qui se négocie ne pourrait être conclue et ratifiée pour le 28 de ce mois ou le 30 au plus tard et nous nous sommes vus impérieusement contraints à soumettre l'ordonnance à la signature du Roi.

Elle a été signée en effet hier dimanche, vers 11 heures, c'est-à-dire plusieurs heures avant l'arrivée de M. Deffaudie.

Aux vifs regrets que je leur manifestais, que la Belgique n'eût pas été placée dans une *exception* même temporaire, ils m'ont répondu que le Gouvernement français n'aurait pu nous faire jouir de cet avantage sans exciter les plus vives réclamations de l'Angleterre, et que surtout la ligne de nos douanes ne présentait pas assez de garantie contre l'introduction en fraude des produits anglais qui de la Belgique pénétreraient ensuite en France.

Ils prétendent que nous n'avons pas à nous plaindre de la position qu'ils nous ont faite, puisque nous pouvons la faire cesser dans peu de jours en terminant les négociations entamées. L'exception que nous réclamons n'est qu'ajournée, et d'ici au 20 juillet le temps nécessaire nous est réservé pour débattre et signer les articles de la Convention.

Ce qu'ils ne disent pas et ce qui est vrai sans doute, c'est que le traitement que le Cabinet nous fait par cette ordonnance est une sorte de sommation, un moyen coercitif, pour amener le Gouvernement belge à céder

sur les concessions qui lui sont demandées. On croit sans doute que les effets désastreux de cette mesure en se fesant immédiatement sentir, feront naître de si vives plaintes dans les Flandres, que le Gouvernement se verra dans la nécessité de céder aux dures conditions qui lui sont imposées.

Je dis *dures conditions;* mais remarquez, Monsieur le Comte, qu'ici l'on n'en convient pas. MM. Guizot et Cunin-Gridaine continuent à prétendre que la perte qu'aurait à supporter notre Trésor (perte qu'ils n'évaluent qu'à 800,000) par suite de la réduction qu'ils demandent d'un tiers sur le droit d'accise, sera amplement compensée par les avantages que notre industrie linière, délivrée de la concurrence anglaise, trouvera sur le marché français.

On vient de me remettre votre lettre du 25 de ce mois avec les trois annexes qui l'accompagnaient. La publication de l'ordonnance que, d'après les termes de votre dépêche, vous ne regardiez pas comme si prochaine, motivera sans doute de votre part de nouvelles instructions. Je crois indispensable de les attendre, avant de reprendre avec le Cabinet et les commissaires français les négociations un instant suspendues.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire du *Moniteur* qui contient le rapport présenté au Roi par M. Cunin-Gridaine et l'ordonnance rendue hier 26, qui en est la suite.

Veuillez agréer...

Sauf dans un passage de la lettre du 14 juillet (ci-dessous) où Firmin Rogier dit que M. Van Praet est arrivé « porteur de légères modifications au projet de convention linière », il n'y a plus trace officielle des négociations dans ce dossier.

Nous savons, par les *Annales parlementaires* et par la *correspondance privée* de Firmin Rogier avec MM. Van Praet, Partoes, baron de T'Serclaes et l'ambassadeur prince de Ligne, qui était en congé, que ces négociations avaient été reprises dans les premiers jours de juillet. Elles aboutirent à la convention linière du 16 juillet. La Belgique conservait la jouissance des anciens tarifs français au prix de diverses concessions qui ne furent pas du goût de tous les membres du Parlement belge (1).

M. de Briey fit observer que la convention, dont l'industrie linière des

---

(1) Cf. *Annales parlementaires*, 1er et 2 août, 15 et 17 septembre 1842.

Flandres avait un impérieux besoin, n'était conclue que pour quatre ans [1] et qu'il y avait lieu de fonder avant 1846 un « système commercial et industriel ». Il avait en vue apparemment une union douanière entre la France et la Belgique. Mais cette union fut toujours considérée par l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie comme incompatible avec les stipulations des traités de 1836 et 1839. (Cf. Banning et Van de Weyer, *Patria Belgica*, t. II, p. 241.)

Il a été dit précédemment que la combinaison d'une union douanière entre la Belgique et l'Allemagne, dont d'ailleurs la diplomatie ne voulait pas plus que de la précédente, avait été repoussée énergiquement par Louis-Philippe.

CXXVI. — 14 juillet 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey* [2].

... Le 13 juillet sera à jamais pour la France une journée de deuil, et elle sera inscrite dans les annales de la Monarchie comme une des plus fatales et des plus déplorables.

Un Prince, héritier du trône, que tant de hautes vertus, de qualités aimables et précieuses rendaient digne de ce haut rang où il était appelé, ce Prince, l'espoir du pays, l'idole de l'armée, l'orgueil de sa famille, a péri misérablement, sur le bord d'une grande route, à la porte de sa royale demeure, et cette mort cruelle a été amenée par un concours de circonstances qu'une fatalité ennemie pouvait seule réunir.

Voici, Monsieur le Comte, quelques détails sur ce tragique événement que j'ai recueillis hier au soir et ce matin au château de Neuilly, de la bouche de plusieurs aides-de-camp de S. M. Louis-Philippe et qui sont à peu près conformes à ceux que les journaux de ce matin ont publiés.

---

[1] A peine la Convention du 16 juillet était-elle conclue qu'on se remettait à négocier pour obtenir mieux. On comprendrait à peine aujourd'hui, disait Banning, les combats qu'il a fallu livrer alors, les talents de premier ordre qu'il a fallu mettre en œuvre pour obtenir des résultats aussi restreints, aussi incomplets.

[2] C'est dans les lettres écrites par Firmin Rogier à l'occasion de la *mort du duc d'Orléans* que nous retrouvons le mieux l'ancien journaliste, le « reporter » sagace, au cœur généreux et à la plume alerte du *Mathieu Laensberg* et du *Politique* d'avant 1830. Pour cette raison, nous les reproduisons aussi complètes que possible.

Mgr le duc d'Orléans devait partir avant-hier au soir pour St-Omer et voyager pendant la fraîcheur de la nuit. Un motif que j'ignore lui a fait remettre son départ au lendemain. Vers onze heures du matin, quand les voitures de voyage étaient déjà toutes preparées dans la cour des Tuileries, le Prince crut devoir aller encore une fois à Neuilly pour prendre congé du Roi et de la famille royale. Il partit donc dans une calèche basse, menée à la Daumont; par une attention toute bienveillante, il ne voulut pas qu'aucun de ses aides-de-camp l'accompagnât; il partit donc seul, en uniforme, éperonné, avec son manteau près de lui. Je mentionne ces circonstances parce que c'est à leur concours qu'il faut attribuer la mort du Prince.

Près du Bois de Boulogne, à la porte Maillot, à l'endroit de la jonction du chemin de la Révolte, les chevaux, qui étaient trop vigoureux pour la voiture légère qu'ils traînaient et qui étaient, à ce qu'il paraît, attelés trop court, s'emportèrent. Le jeune postillon qui les menait s'épuisa en vains efforts pour les arrêter. Mgr le duc d'Orléans, d'ordinaire si calme en présence du danger, se leva vivement du fond de sa calèche et demanda au postillon s'il se sentait encore maître de ses chevaux. Sur sa réponse négative, Son Altesse, craignant peut-être que la voiture n'allât verser dans un fossé assez profond voisin de la route, voulut s'élancer : mais ses pieds s'étant embarrassés dans son manteau et ses éperons, il tomba la tête en avant, et sur le pommeau de son épée qui lui fracassa deux côtes et pénétra jusqu'au poumon. Dès ce moment, c'en était fait d'une vie si belle, si digne, si nécessaire à la France. Cette intelligence si haute allait s'éteindre, ce cœur si plein de généreux sentimens allait cesser de battre pour jamais. Celui qui devait un jour présider aux destinées de la France et continuer l'œuvre si habilement commencée par son royal père, était déjà presque sans vie quand on accourut pour le relever. On le porta sans connaissance dans une petite maison voisine; c'était celle d'un marchand de vins. On lui prodigua avec empressement tous les secours de l'art. Hélas! ils devaient être impuissans.

Cependant la nouvelle de cet affreux malheur avait été portée immédiatement au château de Neuilly. La Reine, le Roi, sans gardes, sans suite, sans donner le temps qu'on amène une voiture, se rendent à pied, je devrais dire courent à travers le parc et arrivent éperdus auprès de leur fils bien-aimé. Les princes et princesses avaient suivi. Alors ce fut une scène bien déchirante que celle qui se passa dans la modeste chambre où le Prince gisait moribond. La Reine à genoux versait des larmes abondantes, l'appelait en vain des noms les plus tendres. Le Roi debout près du lit, absorbé dans une morne douleur, contemplait ce fils l'objet de tant de tendresse, dont la fin

prématurée emportait tant de chères espérances, et ses pleurs coulaient en silence.

Encore si c'était moi, s'écriait l'auguste et malheureux vieillard!

Le Prince, au milieu de tant de sanglots et de soins empressés, ne reprit pas un seul instant connaissance : on dit seulement qu'il murmura quelques mots en allemand. Son agonie fut longue : elle dura plusieurs heures. Un peu avant cinq heures, il cessa de souffrir, laissant sa famille dans la plus amère douleur et Paris dans une profonde consternation; car je dois le dire, à l'annonce imprévue de cette perte, des regrets universels s'élevèrent; chacun comprit la grandeur du malheur qui venait de frapper la France en même temps que la famille de son Roi.

Le corps du Prince, placé sur une litière, et suivi du Roi, de la Reine, des Princes, des Princesses, du Ministre, etc., tous marchant à pied dans un solennel et lugubre silence, fut transporté à Neuilly dans la chapelle du château et il y restera jusqu'au moment des funérailles qui vont lui être préparées. La Reine rentrée dans ses appartements se jeta en pleurant dans les bras de son royal époux et tous deux restèrent quelque temps dans une muette et douloureuse étreinte.

Ce matin, j'ai appris que Sa Majesté n'avait pris aucun repos pendant la nuit, que ses larmes n'avaient cessé de couler et qu'elle était dans le plus grand abattement.

Le Roi a maîtrisé mieux sa douleur. En présence des graves questions que la mort de l'héritier du trône vient soulever, il s'est rappelé que, comme monarque, il avait des devoirs à remplir, et qu'il fallait assurer le repos et l'avenir de la France, et ne laisser aux factions aucun motif d'espérer.

Un Conseil des Ministres a dû être tenu dans la journée et toutes les mesures que réclame la gravité de la circonstance auront sans doute été arrêtées. On pense que les Chambres pourraient être convoquées avant l'époque qui avait été d'abord fixée. En présence des difficultés et peut-être des dangers de la position, cette mesure serait généralement approuvée.

Je n'ai presque pas besoin d'ajouter ici que la conférence que nous devions avoir ce matin aux affaires étrangères a été nécessairement remise, mais nous pensons que demain elle pourra avoir lieu, et que peut-être nous parviendrons à arrêter définitivement le projet de traité, sauf de legères modifications, dont M. Van Praet était porteur.

Le projet fut signé le 16 juillet.

On verra page 187 deux lettres : l'une de Van Praet à Firmin Rogier (du 21 août), l'autre de Constant Materne à Firmin Rogier (du 22), relatives à l'échange des décorations qui fut fait entre les deux gouvernements à l'occasion de cette convention.

CXXVII. — 18 JUILLET 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... Aussitôt que la Chambre des députés se sera constituée, elle sera saisie d'une question de la plus haute gravité ; je veux dire celle de la régence. Déjà tous les esprits s'en préoccupent ; déjà la presse se partage sur le choix du régent — à qui cet exercice temporaire de la Royauté sera-t-il délégué? — Sera-ce à Mgr le duc de Nemours, ou bien à Mme la duchesse d'Orléans?

Le parti conservateur semble préférer le premier, tandis que l'opposition pencherait pour l'auguste veuve. Ces premières discussions sont déjà un mal et pourraient amener de tristes luttes dans le parlement si on leur laissait le temps de se développer ; mais on comprend généralement la nécessité de faire décider la question sans retard et il n'est pas douteux qu'elle soit résolue en faveur de Mgr le duc de Nemours.

CXXVIII. — 22 JUILLET 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... Le Ministre des affaires étrangères avait informé les membres du corps diplomatique que S. M. le roi Louis-Philippe les recevrait hier jeudi à 3 heures et demie aux Tuileries. Tous se sont rendus à cet appel, empressés qu'ils étaient de remplir un triste devoir et de porter au pied du trône, au nom de leurs souverains, l'expression des regrets et de la douloureuse sympathie qu'avait excités en eux la fin si déplorable de Mgr le duc d'Orléans.

Réunis avant la réception dans un salon d'attente, ambassadeurs, ministres, secrétaires, attachés, tous témoignaient par leur contenance abattue et leur visage attristé combien ils ressentaient le coup fatal qui avait enlevé à la France et à son Roi le Prince que tant de hautes qualités rendaient digne du trône où il devait monter un jour ; chacun rappelait par combien d'endroits il méritait d'être regretté ; tous s'accordaient à louer sa gracieuse affabilité, sa noble intelligence, sa bravoure calme et ardente à la

fois au milieu du danger; c'était à qui rappellerait quelque trait qui honore sa mémoire.

Cependant le moment venu de se rendre auprès du Roi, le corps diplomatique ayant à sa tête M. le comte d'Appony, se dirigea vers le salon où S. M. l'attendait. Le Roi était assis sur son trône (c'est la première fois que je le vois recevoir ainsi les Ministres étrangers), ayant à sa droite le duc de Nemours, à sa gauche les ducs d'Aumale et de Montpensier; au bas des marches du trône se trouvaient les membres du Cabinet, les maréchaux présents à Paris, les aides-de-camp du Roi. Chacun s'avança en silence vers l'auguste monarque, dont les traits étaient très-altérés par la douleur; il répondait avec une touchante bonté et un air de profonde tristesse au salut respectueux qu'on lui adressait en passant devant lui; Mgr le duc de Nemours m'a paru très pâle et très abattu. Ce silence avait son éloquence et touchait plus que ne le pouvait faire un discours; l'émotion de tous était bien véritable et s'il y avait quelque consolation à retirer dans le malheur qui a frappé le Roi et sa famille, c'en serait une sans doute que ce concert d'éloges, cette universalité de regrets et ce deuil général que la mort à jamais déplorable du duc d'Orléans a fait éclater...

CXXIX. — 26 juillet 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... Tous ceux qui ont assisté aujourd'hui à l'ouverture de la session législative [1] et qui en attendaient de vives émotions ont dû être satisfaits : ils auront vu combien de larmes peuvent couler des yeux d'un Roi. De bonne heure, la Chambre des députés était remplie et présentait un aspect lugubre. Les places réservées d'ordinaire au public n'avaient pas suffi, et les bancs les plus élevés de la Chambre étaient occupés (chose nouvelle) par un grand nombre de femmes, qui, au lieu des toilettes brillantes qu'elles étalent d'ordinaire dans de telles solennités, étaient toutes vêtues de deuil. Le trône en velours cramoisi surmonté de drapeaux couverts de crêpe, s'élevait au centre de l'hémicyle : à droite et à gauche avaient été placés quatre tabourets; les regards attristés des spectateurs y cherchaient vainement le cinquième, et la pensée se reportait douloureuse à celui qui l'occupait d'ordinaire.

[1] L'élection pour le renouvellement de la Chambre, dissoute en juin, avait eu lieu le 9 juillet.

Quand la voix du chef des huissiers eut annoncé le Roi, une émotion indéfinissable parut saisir l'assemblée; chacun se leva et des cris de *Vive le Roi* qui auraient dû être unanimes retentirent avec force et à plusieurs reprises. L'extrême-gauche et l'extrême-droite, par un déplorable et indigne oubli de toute convenance, de tout respect devant une si grande infortune, gardèrent un silence que rien ne saurait justifier. Néanmoins les acclamations poussées de toutes les autres parties de la salle furent si vives et je dirai si passionnées, que le Roi qui avait pris place sur son trône ne put maitriser son émotion. Il essaya de lire son discours; dès les premiers mots, ses larmes l'interrompirent. Ce fut là une scène bien touchante : les cris de *Vive le Roi* éclatèrent avec une nouvelle force et le vénérable monarque, touché de plus en plus de ces marques de sympathie pour son infortune, voulut reprendre sa lecture et ses sanglots le suffoquèrent encore. Cependant sa voix se raffermit peu à peu et par un courageux mais pénible effort, il parvint à achever son discours. Je regrette de ne pouvoir le joindre à ma lettre; il n'est pas encore imprimé. Du reste, le Roi n'y parle que de la grandeur de la perte que lui et la France ont faite, ainsi que des mesures que les circonstances commandent de prendre et dont il attend avec confiance l'adoption par les Chambres.

Après ce discours qui fut accueilli de nouvelles acclamations, M. le Ministre de l'intérieur appela les noms de tous les députés qui prêtèrent successivement le serment d'usage. Ici on remarque que MM. Arago, Dupont de l'Eure, la Bourdonnay, la Rochejacquelin, Berryer et quelques autres encore des deux oppositions les plus extrêmes, avaient fait défaut.

L'absence de ces Messieurs était-elle fortuite ou plutôt leur répugnait-il de jurer solennellement fidélité à la Charte et au Roi. C'est ce que je laisse à d'autres le soin de décider.

Maintenant la Chambre va se constituer; on croit que malgré une assez vive opposition, M. Dupin aîné sera porté à la présidence, et que M. Odilon Barrot ne réunira pas plus d'un tiers des voix. M. Thiers, auquel on avait proposé de le porter au fauteuil, s'y est formellement refusé. J'ai eu l'occasion de l'entretenir hier pendant quelque temps : il m'a dit que dans ce moment, il ne consentirait à aucun prix entrer au ministère, mais il ne cache pas qu'il voudrait en faire sortir M. Guizot : il prétend que si ce dernier abandonnait son portefeuille, la loi de Régence réunirait quatre cents voix, tandis que si M. Guizot reste aux affaires, elle ne sera votée qu'à une assez faible majorité.

On a remarqué pendant toute la séance l'air triste et abattu des quatre

princes, assis sur des pliants aux deux côtés du trône; mais le duc de Nemours était celui dont le visage et la contenance décelaient la plus vive douleur. La perte de ce frère qu'il pleure si amèrement lui laisse aujourd'hui d'immenses devoirs à remplir : il aura surtout à conquérir ces sympathies populaires qui entouraient le duc d'Orléans, mais qui, ce qui est bien pénible à reconnaître, ne se sont pas jusqu'à présent déclarées pour lui...

— M. de Briey avait demandé à la légation de Belgique à Paris de faire une démarche auprès du Gouvernement français pour qu'il n'autorisât pas un ancien fonctionnaire du département du Nord, M. d'Herbigny, à porter la décoration du Lion néerlandais que le roi Guillaume venait de lui donner.

M. d'Herbigny s'était acquis apparemment des titres à la bienveillance du Ministère hollandais par des publications, très peu aimables pour la Belgique et le roi Léopold, parues dans les années antérieures à 1839.

M. de Briey écrivait à Rogier, au mois de juillet, qu'il conviendrait d'entretenir « verbalement » M. Guizot du mauvais effet que produirait à Bruxelles l'autorisation sollicitée par le « folliculaire » d'Herbigny.

CXXX. — 29 JUILLET 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... M. Guizot serait tout disposé personnellement à acquiescer, car lui aussi a eu plus d'une fois à se plaindre des attaques de d'Herbigny. Mais dans les termes de bonne amitié où le Gouvernement français se trouve depuis quelque temps surtout avec la Hollande, refuser formellement l'autorisation de porter une décoration que le roi Guillaume II a jugé bon de donner, ce serait un manquement de procédé, un acte insolite qu'on ne peut commettre...

« ... Toutefois il est possible, par voie détournée, d'arriver à vous satisfaire, a ajouté M. Guizot : c'est de susciter de telles difficultés renouvelées avec une telle persistance, d'apporter de tels obstacles et de telles lenteurs à cette affaire que l'autorisation demandée, sans être précisément refusée, ne soit jamais accordée... »

Voilà, M. le Comte, ce que j'espère et tout ce qu'il est possible d'obtenir dans cette circonstance.

Nous ignorons si la *voie détournée* a été suivie jusqu'au bout. Nous

n'avons pas eu la curiosité de chercher à savoir si le « folliculaire » a obtenu l'autorisation qu'il sollicitait. Après tout, il s'en est peut-être bien passé.

CXXXI. — 1er AOÛT 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... J'ai l'honneur de vous informer que LL. MM. le Roi et la Reine ont quitté ce matin (1) le palais de Neuilly à 10 heures et demie se dirigeant sur Péronne où Elles coucheront ce soir.

Leur départ a été pour la famille royale un moment bien douloureux; c'était un spectacle triste et touchant que celui de leurs adieux. La Reine des Français couvrant de ses larmes et de ses baisers sa fille bien-aimée, semblait ne pouvoir s'en séparer. Les deux rois se tinrent aussi longtemps embrassés et ne se quittèrent qu'en pleurant; la présence de Leurs Majestés Belges a été pour la famille royale de France un grand sujet de consolation, et je sais que le roi Louis-Philippe a plusieurs fois dit à son auguste gendre que son arrivée et son séjour à Neuilly lui avaient donné une résignation et rendu une force d'âme dont il ne se croyait plus capable. Leurs Majestés partiront de Péronne demain matin vers huit heures et arriveront au château de Laeken dans la soirée...

CXXXII. — 3 AOÛT 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

ANALYSE. — Il décrit les funérailles du duc d'Orléans.

Un sentiment domine généralement. La dynastie d'Orléans est devenue l'objet d'un attachement plus profond. Chacun comprend mieux aujourd'hui la nécessité de la soutenir et combien son maintien importe à la fois au bonheur de la France et au repos de l'Europe.

CXXXIII. — 6 AOÛT 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... Le Ministère n'avait pas fait de la Présidence de la Chambre une question de cabinet; mais il était évident que son existence serait bien compromise

---

(1) Le Roi et la Reine des Belges étaient arrivés à Neuilly le 17.

si son candidat avoué, M. Sauzet, succombait dans la lutte contre M. Dufaure. M. Sauzet n'a été élu qu'au second tour, avec treize voix en plus de la majorité, triomphe assez pâle, si de ces treize voix on ôte les cinq voix données par les ministres et une par M. Legrand, sous-secrétaire d'État...

... Il paraît aujourd'hui bien établi que la fraction légitimiste pourra dans certains cas décider de la majorité, selon qu'elle se portera au centre ou à gauche...

On citait ce matin un mot de M. Dupin qui indique que le Procureur général à la Cour de cassation se rangera parmi les adversaires du Ministre des affaires étrangères. « M. Molé, a-t-il dit, ne couvrait pas la royauté; M. Guizot la compromet, il faut le renverser »...

Ce qui sert à expliquer cette hostilité du moment de M. Dupin, c'est d'avoir vu le Ministère lui préférer M. Sauzet pour la Présidence. On a beau chercher à flatter sa vanité, à lui dire qu'on avait besoin de lui pour être rapporteur du projet de loi de Régence, que, nommé Président, il ne pourrait accepter cette mission si difficile et si belle à la fois; M. Dupin gronde encore et deviendrait un rude adversaire pour le Cabinet, si quelque haute influence ne modifie pas ses dispositions actuelles.

Pendant la double opération du scrutin, il y aurait eu un spectacle assez curieux à se donner : c'était d'observer M. Sauzet. Il allait, venait çà et là, se portait successivement sur tous les points de la salle, parlant aux uns, souriant aux autres, suivant de l'œil avec une anxiété véritable l'addition des voix, jusqu'au moment où son nom fut proclamé vainqueur.

Assurément, M. Sauzet est un des hommes les plus honorables de la Chambre; c'est un beau talent oratoire, un noble caractère, mais le fauteuil de la Présidence était si ardemment désiré par lui qu'il n'était plus maître de son émotion et qu'il eût ressenti le coup le plus rude si son concurrent l'eût emporté...

CXXXIV. — 9 AOÛT 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

On annonçait hier dans les salons diplomatiques que le projet de loi sur la Régence serait présenté aujourd'hui à la Chambre des députés...

Le million que le duc d'Orléans recevait de l'État serait partagé entre sa veuve et le futur Régent : trois cent mille francs seraient donnés à la mère du Roi mineur et sept cent mille au duc de Nemours...

CXXXV. — 12 août 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — Il a eu la veille un entretien avec M. Guizot qui a promis d'user de son influence auprès du Roi de Hollande pour amener la fin la plus prompte des différends de la Belgique avec la Hollande au sujet de la Convention du 19 avril 1839. (Cf. lettre du 7 avril 1842.)

CXXXVI. — 19 août 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... La discussion de la loi de Régence a commencé le 18 à la Chambre des députés. On ne s'entretenait le soir, dans les salons ministériels que des discours de MM. de La Rochejacquelin, Lamartine et Guizot. Le premier, par d'imprudentes paroles, a soulevé dans l'assemblée les plus énergiques réclamations. Chose presque sans exemple, après deux rappels successifs à l'ordre, il a été obligé de descendre de la tribune sans achever son manuscrit (*pendent opera interrupta*).

M. de Lamartine, toujours éloquent, a cependant causé plus d'un sentiment de surprise et de regret par l'étrangeté et la contradiction de certaines doctrines et a dû être médiocrement flatté des applaudissements que lui prodiguait l'extrême-gauche.

Lorsque, après avoir inutilement, en mai 1831, posé sa candidature de deux côtés à la fois, à Toulon et à Bergues (Nord), Lamartine [1] avait réussi à entrer, en 1833, à la Chambre des députés par la circonscription de Bergues, il s'était rallié à la Monarchie de Juillet « tout en faisant ses réserves ». Conservateur indépendant, il se déclarait prêt à soutenir le Gouvernement aussi longtemps que l'ordre matériel et la sécurité publique ne courraient plus de danger.

Sauf peut-être en 1835 (cf. p. 152), il était pendant près de huit ans resté seul en dehors des partis, rêvant une conciliation entre les hommes les plus éclairés des deux fractions de la Chambre, d'où sortirait un parti

---

(1) Émile Deschanel, dans son remarquable ouvrage — trop peu connu — (*Lamartine*, 2 vol., Paris, 1903), apprécie fort bien sa carrière parlementaire.

nouveau, « le parti social ». Le mot faisait sourire, mais il était plus profond que ne voulait le croire par exemple Thiers.

Plus écouté que suivi, plus admiré pour son éloquence superbe que pour ses idées politiques — quoiqu'il en ait émis de « lumineuses », entre autres sur la question d'Orient, — Lamartine avait été successivement en 1837, 1839, 1841 réélu à Bergues en même temps qu'à Mâcon.

Les questions de principe et les intérêts sociaux avaient seuls obtenu son attention et ses travaux.

Il n'avait guère commencé qu'en 1841 à se préoccuper des questions ministérielles.

Vers ce temps-là commença ce qu'on pourrait appeler son évolution politique.

Dans la session de 1842-1843, tout en se disant encore monarchiste, il s'attaque à tout le système du gouvernement, « à la pensée du règne » telle qu'elle s'est manifestée depuis huit ans, « à ce système qui usurpe légalement, qui empiète timidement, mais toujours... mais à qui il ne sera pas donné de prévaloir longtemps contre l'organisation et le développement de la *démocratie* moderne »...

C'est pendant cette session, qu'après avoir combattu la *politique de l'immobilité* chère à Guizot qui ne voulait pas entendre parler de réforme politique, c'est dans cette séance, dis-je, qu'il s'exprime ainsi :

« A vous entendre, le génie des hommes politiques ne consiste qu'en une seule chose, à se poser là sur une situation que le hasard ou une révolution leur a faite et à y rester immobiles, inertes, implacables à toute amélioration. Et si c'était là, en effet, tout le génie de l'homme d'État chargé de diriger un gouvernement, mais il n'y aurait pas besoin d'homme d'État, une borne y suffirait... »

... La réponse de M. Guizot à ce discours a été noble, élevée et simple à la fois...

M. Thiers parlera demain : on ne doute pas qu'il ne défende les principales dispositions du projet de loi qui est un peu son œuvre... On m'a cité un fait que je crois devoir vous mentionner, Monsieur le Comte, parce qu'il semble indiquer que les sentiments que l'autocrate de Russie porte au Roi

des Français et à sa famille n'ont pas ce caractère d'antipathie et d'hostilité qu'on leur attribuait jusqu'à présent. Horace Vernet, le peintre, était à St-Pétersbourg et dînait à la table de S. M. Nicolas au moment où la dépêche annonçant la nouvelle de la mort du duc d'Orléans a été remise à ce Prince. L'Empereur ne l'eut pas plus tôt lue que, se levant tout-à-coup avec une émotion visible, il s'écria : « quel affreux événement! » et se retira dans un appartement voisin. Quelques instants après, il fit appeler près de lui Horace Vernet, et, les larmes aux yeux, lui communiqua la fatale nouvelle. C'est un bien grand malheur, s'écria-t-il, que je déplore comme père et comme monarque; vous allez à Paris, M. Vernet, exprimez bien au Roi des Français combien le coup qui l'a frappé m'a été sensible; dites-lui combien je m'afflige de la perte si cruelle de son malheureux fils; je désire qu'il le sache.

Horace Vernet ajoute que le chagrin de l'empereur Nicolas était bien réel et que son émotion était profonde. Sa Majeste a fait plus, elle a ordonné de suspendre toutes les fêtes qui étaient préparées et a voulu que sa Cour l'*imitât* et prît le deuil immédiatement...

CXXXVII. — 20 AOÛT 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... M. Thiers a occupé la tribune pendant plus de deux heures. Son discours, tout en faveur du projet de loi, a produit un immense effet...

L'orateur a rompu à peu près avec les deux oppositions de droite et d'extrême-gauche. Il a fini cependant par faire un appel, au nom des intérêts du pays, à une conciliation générale. Il a engagé tous les partis à voter en faveur de la loi qu'il regarde non comme sans défaut ni comme la meilleure qu'on puisse faire, mais comme la plus propre à remplir les exigences du moment...

M. Dupin est venu ensuite, comme rapporteur, résumer les diverses opinions qui avaient été émises. Entraîné dans un brillant éloge de la Révolution de juillet et dans un blâme sévère de la Restauration et des causes qui avaient amené sa chute, il fut violemment interrompu par un député légitimiste (M. de l'Espinasse, je crois), qui protesta contre les paroles de l'orateur. Un épouvantable tumulte éclata alors dans toute la Chambre et M. Dupin trouva des paroles éloquentes et d'une chaleureuse indignation pour défendre son opinion...

La loi obtiendra, on n'en peut douter, une majorité très-imposante.

Lorsque la convention commerciale du 16 juillet eut été signée, il se fit, comme d'habitude, entre les gouvernements un échange de décorations.

CXXXVIII. — Bruxelles, 21 août 1842. *Lettre de Van Praet à Firmin Rogier.*

Mon cher Rogier,

Je viens de recevoir votre lettre d'hier, et je vous prie d'être bien persuadé que je suis très sensible à la manière amicale dont vous vous êtes conduit pour moi dans cette circonstance. J'avais insisté près de vous et près de M. de Briey pour que l'on me laissât en dehors de l'échange des décorations, n'ayant été dans la négociation qu'accidentellement, et ayant trouvé la besogne presqu'achevée en arrivant. Je craignais aussi de nuire à l'un ou l'autre de ceux qui devaient être compris sur la liste. Je suis donc d'autant plus prompt à reconnaître que vous avez arrangé mes affaires d'une manière fort aimable. — Je vous remercie aussi des bonnes assurances que vous me donnez et que je vous rends de tout cœur. Je vous jure que le refroidissement qui s'est opéré dans ces derniers temps entre votre frère et moi a été une des circonstances les plus pénibles de ma vie (1).

Je vous ai promis que je vous tiendrais au courant de ce qui pourrait vous intéresser ici. Jusqu'ici je n'ai pas un mot. Je tiendrai ma parole.

Tout à vous,

Jules Van Praet.

Bruxelles, 21 août 1842.

J'ai renvoyé avant-hier matin à de Briey tous les arrêtés pour les décorations à envoyer en France. Vous devez avoir reçu toute la boutique à l'heure qu'il est.

---

(1) Charles Rogier n'était pas éloigné de croire que Van Praet avait déconseillé au Roi d'accorder la dissolution du Sénat au Ministère du 18 avril 1840. Cf. Discailles, *Charles Rogier*, t. III, pp. 46 à 52, et une lettre de Charles à Firmin du 11 décembre 1842.

CXXXIX. — Bruxelles, 22 août 1842. *Lettre de Constant Materne à Firmin Rogier.*

Mon cher Firmin,

Votre ouvrage est donc achevé! Recevez encore mes meilleurs remerciements pour votre bon souvenir, pour votre excellente et stable amitié.

Recevez aussi mes félicitations, car vous avez la décoration de commandeur, et, ce qui est incontestable, vous l'avez gagnée à la sueur de votre front; les épines ont été pour vous seul et les roses pour tout le monde [1].

Ce ruban, vous pouvez le porter avec quelque orgueil : il représente des services réels dans des circonstances difficiles...

CXL. — Paris, 22 août 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

La loi sur la Régence a été adoptée par 310 voix contre 94 : les opposants sont les 25 légitimistes du côté droit et les 69 de la fraction de la gauche qui votent avec M. Barrot...

De tous les incidents qui ont signalé la discussion, le plus important est assurément le discours prononcé avant-hier par M. Thiers. Rien de curieux à observer comme l'attitude de la gauche et du centre qui laissaient éclater à tous moments, l'une, sa surprise de retrouver un si puissant auxiliaire, et l'autre, son indignation de se voir à la fois *catéchisée* et abandonnée par celui qu'elle regardait comme tout acquis à son opinion...

C'est surtout dans la salle des conférences que les scènes les plus dramatiques se passèrent, quand M. Thiers s'y présenta, après avoir quitté la tribune. M. le duc de Marmier, ardent conservateur, courut à lui les bras ouverts et presque les larmes aux yeux, puis l'enlevant de terre et le serrant sur son cœur, il s'écriait avec transport : nous vous avons « retrouvé

---

(1) Le prince de Ligne écrivait de Belœil, le 4 septembre, à Rogier (qu'il priait de traiter pour lui une question assez délicate) : « ... à notre première rencontre soit à Paris, soit à Bruxelles où nous n'avons pas grande chance de vous voir en ce moment où vous *êtes l'Atlas des intérêts de la Belgique...* »

enfin »! M. Saint-Marc de Girardin, avec cette douce et un peu mordante ironie qu'il manie si à propos, lui disait, en lui prenant les mains : « je ne puis que vous renouveler, mon cher collègue, le compliment que je vous faisais il y a cinq ans, sur votre succès oratoire ».

Cependant, M. Thiers recevait d'assez bonne grâce, mais avec un peu de gêne pourtant, toutes ces félicitations des députés du centre, qui tenaient, il le comprenait bien, à le compromettre de plus en plus aux yeux de ses amis de la gauche (comme il les appelait encore) et à l'engager tout-à-fait dans le parti conservateur.

Le *Constitutionnel*, journal dévoué à M. Thiers, comme vous le savez, a beau déclarer ce matin que cette circonstance n'a rien fait perdre au chef du centre gauche de l'estime dont ses collègues de l'opposition l'honorent, il n'en est pas moins vrai que l'on regarde ici généralement sa rupture avec l'opposition comme définitive et que pour cette fois, il sera bien difficile que le divorce ne soit pas complet. Il paraît aussi que depuis assez longtemps son alliance avec la gauche pesait à l'ancien Président du 1er mars; qu'il la trouvait ingouvernable et qu'il n'attendait qu'une circonstance pour s'en séparer avec un certain éclat. Elle s'est présentée et il l'a saisie, sacrifiant, comme il le disait, ses amitiés politiques à ses convictions dynastiques.

La perte de M. Thiers pour la gauche sera-t-elle compensée par la conquête qu'elle semble avoir faite de M. de Lamartine, et cette importante conquête lui restera-t-elle? C'est ce que le temps nous apprendra et ce qui semble douteux pour qui connaît les antécédents et les tendances de l'illustre député de Mâcon...

CXLI. — 14 septembre 1842. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

... Nous avons aussi à la fin d'octobre les élections communales où il faudra donner dans les principales villes à MM. les catholiques un avant goût du banquet splendide qu'on se propose de leur servir au mois de juin prochain, à moins que les *modifications ministérielles* dans un sens libéral, dont il est toujours question, ne viennent paralyser l'énergie de l'opposition et sauver la vie aux grosses têtes du parti catholique menacées à Tournai, à Ath et à Liège, sans parler de Gand où l'on n'aura que des imbéciles à tuer...

Rogier, comme tous les libéraux, était fort irrité de la chute du cabinet

de 1840-1841 amenée par un procédé parlementaire tout nouveau (voir plus haut). Il l'était plus encore par la campagne violente, dirigée inutilement d'ailleurs, contre lui à l'élection législative de juin 1841. Il comptait sur une revanche en juin 1843. (Cf. *Rogier*, t. III, pp. 59-63.)

Des *modifications* étaient en effet dans l'air : M. de Briey, en désaccord avec ses collègues sur la question de la prérogative accordée à la Société générale, quitterait, disait-on, le Ministère des affaires étrangères où il serait remplacé par le général Goblet, un libéral. M. Mercier, ex-libéral, irait aux finances en remplacement de M. Smits. M. d'Anethan remplacerait à la justice M. Van Volxem. Mais ces modifications ne devaient s'opérer que quelques mois après la lettre du 14 septembre.

CXLII. — 6 octobre 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — Réception par les Souverains à Saint-Cloud, le 4 octobre, de tous les membres du corps diplomatique (c'était la première depuis la mort du duc d'Orléans).

... La force d'âme, l'énergique volonté, les sentiments du devoir ont dominé en eux la plus vive et la plus légitime des douleurs, La Reine, quoique plus pâle, paraissait cependant se bien porter. Le Roi n'est nullement changé et il a repris cette admirable aptitude à s'occuper de toutes les affaires qui le caractérise et qui étonne tous ceux qui ont l'honneur de s'entretenir avec lui. A le voir si plein de vigueur, il serait difficile de croire que ce Prince vient d'accomplir sa soixante-neuvième année... Pendant la réception, on a remarqué que M[gr] le duc de Nemours s'était entretenu avec la plupart des ministres étrangers et n'avait pas quitté le salon. Son Altesse n'avait pas autrefois cette coutume et se retirait au commencement de la soirée ; on dit qu'Elle s'applique avec grande ardeur à s'initier aux affaires et que les Ministres ont jugé utile qu'il assistât dorénavant aux conseils tenus chez le Roi. C'est une prérogative que Casimir Périer s'était refusé autrefois avec opiniâtreté à accorder au duc d'Orléans...

Les projets d'union douanière entre la France et la Belgique, agités depuis plusieurs années, n'étaient pas abandonnés par le Cabinet des Tuileries, quoique l'Angleterre s'y montrât fort hostile.

Lord Aberdeen, d'après ce que dit Van de Weyer, dans la *Patria Belgica* (t. II, p. 341), avait fait comprendre au Ministère français que, sur ce point, il serait aussi net que l'avait été en 1840 lord Palmerston.

Dans tous les cas, M. Guizot et le comte de Briey songeaient, on va le voir, à de nouvelles négociations commerciales dont la presse périodique pourrait aider à faciliter le succès.

CXLIII. — 8 octobre 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... M. Guizot apprécie autant et plus que personne l'influence de la presse périodique et la nécessité de son concours pour l'heureux résultat des nouvelles négociations commerciales. Il a bien voulu me promettre d'agir directement sur le *Journal des Débats*, et déjà vous avez pu remarquer dans quelques articles les premiers effets de cette promesse. Son Excellence pense qu'il serait très important de nous rendre surtout favorables la *Presse* et le *Commerce*. Les moyens pécuniaires seraient peut-être les plus propres à atteindre ce but; mais il serait peu convenable de faire des offres directes d'argent; on courrait risque de les voir rejeter. On pourrait atteindre le même but en prenant un nombre d'abonnements considérable à ces feuilles et par le mot considérable, je veux dire 50, 60 ou même cent. Quant aux autres journaux influens tels que le *Siècle* et le *Courrier français*, j'ai quelques raisons de penser que je pourrai, par suite de mes relations personnelles avec quelques-uns de leurs rédacteurs, les amener à défendre le principe de l'union commerciale et à seconder les efforts des négociateurs. Le Gouvernement a les moyens de reconnaître par une distinction honorifique le concours que les écrivains lui prêteront dans cette circonstance, et il serait indispensable que je fusse autorisé à leur promettre que telles sont les intentions à leur égard. Vous avez lu sans doute l'excellent article publié il y a quelques jours par le *Courrier français*. Comme ce journal n'a pas le dixième des abonnés du *Siècle*, peut-être conviendrait-il de lui prendre aussi une certaine quantité de n[os].

Si l'on jugeait utile d'agir sur la presse des départemens, je connais particulièrement celui qui en est ici le correspondant general, et par son moyen on pourrait, selon le besoin, faire insérer dans les feuilles de certaines localités les articles qui seraient jugés utiles à nos intérêts. Il y aurait de ce chef quelques dépenses à faire mais qui ne seraient pas très-élevées. On ne

peut douter que des articles rédigés dans l'esprit de ceux qui ont paru depuis peu dans le *Courrier de la Gironde*, ne produisent un excellent effet.

Maintenant, Monsieur le Comte, permettez-moi de vous soumettre une observation ; pour espérer un appui efficace des rédacteurs des journaux, il faudrait que je fusse à même de les entretenir des nouvelles négociations commerciales autrement qu'en termes vagues et généraux ; car la confiance qu'on leur montrerait les flatterait et les animerait à bien faire. Il faudrait que je connusse moi-même ce que le Gouvernement désire et ce qu'il demande, et jusqu'à présent, je n'ai pas eu l'honneur de recevoir aucune communication sur cet objet important...

CXLIV. — 11 octobre 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... Le Roi et la Reine des Belges sont arrivés à Paris... Le Roi recevra demain tous les ministres et dans cette première réunion, il est présumable qu'il sera quelque peu question des nouvelles négociations commerciales... Tout le Conseil est-il de la même opinion sur l'opportunité de cette affaire? C'est ce dont il est malheureusement permis de douter. M. Guizot, avec sa volonté forte et l'influence qu'il exerce sur la plupart de ses collègues, parviendra-t-il, comme il en a le plus vif désir, à vaincre les résistances et à mener à bien les négociations? Il le croit et le roi Louis-Philippe en conserve l'espoir.

L'annonce de l'arrivée de notre auguste Souverain a donné l'éveil aux intérêts qui se prétendent menacés par un nouveau traité avec la Belgique ; et je sais que plusieurs grands propriétaires de bois et d'usines pressent leur retour dans la capitale pour y venir combattre sans doute les projets du cabinet et les efforts des négociateurs. Il paraît, d'après les renseignements que j'ai recueillis, que le *Constitutionnel* et le *Commerce* seront leurs organes. On dit que le premier de ces deux journaux, se voyant dépérir et sentant sa fin approcher, a cru découvrir un moyen de se relever et de retrouver des abonnés en défendant le système prohibitif; de là les articles hostiles aux négociations qu'il a publiés dans ces derniers temps. Ceci est aussi un peu d'histoire du journal du *Commerce :* cependant je crois qu'il y aurait moyen, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, il y a deux jours, de rendre ce dernier favorable à nos intérêts. Quoi qu'il en soit, le voyage du Roi et son séjour de quelque durée à St-Cloud en lui permettant d'entretenir les membres du Cabinet et les personnages les plus influents, ne peut qu'exercer le plus salutaire effet.

Le moment est d'ailleurs favorable. M. Guizot ne veut pas se présenter devant les Chambres au mois de janvier prochain sans leur annoncer qu'il s'est occupé des intérêts matériels et il sent la nécessité de leur prouver, pour se maintenir au pouvoir, qu'il n'a pas craint de provoquer et de conclure avec nous une union commerciale, quelque déplaisir qu'en dût ressentir l'Angleterre...

CXLV. — 26 novembre 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — L'insurrection qui a éclaté dans la capitale de la Catalogne [1] se dissipera d'elle-même, d'après ce que disent les gens les mieux informés.

CXLVI. — 30 novembre 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

Analyse. — M. Guizot a bien voulu lui communiquer des nouvelles relatives au soulèvement de Barcelone, que l'on peut considérer comme étouffé.

CXLVII. — 1er décembre 1842. *Lettre de Firmin Rogier au comte de Briey.*

... Les nouvelles de la veille sont confirmées. Les insurgés de Barcelone devront se rendre à merci... Espartero désarmera les ouvriers.

... Plusieurs journaux allemands semi-officiels avaient annoncé dernièrement qu'une note aurait été remise à M. Guizot par lord Cowley et le comte d'Arnim pour protester contre l'union douanière de la Belgique et de la France. Quoique je fusse à peu près certain que cette nouvelle fût inexacte, cependant j'ai cru devoir, dans l'entrevue que j'ai eue hier avec M. le Ministre des affaires étrangères, en entretenir Son Excellence et lui demander ce que j'en devais penser. M. Guizot me répondit qu'il n'avait reçu jusqu'à ce jour aucune note ou protestation de qui que ce fût à ce sujet. Il est vrai, a-t-il ajouté, que M. d'Arnim et lord Cowley lui en ont touché quelques mots, qu'ils lui ont même fait entendre que les puissances européennes qui avaient

(1) Consulter Desdevises du Dézert, *L'Espagne de 1810 à 1847.*

reconnu par les traités l'indépendance et la neutralité de la Belgique, protesteraient contre l'union douanière si elle s'accomplissait ; qu'au reste, lui, M. Guizot, n'avait jamais accepté aucune discussion sur ce terrain, qu'il s'était toujours refusé à entrer avec les diplomates étrangers dans aucune explication par le motif péremptoire qu'il n'y avait rien encore de terminé et qu'il fallait attendre, pour se trouver en meilleure position de répondre aux notes et interpellations, que l'union fût un fait accompli. M. Guizot n'ignore pas d'ailleurs que lord Aberdeen a adressé à tous les ministres anglais près des diverses cours de l'Europe une note où il les engage à user de toute leur influence pour exciter la méfiance des Puissances et pour provoquer des protestations contre l'union projetée. Il croit que ni la Belgique ni la France n'ont lieu de s'inquiéter en rien de ce mauvais vouloir et qu'elles n'en doivent pas moins continuer à chercher les moyens d'opérer la fusion projetée. Il s'est attaché alors à faire ressortir sous le rapport politique les avantages que la Belgique trouverait dans cette grande mesure. Il pense que notre nationalité ne sera jamais prise au sérieux par certaines Puissances et qu'elles ne renonceront définitivement à toute idée de partager à un moment donné nos belles et riches provinces, que lorsque, par l'union intime de nos intérêts commerciaux et de notre politique avec une grande Puissance, l'indépendance et la force de notre naissant État se trouveront sous la garde et en quelque sorte sous le bouclier de la France, et qu'on ne pourra toucher à l'une sans s'attaquer à l'autre.

M. Guizot s'attend à avoir de graves discussions à soutenir dans les deux Chambres, dès les premiers jours de la session (il le désire du reste) sur le projet d'union douanière entre les deux pays. Il croit qu'il est opportun d'attendre jusqu'à cette époque pour reprendre les négociations. Pendant ce temps, on pourra continuer, au moyen des journaux, à combattre les adversaires de la mesure, et chercher à lui acquérir de nombreuses adhésions. Il croit savoir que la *Presse* qui a publié récemment plusieurs articles d'un effet fâcheux contre le projet a été achetée, et chèrement, par les riches et puissants industriels qui composaient la réunion Fulchiron [1]...

A peine entré en fonctions, le prince de Ligne avait écrit à M. le comte de Briey que la Légation de Belgique à Paris ayant été élevée au rang d'ambassade, il lui semblait qu'il convenait, « d'après l'usage diplomatique »,

---

(1) Fulchiron, député du Rhône de 1831 à 1845, pair de France de 1845 à 1848.

que M. Rogier, jusque-là conseiller de légation, reçût le titre officiel de conseiller d'ambassade. Il avait donc l'honneur de proposer, « comme une mesure qui lui serait personnellement agréable », qu'il fût pris un arrêté royal à ce sujet.

Le 20 décembre 1842, M. de Briey fit savoir au Prince qu'il était autorisé à permettre à M. Rogier de prendre le qualificatif demandé « aussi longtemps que le chef de la mission serait investi du caractère d'ambassadeur ».

CXLVIII. — 11 DÉCEMBRE 1842. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

> ... Les hommes et la situation sont épuisés. Nous tombons dans les redites et la monotonie. On est descendu depuis longtemps au-dessous de la colère et de la critique. Cela durera encore Dieu sait combien de temps, mais cela ne peut durer...

Rogier faisait allusion aux colères provoquées par la loi dite du *fractionnement* qui constituait, suivant le mot de Banning (*Patria Belgica*, t. II, p. 488), un acte de défiance à l'égard des grandes communes et dont la présentation seule avait décidé M. Osy, assurément un conservateur résolu, à se détacher d'un parti qui, « voulant aller trop loin, ramènerait le pays à des bouleversements [1] ».

Rogier faisait aussi allusion aux critiques très vives qui avaient accueilli le vote d'une disposition additionnelle à l'article 2 de la loi communale de 1836, en vertu de laquelle le bourgmestre pouvait désormais être nommé en dehors du Conseil. — La retraite de ces « lois réactionnaires » deviendra un des articles du programme du libéralisme.

> ... C'est assez vous parler de nous [2]... Les plaisirs sont-ils commencés? Et les soirées hebdomadaires?... Avez-vous reçu la visite du nouvel ambassa-

---

[1] Ce sont les propres paroles du député Osy. (Cf. DISCAILLES, *op. cit.*, t. III, p. 69.

[2] Cette lettre, dont nous ne donnons que de courts extraits, fait connaître les détails les plus intimes de la vie de Charles Rogier.

deur? Où va-t-il s'établir? Viendra-t-il chaque jour *signer* rue Pépinière [1], ou le conseiller d'ambassade lui portera-t-il les pièces? La princesse honorera-t-elle cet hiver les salons de Paris de son auguste présence? Je les crois l'un et l'autre *meilleurs enfants* que le Comte et la Comtesse (Le Hon) qu'ils remplacent...

... Chaque jour amène un nouvel échec pour le Ministère. Hier on a rogné le dixième du budget de la marine conformément aux anciennes convictions du sénateur De Briey. La plupart des lois financières proposées par Smits sont déjà condamnées...

On commence, à ce qu'il parait, à ouvrir les yeux en haut lieu. Van Praet lui-même admet l'avènement de l'opinion libérale comme très possible. Mais il croit qu'elle viendra sans nous qui sommes maintenant des *exaltés*. Ce premier pas en fera faire un second. On aura beau faire : une grande injustice a été commise : l'opinion libérale du pays a cette injustice sur le cœur et elle en aura satisfaction. Le mois de juin donnera, je crois, une grande leçon de morale, à moins cependant que le parti des *honnêtes gens* ne parvienne à créer en masse de faux électeurs, ce dont il parait s'occuper activement. Si ce système prévaut, il faut dire que nous entrons en Révolution. S'ils l'emportent par la *fraude*, ils justifient d'avance la *force*. La force a au moins sur la fraude le mérite de la franchise. Mais nous n'en sommes pas là, Dieu merci. Et on espère arrêter sur la pente Messieurs les conservateurs. Il faut observer que, pour être électeur dans beaucoup de districts ruraux, il n'en coûte que 60 et même 40 francs ; on peut donc créer une masse d'électeurs. Mais ne serait-on pas en droit d'expulser des bureaux tous ces électeurs? Il se pourrait qu'on fît à la Chambre une motion contre ce qui se passe. On attend des renseignements positifs...

C'est dans la discussion sur les fraudes électorales qui s'engagea l'année suivante, que Rogier s'occupa de l'intervention du clergé dans les élections. « Il s'en mêle trop, disait-il, trop pour lui et pour nous, mais surtout pour lui. Qu'il use de son droit électoral que je ne lui conteste pas assurément, mais comme citoyen, non pas comme chef, comme conducteur de parti politique... Nous lui demandons de respecter le domaine du pouvoir civil, de prêcher l'union et non pas les haines des partis, de réconcilier et non pas

(1) C'est là qu'étaient les bureaux de la Légation belge.

de diviser les opinions... Le prêtre, aux yeux de milliers de pères de famille appelés presque chaque année à exercer leurs droits, est un adversaire politique, presque un ennemi privé dont il faut avoir raison et dont, vainqueur ou vaincu, se retirent le respect, la confiance et l'amour... » (Cf. *Annales parlementaires :* Chambre des représentants, mars 1843.)

C'est alors aussi qu'il appela de tous ses vœux le jour où la querelle religieuse pourrait disparaître des débats politiques et où les partis se diviseraient sur d'autres bases. Il rêvait d'une division en « conservateurs progressistes et en conservateurs stationnaires », puisque « tout le monde en Belgique est conservateur [1] ».

> ... J'ai vu dans une de tes lettres à Materne que tu considères V. P. (Van Praet) comme ton *ami véritable*. Lequel de vous deux est l'obligé de l'autre? J'ai fait pour lui dans le temps ce que je n'avais fait pour nul autre au monde. Je l'ai vu assister depuis avec la plus grande indifférence à la basse intrigue qui nous a renversés, si même il n'y a mis la main. Brisons là dessus. V. P. est jaloux de ses anciens amis. Il n'aime pas à les voir ministres, cela l'offusque. C'est la seule excuse que je puisse trouver à sa conduite. Sinon elle est inqualifiable...

Il convient de rapprocher de ce passage où l'on voit bien que Rogier, toujours aigri de la chute de 1841, est injuste envers Van Praet qu'il croit y avoir été pour quelque chose, il convient, disons-nous, de rapprocher de ce passage la lettre écrite par Van Praet à Firmin le 21 août 1842. Nous croyons pouvoir affirmer que Van Praet ne fut jamais jaloux de Lebeau ni de Charles Rogier [2]. Il avait certainement conservé le souvenir de ce que Charles Rogier fit pour lui quand il était membre du Gouvernement provisoire.

> ... Dans ta dernière lettre à Maman, tu parlais de ton désir de venir la voir cet hiver. Cela la rendrait bien heureuse. Pourras-tu abandonner dans les premiers moments le Prince (de Ligne) à lui-même? Je crois qu'il importe

---

(1) Cf. DISCAILLES, *op. cit.*, t. III, p. 85.

(2) Cf. DISCAILLES, *op. cit.*, t. II, pp. 28-29. (Cf. aussi la notice que nous avons consacrée à Van Praet dans la *Biographie nationale*.)

beaucoup qu'il sente la nécessité de ta présence. Il a été question de toi au Sénat et à la Chambre. De B. (De Briey) en a toujours parlé en très bons termes. Chacun dit ici : le Prince est là pour le decorum; R. (Rogier) pour les affaires. Cette nomination est donc un événement bien favorable pour toi...

... Quelle est la situation du cabinet français? Y a-t-il quelque chose de sérieux dans la combinaison Molé-Thiers [1]?...

J'ai lu les *Dix Ans* de L. Blanc dont tu m'avais parlé dans le temps. C'est admirablement écrit. Il y a dans le style du Montesquieu et du Bossuet. En général l'auteur, que je crois un jeune homme de peu d'expérience encore, est exact et impartial. Mais il a plus de prétention à la profondeur que de profondeur réelle. Louis-Philippe n'aura pas à se louer de cette publication...

Nous avons constaté que la minute de maints rapports envoyés par le Prince au Gouvernement belge, comme de plusieurs lettres adressées aux autorités françaises en 1843 et 1844, est de l'écriture de Firmin Rogier.

Le Prince ayant demandé, le 21 mars 1843, un congé de deux mois pour affaires particulières et parce qu'il avait des arrangements à prendre en vue de « s'installer définitivement à Paris », M. de Briey chargea Rogier d'administrer les affaires de la Légation pendant la durée de ce congé qui fut prolongé jusqu'au 19 juin.

Avant l'expiration du congé M. de Briey avait été remplacé (17 avril) par M. Goblet.

En 1844, de la fin de juin à la fin d'octobre, Firmin Rogier fit encore l'intérim de l'ambassade de Paris. (Cf. l'étude de Juste sur le lieutenant général comte Goblet d'Alviella.)

CXLIX. — Bruxelles, 25 mars 1843. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

(Il lui parle de ses rapports avec le prince de Ligne.)

... Vous êtes contents l'un de l'autre. Il faut que cela dure le plus long-

---

[1] Elle n'avait rien de sérieux. Guizot, qui avait fait dissoudre la Chambre des députés quelques mois auparavant, était sorti fortifié de la lutte. Il devait conserver le pouvoir jusqu'en 1848.

temps possible... Je n'ai jamais eu pendant mon Ministère que de bonnes relations avec le Prince, et j'ajouterai que de bons procédés pour lui...

... Le Hon paraît avoir des chances à Tournai (1). Il remue ciel et terre.

... L'élan est grand, de jour en jour on va s'animer davantage.

... Le succès dépendra du choix des candidats... Si l'on n'a pas la main très malheureuse, on réussira à Liége, à Gand et dans plusieurs arrondissements de la Flandre orientale et du Hainaut... Dix libéraux de plus à la Chambre, ce serait assez pour déplacer la majorité. Il n'en faudrait pas même autant. Mais tout ne serait pas encore résolu par là. Il se présenterait encore des difficultés de plus d'un genre à la formation d'un cabinet indépendant.

L'opinion catholique est très effrayée et très démoralisée. Son attitude pendant toute la discussion qui vient de finir a été assez humble et résignée. Elle a cédé en beaucoup de points, et je doute qu'elle retire de sa loi réactionnaire tout le fruit qu'elle en attendait. L'opposition a donné avec ensemble et talent. Et l'on s'accorde à dire que jamais discussion parlementaire n'a été plus belle en Belgique. Ajouterai-je que amis et ennemis proclament que jamais le parrain de Mlle Fanny Charlotte (2) n'a été plus *beau* (3)?...

La journée du 10 juin 1843 fut favorable à l'opinion libérale, qui fit plusieurs recrues parmi lesquelles deux des plus brillants orateurs dont se soit honoré notre Parlement, Castiau et Delhougne, élus le premier à Tournai, le second à Gand. Par contre, les sommités du parti catholique Raikem, De Behr et Dubus furent éliminées. Et M. Dechamps ne réussit que péniblement à Ath.

Le ministère était tellement irrité du mauvais résultat de la campagne électorale, qu'il fit un crime à ses propres amis de la constatation d'un échec qui sautait cependant aux yeux. L'*Indépendant*, un journal dont la politique était avant tout gouvernementale, mais qui se distinguait par la modération de sa polémique, avait reconnu loyalement que malgré tous les efforts du ministère *mixte* « en faveur des candidats catholiques », le parti libéral

---

(1) Nous avons dit plus haut qu'il fut battu à cinq voix.

(2) Charles Rogier venant de tenir sur les fonds baptismaux la seconde fille de Firmin.

(3) Discussion sur les fraudes électorales. (Voir lettre précédente.)

pouvait se féliciter de la journée du 10 juin. Immédiatement le Cabinet lui retira son appui. L'*Indépendant* devint le 1er juillet l'*Indépendance belge*. La société en commandite par actions (cent quatre-vingts de 500 francs dont deux furent souscrites par Charles Rogier) avait été formée par M. Faure, rédacteur en chef de l'*Indépendant*. L'article 7 des statuts porte que l'*Indépendance belge* est fondée pour défendre les principes de l'opinion libérale modérée.

Il restait encore à M. Nothomb une majorité suffisante pour soutenir son système mixte. Mais il arriva un moment où, suivant l'expression de Banning, l'anarchie pénétra dans le ministère lui-même. Ce fut lorsque, en 1844, M. Nothomb, voulant faire droit à un grief légitime de ses adversaires, proposa de confier au Gouvernement la nomination des membres du jury universitaire.

Il rencontra au premier rang de ses adversaires son propre collègue M. Dechamps qui, après avoir comme député contribué à faire échouer la proposition, s'en retourna s'asseoir au banc des ministres.

Le ministère condamné à l'impuissance avait fini par se renfermer dans le domaine des intérêts matériels.

Les élections de juin 1845 lui ayant infligé un échec marqué à Bruxelles et à Anvers et ayant augmenté de six le nombre des députés libéraux, M. Nothomb donna le 19 sa démission (1).

Avec lui tomba le système des cabinets et des majorités mixtes.

Si les catholiques conservaient une majorité de quelques voix à la Chambre, l'ascendant moral était du côté des libéraux.

Les ministres de 1840-1841 eurent leur revanche. Charles Rogier obtint à Anvers et à Bruxelles les honneurs d'une double élection au premier tour de scrutin, malgré des attaques violentes de la presse ministérielle.

---

(1) Il fut nommé ministre plénipotentiaire à Berlin.

CL. — Paris, 12 juin 1845. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Mon cher et triomphant Charles,

Un seul jour peut faire oublier quatre années d'amertume (1), tu l'éprouves en ce moment. Te voilà aussi grandi, aussi fortifié dans l'opinion publique que tes adversaires sont abaissés et affaiblis. Ainsi leurs invectives, leurs calomnies (2), leurs attaques insensées n'ont servi qu'à mieux assurer ton triomphe. Voilà la digne récompense de quinze années d'une conduite loyale et ferme, d'une vie sans tache et sans reproche...

La succession de M. Nothomb allait apparemment revenir à Rogier. De toutes parts, à Bruges comme à Bruxelles, à Liége comme à Anvers, on le croyait (3). Le Roi, avant de choisir un cabinet libéral homogène armé du droit de dissolution, voulut faire « un dernier essai de transaction ». Il s'adressa à M. Van de Weyer qui constitua l'administration du 30 juillet 1845. MM. Dechamps, d'Anethan, Dupont restaient aux affaires étrangères, à la justice, à la guerre, M. Malou prit le portefeuille des finances, M. d'Hoffschmidt celui des travaux publics; M. Van de Weyer s'était réservé l'intérieur.

Banning a fait remarquer que le dessein de Van de Weyer était analogue par quelques côtés à celui que Robert Peel avait conçu en Angleterre : il consistait à gouverner dans un sens libéral avec une majorité de droite. Tâche assurément ingrate et dont l'impossibilité se manifesta surtout lorsque M. Van de Weyer voulut organiser sur de larges bases l'enseignement moyen officiel.

Au bout de sept mois il se retira (2 mars 1846).

Le flot de l'opinion libérale s'élevant et grossissant toujours, comme disait

---

(1) L'amertume est visible dans les lettres précédentes de Charles. D'ailleurs ses amis, Materne, entre autres, écrivaient à Firmin que l'injustice de 1841 lui avait été « profondément sensible ».

(2) Cf. *Charles Rogier*, t. III, pp. 96-112.

(3) *Idem*, t. III, pp. 104 et suiv.

Castiau [1], l'avènement d'un ministère libéral paraissait cette fois inévitable. Charles Rogier [2], invité le 15 mars à le former, avait fait agréer les noms de Delfosse (pour les finances), d'Henri de Brouckere (pour les affaires étrangères), du général Chazal (pour la guerre), de d'Hoffschmidt (pour les travaux publics), du procureur général De Bavay (pour la justice). Toutes les fractions du parti libéral étaient donc représentées dans ce cabinet. Mais la combinaison échoua au dernier moment parce que le programme de Rogier comportait le droit éventuel de dissoudre les Chambres et de révoquer les fonctionnaires systématiquement hostiles.

CLI. — MONS, 27 MARS 1846. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier* [3]. « Particulière ».

MON CHER AMI,

Je ne t'ai pas tenu au courant de toutes les phases de la crise ministérielle d'où je viens de sortir, et de sortir aussi heureusement qu'honorablement, à ce que chacun dit. J'ai eu huit jours de travail et de peines. J'avais enfin abouti à un bon résultat. Les dispositions du Palais semblaient à la fin si favorables que j'ai été sur le point de vous écrire que tout était fini et que je vous attendais à l'hôtel de l'Intérieur. Mais le jour de ma dernière entrevue avec le Roi, je me suis aperçu d'un revirement. Soit qu'on ait dissimulé jusque-là, soit que des représentations soient venues de quelque point où l'on aime assez le gouvernement personnel et pas beaucoup les ministres libéraux [4]. Il est certain qu'il s'est opéré un changement du jour au

---

(1) Le livre que nous avons consacré à Castiau sous le titre : *Un précurseur* (Gand, 1903), reproduit les passages les meilleurs de ses écrits et de ses discours.

(2) Cf. *Charles Rogier*, t. III, pp. 18-21.

(3) Inutile de dire que nous ne possédions pas cette lettre suggestive lorsque, en 1894, nous racontions la crise ministérielle de 1846.

(4) Évidemment à la Cour de Louis-Philippe, près duquel Guizot était tout-puissant. A rapprocher de ces « représentations » la lettre que le Roi des Français écrivit à son beau-fils en avril pour lui signaler les dangers du *Congrès libéral*. (Cf. DISCAILLES, *op. cit.*, t. III, p. 136.)

lendemain dans les dispositions que l'on montrait. On a bien voulu reconnaître au surplus que je m'étais conduit pendant toute cette affaire avec beaucoup de loyauté. J'ai fait entendre la vérité avec beaucoup de modération et de respect; mais enfin, je l'ai fait entendre.

Afin que tu saches à quoi t'en tenir sur l'ensemble de la négociation et de mes prétentions, et que tu puisses, le cas échéant, faire un usage discret de ce que tu auras appris, je t'envoie copie : 1° de mon exposé au Roi avec les bases politiques du nouveau cabinet; 2° de ma lettre au Roi à la suite de notre dernière entrevue. C'est là dedans que je me propose de me renfermer le jour des explications venu. Je ne crois pas avoir été jamais été placé sur un meilleur terrain ni avoir été jamais aussi fort.

Si l'on trouvait, par hasard, que j'ai voulu m'entourer de trop de précautions, il faut que l'on sache que pas huit jours avant que je fusse appelé, j'étais déclaré au Palais *impossible, irrévocablement impossible;* aussi n'est-on arrivé à moi qu'à la dernière extrémité.

Quand j'ai mis en avant le nom de Delfosse on a jeté les hauts cris tout d'abord, le mot *impossible* est revenu; toutefois tant de bonnes raisons ont été données, Delfosse aurait été si bien accueilli *sur tous les bancs de la Chambre* comme ministre des finances, que force a bien été de se *montrer* résigné de ce côté.

On s'est rejeté sur mes prétentions exorbitantes quant aux choses. Pour la dissolution et la destitution des fonctionnaires les pièces ci-jointes te feront voir jusqu'où je poussais les exigences. Mon programme renferme aussi le retrait de deux lois du ministère Nothomb, lois qui ont fait un mal énorme au Gouvernement et au parti catholique et dont ils ont été les premiers à se mordre les doigts.

L'une dite du *fractionnement* a divisé la commune en *quartiers* pour les élections communales. On espérait que les curés et vicaires auraient dans des élections de *paroisse* plus d'influence que dans une élection générale. Il n'en est pas arrivé ainsi. Ce n'est pas le curé qui est aujourd'hui le maître dans les paroisses de nos grandes villes, c'est l'avoué, le notaire, le brasseur, l'épicier, le maître d'estaminet, etc. Bref, la loi du fractionnement conduit droit à la prédominance de l'élément démocratique, ainsi qu'on l'a vu aux dernières élections de Bruxelles, de Liége, de Verviers, etc.

Retirer cette loi, ce n'était donc pas faire du radicalisme. Bien au contraire.

Quant à la loi dite du *Bourgmestre :* le principe suivi jusqu'en 1843 avait été, comme en France, la nomination dans le sein du *conseil com-*

munal. Ce fut alors que M. Nothomb arracha aux Chambres à une très faible majorité la nomination hors du conseil. L'opinion libérale avait été d'accord pour accorder cette nomination hors du conseil, pour des besoins administratifs et sous la condition d'un avis conforme de la députation permanente (conseil de préfecture). Cette condition fut repoussée à la majorité d'une seule voix. Il s'agirait de la rétablir et de faire tomber *pour si peu de chose* un des gros griefs de l'opposition, contre ce qu'on a appelé une loi réactionnaire.

En un mot, en retirant la loi du *fractionnement*, on faisait obstacle à l'invasion de la démocratie; en exigeant l'avis conforme de la députation pour la nomination du bourgmestre en dehors du conseil, on rognait quelque peu le pouvoir central, tout en lui laissant plus qu'il n'avait avant 1843. Il y avait plus que compensation pour le Gouvernement.

Je te parle de ces deux lois, parce qu'il est possible qu'à Paris cette partie du programme ne soit pas bien comprise, et qu'on ne lui donne plus de portée qu'elle n'en a réellement. Ce n'est pas au surplus là dessus qu'ont porté les difficultés.

Au vrai, ce qu'on ne veut pas, ce sont des ministres ayant un système à eux et des vues indépendantes. On accepte des commis et des complaisants, on repousse les volontés et les convictions. On a une idée fixe dont, je le crains, on ne se guérira pas. On s'appuie sur le parti de l'aristocratie et du clergé. On ne tient pas compte de l'opinion des classes moyennes. On pousse l'aveuglement jusqu'à (*trois mots illisibles*) contre l'esprit de toutes nos villes. L'aveuglement est bien grand. J'en redoute de graves inconvénients, pour ne pas dire de grands périls pour l'avenir. L'opinion libérale vient de nouveau d'être repoussée par le Roi, alors qu'elle se montrait extrêmement modérée. Plus tard, et chaque jour ses exigences croîtront, elle arrivera avec un programme plus sévère. On sera bien forcé de lui rendre les armes. On l'acceptait aujourd'hui, plus tard, il faudra la *subir*. C'est une triste perspective pour un prince qui se montre très soucieux du *qu'en dira-t-on* en Europe.

J'ai des motifs sérieux de croire que l'opinion du Gouvernement français n'a pas été étrangère à la solution de la crise ministerielle. A-t-on pensé à Paris que si nous arrivions aux affaires, on allait demander en France un *ministère libéral* comme en Belgique? Cela n'est pas invraisemblable.

Si tu rencontres le personnage politique dont tu m'as transmis l'opinion, tu pourras lui faire part, avec la réserve que tu jugeras convenable, du contenu de ma lettre. Mais ceci mérite beaucoup de ménagement. Car nous

ne devons pas avoir même l'apparence d'être en relation avec l'opposition française, au moins dans ce moment.

Le personnage dont il est question dans ce paragraphe est sans doute Odilon Barrot, qui était le chef de l'*opposition de S. M.* en France.

Dans un banquet qui, lors des fêtes de l'inauguration du chemin de fer de Bruxelles à Paris, réunit à Bruxelles les principaux hommes politiques de la France et de la Belgique, Rogier saisit l'occasion de la présence à Bruxelles de Barrot pour provoquer de sa part des explications rassurantes sur les dispositions de son groupe, que l'on accusait de vouloir la revision des traités de 1815, le Rhin pour frontière à la France et par suite l'absorption de la Belgique.

A un toast du chef du libéralisme belge, le chef du libéralisme français répondit en buvant à l'union de la Belgique et de la France :

« Votre liberté et votre indépendance, dit-il, importent à la liberté et à l'indépendance de notre patrie. Il ne peut rien arriver de bien ou de mal au peuple belge que la France ne le ressente profondément et, si quelque danger pouvait jamais vous menacer, ce ne serait pas le lendemain, ce serait le jour même que la France serait avec vous... A l'union de deux peuples libres, à leur communion dans la sainte cause de la liberté et de la civilisation, à laquelle nos révolutions nous ont voués à jamais! » (Cf. *Charles Rogier*, t. III, p. 138.)

Quand le jour des explications officielles sera venu, je sais bien de quel côté seront tous les torts, je sais bien qui va de nouveau y laisser de sa popularité (et c'est déjà bien peu, bien peu). J'ai prédit tout cela. J'ai dit, avant d'accepter la mission, que comme je me proposais d'être bien modéré et très raisonnable, s'il y avait rupture, les conséquences fâcheuses n'en retomberaient point sur moi, que mieux vaudrait renoncer dès le principe qu'à la fin de la négociation.

Pour le moment j'ignore à quel parti on va s'arrêter. Le lendemain de notre séparation le Roi a fait venir Chazal pour lui offrir le portefeuille de la guerre, dans quelque nouvelle combinaison. Chazal a refusé : le Roi a apprécié ses raisons, l'a comblé d'amitiés et l'a prié d'accepter le titre d'*aide de camp*, ce que Chazal a respectueusement accepté. Ainsi on accusera le ministère libéral d'avoir voulu faire violence au Roi, d'avoir porté

atteinte à sa prérogative constitutionnelle et dans ce ministère on aurait compté :

Un ministre en fonction	D'Hoffschmidt.
Un ancien ministre.	Ch. R.
Un gouverneur de province . . .	De Brouckere.
Un procureur général	De Bavay.
Un aide de camp du Roi	Chazal.

J'attends de pied ferme à la tribune les nouveaux sauveurs de la Couronne; et je me réserve aussi de leur demander où ils étaient ces royalistes dans les deux premières années de la Révolution, quand nous étions sur la brèche pour défendre les prérogatives de la couronne, que nous y laissions notre popularité, que nous y risquions notre existence jusqu'au duel inclusivement.

Il paraît qu'un des *indignés* est ce gros M. D'Huart, l'auteur du fameux discours qui commençait et finissait par le cri de guerre : *marchons en avant*, l'auteur aussi de maintes autres incartades fort peu gouvernementales. Ce M[r] ancien libéral et ancien démagogue est rentré dans le giron de la sacristie et de la Cour, et se croit un personnage essentiel au salut du pays, parce que le Roi le consulte dans tous les moments de crise, et lui offre à chaque instant un portefeuille que M. D'Huart refuse pour *motifs de santé*.

On a offert hier un portefeuille à M. *Dumont-Dumortier*, le sénateur (il a refusé), à M. Liedts qui n'en a pas voulu, même pour *un trimestre*, quoi qu'on limitât son dévouement à un aussi bref délai.

La rentrée de M. Van de W. n'est pas dans les choses impossibles. Hier j'ai reçu deux fois sa visite. Il venait tout simplement me demander communication amicale de mon projet ou de mes vues sur l'enseignement moyen. Le procédé me surprit quelque peu. Voyez-vous le cabinet ancien nous prendre nos idées pour se reconstituer? Je fis, comme je le dus, une réponse évasive. Le projet arrêté entre mes collègues et moi n'était pas ma propriété. Je n'avais pas à en disposer. Il faisait d'ailleurs partie d'un programme *un et indivisible* pour la rédaction duquel il s'était fait des concessions réciproques. M. Van de Weyer ne voulait, disait-il, rester que pour faire passer la loi, puis il laisserait la *place à d'autres*. M. Van de W. s'est déjà singulièrement amoindri aux gens des deux opinions : il ne lui manquerait plus que de recommencer son ministère pour se perdre entièrement.

J'ignore à quel résultat on va aboutir. Les embarras sont grands. Il

s'accroîtront encore dans l'avenir. J'ai la conviction intime d'avoir fait tout mon devoir avec la modération et la fermeté convenables. Je ne regrette rien. A aucune époque ma position politique n'a été meilleure et plus forte qu'en ce moment. Je ne l'affaiblirai pas, soyez en bien sûrs. Tout ce qu'on fera sera du replatrage et du provisoire. La force de l'opinion sera quelques jours tellement irrésistible qu'il faudra bien céder. On en est convaincu et pourtant on résiste. C'est, je vous le dis, de l'aveuglement. C'est presque de la déraison.

Pour me reposer des fatigues de ces jours derniers et échapper aux diverses complications et intrigues du moment, je suis venu m'établir à Mons auprès de l'excellent Chazal et de sa femme qui nous a accueillis bien gaiement. Nous voilà sous notre *tente*, mais *contents* comme Mathilde.

Je vous embrasse et vous aime tous les deux.

CHARLES.

Chazal et sa femme envoient leurs amitiés.

Après la rupture des négociations avec Charles Rogier, un ministère catholique homogène fut formé le 31 mars 1846. Il était composé de MM. De Theux (intérieur), d'Anethan (justice), Dechamps (affaires étrangères), Malou (finances), De Bavay (travaux publics), Prisse (guerre).

Ce ministère obtint une majorité de dix voix à la Chambre quand il posa la question de confiance, mais certains membres de la droite même ne le considéraient pas comme la conséquence logique des événements qui s'étaient passés depuis cinq ans. Tel M. De Decker qui s'abstint de voter sur la question de confiance et qui qualifia la combinaison ministérielle d'*anachronisme,* pour ne pas dire de *défi*. Par cette déclaration d'un ami, on peut juger du ton des discours que prononcèrent les adversaires du cabinet. Ils reprochèrent amèrement au troisième pouvoir de s'être laissé circonvenir une fois de plus par les influences de cour qui, à un moment donné, pourraient lui devenir fatales.

Le Congrès libéral de juin 1846 arrêta le programme du libéralisme sur des bases assez semblables (sauf la réforme électorale) à celles qu'indiquait Rogier dans le programme qu'il avait soumis au Roi au mois de mars.

CLII. — 6 juillet 1846. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

... Cela ne peut pas durer très longtemps. Je ne compte cependant sur rien de décisif avant l'été prochain... Je jure que je ne ferais point deux pas pour sortir de céans. Les événements auront leur cours naturel. Je ne chercherai pas à le précipiter. Il y a sur la route bien des difficultés, bien des déboires, et, arrivé au but, bien des déceptions. Ceci n'est pas du découragement, c'est de l'expérience. S'il n'y avait au fond de tout cela une question d'honneur et de devoir, je sais bien où serait mon refuge. Est-il plus douce destinée que celle d'un vieux pensionnaire de l'État qui se laisse tranquillement vivre aux frais du trésor public sans souci de la veille et du lendemain, entouré, etc., etc. [1]...

Quelle belle chute que celle de Peel! C'est une mort à la Turenne, à la Nelson. En voilà un homme d'État. Il n'est pas à genoux devant quelques voix de députés. Il ne marchande pas, il ne liarde pas, ainsi que l'a fait si petitement la *grande* politique dans le traité avec la Belgique. Ce qui nous a été lu en comité secret n'a pas donné à la Chambre une idée bien haute de M. Guizot...

Robert Peel avait réussi à faire voter par le Parlement la loi des tarifs qui assurait la liberté commerciale. Mais ayant eu la minorité sur un bill relatif à la répression des désordres en Irlande, il donna sa démission (29 juin 1846). Je laisserai, disait-il, en quittant le pouvoir, un nom exécré de tous les monopoleurs qui, sous prétexte d'intérêt public, ne cherchent que leur gain particulier; mais peut-être ce nom sera-t-il prononcé quelquefois avec gratitude dans la demeure des hommes dont la destinée est de gagner leur pain de chaque jour à la sueur de leur front.

---

(1) Il avait, comme ancien membre du Gouvernement provisoire, une pension assez médiocre — qui fut sa seule ressource le jour où l'ingratitude des électeurs anversois lui enleva le mandat parlementaire que lui rendirent les Tournaisiens. (Cf. Discailles, *op. cit.*, t. II et IV.) Il est piquant de constater que ce vieux pensionnaire avait 47 ans et que l'avenir lui réservait des fonctions ministérielles pendant onze ans encore!

CLIII. — Paris, 1[er] septembre 1846. *Lettre de M. Guizot à Firmin Rogier.*

Monsieur, voulant vous donner un témoignage de sa haute bienveillance à l'occasion de la Convention de commerce qui a été conclue entre la France et la Belgique (*voir plus haut*), le Roi mon auguste souverain a daigné, sur ma proposition, vous nommer Grand officier de son ordre royal de la Légion d'honneur. Il m'a été bien agréable de provoquer une distinction aussi honorable et je me plais à vous adresser à ce sujet mes sincères félicitations...

CLIV. — Beloeil, 20 octobre 1846. *Lettre du prince de Ligne à Firmin Rogier.*

... Voilà donc les mariages accomplis et l'Angleterre pour ses protestations. Mais l'entente cordiale est aux cinq cents diables. Il faut nous attendre à des coups de boutoir de Palmerston contre Guizot, lorsque les deux Parlements seront en présence et il ne lui sera pas difficile de faire naître des incidents lointains...

Le mariage de la jeune reine d'Espagne Isabelle avait, suivant l'expression de M. Desdevises du Dézert (*Hist. génér.*, t. X), pris les proportions d'un événement européen. L'Autriche aurait voulu la marier au fils de don Carlos, l'Angleterre à un Cobourg, la France à un d'Orléans; le roi de Naples présentait la candidature de son fils, le comte de Trapani. La reine-mère Marie-Christine, d'accord avec Louis-Philippe, fit épouser à Isabelle, malgré sa répugnance, don Francisco de Azis, son cousin, tandis que le duc de Montpensier, le plus jeune fils du roi des Français, épousait l'infante Luisa Fernanda. (Cf. *la correspondance de la reine Victoria et du roi Léopold I[er]* en septembre 1846.)

CLV. — Lundi, 9 novembre 1846. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Mon cher ami,

Je lis dans une correspondance de Paris qu'à la dernière réception des Tuileries on a remarqué l'absence de l'ambassadeur d'Angleterre et de celui de Belgique. On attribue l'absence de ce dernier aux mêmes motifs que ceux qui dirigent la conduite du gouvernement britannique. Il m'importe beaucoup d'être éclairé sur ce point avant la discussion de l'adresse. L'absence du chargé d'affaires de Belgique est-elle autre chose que l'effet du hasard? As-tu reçu l'ordre de ne pas te présenter? N'avais-tu pas comme simple chargé d'affaires qualité suffisante pour t'y rendre? Si par hasard on venait à t'inculper pour négligence ou autre cause, il m'importerait de pouvoir être mis à même de répondre, à défaut du Ministère?

Aurais-tu par hasard reçu des ordres directs de S. M. avant son départ?

La Belgique, tu le comprends, ne peut confondre sa cause avec des intérêts ou des amours-propres de famille. Nous n'avons comme nation rien à voir dans les mariages que l'on contracte en Espagne et nous ne voudrions pas pour si peu nous mettre mal avec la France...

Le 20 novembre, M. Dechamps, ministre des affaires étrangères, déclara qu'il était « faux que la Belgique n'eût pas été représentée par son chargé d'affaires, M. Firmin Rogier, à la réception qui avait eu lieu aux Tuileries à l'occasion du mariage du duc de Montpensier ».

... L'absence prolongée du Roi dans le Tyrol et en Suisse a produit ici un détestable effet. Les caricatures et les chansons ont été répandues à profusion, où la vie privée du Roi est fortement entamée. On vient de commencer des poursuites qui ne feront que donner plus de publicité au scandale...

Dans la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône, M. de Brouckere reprocha au Ministère d'avoir laissé exposer et colporter, sans les poursuivre, des caricatures obscènes et outrageantes pour la personne royale et d'avoir fait coïncider les poursuites tardives avec le retour

de Sa Majesté, laissant croire ainsi qu'Elle les avait ordonnées. (*Hist. parlement.* de Hymans, t. II, p. 518.)

C'est dans cette discussion de l'Adresse que M. Malou, constatant ironiquement que, par suite de certaines divisions [1] qui s'étaient produites parmi les adversaires du Ministère, le flot de l'opinion libérale que Castiau avait montré grossissant chaque jour, s'était retiré, celui-ci répliqua que « si le flot ne montait pas en ce moment, il s'agitait du moins, il bouillonnait, il présageait la tempête, l'inévitable tempête qui allait balayer le Ministère » ; que d'ailleurs les divisions qui faisaient la faiblesse de la cause libérale, en même temps qu'elles étaient son honneur, ne tarderaient pas à disparaître et que tous les libéraux unis renverseraient bientôt le cabinet catholique.

Il en fut ainsi le 8 juin 1847.

Le libéralisme gagna quinze voix à la Chambre et onze au Sénat.

Le ministère ne pouvant plus compter que sur trente-cinq représentants foncièrement catholiques [2], donna sa démission le 12 juin.

CLVI. — Paris, 18 juin 1847. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Mon cher ami,

La nouvelle que tu me donnais dans ta lettre du 15 était vraie : elle m'était confirmée le lendemain par une lettre de Van Praet qui annonçait qu'en effet les Ministres avaient remis leur démission entre les mains du Roi et que S. M. avait appelé près d'Elle M. D'Huart. Au reste, toutes les correspondances de Bruxelles s'accordent sur ce point... Il paraît que M. D'Huart aurait été d'avis de ne rien précipiter, de ne rien publier au

---

(1) En face de l'*Alliance* qui avait organisé le *Congrès libéral* et que présidait Defacqz, s'était constituée au commencement de novembre, sous la présidence de Verhaegen, l'*Association libérale et Union constitutionnelle*, dont l'allure était plus modérée. A Liége aussi, des dissentiments avaient surgi de nouveau entre l'*Association libérale* et l'*Union*, réconciliées lors du Congrès de 1846.

(2) Dix-huit à vingt représentants, la plupart fonctionnaires, penchaient vers le libéralisme et étaient prêts, on le vit bientôt, à seconder un cabinet libéral homogène. Cinquante-quatre professaient ouvertement les théories du libéralisme.

sujet des démissions. Maintenant que va-t-il sortir de tout ceci? — Y aurait-il remaniement complet, ou simple modification, ou *statu quo?*... Tu es en bonne position pour attendre...

La *Presse* a publié il y a quelques jours un article sur les élections; elle en fait paraître un second aujourd'hui. Ces deux articles sont de Robin (1); il traite Latour (Charles Rogier) avec justice, Nothomb avec faveur et Verhaegen avec dureté. Mais il paraît que l'ami *Robin* n'aime pas du tout Verhaegen et qu'il le regarde comme une espèce de Danton. Je ne sais qui lui a inspiré cette ridicule terreur...

Ici on s'est fort occupé des élections de la Belgique. Jamais elles n'avaient excité autant l'attention et j'ai reçu force félicitations dont une grande partie doit t'être transmise au nom de tous ceux qui t'ont connu ici, en première ligne M. de Vigny (2)...

Les journaux libéraux du 21 juin annoncèrent que le Roi avait fait venir Charles Rogier à Laeken la veille et qu'il lui avait exprimé son intention de l'appeler à son retour d'Angleterre pour l'entretenir de nouveau.

Le *Moniteur* du 26 juin confirma la nouvelle presque dans les mêmes termes.

La crise ministérielle ne devait toutefois se dénouer qu'au mois d'août. (Cf. Discailles, *Charles Rogier,* t. III, pp. 160-184, et Paul Hymans, *Frère-Orban,* t. I, pp. 163-175.)

CLVII. — 27 juillet 1847. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

... J'ai vu ce matin M. Frère-Orban de Liége et dans une longue conférence nous sommes parvenus à nous mettre d'accord, sauf sur la question des gouverneurs. Il regarde comme une nécessité indispensable d'aller au delà de quatre (3).

(1) Ancien rédacteur de l'*Indépendance.*

(2) Rogier avait, croyons-nous, fait la connaissance d'Alfred de Vigny à Avranches, où les parents de sa belle-sœur voisinaient avec l'illustre poète.

(3) Je n'avais pas connaissance de cette lettre quand j'écrivais en 1894 le 3e volume de *Charles Rogier.* On lira avec un vif intérêt dans P. Hymans (*op. cit.*) la lettre écrite par Frère à son ami Delfosse, le 9 août.

Je me suis convaincu que pour la rectitude des idées, la fermeté et la modération M. Frère-Orban sera d'ailleurs une acquisition précieuse. Il me dit qu'à Liége l'opinion est excessivement montée.

Il faut bien qu'on se persuade qu'il ne s'agit pas ici d'une guerre de rancune contre des noms propres. C'est à un déplacement d'influence qu'il faut arriver. Aucun des fonctionnaires à atteindre ne tombera dans la gêne. Tous auront droit au maximum de la pension. Il faut bien que l'on s'habitue à l'idée que les fonctions publiques ne sont point un patrimoine personnel, inviolable, transmissible même à ses amis ou héritiers.

J'ignore de quel œil le changement de politique qui de toute manière va s'opérer en Belgique sera vu par le gouvernement français. Là aussi on a souvent calomnié les libéraux.

Les libéraux de la Chambre sont tout au plus ce qu'étaient les libéraux français en 1827, 1828 et 1829. Ils combattent les mêmes influences. Ils viennent de faire électoralement ce que la France avait fait en élisant les 221. Si Charles X avait cédé alors, on n'aurait pas eu les journées de juillet 1830.

Fasse le Ciel qu'en Belgique on ne pousse pas les choses à bout! Le mécontentement est profond, général et les moyens de résistance nuls. Ce serait un grand service rendu à la Royauté et au pays par le libéralisme parlementaire s'il parvient à asseoir le Gouvernement sur ses nouvelles bases sans secousse violente, et à rendre au trône une partie de la popularité qu'il a aujourd'hui entièrement perdue...

CLVIII. — Beloeil, 6 août 1847. *Lettre du prince de Ligne à Firmin Rogier.*

... Le Ministère me semble composé de manière à inspirer la plus grande confiance dans le pays et si les catholiques modérés et consciencieux ont de l'intelligence et de l'entente de leurs intérêts, ils y prêteront leur concours. Quant à moi une semblable combinaison après les votes du 8 juin me semble des plus avantageuses. Veuillez dans la première lettre que vous écrirez à M. votre frère, lui dire que de retour à mon poste il peut compter sur mon *sincère et loyal concours*, et dans le pays également.

CLIX. — Bruxelles, 10 août 1847. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Très probablement, mon cher ami, les nominations seront signées ce soir pour paraître dans le *Moniteur* de demain, avec un exposé des vues et principes du nouveau cabinet. Dumon-Dumortier va à Mons (gouverneur), De Macar, à Liége (id.), V. (Vander Straeten-Ponthoz) ne va pas à Rome (ministre plénipotentiaire). A bientôt d'autres détails. Il était temps que cela finît. Je me sens épuisé...

Le Ministère du 12 août était composé ainsi : — intérieur, Rogier; affaires étrangères, d'Hoffschmidt; justice, de Haussy; finances, Veydt; travaux publics, Frère-Orban; guerre, général Chazal.

CLX. — 12 août 1847. *Lettre de M. Dechamps à Firmin Rogier, ministre plénipotentiaire à Paris* (1).

En quittant la position élevée à laquelle m'avait appelé la confiance de Sa Majesté, j'emporte un souvenir précieux des relations qui ont existé entre nous. Je viens vous exprimer encore une fois, Monsieur le Ministre, la satisfaction que m'ont constamment inspirée le zèle dévoué et le talent dont vous n'avez cessé de donner des preuves dans l'exercice de vos fonctions. Votre habile concours ne m'a jamais fait défaut dans toutes les circonstances où le Gouvernement a eu besoin de vos services...

(1) Lorsque le prince de Ligne avait appris à Belœil que Rogier venait d'être promu, à titre personnel, au grade de *ministre plénipotentiaire*, il lui écrivit, après l'avoir félicité d'une promotion que méritaient *ses bons et anciens services* : « En mon absence, peu m'importe le titre dont le chef de la mission soit revêtu ».

FIN DU LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIÈME — DE 1848 A 1853

CLXI. — ... JANVIER 1848. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

... Je remarque dans la presse française un redoublement de violence et de haine contre M. Guizot. Je m'attends à une discussion formidable, à moins que la mort de Madame Adelaïde et la prise d'Abdel Kader ne viennent faire diversion. On ne peut nier que la politique de M. Guizot dans les affaires suisses n'a été ni heureuse, ni adroite ([1]). Il en a été à peu près de même dans les affaires d'Italie ([2]). Ce qui se passe dans ces contrées doit donner beaucoup à réfléchir... Ce sera le moment pour M. Thiers d'arriver, mais sera-t-il assez fort pour commander à la tempête et modérer les flots?...

Le moment ne devait plus arriver pour M. Thiers — du moins sous la monarchie de Juillet.

L'entêtement que montra Guizot dans la double question de la réforme électorale et de la réforme parlementaire allait faire tomber Louis-Philippe.

Les orages que Charles Rogier pressentait survinrent. La majorité ministérielle encourageant Guizot dans son opposition acharnée à toute réforme, il en vint à contester à ses adversaires le droit de réunion pour couper court à la *campagne des banquets.*

Le 19 janvier (1848) le prince de Ligne, annonçant au ministère que la résolution avait été prise par le Cabinet français de s'opposer au banquet réformiste qui devait avoir lieu ce jour-là dans le XIIe arrondissement — le quartier précisément le plus dangereux, celui où les émeutes avaient toujours été le plus fréquentes — disait : « l'opposition en est très irritée... il règne

---

([1]) Guerre du Sonderbund (cf. LAVISSE et RAMBAUD, *Hist. générale*, t. X, p. 608

([2]) Cf. LAVISSE et RAMBAUD, *op. cit.*

en ce moment à Paris un sentiment d'inquiétude vague auquel on ne peut assigner une cause déterminée, mais qui préoccupe les esprits, comme si l'on s'attendait aux événements les plus graves ».

Trois semaines après (12 février), le roi Léopold écrivait à la reine Victoria : « ... Les nouvelles de Paris sont inquiétantes ; les libéraux luttent pour le triomphe des radicaux, en réalité simplement pour se hisser au pouvoir; les principes sont hors de cause... La race humaine est une triste chose... J'espère que les autres planètes sont mieux organisées et que nous pourrons y aller plus tard. » (Cf. *la correspondance de la reine Victoria et du roi Léopold Ier*.)

Le prince de Ligne (21 février) parlait de la « grande anxiété » de la population de Paris dans l'attente du banquet qui, ajourné en janvier, devait définitivement avoir lieu le lendemain.

Devant l'attitude énergique du Gouvernement résolu à l'empêcher coûte que coûte, plusieurs des quatre-vingt-sept députés qui avaient promis d'y assister, s'étaient montrés, dans une réunion préparatoire, disposés à reculer. « Lamartine, disait le Prince, les a ramenés dans un discours des plus violents, en les mettant dans l'alternative de la lâcheté ou du ridicule. »

Le 22 à midi, un cortège devait les conduire au banquet.

Le Gouvernement interdit le cortège.

L'interdiction provoqua un mouvement populaire d'où sortit, dans la nuit du 22 au 23 fevrier, une émeute qui, le lendemain, devenait une révolution.

CLXII. — PARIS, 24 FÉVRIER 1848. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

MON CHER AMI,

L'émeute a grandi et prenait de telles proportions qu'elle menaçait de devenir une révolution.

M. Molé, chargé d'abord hier par le Roi de composer un ministère, était insuffisant aux circonstances et aux exigences.

Une malheureuse fusillade opérée hier à 10 heures du soir, pour protéger

l'hôtel des affaires étrangères, a excité la plus violente indignation dans les masses qui ont repris leurs armes et reformé leurs barricades; toute la nuit on s'est battu.

La garde nationale s'est en grande partie déclarée pour la Réforme et se refuse à marcher contre les barricades.

Dans cet état de choses menaçant le Roi a compris qu'il fallait *céder*, car il vient de charger M. Odilon Barrot de former un cabinet. Des officiers d'ordonnance courant dans tout Paris en répandent la nouvelle.

Cette tardive concession suffira-t-elle? On n'oserait en répondre. Les exaltés veulent plus : c'est contre les Tuileries qu'ils prétendent diriger leurs efforts.

J'apprends à l'instant que la troupe de ligne et les gardes municipaux ont reçu l'ordre de cesser partout le feu et de rentrer dans leurs casernes. Un ou deux régiments avaient déjà fraternisé avec le peuple. La garde nationale va donc rester seule chargée de maintenir l'ordre : y réussira-t-elle?

Il est onze heures. Je t'écris maintenant parce que je ne sais si plus tard il sera encore possible d'envoyer à la poste. Demain tu auras encore de mes nouvelles [1]...

Ce jeudi 24 février, 11 heures du matin.

F. R.

Cette lettre *particulière* que Firmin Rogier envoyait à son frère arriva à Bruxelles en même temps que la lettre *officielle* par laquelle le chef de l'ambassade belge annonçait à M. d'Hoffschmidt, notre ministre des affaires étrangères, la chute de la dynastie d'Orléans.

Le prince de Ligne fit savoir sans retard à Bruxelles, que Lamartine, en lui notifiant sa nomination de ministre des affaires étrangères de la seconde république, exprimait des sentiments très pacifiques. Il ne dissimulait pas

---

[1] Le roi Léopold, qui reçut immédiatement connaissance de ces nouvelles dont M. Van Praet, ministre de sa Maison, à Paris depuis le 25, lui apporta du reste le 26 la confirmation, écrivait à la reine Victoria ce jour-là : « ... De grands efforts vont être faits pour provoquer ici une révolution; comme il y a des pauvres et des méchants dans tous les pays, cela peut réussir. Nous avons naturellement le droit de demander protection contre la France à l'Angleterre et aux autres Puissances... » (Voir *Correspondance de la reine Victoria*.)

en outre qu'il n'y avait aucune illusion à se faire quant à l'avènement du comte de Paris et à la régence de la duchesse d'Orléans. L'esprit républicain avait fait d'après lui d'immenses progrès en France et tous les efforts devaient tendre à opposer un temps d'arrêt au communisme.

Le 29 février, après avoir exprimé l'avis que, « tout en prenant des précautions », le Gouvernement belge ne devait pas irriter la République et ne pas trop tarder à la reconnaître, le Prince ajoutait : « Quant à moi, Monsieur le Ministre, je suis bien décidé à considérer ma mission comme finie. Mais pour éviter de donner de l'ombrage, je crois devoir rester jusqu'à ce que j'aie été mis par vous en mesure de faire connaître les intentions du Gouvernement du Roi. J'aurai l'honneur de vous demander, par la présente, la faculté de rentrer en Belgique (en disant que j'ai obtenu un congé) lorsque je penserai que cela n'a pas d'inconvénient... »

Quand, le 2 mars, M. d'Hoffschmidt lui répondit que le Gouvernement du Roi l'autorisait à jouir du repos qu'il désirait, mais regrettait toutefois vivement la résolution qu'il avait prise, le Prince changea d'avis (3 mars), et déclara que, par dévouement pour le Roi et pour le pays, il resterait à Paris tant que sa présence y serait jugée nécessaire [1].

Lamartine, confirmant au prince de Ligne la déclaration pacifique qu'il lui avait faite lors de leur premier entretien, lui assurait que la République française « ne voulait à aucun prix l'annexion de la Belgique et qu'elle n'avait aucune pensée inopportune de conquêtes ».

De Bruxelles on envoyait au Prince pour instructions, dans les premiers jours de mars, d'imiter pour le moment la conduite que tenait lord Normanby, ministre d'Angleterre, vis-à-vis de Lamartine. C'était « sur le pied amical, mais non officiel, que devaient s'établir les relations de la Légation belge avec le ministre français. Si le Gouvernement provisoire envoyait à Bruxelles un agent diplomatique quel que fût le titre dont il serait revêtu, il n'aurait pas à remettre de lettres de créance au Roi jusqu'à l'époque où un gouver-

---

[1] MM. Van den Bossche et De Perceval, attachés d'ambassade, faisaient le service de courriers à cette époque entre le Prince et M. d'Hoffschmidt. Les dépêches du Prince dont nous avons donné une analyse, ainsi que celles dont nous allons nous occuper plus loin, ont toutes passé sous les yeux de Firmin Rogier : c'était lui qui parfois en minutait le contenu. Quant à celles du cabinet belge, le Prince les lui communiquait naturellement.

nement définitif serait installé en France. Le Prince n'avait qu'à continuer à gérer les intérêts belges sans autre formalité que la démarche qu'il avait faite près de Lamartine et dont le résultat était des plus satisfaisants ».

Il était prié de ne pas quitter Paris en ce moment... Dans quelque temps il serait libre de rentrer dans la vie privée (6 mars).

A la demande du Prince, Lamartine n'envoya tout d'abord à Bruxelles qu'un agent, Mr G. Serurier, qui était chargé provisoirement de la gestion des affaires de la Légation, sans lettres de créance pour le Roi (13 mars).

Entretemps les affaires commerciales étant arrêtées par la crise politique et l'industrie en subissant le contre-coup, la classe ouvrière réclamait l'intervention du Gouvernement de la République pour le soulagement de ses souffrances. Un grand nombre de Belges, qui ne trouvaient plus de travail dans les usines et les ateliers de Paris où ils étaient employés depuis plusieurs années, venaient tous les jours demander des secours au Prince.

Leurs demandes, formulées souvent avec une grande rudesse, ne pouvaient toutes être satisfaites ; les fonds mis à la disposition de la Légation n'y suffisaient pas. De là des récriminations, des colères, des exigences qui faisaient perdre patience au Prince.

Il exprimait de nouveau le 24 mars à M. d'Hoffschmidt, par l'intermédiaire de l'attaché d'ambassade De Perceval, son vif désir de prendre un congé, « la position étant devenue insoutenable ».

Un congé est impossible, avait-on répondu de Bruxelles. Si le Prince voulait absolument quitter Paris, il ne pouvait le faire qu'en envoyant sa démission pour des raisons impérieuses d'affaires particulières ou de santé, et il savait combien le Roi et le Gouvernement regretteraient cette dernière détermination. Dans ce cas, il aurait à présenter M. Firmin Rogier à Lamartine *comme ministre plénipotentiaire*. Des lettres de créance pour M. Rogier ne deviendraient nécessaires qu'à l'époque où, de part et d'autre, on procéderait à la régularisation des rapports diplomatiques. Quoi qu'il arrivât, écrivait M. d'Hoffschmidt, il fallait prévenir toute interprétation fâcheuse et n'éveiller aucune susceptibilité (26 mars).

Le Prince répondit immédiatement à M. d'Hoffschmidt qu'il avait bien pu

dans un moment où non pas son courage [1] mais sa patience était à bout, prier M. de Perceval de s'entretenir avec le ministre de la possibilité, si elle existait, d'obtenir un congé pour prendre *quelques jours de repos* dans le sein de sa famille à Bruxelles. Mais « c'était un simple désir, un vœu subordonné aux circonstances, à l'appréciation » de M. d'Hoffschmidt. « Je ne puis, ajoute-t-il, que vous adresser l'expression de toute ma gratitude pour l'autorisation que vous avez bien voulu m'accorder de me rendre chez M. de Lamartine pour expliquer les motifs de mon départ et présenter à ma place M. Rogier. Mais je n'en profiterai pas encore et je continuerai à faire tout ce qui dépendra de moi pour prouver au Roi et au pays que mon dévouement est à toute épreuve. »

A partir de ce jour, toutefois, il semble bien que la gestion de la Légation fut *en réalité* faite par Firmin Rogier — à qui M. d'Hoffschmidt (dans sa lettre du 26 mars) recommandait au Prince d'annoncer sa prochaine nomination.

La plupart des affaires dont la Légation eut à s'occuper en avril et en mai ont été traitées par Rogier : — correspondance avec le Gouvernement français au sujet des affaires de Quiévrain et de Mouscron et de la conduite de Delescluse à Lille; nomination de M. Bellocq comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Bruxelles [2] à l'effet d'y entretenir officieusement jusqu'à nouvel ordre les rapports internationaux entre les deux pays; incident du 24 avril à la frontière (un soldat français tué par un carabinier belge), etc., etc.

Le prince de Ligne n'en continuait pas moins à envoyer à Bruxelles des rapports sur la situation générale, sur ce qu'il appelait « l'anarchie gouvernementale », sur les journées du 17 avril et du 15 mai, sur l'agitation des ouvriers, prodromes des événements sanglants de juin.

---

(1) Le 2 mars, l'hôtel de la Légation ayant été menacé par des groupes anarchistes, il avait dit qu'il se serait fait « tuer sous les plis du drapeau belge », s'ils avaient forcé l'entrée.

(2) M. Bellocq, successeur de M. Serurier, n'exerça pas longtemps ses fonctions : il fut remplacé le 20 juin par M. Quinette.

Le 30 mai, chargé d'une mission spéciale comme *ambassadeur extraordinaire* près de la Commission du pouvoir exécutif de la République française, il lui annonça que M. Firmin Rogier allait être désigné comme *envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire*, mais ce n'est qu'à la fin de juin que Rogier reçut sa nomination (cf. CLXIV[a], CLXIV[b], CLXIV[c]).

CLXIII. — Bruxelles, ... mars 1848. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Je t'accuse réception de tes diverses et intéressantes lettres [1] dont je communique la substance au Conseil... Plusieurs journaux français deviennent mauvais à l'endroit de la Belgique... Le Ministère belge n'est rien moins qu'anti-français. Il fait des vœux bien sincères pour la consolidation de l'ordre et de la liberté en France. Il sait fort bien faire la part des passions qui agitent en ce moment les politiques de Paris, mais il ne peut tolérer qu'on l'accuse d'être hostile au Gouvernement provisoire. Il n'est pas vrai que nous *armions* contre la France. Cela est ridicule. Nous prenons certaines précautions sur toutes nos frontières, voilà tout....

CLXIV[a]. — 23 juin 1848. *Lettre de M. d'Hoffschmidt, ministre des affaires étrangères* [2], *à Firmin Rogier.*

Analyse. — Il lui annonce que, sur sa proposition, il a été nommé, le 20 juin, *envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris*. Le Gouvernement est convaincu qu'il saura remplir à son entière satisfaction la haute et difficile tâche qui lui est confiée.

CLXIV[b]. — 23 juin 1848. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Analyse. — Le chiffre de l'allocation affectée à la Légation [3] est réduit à 35,000 francs (il était de 60,000). Le traitement du chef de la Légation est compris dans cette somme pour 25,000 francs [4].

---

(1) Nous ne les avons pas trouvées dans les papiers de Charles Rogier.

(2) Il le resta jusqu'au 31 octobre 1852.

(3) Cf. Discailles, *Charles Rogier*, vol. III, pp. 271-272.

(4) On peut voir dans l'ouvrage de Juste sur Le Hon que celui-ci trouvait que la diplomatie était mal payée. (Cf. Discours prononcé à la Chambre des représentants par Le Hon le 6 décembre 1848.)

CLXIV[e]. — *Lettre de Léopold, roi des Belges, à Messieurs les Membres de la Commission du Pouvoir exécutif de la République Française.*

La mission spéciale que Nous avions confiée au prince de Ligne, prince d'Amblise et d'Épinay, Grand d'Espagne de première classe, en qualité de Notre Ambassadeur extraordinaire, mission qu'il a remplie à notre entière satisfaction, étant venue à cesser, Nous avons fait choix du sieur Firmin Rogier pour nous représenter auprès de Vous comme notre Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. Les bons et anciens services de cet agent diplomatique, ses talents et son expérience me persuadent qu'il recevra de Vous un accueil favorable et que vous voudrez bien ajouter foi et créance entières à toutes les communications qu'il sera dans le cas de Vous adresser, surtout lorsque, conformément à ses instructions, il Vous assurera de mon vif désir de resserrer de plus en plus les liens de bonne amitié et de confiance réciproque qui existent entre la Belgique et la République Française.

Écrit en Notre Château royal de Laeken, le vingt-trois juin mil huit cent quarante-huit.

LÉOPOLD.

Le Ministre des affaires étrangères,
C. D'HOFFSCHMIDT.

Au moment où Rogier recueillait la succession du prince de Ligne, l'insurrection de juin éclatait (23-26 juin).

La première dépêche officielle du nouveau ministre de Belgique à M. d'Hoffschmidt décrit Paris au lendemain des terribles journées de juin. Les détails émouvants qu'elle renferme (et dont nous pensons que l'*Indépendance* a eu connaissance) étaient d'une exactitude absolue, comme tous ceux que Firmin Rogier avait communiqués par lettres *particulières* à son frère et à ses amis au cours de la bataille.

L'Assemblée Nationale proclama l'état de siège et donna pleins pouvoirs au général Cavaignac, ministre de la guerre; la Commission exécutive démissionna. C'est à Cavaignac, qui conserva le pouvoir jusqu'à l'élection de Louis-Napoléon le 10 décembre, que Firmin Rogier remit le 3 juillet la lettre qui l'accréditait auprès de la République française.

CLXV. — 8 JUILLET 1848. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

... Les termes dans lesquels le *Moniteur universel* annonce votre réception officielle par le général Cavaignac sont très convenables... Votre lettre (1) du 3 renferme des particularités fort intéressantes.

Voici les objets les plus importants dont Firmin Rogier entretient le Gouvernement pendant les quatre mois suivants, où, dans un calme relatif (l'état de siège étant maintenu jusqu'au 20 octobre et ceux des insurgés que l'armée et la garde mobile avaient faits prisonniers ayant été déportés) l'Assemblée Nationale vota la Constitution : —

Dissolution des ateliers nationaux; proposition de Jules Favre relative au domaine privé de Louis-Philippe (2); réceptions de Cavaignac (3); dispositions du *Constitutionnel* à défendre les intérêts commerciaux de la Belgique; affaires d'Italie; troubles de Naples, de la Sicile, de la Sardaigne et de l'Allemagne; prétentions inadmissibles de l'Assemblée de Francfort sur le Limbourg; déclarations faites à la tribune par Ledru-Rollin sur les origines de l'échauffourée de Risquons-Tout (4); élection du prince Louis-Napoléon, de Fould et de Raspail, dans le département de la Seine (5); vote de confiance accordé par l'Assemblée à Cavaignac (6); appréciation de la Consti-

(1) Nous n'en avons trouvé ni la copie ni la minute dans les papiers de Rogier. C'est apparemment celle où il disait *confidentiellement* au ministre ce qu'il pensait du général Bedeau, le nouveau ministre des affaires étrangères de la République, que Jules Bastide allait bientôt remplacer, et de M. Quinette, le successeur à Bruxelles de M. Bellocq, jugé « trop monarchiste ».

(2) Cavaignac lui disait déjà le 15 juillet « qu'elle ne serait pas accueillie ». (Voir documents ultérieurs.)

(3) Dans les salons du Général on faisait « grand éloge du Roi des Belges et de ses ministres », comme à Vienne, à Londres, à Berlin. (*Corr. de la reine Victoria.*)

(4) Ledru-Rollin avait déclaré formellement que de l'argent avait été donné en effet aux Belges dont on voulait « débarrasser le pavé de Paris ».

(5) Parmi les candidats figuraient Cabet, Bugeaud, Delessert et Thoré (celui qui, sous le pseudonyme de W. Burger, s'est fait plus tard une si belle réputation de critique d'art.

(6) Le vote de confiance ne prolongerait guère son maintien au pouvoir, disait Rogier, qui constatait qu'il avait déjà, en septembre, « beaucoup perdu de son prestige ».

tution proclamée et jurée en octobre sur la place de la Concorde et particulièrement de la résolution qui, par 602 voix contre 211, remettait au suffrage universel la nomination du Président de la République.

La question italienne donnait lieu alors à des pourparlers de diverse nature entre les cabinets de Londres, de Vienne et de Paris.

En dernière analyse, ils avaient exprimé l'avis que des conférences en pays neutre, en Suisse ou en Belgique, tranchassent les difficultés si graves que provoquait la question...

CLXVI. — 25 octobre 1848. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Analyse. — Le projet d'établir en Belgique le siège des conférences relatives à la question italienne paraît avoir été agréé par le Gouvernement autrichien aussi bien que par les Gouvernements sarde et anglais. Les événements de Vienne vont peut-être apporter un obstacle à l'exercice de la médiation... Il serait utile de connaître le plus tôt possible la résolution qui doit être prise en commun [1].

CLXVII. — 9 novembre 1848. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.* — Cabinet. — « Très confidentielle ».

Monsieur le Ministre,

D'après les renseignements que vous me transmettez avec un zèle et une régularité dont je vous remercie, il n'est pas impossible que le vote du

---

(1) Lord Palmerston exprima l'avis que la Belgique, qui donnait à l'Europe un exemple admirable de calme et de sagesse, mériterait bien « cette distinction ». Mais des difficultés inattendues surgirent. Rogier réussit à les vaincre : Bruxelles fut choisi pour siège des Conférences. M. d'Hoffschmidt le remercia tout particulièrement « des *soins* et du *zèle* qu'il avait apportés au succès de cette affaire » (novembre). En septembre, il lui écrivait déjà qu'il appréciait « tout le mérite de sa correspondance et la régularité qu'il apportait dans l'expédition de ses dépêches ». Cet éloge fut toujours mérité. Nous avons quelque lieu de croire que nos autres ministres à l'étranger n'en méritèrent pas souvent autant (soit dit sans vouloir faire de personnalités offensantes).

10 décembre soit favorable au prince Louis Bonaparte; j'ajouterai que d'autres renseignements présentent même ce résultat comme infiniment probable. Dans cette situation, le Gouvernement belge et ses agents doivent user d'une prudente circonspection. Certes nous n'avons pas à nous plaindre des procédés de M. le général Cavaignac et nous rendons volontiers hommage à son caractère loyal et à ses bonnes intentions, de même que nous nous félicitons de la présence de M. Bastide au département des affaires étrangères.

Toutefois, en présence de la lutte qui se prépare, nous n'avons pas à manifester de vœux ou de sympathies particulières pour tel nom plutôt que pour tel autre. L'élection du président de la République est une question toute française, à laquelle nous devons rester sinon indifférents, du moins tout à fait étrangers. L'intérêt belge exige que si Louis Bonaparte, par exemple, vient à l'emporter, celui-ci ne puisse pas nous imputer des pensées hostiles ou nous reprocher une attitude malveillante. Je suis persuadé, Monsieur le Ministre, que vous partagez tout à fait cette manière de voir et que vous avez soin d'y conformer votre attitude. Si j'insiste sur ce point, c'est que je tiens à constater que le Gouvernement s'applique à maintenir intact le principe de neutralité qui est la base de sa politique internationale.

Agréez...

Déjà, dans le mois d'octobre, Rogier, sans se laisser influencer par les conjectures exagérées des partisans décidés du général Cavaignac, de Ledru-Rollin ou de Lamartine, donnait à entendre à M. d'Hoffschmidt que le prince Louis-Napoléon avait plus de chances que ses trois compétiteurs réunis.

Si l'élection avait appartenu à l'Assemblée, il ne doutait pas que le Général y eût obtenu la majorité.

Mais le peuple étant appelé à vider le différend, la question changeait de face. Rogier, qui avait conservé des relations amicales avec les hommes importants de la monarchie de Juillet, tout en gardant la plus grande réserve à leur égard, n'ignorait pas que le *parti de l'ordre,* dont les chefs formaient le *Comité de la rue de Poitiers,* n'accorderait ses suffrages qu'à celui des

prétendants qui lui donnerait des garanties pour la défense de la cause conservatrice en Allemagne et en Italie [1].

Ces garanties, il ne les pouvait attendre de Cavaignac, ni de Lamartine. Il les attendait, il les espérait, du moins, du prince auquel du reste son nom créait une réelle popularité dans les campagnes.

A mesure qu'approchait la date fixée pour l'élection du Président (10 décembre), Rogier confirmait au ministre, comme à son frère et à ses amis, les prévisions du succès du Prince, sans cependant qu'il crût que ce succès atteindrait les proportions d'un triomphe. Il communiquait à M. d'Hoffschmidt tous les renseignements qu'il recueillait sur le Prince, sur sa vie et ses familiers, sur son cabinet futur (Victor Hugo, qui était alors en bons termes avec *Napoléon le petit,* passait pour très ministrable).

En même temps, il disait l'impression énorme, et toute favorable au candidat du *parti de l'ordre,* qu'avaient produite à Paris la nouvelle des troubles de Rome, de la fuite du Pape devant l'émeute (24 novembre) et celle de l'abdication (3 décembre) de l'empereur d'Autriche Ferdinand.

Louis-Napoléon fut élu par 5,434,226 voix; Cavaignac n'en obtint que 1,498,000; Ledru-Rollin 370,000; Lamartine 7,910!

La reine Victoria (*Correspondance avec le Roi des Belges*) voyait dans le succès de Louis-Napoléon « une universelle réprobation pour le Gouvernement de la République tel qu'il fonctionnait depuis février ».

CLXIII. — Bruxelles, 12 décembre 1848. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.* — Cabinet. — « Très confidentielle ».

Analyse. — Il accuse réception des dépêches du 11, annonçant que définitivement le Gouvernement français accepte la négociation d'un traité de

---

[1] M. Seignobos parle des pourparlers que MM. Thiers, Berryer et Montalembert engagèrent avec Cavaignac à qui ils offrirent de le soutenir à quatre conditions : il ferait voter une loi pour interdire les clubs (ils n'étaient fermés que provisoirement), il maintiendrait 50,000 soldats à Paris, il refuserait de reconnaître l'assemblée de Francfort (Thiers était l'ennemi violent de l'unité allemande), il soutiendrait le roi de Sardaigne contre les Républiques. Cavaignac ayant refusé de s'engager, le Comité décida de soutenir le prince qui « promit tout ce qu'on voulut ».

commerce sur de larges bases : il va lui envoyer des instructions nouvelles où sont indiquées les concessions de tarif que la Belgique demande à la France.

« ... Ces concessions seraient ajoutées aux dispositions du traité de navigation, dont le projet lui a été adressé. Il importera donc plus que jamais de faire remarquer que ce traité, par suite de l'existence des droits différenciels en Belgique, accorde déjà une foule d'avantages à la France sans réciprocité... »

La négociation ne peut réussir que si elle se termine promptement : « C'est par un coup de main qu'il faut enlever un pareil traité et avant le 10 décembre. » Il conviendrait d'engager les ministres français à tenir les négociations secrètes et, dans tous les cas, à ne faire mention que d'un traité de navigation... Ils ne doivent nullement s'effrayer de nos demandes : presque toutes même peuvent être accordées au point de vue des intérêts français...

... La durée du traité ne pourrait pas être moindre de six ans. Quant à la question de savoir si on doit le coordonner avec la Convention du 13 décembre 1845 (1), le Gouvernement belge ne peut l'examiner avant d'être saisi des propositions de la France.

CLXIX. — 15 janvier 1849. *Lettre de Firmin Rogier à Jules Van Praet* (2).

Mon cher Van Praet,

Je me suis empressé de remplir les intentions que le Roi vous avait chargé de m'exprimer. Dès hier, au reçu de votre lettre, je m'étais rendu chez le général Cavaignac. Ne l'ayant pas rencontré, je lui écrivis, pour lui demander le jour et l'heure d'une entrevue.

---

(1) Cette convention avait, disent Banning et Van de Weyer (*Patria Belgica*, t. II, p. 338), prolongé, non sans nouvelles restrictions, la convention transactionnelle du 16 juillet 1842 dont il a été question précédemment. Le traité de navigation fut signé au commencement de novembre 1849.

(2) Cf. dans la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique (t. XVIII), l'article *Jules Van Praet*, par Ernest Discailles. Cet article et celui qui a été consacré à *Eudore Pirmez* ont été réunis dans une brochure sous le titre : *Deux Ministres d'État*. Bruxelles, 1903-1904.

D'après sa réponse, je fus le voir ce matin. Vous ne sauriez croire avec quelle émotion il accueillit les paroles que je lui portais au nom du Roi : cette emotion fut telle que je vis ses yeux se remplir de larmes. Je lui dis que j'étais envoyé près de lui par S. M. ; que depuis bientôt vingt ans que j'étais dans la diplomatie, j'avais rarement eu à remplir une mission qui me fût personnellement plus agréable ; que le Roi m'avait commandé de lui exprimer en Son nom les sentimens de reconnaissance pour les rapports de bon voisinage et d'amitié que le Général avait su maintenir, pendant qu'il était Président du Conseil, entre la Belgique et la France. S. M., ai-je dit ensuite, en conservera toujours le meilleur souvenir et désire que vous en soyez convaincu. J'ajoutai que le Roi avait eu l'intention de lui écrire et que S. M. regrettait que mille choses diverses lui eussent toujours fait ajourner l'exécution de ce projet.

Je vous répète, mon cher Van Praet, que le général Cavaignac a été d'autant plus touché de cette démarche faite au nom du Roi, qu'il apprécie plus que personne les rares et hautes qualités qui ont valu à S. M. une si grande influence dans les affaires de l'Europe.

Deux heures après avoir reçu ma visite, le Général est venu chez moi pour me remercier de nouveau de la démarche que j'avais eu mission de faire auprès de lui et pour me prier de faire parvenir au Roi l'expression des sentimens de profonde gratitude que son bienveillant souvenir lui avait inspirés. Il se propose d'ailleurs, m'a-t-il dit, d'écrire lui-même à S. M. sous peu de jours.

Recevez...

CLXX. — 16 janvier 1849 (1). *Lettre de A. Dubois (?) à Firmin Rogier.*

Monsieur,

Le caractère officiel dont vous êtes revêtu m'invite à porter à votre connaissance le fait suivant :

En 1836, après l'échauffourée de Strasbourg, le Roi des Belges écrivait à sa belle-mère une lettre où l'on trouve ce passage à l'adresse du Président de la République : « *J'approuve*, y est-il dit, *l'idée de renvoyer le jeune fils*

---

(1) Cette lettre et les trois suivantes ont paru, avec quelques documents relatifs aux affaires commerciales, dans la *Revue de Belgique* de 1907.

de Flahault à son auguste mère. Le juger mènerait à peu de chose, le voir acquitter serait fort désagréable. Du reste, sa conduite a été telle que les amateurs pour le suivre une autre fois seront peu nombreux. Je désirerais cependant voir punir sévèrement les Vaudrup et Parquin pour qu'ils puissent en tirer la morale qu'il est peu profitable de tirer les marrons du feu pour les grands conspirateurs ».

Achetée en Angleterre et aujourd'hui entre les mains d'un haut fonctionnaire de l'ex-monarchie, cette lettre est à vendre. Selon qu'elle tombera au pouvoir des légitimistes ou au pouvoir de l'Élysée, elle peut devenir le pivot d'une grande intrigue politique ou bien altérer la bonté des rapports de deux nations voisines et amies. En effet, si cette lettre tombe aux mains des légitimistes, les paroles du roi Léopold, si méprisantes pour Louis-Napoléon et sa mère, seront bientôt répandues sur tous les points de la France et adroitement exploitées par les nombreux agents de ce parti, elles feront plus de mal au Président que ne lui en ont fait l'expédition de Rome et le maintien de l'impôt des boissons. Car en nommant le prince Louis, c'est au *sang* de l'Empereur que le peuple a entendu rendre hommage. Or, dans notre société toute monarchique encore, des paroles de roi ne sauraient manquer d'avoir une grande autorité. Et, du jour où une indiscrétion royale viendrait apprendre à la France que le Président de la République n'est point du sang de Napoléon, le prestige auquel il doit son élection serait irrévocablement détruit. Cette manœuvre légitimiste éveillerait du même coup dans le cœur de Louis Bonaparte des sentimens de rancune et de haine contre la famille d'Orléans, d'où résulterait peut-être une rupture avec les hommes d'État qui l'ont servie.

Enfin, dans le cas où la lettre tomberait au pouvoir du Président lui-même, il est au moins probable qu'il ne serait que médiocrement satisfait de son contenu. Ce qui, vu l'esprit aventureux du Prince, laisse le champ libre à toutes les hypothèses.

Mais, si l'on est conservateur et, comme tel, un peu avide, on n'est pas très partisan de Henri cinq. L'empire plairait mieux, et l'on serait assez aise de faire une bonne affaire et de suivre en même temps ses sympathies politiques. On aimerait donc mieux traiter avec l'Élysée qu'avec les légitimistes. Si je suis bien informé, voilà, Monsieur, ce qui se passe.

Simple prolétaire de la presse, je suis personnellement absolument désintéressé dans cette affaire. Mais, n'étant ni légitimiste, ni orléaniste, ni bonapartiste, je voudrais que le Gouvernement actuel vécût de sa vie consti-

tutionnelle jusqu'au terme fixé par la Constitution elle-même. Or, si les légitimistes venaient, une fois en possession de la lettre du roi Léopold, à en répandre dans le peuple des millions de copies, je crois fermement que le Président tomberait avant l'expiration de son mandat : chute dont ils seraient peut-être aujourd'hui les mieux en mesure de profiter.

Je crois également, d'un autre côté, que si M. Louis Bonaparte, obéissant tout à la fois à sa rancune et aux inspirations de son ambition, s'avisait, pour se faire pardonner une usurpation ou du moins s'en préparer les moyens, de vouloir reculer nos frontières jusqu'au-delà des vôtres, il se pourrait que, pour un peu de gloire nationale, la France, oublieuse un moment de son amour de la liberté, acceptât une restauration impériale ou consentit à la laisser faire.

Comme mes sentimens politiques ne seraient pas moins cruellement blessés par l'un que par l'autre de ces résultats, je serais heureux de voir cette lettre revenir aux mains de son auteur.

Tel est, Monsieur, l'unique motif de ma démarche près de vous.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec la plus parfaite considération,

Votre très-humble serviteur,

A. Dubois.

Nous ignorons absolument si le sieur Dubois (?) a sollicité une audience du ministre de Belgique et si la lettre « à vendre » du roi Léopold I[er] à la reine Marie-Amélie a été achetée et rendue à son auteur.

CLXXI. — CLXXII. — CLXXIII. — CLXXIV. — 14-16 janvier 1849.

Lettres échangées entre M. d'Hoffschmidt et Firmin Rogier concernant Pierre Bonaparte.

A. — Bruxelles, 14 janvier 1849. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.* « Très confidentielle. »

... J'ai reçu hier une communication officieuse qui mérite de fixer toute votre attention. M. Félix Wouters de Bruxelles, auteur de l'histoire de la

famille Bonaparte, m'a, dans une audience particulière, remis une lettre de M. Pierre Bonaparte, lettre conçue en ces termes :

« Je vous prie de recevoir mon ami, M. Félix Wouters de Bruxelles. Je désire qu'il vous entretienne d'un projet dont il a été question ici et qui peut-être ne serait pas désagréable à S. M. le Roi des Belges et à son Gouvernement. Je saisis avec empressement cette occasion pour vous renouveler l'assurance des sentiments très-distingués et tous particuliers avec lesquels j'ai l'honneur d'être

» Votre dévoué,

» P. N. Bonaparte,

» *Rep^t du peuple.*

» Paris, 10 janvier 1849. »

Le projet mentionné dans cette lettre consiste, parait-il, à envoyer M. Pierre Bonaparte à Bruxelles en qualité de ministre plénipotentiaire de la République française. M. Félix Wouters m'a assuré avoir vu le Président de la République qui lui aurait dit que si le Gouvernement belge ne voyait aucun obstacle à cette nomination, il lui en serait écrit officiellement. M. Wouters était donc chargé de pressentir les intentions du Cabinet belge à ce sujet.

Je me suis borné à déclarer que j'aurais soin de faire part de sa démarche au Roi et au Conseil, et que je lui donnerais une réponse mardi prochain. En exprimant une opinion toute favorable à la loyauté de M. Pierre Bonaparte, j'ai laissé entrevoir à mon interlocuteur qu'un semblable choix, par suite de circonstances et de relations personnelles antérieures, pourrait, à certains égards, donner lieu à de graves inconvénients.

Le fait est que la nomination de M. Pierre Bonaparte, lié d'amitié avec les républicains belges les plus prononcés et connu lui-même pour ses opinions avancées, produirait ici un détestable effet et que nous le regretterions profondément. — Il a donc été décidé en Conseil que la réponse verbale que je ferai à M. Félix Wouters se bornera à lui dire que *le Gouvernement ne peut répondre à une communication qui n'a aucun caractère officiel et qu'il le peut d'autant moins que déjà il a exprimé le vœu que M. Quinette, avec lequel il n'a eu que les meilleurs rapports, soit maintenu à son poste.*

Il a été décidé en même temps que vous vous rendriez chez M. le Ministre des affaires étrangères pour lui faire part de cet incident; je vous prie donc de vous rendre le plus tôt possible chez M. Drouyn de Lhuys pour lui faire officieusement part de l'ouverture dont il s'agit.

Vous pourrez lui demander en même temps s'il est question, en effet, de la nomination de M. Pierre Bonaparte. Vous mettrez naturellement, dans une semblable conversation, toute la prudence nécessaire et vous garderez tous les ménagements que commandent les circonstances.

Vous ne laisserez pas ignorer que le Gouvernement du Roi, tout en rendant hommage à la loyauté et aux qualités du prince Pierre, craindrait que la nomination comme représentant de la République française en Belgique de toute personne ayant des opinions aussi avancées que celles que ne dissimule point M. Pierre Bonaparte, donnât lieu à des interprétations fâcheuses sur les intentions du Gouvernement français et ne fût un puissant encouragement moral à ceux qui, chez nous, veulent le renversement de l'ordre actuel des choses. — Vous ajouterez que nous persistons donc dans le vœu déjà exprimé que M. Quinette conserve sa position; que si toutefois le Gouvernement de la République ne voulait pas le maintenir à son poste, il soit remplacé par un homme de sa nuance politique, qui est aussi celle du Président de la République et de son Ministère; que jusqu'à présent les divers gouvernements qui se sont succédé en France depuis le 24 février, ont toujours cru devoir envoyer près de S. M. le Roi des Belges des diplomates connus par la modération de leurs opinions politiques. C'est ainsi que le Gouvernement provisoire a successivement accrédité à Bruxelles M. Serurier et M. Bellocq, et que M. Quinette a été accrédité par le général Cavaignac et M. Bastide; que nous ne pouvons donc former que des vœux pour la continuation d'un pareil système et que nous ne pouvons supposer qu'il entrerait dans les intentions du Président de la République et de son Ministère de faire choix d'un homme politique d'une nuance différente de la leur pour les représenter en Belgique.

Tel est, Monsieur le Ministre, le thème de votre conversation avec M. le Ministre des affaires étrangères. J'abandonne à votre tact le soin de mettre dans ces ouvertures *purement officieuses* toutes les précautions oratoires et la prudence nécessaires.

Veuillez agréer...

B. — 14 JANVIER 1848. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*
« Secrète. »

... Voici une affaire très-délicate à traiter et qui réclame toute votre prudence. L'envoi de Pierre Bonaparte à Bruxelles serait considéré par nous comme fort dangereux. Il faut donc l'éviter, mais en même temps, il ne faut

pas vous en faire un ennemi acharné ni blesser les susceptibilités bonapartistes. Le courrier a ordre d'attendre votre réponse. Je suppose du reste que le discours prononcé par le prince Pierre Bonaparte ne le rend pas l'ami du ministère et qu'il serait fort étrange de lui donner après cela une mission diplomatique, ce qui aurait par trop l'air de vouloir s'en débarrasser à nos dépens.

J'ai beaucoup connu le prince Pierre. Pendant 10 ans, 1838 à 1848, je lui ai loué une campagne dans le Luxembourg. J'ai eu de bonnes relations avec lui, mais j'ai toujours remarqué en lui des opinions démagogiques et une grande exaltation d'opinions et de caractère. Il me traite cependant de son ami.

Je crains bien que le nouvel ordre de choses établi en France ne soit plein de périls pour nous.

Le Bonapartisme et la République sont deux voisins fort dangereux. Puis l'horizon est bien chargé de nuages.

Il sera bon qu'avant de vous expliquer avec Drouyn sur le choix du prince Pierre, vous demandiez s'il est réellement question de lui. Dans tous les cas, nous n'en voulons à aucun prix, et nous préférerions nous mettre mal avec ce personnage que de l'avoir ici revêtu du titre pompeux de Ministre de France.

La *Nation*, journal qui prêche chaque jour le renversement de la royauté, a annoncé les propositions faites en faveur de Pierre Bonaparte et le refus du Gouvernement belge avant même que j'en eusse connaissance. On voit donc que ce personnage est en relation avec MM. Gendebien, Jottrand et C[ie].

Mes hommages respectueux et mes amitiés à Madame Rogier et croyez-moi,

Votre affectionné,

d'Hoffschmidt.

P. S. — Le porteur de ces dépêches est M. Biermez, expéditionnaire de mon cabinet.

C. — 15 janvier 1849. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.* « Confidentielle. »

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date d'hier 14, m'a été remise ce matin par M. Biermez. Je me suis occupé sur-le-champ de

l'affaire délicate dont elle m'entretenait et je m'empresse de vous rendre compte de l'entretien que je viens d'avoir avec M. le Ministre des affaires étrangères.

Après lui avoir parlé en termes généraux de divers changemens qui, d'après le bruit qui en avait couru, selon toute vraisemblance, devaient s'opérer dans le corps diplomatique français, je priai Son Excellence, avec toutes les réserves de langage qu'une telle question comportait, de me dire si les favorables dispositions qu'elle m'avait manifestées à différentes reprises à l'égard de M. Quinette restaient toujours les mêmes ou s'il entrait dans les intentions du gouvernement de la République de donner un successeur à ce diplomate.

Je prévoyais que la réponse de M. Drouyn de L'Huys me fournirait l'occasion toute naturelle d'entrer en matière, et en effet Son Excellence m'ayant demandé si quelque fait particulier était parvenu à ma connaissance qui pût me faire croire au remplacement prochain de M. Quinette, je lui confiai, mais confidentiellement, la communication qui vous avait été faite. J'eus soin d'ajouter : mon Gouvernement se plaît à reconnaitre la franchise et la loyauté de Mr P. B., mais ses opinions avancées, ses relations personnelles avec les chefs d'un certain parti en Belgique, le discours prononcé par lui, il y a deux jours, à la tribune présenteraient de sérieux inconvéniens au succès de la mission qu'il serait appelé à remplir et ne seraient pas de nature à lui concilier la confiance du Roi et de son Gouvernement.

A tout autre qu'à vous, me répondit M. Drouyn de L'Huys, je pourrais me borner à répondre ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire : que je n'avais jusqu'ici pris aucune résolution définitive sur le rappel ou le maintien de M. Quinette, que, cependant, rien ne faisait pressentir qu'il y eût lieu à le remplacer, puisque ses services étaient appréciés par le gouvernement de la République et qu'il avait su se concilier la confiance du Roi des Belges et de son cabinet. Mais à vous, Monsieur, que j'honore et affectionne particulièrement (permettez-moi, Monsieur le Ministre, de rappeler ces expressions flatteuses et ne croyez pas, de grâce, que je le fasse par un sentiment de vanité), je dirai de plus, et je désire que ceci reste *confidentiel*, que je n'ai absolument aucune connaissance du projet de nomination de Mr P. B. comme ministre à Bruxelles, je reconnais avec vous que ses opinions ultra-démocratiques seraient peu de mise dans un pays éminemment monarchique comme la Belgique.

Mr P. B., comme beaucoup d'autres, a pu prendre son désir pour une réalité ; jusqu'à ce jour, j'ignorais s'il y avait en lui l'étoffe d'un diplomate,

mais depuis le dernier discours prononcé par lui et qui a eu le triste avantage de provoquer les acclamations d'un côté de l'Assemblée, il ne me reste plus de doute à cet égard.

Ai-je besoin maintenant d'ajouter que si, par suite de circonstances que je ne prévois pas d'ailleurs, je devais accréditer à Bruxelles un nouvel agent diplomatique, je n'oublierais pas, pour me guider dans mon choix, que les intérêts mêmes du pays qu'il serait appelé à représenter, exigent que cet Envoyé, au lieu d'exciter des répugnances et des inquiétudes, se concilie au contraire par ses antécédents, son caractère et la modération de ses opinions, la confiance de votre Roi et de son Gouvernement.

Tel est, Monsieur le Ministre, le résumé de mon entretien avec M. le Ministre des affaires étrangères ; cette communication me semble de nature à faire cesser la préoccupation qui avait été la suite de votre entretien avec Mr F. Wouters.

Agréez...

D. — BRUXELLES, 16 JANVIER 1849. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.* — Ministère des affaires étrangères (Cabinet).

Je viens vous exprimer ma satisfaction et celle du Gouvernement du Roi pour l'empressement que vous avez mis, le tact et la convenance que vous avez apportés dans l'accomplissement de la mission que j'ai eu l'honneur de vous donner par ma dépêche du 14 de ce mois.

Les résultats répondent complètement à nos désirs.

Agréez...

Ni les antécédents du prince Pierre Bonaparte, comme l'avait dit M. Drouyn de L'Huys, ni son caractère, ni l'ultra-démocratisme de ses opinions ne permettaient de croire que le roi Léopold Ier et son gouvernement le verraient avec plaisir représenter la France à Bruxelles. Si Louis-Napoléon a songé (?) un instant à l'envoyer en Belgique pour se débarrasser de lui, il n'a pas persisté longtemps dans son idée et il a maintenu M. Quinette à son poste jusqu'en 1851.

Le prince Pierre ne fit plus parler de lui qu'à la fin de l'Empire (meurtre de Victor Noir, le 10 janvier 1870). Acquitté par la haute cour de Tours le 25 mars, il quitta la France et vint occuper, dans nos Ardennes, sa pro-

priété d'Epioux d'où, après la chute de Napoléon III, il passa en Angleterre. Il est mort en France en 1881 [1].

CLXXV. — 17 février 1849. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Analyse. — Un gouvernement insurrectionnel s'est établi à Florence après le départ du Grand-Duc. Rogier est prié de demander incidemment, dans un de ses entretiens avec le ministre des affaires étrangères, quelles seraient les intentions du Gouvernement français à l'endroit de l'agent diplomatique que ce gouvernement chercherait à accréditer à Paris.

CLXXVI. — 26 mars 1849. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Des menées ourdies par quelques anarchistes et provoquées peut-être par les suggestions de démagogues étrangers ont été heureusement déjouées par l'autorité... Il n'est pas de plaisanterie dont les agents des troubles ne soient l'objet dans leurs lieux de réunion. On leur inflige le ridicule comme premier châtiment...

L'*Indépendance* des 24 et 25 mars donne des détails curieux sur ces menées qui n'avaient guère d'importance, mais qui fournirent aux populations, suivant le mot du ministre dans sa dépêche à Rogier, l'occasion de donner un nouveau témoignage de leur excellent esprit.

L'*affaire du Prado* — c'est ainsi que l'on a qualifié dans la presse de ce temps la réunion de quelques républicains en un meeting inoffensif suivi de banquet dans un faubourg de Bruxelles — avait été élevée à la hauteur d'un complot contre l'État. En ce temps-là les policiers et les parquets manquaient de sangfroid ; ils étaient toujours prêts à crier : *Catilina ad portas!* Nous avons donné ailleurs [2] des preuves de l'affolement que l'on remarqua

(1) Sa femme, fille d'un contre-maître du faubourg Saint-Antoine, est morte en septembre ou octobre 1905.

(2) Discailles, *Charles Rogier*, vol. III, pp. 290 et suiv., et *Le socialiste français Victor Considérant en Belgique.* (Bulletins de l'Académie royale.)

en 1848 et 1849 chez plusieurs fonctionnaires de l'ordre politique et administratif. (Cf. Bertrand, *Hist. de la démocr. et du social. en Belgique,* t. I, p. 393.)

CLXXVII. — 27 mars 1849. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Il a communiqué à M. Drouyn de L'Huys la dépêche du 26 en y ajoutant les détails donnés par l'*Indépendance.* M. Drouyn n'ignore pas « combien les doctrines anarchiques si audacieusement prêchées ici et les appels à une république quelconque démocratique et sociale sont antipathiques en Belgique à toutes les classes de la société ».

Le complot et le banquet de Bruxelles se rattachent par quelques points peut-être à une manifestation qui devait avoir lieu à Paris le même jour et que l'autorité a prévenue.

CLXXVIII. — 27 mars 1849. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Analyse. — Un envoyé extraordinaire va notifier au roi Léopold l'avènement du roi de Hollande Guillaume III et ira ensuite remplir la même mission auprès du Président de la République.

Le Gouvernement français enverra-t-il par réciprocité un agent spécial à la Cour des Pays-Bas? (Cf. réponse de Firmin Rogier le 4 avril : document CLXXX.)

CLXXIX. — 31 mars 1849. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Analyse. — Il le remercie des soins qu'il continue à prendre pour tenir le Gouvernement du Roi « au courant des évènements extérieurs dont se préoccupe si vivement l'opinion publique en France ». Il lui accuse réception de ses rapports précédents.

CLXXX. — 4 avril 1849. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Le Gouvernement français ne semble avoir pris encore aucune résolution définitive au sujet de l'envoi à La Haye d'un agent special diplo-

matique. D'après tous les usages, la réciprocité ne peut être douteuse et le Gouvernement de la République ne la déclinera pas.

CLXXXI. — 10 avril 1849. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Analyse. — Il lui accuse réception de ses derniers rapports politiques relatifs aux affaires d'Italie. Il a lu avec intérêt les détails rassurants donnés sur l'avenir des négociations entamées entre le maréchal Radetzky et les plénipotentiaires de la France et de l'Angleterre.

Les passions soulevées dans toute l'Italie par les événements qui s'étaient produits à Rome et à Florence et qui amenèrent la constitution de la République romaine et de la République toscane à la fin de 1848, avaient pris en Piémont une forme nationale (Cf. Lavisse et Rambaud, *Hist. génér.*, t. XI, p. 63) et provoqué, au lieu d'une révolution politique, une guerre contre l'Autriche — la seconde guerre d'indépendance. — Charles-Albert, vaincu par Radetzky à Novare, le 23 mars 1849, abdiqua en faveur de son fils Victor-Emmanuel II.

CLXXXII. — Gaëte, 18 mai 1849. *Lettre du prince de Ligne à Firmin Rogier.*

Mon cher Monsieur Rogier et Collègue,

Depuis près de cinq mois que je suis enfermé dans cette triste forteresse [1], je forme le projet de vous écrire à chaque bateau partant pour Marseille et quelque surcroît de correspondance officielle ou particulière m'en empêche.

Cependant, je n'en suis pas moins quelque peu coupable, et vous aussi envers moi d'en être resté de votre côté, à la bonne intention de me donner de vos nouvelles.

Les vôtres seraient plus intéressantes que les miennes, car, à part

[1] Nommé ambassadeur à Rome en juillet 1848, le Prince avait suivi Pie IX à Gaëte à la fin de novembre.

l'intérêt de la situation de ce lieu écarté qui attire, en ce moment, toute l'attention du monde catholique et politique, rien n'est plus monotone que notre existence qui se passe entre des bastions bâtis sur des rochers à pic et des murailles d'une telle élévation que le soleil ne pénètre que dans le milieu des rues ou plutôt des ruelles, car Gaëte n'a qu'une seule rue, de la porte de terre à la porte de mer, ou petit port où l'on débarque. Nous y avons gelé en hiver, nous y étouffons en été. Voilà pour la question pittoresque et matérielle. Quant à la position politique, nous voici plus éloignés que jamais d'une solution depuis le dernier vote de la Chambre. Puisse-t-il avoir été le reste d'une voix qui tombe et d'une ardeur (révolutionnaire) qui s'éteint! Si ces paroles de Bossuet se vérifient et que l'Assemblée naissante répare les dernières boutades de mauvaise humeur de l'Assemblée expirante, les affaires du S[t]-Siège pourront recevoir une solution. Celui qui est admirable de patience, de tolérance et de résignation au milieu de toutes les agitations qui l'entourent, c'est le Pape. Je regrette qu'il ne soit pas allé en France, après avoir été d'un avis contraire, car il eût captivé les plus farouches montagnards, J. Favre même, et l'intervention eût eu lieu de suite; on n'eût pas attendu cinq mois et la défense ne se fût pas organisée. On en veut beaucoup au général Oudinot de son échec, car s'il était entré dans Rome, ayant attendu pour le faire qu'il eût eu toutes ses forces, la partie était gagnée et les interpellations rétrospectives n'atteignaient plus que des faits accomplis!

C'était à la suite d'une démonstration tumultueuse qui était venue l'assiéger dans le Quirinal en lui demandant un ministère démocratique, la convocation d'une Constituante italienne et la guerre contre l'Autriche, que Pie IX avait pris la résolution d'abandonner Rome. La Constituante romaine avait le 9 février 1849 prononcé la déchéance temporelle du Pape et proclamé la République. Louis-Napoléon, pour plaire à la droite de l'Assemblée Constituante française, travailla au rétablissement du Pape et à la destruction de la République romaine. Un corps de 7,000 hommes commandés par le général Oudinot, débarqua à Civita-Vecchia le 25 avril avec la mission de « se trouver présent aux événements dans le double intérêt de l'influence française et de la liberté qui pourrait courir des dangers ». Quand il se présenta devant Rome où il comptait être reçu en libérateur, Oudinot fut

attaqué et battu (30 avril) et dut conclure une suspension d'armes [1]. L'*Assemblée législative française* qui succéda le 28 mai à la Constituante, marchant d'accord avec Louis-Napoléon sur la question du rétablissement de Pie IX, le corps d'Oudinot allait être porté à 30,000 hommes et, après un siège d'un mois, entrer dans Rome le 2 juillet...

Enfin, il n'y a en ce moment que des hypothèses. Vous ne pouvez vous faire une idée de l'état de cette Italie, septentrionale, centrale et même méridionale. Au nord, une ambitieuse et déloyale médiocrité exploitée par l'élément révolutionnaire a essuyé deux honteuses défaites. La couardise et la lâcheté se sont vues, dans le centre, dominées par la terreur qu'inspire à ces populations romaines le nom d'un chef de condottieri (Garibaldi) qui s'est fait une réputation inouïe de cruauté à Montevideo, et par les mesures violentes des républicains de Rome qui les empêchent de se prononcer en faveur du Pape. Dans le midi, on ne sait s'il y a un gouvernement absolu ou constitutionnel. Le Roi est parti pour les frontières romaines à la première nouvelle du débarquement des Français, en présence du corps diplomatique, sans avertir aucun de ses ministres, qui l'ont appris par les journaux, sans donner aucun ordre pour son absence, sans dire jusqu'où il allait et est resté huit jours sans donner la moindre communication à son cabinet. Je suis allé passer deux jours à Naples à cette époque et je le tiens de son Ministre des affaires étrangères lui-même qui voulait donner sa démission et que j'engageai à n'en rien faire dans ce moment de crise. Le sujet dévoué ne devait pas écouter la mauvaise humeur du Ministre justement blessé.

Tout ce que l'on entend d'absurdités en fait de politique parmi les habitants du pays, attaque les nerfs. On dirait qu'ils vont manger l'univers et quand un commissaire de police leur montre le bout de sa canne, ils fuyent.

Je vais de temps en temps passer quelques jours à Naples : ma femme y est établie avec mes enfants, car Gaëte n'est pas habitable. J'ai été longtemps logé dans une mauvaise chambre, contre un bastion, et tellement humide

---

(1) La *Constituante* s'était séparée le 26; la majorité républicaine s'y affaiblissait de jour en jour. La *Législature* élue le 13 mai représentait, on le verra bientôt, « une proportion des partis toute différente de la *Constituante* ». (Cf. Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. XI.)

qu'en me réveillant, mon oreiller et mes draps étaient mouillés comme s'il eût plu dessus; ajoutez à cela des puces, punaises, etc...

Cette belle Italie vue de près perd terriblement de sa poésie; elle n'existe que dans son ciel et ses ruines; il faut y vivre avec les morts, avec la passion des monumens; quant aux vivans, je n'en parle pas. L'Italie est un cadavre enveloppé d'un manteau de ruines. Elle vient de s'administrer à elle-même la dernière coupe de poison, mais non pas comme Socrate; la ciguë du communisme et des plus mauvaises doctrines s'y est infiltrée sous le voile de l'indépendance! Des pays qui n'ont jamais eu la moindre homogénéité, qui bien qu'appartenant à la même langue, se détestent et se jalousent, qui dans le moyen-âge [et à toutes les époques de l'histoire (1)] ont soutenu les luttes les plus acharnées les uns contre les autres et qui tout-à-coup rêvent l'impossible, ne sont pas mûrs ni pour la *liberté sage*, ni pour l'*unité* (2). L'austrophobie qui les a atteints n'est qu'un fanatisme superficiel, auquel on se laisse prendre à l'étranger, comme s'il était unanime. Il n'y a là que la conviction du désordre. La noblesse milanaise, voulant faire de la popularité, a excité et flatté ce sentiment. Elle le paye cher aujourd'hui.

Je vous fais un triste tableau de ce pays; mais je suis encore en dessous de la vérité. [Il est devenu le champ de bataille des cosmopolites de barricades (3).]

Je serais bien charmé que vous eussiez la complaisance de me donner quelques appréciations sur l'Assemblée nouvelle et sur les prévisions de son avenir. Sera-t-elle plus conservatrice que sa devancière? Si elle doit être la cendre de ce Phénix, je crains pour le repos du monde et l'ordre social tout entier. Elle aura un beau rôle, car elle peut le sauver.

Je vous prie de me rappeler au souvenir de Mme Rogier et de lui offrir mon sincère hommage.

Je suis parfois étonné d'être choisi pour faire parvenir des chapelets bénis par le St-Père et des indulgences *in articulo mortis*. Ma chambre est remplie de crucifix, de médailles, etc. Je suis un canal de bénédictions que je transmets scrupuleusement aux solliciteurs et surtout aux solliciteuses. Plusieurs Madeleines me devront le dernier poli de blancheur apporté à

---

(1) Les mots qui sont entre crochets ont été écrits après coup.

(2) C'est le Prince qui a souligné ces mots.

(3) Cette phrase entre crochets a été écrite après coup.

leurs consciences, au moment de rendre compte au Souverain Juge de leurs petites peccadilles. Enfin, mon séjour de Gaëte seul doit me faire gagner le droit de dire un jour à St-Pierre, qui pourra bien hocher la tête lorsque je me présenterai à la porte du Paradis, que j'ai été le compagnon fidèle du malheur et de l'exil de l'un de ses plus vénérables successeurs; qu'il m'avait en amitié; que souvent les *affaires confidentielles* m'étaient confiées et qu'une amnistie générale, en ma faveur, était bien naturelle pour le présent, le passé et le futur. St-Pierre me dira : Vous étiez à Gaëte, passez. Vous voyez, mon cher Collègue, toutes les espérances — d'outre-tombe — que je fonde sur ce séjour. Mais en attendant, quand je pourrai en sortir, je ne me le ferai pas dire deux fois.

Cette lettre devait vous être remise par un de mes collègues auprès du S-Siège, dont la mission est finie. Nous avons passé cinq mois ensemble, nous voyant du matin au soir. C'est M. Val di Bieho, ministre du Mexique. Il se propose de se présenter chez vous. Veuillez l'accueillir comme un ami à moi, dont vous serez du reste enchanté, car c'est un homme d'un commerce si agréable!!

Il se propose d'aller en Belgique faire un petit voyage dans le courant de l'été. Il vous demandera des lettres pour le directeur de la Fonderie de canons et divers chefs d'établissements industriels de Liége.

Agréez, mon cher Monsieur Rogier, les assurances du bon souvenir que je conserverai toujours de vous partout où je serai et de mes sentimens d'une sincère amitié et d'une haute et affectueuse considération.

Votre dévoué collègue,

LIGNE.

P. S. — Il y a loin de la vie passée de Paris à celle de Gaëte; mais j'ai toujours eu de la philosophie, et la bonne humeur est toujours ma fidèle compagne.

« *P. S.* — Veuillez me répondre en mettant sur l'adresse : par *Marseille et les paquebots*. »

Le Pape ne rentra pas dans Rome immédiatement après les succès de l'armée française qui l'occupera pendant vingt et un ans (5 juillet 1849-17 août 1870). Il alla auprès du Roi de Naples, à Portici, d'où, le 12 septembre, il envoya aux Romains une déclaration — le « motu proprio » — où il promettait des réformes administratives et municipales qu'il se char-

geait de déterminer ultérieurement, un Conseil d'État et une consulte de finances. Cette déclaration répondait en quelque sorte à la lettre ouverte que, le 18 août, Louis-Napoléon avait adressée à son aide de camp, Edgar Ney, en ce moment à Rome. Le Président de la République n'admettait pas qu'une armée française étouffât la liberté italienne et résumait le rétablissement du pouvoir temporel du Pape par ces mots : « Amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral ». Pie IX ne revint à Rome qu'en avril 1850. L'amnistie dont il s'était fait précéder n'était rien moins que générale.

CLXXXIII. — 16 juillet 1849. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Analyse. — Satisfaisant à son désir, il lui fait savoir que M. Ledru-Rollin voyageait avec un passe-port délivré au nom de M. Hetzel et M. Étienne Arago avec un passe-port au nom de M. Cogniart ; l'un et l'autre en destination de l'Allemagne. Ils se sont embarqués pour Ostende en compagnie du sergent Boichot, après avoir séjourné quelques jours à Bruxelles.

S'il communique ces renseignements au Ministre de Belgique à Paris, c'est à titre purement officieux. Le chef de la police municipale de Paris, pour ces sortes de renseignements qui ne sont pas du ressort ordinaire de la diplomatie, pourrait s'adresser à l'Administration de la Sûreté publique.

Les Montagnards de l'Assemblée Législative avaient vainement demandé le 11 juin, à cause de l'expédition de Rome, la mise en accusation de Louis-Napoléon et de ses ministres, du chef de violation de la Constitution, dont l'article 5 ordonnait à la République française de respecter les autres républiques.

Dans l'après-dîner du 13, Ledru-Rollin, Arago, Boichot, Considérant et une vingtaine d'autres députés s'étaient réunis au Conservatoire des arts et métiers pour y organiser la résistance à la majorité de la Législative ; on a dit qu'ils ne songeaient à rien moins qu'à une Convention. La manifestation échoua lamentablement. La plupart des « conspirateurs » furent arrêtés. Quelques-uns, après s'être cachés pendant trois semaines dans la banlieue

de Paris, réussirent à passer la frontière belge le 4 juillet. (Voir notre étude de 1895 : *Le socialiste français Victor Considérant en Belgique.*)

Le Gouvernement et la majorité de la Législative avaient, après l'*affaire du Conservatoire,* pris des mesures et voté des lois destinées à écraser non seulement le parti de la *Montagne,* mais tous ceux qui se réclamaient de la Constitution républicaine de 1848. Ainsi les réunions publiques politiques avaient été interdites pendant un an; les conseils de guerre pouvaient juger tous les crimes et délits « contre la sûreté de la République, la Constitution, la paix et l'ordre » — ce qui faisait dire à M. Grévy : « c'est la dictature militaire » et à M. Dufaure : « c'est la dictature parlementaire »; une loi contre la presse rétablissait un cautionnement de 24,000 francs et donnait pouvoir à l'administration d'interdire la vente des journaux sur la voie publique.

Les bonapartistes, qui commençaient à former un groupe sérieux dans l'Assemblée, s'étaient trouvés d'accord avec les orléanistes et les légitimistes pour voter ces lois et approuver ces mesures de politique intérieure.

Il n'en devait plus être de même pour la politique extérieure.

Les divergences de vues qu'accusait déjà, dans les affaires d'Italie, la lettre écrite au mois d'août par le Prince-Président à Edgar Ney, s'accentuèrent de plus en plus. (Voir les débats de l'Assemblée sur l'expédition de Rome.)

Le ministère conformant ses actes aux sentiments de la majorité catholique de l'Assemblée, le Président le congédia et dans le message fameux du 31 octobre, que l'on a appelé avec raison le manifeste du gouvernement personnel, rompit avec le régime parlementaire.

CLXXXIV. — 1er NOVEMBRE 1849. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Je viens de lire le message du Président. Ce nouveau coup de théâtre dans la politique de la France ne sera évidemment pas le dernier. Si je ne me trompe, le nouveau Ministère ne tiendra pas cinq minutes devant l'Assemblée. Mais alors, qui cédera et qui sautera?... Le neveu de Napoléon ne se résoudra pas, sans doute, au rôle d'un jeune écervelé que l'on met en pénitence à la suite d'une espièglerie...

Rogier recevait quelques jours plus tard de son ami Chazal qui, après avoir fait en Italie un voyage de convalescence, était allé à Paris, une lettre où nous lisons ces lignes : « Je crois que le Président ne se pressera pas. Il voit l'assemblée se déconsidérer tous les jours davantage, il voit le peuple tous les jours plus las du régime actuel, il voit tout le monde pressé d'en finir et il attendra, je pense, une circonstance propice sans brusquer le mouvement (1). J'ai eu quelques conversations intéressantes avec plusieurs hommes importants et je suis surpris de l'état d'esprit dans lequel ils sont ; la plupart se préparent déjà à une nouvelle palinodie et accueillent tous les prétextes possibles pour légitimer publiquement les lâchetés qu'ils sont prêts à commettre. Le Président le sait et il traite haut la main tous ces serviteurs de tous les régimes. Il les repousse du pied et tous sont prêts à lui pardonner s'il réussit et à mettre à son service leur servilisme et leur rouerie politique ».

C'est dans cette lettre, qui est datée du 7 novembre, que Chazal dit du Président : « On le juge mal en Belgique. Ce n'est pas un homme ordinaire. Il a un entourage dont il faut tenir compte et qui exerce une certaine influence... » Et il dit de Changarnier : « Rien n'est curieux comme son attitude... Personne ne connaît sa pensée... Il ne sait pas lui-même peut-être le parti qu'il prendra... »

> ... Il y a, je suppose, derrière les noms des ministres extra-parlementaires (2) quelque chose de solide et de sévère que l'on a préparé et que l'on tient en réserve pour soutenir l'honneur du nom et du drapeau que l'on relève si résolument. Après?... Après?... Après?...
>
> Je n'ai pas besoin de te réitérer ma prière de ne pas nous laisser sans nouvelles, ce qui, d'ailleurs, ne t'est jamais arrivé...

---

(1) « La poire n'était pas encore mûre », pour nous servir de l'expression du premier Bonaparte qui, avant de faire son coup d'État du 18 brumaire, alla en Égypte. On peut rapprocher de la lettre de Chazal le conseil donné par Thiers à Louis-Napoléon à la fin de janvier 1849, de « réserver l'opération héroïque, mais pénible, d'un coup d'État jusqu'à ce que le mal fût assez invétéré et dangereux pour justifier le remède »... (Cf. Lavisse et Rambaud, *Hist. générale*, t. XI, p. 24.)

(2) M. Rouher avait le portefeuille de la justice ; M. de Parieu, celui de l'instruction publique.

« La France, disait le Président, inquiète parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la main, la volonté de l'élu du 10 décembre. Or, cette volonté ne peut être sentie que s'il y a communauté entière de vues, d'idées, de convictions entre le Président et ses Ministres et si l'Assemblée s'associe elle-même à la pensée nationale dont l'élection du pouvoir exécutif a été l'expression. »

Une réconciliation passagère se fit entre le Président et la droite cinq mois après (loi Falloux sur l'enseignement primaire du 16 mars et loi électorale du 31 mai 1850).

CLXXXV. — 10 novembre 1849. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Analyse. — Il lui envoie les dernières instructions du Gouvernement pour la signature du traité de navigation. On désirerait obtenir l'entrée des denrées coloniales par le chemin de fer et par l'Escaut, mais on ne se dissimule pas qu'il y a peu d'espoir de réussir...

« Il est à desirer que vous obteniez une des formules relatives au Rhin et à la Meuse pour devoir accorder la compensation concernant les bois. Cette compensation, quoique d'une faible importance au fond, serait un argument pour l'opposition qui exploiterait les craintes des propriétaires de bois. Je me permets donc de vous recommander de n'accorder cette compensation qu'à la dernière extrémité. Vos rapports politiques sur le coup d'État trimestriel du Président et sur ses suites probables nous ont vivement intéressés; je les ai lus à tous mes collègues et ils ont ensuite été envoyés au Roi; je vous fais mon compliment sur leur rédaction.

» Continuez, mon cher Ministre, à nous tenir absolument au courant de la situation et ne craignez pas de nous faire connaître vos prévisions. Quant à moi, je crois tout-à-fait au grand coup d'État et à l'avènement de l'Empire et de Napoléon II.

» Que la terre soit légère à la République !... »

CLXXXVI. — 28 novembre 1849. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Analyse. — Il a reçu la dépêche où Firmin Rogier lui fait part des propositions du Gouvernement français relativement à l'échange des décorations

auquel donne lieu la signature du traité de navigation. Il est résolu à proposer au Conseil des Ministres qu'il soit demandé deux grands cordons de la Légion d'honneur, l'un pour Firmin Rogier et l'autre pour lui — plus la croix d'Officier pour M. Lambermont et la promotion au grade de Commandeur pour M. Carolus... « Il tient à être compris dans l'échange, parce que, indépendamment de la valeur de la décoration, il ne voudrait pas qu'on pût croire à une exclusion. » Il a demandé déjà que des grands cordons qui lui ont été offerts fussent reportés sur ses collègues : « C'est ce qui vient encore d'avoir lieu pour l'Espagne. Le public finirait par se persuader que c'est parce que je suis indigne de ces marques de distinction que l'on m'en voit exclu... »

CLXXXVII. — 30 novembre 1849. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Analyse. — A en juger par la lettre qu'il vient de recevoir, le Conseil des Ministres de la République hésiterait maintenant à faire un échange de décorations. Or, le Cabinet belge est d'un avis contraire. « Ce serait une véritable mystification si le Gouvernement français revenait sur ses premières intentions... Un refus d'échange de décorations ne pourrait guère du reste se justifier... on a toujours bien largement échangé des décorations avec la France après les conventions en 1842 et en 1845. Après la Convention de 1838 (1), il n'y a pas eu d'échange. Enfin, comment le Gouvernement de la République expliquerait-il son refus, lorsqu'il a admis un échange assez large après une insignifiante convention postale?... »

CLXXXVIII. — 1er décembre 1849. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Analyse. — ... La République est parfaitement libre sans doute de répu-

(1) Voici en quels termes Banning et Van de Weyer, dans la *Patria Belgica*, parlent de cette convention : « Le Gouvernement français en 1836, la Belgique en 1838, établirent un système de dégrèvements réciproques en faveur des fils et toiles, houilles, fers, marbres d'une part, des vins, eaux-de-vie, grains, cristaux, etc., de l'autre. Cette transaction se maintint jusqu'au moment où la France, se croyant débordée par la concurrence anglaise, créa par les lois de 1841 et 1842 un tarif quasi prohibitif à l'égard des fils et tissus de lin étranger. » (Voir plus haut.)

dier les usages constamment pratiqués par la monarchie, mais au moins, si l'on prend une semblable résolution, que ce soit une règle appliquée à toutes les puissances et à tous les traités...

Il importe que M. Rogier maintienne comme sérieuses et officielles les ouvertures qui lui avaient été faites par le Ministre des affaires étrangeres, général La Hitte, et fasse connaitre qu'il les a adressées à son Gouvernement qui adhère à la proposition et qui est prêt à accorder les décorations demandées à Paris.

... Quant à lui, il regarderait comme une véritable mystification d'aller maintenant déclarer à ses collègues et au Roi que le Gouvernement français recule devant l'échange et ne veut plus rien accorder...

Si le Président de la République et son Conseil ne veulent plus d'échange, c'est que la première proposition faite à Rogier par le général La Hitte n'était pas sérieuse... « Quant à moi, si j'avais fait officiellement une proposition à un gouvernement étranger et que le Roi ou le Conseil ne voudrait pas la ratifier, je sais bien ce que je ferais, je donnerais ma démission; mais en France, il parait qu'on n'y regarde pas de si près... »

CLXXXIX. — 3 décembre 1849 [1]. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Analyse. — Il annonce l'envoi des propositions du Conseil des Ministres en ce qui concerne l'échange des décorations.

« ... Le Conseil tient beaucoup à ce que nous obtenions deux grands cordons; l'un pour le Ministre des affaires étrangères est de rigueur : ses prédécesseurs l'ont obtenu dans des circonstances analogues. Si le Ministre actuel ne l'obtenait point, cela serait considéré avec raison par le public et par la diplomatie comme un signe de défaveur et comme une exclusion. Nous tenons également à ce que vous obteniez, mon cher Ministre, un témoignage de distinction que vous méritez à tous égards. Nous regretterions donc vivement que le rigorisme du règlement de la Légion d'honneur s'opposât formellement à ce qu'un ministre plénipotentiaire reçût le grand cordon [2].

---

(1) Les trois lettres précédentes n'étaient pas officielles. Celle-ci est écrite sur papier du « cabinet » et porte la signature du « Ministre des affaires étrangères ».

(2) Il en était ainsi (voir lettre de M. Feuillet de Conches à Firmin Rogier du 14 février 1850. Document CXC). Il est à supposer que Firmin Rogier l'avait rappelé à M. d'Hoffschmidt dès le 28 novembre.

M. d'Hoffschmidt attache un prix « tout particulier » à la décoration destinée à son « excellent collaborateur » M. le secrétaire de 1re classe et sous-directeur Lambermont. Les arrêtés royaux pour les croix de Léopold demandées par le Gouvernement de la République (1) sont à la signature du Roi.

CXC. — 4 décembre 1849. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.* « Très confidentielle ».

Mon cher Ministre, je viens d'avoir une conversation avec V. P. [Van Praet]. Sa Majesté ne refuse pas son assentiment à l'échange des décorations, mais il paraît qu'il verra du plus mauvais œil que moi, son Ministre des affaires étrangères et surtout son Ministre à Paris, nous soyons affublés du grand cordon... de la République. Il paraît que la Reine en serait aussi affectée... Quant à moi, je n'approuve pas ces distinctions et ces répugnances. Je pense que notre politique est toute simple. Elle consiste à ne pas nous enquérir du pouvoir que la France a jugé convenable de placer à sa tête; cela ne nous regarde pas... On pourrait, pour parer à ces difficultés, ajourner autant que possible l'échange et le remettre après l'adoption complète du traité et ses ratifications...

CXCI. — 4 décembre 1849, au soir. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.* « Confidentielle ».

Mon cher Ministre, je vous ai écrit le billet de ce matin sous l'impression de la conversation avec V. P. J'y ai bien réfléchi depuis et j'ai consulté et je trouve que des susceptibilités et des préventions selon moi impolitiques ne doivent nullement nous faire renoncer à un usage consacré et admis sous tous les régimes... La seule chose que vous deviez faire, c'est d'arranger les choses de manière à ce que la remise des décorations ait lieu seulement après la ratification du traité. Je trouve d'ailleurs que c'est plus rationnel. D'ici là, la mauvaise humeur se calmera entièrement...

---

(1) On s'était décidément ravisé à Paris.

CXCII. — 6 décembre 1849. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier* (1).

Mon cher Ministre, je trouve que vous êtes bien prompt à vous impressionner à l'occasion d'observations venues de haut lieu. Quand ces observations sont fondées, c'est bien, mais si dans la liberté de son propre jugement, on les trouve peu justifiables, il me semble qu'on n'est pas tenu de s'y conformer...

... M. d'Hoffschmidt, en ce qui le concerne, ne renonce pas au Grand cordon.

Autant je tiens peu à ces marques de distinction quand elles sont décernées sans motifs, autant j'y tiens lorsque c'est en vertu d'un droit résultant d'un antique usage qu'elles vous sont accordées. D'ailleurs je dois dire que j'ai une prédilection marquée pour la Légion d'honneur que l'on peut, selon moi, parfaitement accepter de la main de qui? Du neveu de celui par qui cet ordre illustre a été institué...

Je vous remercie toujours mille fois de vos bonnes lettres particulières, mon cher Ministre, elles sont toujours aussi intéressantes que bien écrites. Toutefois elles offrent depuis quelque temps une grande lacune. Vous ne me parlez plus guères de Madame Rogier. Vous savez cependant tout le profond intérêt qu'elle nous inspire...

Comme épilogue de cette affaire de décorations, qui se termina à l'avantage de M. d'Hoffschmidt, nous donnerons une lettre — postérieure de plus de deux mois — où un haut fonctionnaire français explique à Firmin Rogier pourquoi le Grand Cordon que demandait pour lui le Gouvernement belge, n'a pu lui être donné. Cette lettre, qui témoigne des profondes sympathies que Rogier avait su inspirer à Paris depuis 1830, contient des renseignements intéressants sur les usages de la chancellerie française.

---

(1) Sauf celle du 3 décembre, toutes les lettres relatives à l'échange des décorations sont « particulières ».

CXCIII. — 14 février 1850. *Lettre de M. Feuillet de Conches* [1] *à Firmin Rogier.* « Particulière et confidentielle. »

Monsieur le Ministre, le désir très-vif de vous donner une marque de la considération personnelle que l'on vous porte au Ministère des affaires étrangères et qui date du jour où vous êtes venu en France avec le caractère diplomatique, a mis le Ministre dans un grand embarras. Il a demandé quels sont les précédents en matière d'échange de décorations après la célébration de traités : la liste générale des croix échangées en pareille occasion, depuis 1814, lui a été présentée. Il y a vu que jamais la *Grand'croix* n'a été conférée à un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, à aucune époque, même sous la Restauration quand la Légion d'honneur n'etait pas l'ordre unique de la France et était primé par les *ordres du Roi.*

Le Ministre a demandé également la liste des croix accordées en d'autres circonstances, depuis la création de la Légion d'honneur, aux membres du corps diplomatique. Il y a vu que, depuis cette création, il n'est pas un seul ministre de seconde classe qui, durant l'exercice de ses fonctions, ait reçu la Grand'croix.

Il y a un exemple, et c'est le seul, depuis le régime impérial, de collation de Grand'croix à un ministre de seconde classe. L'exception a eu lieu en faveur de M. le comte de Bray, ministre de Bavière, non durant sa mission, mais le lendemain du jour de la remise de ses lettres de rappel. M. de Bray était l'ami de jeunesse de Charles X, ils s'étaient connus dans l'émigration et le Roi tenait à lui donner une marque particulière et personnelle de souvenir.

Encore une fois, c'est le seul et unique exemple, et encore après une fin de mission.

La distinction hiérarchique a été maintenue par le Ministre entre l'ambassadeur et le ministre de seconde classe, d'autant que M. Serurier, ministre de famille, n'a pas reçu la Grand'croix de votre pays, même quand il termina sa mission auprès du gracieux roi Léopold.

Ce fait que fournissait le relevé de nos listes, a beaucoup frappé. Ainsi, d'un côté, le principe, la règle ; de l'autre, l'exemple donné par votre Cabinet lui-même, ont fait pencher la balance. Ensuite, le cabinet a pensé qu'à se

---

[1] Homme de lettres et chef du protocole au Département des affaires étrangères.

laisser aller au désir d'être agréable à la Belgique en votre personne si aimée ici, on se préparerait des embarras en ouvrant carrière aux prétentions des autres ministres de seconde classe des plus anciens à qui le Grand cordon a été dénié. Cette dernière considération a déterminé la décision. Vous en savez autant que moi, Monsieur, maintenant sur ce qui s'est passé. Toute cette petite grande affaire a fait dire beaucoup de choses flatteuses pour vous.

Mille nouveaux hommages.

F.-S. Feuillet de Conches.

Paris, le 14 février 1850.

CXCIV. — 31 décembre 1849. *Lettre de Firmin Rogier au ministre d'Hoffschmidt.*

Il y a eu réception du corps diplomatique à l'Élysée à la veille du 1er janvier. Il avait été convenu d'avance qu'il n'y aurait de discours prononcé de part ni d'autre. Tout s'est borné à des poignées de main et à des paroles gracieuses mutuellement échangées... Le Prince-Président a dit au représentant de la Belgique que les relations de bon voisinage et d'amitié entre les deux pays étaient si heureusement et si solidement établies qu'il ne pouvait douter qu'elles ne se maintinssent dans le même état pendant l'année prochaine et beaucoup d'autres encore et qu'il ne tiendrait certes pas à lui qu'il en fût autrement. A quoi je me suis empressé de répliquer que le plus cher désir de mon Gouvernement, comme sa volonté et ses efforts, serait toujours de tendre à un but si avantageux aux deux peuples et que je croyais être l'interprète fidèle de ses sentiments, en remerciant, en son nom, le Prince de ceux qu'il venait de m'exprimer en cette occasion solennelle...

L'affaire de la Plata a pris une importance telle que l'existence du cabinet peut se trouver compromise.

Que la Chambre se prononce pour l'action ou pour de nouvelles négociations avec Rosas, on estime que le Ministère doit se fortifier par l'adjonction de quelques hommes habitués aux luttes de la tribune.

La France, qui était déjà intervenue en 1838 dans les affaires de la Confédération Argentine pour obtenir réparation de dommages causés à ses nationaux, et en 1845, parce que le dictateur Rosas voulait interdire à ses

navires la navigation du Parana, se trouvait en 1849 à peu près dans la même situation vis-à-vis de Rosas. Le ministère du Prince-Président était accusé de manquer d'énergie et d'avoir peur de l'action.

CXCV. — 4 janvier 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Les affaires de la Plata ont fait l'objet de la discussion de l'Assemblée.

M. Dupin a été élu président.

Le Roi Jérôme a passé maréchal...

On conclut que la paix est signée entre l'Élysée et les Invalides et qu'il doit s'en suivre un rapprochement entre les deux cousins, le chef de l'État et le prince de la Montagne.

Il y avait hier réunion nombreuse et brillante à l'Élysée, mais on y remarque toujours l'absence de la plupart des représentants influents de la droite de l'Assemblée.

CXCVI. — 7 janvier 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Succès du Cabinet dans l'affaire de la Plata. La Montagne tout entière, le général Cavaignac, le parti girondin, les légitimistes quand même, M. Thiers et ses amis ont voté contre lui. La majorité est bien faible (38 voix) et pourtant elle aurait pu échapper au Ministère si celui-ci n'avait pas fait connaître avant le vote que certain article publié hier dans les journaux du soir n'était pas son œuvre et qu'il le désavouait. Dans cette note stupéfiante, il était dit entre autres choses, que tant que les Ministères ont la confiance du Président, ils n'éprouvent pas d'échec dans le Parlement et qu'ils ne doivent pas se retirer. — M. Dupin, qui n'avait été élu président qu'à une très-faible majorité, avait donné sa démission « dans un moment d'extrême susceptibilité ». Il a obtenu dans le second scrutin une majorité relative de 80 voix. Il est probable que ce résultat le satisfera... C'est quand d'autres que lui occupent le fauteuil présidentiel qu'on sent combien il serait difficile de l'y remplacer.

CXCVII. — 10 janvier 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Il a eu un entretien avec M. le Préfet de police...

Ce préfet, Carlier, créa la société du 10 décembre qui se donnait pour but de protéger la religion, le travail, la famille, la propriété et de combattre « le socialisme, l'immoralité, le désordre, les mauvaises publications, l'endurcissement des factieux ». M. Seignobos (Lavisse et Rambaud, t. XI, p. 28) fait remarquer que cette société se recruta de bonapartistes militants qui allaient, armés de bâtons, attaquer les réunions démocratiques. Firmin Rogier dit que M. Carlier était « très redouté des démagogues » et qu'il était aussi « fort habile à découvrir et à déjouer leurs complots »... — Peut-être bien à en inventer... —

A la suite de l'entretien, ce haut fonctionnaire lui a écrit une lettre dont Rogier croit devoir envoyer quelques extraits à M. d'Hoffschmidt [1].

En apparence, écrit le Préfet de police, nous sommes parfaitement calmes; le désordre dans la rue a disparu, et *pour le moment*, nous pouvons nous regarder comme maîtres de toutes les positions; mais nous sommes en présence d'un ennemi opiniâtre, méchant, indomptable; le *socialisme* ne quittera pas la place, n'abandonnera pas la partie. Il faut l'exterminer pour être tranquille sur l'avenir. Ce parti est le refuge de tous les hommes tarés, méchants ou niais; ils sont tous paresseux et envieux; ils n'ont rien à perdre et tout à gagner au désordre. Il existe en Allemagne plus dangereux qu'en France.

J'ai envoyé à Berlin, à Francfort et sur les bords du Rhin des agents sûrs, qui m'écrivent à ce sujet des rapports concluants. Le C[te] de Statzfeld me disait hier que j'étais dans le vrai quand je lui annonçais que la Prusse était plus malade que la France. Dans une telle position, et jusqu'à ce que tous les gouvernements d'Europe ayant pris des mesures radicales et que, d'accord entre eux, ils les mettent à exécution, nous ne pouvons pas répondre de l'avenir, même d'*un avenir prochain*. Un *comité-directeur* européen est établi à Londres : il correspond avec celui de Genève; tous les deux se croient certains d'un succès prochain; ils se font illusion, assurément, car toute tentative, dans les *circonstances actuelles* serait réprimée, en France du

(1) Au commencement de cette lettre, Firmin Rogier dit que « dans plusieurs de ses précédents rapports », il a déjà appelé l'attention de M. d'Hoffschmidt sur le *parti anarchique* en France. Nous n'avons pas trouvé copie de ces rapports.

moins. Je vous dis *dans les circonstances actuelles*, car je ne sais pas comment nous serons dans quelques mois; cependant tant que la France et les gouvernements européens auront de bonnes et nombreuses armées, mon opinion est que les socialistes n'auront pas le dessus...

CXCVIII. — 24 janvier 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Le Préfet de police fait abattre les arbres de la liberté — et aucune protestation ne s'élève...

Un orateur s'écriait hier à la tribune de l'Assemblée nationale : *La République se meurt*, et dans ce même moment, les arbres dits de la Liberté, symboles de cette République, dressés dans tous les carrefours de la capitale, et bénits par le clergé dans une époque de délire révolutionnaire, tombent condamnés à mort par arrêté du Préfet de police, sous la hache de quelques ouvriers, au milieu de l'indifférence des passants... Cette insouciance politique me semble un fait assez significatif pour être annoté. Si quelque audacieux avait tenté de toucher à ces arbres consacrés, ornés du bonnet rouge et du drapeau tricolore, il y a quelques mois, une émeute furieuse s'en serait suivie et le téméraire sacrilège aurait pu expier cruellement son imprudence...

Où êtes-vous, Ledru-Rollin et vous tous intrépides démagogues qui aviez présidé à ces belles plantations? Que direz-vous surtout si vous aviez entendu cette parole que le premier magistrat de votre cité à laissé échapper au milieu de la foule qui se pressait mardi au bal de l'Hôtel-de-Ville, dans cette même salle où siégeait le Gouvernement provisoire et où il a décrété la République. Au-dessus de la cheminée, se trouve un tableau représentant la figure symbolique de cette même République. On faisait observer au digne Magistrat que le peintre avait orné son œuvre d'une ceinture rouge et non tricolore; oui, dit-il, il faut que je fasse effacer ce signe du socialisme ou plutôt je remplacerai dans le cadre la *République* par la *ville de Paris*, c'est bien plus durable. « Le mot sent terriblement le *reac*. »

... J'ai eu l'honneur de m'entretenir hier assez longtemps avec le Prince-Président dans un dîner donné par le Ministre du commerce. Le Prince m'a dit que, d'après les rapports qui lui parviennent, l'état des esprits en Prusse et dans plusieurs petits états de l'Allemagne est de nature à inspirer de sérieuses inquiétudes, que les partis démagogiques s'y agitent beaucoup et

semblent se préparer à de nouvelles luttes. M. de Persigny se loue fort de l'accueil qu'il a trouvé auprès du Roi de Prusse [1]...

On discute toujours à l'Assemblée le projet de loi relatif à la transportation en Algérie des insurgés de Juin : « La Montagne se montre d'une violence incroyable... »

CXCIX. — Bruxelles, 29 janvier 1850. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Analyse. — Il a eu l'honneur de soumettre au Roi ses derniers rapports politiques comme tous les antérieurs : « ils se recommandent par la justesse des aperçus et par l'excellence des sources où vous puisez vos renseignements ».

CC. — Paris, 1er février 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Il n'est pas vrai que la population dans certains quartiers de la capitale s'émeuve vivement des « hécatombes des arbres de la Liberté », comme l'affirme le *National*... « Les pauvres gens auxquels on distribue ces symboles de la République réduits en bûches, trouvent qu'ils sont bien mieux placés dans leurs foyers que dans les carrefours [2]... »

Si « l'esprit démagogique » perd du terrain chaque jour à Paris (du moins le Préfet de police lui en donne l'assurance), il n'en est pas de même dans les provinces : quelques-unes commencent à être « infectées du fléau socialiste ».

Le cabinet actuel n'éprouve pas pour la politique de l'alliance anglaise « cette vivacité de sympathies que manifestait le cabinet précédent ».

L'état de santé de M. Thiers commence à préoccuper ses amis.

« Son mal semble s'accroître et il est, dit-on, à craindre qu'une affection cancéreuse ne se déclare. S'il en était ainsi, si la science était impuissante à

(1) Peut-être que Persigny se flattait. Dans la *Gazette de la Croix*, à la fin de 1849, la verve de Bismarck s'exerçait fort au détriment de M. de Persigny. La *Revue d'histoire diplomatique* (1898, pp. 62 et suiv.) signale les vanteries qui faisaient la joie de Berlin.

(2) Il paraît que l'on avait un peu prodigué ces « symboles » et qu'ils obstruaient la voie publique.

arrêter les progrès du mal, ce que je me refuse à croire, la cause de l'ordre moral aurait à supporter un bien rude coup. Car, dans les temps où nous vivons, les hommes comme M. Thiers ne se peuvent remplacer et leur perte est un deuil public... »

Singulier retour des choses d'ici-bas! Singulière modification des systèmes et des appellations politiques! L'homme d'État dont la mort eût causé en 1850 une perturbation profonde parmi les conservateurs, sera combattu par eux trente ans plus tard au nom des intérêts sociaux menacés. Le parti dit « de l'ordre moral » sera en 1880 son adversaire le plus acharné et sa mort sera considérée par la presse de ce parti comme « un bon débarras ». (Cf. *Correspondance parisienne* du JOURNAL DE BRUXELLES.)

On a donné pour certain la veille à Rogier que le Ministère ne trouvant pas toujours dans les autorités municipales l'appui qui lui est nécessaire pour combattre les ennemis de l'ordre, se propose de présenter immédiatement à l'Assemblée un projet de loi qui attribuerait au Pouvoir exécutif le droit de nomination, de suspension et de révocation des maires et que dans les localités dont la population ne dépasserait pas 4 ou même 6,000 âmes les maires pourraient être choisis en dehors du Conseil. Si ce projet est présenté en effet, il faut s'attendre à une violente opposition de la Montagne [1]. « Un Représentant qui en fait partie m'a annoncé que les hommes de la Révolution de Février méconnus, oubliés, traqués de toutes parts, avaient épuisé leur longanimité et qu'une nouvelle *commotion* était inévitable. Cependant le moment, d'après lui, n'est pas encore venu, et ce ne sera qu'en juillet prochain (le 14 peut-être) que la foudre éclatera... » En attendant ses amis et lui se flattent d'obtenir les deux tiers au moins des élections prochaines et partielles qui semblent fixées au 10 mars [2]...

Le Ministre des affaires étrangères, général La Hitte, s'est exprimé avec une certaine vivacité, dans un entretien particulier avec Rogier, sur l'apparition de la flotte anglaise dans le Pirée et surtout sur l'insignifiance des griefs dont l'amiral Parker était chargé de demander réparation : « C'est inouï, c'est incroyable, s'est écrié le Général; c'est une conduite peu généreuse envers une nation aussi faible, hors d'état de se défendre ».

(1) Ce sera la loi du 31 mai 1850. (Voir plus loin.)

(2) Ces élections eurent lieu en avril. Les prévisions des *Montagnards* se réalisèrent. Vingt-sept de leurs candidats (sur trente-sept) furent élus.

CCI. — PARIS, 5 FÉVRIER 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

La majorité des classes ouvrières n'a pas prêté son concours aux chefs de l'agitation organisée dans le quartier Saint-Martin à l'occasion de l'hécatombe des arbres de la liberté.

« Les appels faits à la colère du peuple à propos de coups d'épée portés par un agent de police à je ne sais quel émentier n'ont pas eu de retentissement. Ce qu'il y a eu de plus grave après cette triste circonstance, ç'a été les violences exercées contre le général de Lamoricière qui n'a pu se soustraire au mauvais parti qu'on voulait lui faire, qu'en se réfugiant dans une maison voisine, et en s'échappant par une fenêtre, comme un autre Ledru-Rollin; son chapeau seul est resté sur la place. Ce qui a fait dire à l'un de ses collègues, qu'il était sorti de l'Assemblée nationale en perdant la tête et qu'il y était revenu sans chapeau. On ne s'est pas expliqué en effet pourquoi l'honorable général avait quitté brusquement la Chambre pour courir sur le lieu des rassemblements. S'il a voulu connaître, en se présentant aux masses, à quel point il était populaire, l'épreuve n'a pas été heureuse et il ne la renouvellera plus sans doute... »

CCII. — BRUXELLES, 7 FÉVRIER 1850. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

ANALYSE. — Son rapport confidentiel [1] du 1er février a été placé sous les yeux du Roi... L'attention particulière de M. d'Hoffschmidt s'est portée sur les passages relatifs aux manœuvres du parti socialiste dans le Midi et au langage que « les récentes complications des affaires de la Grèce » inspirent au général de La Hitte.

CCIII. — PARIS, 8 FÉVRIER 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

L'Assemblée législative a prononcé la déchéance des trente représentants que divers arrêts de la Haute-Cour de Versailles ont frappés de peines afflictives ou infamantes. Michel de Bourges a été rappelé à l'ordre avec

---

(1) Sur la copie de ce rapport, le mot « confidentiel » ne figure pas.

censure pour avoir dit que « ces arrêts n'étaient que des actes d'une flagrante iniquité ».

Interpellation de M. Piscatory sur les affaires de Grèce.

Les cabinets de Vienne et de Berlin ont proposé « dans les termes les plus mesurés » au Gouvernement de la République de s'entendre avec eux pour « réglementer le droit d'asile en Suisse, c'est-à-dire pour aviser à ce qu'il ne devienne pas pour les puissances voisines une cause d'inquiétudes et de troubles intérieurs ».

CCIV. — Bruxelles, 11 février 1850. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Analyse. — L'annonce inopinée de l'emploi par l'Angleterre de mesures coercitives contre la Grèce pour obtenir le paiement de certaines indemnités a causé partout une grande sensation... « Se porter à de telles extrémités envers un État faible, sans nécessité pressante, sans que personne soit averti, en se bornant à déclarer, après coup, que « tout ce qu'on veut, c'est » se mettre en possession d'un gage suffisant », n'était-ce pas agir avec un sans façon peu fait pour inspirer la confiance? Les puissances secondaires ne devaient-elles pas voir avec peine de tels procédés consacrés par l'exemple d'un gouvernement aussi libéral et aussi éclairé que celui de la Grande-Bretagne? Un pareil précédent était-il sans danger? Je ne le pense pas, car nous avons vu, par ce qui s'est dit à la tribune française au sujet des frais des deux expéditions en Belgique, combien il est facile de trouver des prétextes de réclamations pécuniaires pour s'en faire une arme au besoin... »

CCV. — Paris, 11 février 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

D'après les calculs de M. le Ministre des affaires étrangères, la nouvelle que la médiation de la France était acceptée par le Gouvernement anglais et les ordres donnés par celui-ci à l'amiral Parker au sujet de la levée du blocus [1] devaient arriver vers le 12 ou le 13 de ce mois à Athènes... Le

[1] A la date du 28 janvier, Parker avait étendu les rigueurs du blocus qui frappait les ports de la Grèce, aux navires de commerce. Cette mesure qu'on trouvait à Paris « inqualifiable » — et avec raison — avait provoqué l'intervention du Gouvernement français. La flotte anglaise était toujours à cette date en station devant Salamine.

langage du général La Hitte continue d'ailleurs à être « assez amer » à l'égard du chef du « Foreign Office », qu'il regarde comme poussé dans une voie qui pourrait devenir fatale à la paix de l'Europe : « C'est une alliée bien dangereuse que l'Angleterre, m'a-t-il dit, et souvent compromettante ».

Vu les rapports peu satisfaisants que le Gouvernement reçoit des Préfets sur « l'esprit public dans certains départements et sur les projets des anarchistes », il envoie des commissaires spéciaux (tels M. Romieu, ancien préfet) sur divers points, « munis de pouvoirs *ad hoc* »...

On a donné la veille à Rogier comme certain, dans les salons de la princesse de Liéven [1], « que d'après diverses lettres parvenues de la Suisse à Paris, on organisait dans certains cantons, entr'autres dans celui de Vaud et à Genève, une résistance sérieuse à l'exécution des ordres donnés par le Conseil fédéral pour l'éloignement des réfugiés politiques »...

CCVI. — Paris, 14 février 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

« ... J'ai eu l'occasion de m'entretenir hier et aujourd'hui avec plusieurs membres du Cabinet : ils ne me cachaient pas leur profond mécontentement de la politique suivie par lord Palmerston et qui, dans cette circonstance, n'allait à rien moins qu'à compromettre la paix de l'Europe. S'il ne s'était pas arrêté, me disait M. le général de La Hitte, si la médiation offerte par nous n'avait pas été acceptée [2], j'étais bien résolu, pour mon compte, *à ne pas reculer d'une semelle*. Mes collègues et moi étions unanimes dans la manière de juger cette question et nous aurions remis nos portefeuilles au Président de la République, si une dissidence s'était élevée entre lui et nous dans une affaire qui touche à la dignité de la France... »

D'après les dépêches parvenues au Gouvernement, l'état des esprits en Suisse devient de plus en plus calme... Le parti démagogique ne domine plus que dans certaines localités... « A Genève, le Conseil fédéral a consenti à ce que le sergent Boichot fût interné et il n'attend qu'une manifestation quelconque de M. Félix Pyat pour prendre la même mesure à l'égard de ce

(1) Elle avait quitté Paris après le 24 février qui avait vu la chute du ministre Guizot dont elle passa pour être l'*Égérie* de 1835 à 1848. Elle y rentra à la fin de 1849 et y mourut en 1857.

(2) Le Cabinet anglais n'avait d'abord agréé que « les bons offices » ; il avait mis quelque hésitation à accepter « la médiation » avec toutes ses conséquences.

réfugié. Il existe encore en Suisse environ 160 réfugiés polonais venus de Bade et de Hongrie et que le Gouvernement de la Confédération voudrait bien éloigner : mais il ne sait où les envoyer ni par où les diriger; les États voisins ne veulent pas les recevoir et se refusent à leur livrer passage... »

Les avertissements très-alarmants que le Gouvernement reçoit sur les « menées des démagogues » dans certaines parties du pays, l'obligent à prendre des mesures énergiques telles que la réunion de plusieurs divisions militaires sous le commandement de généraux « pleins de résolution », la mise en disponibilité de plusieurs commandants de département « qui avaient montré de l'indécision, pour ne pas dire plus », l'envoi dans l'Alsace de M. Romieu comme commissaire extraordinaire...

« On parle toujours de quelque démonstration socialiste pour le 24 de ce mois; mais le Gouvernement s'en préoccupe peu parce qu'il est en mesure de réprimer toutes les tentatives des anarchistes... »

Il semble que pour le général La Hitte et ses collègues du ministère dont Rogier reproduit les sentiments, voire les paroles, les Français qui songent à célébrer l'anniversaire du 24 février 1848 soient des ennemis de la chose publique, des socialistes, des anarchistes. On admettra bien cependant que parmi les adversaires du ministère, il y avait des républicains amis de l'ordre. N'est-il pas étrange de voir un gouvernement républicain se disposant à traiter en séditieux ceux qui crieront : Vive la République! Vive la Constitution!

... Le Gouvernement saura « réprimer » soit à Paris, soit dans les provinces : « que l'Assemblée nationale nous accorde la loi des maires, me disait ce matin M. le Ministre des finances [1], et nous serons munis de tout ce qu'il nous faut pour assurer l'ordre pendant un bon temps. »

CCVII. — Paris, 20 février 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Monsieur le Ministre,

Les journaux ont annoncé que le Président de la République avait, il y a quelques jours, visité les casernes et les camps situés sur la rive gauche de

(1) M. Fould.

la Seine. Aux détails qu'ils ont donnés à cette occasion, ils n'ont pas cru, pour des motifs faciles à apprécier, devoir en ajouter d'autres que je tiens d'une source certaine et qu'il est cependant bon de connaître, parce qu'ils dénotent le mauvais esprit et les fatales tendances d'une partie de la population ouvrière de ces quartiers de la capitale. On s'entretenait hier de cette circonstance dans plusieurs salons politiques, celui de M. le Cte Molé entr'autres, et l'on y puisait avec raison plus d'un motif de graves inquiétudes. M. le Cte Molé, que j'ai toujours trouvé assez confiant jusqu'ici sur l'avenir du pays, me disait en propres termes : « Je commence à désespérer, la mine se charge de plus en plus; cela est évident, avant trois mois, elle éclatera, j'en ai le triste pressentiment. Aussi bien, il faut en finir, il faut que l'anarchie soit écrasée pour longtemps ou que l'ordre et que tous ceux qui se sont dévoués à cette sainte cause, succombent. » Comme je lui disais que tant que le gal Changarnier commanderait les troupes dans Paris, les démagogues n'oseraient sans doute lutter contre lui à main armée, « Cela est possible, reprit-il, quoique nos adversaires soient bien audacieux. Mais enfin le gal Changarnier est mortel et j'avoue que le jour où j'apprendrais qu'il a succombé soit sous le poignard d'un assassin ou bien à une attaque d'apoplexie, je commencerais à avoir peur et cependant c'est un sentiment que je n'ai pas connu jusqu'ici ».

M. le comte Molé voit donc l'avenir de la France sous des couleurs fort sombres et semble redouter que ce pays ne marche à grands pas vers la guerre civile : il voit avec chagrin que dans l'Assemblée Nationale, une partie de la majorité ne prête pas au Prince-Président un appui assez sincère et ne comprenne pas l'impérieuse nécessité de fortifier le pouvoir. « Les dissidences qui ont éclaté ces derniers jours, sont déplorables. En vérité comment n'est-on pas frappé de cette évidence qu'il n'y a en ce moment que le nom du Prince que l'on puisse, avec quelque succès, opposer aux projets des anarchistes. Affaiblir le Président, c'est nous affaiblir nous-mêmes. Nous n'avons rien de prêt pour le remplacer. S'il tombait aujourd'hui, nous serions jetés dans une effroyable anarchie. Je suis donc pour ma part désolé des paroles prononcées avant-hier par M. Thiers dans la réunion du Conseil d'État : elles ne peuvent que rendre plus prononcé l'éloignement qui existe entre le Prince et cet homme d'État, si merveilleusement doué, si apte à tout, qui a rendu de si grands services à la cause de l'ordre et qui peut en rendre encore de plus grands. » Ce sont les expressions dont s'est servi M. le Cte Molé.

J'en reviens, M. le Ministre, aux tristes circonstances qui ont signalé la

dernière course du Prince-Président dans Paris. Jusqu'à ces derniers temps, sa présence avait toujours excité les cris de : vive Napoléon, vive le Président ! Il n'en a plus été de même aux environs du Luxembourg et dans les faubourgs S. Marceau et S. Jacques par exemple, des groupes nombreux d'ouvriers et de femmes se sont approchés de sa voiture et avec des gestes menaçants, lui disaient : « Crie vive la République démocratique et sociale ». Le Prince est resté parfaitement calme au milieu de ces démonstrations, il regardait ces furieux avec compassion et se contentait de leur faire signe, de la main, de s'éloigner. Arrivé dans la rue de Tournon, les agents de la police vinrent lui dire que la foule amassée autour du Luxembourg, paraissait animée de très mauvaises passions et qu'il vaudrait peut-être mieux ne pas s'avancer jusque là. Le Prince, sans écouter cet avis, voulut descendre de voiture et se dirigea à pied vers le rassemblement. Cette preuve de confiance ne fut pas comprise ou du moins ne fut pas payée. Les cris de *vive la Sociale,* éclatèrent de toutes parts et accompagnèrent le Prince jusqu'à ce qu'il eût pénétré dans le Luxembourg. C'étaient les femmes surtout qui se faisaient remarquer dans ces démonstrations.

Ce sont là de tristes présages et je pense qu'il y a lieu pour le pouvoir ici, comme pour les gouvernements voisins, de s'en préoccuper.

Agréez, etc.

P. S. — Pour vous présenter l'autre côté de la médaille, je dois vous rapporter ce que me disait tout à l'heure le général Cavaignac. Comme je lui demandais ce qu'il pensait de l'état des choses quant au présent et quant à l'avenir, il me répondit : « Nous n'aurons rien aux jours anniversaires de février, la République se *cale* et se *calme;* s'il y a des dangers d'insurrection et de guerre civile, ils viennent d'*en haut* et non d'*en bas.* Nous arriverons ainsi si l'on est sage *en haut,* jusqu'en 1852; alors le Président actuel sera réélu et il faudra bien se soumettre à cette manifestation de la volonté nationale ».

M. le g[al] de la Hitte vient de m'apprendre que le Pape avait enfin accepté les conditions de l'emprunt proposées par M. de Rothschild. On ignore toujours cependant quand Sa Sainteté se propose de quitter Portici pour revenir à Rome.

F. R.

M. d'Hoffschmidt, accusant le 27 février la réception de cette lettre, disait : « La situation doit être bien grave pour qu'un homme d'énergie et

de courage comme M. Molé puisse être amené à désespérer de l'avenir. L'opinion du général Cavaignac, d'une bien grande valeur aussi, peut jusqu'à un certain point atténuer ce que la pensée de M. Molé a sans doute de trop absolu... » En fait, M. Molé était de ceux qui « avaient peur » et dont la peur ne connut plus de bornes après les succès de la Montagne aux élections complémentaires de 1850.

CCVIII. — Paris, 23 février 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

L'anniversaire du 24 février ne donnera lieu, tout semble du moins l'annoncer, à aucune manifestation tumultueuse. Le pouvoir, d'ailleurs, ne s'endort pas dans une dangereuse sécurité.

Partout, il se met en mesure de repousser vigoureusement l'agression sur quelque point du territoire qu'elle se présente. Quant à la sûreté de la capitale, on redouble de vigilance pour la garantir... ; depuis quelques jours, on a augmenté la garnison de 10,000 hommes.

Ce qu'il faut désirer maintenant, c'est que les germes de division qui avaient éclaté dans la Chambre au sein de la majorité ne se développent pas, et surtout qu'une lutte trop ouverte entre l'Élysée et cette même majorité n'amène pas des inimitiés trop vives entre l'un et l'autre. L'occasion va bientôt s'offrir d'un rapprochement ou d'une rupture complète.

D'abord, la présentation et la discussion de la loi dite *des maires;* ensuite et surtout, la demande d'un crédit supplémentaire de près de cinq cent mille francs pour dépenses extraordinaires faites par le Président de la République pour la location et l'ameublement d'un hôtel voisin de l'Élysée, etc., etc... Avant d'en venir à cette extrémité de rejeter le crédit demandé, avant de s'exposer aux suites que ce refus pourrait entraîner, il faudrait qu'on fût prêt à tout et qu'on se trouvât en mesure de se garantir, même d'un coup d'État... On a remarqué qu'à la dernière réunion à l'Élysée, le Prince-Président s'est entretenu assez longtemps et d'une manière amicale avec M. de Montalembert.

Montalembert menait la campagne contre la démocratie. Dans la discussion de la loi Falloux (qui allait être votée le 16 mars 1850), il proclamait que la majorité de l'assemblee législative avait été envoyée pour combattre

le socialisme... qu'il fallait choisir entre le catholicisme et le socialisme. Il préconisait la réunion de tous les partis monarchiques pour faire « une expédition de Rome à l'intérieur ».

CCIX. — Paris, 24 février 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Aucun désordre pendant la journée...

La soirée, on peut l'espérer, ne sera pas troublée et si, pour fêter la République, quelques habitants, par peur ou par enthousiasme, jugent à propos d'orner leurs fenêtres de lampions, cette manifestation sera toute spontanée et des clameurs menaçantes ne l'imposeront à personne, pas même à M. Thiers, malgré la qualification que hier, dans un accès de franchise et d'audace, il a donnée aux journées de février. Bon nombre de membres de la majorité auraient mieux aimé que le mot *funeste* n'eût pas été prononcé par l'honorable orateur et ses ennemis (il en a beaucoup et d'ardents) en tiendront bonne note, on peut le croire...

Les exaltés de la démagogie ne seront pas satisfaits des choix faits par le Comité central démocratique pour les élections qui auront lieu à Paris le 10 mars, quoique le premier porté sur la liste soit un des transportés de Juin...

M. Émile de Girardin, qui est furieux d'avoir été mis de côté, malgré les avances et les promesses faites à ses nouveaux amis les socialistes, ne manquera pas de semer la discorde dans leur camp. On m'a cité tout à l'heure un mot qui lui est échappé et qui présage assez ses intentions : « Avant trois mois, aurait-il dit, j'aurai démoli le suffrage universel... »

CCX. — Paris, 2 mars 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — De l'entretien qu'il a eu la veille avec le général La Hitte, il ressort que les divers rapports parvenus au Gouvernement français, soit de Berlin et de St-Pétersbourg, soit de Vienne et de Berne, sont de nature à inspirer toute confiance dans le maintien de la paix de l'Europe. « Chaque État a bien assez de ses embarras intérieurs, des factions à comprimer, des finances à rétablir, des principes d'ordre à remettre en honneur, sans aller jeter le trouble et porter la guerre chez ses voisins. »

Le Ministre est surtout satisfait du langage tenu par lord Palmerston et des intentions conciliatrices qu'il a manifestées à M. Drouyn de L'Huys pour l'indemnité exigée du Gouvernement grec.

Cinquante à soixante mille hommes gardent Paris pour empêcher une insurrection à laquelle le pouvoir semble toujours s'attendre.

CCXI. — Bruxelles, 7 mars 1850. *Lettre de Constant Materne à Firmin Rogier.* « Confidentielle. »

... Il y a peu de jours, M. de Persigny s'est plaint de l'*Indépendance*. Ce journal, a-t-il dit, en rapportant tous les bavardages de Paris, n'a d'autre but que de décrier le Président et son Gouvernement. Il a ajouté ceci : « L'*Indépendance* est connue à l'Élysée; tout le monde sait que c'est le journal du roi Léopold et de MM[rs] Rogier. » Je pense, mon cher ami, qu'il est bon que vous connaissiez les bruits que font circuler des âmes charitables. Je vais soumettre à M. d'Hoffschmidt le projet d'une lettre officielle à vous adresser, que vous jugerez peut-être bon de lire au Ministre des affaires étrangères, du moins en partie. En tous cas, il est utile que vous soyez averti pour votre direction personnelle...

CCXII. — Paris, 9 mars 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... C'est demain que va se livrer la bataille des bulletins électoraux entre les amis du pouvoir et de l'ordre et les fauteurs de l'anarchie...

Le Gouvernement soutenait à Paris les candidatures du Ministre des affaires étrangères, général de La Hitte, et de MM. Bonjean et Foy.

Carnot, Vidal et De Flotte étaient les candidats de l'opposition...

M. de Lamartine croit que MM. de la Hitte, Bonjean et Carnot seront élus; il leur donnera sa voix et voici pour quelles raisons : le général de la Hitte représente le Gouvernement et, d'après l'illustre orateur qui a tant contribué au renversement de la dynastie de juillet, le devoir d'un bon citoyen est de prêter appui au Gouvernement; M. Bonjean est un républicain modéré (1).

(1) Un des ôtages que la Commune de Paris fit fusiller le 24 mai 1871.

Ce sont de tels hommes qu'il faut envoyer à l'Assemblée nationale qui n'en renferme pas assez de cette nuance. Pour Carnot, c'est un caractère antique, c'est une haute intelligence qui porte dignement le nom glorieux que son père lui a laissé [1], c'est d'ailleurs une protestation vivante contre l'envahissement jésuitique.

Rogier met en regard de l'opinion de Lamartine celle du Prince-Président, avec lequel il a eu un entretien le matin même...

Le Prince manifestait l'espoir que les candidats choisis par le parti de l'ordre l'emporteraient, bien que les votes donnés par l'armée et que l'on connaît pour la plupart soient en très grande majorité en faveur des Rouges. A cette occasion, le Prince-Président disait qu'il était bien regrettable que la Constitution eût donné ce droit de voter à la force armée ; qu'il y aurait cependant moyen de parer au mal que peut produire le suffrage universel avec cette extension : ce serait de fixer l'âge de la majorité en France à 25 ans, ou bien de n'accorder le droit de suffrage qu'aux citoyens mariés, aux chefs de famille.

J'ai remarqué que le Prince-Président envisageait la situation de l'Europe sous des couleurs moins sombres que son ministre des affaires étrangères et que la plupart des hommes politiques avec lesquels j'ai eu l'occasion de m'entretenir... Il me disait, avec cet air calme qui lui est habituel, que les difficultés sérieuses qui ont surgi dans ces derniers temps [2] se résoudraient d'une manière pacifique...

Le retour du Pape à Rome ne semble pas très prochain : ses tergiversations sont attribuées à l'influence des cardinaux qui l'entourent. Si l'ordre de rappel du corps expéditionnaire n'est pas envoyé, c'est que le départ des troupes françaises serait presque certainement le signal d'une nouvelle revolution dans Rome. C'est pour empêcher que la République y soit encore proclamée, que le corps expéditionnaire continuera à occuper la ville éternelle : le Ministre des affaires étrangères me l'a dit...

M. de Lamartine se dispose à partir sous peu pour l'Orient [3] et à aller

---

(1) C'était le second fils du Conventionnel « organisateur de la victoire ». Il avait été ministre de l'instruction publique. Il laissa un fils qui fut élu en décembre 1887 président de la troisième République française et assassiné à Lyon en 1894.

(2) Affaires de Grèce et de Neufchâtel.

(3) Cf. *Le nouveau voyage en Orient*, 1853

prendre possession de la *principauté* qui lui a été concédée *à vie* par la magnificence du Sultan. Cette principauté ne comprend pas moins de 10 lieues carrées et renferme six villages. Le produit de ces terres, quand M. Lamartine aura trouvé à emprunter deux cent mille francs pour les améliorer, pourra s'élever à 60 ou 80,000 francs, d'après l'évaluation que m'en a faite le prince Callimaki. Cette générosité du Sultan envers l'illustre poète est un acte de reconnaissance pour les preuves de sympathie et l'appui donnés au gouvernement de Sa Hautesse par l'ex-membre du Gouvernement provisoire pendant qu'il dirigeait les affaires étrangères. Le Sultan a su l'état de gêne où se trouvait cette grandeur déchue; il a voulu l'en tirer en lui octroyant un beau domaine. Mais n'est-il pas à craindre que ce don même n'achève la ruine de M. de Lamartine, qui se laissera entraîner à des dépenses excessives en constructions et améliorations de toute espèce?...

CCXIII. — Paris, 13 mars 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt* (1).

Analyse. — Il attribue le succès inattendu de la liste *rouge*, qui a réuni 140,000 suffrages, aux « ultra-légitimistes » et aux « boutiquiers des 5e et 6e arrondissements ». On a voulu donner une *leçon au pouvoir*. « En février 1848, c'était aussi au pouvoir qu'on prétendait donner un enseignement. Ces habiles précepteurs, ces mentors intelligents n'ont su que trop ce que la leçon leur a coûté : ils ont déploré leur grossière erreur et les voilà qui se lancent de nouveau dans la même aventure. »

Rogier ne croit donc pas qu'il faille tirer de l'élection la conséquence que Paris et sa banlieue renferment 140,000 socialistes : ils n'atteignent peut-être pas à la moitié de ce nombre. D'après lui, les amis de l'ordre ont été constitués en minorité par une coalition inintelligente et impolitique de partisans exaltés d'Henri V et de négociants orléanistes.

« Les ultra-légitimistes vont répétant, en forme d'axiome politique, cette parole insensée : il faut passer par la mer Rouge pour arriver à la Terre promise. »

---

(1) Nous avons la minute de cette lettre. A partir de cette époque, ce sont plus souvent des minutes que des copies, que contiennent les papiers de Rogier.

Rogier n'a trouvé presque partout, dans les divers salons politiques où il s'est rendu dans la soirée, qu'un abattement extrême ou une irritation des plus vives :

« Les uns s'écriaient que le moment était venu de recourir pour le salut commun aux mesures extrêmes; les autres disaient que c'en était fait de la richesse, de la grandeur de la France; qu'après avoir été déchirée par la guerre civile, elle deviendrait le partage des puissances étrangères. On oublie trop cependant que Paris n'est pas la France tout entière et que de tout temps cette ville a fourni des députés à l'opposition. »

Il est à craindre que les deux partis qui divisent la France en viennent à s'attaquer ailleurs que sur le terrain électoral :

« Si la démagogie reste maîtresse, ce sera alors aux États de l'Europe qui se trouveront menacés dans leur existence, à aviser. »

Si la victoire des Rouges a causé tant d'agitation et de trouble dans les milieux conservateurs, c'est surtout parce qu'on y avait compté sur une majorité de dix mille voix au moins pour MM. de La Hitte, Bonjean et Foy.

« Quoi qu'il en soit, on tombe généralement d'accord qu'on ne peut attendre les élections de 1852 avec la loi électorale actuelle et que si l'on ne trouve pas un moyen quelconque de la modifier, le parti socialiste, devenu majorité, enverra une Convention au lieu et place de l'Assemblée législative. Mais quel sera le moyen sans faire brèche à la Constitution? Qui viendra proposer de toucher à cette *arche sacrée?* qui osera y porter la main? C'est là où les démagogues attendent leurs adversaires ».

Le Cabinet français est loin de se montrer satisfait des dernières nouvelles reçues d'Athènes. Le général La Hitte croit que les démonstrations de l'Angleterre contre la Grèce n'ont d'autre but que de dissimuler l'exécution d'un plan bien autrement important, celui de s'emparer de l'Égypte.

M. de Persigny avait eu, au sujet de l'occupation projetée de Neufchâtel par les Prussiens, une altercation d'un caractère si violent avec le Ministre des affaires étrangères de Prusse [1], qu'il ne croyait plus pouvoir rester

---

[1] L'ancien officier de hussards, l'ancien conspirateur de Strasbourg et de Boulogne, qui devait jouer un rôle si important dans la constitution du second Empire, avait été

à Berlin ou y servir utilement les intérêts français. Mais l'affaire s'arrangera.

La Bourse a éprouvé une baisse de 2 francs. Un grand nombre d'étrangers qui étaient venus chercher le plaisir à Paris, se préparent à s'en éloigner : l'on ne pourrait plus trouver d'or chez les changeurs.

M. d'Hoffschmidt, accusant le 19 mars la réception de cette lettre, écrit : « Vos appréciations du résultat des élections sont peu encourageantes et ne paraissent cependant que trop justes. Il faut espérer que, sans se laisser abattre, le grand parti de l'ordre saura resserrer ses rangs pour faire face aux crises qui se préparent. »

CCXIV. — Paris, 14 mars 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Les élections dans les départements sont moins défavorables au parti de l'ordre qu'on ne l'avait présumé et que ne le disait le général La Hitte.

Il paraît que ce ne sont point seulement les négociants et les petits boutiquiers de plusieurs arrondissements, renforcés de bon nombre de légitimistes, qui ont assuré le succès des citoyens De Flotte, Vidal et Carnot : il faut y joindre la plupart des professeurs, agrégés et maîtres d'étude des colléges de Paris, inspirés moins par l'amour de la République cependant que par la peur des Jésuites. De plus les trois mille individus qui se trouvent au dépôt de mendicité et tous ceux qui appartiennent aux hôpitaux, tout ce monde là jouit du droit de suffrage. Le Gouvernement va remédier au mal avec promptitude et vigueur. Il se préoccupe des modifications qu'il faut absolument introduire dans la loi électorale.

CCXV. — Paris, 15 mars 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Le Gouvernement se croyant obligé d'aviser à des mesures propres à contenir les ennemis de l'ordre et de la société, a retiré le porte-

---

envoyé à Berlin en mission extraordinaire au mois de décembre 1849. Il paraît que, dans l'entretien avec le ministre prussien dont il est parlé ici, il avait « violemment et à plusieurs reprises frappé du poing sur le bureau ». M. le général de La Hitte le trouve « *trop* vif », dit Firmin Rogier. En effet !

feuille de l'intérieur à M. F. Barrot « comme insuffisant dans des circonstances aussi périlleuses » et l'a confié à M. Baroche, procureur-général à Paris, « homme de parole et d'action ».

Une majorité relativement considérable, 150 voix environ, a sanctionné la troisième lecture de la loi sur l'enseignement primaire.

L'Assemblée Législative ne voulait pas adopter le principe de l'instruction gratuite et obligatoire dont la Constituante s'était montrée partisan. Elle se défiait des instituteurs laïques. Le nouveau Ministre de l'instruction publique, de Parieu, les appelait des officiers généraux de la République démocratique et sociale et les accusait « de vulgariser au fond des campagnes les principes de subversion »; pour Montalembert, c'étaient « d'affreux petits rhéteurs »; pour Lamartine, « des fauteurs de stupides doctrines anti-sociales ».

On avait cru que le projet qu'avait rédigé une commission extraparlementaire dont M. de Falloux était le rapporteur, ne rallierait pas tous les membres du parti conservateur : il n'en fut rien. Le 16 mars, l'Assemblée vota cette loi qui porte le nom du rapporteur. Il n'y était pas question d'enseignement gratuit. L'instituteur, placé sous la surveillance du curé, devait enseigner le catéchisme. Les particuliers avaient le droit d'ouvrir des écoles libres, secondaires ou primaires. Ce furent les congrégations qui profitèrent presque seules de ce droit (1).

CCXVI. — Paris, 16 mars 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Le pouvoir et ceux qui le défendent dans l'Assemblée sont bien décidés à opposer une digue au flot socialiste qui les menace. Les mesures qu'il s'agit de prendre étaient hier vivement discutées par les hommes politiques qui se trouvaient réunis dans les salons de l'ambassadeur d'Angleterre.

Je me suis entretenu assez longtemps avec le général Changarnier, MM. Dupin, Molé, De Parieu, etc., etc. Tous sont d'avis, et c'est surtout l'opinion du Président de la République, qu'il est plus que temps de chercher

(1) Cf. Lavisse et Rambaud, t. XI, p. 28, et Seignobos, *L'Europe contemporaine*, p. 154.

un remède au mal. Lundi prochain, plusieurs projets de loi seront présentés à l'Assemblée nationale. Il s'agit de modifications à introduire dans la loi électorale, de certaines restrictions à la liberté de la Presse, à la publicité des journaux et au droit de réunion. Si le Gouvernement ne craint pas d'aller jusque là, il faut s'attendre à de violentes tempêtes...

Le seul changement introduit dans le Cabinet pour le moment est le remplacement de Barrot par Baroche.

Il avait été question d'un grand ministère (1) dans lequel entreraient MM. Thiers, Molé, Berryer, de Broglie; il n'a pu se former par suite d'objections et de scrupules formulés par Berryer et Broglie.

Si je ne me trompe, ce ministère serait venu au monde *trop fort* pour pouvoir vivre. Je veux dire que c'eût été une réunion de notabilités trop éminentes pour que l'entente pût se maintenir longtemps bien entière.

L'élection du 10 mars avait opéré un rapprochement entre le Président de la République et M. Thiers.

Thiers a raconté que le Président l'avait prié de sauver la nation des rouges et des socialistes (2), qu'il avait réuni à l'Élysée les chefs monarchistes, Thiers, Molé, Broglie, Berryer, Montalembert et Saint-Priest et qu'on y avait arrêté le plan de campagne dont parle Rogier. Montalembert avait déjà dit à l'Assemblée qu'il fallait « faire une expédition de Rome à l'intérieur ». Thiers se vante d'avoir accepté la charge de faire voter la suppression du suffrage universel et d'avoir annoncé qu'il emploierait dans la discussion l'expression insultante « la vile multitude », calculée exprès pour exaspérer la Montagne et lui faire commettre une faute de tactique. Vidal, qui avait été élu dans le Bas-Rhin en même temps qu'à Paris, avait opté pour le département alsacien. Une nouvelle élection devait avoir lieu à Paris en avril. Les conservateurs attendraient, pour continuer leur campagne, que la capitale persistât dans son « anarchisme », comme ils disaient.

---

(1) Cf. le *grand ministère* de Gambetta.

(2) Lavisse et Rambaud, t. XI, p. 29.

CCXVII. — Paris, 21 mars 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Quoique les chefs du *parti de l'ordre* soient disposés à sacrifier au salut commun les dissidences qui pourraient exister entre eux et le Président de la République, les projets de loi sur la presse et les réunions électorales n'ont pas été présentés à la date indiquée.

Différentes causes, certaines résistances à vaincre, les changements de rédaction dans l'exposé des motifs à opérer en ont retardé la présentation jusqu'à ce jour.

Les dispositions principales du projet de loi sur la presse sont celles-ci : le cautionnement sera doublé dans certains départements, la Seine, le Rhône, etc., etc. et chaque feuille sera soumise à un timbre de 4 centimes. Il y a des exceptions pour les journaux littéraires et scientifiques.

Le tumulte a éclaté quand le ministre Baroche a demandé que l'urgence fût prise en considération. Il en a été de même quand il a proposé l'urgence pour la prorogation jusqu'au 22 juin 1851 de la loi du 22 juin 1849 sur les clubs et l'application aux réunions électorales des dispositions de cette loi. L'urgence ayant été prononcée à une majorité considérable, il est à prévoir que les projets du Gouvernement seront adoptés, mais il faut s'attendre à des débats des plus orageux et à toute espèce de violences de la part de l'opposition (1). Dès aujourd'hui, de grossières insultes ont été lancées contre MM. Baroche et Rouher qui ont été traités de calomniateurs par quelques-uns de ceux qui siégent sur la crête de la Montagne...

Le Gouvernement du prince Louis-Napoléon, qui s'attendait également à des violences de la part des républicains expulsés, appelait l'attention du Gouvernement belge sur leur présence à Bruxelles. Le Ministre de la République en Belgique, M. Quinette, exprimait le vœu qu'on les éloignât tout au

(1) Une lettre écrite dans les derniers jours de mars par le général Chazal à Firmin Rogier parle des inquiétudes d'un habitant de l'Orléanais qui, effrayé des progrès du socialisme dans son département, en était parti « par appréhension de l'avenir ». En post-scriptum, nous lisons : « Van Praet sort de chez moi. Il paraît un peu inquiet de ce qui va se passer à Paris. On dit ici que les choses n'iront plus longtemps pacifiquement. On prétend qu'il se prépare quelque chose ».

moins de Bruxelles, où ils avaient « plus de facilités pour se livrer à leurs machinations ». (Note de M. Quinette à M. d'Hoffschmidt.) Évidemment, repondit le Gouvernement belge, la présence d'un certain nombre de « révolutionnaires » pourrait être une cause de dangers sérieux s'il n'était pris que des mesures insuffisantes de surveillance et si ce nombre était considérable; mais il n'en était pas ainsi. Et, en effet, si le Cabinet était resté fidèle aux traditions d'hospitalité, qui avaient permis aux Conventionnels comme aux hommes des Cent jours, comme aux républicains du temps de Louis-Philippe, de trouver un asile en Belgique, « il s'était montré, depuis les événements de 1848, plus circonspect qu'à d'autres époques; il avait pris plus de précautions ([1]); il avait exigé plus de garanties ». D'ailleurs, le nombre des réfugiés résidant à Bruxelles était peu considérable : ils étaient quatre-vingts dont douze Français. — Trois ou quatre seulement des réfugiés français portaient un nom connu (Étienne Arago, Victor Considérant...). M. d'Hoffschmidt, dans sa réponse à M. Quinette, donnait ce détail piquant : « Il est à remarquer, quant aux réfugiés appartenant à d'autres nations, que plusieurs sont arrivés ici par la France, munis de passeports délivrés par les autorités françaises pour se rendre en Belgique ». Et, communiquant cette réponse à Firmin Rogier, le 6 avril 1850, il disait : « Si le Gouvernement allant au-delà de la surveillance continue qu'il exerce à présent, prenait légèrement, sans nécessité aucune, sans motifs sérieux, des mesures d'une grande rigueur, il provoquerait une sorte de réaction en faveur des réfugiés; ceux-ci, qui ne rencontrent aujourd'hui dans nos populations que des sentiments d'hostilité ou d'indifférence, exciteraient bientôt des sympathies plus ou moins vives. Les idées révolutionnaires, « bien loin d'ailleurs de s'étendre » en Belgique, perdent chaque jour du terrain. Une société politique, » l'*Alliance,* qui renfermait quelques hommes désirant le changement

---

([1]) On pourrait dire que parfois les précautions prises par la *Sûreté publique,* à la demande du gouvernement français, furent quelque peu puériles. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur aux pages 29-34 de notre travail : *Le socialiste français Victor Considérant en Belgique.* (Lecture faite dans la séance publique de la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique le 8 mai 1895.)

» de l'état actuel des choses, vient, pour cause d'impuissance, de se dis-
» soudre... »

CCXVIII. — Paris, 8 avril 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Le général La Hitte lui a donné des renseignements très importants sur les associations démagogiques qui existent en Suisse, sur leurs ramifications en France, en Italie et dans toute l'Allemagne, sur leurs projets. « C'est une guerre sociale, prétend-il, que ces conspirateurs méditent. »

M. de Persigny est de retour de Berlin où il aurait, à ce qu'il assure, reçu un excellent accueil du Roi et de la famille royale. Mais il se montre peu satisfait que le général La Hitte, par suite de ses instructions politiques, ait empêché que l'Autriche et la Prusse terminassent leurs différends par les armes.

Il n'y a pour le Président de la République que deux moyens de sortir de la position difficile où il se trouve : la dictature ou la guerre. Ce n'est que par là que Louis-Napoléon pourra rendre au Gouvernement la force qu'il a perdue et recouvrer lui-même cette immense popularité que le parti démagogique cherche à lui enlever.

Dans les salons de la princesse de Liéven, on s'est entretenu de l'heureuse issue de la médiation du Roi des Belges pour résoudre les difficultés qui, depuis plusieurs années, existaient entre les cours de St-James et de Madrid. La sagesse et l'expérience du roi Léopold et la haute influence dont il jouit auprès des autres souverains ont été l'objet d'un tribut mérité.

Les conservateurs ne sont pas encore fixés sur le choix du candidat qui sera opposé au candidat socialiste.

Nous avons dit que Vidal ayant opté pour le mandat alsacien, une nouvelle élection était devenue nécessaire à Paris.

Cette élection avait été fixée au 28 avril.

On a remarqué la présence à la dernière soirée de l'Élysée de plusieurs chefs du parti conservateur. Le Prince-Président a fait à MM. Thiers et Molé l'accueil le plus gracieux.

Aux énormes pavés qui formaient la chaussée des boulevards, des quais et des Champs-Élysées, on va substituer le système Mac-Adam et l'asphalte. Comment désormais construire ces formidables barricades qui servaient de citadelles aux insurgés?

CCXIX. — Paris, 13 avril 1850 [1]. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... La situation politique, loin de s'éclaircir, n'a fait que s'assombrir de plus en plus. Le Gouvernement est sans force et sans considération et s'il témoigne quelque velléité de volonté, son désir d'agir est bientôt paralysé par l'inertie ou la résistance de l'Assemblée...

Les lois dites d'*urgence*, impérieusement réclamées par les circonstances et qu'il fallait voter pour le salut de la société sont enterrées dans les bureaux de la Chambre, ou si elles arrivent, toutes mutilées, à la discussion publique, elle restent oubliées ou abandonnées avant la seconde lecture, témoin la loi sur les clubs qui est renvoyée après l'élection du 28 avril, quand tout semblait exiger au contraire qu'elle fût votée avant cette époque...

Le *National* et les feuilles de même couleur prêchaient pour le moment la patience et la modération aux démagogues : les écouteraient-ils? Le parti légitimiste s'obstinait à ne pas vouloir de la candidature de M. Ferdinand Foy (présentée par les autres partis conservateurs) parce que son père avait combattu le Gouvernement de la Restauration.

... Le manque d'entente décourage les amis de l'ordre. Un général, représentant de Paris, et dont le courage ne peut être mis en doute, me disait hier avec douleur : « J'ai traversé une partie de la France pour venir remplir mon mandat législatif. J'ai assisté déjà à plusieurs séances de l'Assemblée : j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les personnages politiques les plus influents : eh bien! de tout ce que j'ai vu et entendu, il résulte pour moi la conviction profonde que nous sommes... perdus. »

J'adoucis l'énergie toute militaire de l'expression employée par l'hono-

---

[1] Cf. la lettre de M. d'Hoffschmidt du 26 avril.

rable général. Si les caractères les plus fortement trempés se laissent abattre et en viennent à désespérer de la chose publique, quoi d'étonnant que le découragement gagne de proche en proche dans un camp, tandis que, dans l'autre, l'audace et la confiance s'accroissent de plus en plus...

Depuis quelques jours, le Président de la République, d'ordinaire si calme, paraît triste et préoccupé. Sent-il que son influence et sa popularité lui échappent? Regretterait-il la marche qu'il a suivie? Croit-il que le moment d'agir est passé? Voit-il avec regret l'opposition que les mesures proposées par son cabinet rencontrent dans la majorité de l'Assemblée? Ou bien, agite-t-il la pensée de renoncer au mandat qu'il a reçu par l'élection et de se présenter de nouveau aux suffrages du peuple? Cette dernière résolution, et qui, si elle était exécutée pourrait lui rendre le pouvoir pour plusieurs années, lui a été conseillée, je le sais.

Dans un entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir tout récemment avec son oncle, le roi Jérôme, ce prince m'a dit qu'il avait pressé son neveu d'abdiquer la Présidence dont il avait été investi et de faire un nouvel appel au peuple.

C'est le seul moyen pour mon neveu, a-t-il ajouté, de sortir de la position dangereuse où il se trouve. S'il est réélu, ce second baptême, cette nouvelle consécration lui rendront la force et le prestige qui lui échappent. Si cette épreuve tourne contre lui, eh bien, il vaut mieux quitter volontairement le pouvoir que de se le laisser arracher des mains...

L'accueil que les soldats ont fait au Prince dans les diverses revues qui se multiplient à l'infini n'aurait pas, semble-t-il, été aussi chaleureux que d'ordinaire, tandis que sur le passage du cortège présidentiel les cris de « Vive la République... sociale » poussés par les gens du peuple n'auraient pas cessé de retentir...

Au bal donné en l'honneur de la grande-duchesse de Bade par l'ambassadeur d'Angleterre, lord Normanby, peu de monde. Un certain refroidissement doit exister entre l'Ambassadeur et plusieurs membres de la majorité de l'Assemblée qui lui reprochent, à tort ou à raison, de chercher trop ostensiblement à exercer son influence sur la politique intérieure et extérieure de la France [1]...

---

[1] Lord Normanby avait assisté à la Révolution du 24 février. Il a écrit sur les événements du temps un livre intitulé : *Une année de révolution*. Il était encore à Paris lors du coup d'État du 2 décembre 1851 et il est probable qu'il envoya à son gouvernement des

Un homme fort résolu du parti conservateur, jusque là fort dédaigneux du progrès des socialistes, ne met plus en doute maintenant leur avènement au pouvoir.

« Notre faiblesse, notre couardise nous perdront, dit-il, aussi bien que nos déplorables divisions dans l'Assemblée. On ne veut rien faire, on se refuse aux actes de quelque vigueur. De tâtonnement en tâtonnement, de peur en peur, on arrivera, si l'on n'est pas prévenu par quelque catastrophe sanglante, à la fatale année 1852, et alors ce sera un sauve-qui-peut ! ! ô 18 brumaire ! ô journée qui a fait le salut de la France ! où donc est celui qui osera te renouveler ? »

Ces appels désespérés à un coup d'État sont bien souvent formulés ; les incitations ne manquent pas sans doute à celui qui pourrait le tenter ; mais c'est un coup audacieux, qu'on ne peut oser seul et devant lequel, le moment de l'exécution venu, reculeraient sans doute ceux qui le provoquent le plus énergiquement en paroles...

CCXX. — Paris, 17 avril 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Le Pape est rentré dans Rome (la nouvelle en est officielle depuis la veille) et le Gouvernement de la République continue à lui prêter son concours. Il ne rappellera le corps expéditionnaire, quelque désir qu'il ait de lui faire quitter l'Italie, que lorsque Sa Sainteté sera parvenue à réunir des forces assez considérables pour se défendre Elle-même contre toute tentative révolutionnaire et pour assurer le maintien de l'ordre dans ses États.

Tous les groupes démagogiques et socialistes sont loin de se rallier « au choix stupéfiant de M. Eugène Sue » pour l'élection du 28. L'auteur des *Mystères de Paris* échouerait très-probablement si la candidature de M. Foy, que le parti légitimiste s'obstine à repousser, était définitivement écartée et remplacée par celle de M. Leclerc...

M. Leclerc était un négociant — d'ailleurs inconnu hors de son quartier — qui avait perdu un de ses fils pendant les journées de Juin 1848.

---

renseignements de nature à provoquer son adhésion à la politique du Président. On a prétendu cependant que c'est spontanément que lord Palmerston approuva le coup d'État.

La candidature d'un homme qui avait payé un si douloureux tribut à la guerre civile paraissait la meilleure dans ces circonstances, attendu qu'elle devait réunir, pensait-on, les diverses fractions du parti de l'ordre. Mais Eugène Sue était arrivé, par son *Juif-Errant* et ses *Mystères de Paris*, à une popularité dont on se ferait difficilement une idée aujourd'hui.

La réconciliation de M. Thiers avec l'Élysée n'aura, paraît-il, duré que ce que durent les roses. Dégoûté de tout ce qui se passe autour de lui, il songerait à se retirer pour quelque temps de la vie politique. Sa santé lui impose d'ailleurs le repos.

Le bruit court — mais Rogier ne le croit pas fondé — que M. Molé ressent aussi le besoin de s'abstenir des affaires politiques.

CCXXI. — Paris, 24 avril 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Le ministre de l'agriculture et du commerce, M. Dumas, lui a donné, au sujet des vœux exprimés par le Conseil général de l'agriculture et de l'industrie pour l'abolition ou du moins la modification du *système des zones*, des renseignements rassurants pour l'industrie charbonnière de la Belgique.

CCXXII. — Paris, 26 avril 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... La lutte est ardente entre le parti de l'ordre et la ligue de toutes les factions anarchistes. Mais il y a des dissidences regrettables chez les conservateurs : le parti démagogique manœuvre avec bien plus d'ensemble et plus d'abnégation... Les « anarchistes » et leurs journaux recourent à toutes sortes de « manœuvres odieuses » pour *démolir* M. Leclerc. Comme ancien soldat, on nie ses services ; comme négociant, on affirme qu'il a manqué à ses engagements ; comme garde-national, on met en doute qu'il ait héroïquement fait son devoir et qu'il soit revenu à l'attaque des barricades avec son second fils, quand le premier avait succombé...

Le Préfet de police a pris des mesures qui ont un caractère de provocation et qui agitent les faubourgs... Une tempête va éclater, on indique même le

4 mai comme le jour où elle éclatera... Mais je ne crois pas que la lutte entre le Gouvernement et les « héros des barricades » éclatera à un jour fixé ainsi d'avance ; ce sera à l'improviste, par accident, pour une cause inconnue jusqu'à cette heure : un rassemblement produit par je ne sais quoi, une arrestation effectuée sur la voie publique avec quelque violence, quelque symbole révolutionnaire lacéré par un agent de police suffirait pour que ces passions, ces haines furieuses, contenues à grand'peine, fassent enfin explosion...

Le Président fait cesser les attaques que certains journaux « attachés à sa cause », dirigent contre la majorité de l'Assemblée [1]...

Il a réuni à sa table quelques jours auparavant plusieurs des chefs de cette majorité. A ce dîner dit *de conciliation*, MM. Molé et Thiers étaient assis à la droite et à la gauche de la grande-duchesse de Bade. MM. de Broglie et Berryer étaient placés près du Prince... On n'a pas été médiocrement surpris de voir au nombre des convives M. de Lamartine. Cette circonstance donna aussitôt lieu au bruit que l'illustre orateur pourrait faire partie d'une nouvelle combinaison ministérielle. Ce bruit n'a pas le moindre fondement. M. de Lamartine s'apprête à partir sous peu pour aller prendre possession du territoire que le Sultan lui a concédé pour 30 ans (voir plus haut).

Vers ce temps-là, en effet, Lamartine était tout à ses projets d'expatriation et de colonisation.

Allons à Smyrne, écrivait-il, le 8 mars 1850, à son ami de Virieu : allons-y et plantons des mûriers...

C'est dans cette lettre du 8 mars que, parlant des manœuvres du *Comité de la rue de Poitiers* et de la réaction qui allait toujours croissant, il disait : « La réaction passe toutes les bornes ».

Quatre mois après (25 août 1850), il échouait dans les tentatives qu'il avait faites pour se procurer à Londres le capital dont il avait besoin pour l'exploitation de sa *véritable principauté agricole*.

En 1852, il fut mis en rapport avec une société de capitalistes anglais, disposés à exploiter sa propriété en son lieu et place. Le Sultan n'y consentit

---

(1) Parmi eux le *Napoléon*, de création récente, dont le Prince lui-même était, sinon le collaborateur, tout au moins l'inspirateur ordinaire.

point : il promit à Lamartine une rente viagère de 80,000 piastres à condition qu'il vînt habiter en Turquie et faire valoir lui-même son domaine. Ce traité, faute d'avoir été exécuté, devint caduc. (Émile Deschanel, *op. cit.*, t. II, p. 254.)

... M. de Persigny retournera à Berlin avec mission de « porter son attention sur les affaires commerciales bien plus que sur les affaires politiques », suivant ce que le général de la Hitte vient de me dire...

... Dans un entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir hier avec le Président de la République, ce Prince s'est plaint de la manière peu bienveillante dont sa personne et ses actes étaient appréciés dans le journal l'*Indépendance*, qu'il a qualifié de journal ministériel. J'ai rappelé au Prince, comme déjà je l'avais dit au général de la Hitte aussi bien qu'à lui-même, qu'il n'y a de journal ministériel en Belgique que le *Moniteur belge*.

CCXXIII. — Bruxelles, 26 avril 1850. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Votre rapport confidentiel [1] du 13 avril (cf. n° CCXIX) m'a été retourné par le Roi auquel je m'étais empressé de le communiquer, assez longtemps après la date de son arrivée à Bruxelles. Ce rapport renferme de bien tristes présages, mais malgré les preuves que vous accumulez à l'appui de vos affligeantes prévisions, on aime encore à douter, dans l'intérêt d'un grand et noble pays, de ces indices de décadence et de désordre moral que vous indiquez avec tant de précision.

CCXXIV. — Paris, 28 avril 1850, 6 heures. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Les opérations électorales, commencées ce matin dans tous les arrondissements de Paris et de la banlieue, ont continué toute la journée sans qu'il se soit manifesté la moindre agitation sur aucun point. Elles continueront demain jusqu'à quatre heures...

---

(1) Le mot « confidentiel » n'est pas inscrit sur la copie que nous avons sous les yeux.

D'après les ministres de l'intérieur et des finances, les chances se présentent favorables à M. Leclerc si l'on juge par le nombre des électeurs conservateurs qui sont déjà venus deposer leurs bulletins...

Les prévisions des ministres ne se réalisèrent pas. Si le 1er et le 2e arrondissement donnèrent une majorité considérable à M. Leclerc, le 5e, le 6e, le 7e, le 8e et le 12e rendirent à Eugène Sue tout l'avantage et les votes de la banlieue assurèrent sa victoire. M. Leclerc ne réunit pas même autant de suffrages que M. Foy au 10 mars. Il y avait eu près d'un quart d'abstentions.

... Je dînais hier chez M. Rotschild quand le général Changarnier y a reçu le relevé à peu près complet des votes et ce fut un spectacle curieux à observer que le jeu des diverses physionomies en ce moment. Pendant que celle de l'opulent banquier s'assombrissait, aussi bien que celle de M. Molé et de quelques autres hommes politiques, le général Chargarnier paraissait au contraire éprouver une satisfaction intérieure. « Enfin, ne put-il s'empêcher de dire, nous allons donc sous peu avoir quelque chose de décisif : il faut espérer que leur succès va les enivrer et que bientôt nous nous verrons face à face. » L'impression générale est, en effet, que le mois de mai peut-être et bien certainement le mois de juin ne se passera pas sans que l'action s'engage... Le général Changarnier est sûr que l'armée fera son devoir. Si certains régiments votent mal, il n'iront pas moins bien résolument à l'assaut des barricades, voilà ce qu'il pense et ce qu'il répète...

Le ministre des affaires étrangères a reconnu avec lui que le dernier numéro du journal le *Napoléon* avait produit le plus fâcheux effet et que ses incroyables excentricités avaient pu contribuer à la victoire d'Eugène Sue.

Les fonds publics ont baissé considérablement. On s'attend à voir une grande partie des étrangers quitter Paris dans la crainte d'une collision...

Aucune nouvelle intéressante de Rome ni d'Athènes...

Le roi d'Espagne n'a trouvé personne qui approuve son coup de tête (1)...

---

(1) Le maréchal Narvaez, qui avait terminé la guerre contre les Carlistes et qui présidait depuis près de trois ans un cabinet constitutionnel, déplut au roi don François et à son entourage. Renvoyé et remplacé par des ministres absolutistes, il remonta au pouvoir au bout de deux jours, la reine Isabelle ayant pris peur devant l'émotion générale. Le Roi perdit l'intendance du domaine royal et le gouvernement du palais. Le P. Fulgencio, son confesseur, et la sœur Patrocinio furent exilés (cf DESDEVISES DU DÉZERT).

Les conservateurs n'hésitèrent plus à « épurer » le suffrage universel. Dès le 5 mai, on tomba d'accord, dans une réunion du Conseil d'État, sur les modifications à introduire dans la loi électorale. Louis-Napoléon laissait faire ou même approuvait. (Cf. Seignobos, dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud et dans son *Histoire politique de l'Europe contemporaine.*) Sans abolir ouvertement le principe du suffrage universel, le projet qui devint la loi du 31 mai (M. de Broglie en était le principal auteur), exigeait, pour être électeur, trois ans de domicile constatés par l'inscription à la taxe personnelle, et elle enlevait le droit de vote aux hommes condamnés pour rébellion, outrage à l'autorité, participation à un club ou à une société secrète. On avait voulu écarter de la vie politique les ouvriers et l'état-major démocratique, mais la loi atteignait aussi beaucoup de paysans. C'était une diminution de 3 millions d'électeurs qui portait surtout sur les ouvriers des villes, électeurs du parti républicain (64 °/₀ à Paris).

CCXXV. — Paris, 6 mai 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Le Gouvernement demandera l'urgence demain pour la loi électorale. On croit que 420 représentants environ voteront *pour*. Les opposants se composeraient d'une trentaine de légitimistes extrêmes (1), d'une soixantaine de membres du tiers parti, de quelques républicains de la nuance Cavaignac et de 120 à 130 montagnards.

Le parti rouge attend le vote de la loi pour courir aux armes, car il comprend que s'il laisse porter ces premières atteintes au suffrage universel qui fait sa force, il est perdu... Les chefs de la Montagne se répandent déjà en menaces et en prédications sinistres. L'autre jour, le célèbre Lagrange disait à M. Thiers avec cette voix sépulcrale et les gestes désordonnés qu'on lui connaît « Retenez bien ceci : si vous touchez au suffrage universel, je vous rends responsable de cette violation de la Constitution. Nous défendrons notre droit par tous les moyens et jusqu'au bout ; c'est une mer de sang que vous mettrez entre nous et où vous tomberez vous-même ». « Je sais nager, répliqua paisiblement M. Thiers... »

---

(1) M. de la Rochejacquelein n'entendait pas que le pays « se laissât arracher l'une après l'autre toutes ses libertés ».

MM. Jules Favre, Grévy, Pascal Duprat, républicains de la veille, paraissent eux-mêmes fort inquiets des dispositions manifestées par les hommes les plus avancés de leur parti : « nous n'en sommes plus maîtres, disaient-ils l'autre jour, leurs passions impatientes ne peuvent plus être contenues; ils nous poussent sans cesse, ils accusent notre inertie et nous ne sommes pas loin de passer à leurs yeux pour des traîtres ». Ils craignent d'être amenés à la position de Ledru-Rollin qui fut *contraint* de se porter sur le Conservatoire (affaire du 13 juin 1849)...

Le Prince paraît fort peu redouter les attaques contre sa personne...

Dans l'éventualité d'une lutte prochaine, on a augmenté la garnison de Paris...

CCXXVI. — Paris, 8 mai 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — La question préalable a été réclamée par l'extrême gauche lorsque le ministre de l'intérieur a demandé que l'Assemblée prît en considération la demande d'urgence : 453 voix ont rejeté la question préalable, 197 seulement l'ont votée. Un discours violent de M. Michel de Bourges, qui a menacé le pays de la guerre civile si la loi était adoptée, n'a pas empêché l'Assemblée de voter l'urgence à une très-grande majorité.

Le projet a été immédiatement renvoyé dans les bureaux; la discussion publique pourra s'ouvrir la semaine prochaine.

CCXXVII. — Bruxelles, 9 mai 1850. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

J'arrive un peu tard, chers frère et sœur, pour vous porter la nouvelle du combat et tout ensemble de la victoire [1]. L'action a duré plus d'un mois féconde en incidents et péripéties. Ce n'était pas seulement des rangs ennemis que partaient les coups. Nous avions à nous défendre contre nos alliés de toutes les nuances. C'étaient des feux croisés dans tous les sens, chaque jour des attaques imprévues, on n'avait pas abattu un obstacle qu'il en naissait un autre. Privé de mon chef d'état-major (alors suspendu pour procédés malséants) la veille de l'engagement; un rapporteur de section centrale (le

---

[1] Loi de 1850 sur l'enseignement moyen. Cf. *Charles Rogier*, t. III, pp. 304-350.

brave Duquesne) frappé d'une extinction de voix; injurié sur tous les tons, tiraillé dans tous les sens, en butte aux exigences les plus contraires, harcelé particulièrement par les amis les plus intimes, il a fallu, à ne vous point mentir, un certain sang-froid pour ne pas se laisser aller au découragement ou aux emportements. Dire ensuite que de cet affreux chaos il soit sorti un si bel ordre et de cette obscurité profonde une si belle lumière, voilà qui ne s'explique un peu raisonnablement que par l'influence de cette bonne étoile qui continue à présider aux entreprises du Ministère, ainsi que l'*Indépendance* l'a établie, preuves en main. Tant y a, que pour en être plus content, je n'en suis pas plus fier. Je dois cependant ajouter encore qu'au début de la discussion, il m'était arrivé de prononcer, en réponse à M. Osy, un discours qui m'avait valu une ovation brillante de tous mes amis qui m'ont assuré que je n'avais jamais aussi bien parlé. Je voulais vous l'écrire immédiatement, mais je ne sais quel sentiment de modestie m'a retenu. Vous direz que je me rattrape bien aujourd'hui.

Tout me fait croire que le Sénat sera raisonnable. La loi telle qu'elle est ne peut donner prise à aucune opposition sérieuse et loyale. Je pense que le prince de Ligne et la Princesse *même* n'y trouveront plus rien à redire. S'il en était autrement, j'aimerais mieux que le sénateur d'Ath restât à Paris, à l'instar du prince de Chimay dont je serais charmé de connaître l'opinion sur la loi telle quelle est. Quant à la Princesse à qui j'aurais, chère sœur, promis d'écrire, j'attendais toujours qu'on voulût bien m'en octroyer la permission par un simple *motte* de billet où l'on m'aurait donné la direction à faire suivre à ma lettre.

Je comprends, mon cher Firmin, que tu aies désiré d'être tenu au courant des diverses phases de la discussion ; mais ce que je ne comprends pas, c'est que le Ministre ou le Secrétaire général des affaires étrangères n'ait pas trouvé le temps de t'en écrire. J'aurais beaucoup désiré que quelques journaux de Paris pussent exposer en quelques mots la question. L'*Univers religieux* a dénaturé entièrement, d'après les journaux et les correspondances de Bruxelles, le caractère de la loi. Une erreur capitale où l'on semble être en France (le parti de ceux qui s'occupent de nous), c'est que notre loi réglerait *tout l'enseignement*, tandis qu'elle ne règle que l'enseignement public donné aux frais de l'État, laissant en dehors l'*enseignement libre*, dont elle ne s'occupe en aucune manière. Il reste permis à *tous* d'enseigner *tout*. Voilà le principe constitutionnel. Mais l'État n'a pas la même liberté. Son enseignement à lui est limité et réglementé. Voilà tout. Quant au clergé, n'ayant pas le *droit* de le forcer à donner l'enseignement religieux, le Gou-

vernement l'*invite* à le donner, et il rend ainsi hommage à son indépendance. Mais, Dieu me damne, je vais rentrer, je crois, dans la discussion générale, et je ne vous ai que trop parlé déjà de cette affaire. Si tu vois M. Thiers l'un de ces jours, songe à lui demander, je te prie, si son attention s'est par hasard portée sur la question de l'Enseignement belge. Nos adversaires ont souvent invoqué contre nous ce qu'on appelle son retour aux bons principes. Je doute fort que le régime belge soit accepté tel qu'il est par M. Thiers même converti. J'ai remarqué, par exemple, qu'il a maintenu fort et ferme l'enseignement de la philosophie dans le programme de l'enseignement moyen. Or, nous n'avons pas cet enseignement dans nos collèges, où tout s'arrête à la rhétorique. De plus, le *pensionnat* est entièrement détaché du collège et abandonné à l'initiative des communes ou aux entreprises privées. C'est une seconde différence importante entre notre régime et le régime français.

Carolus m'a entretenu ce matin des réclamations du Gouvernement français pour l'entrée des houilles françaises en Belgique d'après un tarif réduit. La prétention ne me semble pas exorbitante. Mais il faut, à mon avis, faire tout ce qui est possible, pour obtenir une compensation quelconque.

J'ai lu ce matin le projet de réforme électorale présenté à l'Assemblée d'hier. Je doute que ce soit là le remède à la situation. Il est fâcheux qu'on soit condamné à suivre toujours la vieille ornière, et qu'on ne puisse pas essayer de quelque procédé nouveau. Je ne prévois pas qu'on en vienne aux mains. Mais admettons une victoire à la suite du massacre de *dix mille socialistes* (lesquels ne mourront pas seuls), il en restera encore 120 mille qui auront voté et qui voteront rouge de plus belle.

Tous nos belges des deux sexes qui visitent Paris s'en reviennent enchantés de l'accueil qu'ils reçoivent du Ministre belge et de sa charmante *dame*. Je t'ai adressé dernièrement un M. V.. H...., colonel de la garde civique d'Anvers : c'est un ancien, très rallié aujourd'hui, et qui reviendra également enchanté, j'espère, de l'accueil que vous lui aurez fait. Je ne crois pas que l'opposition anversoise parvienne à me renverser ; je doute même qu'elle ose jusqu'au dernier moment le tenter. Mais je vous réponds de ne me pas laisser *déraciner* comme l'autre et de mieux braver l'effort de la tempête, même sans imiter le roseau.

Jusqu'au milieu de juin, je vais me trouver tres occupé encore. Il y aura sur divers points de fortes luttes. Nous garderons la neutralité, mais une neutralité *armée*, et si l'on nous attaque, nous aurons la férocité de nous

défendre. Plusieurs de mes amis m'ont entretenu de l'idée de me porter en même temps à Bruxelles et à Anvers; mais ce serait donner aux mauvais esprits un thème qui leur manque aujourd'hui contre moi. Ils diraient, ce n'est pas Anvers qui abandonne R., c'est R. qui abandonne Anvers. En tout ceci, nous prendrons conseil des circonstances.

Je présume bien que vous ne prenez pas grand souci de ce qui peut se dire à Bruxelles des salons de la comtesse Le Hon et de ceux qui les hantent. Le mari, loin de gagner en influence, s'enfonce de plus en plus dans son isolement. Aussi depuis quelque temps, il a renoncé à ses bonderies et il semble accepter d'assez bonne grâce ce qu'il ne peut empêcher.

Je ne reçois plus depuis un certain temps communication de ta correspondance officielle. Cela ne veut pas dire, je suppose, que tu n'écris plus. Il est vrai que la politique et la diplomatie courent un peu les rues; mais il y a toujours quelque chose de bon à recueillir des conversations de tout ce monde au milieu duquel tu vis. Nos rapports avec d'H. sont d'ailleurs toujours très bons... Il ne nous a pas été possible de songer à proposer cette année des augmentations de traitement pour la diplomatie. Vous devez comprendre qu'il n'y a eu mauvais vouloir de personne.

Présentement, il se fait tard, et je vous embrasse de tout mon cœur, en vous souhaitant une bonne nuit. Mes bien chères petites nièces occupent bien souvent ma pensée. Je les aime toujours beaucoup.

Croyez, cher frère et chère sœur, à tout l'attachement de votre frère,

CHARLES.

Maman et Marie vont bien.

CCXXVIII. — PARIS, 11 MAI 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... MM. Molé, Thiers et Montalembert ont déclaré qu'ils soutiendraient énergiquement à la tribune le projet de réforme électorale... M. Thiers, qui le regarde comme suffisant pour les besoins du moment, a dit même que, dût-il parler huit jours de suite pour arracher un vote favorable à l'Assemblée, il était prêt à le faire.

Il aurait ajouté, du moins on me l'a affirmé, que si la majorité, manquant à son devoir, rejetait la loi, il était, quant à lui, décidé à renoncer à son mandat de représentant et à attendre dans la retraite des temps meilleurs...

Le Président de la Commission des dix-sept chargés d'étudier le projet

tout spécialement sera M. de Broglie; le rapporteur, M. Léon Faucher ou M. de Vatimesnil.

Les rouges ne descendraient dans la rue qu'après le vote.

Toutefois, MM. Charras et de Flotte, que l'on désigne comme les chefs de l'insurrection, auraient, affirment des gens bien informés, refusé de recourir aux armes pour le moment, parce que la Constitution, disent-ils, n'est pas assez manifestement violée aux yeux de tous par les dispositions de la loi.

Quatre millions d'électeurs se trouveraient écartés, d'après les calculs de M. Thiers; sur ce nombre, le parti conservateur en perdrait un million seulement, le reste appartiendrait au parti démagogique. La plupart des montagnards ont refusé dans les bureaux de discuter et de voter. Celui qu'on a nommé le *prince de la Montagne* a déposé une protestation contre la loi sur le bureau du Président de l'Assemblée et dans une lettre explicative, que les journaux reproduisent, va jusqu'à proposer d'organiser le *refus de l'impôt*.

Le Gouvernement et la majorité de l'Assemblée se sont justement indignés d'une si audacieuse proposition et M. Baroche, avec qui j'ai eu hier un assez long entretien, m'a paru résolu à demander à l'Assemblée l'autorisation d'en poursuivre l'auteur.

Le Prince-Président témoigne chaque jour une confiance plus grande aux honorables représentants qu'on a dérisoirement qualifiés du titre de *Burgraves*...

Les membres de la Commission des 17 dînent aujourd'hui à l'Élysée...

... Les nouvelles d'Athènes sont graves; la France ne peut qu'être blessée des procédés de l'Angleterre vis-à-vis du Gouvernement grec; on ne croit pas que M. Drouyn de L'Huys puisse conserver sa situation diplomatique à Londres : on annonce une interpellation de M. Piscatory, défenseur constant des intérêts de la Grèce.

CCXXIX. — Paris, 13 mai 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — La surface paraît calme encore, mais les couches inférieures s'agitent.

Les ordres de vente que reçoivent les agents de change sont de plus en plus nombreux. Les capitaux s'en vont à l'étranger.

Le Préfet de police vient de lui dire qu'il « s'attend à voir les hommes des barricades descendre dans la rue sous peu de jours : ils préparent des munitions malgré les conseils des chefs principaux et la répugnance de ceux-ci à les suivre dans cette tentative désespérée. S'ils n'attendent qu'un prétexte pour prendre les armes, je vais le leur fournir, ajouta M. Carlier, car aujourd'hui même, je vais faire fermer les ateliers et mettre le scellé sur les presses du sieur Boulaye, imprimeur de la *Voix du Peuple*, de la *République* et d'autres feuilles anarchistes. Une loi de 1814 m'arme de ce droit; je m'en servirai carrément. Le Sr Boulaye a déjà subi plusieurs condamnations pour publications séditieuses. Il vient encore d'imprimer une protestation, qui déjà est saisie, contre le projet de la nouvelle loi électorale. Il est en récidive; qu'il ne s'en prenne qu'à lui de la mesure dont je vais le frapper. Les quatre cents ouvriers qu'il emploie et qui sont tous des démagogues *enragés*, formeront peut-être un premier noyau pour la sédition. Soit : qu'ils commencent! nous sommes prêts. Nos moyens de répression sont terribles et nous nous en servirons ».

La majorité conservatrice bien conduite et bien soutenue par ses chefs, ne faiblira pas. M. Thiers est un des plus résolus parmi les résolus. Il a été jusqu'à ce point de déclarer qu'il était prêt, si on voulait lui prêter un concours énergique, à proposer, à ses risques et périls, à l'Assemblée Législative de se proclamer elle-même Assemblée Constituante, pour introduire dans la Constitution le changement que le salut public exige.

Le Gouvernement est fort irrité de la conduite de l'Angleterre dans les affaires de la Grèce. Le Conseil a discuté les mesures qu'il y aurait lieu de prendre dans le cas où le Cabinet anglais ne donnerait pas à la France les satisfactions qu'elle réclame...

Les difficultés diplomatiques auxquelles avait donné lieu l'intervention de l'Angleterre dans l'affaire du protégé de lord Palmerston, le marchand juif de Gibraltar, don Pacifico, dont la populace d'Athènes avait pillé la maison [1], auraient pu amener une guerre générale. C'est pendant la discussion provoquée au Parlement par les procédés de Palmerston, que celui-ci prononça

---

(1) Cf. *L'Angleterre de 1846 à 1872*, par Ed. Sayous, dans l'Histoire générale de Lavisse et Rambaud.

cette phrase restée célèbre : « A l'exemple des anciens Romains qui se trouvaient dignes de tous les respects lorsqu'ils pouvaient dire : *civis romanus sum*, l'Anglais, en quelque pays qu'il soit, pourra avoir cette confiance que l'Angleterre le suit partout de son œil vigilant ».

CCXXX. — Paris, 16 mai 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Le Ministre lui a envoyé un article concernant la discussion de la loi sur l'enseignement moyen avec « désir » de le voir reproduit dans un journal de Paris. Firmin Rogier a été immédiatement trouver M. Armand Bertin, rédacteur en chef des *Débats* [1], qui a non seulement consenti à insérer l'article sans y rien changer, mais encore a bien voulu le placer en première page.

CCXXXI. — Paris, 16 mai 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Le général de la Hitte, ministre des affaires étrangères, a annoncé à l'Assemblée, que lord Palmerston n'ayant pas fait une réponse péremptoire, M. Drouyn de L'Huys a reçu l'ordre de revenir immédiatement à Paris. Cette déclaration faite d'un air quelque peu belliqueux, a été fort applaudie sur tous les bancs et dans les tribunes. Il n'en est pas de même à la Bourse. Lord Normanby, que j'ai vu tout-à-l'heure, ignorait encore ce matin que M. Drouyn de L'Huys eût quitté Londres et avait la confiance que les difficultés pourraient bientôt être aplanies. Il paraît que, lorsqu'il se rendit vers onze heures chez M. le Ministre des affaires étrangères et qu'il lui demanda s'il y avait quelque chose de nouveau : *Rien absolument*, répondit M. le général de la Hitte, *si ce n'est pourtant que M. Drouyn de L'Huys vient d'arriver de Londres et qu'il a déjeuné avec moi tout-à-l'heure.* Stupeur de lord Normanby. Ses regrets de voir le Cabinet français recourir à ce

(1) « C'est, dit Rogier, la feuille qui compte parmi ses lecteurs tout ce qu'il y a de distingué en France par l'intelligence, par la position, par la fortune et qui, de tous les journaux français, est le plus répandue dans plusieurs contrées de l'Europe. » L'article en question a été reproduit dans notre *Charles Rogier*, vol. III, pp 335-336.

moyen extrême, l'alliance entre les deux grandes puissances étant nécessaire à la paix de l'Europe; son espoir du rétablissement d'une entente qui avait été l'objet constant de tous ses efforts. Il n'a jusqu'à présent reçu de son gouvernement aucun ordre de quitter son poste.

Le cabinet anglais avait recours à des moyens dilatoires dont le cabinet français ne pouvait plus se contenter. M. Drouyn de L'Huys avait été chargé de demander à lord Palmerston si, *oui* ou *non*, il consentait à substituer la convention conclue à Londres entre lui et l'ambassadeur français, à celle que le ministre Wyse avait imposée à Athènes.

CCXXXII. — Paris, 18 mai 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Il commente le rapport que M. Léon Faucher a lu ce jour-là à l'Assemblée sur le projet de loi qui modifie la loi électorale de 1848. On a été d'accord pour décider que la discussion du projet commencera mardi; on ne le sera certes plus pendant la discussion.

Aux causes d'exclusion du vote électoral indiquées dans le projet du Gouvernement, la Commission en a joint plusieurs autres. Elle propose entre autres de priver du droit de suffrage les écrivains qui auront subi une condamnation pour attaques contre la famille, la propriété, etc., etc. Tous les yeux en ce moment sont tournés vers MM. Esquiros et Eugène Sue. On ne met pas en doute l'adoption du projet. « Je ne puis croire que, malgré ses menaces, l'opposition provoque une insurrection... Si le *peuple* recourt aux armes, ce sera malgré les conseils de ses chefs qui aperçoivent au bout de la défaite [1] l'exil de Nouka-Hiva. »

Lord Normanby ne recevra vraisemblablement pas ses lettres de rappel. Toute apparence de rupture serait évitée par un biais : « Il serait dit que lord Normanby avait demandé depuis longtemps un congé à son gouvernement pour cause de santé ou d'affaires de famille et que l'autorisation de s'absenter de Paris, qui avait été jusqu'à présent refusée à Sa Seigneurie, venait enfin de lui être accordée. » La difficulté étant ainsi tournée, on

---

[1] Cette défaite était inévitable. Le Gouvernement, qui avait réuni des « forces formidables », était bien résolu à les employer et à terrasser ses adversaires pour longtemps.

pourrait rétablir plus tard l'accord entre les deux cabinets. En attendant lord Normanby, fort contrarié de la tournure qu'a prise cette affaire, se tient à Versailles dans une espèce de retraite.

CCXXXIII. — PARIS, 20 MAI 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

La panique règne dans certains quartiers de Paris depuis deux jours : on annonce que, dans la nuit du 20 au 21 ou du 21 au 22, les *anarchistes* mettront à exécution leur projet de recourir aux armes : une foule d'étrangers et de familles riches quittent Paris en toute hâte. Il y a eu à délivrer ou à viser un nombre considérable de passeports dans ces derniers jours...

M. le duc de Broglie, d'après les avis qu'il a reçus, et la plupart des membres de la Commission des *dix-sept* ont cru qu'il était prudent d'éloigner de la capitale leurs mères, leurs femmes, leurs enfants. Il y a sans doute beaucoup d'exagération dans ces craintes d'un danger si prochain. Cependant, d'après l'entretien que j'ai eu hier dans la soirée avec M. le Préfet de police et plusieurs personnages politiques, on ne peut mettre en doute que les éléments d'un mouvement insurrectionnel ne soient préparés. M. Baroche a dit que les correspondances des Préfets lui annonçaient que les hommes connus dans leurs départements pour professer les opinions les plus exaltées partaient pour Paris. Viennent-ils pour y prendre le mot d'ordre et pour le reporter ensuite dans leurs localités? Ou bien, est-ce pour y prendre, de leur personne, part à la lutte si elle s'engage dans les rues de la capitale? C'est ce qu'on ignore encore. Toutefois l'opinion de M. le Ministre de l'intérieur est que les *anarchistes* n'engageront pas seulement la lutte sur un seul point et que le signal de l'émeute donné à Paris serait suivi d'émeutes semblables sur divers points de la France...

Il a paru en 1905 un ouvrage : *Associations et sociétés secrètes sous la deuxième République* (1848-1851), par Tchernoff, qui contient sur cette situation troublée des documents inédits et du plus vif intérêt, puisés dans les Archives nationales et les Archives du Ministère de la justice. Déjà, on avait montré le travail souterrain qui, sous la monarchie de juillet, avait préparé les esprits à l'avènement du nouvel état de choses dont le 24 février 1848 amena l'explosion.

Depuis 1830, le mouvement sociétaire et coopératif était sérieux dans les départements comme à Paris. Certainement, le régime censitaire ne s'était nullement désintéressé des questions relatives à l'assistance et à l'organisation du travail; mais, au lieu de les résoudre, il les avait niées et il avait renforcé cette négation par des lois électorales qui empêchaient les classes ouvrières d'exprimer légalement leurs vœux et leurs aspirations, « par des lois surtout relatives aux réunions et aux associations, qui ne permettaient pas aux intéressés de tenter, par un effort collectif et conscient, la solution des problèmes urgents qui, mieux étudiés et éclairés par des discussions publiques, auraient pu s'imposer plus facilement à l'opinion moyenne du pays légal ». (Tchernoff, p. 3.)

Les sociétés — fort nombreuses — qui se constituèrent dès l'avènement de la seconde République, pour étudier et discuter les problèmes posés par les nouvelles conditions politiques, ne faisaient que continuer l'œuvre commencée par les sociétés républicaines de la monarchie de juillet. Seulement elles pouvaient, au début, se produire dans une atmosphère plus libre et songeaient moins au combat qu'à l'étude et à l'organisation, jusqu'au moment où un nouveau retour offensif de la réaction allait les réduire à la défensive. S'il y avait dans la province tant de sociétés depuis le 24 février, c'est que les républicains, renonçant à l'habitude de voir dans le Gouvernement le seul et vrai représentant de leurs aspirations et dans la capitale le seul refuge de la pensée démocratique, firent appel à toutes les classes sociales, à la bourgeoisie, aux paysans et aux classes ouvrières, dans les villes comme dans les campagnes.

Or, les hommes « dits de l'ordre » s'emparèrent des paroles de certains assidus de ces sociétés, des « anciens » qui avaient conservé les habitudes de langage de la Révolution de 1793 dont le souvenir hantait leurs imaginations. Ils colportèrent ces paroles afin d'en faire un épouvantail pour effrayer la masse de la bourgeoisie et pour déterminer une réaction légale contre le principe de liberté qu'avait proclamé le Gouvernement provisoire de 1848.

On avait commencé par confondre le droit de réunion et le droit d'association, la société secrète et la réunion publique.

Dans la crainte de voir les sociétés de secours se transformer en foyers de

propagande républicaine, on finira par considérer comme « société secrète », une société de secours qui se constituerait en vue de venir en aide aux ouvriers en grève ou réduits au chômage. Condamner la société de secours, organisation pacifique, comme moyen de supprimer les inégalités sociales, c'était rejeter les ouvriers vers les syndicats, pures organisations de combat. Toute société organisée dans le but de secourir les ouvriers sans travail étant considérée comme anarchique par les autorités administratives et judiciaires, on ne s'étonnera pas de voir revenir à tout instant ce mot dans la bouche des « amis de l'ordre ». Si les sociétés de secours étaient généralement composées de républicains, cela n'a rien de surprenant pour les hommes qui ont suivi de près l'évolution des idées démocratiques où l'idée coopérative occupe la première place. Et Tchernoff fait remarquer très justement que c'était là peut-être le meilleur, le plus décisif démenti aux prétentions jacobines qu'on prêtait aux républicains.

M. Carlier croit qu'il serait bon de surveiller les frontières de la Belgique (1).

CCXXXIV. — Paris, 21 mai 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... L'urgence sur le projet de réforme electorale a été votée par 472 voix sur 700 votants. M. de Flotte, qui l'a combattue, a fait un début malheureux, la mémoire lui ayant souvent fait défaut. Le général Cavaignac a ensuite attaqué le projet de loi : il a mis dans son attaque une sorte de modération et a su commander l'attention de l'Assemblée.

Cette modération a fait contraste avec la violence excessive de M. Victor Hugo. L'auteur d'*Angelo* a pris en main la cause des artistes ambulants que la nouvelle loi prive de leurs droits de suffrage. Puis, s'adressant aux Ministres : « Vous voulez, s'est-il écrié, enfoncer vos malheureux petits ongles dans le granit du suffrage universel ; ils s'y briseront ! » Interrompu

---

(1) Les rapports des agents secrets signalaient la constitution à Londres d'un *Comité central européen*, travaillant au triomphe du socialisme et ayant des ramifications et des correspondants entre autres à Bruxelles (cf. Tchernoff, p. 344).

plusieurs fois par les rires de la droite : « Riez, riez, a-t-il dit ; vos rires seront consignés dans le *Moniteur* et le pays jugera entre nous... »

Il était six heures et demie quand j'ai quitté l'Assemblée. M. Pascal Duprat était alors à la tribune et avec ce flux de paroles dont il a le don malheureux, il peut l'occuper pendant longtemps, si son auditoire, à bout de patience, ne déserte pas ses bancs... La foule, plus nombreuse que d'habitude autour du Palais législatif, est calme... Aucun rassemblement tumultueux dans Paris.

CCXXXV. — Paris, 24 mai 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... M. Thiers, interrompu violemment presqu'à chaque phrase de son discours, a soulevé tout-à-coup le plus épouvantable tumulte dont jamais Assemblée législative ait conservé la mémoire. Les efforts désespérés du Président et les trois ou quatre rappels à l'ordre qu'il a été obligé de prononcer contre les plus violents interrupteurs ont été longtemps impuissants à ramener un peu de calme dans cette mer agitée. M. Thiers, dans le cours de son improvisation, ayant dit qu'en 1814, c'était une multitude furieuse et aveugle qui avait voulu précipiter de la colonne de la place Vendôme la statue de l'Empereur en lui attachant une corde autour du cou, le prince Napoléon-Jérôme interrompit violemment l'orateur en s'écriant que c'étaient les royalistes d'alors, et non le peuple, qui avaient commis cet acte odieux. Rappelé à l'ordre une première fois, puis une seconde par le Président, il n'en continua pas moins sa déclamation. Tout le côté droit, indigné, demanda son rappel à l'ordre avec censure. Ce rappel mis aux voix, on vit alors toute la Montagne protester par ses cris et se précipiter de ses bancs dans l'hémicycle de la salle, où une effroyable confusion régna pendant plus de 20 minutes, sans que ni la sonnette du Président, ni la voix, ni les efforts des huissiers parvinssent à la calmer. Enfin, le prince de la Montagne obtint la parole pour s'expliquer sur son rappel à l'ordre qui n'en fut pas moins maintenu. Il profita de cette occasion pour faire connaître pourquoi il siégeait sur les bancs supérieurs de l'extrême-gauche : c'est que là, il se trouvait, non pas avec des royalistes, mais avec des hommes qui représentaient le vrai peuple de France.

Après cet orageux incident, M. Thiers parvint, après une vive et courte réplique au prince Napoléon-Jérôme, à terminer son discours couvert,

pendant plusieurs minutes, des applaudissements de la majorité, qui sympathisait non pas seulement avec l'homme éloquent, mais avec le citoyen courageux, dévoué à son pays, méprisant les menaces de ses ennemis pour le sauver de l'anarchie...

CCXXXVI. — Paris, 30 mai 1850 [1]. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... On s'attend à un vote définitif dans la séance du lendemain. La discussion, embarrassée jusqu'ici par des barricades d'amendements et de sous-amendements élevées sur sa route, va prendre désormais une marche rapide... L'Assemblée est haletante, épuisée.

Les membres de la Montagne ne semblent pas être tombés d'accord sur le parti à suivre, une fois la loi votée. Les plus exaltés voudraient protester en se retirant en masse après la proclamation du vote. Les autres, qui ont un peu plus de prudence ou qui tiennent fort, et pour cause, à leur indemnité quotidienne de 25 francs et qui prévoient que leur réélection, dans le cas où ils renonceraient à leurs mandats, pourrait être fort compromise, prétendent qu'ils ne peuvent quitter le champ de bataille où ils auront encore plus d'un assaut à soutenir; car selon eux, et ils me paraissent en cela dans le vrai, cette atteinte au suffrage universel n'est qu'un ballon d'essai, ce n'est que la première des mesures *réactionnaires* que le Gouvernement, avec l'appui de la majorité, se propose de prendre successivement... S'insurger c'est fort bien, mais il y a la résistance avec laquelle il faudra bien aussi compter et c'est ce qui trouble les plus audacieux. Ils savent, à n'en pas douter, que l'armée, en dépit de toutes les suggestions, fera son devoir. Ils ont ouï parler des instructions données à tous les chefs de corps par le général Changarnier. Elles prévoient tout, pourvoient à tout. Il y en a de trois sortes : 1° dans le cas où l'armée aurait à combattre l'insurrection *avec* la garde nationale; 2° *sans* la garde nationale; 3° *contre*. On prétend que le Général a prescrit une justice sommaire contre tous ceux, fussent-ils représentants et décorés de leurs insignes, qui seraient pris les armes à la main dans les rangs des insurgés... Il est bien certain que le colonel Charras, si violent dans l'Assemblée, s'est positivement refusé à accepter le dangereux honneur d'être mis à la tête de l'insurrection : Je connais le

---

(1) Nous n'avons pas trouvé les copies ou les minutes des lettres qui ont été écrites entre le 24 et le 30.

général Changarnier depuis de longues années, aurait-il dit, et je sais que cette âme de fer ne se laissera toucher par aucune considération ; il n'aura pas plus d'égards pour un représentant que pour le dernier homme du peuple et il n'hésiterait pas un moment à le faire fusiller s'il le saisissait au milieu des barricades...

Il y a peut-être quelque froideur entre le général Changarnier et le Président de la République à propos de certaines questions de commandement, mais le Président ne rompra pas avec lui parce qu'il jouit d'une grande influence auprès de la majorité de l'Assemblée et qu'à l'Élysée on ménage, on soigne, on caresse cette majorité dans ses chefs qui sont de tous les dîners, de toutes les soirées du Président. S'ils n'ont pas en leurs mains les portefeuilles ministériels, ils peuvent croire du moins qu'ils exercent un grand ascendant et que le cabinet ne prend aucune décision importante avant de les avoir consultés...

La confiance qu'inspirent les dispositions prises par le général Changarnier et les forces qu'il a sous la main devient de plus en plus générale. Les étrangers qui avaient fui Paris il y a deux semaines y reviennent et les fonds publics remontent...

On verra que Changarnier, dont la présomption et la jactance grandissaient à mesure que les députés royalistes tendaient visiblement à l'opposer à Louis-Napoléon, que Changarnier, disons-nous, finira par rompre ouvertement en visière avec le Prince-Président : ce sera (*mutatis mutandis*) une réédition de la lutte de César et de Pompée, comme le dit Firmin Rogier dans une lettre du 29 octobre.

... Le différend anglo-français n'est pas encore apaisé. Le meilleur moyen d'y mettre fin paraît toujours ici la substitution de la Convention signée à Londres (*voir plus haut*) à l'arrangement que M. Wyse a imposé au cabinet grec; mais tous ceux des collègues avec lesquels je me suis entretenu de cette affaire doutent fort que le *Foreign Office* accueille cette solution.

Permettez-moi de terminer cette lettre par un mot sur M. Victor Hugo. On s'entretenait de son dernier discours, on regrettait l'aberration d'un talent si élevé [1]. On disait qu'il était devenu tout-à-fait *rouge :* non,

---

[1] Nous avons dit que nous ne discuterions pas les opinions ou les appréciations de Firmin Rogier, qui se ressentent des milieux ministériels et conservateurs qu'il fréquentait.

répond quelqu'un, il n'est pas *rouge*, mais il *met du rouge!* L'appréciation me semble vraie. Le vicomte Victor Hugo, avec ses allures républicaines, n'en a pas moins conservé ses tendances aristocratiques. Les invitations envoyées par sa femme à ses soirées portaient toutes : Madame la vicomtesse Victor Hugo.

CCXXXVII. — Paris, 1er juin 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

La loi a été votée par 433 voix contre 231. Il n'y a pas eu « éruption » du volcan de l'extrême-gauche... Elle a grondé, mais fort sourdement; elle n'a jeté ni feu ni flamme et aucun des honorables qui brillent sur sa crête n'a donné à ses collègues l'héroïque exemple de renoncer à son mandat législatif.

Le vote d'hier est une première étape sur la route dans laquelle le Gouvernement semble disposé à s'engager. Les projets de loi sur le jury, sur les maires, sur les clubs, sur le vagabondage et même, assure-t-on, sur la garde nationale, ne tarderont pas à suivre... Il faut achever la victoire et ne pas laisser le temps de se rallier aux ennemis en fuite, pourvu cependant que l'ardeur de la poursuite n'entraine pas les vainqueurs au-delà du but qu'ils se sont d'abord proposé.

Parmi les opposants à la loi figurent MM. de la Rochejacquelein [1], Coquerel, Lanjuinais, Ferd. de Lasteyrie, et un certain nombre de généraux : Cavaignac, Lamoricière, Fabvier, Subervic, Rey, Montholon, Laydet. Le vote de ces derniers, qui passent pour recevoir leurs inspirations de l'Élysée, n'a pas laissé que de surprendre : il n'est pas nécessaire d'ajouter que le prince de la Montagne, Mr Nap. Bonaparte a donné aussi un vote négatif.

On cherche toujours une transaction honorable pour rétablir la bonne harmonie entre les cabinets de Londres et de Paris, troublée par la question de la Grèce.

Dans un travail sur le *Mouvement démagogique antérieur au 2 décembre 1851,* qui se trouve à Paris aux Archives de la direction criminelle du

---

(1) Voir la note de la page 283.

ministère de la justice [1], il est dit que les sociétés républicaines, socialistes, anarchistes, etc., avaient des rapports fréquents entre elles; que leurs membres étaient généralement pourvus d'armes et de munitions, dont l'approvisionnement était facilité par la contrebande étrangère; qu'il avait été du reste découvert de plusieurs côtés des manufactures clandestines de poudre, etc. Il ne faut certainement accepter qu'avec les plus expresses réserves les appréciations officielles contenues dans les documents de l'administration « sur le sens de l'action républicaine ». Tels rapports policiers et judiciaires invoqués dans le travail dont nous parlons sont manifestement empreints d'exagération. Mais il est hors de doute que dans l'année 1850 la démocratie militante, en France comme dans toute l'Europe d'ailleurs, ait songé à une insurrection. Les sociétés françaises se laissèrent entraîner de temps en temps (voir les rapports [2] des procureurs généraux dans divers ressorts de cours d'appel) à des tentatives isolées qui étaient ou des imprudences commises par des membres impatients d'agir, ou des essais dénotant l'intention d'allumer une insurrection plus générale. Quoi qu'il en soit, le mouvement dont le parti conservateur prévoyait l'explosion pour mai ou pour juin 1850, semble avoir été ajourné au mois de novembre, époque fixée pour la reprise des travaux de l'Assemblée qui entra en vacances après avoir voté une loi sur la presse élevant le cautionnement à 50,000 francs et exigeant que les articles fussent signés (voir plus loin).

CCXXXVIII. — Anvers, 3 juin 1850. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Cher Frère et Chère Soeur,

Je vous écris d'Anvers où je suis venu assister à une belle fête donnée à Berchem à l'occasion d'une exposition philanthropique et de ma visite à la dite exposition. La foule était *immense* dans toute l'étendue de cet

(1) Quelques pages de ce travail furent publiées par la *Patrie* en décembre 1851 dans le but de justifier le coup d'État.

(2) Cf. Tchernoff, *op. cit.*

immense faubourg où l'on s'était rendu des diverses communes avoisinantes. La réception a été de tous points satisfaisante, et si tous les symptômes ne sont pas trompeurs le succès de l'élection n'est pas douteux. Je recommande cependant à mes amis de ne pas s'endormir dans une confiance exagérée. Nous avons affaire à des adversaires très perfides qui préparent leurs moyens d'attaque souterrainement et qui peuvent tout à coup faire éclater la mine.

Je ne sais quel genre de séduction vous avez exercé sur le baron D....; mais on me dit qu'il est revenu enthousiaste de Paris et il travaille en conséquence. Le colonel Van H.... m'a remercié hier de l'accueil très gracieux que vous lui aviez fait.

La session parlementaire a été close très heureusement par le vote de la loi de l'enseignement moyen que S. M. s'est empressée de sanctionner et qui a figuré dès hier au *Moniteur*. C'est un immense fardeau de moins sur les épaules; je m'attends à des difficultés de la part de NN. SS. les Évêques pour l'exécution; mais je ne brusquerai rien.

En ce moment, je suis très occupé des élections du 11. La lutte sera acharnée à Bruges, Louvain, Namur et dans le Luxembourg. Il est possible qu'il nous rentre plusieurs catholiques qui, à vrai dire, n'ont été renversés en 1848 que sous la pression des événements et à notre grande surprise. La majorité parlementaire restera toujours très grande et très forte, si elle veut bien rester unie. Sous ce rapport un renforcement modéré de la minorité peut exercer une influence utile. Maintenant que le Sénat s'est *carrément* prononcé et dessiné dans une loi essentiellement libérale, nous n'avons plus rien à craindre pour l'avenir de ce côté, ni nos adversaires rien à en attendre. Ça été une réponse catégorique et digne à cette absurde protestation des Évêques dont on peut dire, pour toute excuse, qu'elle est éclose à Bruges de la chaleur de quelque banquet... (cf. p. 301).

CCXXXIX. — Paris, 9 juin 1850. *Lettre de M. Carlier, préfet de police, à Firmin Rogier.*

Monsieur le Ministre plénipotentiaire, suivant le désir que vous m'en avez exprimé, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une note contenant des détails aussi complets que possible sur les élémens dont se compose le comité démocratique socialiste de Paris, ainsi que sur la commission dite du Luxembourg.

J'y ai ajouté, au sujet des projets et menées insurrectionnels qui agitent en ce moment la France et l'Europe, des renseignements qui m'ont paru mériter votre intérêt.

Agréez...

Le Préfet de police,
P. Carlier.

La note et les renseignements dont le Préfet de police annonce l'envoi ne figurent pas dans les papiers de Firmin Rogier. Ils sont apparemment à Bruxelles dans les Archives de la Sûreté publique au ministère de la justice, qui a dû les faire demander par l'intermédiaire du ministère des affaires étrangères.

CCXL. — Bruxelles, 7 juin 1850. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Analyse. — Il appelle son attention sur l'article inséré dans le *Moniteur belge* au sujet de l'allocution prononcée par le Pape le 20 mai. Il l'invite à défendre le Gouvernement « contre les préventions qu'on a suscitées à Rome ».

En dépit d'attaques violentes dans la presse et d'un pétitionnement plus vaste que sincère (1), le projet de loi sur l'enseignement moyen avait obtenu l'adhésion des trois quarts des membres de la Chambre des représentants (72 contre 25 et 4 abstentions) (2). L'épiscopat, qui redoutait pour la prospérité de ses établissements la concurrence de l'État, en avait alors appelé des représentants aux sénateurs dans une lettre où il reprochait au projet « d'attribuer au Gouvernement un pouvoir réel en matière spirituelle et de blesser grièvement les droits de l'Eglise ».

---

(1) Voir dans le volume III de notre *Charles Rogier*, les pages 316 et 317, 323 et 324.

(2) Pour commémorer le 50e anniversaire de la mise en vigueur de cette loi, la *Fédération de l'enseignement moyen officiel de Belgique* organisa un *Congrès international de l'enseignement secondaire*, qui se tint à Bruxelles les 14, 15 et 16 septembre 1901, sous la présidence d'honneur de M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique. Cf. *Congrès international de l'enseignement moyen*, 2 vol. Tournai, typog. de Decallonne-Liagre.

Ses plaintes et ses frayeurs n'eurent guère de prise sur le Sénat qui, par 32 voix contre 19 et 1 abstention, adopta le projet auquel le Roi donna sa sanction le 1er juin. Mais en même temps que l'épiscopat, le Pape intervint dans le débat. Mal renseigné probablement par les chefs du parti catholique belge, qui avaient engagé une lutte à outrance contre le Cabinet à l'occasion du renouvellement de la moitié de la Chambre, Pie IX avait prononcé, dans un consistoire secret du 20 mai, les paroles suivantes dont tous les électeurs reçurent communication à la veille de l'élection du 11 juin :

« Nous ne pouvons nous défendre, dans notre sollicitude paternelle envers l'illustre nation des Belges qui s'est toujours fait remarquer par son zèle pour la religion catholique, de témoigner publiquement notre douleur à la vue des périls qui menacent chez elle la religion catholique.

» Nous avons la confiance que désormais son Roi sérénissime et tous ceux qui dans ce royaume tiennent le timon des affaires, réfléchiront dans leur sagesse combien l'Église catholique et sa doctrine servent à la tranquillité et à la prospérité temporelle des peuples ; qu'ils voudront conserver dans son intégrité la force salutaire de cette Église et considérer comme leur tâche la plus importante celle de protéger et de défendre les saints prélats et les ministres de l'Église. »

CCXLI. — Paris, 10 juin 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt* (1).

Analyse. — Il avait lu dans les journaux, avec une pénible surprise, le paragraphe de l'allocution du 20 mai relatif à la Belgique et, avant même d'avoir reçu la lettre du Ministre, il s'était efforcé d'établir dans ses entretiens avec plusieurs personnages politiques, à quel point Sa Sainteté avait été induite en erreur et de quelles fausses couleurs on lui avait dépeint, sous le rapport religieux, les hommes et les choses en Belgique. « ... La situation indépendante qui est faite chez nous au clergé, le respect dont il est entouré, la protection et la constante bienveillance qu'il trouve auprès du

(1) Minute très raturée.

Gouvernement, les sentiments de sincère piété qui animent nos populations sont trop bien connus ici pour que tous les hommes raisonnables n'aient pas regretté que le vénérable chef de l'Église, trompé par des rapports mensongers, se soit laissé aller à exprimer des inquiétudes et à prononcer des paroles de blâme là où il n'y avait au contraire que gratitude et confiance à manifester... Je continuerai à saisir toutes les occasions de rectifier, mais avec tout le respect dû au Père des fidèles, ce qu'il y a d'inexact, le dirai-je, de blessant pour l'esprit de justice et de conciliation manifesté si constamment par le Roi et son gouvernement... » — Le *Journal des Debats* et le *Constitutionnel* ont reproduit, à sa demande, l'article du *Moniteur belge*.

Quoique la réponse du Cabinet à l'allocution pontificale eut été aussi ferme que mesurée, elle arriva trop tard pour empêcher un affaiblissement de la majorité libérale à la Chambre des représentants. Charles Rogier, écrivant le 12 à son frère (voir p. 304), lui dit bien que, malgré un « déploiement sans exemple de manœuvres, de violences morales, etc. », qui ont fait passer notamment trois catholiques à Louvain, le Gouvernement conserve encore la majorité dans les grands arrondissements (1). Il n'en est pas moins vrai que le 11 juin 1850 commença l'affaiblissement de l'énorme majorité libérale de juin 1848 qui, aux élections de 1852 et de 1854, sous l'influence de l'hostilité du gouvernement impérial, finira par disparaître.

---

(1) A Bruxelles, il y avait eu une coalition puissante de cléricaux et de *radicaux* (Rogier disait : républicains).

M. d'Hoffschmidt l'avait *échappé belle par « trop de confiance »* : il est vrai que, dans son arrondissement de Bastogne, on avait crié, sur tous les tons, que le petit séminaire allait être pris par le gouvernement, que les libéraux supprimeraient la religion et les curés, que le Ministère voulait établir le protestantisme, — et beaucoup de Bastognards y avaient cru.

Dans la lettre d'où nous extrayons ces détails (et qui ne nous était pas connue quand nous écrivîmes, en 1894, le troisième volume de notre *Charles Rogier*), nous lisons que Rogier, qui avait remporté dans l'arrondissement d'Anvers un succès qui ressemblait à un triomphe, se croyait « enraciné définitivement à Anvers ».

Mais les destins et les flots électoraux sont changeants ! Charles Rogier sera déraciné à Anvers.

CCXLII. — Paris, 10 juin 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Quelques-uns des articles publiés par l'*Indépendance* produisent un mauvais effet près de certains personnages. Il est à regretter, dans l'intérêt du maintien des bonnes relations entre les deux pays, que ce journal qui passe ici, quoi que j'en puisse dire, pour avoir des rapports avec le Gouvernement, publie une correspondance où le Président de la République est souvent fort peu ménagé.

Le ministre des affaires étrangères lui a demandé s'il n'était pas possible d'obtenir du rédacteur en chef de l'*Indépendance* « qu'il usât de plus de réserve et fît preuve de plus d'impartialité envers le Prince-Président ».

Il communique *confidentiellement* un petit billet du Préfet de police et le numéro de l'*Indépendance* qui contient le passage marqué de rouge par M. Carlier. Le Ministre appréciera s'il y a lieu de donner quelque suite aux observations de M. Carlier.

CCXLIII. — 12 juin 1850. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Le résultat général de l'élection nous donne *six* représentants nommés par le parti catholique :

3 à Louvain;
1 à Turnhout;
1 à Thielt (Muelenaere);
1 à Ypres (Malou).

Voilà donc à quoi vient aboutir ce déplacement sans exemple, de manœuvres, de violences morales, etc.

Le Gouvernement l'emporte dans tous les grands bureaux. Pas un seul républicain n'a pu pénétrer. L'échec moral est tout entier pour nos adversaires. La majorité libérale demeure encore énorme dans la Chambre. Et elle sera plus compacte à l'avenir.

J'arrive d'Anvers tout moulu sous le poids des embrassements et des émotions. C'était peut-être plus brûlant encore qu'en 1845. Un véritable enthousiasme méridional dans les solides cœurs et sur les beaux visages flamands.

J'aurai l'occasion de vous conter en détail ce nouveau triomphe qui m'enracine définitivement à Anvers.

Le confrère d'Hoffschmidt l'a échappé belle. Ce que c'est que trop de confiance.

Dites-moi quand vous arrivez et par quel convoi. Maman sera encore probablement à Cholet, mais il y aura place pour tout le monde, en prenant patience.

Mille et mille amitiés,

CHARLES.

CCXLIV. — PARIS, 12 JUIN 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

D'après M. Carlier, un Congrès des principaux chefs du parti démagogique serait en ce moment réuni à Londres pour « aviser au moyen de lancer de nouveau sur l'Europe le fléau des révolutions et d'activer pour cela la propagande socialiste ». Le Préfet de police compte recevoir jour par jour communication exacte de toutes les résolutions que les citoyens conclavistes pourront prendre. « Je les ai traités, m'a-t-il dit en riant, avec tous les égards qui sont dus à de si hauts et si puissants seigneurs ; je leur ai envoyé un *ambassadeur* muni des instructions nécessaires et qui me relatera leurs faits et gestes. S'il en est de nature à vous intéresser, je ne manquerai pas de vous les communiquer [1]. »

Le projet de loi relatif aux trois millions de la liste civile présidentielle soulève des répugnances, bien que la plupart des journaux conservateurs y soient favorables. Ce qui blesse les membres influents de la majorité, c'est l'ignorance absolue où on les a laissés de la résolution prise à ce sujet par le Cabinet. Un vice-président de l'Assemblée a exprimé en ma présence des critiques assez vives sur les procédés du Cabinet et sur la teneur du projet. Ce projet pourrait bien ne pas passer, à moins que le Prince-Président ne consentît à souscrire à de certaines conditions, gages de son union réelle avec la majorité conservatrice. Parmi ces conditions serait le renvoi de M. de Hautpoul, *coupable* d'avoir eu la pensée du renvoi du général Changarnier et accusé même d'avoir rédigé le décret *ad hoc*. On remer-

(1) Ce *Conclave* est signalé par les rapports policiers et judiciaires dont parle Tchernoff (*op. cit.*).

cierait en même temps de leurs services MM. Bineau et Dumas, le premier parce qu'il n'a pas fait preuve jusqu'ici de capacités suffisantes, le second parce qu'il a manifesté des tendances quelque peu socialistes (¹). On voudrait de plus que le Président ne nommât les successeurs de ces trois ministres qu'après avoir consulté les chefs de la majorité et fait agréer par eux les hommes qu'il choisirait, dans les rangs de cette même majorité, comme de raison. Enfin, on regarderait comme indispensable que le Président saisît la première occasion favorable de publier une espèce de proclamation dans laquelle il protesterait de sa ferme volonté de rester uni de cœur, d'âme et d'efforts avec la majorité.

Ces conditions principales acceptées, on s'engagerait à voter les 3 millions et même à aviser aux moyens de prolonger de cinq ans les pouvoirs du Président.

Le Prince a répondu qu'il trouvait les conditions un peu dures et qu'il voulait se donner le temps d'y réfléchir.

Le rejet du projet de loi, tout le monde est d'accord pour le reconnaître, pourrait amener les complications les plus graves. L'une de ces complications serait peut-être la démission de ses fonctions donnée par le Président et son appel au peuple...

Je sais de source certaine que les dettes contractées par le Prince-Président pour ses frais de représentation depuis qu'il est à l'Élysée, ne s'élèvent pas à moins de 14 cent mille francs. On avait pensé à faire un emprunt à M. de Rothschild, mais cette ouverture n'a pas été agréée; il a donc fallu recourir à l'Assemblée, car les besoins étaient pressants...

CCXLV. — PARIS, 4 JUILLET 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Aussitôt après mon retour à Paris (²) mon premier soin a été de me présenter chez le Président de la République et chez le Ministre des affaires

(¹) M. Bineau était ministre des travaux publics. M. Dumas, l'éminent chimiste, était ministre du commerce et de l'agriculture : les tendances « socialistes » que reprochait à tort à M. Dumas le vice-président ultra-conservateur, dont Firmin Rogier reproduit les opinions et les vœux, consistaient, semble-t-il, à avoir des opinions personnelles et des vues assez autoritaires.

(²) Le Ministre « désirant conférer avec Firmin Rogier sur quelques affaires » l'avait appelé à Bruxelles à la mi-juin.

étrangères. J'ai retrouvé dans l'accueil que m'ont fait ces deux hauts fonctionnaires la bienveillance et l'intérêt auxquels ils m'ont accoutumé depuis longtemps. Je leur ai donné sur la situation intérieure de la Belgique, sur le calme et le bien-être qui règnent dans nos provinces, sur l'excellent esprit des habitants, sur leur attachement sincère à nos institutions, sur leur dévouement au Prince qui préside avec tant de sagesse aux destinées de notre pays, des détails qui ont paru attirer leur attention toute particulière. Tous deux se sont plu à me dire que les Belges pouvaient, en effet, servir de modèle aux autres peuples et que, depuis deux ans surtout, ils avaient bien mérité de l'Europe toute entière. Dans cet espace de temps, ajouta le Prince-Président, vous avez, comme nation indépendante, vieilli d'un demi-siècle...

En regard de cette appréciation, il est intéressant de mettre ces paroles prononcées par Bismarck quelques mois auparavant (24 septembre 1849) à la diète prussienne, où l'on avait préconisé des *libertés constitutionnelles comme en Belgique* : « On invoque que la Belgique, avec ces libertés, a résisté aux tempêtes de l'an dernier. La Russie, elle aussi, a résisté à ces tempêtes ; pourquoi ne glorifieriez-vous pas au même titre la Constitution russe ? D'ailleurs, la Constitution belge n'est âgée que de dix-huit ans — un très bel âge pour les dames, non pour les Constitutions ». (MATTER, *Bismarck et son temps,* t. I, 1905.)

Une dépêche télégraphique vient d'apporter au Ministère des affaires étrangères la nouvelle de la paix conclue le 2 entre le Danemarck et la Prusse.

Les populations allemandes du Holstein et du Slesvig (partie méridionale) s'étaient soulevées contre la domination danoise lors de l'explosion du sentiment national en 1848. Un gouvernement provisoire avec une lieutenance avait été institué à Kiel et avait fait appel au secours de la Prusse. Sous la poussée de son peuple, Frédéric-Guillaume était intervenu en faveur du Holstein allemand. Après divers incidents dont on trouvera les détails dans l'*Histoire du Danemark,* d'Allen (trad. par Beauvais, 1878), on signa à Berlin, le 2 juillet 1850, une transaction, peu honorable pour la Prusse, qui laissa le Slesvig à la discrétion du Danemark (voir plus loin).

Il n'est pas question, d'après ce que m'a dit le Prince-Président, de charger M. de Persigny d'une mission pour S[t]-Pétersbourg. Ce diplomate va retourner à Berlin où il aura à « s'occuper bien plus des relations commerciales que des combinaisons politiques entre les deux pays ». Il doit se tenir « dans une position expectante » sous ce dernier rapport : tel est le sens des instructions qu'il a reçues.

Un mouvement libéral et unitaire se produisait en Allemagne en dépit du tzar qui était hostile à tout changement dans l'organisme allemand. Matter fait remarquer que dans cette question la politique française était ondoyante. La République ne pouvait être hostile au libéralisme allemand, « mais le Prince-Président cherchait à se concilier les monarques pour réaliser ses ambitieux desseins ». De là, les variations de l'action française, les changements d'ambassadeurs, les missions secrètes : M. de Persigny envoyé pour contrôler M. de Ludre et, devenu ambassadeur, contrôlé à son tour par M. Rio. De sorte que la République française était représentée officiellement et officieusement par un orléaniste, un bonapartiste et un légitimiste ; mais il n'y avait pas de républicain...

La mort si déplorable de Robert Peel [1] cause à Paris une profonde sensation ; seuls « les démagogues les plus violents » y sont insensibles.

Le cabinet belge du 12 août 1847 avait subi un premier remaniement au mois de juillet 1848. M. Veydt, démissionnaire pour motifs de santé, avait été remplacé par M. Frère-Orban, dont la succession passa à M. Rolin, député de Gand.

Un second remaniement, plus important, eut lieu de juillet à août 1850. Au moment où allaient paraître au *Moniteur* les arrêtés nommant respectivement MM. Tesch et Van Hoorebeke, ministres de la justice et des travaux publics, en remplacement de MM. De Haussy et Rolin, démissionnaires pour des raisons de convenances personnelles, un incident se produisit qui amena aussi le général Chazal à quitter le Ministère de la guerre où il

(1) Il était mort le 2 juillet des suites d'une chute de cheval.

fut remplacé au mois d'août par le général Brialmont, le père de l'illustre ingénieur mort récemment.

Un major d'infanterie, M. Alvin, avait publié une brochure qui malmenait fort l'institution de la garde civique et jetait le discrédit sur ses officiers. Le Ministre de la guerre, saisi par son collègue de l'intérieur d'une réclamation du général Petithan, commandant de la garde civique de Bruxelles, infligea un blâme au major.

Les autres membres du cabinet auraient voulu plus.

Le Ministre de la guerre ayant persisté dans sa manière de voir, sa démission s'en était suivie.

Charles Rogier, appelé immédiatement par le Roi, lui déclara que ses collègues et lui ne voulaient en quoi que ce fût entraver les délibérations de la Couronne et qu'ils se tenaient également à sa disposition « pour le cas où le Roi pourrait entrevoir dans la reconstitution du Cabinet une issue aux difficultés existantes ». Le général Chazal, qui n'avait pas d'ailleurs cessé de s'associer complètement à la politique du Cabinet, était bien disposé à continuer de leur accorder son concours, « sa retraite ne devant être considérée que comme le résultat d'un différend particulier sur une question spéciale et incidente ».

C'est ce que confirme la lettre suivante :

CCXLVI. — 11 juillet 1850. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Mon cher ami,

Tu recevras sans doute, par la voie des Affaires étrangères, des explications sur l'incident si regrettable qui vient jeter la perturbation dans l'existence si calme et si forte du Ministère. Celles qui ont été fournies par l'*Indépendance* et reproduites par le *Moniteur* sont exactes. Il est certain que le désaccord entre nous n'a porté que sur le degré de pénalité à infliger à l'auteur de la brochure insultante pour la garde civique. Tu dois te rappeler que je me suis prononcé dès le principe pour une mesure sévère. Chazal ayant formellement refusé et parlé de donner sa démission, il a fallu pour éviter une crise passer par une espèce de transaction qui a consisté à écrire les lettres que tu as lues dans les journaux. L'on aurait pu croire que ces

lettres calmeraient l'émotion; mais les esprits étaient trop lancés pour s'arrêter devant un simple désaveu de la brochure. L'offre faite par le major Alvin lui-même de sa mise à la retraite étant survenue, le Cabinet en est revenu à sa première opinion (une peine sévère) et a pensé qu'il fallait profiter de l'occasion de faire disparaître la cause première de toute l'agitation en mettant le dit major à la retraite. Le général Chazal, se plaçant à un point de vue tout spécial vis-à-vis de l'armée, n'a pas cru pouvoir se rallier à cette proposition; de là, le dissentiment qu'il a fallu constater dans le Cabinet et la démarche du Ministre de la guerre auprès du Roi pour lui offrir sa démission. De mon côté, je me suis rendu auprès de Sa Majesté pour lui dire que nous tenions également nos portefeuilles à sa disposition, voulant lui laisser toute liberté de délibérer et d'agir. Je dois dire que le Roi n'a pas hésité à se prononcer pour le maintien du Cabinet et l'acceptation de la démission du Général. C'est donc ce dernier parti qui sera pris, et je n'ai pas besoin de te dire à quel point je suis tourmenté de ce détestable incident qu'il eût été si facile d'écarter, dès le principe, en se montrant moins absolu, et j'ajouterai en se montrant plus conséquent, attendu que dans une autre circonstance on n'avait pas hésité à frapper de la non-activité un officier qui s'était permis d'écrire contre l'organisation de l'armée. Ce dernier était belge et le major Alvin naturalisé. On a très habilement fait ressortir ces deux manières différentes d'agir suivant les circonstances et les individus. On a touché la corde sensible de la milice bourgeoise; on a fait appel à son amour propre privé et national. Bref, on est parvenu à exciter une agitation très réelle et qui n'a pas tardé à se propager de ville en ville. Dire que nous n'avons tenu aucun compte de cette émotion, ce serait méconnaître la vérité, comme c'eût été méconnaître toute prudence que de songer à des moyens de répression légale. 1° Il n'y a pas eu de délibération de corps et 2° on n'a pas délibéré sur des objets que l'on peut dire étrangers à la garde civique. Il s'agissait, en effet, pour cette dernière, d'une question qui la touchait vivement, directement et intimement. Si elle ne s'était pas émue, on eût pu dire que ce n'était pas du sang mais du lait qui coulait dans ses veines. Aucune manifestation extérieure n'a eu lieu. Tout s'est borné à des articles de journaux, à quelques lettres de réclamations écrites au Ministre. Bref, il y a eu émotion, mais pas l'ombre d'émeute. Un Gouvernement doit savoir résister à l'occasion, et certes je n'y manquerai pas pour mon compte; mais comme première condition du succès, il doit être placé sur un bon terrain. Or ici le terrain était détestable pour la résistance. La garde civique en un mot avait eu raison de s'émouvoir.

Ajouter que depuis qu'elle existe, jamais elle n'a été en Belgique une cause d'embarras et que souvent elle a été un ressort utile. Depuis deux ans en particulier, nous n'avons eu qu'à nous louer d'elle. Elle ne portait ombrage à personne, elle ne cherchait querelle à personne; son importance même allait se réduisant à mesure que les dangers de désordre disparaissaient et c'est le moment que choisit le major Alvin pour lui jeter l'injure à la face! et le Gouvernement ira s'engager tout entier pour les beaux yeux de ce monsieur-là! Cela n'était pas possible, cela eût tenu de la folie. Qu'on en soit bien certain. Si nous avions eu de notre côté l'ombre de raison en recourant aux moyens énergiques de répression, nous n'y aurions point manqué... Sous ce rapport, avec ou sans Chazal, les dispositions du Cabinet restent absolument les mêmes. Il ne faut pas que l'opinon s'égare sur ce point. Rien n'est changé à l'ensemble de la politique et des principes du Cabinet. Il y a eu un désaccord administratif, un incident imprévu; mais voilà tout, et le char continuera de rouler dans la même voie, alors même qu'un de ses meilleurs courriers vient à lui faire défaut.

La retraite de Chazal rapprochée de celle de Rolin va donner lieu à une reconstitution du Cabinet, laquelle subira nécessairement quelques retards. Les bons candidats ne courent pas les rues; peut être pour nous donner du temps accepterons-nous les deux démissions et ferons nous remplir intérimairement les deux ministères vacants.

Il y aura à s'entendre avec le nouveau Ministre de la guerre. Si je ne me retire pas, à propos du fait de la brochure que je désapprouvais complètement, il n'en serait pas de même si l'on ne parvenait pas à s'entendre sur la question de l'armée que j'entends maintenir *intacte*. Je n'ai pas besoin de te dire, mon cher ami, que je ne suis nullement en disposition de concéder quoique ce soit qui répugne à ma conscience ou attente à mon honneur politique.

L'ensemble de la politique du Cabinet sera fermement maintenu; sinon, adieu.

J'ai à peine le temps de te parler de Spa. Nous avons échangé une seule correspondance avec Fée à qui j'ai écrit par M. Ridgway. Il deviendra bien difficile maintenant pour moi de retourner vers ce séjour fortuné et tranquille.

Tout à toi.

CHARLES.

Il sera peut-être utile que les journaux de Paris parlent de notre affaire et en précisent bien la portée et la signification.

Désaccord sur un point administratif.

Maintien en entier de la politique du Cabinet.

Pas même de trouble entre les relations de M. Chazal avec ses collègues. Il approuve qu'ils restent. Nous ne le blâmons pas de se retirer.

Pour moi, personnellement, si j'en venais à me retirer, ce serait *post hoc* mais non *propter hoc*.

CCXLVII. — Paris, 13 juillet 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

L'Assemblée continue la discussion de la loi sur la presse et les amendements qui y sont successivement introduits lui donnent un caractère tout-à-fait nouveau. L'irritation déjà fort grande qu'avaient produite chez les journalistes certaines dispositions du projet de loi, a été portée à son comble depuis que l'amendement présenté par M. Tinguy a été admis...

Le marquis de Tinguy, membre de l'extrême-droite, avait, appuyé par M. de Laboulaye, fait voter par une assez forte majorité que tous les articles de discussion politique, philosophique, religieuse publiés dans un journal devraient être signés. Le nom et les mérites de M. de Tinguy étaient restés jusque-là assez obscurs. Circonstance singulière : il occupait un appartement dans l'hôtel même qu'habitait M. Bertin, le rédacteur en chef des *Débats*, fort hostile, comme tous ses confrères, à un amendement qui devait « faire surgir pour eux des embarras énormes », suivant le mot de M. Bertin. « J'ai là près de moi mon ennemi intime, disait un jour le rédacteur en chef des *Débats :* c'est le mélange du feu et de l'eau. »

Le comte de Montemolin épouse la sœur du Roi de Naples malgré les protestations les plus vives du duc de Rivas, l'ambassadeur d'Espagne près la Cour des Deux-Siciles... Le Duc a demandé ses passeports... Dans l'audience de congé qu'il a obtenue du roi Ferdinand, celui-ci lui a dit : « Vous avez eu grand tort de prendre la chose si vivement et de provoquer votre rappel. Ma sœur a 30 ans, vous le savez ; on ne peut, quoi qu'on dise et qu'on fasse, empêcher une femme qui a cet âge de se marier quand elle se l'est mis en tête. Au reste, je vous l'ai dit et je vous le répète : le comte de Montemolin ne sera traité dans ma cour que comme comte de Montemolin et rien de plus ; je ne tolérerais pas qu'il s'y posât en prétendant. »

Puis, quand le duc de Rivas se retira, Sa Majesté Sicilienne ajouta : « Je ne vous dis pas adieu, mon cher Duc, mais au revoir. »

Je tiens ces détails du général de la Hitte.

La question du commandement du camp à établir près de Versailles va amener des difficultés.

— **Firmin Rogier apprit le 15 juillet que le roi Léopold avait accepté la démission du ministre de la guerre et chargé Charles Rogier de l'interim. —**

CCXLVIII. — Paris, 17 juillet 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... 386 voix contre 256 ont voté la loi sur la presse.

Par les dispositions rigoureuses qu'elle renferme, elle est une déclaration de guerre contre la presse; on a osé exécuter sous la République ce que jamais on n'aurait eu l'audace de tenter sous la Monarchie. En d'autres temps, il y avait là de quoi produire dans Paris une agitation extrême et provoquer des émeutes. Aujourd'hui, la capitale ne s'est pas émue le moins du monde et je dirai même, d'après ce que j'ai pu observer, le sentiment général de la population est en faveur de la loi; il y a une secrète satisfaction, un malin plaisir à voir mettre des entraves à cette presse qui se déclarait elle-même toute-puissante et inviolable...

L'Assemblée va se proroger probablement pour trois mois : il y aura d'autant moins d'opposition à cette vacance que le paiement de l'indemnité quotidienne de 25 francs ne sera pas suspendu. On nommera une commission de permanence de 25 membres.

Dans son voyage à Compiègne, le Prince-Président a été accueilli par les cris de vive Napoléon! vive l'Empereur! que poussaient les populations comme les soldats des régiments qui défilaient devant lui. Devant ces manifestations enthousiastes, un esprit moins sage et moins froid que celui du Prince-Président pourrait se laisser entraîner et croirait le moment venu de saisir le pouvoir et le titre qu'on semble lui offrir. Mais il est peu probable qu'il joue un jeu si hardi et si dangereux.

En se hâtant moins, dit-on, les chances paraissent bien plus en sa faveur. La République s'usera d'elle-même; elle tombera en quelque sorte sans qu'on y touche... Laissez à la France, aux conseils généraux, à tous les corps constitués l'initiative; il est à peu près certain qu'au moment venu, ils demanderont que le pouvoir du Prince-Président soit prorogé de dix ans...

Voilà ce que j'entends dire de toute part et le Préfet de police, avec lequel j'ai eu l'occasion de m'entretenir longtemps, partage cette opinion... Les dispositions des classes ouvrières de la capitale semblent au Préfet revenir de plus en plus à leurs habitudes d'ordre et de travail.

CCXLIX. — Paris, 18 juillet 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Le Directeur-Gérant du *Pouvoir*, M. de la Martinière, prevenu d'offense envers l'Assemblée, a comparu devant elle aujourd'hui. L'article inséré dans le numéro du 15 juillet contient, à ce que prétend M. Baze, questeur, un délit d'offense et d'attaque contre les droits qu'elle tient de la Constitution. L'auteur du méfait est bien connu : c'est M. Granier de Cassagnac, le plus compromettant de tous les collaborateurs qu'une entreprise de journal puisse s'associer. M. Granier est donc le coupable, mais M. de la Martinière sera frappé en son lieu et place. La Chambre présentait un aspect décent et calme et elle a su écouter, sans l'interrompre, l'éloquent et habile plaidoyer de M. Chaix d'Estange, qui ne s'est pas fait faute cependant (c'était une si précieuse occasion à saisir pour le malicieux orateur) de mettre en lumière toutes les imperfections, pour ne pas dire les impossibilités d'un gouvernement républicain dont les sommités se renouvellent tous les quatre ans.

Sur 427 votants, 273 ont répondu affirmativement, 154 négativement à la question du délit d'*offense*. Il a été décidé, par assis et levé, que la question du délit d'attaque contre les droits et l'autorité que l'Assemblée tient de la Constitution, ne serait pas posée...

CCL. — Paris, 23 juillet 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Le général de la Hitte lui a annoncé la mort presque subite du Président des États-Unis, M. Taylor — et une affaire (fort regrettable pour le Cabinet américain) qui présente quelque analogie avec celle de M. Teste de triste mémoire [1].

---

(1) Le ministre américain, l'ex-avocat Crawford, dut donner sa démission, mais n'encourut pas les peines qui frappèrent l'ancien ministre de Louis-Philippe.

On attend, avec une sorte d'impatience, des nouvelles du Slesvig... Toutes les sympathies sont pour le Danemarck ; on fait des vœux très-sincères pour le succès de ses armes.

Après la transaction de Berlin du 2 juillet (voir p. 307), le roi de Danemark avait vaincu près d'Isted, le 25 juillet, les soldats du Slesvig abandonnés à leurs seules forces. Cette question des duchés danois allait prendre place dans le grand conflit qui partageait l'Allemagne. (Cf. Matter, *op. cit.*)

Le choix des quinze représentants qui dans un premier tour de scrutin ont obtenu la majorité nécessaire pour faire partie de la Commission de *permanence*, que certains nomment déjà de *défiance*, a excité dans une haute région un profond mécontentement et le général de la Hitte ne lui a pas dissimulé à quel point on se sentait blessé du caractère hostile de quelques choix. Celui du général La Moricière en particulier paraît intolérable.

« Que veut donc la majorité, dit le général de la Hitte, avec toutes ces marques de défiance? Ne croirait-on pas qu'elle veut pousser le pouvoir à un coup d'État? Mais elle n'y réussira pas : le Président suivra sa ligne de modération et ne se vengera de ces hostilités qu'en prouvant combien elles sont injustes. »

CCLI. — 23 juillet 1850, au soir. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.* « Particulière ».

Mon cher ami,

Je conçois ton désir de nouvelles, et les vœux que tu formes pour une prompte solution. J'ai le regret de ne pouvoir te satisfaire complètement sous ce double rapport. Le remplacement du Ministre de la guerre n'est pas facile à opérer. Et en outre, ce n'est pas la seule question pendante. Avec ou sans Chazal dans le Cabinet, nous avions à arrêter le programme de la prochaine session, laquelle sera surtout financière. La retraite de Chazal nous a fait devancer le moment où nous aurions dû nous occuper du dit programme. Avant de nous mettre d'accord entre nous les membres restants puis ensuite avec les membres rentrants, il nous faudra plus d'un jour ; et si une reconstitution complète du Ministère doit s'en suivre, mieux vaut que

ce soit maintenant que quelque temps avant la session. Donc, il n'y a rien de nouveau à attendre immédiatement, et d'un autre côté, puisqu'il y a crise, mieux vaut l'épuiser aujourd'hui que de la voir recommencer plus tard. Je n'ai pas voulu me retirer sur la question-Alvin; je t'en ai dit les motifs que tu auras appréciés. Mais cela ne veut pas dire que je suis décidé à demeurer ministre à tout prix. Nous allons entrer dans une nouvelle période. Le programme du 12 août est complètement rempli et au delà dans toutes ses parties. Le même esprit doit continuer de présider à la direction politique; mais l'accord doit s'établir nécessairement sur les questions d'affaires et notamment les questions d'impôt qui n'ont été qu'ajournées.

Les noms que tu me cites pour le Département de la guerre s'étaient présentés à mon esprit. Mais nous ne pouvons songer au Lt-Colonel H..., son grade seul y ferait obstacle. Ce serait en quelque sorte décerner un brevet d'incapacité à toutes les sommités de l'armée. J'ai eu des conversations avec plusieurs d'entr'*elles*; mais aucune offre directe n'a été faite à personne; si donc on vient à te parler de refus, de tentatives avortées, il n'en faut rien croire. En l'état actuel des choses, il faut songer à reconstituer le Cabinet, en pourvoyant aux deux places vacantes, puis à celles qui pourraient le devenir. D'Hoffschmidt qui avait manifesté l'intention de se retirer dans un gouvernement provincial ne parle plus de sa retraite. Le gouvernement d'Arlon lui aurait eté, mais son frère étant commissaire de district dans la même province, il y avait incompatibilité entre les deux fonctions occupées par les deux frères, et le Commissaire de district ne s'est pas soucié de disparaître devant le Gouverneur.

Il serait possible que de Haussy passât à la direction de la Banque et fit place à un nouveau. Mais tout ceci est encore dans le vague; je te prie cependant de garder ces renseignements pour toi, de manière qu'ils ne reviennent pas de Paris à Bruxelles.

Nous avons cru utile de réunir quelques-uns de nos amis politiques pour les consulter sur la situation présente et connaître d'eux jusqu'à quel point et dans quelle direction nous pourrions compter sur leur ferme concours.

Je suis, comme tu peux penser, préoccupé et tourmenté de ce qui se passe. Le courage ne me manquera pas, sans doute, mais, entre nous, j'éprouve en ce moment un dégoût presque insurmontable, et un grand besoin d'air et de liberté.

Je verrai avec grand plaisir M. Thiers et me propose de lui offrir un dîner de garçon. Je ne sais si je serai d'accord avec lui sur la ligne politique qu'il suit; mais bien certainement je l'écouterai avec un grand intérêt.

J'ai eu Madame de Girardin dimanche et lui ai donné *un pas* de conduite jusqu'à Vilvorde, bien triste de ne pouvoir continuer jusqu'au séjour des bienheureux.

J'ai peu d'espoir aujourd'hui d'aller faire une seconde visite à Spa. Mais je me plais à croire que tout sera fini pour l'époque du retour de Fée et le tien ; de telle sorte que nous puissions encore passer de bonnes journées ensemble.

Je t'embrasse et je t'écrirai aussitôt que j'aurai quelque chose d'un peu certain à te dire.

Tout à toi,

CHARLES.

Je vois souvent Chazal et je n'ai pas besoin d'ajouter que rien n'est changé dans nos sentiments réciproques.

Maman est toujours ici et se porte bien.

CCLII. — PARIS, 27 JUILLET 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... On ne peut comparer la séance d'hier à aucune de celles qui l'ont précédée, même aux plus mauvais jours de la Constituante, pour le tumulte, les cris menaçants, les provocations de toute espèce et surtout pour la gravité des conséquences qu'elle pouvait entraîner. On doit dire que le Président, M. Dupin, a rendu un très grand service au pays tout entier. Sans sa fermeté, sa sagesse, son esprit d'à-propos, Dieu sait où l'exaspération furieuse à laquelle certains représentans étaient livres, les aurait portes.

« Je suis convaincu, m'a dit ce matin un des ministres, que si nous avions quitté notre banc et fait mine de sortir de l'Assemblée, nous aurions eu une lutte violente à soutenir et que notre arrestation aurait été réclamée si impérieusement qu'elle eût été prononcée... Oui, si quelque malheureuse circonstance eût voulu qu'un des vice-présidents eût occupe le fauteuil de M. Dupin, les choses en seraient venues à ce point qu'avant la fin de la journée, ou l'Assemblée aurait été dispersée par la force, ou le Président de la République et son Cabinet auraient été accuses de trahison et décrétes de prise de corps. C'était, en vérité, un bien triste spectacle que ce produit de l'alliance monstrueuse de la Montagne et des Légitimistes ; une conduite non moins déplorable, était celle de M. Baze, l'un des questeurs de la

Chambre, qui a joint sa colère à celle des ennemis du Gouvernement. L'orage se préparait depuis plusieurs jours, les nuages s'amoncelaient, ils devaient éclater, mais jamais je n'aurais pensé que ce fût par un pareil coup de tonnerre. Et à propos de quoi? D'un article de journal, comme si le Ministère exerçait une censure préventive et devait être par conséquent responsable de tout ce qui s'imprime dans les différentes feuilles. Hier, c'était le *Pouvoir* qu'on poursuivait; aujourd'hui, on se déchaîne contre le *Moniteur du soir;* demain, ce sera une autre gazette qu'on dénoncera, et toujours avec l'arrière-pensée d'atteindre, à travers ces feuilles, le Prince-Président! Pour moi, à voir ce qui se passe, je demeure convaincu que le parti légitimiste, renforcé de beaucoup de montagnards et de plusieurs orléanistes, veut absolument engager une lutte avec l'Élysée et lui livrer bataille. On fait tout au monde pour répandre dans les masses la croyance que le Ministère et les familiers du Prince-Président le poussent à un coup d'État et que l'on profitera de la prorogation pour s'emparer du pouvoir. Ce sont là d'infâmes calomnies et la France ne s'y laissera pas prendre. Eh! mon Dieu! quel besoin le Président de la République a-t-il de s'attaquer à l'Assemblée? Hélas! Ce triste spectacle qu'elle donne au pays, n'avance que trop sa chute, en la déconsidérant; qu'elle continue ses excès et elle tombera d'elle-même, sans qu'un seul bras se lève pour la soutenir. Elle ne sait pas avec quelle profonde indifférence on assisterait à ses funérailles. »

Ce récit, M. le Ministre, m'a paru assez intéressant sous divers rapports pour vous le reproduire.

Ce que ce membre du Cabinet m'a dit des violences inouïes de la séance d'hier n'a rien d'exagéré. Pour vous le faire mieux apprécier et pour vous montrer à quel point les esprits étaient montés, ou plutôt démontés, j'ajouterai qu'un représentant qui compte d'habitude parmi les modérés de la majorité, m'a dit qu'au plus fort de la mêlée, et ne voyant pas le général Changarnier, il avait cherché le général Leflô, l'un des questeurs, afin de le presser de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la sortie des Ministres et pour les arrêter au besoin...

Aujourd'hui, la tempête, que la parole puissante de M. Baroche était enfin parvenue à calmer hier, ne s'est pas ranimée; le procès-verbal, dont la lecture devait, disait-on, déchaîner de nouveau les vents de tous les points de l'horizon, a été paisiblement écouté et les enfants d'Éole sont restés enfermés dans leur outre.

CCLIII. — Paris, 6 août 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — L'Assemblée fatiguée a avancé de quatre jours le terme fixé pour ses vacances : sa dernière séance est fixée au 7. Elle s'en ira le lendemain, rassurée, croit Rogier, sur « les projets de coups d'État, sur les rêves d'usurpation du pouvoir dont certains esprits timorés ou de mauvaise foi soupçonnaient l'hôte de l'Élysée ». Elle part peu soucieuse des questions douanières et financières dont le Gouvernement l'avait saisie... *pendent opera interrupta minæ que...* [1].

Le Président, chez lequel Rogier a dîné la veille, va suivre l'exemple des Représentants, trompant les prévisions de ceux qui attendaient une grande manifestation impérialiste pour le quinze août. Il est assez souffrant. Il compte aller, lui a-t-il dit, à Lyon, Besançon, Strasbourg, Nancy, Metz, puis reviendra à Paris le 26, pour aller ensuite visiter Cherbourg et quelques départements de l'Ouest... « Il entreprend ces excursions bien plus par nécessité que par goût personnel [2]... » Avant son départ, il donnera un dîner monstre dans les salons et les jardins de l'Élysée aux officiers de la gendarmerie et de la garde impériale de Paris... « Dieu sait à quelles interpellations ce banquet tout militaire va donner lieu de la part des gens de la Montagne et de leurs journaux. Si l'Assemblée nationale n'avait pas interrompu ses travaux, quel beau sujet d'interpellation pour les Mathé, les Miot, les Nadaud et les Colfavru ! Évidemment, ils auraient vu dans ces tables dressées pour le festin de l'Élysée une machine infernale contre les institutions de la République... »

CCLIV. — 10 août 1850. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Mon cher ami,

Demain onze août, tout sera entièrement fait ou *entièrement défait*. La première chance est beaucoup plus probable en dépit de certains embarras plus ou moins graves qui nous surgissent d'heure en heure.

---

(1) Elle s'ajourna en effet le 8 août, après avoir achevé la formation de sa commission de permanence où ne figuraient que des royalistes.

(2) Ce n'était pas assurément le sentiment de ceux qui suspectaient ses intentions et croyaient à son désir de refaire l'Empire dès cette année.

A *bientôt* les détails.

Je suis accablé par les affaires, visites, conférences et je viens de mettre la dernière main au programme.

Mille et mille amitiés et à Fée.

CHARLES.

CCLV. — 11 août 1850. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

MON CHER AMI,

Je t'annonce avec une vive satisfaction la solution de la crise et la solution la plus heureuse :

Tesch à la justice ;
Van Hoorebeek aux travaux publics ;
Brialmont à la guerre.

Les arrêtés de nomination paraîtront demain avec la date du 12 août. Je n'ai pas cherché cette date ; mais comme elle s'est rencontrée naturellement au bout de la crise, je n'ai pas cru devoir l'éviter. Après tout, c'est une date qui n'a rien que de respectable et d'honorable, et il est bon qu'on sache que le 12 août 1850 n'est que la continuation du 12 août 1847. Ce sera, si l'on veut, le second volume. Dieu veuille qu'il soit aussi bien rempli.

J'ai maintenant repris courage. J'aurais eu à choisir entre toutes les combinaisons nouvelles qui pouvaient se présenter que je n'aurais rien pris de préférable à celle-ci. Le Roi de son côté est enchanté de la solution.

Demain de Haussy, le nouveau Gouverneur de la Banque nationale, réunit dans un banquet les ministres entrants et les ministres sortants ce qui, je pense, ne se sera jamais vu dans l'histoire des variations ministérielles.

Tant qu'à Fée à qui j'ai transmis immédiatement les 400 francs ; rien absolument ne s'oppose à ce qu'elle fasse sa rentrée dans le ministère reconstitué, et à ce qu'elle ne préside au baptême qui suivra nécessairement d'ici à peu de jours l'enfantement qui m'a tant coûté de soucis et de soupirs.

Je n'irai probablement pas chercher Fée à Spa ; mais elle viendra *bien accompagnée* si les T..... l'accompagnent et j'aurai grand plaisir à revoir et recevoir nos amis communs.

Je t'écris très rapidement ; mes nouveaux collègues étant présents et

m'attendant pour faire une visite. Je pense qu'ils te plairont et que tu leur plairas.

Je t'embrasse.

Ton frère et ami,

CHARLES.

Carolus (secrétaire de légation) nous a été utile dans tout ceci.

CCLVI. — Paris, 13 août 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

ANALYSE. — Il a eu la veille avec un des membres du Cabinet un entretien très intéressant dont il va faire connaître les points principaux. Ce ministre lui paraissait très désireux de connaître l'opinion que l'on avait à l'extérieur, et notamment en Belgique, de la position actuelle de la France, de sa politique et de son avenir.

Rogier lui a dit que, par ce qu'il en pouvait savoir lui-même, on commençait à moins craindre le triomphe des opinions démagogiques; qu'en général, on rendait justice à la politique d'ordre et de modération suivie par le Gouvernement de la République; mais que, quant à ce qui regardait l'avenir, il était encore caché par des nuages si épais que l'œil le plus clairvoyant ne le pouvait pénétrer; que ce que l'on pouvait présumer cependant, c'était que le provisoire serait encore continué après 1852 par une présidence quinquennale du prince Louis-Napoléon.

Son interlocuteur ne lui a pas caché que, sur ce dernier point, son opinion à lui, d'après tout ce qu'il apprenait et observait, était aussi telle; qu'il ne croyait pas qu'une autre solution pût encore être obtenue; que *rien n'était prêt*; qu'il fallait rendre au pouvoir la force et, si possible, le prestige qu'il avait perdus; qu'il fallait le munir, pour résister aux attaques des factions, de lois vigoureusement répressives; que c'était à la République qu'il fallait demander de telles lois, car on ne les obtiendrait pas sous une monarchie, forme de gouvernement tempérée de sa nature; qu'alors, quand la citadelle serait construite, on aviserait à ce qu'il y aurait de mieux d'après l'état des choses et des esprits.

Il serait bien, poursuivit son interlocuteur, aux chefs et aux hommes influents des partis qui divisent l'Assemblée, de seconder le Gouvernement dans cette œuvre si difficile de reconstitution de la société. Aussi se plaignait-il amèrement de la démarche plus qu'inconsidérée de la plupart

des Représentants légitimistes qui s'en allaient en pèlerinage à Wiesbaden, faire quoi? prendre le mot d'ordre du Prétendant, lui inspirer des espérances irréalisables, ou le pousser à quelque acte qui n'aurait pour résultat certain que d'allumer en France une effroyable guerre civile. Le Gouvernement ne pouvait avoir l'air de fermer les yeux sur ces démonstrations; il ne devait pas y paraître indifférent, bien qu'il les regardât comme peu à craindre pour le moment du moins; il avait donc l'intention de faire publier les noms de tous ceux, bien entendu les plus marquants, qui couraient rendre foi et hommage au Prétendant : il était bon que le pays les connût.

Mais, répétait-il, ces démonstrations ne pouvaient présenter aucun danger actuel; le calme était partout, on était fatigué d'agitation, de toutes parts l'industrie reprenait son activité, le commerce renaissait, les transactions se multipliaient; l'état du revenu public du mois de juillet indiquait assez ce retour vers un état de choses plus propice : il dépassait de près de neuf millions en 1850 le mois correspondant de 1849, et tout faisait espérer que cette progression se maintiendrait et arriverait à la fin de l'année à plus de soixante millions.

Il ne faudrait cependant pas, dans l'intérêt de cette amélioration croissante, que des démonstrations semblables à celle des banquets élyséens se renouvelassent; sans doute, on avait exagéré de beaucoup ce qui s'y était passé : on avait parlé d'acclamations peu constitutionnelles, il le reconnaissait, si elles avaient été poussées par quelque sous-officier peu habitué aux libations d'un vin capiteux : il eût donc valu mieux s'abstenir et on l'eût fait si le Cabinet avait été consulté; mais il était probable que de semblables réunions ne se renouvelleraient plus, parce que le Prince, s'il faisait quelquefois fausse route, était prompt à s'arrêter dès qu'il s'apercevait qu'il s'était trompé et dès que son bon sens naturel l'avertissait que sa première impression n'était pas la bonne.

Quelques cris « aux Tuileries » ont été poussés dans la chaleur du toast : mais ils ont été aussitôt réprimés. Aux Tuileries! mon Dieu, on y pouvait aller à toute force, mais avec quel cortège! et le lendemain, qu'y aurait-on fait d'autre que ce qu'on peut faire à l'Élysée? C'est ce que le Président comprend mieux que personne. On a dit que les chefs de l'association qu'on désigne sous le nom de *dix décembre* exercent une fâcheuse influence sur le Prince : c'est là une de ces erreurs dans lesquelles peuvent seuls tomber ceux qui ne voient pas comme moi de près le Président et qui n'ont pu étudier son caractère. Or, je crois que personne, femme ou homme ne peut se flatter, non pas de diriger ses déterminations, mais même de le faire fléchir dès qu'elles sont prises. Il arrive parfois sans doute qu'on se couvre

de son nom, qu'on se prévaut de son appui; on donne par là quelque reflet d'importance à des projets que le Président désavouerait s'il connaissait ces manœuvres.

De Paris, le calme des esprits doit gagner la province et le voyage du Prince à travers les contrées où les principes les plus subversifs ont été le plus propagés et où les démagogues ont exercé jusqu'ici une sorte de domination, sera comme une grande enquête populaire : on pourra savoir dans quelle proportion s'y trouvent les anarchistes. Les défenseurs de l'ordre, de la famille et de la propriété viendront se grouper autour du Président, et si j'en augure d'après tous les rapports qui me sont parvenus, ils seront en immense majorité. Les démagogues et les membres des sociétés secrètes ont expédié, nous en avons été avertis, sur les lieux que doit visiter le Prince, un grand nombre d'émissaires pour intimider les bons citoyens, encourager les mauvais et faire dominer les cris de : Vive la République! vive la sociale! à bas les aristos! Mais ces tentatives de perturbation ne réussiront pas et le résultat général du voyage sera excellent. Quelques alarmistes ont fait semblant de croire que le signal du coup d'État pourrait bien partir de Lyon ou de Strasbourg, mais personne ne croit à de telles chimères, ni ces messieurs de la Montagne qui se sont crus obligés de publier un manifeste, vide et déclamatoire, adressé à leurs concitoyens, pour les exhorter à la patience jusqu'en 1852 et pour leur dire qu'en attendant, ils veillent avec sollicitude sur leur fille chérie, la République, ni aucun des 25 membres de la Commission de permanence, pas même le général de Lamoricière ou M. Léo de Laborde, le fougueux légitimiste. Si ces 25 ne partageaient pas la sécurité générale, ils seraient tous à leur poste pour protéger la République; mais qu'on n'en fasse pas l'appel, car je ne sais si la meilleure part, au lieu de siéger à l'Assemblée, n'est pas aux champs, aux eaux, en pèlerinage. —

Rogier a demandé ensuite au Ministre s'il était toujours arrêté que le Président, après son retour des départements de l'Est, se rendrait dans ceux de l'Ouest et visiterait en même temps la flotte qu'on attend à Cherbourg...

« L'itinéraire du Prince n'est pas changé, répondit-il; son intention est toujours de parcourir certaines parties de la Normandie et de la Bretagne; il ira s'embarquer au Havre sur un bateau à vapeur qui le portera directement à Cherbourg.

— Mais la flotte n'est pas encore arrivée; qui la retient?

— Voici les motifs de ce retard : au moment d'appareiller de Toulon,

le Gouvernement a appris qu'une escadre turque avait été signalée dans les eaux de Chypre et qu'on avait quelque lieu de croire qu'elle pourrait bien avoir la mission de faire quelque démonstration contre Tunis. Le Cabinet a cru nécessaire de donner à la flotte de Toulon l'ordre de surveiller les vaisseaux turcs et de ne franchir le détroit que lorsqu'ils se seraient éloignés des côtes de Tunis et qu'on aurait reçu les explications les plus rassurantes sur leur destination réelle. »

Ce long et intime entretien, dans lequel, à plus d'une reprise, le Ministre français a parlé avec de grands éloges du roi Léopold et de son Gouvernement, de l'exemple donné par la Belgique aux autres peuples, de son amour de l'ordre, de son respect de la loi, de son attachement à ses institutions et à son Prince, a été terminé par quelques mots sur l'article publié il y a quatre jours par les *Débats* et relatif à la possibilité d'une union douanière entre la Belgique et la France. Cet article, dont le Ministre ignore l'auteur ou la provenance, a vivement fixé son attention : il croit que « c'est un de ces ballons d'essai qu'il est utile de lancer de temps à autre pour forcer les esprits à s'occuper de la question et pour pressentir l'accueil que le projet rencontrerait dans les deux pays ». L'exécution offre sans doute d'immenses difficultés, mais il ne les croit pas insurmontables; quant à l'opposition qu'y feraient ces *certaines influences puissantes* dont parle le journal des *Débats*, elle serait aujourd'hui moins à redouter qu'en 1841. Sans parler d'autres considérations, on comprend en effet qu'il serait moins facile d'agir sur une assemblée composée de 751 membres que sur une Chambre qui en comptait à peine la moitié.

CCLVII. — Paris, 17 août 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Le général de la Hitte a annoncé à Rogier que l'amiral Le Prédour ayant, à l'appui des négociations qu'il avait entamées avec le Gouvernement de la Plata, joint la menace d'un débarquement de douze cents hommes soutenus par une nombreuse artillerie, et le chargé d'affaires d'Angleterre à Buenos-Ayres lui prêtant un concours actif et loyal, la résistance du dictateur Rivas a fléchi. Satisfaction complète sera donnée aux griefs et aux intérêts des sujets français établis sur les bords de la Plata.

Les journaux de Paris et de la province sont remplis de longs récits sur le voyage du Président de la République et sur l'accueil, chaleureux et sympathique selon les uns, réservé et presque hostile selon les autres, que le

Prince rencontrerait dans les départements qu'il parcourt. Il y a exagération des deux côtés. Ce qui est vrai, c'est que les habitants des campagnes montrent en général plus d'enthousiasme pour le neveu de Napoléon que ceux des villes, et que si à Montbard, à Mâcon et à Dijon, les cris de : Vive la République ont été poussés avec une opiniâtreté presque insolente aux oreilles du Président, partout ailleurs ces cris ont été étouffés par ceux de : Vive Napoléon ! Vive l'Empereur !

La rédaction des bulletins du voyage laisse d'ailleurs beaucoup à désirer; le général Changarnier disait tout à l'heure à Rogier que cela ne l'étonnait pas puisqu'ils étaient dus en partie à la plume du *chimiste et ministre Dumas* (sic).

Les pérégrinations vers Wiesbaden continuent de plus belle : après les grands seigneurs, vient la bourgeoisie, puis la classe ouvrière. Chaque personnage important cherche à se former un cortège d'ouvriers ou de paysans pour les présenter au descendant de saint Louis.

Aujourd'hui encore, le duc d'Esclignac et le marquis de Rougemont, qui sont venus à la Légation belge pour obtenir le visa de leurs passeports, étaient accompagnés d'une douzaine de paysans bretons en costume national qui s'en vont avec ces messieurs au rendez-vous légitimiste. Des trains de plaisir sont organisés et les fidèles sont transportés à Wiesbaden et ramenés à Paris pour la somme de *trente francs*. Dans quelle caisse puiset-on pour fournir à ces dépenses? Avec quelles ressources fait-on aller et venir tous ces *honnêtes* mais *pauvres* voyageurs? C'est ce que la police n'ignore pas et elle parait en prendre peu de souci.

Rogier croit, en effet, que ceux qui attendent quelque résultat de ces excursions et qui espèrent que les opinions de la grande masse de la nation en seront modifiées, sont dans une erreur bien profonde. Depuis trente ans, certains légitimistes portent sur le nez des lunettes dont les verres sont par trop grossissants.

L'accord qui s'était fait entre les royalistes et les bonapartistes contre la démocratie et qui avait abouti au vote des lois du 16 mars sur l'enseignement, du 31 mai sur la diminution du corps électoral, du 16 juillet sur la presse ne pouvait être que passager.

Les orléanistes et les légitimistes travaillaient à une *fusion* qui, anéantissant les espérances des napoléoniens, aurait assuré le trône au comte de Chambord avec le comte de Paris pour successeur. C'est à cette fusion,

qui ne devait pas plus réussir alors que sous la troisième République, que les royalistes travaillèrent en aout et septembre, pendant que le Président passait à Paris et en province des revues plus *intéressées* qu'il ne voulait bien le dire et que ne l'avouaient ses partisans.

L'une de ces revues, celle de Satory, allait provoquer de violents débats lorsque l'Assemblée rentrerait de vacances. Le conflit entre elle et Louis-Napoléon deviendra dès lors très aigu.

CCLVIII. — Paris, 26 septembre 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Vingt-cinq mille hommes de toutes les armes ont été passés en revue la veille par le Prince-Président dans la plaine de Satory... Il recherche et fait naître volontiers toutes les occasions [1] de se présenter aux troupes : déjà depuis plusieurs mois, il était question de cette revue, après qu'on eut été obligé de renoncer à l'idée de former un camp à Versailles... Le cri de *Vive Napoléon!* est le seul qui soit parti des rangs pendant le défilé... Le cri de Vive la République est passé de mode et n'est pas même sans inconvénient pour le malavisé qui se le permet, témoin ce qui est arrivé à un pauvre caporal dans une revue qui eut lieu dernièrement à Passy sur l'Eure. Cet honnête troupier eut la folie, à bonne ou mauvaise intention, je ne sais, d'acclamer la République... tout court. Le capitaine indigné fit son rapport de ce méfait au colonel, qui en référa au général, lequel commença par casser le caporal et par le priver de ses *titres* et *dignités*, puis rendit compte de tout au général commandant de la division militaire. Celui-ci, gardien des bons principes, trouva qu'on avait usé de beaucoup trop d'indulgence envers le caporal et ordonna qu'à la perte de grade, on joignit un mois de prison. La leçon ne manquera pas de profiter à ceux qui auraient la singulière idée de pousser un cri approbatif du Gouvernement issu de Février...

Des distributions de vin ont été faites après les manœuvres et pendant le

(1) On disait que la revue de Satory avait lieu en l'honneur de l'ambassadeur du Népaul : — « Autant prétendre qu'elle se donnait, remarque Firmin Rogier, pour être agréable à lord Normanby, qui y figurait à cheval auprès du Président qu'il n'a pas quitté plus que son ombre ». (Le froid causé par les affaires de la Grèce avait cessé.)

repas qui précède le défilé. Trois mille bouteilles de vin de Champagne ont été données aux sous-officiers et double ration de vin ordinaire aux simples soldats; c'est une gracieuseté qui coûtera 12 à 15 mille francs au Prince-Président et qui rappelle un peu l'ère des Césars.

La circulaire légitimiste, signée de Barthélemy, a causé une extrême émotion. L'Élysée s'en réjouit fort; le parti orléaniste est loin de s'en affliger et les Henriquinquistes éclairés déplorent la publicité donnée à cet étrange document qui devrait être antidaté de plus de soixante ans...

C'était à la suite de la réunion des légitimistes à Wiesbaden (voir plus haut) que le comte de Chambord avait fait publier en son nom le manifeste signé de Barthélemy, où le système de l'appel au consentement de la nation — ce qu'on appelait la solution — était absolument rejeté comme étant la négation du principe de l'hérédité monarchique.

On accuse M. de la Rochejacquelein [1] de l'avoir le premier communiqué au journal l'*Evénement* pour se donner la satisfaction de le faire suivre de sa réponse. L'anathème est donc lancé contre le député du Morbihan qui s'en va répétant partout qu'après la déclaration de principes émise dans la circulaire, il ne peut plus faire partie de *ces gens-là*. Hier, il rencontra sur les boulevards un honorable représentant, et, se posant en colosse de Rhodes: « Eh bien, que dit-on de moi? » L'autre, surpris de cette interpellation un peu brusque, répondit, comme le Misanthrope de Molière :

Qu'il faut qu'un galant homme ait toujours grand empire
Sur les démangeaisons qui nous prennent d'écrire.

Il aurait pu ajouter qu'on attribue généralement la mauvaise humeur qu'exhale M. de la Rochejacquelein à l'absence de son nom sur la liste des cinq personnes honorées de la confiance de M. le comte de Chambord.

Quoiqu'il en soit, plusieurs des partisans de ce prince ne m'ont pas caché le profond regret qu'ils ressentent de voir figurer dans ce *quinquumvirat* M. de Pastoret et M. le duc du Cars, dont les idées rétrogrades ne sont que trop connues et qui jadis, après avoir fait une guerre incessante au ministère Martignac, furent les ardents promoteurs de celui de M. de Polignac et

---

(1) Il accepta de l'Empire un siège sénatorial en décembre 1852, comme M. de Pastoret, un des membres du *quinquumvirat* dont Firmin Rogier parle plus loin.

Peyronnet. Le comte de Chambord eût été bien mieux inspiré ou conseillé, s'il leur avait substitué des noms honorés de tous les partis tels que ceux de M. le duc de Noailles, de Mortemart ou de Vatimesnil. Ce n'est pas avec des *circulaires Barthelemy* et des conseillers tels que MM. du Cars ou de Pastoret, que la *solution* que le pays appelle peut s'opérer au profit des légitimistes.

Les partisans de l'Élysée se disent plus sûrs que jamais qu'elle se fera en leur faveur. Selon eux, la nécessité de la position et les fautes de ses adversaires maintiendront le Président au pouvoir et lui vaudront un nombre de suffrages égal, si pas supérieur, à celui qu'il a recueilli il y a bientôt deux ans. Ils prétendent que les sympathies populaires, qu'on avait cherché à détourner du Prince, lui reviennent plus vives que jamais.

C'est aussi l'opinion du haut personnage avec lequel j'ai eu un récent entretien.

Le Prince a été accueilli dans ses excursions dans les départements de l'Est et surtout de l'Ouest, beaucoup mieux qu'il ne s'y attendait lui-même. Il avait bien rencontré dans toutes les villes une bande de vingt ou trente individus qui se relayaient pour le poursuivre de leurs clameurs socialistes et des cris de : Vive la République; mais la partie saine de la population les dominait bientôt et les forçait à disparaître...

De son côté, M. de Persigny, qui est parti ce matin pour Londres, ne m'a pas caché que lui et ses amis étaient sûrs de la situation :

« Nous sommes certains de triompher; nous établirons un gouvernement *fort* et *durable* malgré la résistance que nous pourrons rencontrer. Pour moi, si l'on m'écoutait, ces résistances seraient bientôt domptées. Mais la politique suivie par le Prince n'est pas celle que j'aurais adoptée, je ne crains pas de le dire, quoiqu'il soit mon *ami intime*. Son tempérament plus froid le rend plus temporisateur; d'ailleurs, il sait que le temps est pour lui; il fait donc bien peut-être de laisser les choses suivre leur cours naturel. La *solution* arrivera d'elle-même et sans secousse... »

Si j'en crois deux hautes notabilités, voici comment l'on compte dénouer les difficultés à peu près inextricables où le pays se trouvera engagé en 1852, si on ne les tranche pas avant cette époque suprême. Malgré la division profonde qui va se former entre les partis de l'Assemblée, le Gouvernement compte encore assez sur le bon sens des amis de l'ordre pour s'y former une majorité et pour l'amener ensuite à déclarer que, d'après le vœu exprimé par un très grand nombre de conseils généraux, il y a lieu de réviser tel article de la Constitution, celui par exemple relatif à la durée des pouvoirs du Président, et de la prolonger de 4, 5 ou même 10 ans. Ce vote de l'Assemblée

serait soumis directement, vu la gravité des circonstances, à la sanction du peuple qui, on n'en fait du moins ici aucun doute dans les régions élyséennes, l'approuverait par ses suffrages. Vous voyez qu'il ne serait pas question de convoquer une assemblée constituante, comme la Constitution le voudrait...

Quant aux autres modifications à faire subir à l'œuvre de M. Marrast [1], on les ajournerait. Ainsi la création d'une seconde Chambre et d'un Sénat pourrait être différée; c'est l'opinion de M. Dupin lui-même, qui regarde aussi la prorogation des pouvoirs du Président de la République comme chose utile et nécessaire : « Il faut, dit-il, habituer de nouveau le pays à l'idée d'un chef, au respect de l'autorité. Il faut rendre au pouvoir sa force; il faut le reconstituer vigoureusement, il faut qu'il soit craint au dedans et honoré en dehors; il faut surtout qu'on lui remette en mains les moyens de terrasser l'émeute et de dompter l'anarchie, quelque part qu'elles se montrent. Cela fait, le temps et le pays décideront ensuite du reste... »

CCLIX. — Paris, 29 septembre 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Le grand-duc de Toscane retire à ses sujets la Constitution promulguée en 1849 : l'envoyé de France à Florence vient de l'annoncer au ministre-général de la Hitte qui croit que ce « coup de tête » pourra réussir grâce à la présence des troupes autrichiennes, mais qu'après le départ de ces troupes qui devront bien finir par quitter la Toscane, une insurrection aura raison de la réaction.

Il est vrai que la reine Isabelle vient d'accorder au Président de la République le collier de la Toison d'or pour « services rendus à la cause de l'ordre et de la paix en Europe ». Le Roi de Naples (qui appartient à l'autre branche de la famille des Bourbons régnant en Europe) lui a envoyé récemment les insignes de l'ordre de St-François.

A Rome, les soldats qui suivaient le char du général vainqueur tempéraient par leurs chants satiriques l'enivrement du triomphe. Le journal le *Corsaire* semble avoir voulu prendre le rôle des soldats romains : il a publié hier sur le Prince-Président un article rempli d'attaques si grossières,

---

[1] Armand Marrast fut le secrétaire-rapporteur du projet de constitution voté en 1848.

d'injures si blessantes, que le Parquet s'en est ému et dirige des poursuites contre le sieur Courtois, signataire de l'insulte.

Au dire du Ministre des affaires étrangères, M. de Persigny ne s'est rendu à Londres que « pour des affaires qui lui sont personnelles ».

CCLX. — Fin septembre (1) 1850. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

... J'ai vu beaucoup ici MM. Léon Foucher et Wolowski. Nous avons dîné ensemble chez Perrot. Il a été fait des représentations à Perrot sur la tenue de l'*Indépendance* vis-à-vis du Président. Il a promis de s'amender. Mais il invoquait pour excuses les articles qui au moment même venaient d'être publiés par les journaux élyséens. Je te prie, mon cher ami, de ne pas laisser échapper l'occasion de dire et redire que nous regrettons et blâmons le ton de certaines correspondances. Nous pouvons certes avoir nos opinions individuelles sur les individus, mais de Gouvernement à Gouvernement, nous serions désolés qu'on pût nous croire de près ou de loin, directement ou indirectement liés (?) à aucun acte ou discours ou article désobligeant pour le Président. Nous n'avons ici aucun journal à notre dévotion : c'est un mal, sans doute; mais ne payant personne, nous n'avons le droit d'exiger rien de personne. C'est par la persuasion que nous pouvons agir et il me semble que depuis quelque temps le ton de l'*Indépendance* s'est sensiblement amélioré. M. Léon Foucher, qui paraît nager dans les eaux du Président et avoir sa confiance, pourra au surplus t'édifier sur la nature de nos rapports avec l'*Indépendance*...

C'est à l'occasion du Congrès de Bruxelles que les économistes Foucher et Wolowski (qui étaient beaux-frères) entrèrent en relations avec Charles Rogier. Après avoir, sous la Monarchie de juillet, fait partie de l'opposition centre-gauche, ils s'étaient dévoués à la cause du Prince-Président.

Foucher fut d'abord ministre des travaux publics, puis ministre de l'intérieur. Il quitta le pouvoir à la veille du coup d'État qu'il désavoua d'ailleurs comme Wolowski. Il mourut en 1854.

---

(1) La lettre commence par ces mots : « Les fêtes de septembre sont terminées... »

CCLXI. — Paris, 4 octobre 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Lord Normanby a reçu de son collègue près la Cour de Bavière une lettre qui lui présente l'état des choses en Allemagne sous le jour le plus sombre... L'attitude presque belliqueuse prise par la Prusse et l'Autriche préoccupe fort le monde politique...

« Radowitz, le grand magicien, est au mieux avec le Roi », écrivait Bismarck à sa femme le 26 septembre 1850. Or, Radowitz, que Frédéric-Guillaume IV venait de nommer ministre des affaires étrangères, personnifiait, suivant l'expression de Bunsen (que reproduit Matter dans son livre sur Bismarck, t. I, p. 251), le seul vrai drapeau allemand en opposition avec l'Autriche. Il signifiait « Constitutionalisme dans la Prusse, union en Allemagne sur une base légale, ferme attitude vis-à-vis de l'Autriche et de la Russie, surtout en face de la diplomatie à protocoles ». (Bunsen, 29 septembre 1850. *Aus seinen Briefen*, t. III, pp. 144-145.)

Pendant plusieurs semaines, à Berlin, le ton fut à la guerre.

Les préparatifs d'une lutte peut-être prochaine et de plus les incertitudes d'une *solution* qu'ici chaque parti propose, mais qu'aucun, s'il reste isolé, n'est en mesure de faire prévaloir dans son intérêt, expliquent suffisamment la baisse des fonds publics à la Bourse de Paris...

Le Prince-Président continue à passer des revues des troupes casernées dans la capitale et les environs; ces revues sont toujours suivies de distributions de vins, de cigares, etc. Le Ministre de la guerre, d'après un membre de la Commission permanente, sera invité à se rendre lundi dans le sein de cette commission pour donner des explications sur ces distributions dont le moindre inconvénient est d'altérer profondément l'esprit de discipline sans lequel il n'y a plus d'armée...

Le général Cavaignac aurait dit, dans une récente réunion de Représentants, à un de ses collègues : « il paraît donc que nous allons nous tirer des coups de fusil cet hiver; pour moi, j'en fais bien haut et bien nettement la déclaration, je suis très décidé à descendre dans la rue et à combattre l'*illégalité* de quelque côté qu'elle vienne et quelque chose qu'elle ose ».

CCLXII. — Paris, 8 octobre 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Deux membres de la *Commission permanente* lui ont donné des détails sur la séance du 7, à laquelle assistaient tous les membres sauf MM. Berryer et Molé. Les interpellations qui furent adressées au Ministre de la guerre, général d'Hautpoul, portèrent principalement sur les cris inconstitutionnels sortis des rangs des troupes aux revues de Satory et de S[t]-Maur, et on demanda au Général s'il les approuvait et s'il ne reconnaissait pas qu'ils étaient contraires aux règlements et à la discipline militaires. Son Excellence fit cette concession, mais en même temps, il prétendit qu'il n'avait rien entendu. Comme plusieurs membres de la Commission qui avaient assisté aux trois revues répliquaient que ces cris avaient été poussés cependant avec assez de force et de persistance pour arriver aux oreilles des vingt ou trente mille spectateurs des manœuvres, le Ministre de la guerre, se tournant alors vers le général Changarnier, s'écria que s'il y avait eu des clameurs inconstitutionnelles, c'était au *Général en chef* à lui adresser à ce sujet un rapport et à en demander la répression. Pris ainsi à partie, le commandant des forces de Paris répondit avec vivacité qu'au sein de la Commission, il n'y avait que des *représentants*, que c'était comme tel qu'il blâmait ces démonstrations, et que comme *général*, il les désapprouvait encore bien davantage. On demanda ensuite au Ministre de la guerre s'il ne croyait pas devoir, avant la grande revue de jeudi prochain, publier un *ordre du jour* pour interdire aux soldats sous les armes tout cri quelconque. La réponse du général d'Hautpoul fut un peu évasive; il dit que pour lui personnellement, il ne trouvait pas d'inconvénient à défendre une manifestation bruyante, mais qu'il faudrait prendre garde de blesser le pouvoir exécutif et qu'il conviendrait, avant tout, d'obtenir l'agrément du Président de la République. Or, c'est à quoi celui-ci ne consentira pas, à en juger par ce qui s'est passé hier dans la soirée à l'Élysée. Le Prince, à qui M. Daru avait cru devoir faire quelques ouvertures à ce sujet, reçut fort mal les insinuations de l'honorable Vice-Président et répondit avec beaucoup de vivacité que bien certainement il ne se prêterait à aucune mesure qui empêcherait l'armée de manifester ses sentiments à son égard. On a remarqué d'ailleurs que, dans cette soirée, le langage du Président était beaucoup plus ferme et

plus décidé que d'habitude et l'on m'a donné pour certain qu'il avait fait connaître à plusieurs colonels qui avaient dîné à l'Élysée, qu'il ne désapprouvait pas les cris que les régiments sous leurs ordres avaient fait entendre. Ceci semble un peu sortir de la ligne de politique *lymphatique* que, selon M. de Persigny, le Prince semblait résolu de suivre.

Ce que les journaux ont dit du 62e régiment de ligne qui était désigné pour quitter Paris et qui y a été maintenu pour avoir fait entendre avec un grand ensemble les cris de : *Vive l'Empereur*, est vrai. On aurait pu ajouter que le colonel, M. d'Alphonse, allait recevoir, par sa promotion au grade de général, la récompense des bons sentiments que ses soldats ont manifestés. Au reste, le général d'Hautpoul, interpellé aussi sur ces deux faits par la Commission, s'est encore renfermé dans une dénégation absolue. Il a prétendu qu'aucun ordre de quitter Paris n'avait été donné au 62e, et cependant on m'a affirmé que le général Changarnier aurait pu fournir immédiatement la preuve du contraire.

Dans cette même séance de la Commission permanente, il a été donné lecture d'un rapport du Préfet de police sur la situation de Paris. D'après ce document, une certaine agitation se manifeste dans les bas-fonds de la population. Les sociétés secrètes se multiplient et les démagogues gagnent du terrain.

Il semble, d'après les rapports de la police, que la haine de la *blouse* contre l'*habit*, qui semblait amortie, tend à se réveiller. Le Préfet de police, dans le rapport qui a été lu à la Commission de permanence, parle d'un conciliabule où se trouvaient une soixantaine de personnages plus ou moins rouges et parmi lesquels on remarquait MM. Marrast et Michel de Bourges. « La salle où ces Messieurs étaient réunis était ornée de drapeaux écarlates : dans le fond, s'élevait une statue de la Liberté, coiffée d'un bonnet rouge ; à droite, à gauche étaient rangés les bustes de Robespierre, St-Just, Marat, Barbès, Raspail, etc., etc. Plusieurs discours ont été prononcés ; on a surtout remarqué celui de M. Michel de Bourges ; il était rédigé, dit-on, avec une grande habileté. On peut le résumer ainsi : « Point d'impatience, sachez attendre, comptez sur les divisions de vos adversaires et tenez-vous prêts à profiter des fautes où ils ne manqueront pas de tomber. Le pouvoir nous reviendra nécessairement alors. »

Le général de Lamoricière et le général Cavaignac se montrent, dit-on, résolus à soutenir la candidature de M. le prince de Joinville contre celle du prince Louis-Napoléon.

La maladie de la Reine des Belges excite un immense intérêt. Firmin

Rogier en reçoit de toutes parts et à chaque heure des témoignages touchants [1].

CCLXIII. — Paris, 10 octobre 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — La grande revue qui préoccupait très sérieusement l'attention publique a été passée aujourd'hui par le Prince-Président dans la plaine de Satory (Versailles). Au défilé, l'infanterie n'a fait entendre aucun cri [2]. Plusieurs escadrons de cuirassiers et de houssards ont imité cette réserve; mais tout le reste a beaucoup crié : *Vive l'Empereur! Vive Napoléon!* Toutefois, il faut constater que ce dernier cri dominait le premier.

CCLXIV. — Paris, 12 octobre 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Le comte Bacciochi lui a fait une visite officielle à l'occasion de la mort de la Reine. Il était envoyé par le Président de la République pour « lui témoigner en son nom la vive part qu'il prenait au malheur qui vient de frapper la Belgique et son Roi. Il était en même temps chargé de m'exprimer le désir que je fisse parvenir jusqu'à Sa Majesté l'expression des douloureuses sympathies du Prince ». Rogier a demandé à MM. de la Hitte et d'Hautpoul « si le Gouvernement de la République ne verrait aucun inconvénient à ce qu'un service funèbre en l'honneur de la Reine fût célébré à Paris ». Ces deux Ministres ont répondu que « non-seulement le Cabinet n'en prendrait aucun ombrage, mais qu'eux viendraient les premiers s'associer à la manifestation d'une douleur si légitime [3] ».

---

(1) Le général de la Hitte écrit à Firmin Rogier le 10 octobre : « J'ai la douleur de vous communiquer la triste nouvelle télégraphique qui me parvient. La Reine des Belges est morte ce matin (11 octobre) à 8 heures. »

(2) Le général Neumayer, qui la commandait, lui avait rappelé que « les règlements militaires interdisent de crier sous les armes ». Le Ministre de la guerre le disgrâcia. Changarnier prit son parti. La Commission de permanence se plaignit de la conduite du Ministre.

(3) Au service funèbre qui eut lieu le 24 octobre, à Saint-Roch, le Prince-Président se fit représenter par son aide de camp Edgar Ney. La cérémonie n'eut aucun caractère officiel.

CCLXV. — Paris, 19 octobre 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — La retraite du Ministre de la guerre paraît décidée. Ce sacrifice aux exigences de la Commission permanente de l'Assemblée et aux susceptibilités du général Changarnier, qui avait pris le parti du général Neumayer contre le Ministre (cf. n° CCLXIII, note 2), serait impérieusement commandé. On se flatte de pouvoir conjurer l'orage parlementaire qui menace d'éclater à la rentrée de l'Assemblée. On cherche à donner au ministre sortant une position honorable, par exemple, le Gouvernement général de l'Algérie.

Le général de la Hitte n'est rien moins que disposé à entrer au Ministère de la guerre.

On est disposé à croire au Ministère des affaires étrangères que la guerre éclatera entre la Prusse et l'Autriche à propos de l'intervention projetée dans la Hesse. M. de Radowitz a dû déclarer qu'il dépenserait son dernier homme et son dernier écu avant de permettre à l'Autriche d'exécuter ses menaces d'intervention. La France « se placera en observation », suivant l'expression du général de la Hitte.

La guerre qui se prolonge entre le Slesvig et le Danemark préoccupe aussi le Gouvernement français, « qui emploie tous les efforts de sa diplomatie pour y mettre un terme dans un prochain délai (1) ».

CCLXVI. — Paris, 22 octobre 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Le général d'Hautpoul est nommé Gouverneur-Général de l'Algérie : le général Schramm le remplace à la guerre... M. le général Changarnier, que j'ai vu il y a quelques instants et auquel l'éloignement du général d'Hautpoul donne satisfaction, me disait, à propos de la nomination du nouveau Ministre de la guerre, que c'était un assez bon choix ; il ajoutait

(1) Le 25 octobre, M. d'Hoffschmidt écrit à Firmin Rogier que « d'après l'ensemble de sa correspondance, la Russie et l'Angleterre embrassent chaudement la cause du Danemark. » Le fait était douteux jusque-là.

toutefois que le général Schramm était un homme de peu de portée et qu'il était surtout regrettable qu'il se fût engagé dans des opérations industrielles où il avait perdu la meilleure partie de son avoir... Maintenant reste à savoir si le sacrifice du général d'Hautpoul suffira pour calmer les destins ennemis et pour détourner la tempête qui gronde sourdement dans les régions parlementaires...

CCXLVII. — Paris, ... octobre 1850. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier* (1).

Je viens d'apprendre du général de la Hitte qu'il a envoyé aujourd'hui ses lettres de rappel à M. de Persigny. Il ne faudrait pas tirer de ce fait la conséquence d'une rupture entre la Prusse et la France, bien que celle-ci soit extrêmement irritée de la conduite peu loyale du cabinet de Berlin à l'égard du Roi de Danemarck et qu'elle sache à n'en pas douter que le gouvernement prussien ne cesse d'envoyer des hommes, de l'argent, des armes, des munitions aux insurgés du Schleswig, bien que M. Radowitz proteste du contraire.

Tu sais que, comme représentant, M. de Persigny ne pouvait occuper ses fonctions diplomatiques pendant plus de 6 mois. Ce temps allait expirer et l'on a saisi l'à propos pour le rappeler de Berlin, où l'on craint l'intempérance de son zèle (2). L'intention du général de la Hitte ne paraît pas être d'ailleurs de l'y renvoyer. Le bruit a été répandu aujourd'hui dans Paris que les Bavarois en étaient venus aux mains dans la Hesse avec les Prussiens. Le général de la Hitte semblait croire que si cette nouvelle est prématurée, elle est cependant très vraisemblable. Quoi qu'il en soit, et si la guerre éclate par ce mauvais petit duc de Hesse, le Cabinet français est bien résolu à s'en tenir à son rôle *passif d'observateur*. Il n'en est pas de même des affaires du Holstein. Il est prêt à agir *activement* et à envoyer dix mille hommes au secours du Roi de Danemark qui a invoqué son appui, si l'Angleterre veut agir de son côté dans le même sens et d'accord avec le cabinet de Paris.

---

(1) En tête de la copie de cette lettre qu'il envoyait à son frère du 24 au 25 octobre, Firmin Rogier a écrit : « Ces renseignements ont dû être communiqués le 26 octobre à M. d'Hoffschmidt par son collègue de l'intérieur auquel je les avais transmis. »

(2) Cf. page 269.

CCXLVIII. — Paris, 29 octobre 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

A peine la crise ministérielle était-elle terminée qu'un nouveau tiraillement se fait sentir dans les hautes régions gouvernementales et que César et Pompée, également jaloux de maintenir leurs prérogatives, sont bien près d'un divorce éclatant. Si l'un s'appuie sur les sympathies du Sénat, l'autre croit trouver sa force dans le Peuple; mais il n'en est pas encore venu, quelque irritation qu'il ressente, à tenter le passage du Rubicon. Il ne s'agissait de rien moins cependant, d'après les bruits qui avaient été répandus ce matin, que d'un ordre parti de l'Élysée d'arrêter... qui...! le général Changarnier en personne. Le général de la Hitte, auquel je rapportai ce propos : « Eh mais ! reprit-il en riant, s'il s'agissait d'en venir à une telle extrémité, ce serait bien plutôt le général Changarnier qui pourrait s'emparer de nous; ne dispose-t-il pas d'une armée de quatre-vingt mille hommes? »

Quoi qu'il en soit, M. le Ministre, malgré la distance qui existe aujourd'hui entre l'Élysée et les Tuileries, les hommes sages qui sont dans les deux camps espèrent encore amener un rapprochement et s'y emploient activement. M. le général de la Hitte, qui le désire bien sincèrement et qui le regarde comme une mesure de salut public, a la confiance qu'il s'opérera. Les principaux griefs du général Changarnier sont, si je suis bien informé, au nombre de trois : d'abord la nomination comme ministre du général de Schramm qui n'était pas l'homme de son choix; ensuite l'ordre du jour adressé à l'armée par le nouveau ministre et qui contient quelques allusions qui ont paru malsonnantes aux oreilles de l'honorable commandant des forces de Paris; ensuite le remplacement du général Neumayer, l'alter ego du général Changarnier, à la 1re division militaire.

Ces difficultés ne sont pas insolubles sans doute si, de çà, de là, on se prête à des concessions mutuelles. Déjà le Président de la République aurait offert d'accorder la croix de grand cordon au général Neumayer comme témoignage de sa satisfaction pour ses services; ensuite le général de Schramm serait amené à déclarer qu'il n'avait pas eu un seul instant la pensée de rien dire qui pût concerner le général Changarnier dans son ordre du jour. De son côté, celui-ci trouverait que le portefeuille de la guerre remis au général de Schramm est confié à d'habiles mains. Il faut que ces luttes

déplorables soient terminées dans un bref délai, car chaque heure passée, les journaux et les conseillers trop impétueux aidant, aggrave la situation, les passions s'irritent et la paix du Duumvirat devient impossible à conclure. Le général Changarnier, dépouillé de son commandement par l'Élysée, se verrait aussitôt appelé par l'Assemblée nationale pour veiller à sa sûreté et pourrait, dans cette nouvelle position, avoir sous son commandement des forces considérables. De ce conflit entre le Prince-Président et l'Assemblée, que pourrait-il sortir?... une dictature...

6 heures. — *P. S.* — D'après ce qu'on vient de m'apprendre, le général Neumayer conserve le commandement de la 1re division militaire et ce serait à l'active intervention de M. Thiers que serait due la solution de cette difficulté.

Il est acquis à l'histoire que Changarnier — dont Émile Ollivier a dit, avec raison, que « la défiance de soi-même et la modestie n'étaient pas parmi ses belles qualités, — avait accepté d'être l'épée de la restauration monarchique; que, flatté par les orléanistes, il était devenu fou d'orgueil et d'importance; que son projet était de s'emparer de la dictature grâce à l'armée de Paris dont il avait le commandement en chef, et d'assumer, en détruisant les révolutionnaires, l'impopularité qui ne devait pas peser sur le retour de la monarchie [1]. Il se vantait à tout instant d'avoir les soldats *dans sa main.* Votre division, dit-il un jour au général Guillabert devant les officiers généraux et chefs de corps, est chargée de la garde de la Chambre. Si le Ministre de la guerre vous donnait des ordres, vous ne lui obéirez pas et le f...... à la salle de police. Il ne se gênait pas pour attaquer le Prince-Président, dans les diners où il réunissait tous les dimanches aux Tuileries un assez grand nombre d'amis, surtout des officiers. Il blâmait ses actes, dit Ollivier (p. 294 du deuxième volume de son *Empire libéral*); il ridiculisait sa personne et s'ébaudissait sur ses dettes et ses galanteries, il l'appelait « un perroquet mélancolique ». A un membre du cabinet, il disait : « Que peut-on faire avec un homme qui a le visage de Diafoirus? »

C'est pendant la crise de 1850-1851 qu'il aurait dit au préfet de police

---

(1) *Mémoires de Falloux,* t. I, p. 595.

Carlier : « Êtes-vous en mesure d'arrêter le Président? » — « Donnez-moi l'ordre, répondit le Préfet, je le mettrai dans un panier à salade et le conduirai sans plus de cérémonie à Vincennes. » — Ollivier, qui raconte la conversation — vraie ou fausse —, ajoute que Barrot, à qui le Général rapportait la réponse de Carlier, lui objecta : « Ne craignez-vous pas que le Préfet ait fait connaître cette conversation au Président et lui ait offert de vous conduire, vous, dans le panier à salade, à Vincennes? »

CCLXIX. — Paris, 30 octobre 1850 (*A*). *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — En réponse au désir exprimé dans la lettre de la veille (n° d'ordre 651), il lui communique les renseignements qu'il s'est procurés au Département des affaires étrangères, bureau du protocole.

Vous me demandez si sous la Monarchie de juillet, les décès, naissances ou mariages survenus dans la famille royale étaient notifiés :

1° A la Confédération germanique?

Réponse négative, puisque la notification était faite individuellement à chacun des Princes qui composaient la Confédération.

2° et 3° A la ville libre de Francfort, ainsi qu'aux trois autres villes libres hanséatiques : Hambourg, Brême et Lubeck?

4° et 5° Au Président des États-Unis, ainsi qu'aux autres Présidents des États de l'Amérique?

Réponse affirmative, aussi bien que sur la question de savoir si les lettres étaient en *Placard*.

Je crois qu'il est bon d'observer ici que les lettres de notification qui ont été adressées par divers souverains au Président de la République française pour lui faire part de quelque événement de famille, étaient écrites sur papier dit *Grand-Tellière*. Le Roi des Pays-Bas seul s'est servi de papier de moindre dimension, ce qui est regardé dans le protocole comme plus courtois et plus intime.

CCLXX. — Paris, 30 octobre 1850 (*B*). *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Sur cette mer agitée où le vaisseau de l'État est lancé, les écueils sont nombreux; quand on croit toucher au port, une bourrasque s'élève qui

repousse au loin le navire et le livre de nouveau aux flots furieux et aux dangers du naufrage.

Ainsi, quand je vous annonçais hier que les difficultés de la situation étaient aplanies et que le général Neumayer conservait son commandement à Paris, j'étais dans le vrai; il était alors 6 heures du soir, mais 4 heures après, tout était changé.

Dans un Conseil de Ministres réuni dans la soirée à l'Élysée, le Prince-Président posa de nouveau la question du remplacement du général Neumayer; il réclama cette mesure avec tant d'insistance, il en fit ressortir la nécessité par tant de motifs impérieux, il fit un appel si formel au dévoûment des membres du Cabinet, que ceux-là mêmes qui s'étaient toujours montrés les plus opposés à l'éloignement du général Neumayer, crurent qu'il y avait nécessité de céder, une résistance plus prolongée pouvant amener une dislocation ministérielle, chose grave en toute circonstance et surtout à la veille de la réunion de l'Assemblée nationale. Il y avait 4 jours que la lutte durait!

Seulement, dans une pensée de conciliation et pour rendre moins fondées les plaintes que les généraux Changarnier et Neumayer pouvaient élever, il fut arrêté que ce dernier, en quittant Paris, obtiendrait le commandement, non pas d'*une*, mais de *deux importantes divisions militaires*, et dans cette partie de la France (la Bretagne) où il a conservé des intérêts de famille et de fortune.

La chose ainsi réglée, le décret qui envoie à Rennes le général Neumayer et qui appelle pour le remplacer à Paris le général Carrelet, homme très-énergique et très-dévoué au Prince-Président, a été envoyé dans la nuit au *Moniteur universel* et a paru ce matin dans la partie officielle.

Vous pouvez tenir ces détails pour authentiques. Il reste à savoir à présent si le général Neumayer acceptera, car il avait repoussé les premières ouvertures qui lui avaient été faites au sujet de son déplacement par le Ministre de la guerre, général Schramm. Il importe surtout de connaître comment le commandant supérieur de l'armée de Paris supportera cet échec. Ce coup lui sera très sensible, on ne se le dissimule pas. Le prestige de son autorité en reçoit une atteinte réelle.

Cédera-t-il par esprit de conciliation, ou par crainte d'amener de fatales collisions? Ou, n'écoutant que son ressentiment, va-t-il se démettre de son commandement avant le retour de l'Assemblée? Ou bien enfin, se renfermant dans le silence, attendra-t-il patiemment que celle-ci se prononce sur ce grave conflit et décide entre lui et ses adversaires? Cette dernière opinion

est celle qui paraît assez généralement admise. Quoi qu'il en soit, cette lutte peut amener des conséquences très-fâcheuses, et il n'est pas étonnant que le monde politique s'en préoccupe. Il eût été cependant facile de l'éviter, si les journaux des deux camps n'avaient pas, dès l'abord, révélé certaines circonstances qui ont sur-le-champ donné à ces débats intérieurs des proportions considérables.

P. S. — La Commission permanente, qui s'est réunie aujourd'hui, a agité la question de savoir s'il y avait lieu de convoquer l'Assemblée nationale avant l'époque fixée pour la reprise de ses travaux législatifs, c'est-à-dire, le 11 novembre prochain. Et la réponse à la question a été négative.

CCLXXI. — Paris, 30 octobre 1850 (*C*). *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... La Commission permanente de l'Assemblée, qui s'était réunie hier, a tenu aujourd'hui une nouvelle séance pour entendre les explications de M. le Ministre de l'intérieur, qu'elle avait appelé dans son sein, sur les graves incidents qui, depuis quelques jours, ont préoccupé si vivement l'attention publique et fait naître de si sérieuses inquiétudes. M. le comte Molé, accouru de Champlâtreux pour se joindre à ses collègues, a le premier interpellé le Ministre de l'Intérieur et lui a demandé de fournir à la Commission les éclaircissements qu'elle se croyait en droit d'attendre et de réclamer de lui, sur les difficultés qui venaient de surgir dans les hautes régions gouvernementales. M. Baroche a répondu avec une grande habileté et s'est montré constamment animé d'un désir sincère de conciliation. Il a regretté plus que personne que, par un fatal concours de circonstances imprévues, des dissentimens aient éclaté et que le déplacement de l'honorable général Neumayer soit devenu d'une nécessité absolue. Il a déclaré formellement, en son nom et au nom du Cabinet tout entier, *que le Gouvernement n'irait pas au-delà*. Il s'est attaché à combattre l'opinion de ceux qui paraissaient craindre que cette mesure ne fût le prélude d'autres actes plus importans qui atteindraient plus directement les hommes que l'Assemblée nationale honore de sa confiance ; il a protesté que personne plus que le Président de la République, plus que lui-même et ses collègues, ne reconnaissait les immenses services rendus à la cause de l'ordre par ces mêmes hommes et que c'était se tromper étrangement que de voir, dans l'incident relatif au général Neumayer, une pensée quelconque de porter une

atteinte indirecte à leur juste influence et à l'autorité de leur commandement. C'est alors que M. Molé a demandé à M. Baroche si du moins le Gouvernement ne croirait pas devoir faire connaître à la Commission permanente les motifs pour lesquels le général Neumayer avait été éloigné de Paris et envoyé à Rennes. M. Baroche s'est nettement refusé à fournir les explications que l'honorable Commission désirait recevoir à ce sujet. « Nous respectons les prérogatives de l'Assemblée législative ; nous sommes en droit d'attendre d'elle, aurait-il ajouté, le même respect pour les nôtres. » M. le général de Lamoricière, prenant à son tour la parole, a voulu savoir si une enquête avait été ordonnée et commencée à propos des cris inconstitutionnels que plusieurs régiments et certains officiers supérieurs avaient fait entendre aux dernières revues passées par le Président de la République à Satory.

A cette question, il fut répondu très-carrément par M. le Ministre de l'intérieur qu'aucune enquête n'avait eu lieu.

Dans ces deux séances, l'attitude et le langage du général Changarnier ont trompé l'attente de plusieurs de ses collègues à l'Assemblée. On croyait le trouver irrité, menaçant ; jamais il ne se montra plus calme, jamais il ne tint un langage plus conciliant. Il ne parla que de la nécessité de maintenir l'union, plus nécessaire que jamais entre tous les pouvoirs ; il dit qu'il était avant tout un homme d'ordre, un soldat de la loi, chargé de la faire respecter ; il ajouta même que le Président de la République étant l'expression la plus élevée du Pouvoir, le premier Représentant de la volonté nationale, il lui était à ce titre tout dévoué et qu'il était prêt à *verser son sang* pour lui.

Je ne vous rapporte tous ces détails que parce que je les tiens d'un personnage en parfaite position de les bien connaître et qui mérite toute confiance.

La séance ayant été terminée après ce discours significatif, procès-verbal du tout fut dressé par le Secrétaire afin que l'Assemblée nationale puisse, si tel est son désir, en prendre connaissance et *aviser* ensuite. En vérité, Monsieur le Ministre, le proverbe qui dit : *beaucoup de bruit et peu de besogne*, trouve parfois une heureuse application...

Le 31 octobre, le général Neumayer fut remplacé dans son commandement. Le surlendemain, Changarnier rappelait aux troupes placées sous ses ordres les dispositions des règlements militaires auxquelles Neumayer s'était conformé à la revue de Satory.

CCLXXII. — PARIS, 4 NOVEMBRE 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Voici quelques détails qui complètent ceux que j'ai déjà eu l'honneur de vous communiquer sur la crise qui, depuis quelques jours, tient en suspens l'attention publique et je devrais ajouter les transactions commerciales. Je les tiens en partie de M. le général de la Hitte et d'un autre personnage non moins digne de foi. Le général Changarnier, avant de faire paraître son ordre du jour du 2 de ce mois à l'armée de Paris, avait convoqué chez lui tous les généraux qui se trouvent sous ses ordres. Après quelques paroles prononcées par lui sur les dangers que pouvaient présenter pour la paix publique des cris inconstitutionnels poussés par les troupes sous les armes, il donna lecture de cet ordre du jour qui reçut l'approbation de tous les généraux présents et même, assure-t-on, celle du général Carrelet, le successeur du général Neumayer. Fort de cet assentiment, le général Changarnier fit publier cette espèce de manifeste, sans en référer, comme de raison, au Président de la République.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le Ministre, la vive irritation que celui ci ressentit de cet acte, qu'il regarda comme un manquement à ce qui lui était dû comme chef du pouvoir exécutif. Il s'en expliqua avec une grande amertume dans le Conseil réuni le soir même. De là les bruits qui coururent, non fondés cependant, de la démission exigée par le Président et consentie par les Ministres, du Général en chef de l'armée de Paris. Les choses en étaient là hier à 10 heures, quand M. le Préfet de police, qui tous les matins vient voir le général Changarnier, lui demanda pourquoi depuis plusieurs jours il n'avait pas paru à l'Élysée. Celui-ci, alléguant des raisons plus ou moins plausibles, finit par dire cependant qu'il s'y présenterait dans la soirée, mais qu'auparavant il voulait avoir un entretien avec M. le Ministre de l'intérieur. Il se rendit en effet chez M. Baroche, qui, après quelques considérations sur les fâcheux résultats de la crise actuelle, exprima à l'honorable général le regret qu'il éprouvait de ne plus le voir chez le Président.

« Eh! qu'irais-je y faire, puisqu'au moment où je vous parle, ma démission est signée? »

A ces mots, M. Baroche s'étant récrié, le général reprit :

« La vôtre, Monsieur le Ministre, doit l'être aussi à la même heure, si mes informations sont exactes. »

« Quant à cela, Général, je suis certain que vous êtes dans une complète erreur. Ma démission, pas plus que la vôtre, n'est signée et ne peut l'être. Une fois pour toutes, ayez donc pleine confiance au Président et en son Conseil et croyez bien que tant que mes collègues et moi serons dans le Cabinet, il ne peut être question ni de votre destitution, ni de votre éloignement, ni de coup d'État, ni de proclamation d'Empereur. Le Président, aussi bien que nous tous, repousse de tels projets et n'a qu'une pensée et qu'un but, le maintien de l'ordre, la répression des passions anarchiques. »

Le résultat de cette conférence a été d'amener ce matin à l'Élysée le général Changarnier. L'accueil qui lui fut fait par le Prince-Président fut d'abord assez froid : « Général, dit ensuite le Prince, je veux vous prouver que, chez moi, l'intérêt public passe avant les ressentiments particuliers; je pourrais me plaindre de votre ordre du jour, je ne veux pas examiner le motif secret qui vous l'a fait publier sans que j'en fusse instruit : ce sont les ennemis seuls du pays qui profiteraient de nos dissentiments; qu'il n'en soit plus question et restons amis pour maintenir l'ordre et raffermir la confiance si fortement ébranlée. »

Cette scène entre Auguste et Cinna a ramené dans les hautes régions politiques un calme apparent. Rien ne le troublera, il faut l'espérer, au moins jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale. M. de Salvandy, de retour à Paris de ses pérégrinations, a reçu une lettre de M. le duc de Lewis, qui est à Frohsdorff, qu'il colporte partout, et dans laquelle la fameuse déclaration signée Barthélemy est qualifiée de déplorable.

Une dépêche télégraphique a appris ce matin à M. le Ministre des affaires étrangères que l'amiral Le Prédour avait enfin conclu un traité de paix et d'amitié avec le dictateur Rosas. Le vaisseau qui apporte cette nouvelle est arrivé à Toulon avant-hier...

CCLXXIII. — PARIS, 9 NOVEMBRE 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

ANALYSE. — Les agents politiques du gouvernement français en Allemagne parlent tous de la surexcitation qui se manifeste en Prusse et surtout dans l'armée. Le chef du cabinet prussien, comte de Brandebourg, qui soutenait M. de Manteuffel, venant de mourir [1], qui donc contiendra les

(1) Il était mort le 6 novembre.

impatiences belliqueuses des autres conseillers de la couronne, qui osera montrer au Roi les dangers de la route où il semble devoir s'engager?... Une collision entre la Prusse et l'Autriche incendierait bientôt l'Allemagne et peut être l'Europe (1).

Hier, dans le conseil des ministres, qui s'est prolongé pendant près de trois heures, le message du Président à l'Assemblée nationale a été lu par le Prince (c'était bien son œuvre propre) et définitivement adopté. C'est un exposé très satisfaisant de la situation intérieure de la France; c'est un appel à tous les hommes d'ordre et de bonne volonté de s'unir au pouvoir et d'oublier tout dissentiment pour mieux combattre l'anarchie... Si je ne vous ai rien écrit du grand complot découvert et dénoncé par un des membres de la Commission permanente et qui n'allait à rien moins qu'à l'assassinat d'un illustre général et de l'honorable Président de la Chambre, c'est que la réalité de ce complot a trouvé beaucoup d'incrédules parmi les hommes sérieux, avant même la dénégation formelle donnée à ce sujet par M. le Préfet de police. On a généralement trouvé que MM. de la Commission avaient été un peu bien prompts à s'émouvoir d'une scène de mélodrame, supposé même qu'elle eût été jouée chez je ne sais quel épicier, farouche conspirateur, parodiste de Pepin (2)...

La tentative d'assassinat de Changarnier et de Dupin n'exista jamais que dans la cervelle d'un agent de police trop zélé ou malade. On avait fait courir le bruit que c'était à la *Société du Dix-Décembre* qu'elle avait été conçue. D'un autre côté, on prêtait à Changarnier des intentions extrêmement peu bienveillantes pour les amis du Prince-Président : le jour de la rupture officielle des deux rivaux, on crut qu'il ferait un mauvais parti à l'officier d'ordonnance chargé de lui donner connaissance de la rupture. (Cf. Émile Ollivier, *op. cit.*)

---

(1) Cf. dans l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud (t. XI) le chapitre intitulé : « Révolution et réaction en Allemagne de 1848 à 1852 », par Ernest Denis. (Cf. Matter, *op. cit.*)

(2) Allusion à l'épicier Pepin qui, impliqué dans l'attentat Fieschi, fut exécuté en évrier 1836.

CCLXXIV. — PARIS, 11 NOVEMBRE 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

ANALYSE. — Le matin même de ce jour où l'Assemblée nationale reprenait ses travaux, paraissait dans la *Presse* l'incroyable et audacieux article « que M. de Girardin n'a pas craint de qualifier de *message du Président* (1). Bien qu'au premier examen, on découvre la fraude, bien que le Gouvernement, prévenu à temps, ait fait saisir le journal et prescrit des poursuites judiciaires contre l'auteur de cette odieuse mystification, dont on ne comprend guère la pensée que par quelques spéculations à la baisse dans les fonds publics, bien qu'on ait affiché à la Bourse dès dix heures du matin que ce document était apocryphe, cependant il s'est trouvé bon nombre de gens crédules qui s'en sont effrayés et qui, par des ordres de vente immédiate, ont fait fléchir la rente de près d'un franc. Jamais, il faut le reconnaître, journaliste ne s'est moqué à ce point de ses lecteurs. C'est à présent aux tribunaux à faire leur devoir. »

Le *vrai message*, qui ne sera lu que demain, a été approuvé par le Cabinet tout entier.

Le commencement et la fin sont l'œuvre propre du Prince-Président, d'après ce qu'a dit à Firmin Rogier le général de la Hitte.

C'est sur des notes fournies par chacun des Ministres que le Prince a rédigé les autres parties du message qui ont trait soit à l'administration intérieure, soit à la politique étrangère.

Rogier croit savoir que le Prince-Président s'exprimera sur les affaires de l'Allemagne à peu près ainsi :

« En présence des difficultés qui viennent de surgir de l'autre côté du Rhin et des conflits qui peuvent en résulter entre deux grandes puissances, le Gouvernement de la République est bien déterminé à garder cette neutralité qui fait la base et la force de sa politique. Il n'en sortirait qu'autant que son intérêt et son honneur s'y trouveraient engagés (2). »

---

(1) Ce faux message qui avait fait une sensation énorme — on n'était pas encore blasé sur les faux *discours du trône* dont la presse a depuis lors beaucoup usé — reproduisait un grand nombre de phrases prononcées ou écrites par Louis-Napoléon en d'autres temps. Il valut un an de prison au gérant du journal.

(2) Cf. MATTER, *op. cit.*, pp. 262-263.

Ce message, qui, par son étendue et la distribution des matières qu'il traite, rappelle les messages du Président de la République des États-Unis du Nord, se distingue par un rare esprit de modération.

Rogier y voit un appel fait par le pouvoir à la conciliation des partis.

Il en enverra un exemplaire le lendemain au Ministre.

CCLXXV. — Paris, 12 novembre 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Le message a été lu par M. Baroche. Il a produit un effet très favorable au prince Louis-Napoléon et lui a concilié des sympathies qui, dans ces derniers temps, paraissaient l'abandonner.

Le centre et la droite de l'Assemblée ont fort applaudi les passages relatifs à l'expédition de Rome et à la ligne politique que le Gouvernement entend suivre dans les affaires d'Allemagne; la Montagne les a accueillis, elle, par des rires et des murmures.

Je ne voudrais pas affirmer que la phrase suivante ait rencontré l'adhésion d'un illustre général : « Si mon nom et mes efforts ont concouru à raffermir l'esprit de l'armée de laquelle je *dispose* SEUL, etc.... ».

Si Changarnier n'avait pas joué la comédie — et on est fondé à croire qu'il la jouait — le 29 octobre, dans la séance de la Commission permanente (voir le document n° CCLXX); si, d'autre part, le prince Louis-Napoléon avait été sincère dans la conférence du 3 novembre (voir le document n° CCLXXII), la fameuse phrase du Président devait exaspérer l'ambitieux « héros de Constantine », comme on disait alors.

Louis-Napoléon avait, à la fin de son message, fait des déclarations dont Ténot dit (1) qu'elles furent accueillies « avec une confiance dont le langage des journaux du temps fait foi ». Elles déjouaient les calculs du « dictateur » Changarnier et de ses amis. Pour le moment, l'harmonie allait être rétablie entre le Président et les chefs du parti conservateur dans l'Assemblée — en apparence du moins.

(1) TÉNOT, *Le 2 décembre 1851 à Paris*, p. 36.

... Toute la dernière partie du message a obtenu le plus grand succès; c'est qu'en effet, elle est remarquable par le mérite du style, par une haute raison, par un relief de dignité personnelle et de dévouement pour le bien du pays. Tous mes collègues qui se trouvaient dans la tribune diplomatique ont été unanimes à reconnaître qu'il était difficile que le Prince fût mieux inspiré...

CCLXXVI. — Paris, 16 novembre 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Toutes les dépêches arrivées de l'Allemagne aux affaires étrangères pendant la journée présentent l'état des choses et des esprits sous l'aspect le plus alarmant. C'est surtout à Munich et à Dresde que l'on entrevoit la guerre comme imminente entre la Prusse et l'Autriche. Ces deux villes sont remplies de troupes dirigées vers la Hesse. Le Ministre des affaires étrangères de Bavière a dit à l'envoyé de France que la Prusse semblait « saisie de cette fièvre chaude qui en 1806 l'avait jetée dans un abîme ».

Le général de la Hitte craint que les conseils de modération et de prudence ne soient plus de saison au-delà du Rhin. Un décret qui paraîtra demain au *Moniteur*, appelle sous les armes 40,000 hommes du contingent de 1849.

Baisse sensible à la Bourse.

Il n'est pas vrai d'ailleurs qu'une armée d'observation de 60,000 hommes doive être formée sur le Rhin et le commandement offert à Changarnier. M. de la Hitte dément ces deux nouvelles.

Tout se bornera, pour le moment du moins, à l'envoi de quatre régiments dans les départements du Haut- et du Bas-Rhin.

CCLXXVII. — Paris, 27 novembre 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Il a de moins en moins l'espoir de voir se maintenir la paix en Allemagne. En admettant même que le Cabinet de Berlin et les deux Chambres s'arrêtent devant les dangers d'une conflagration, il est à craindre que « ni roi, ni ministres, ni législateurs n'aient le bras assez fort pour arrêter les masses auxquelles on a si imprudemment imprimé l'impulsion ».

Le Cabinet français vient de demander un crédit nécessaire pour les 40,000 hommes rappelés sous les armes. Mais il ne peut être question encore d'une armée d'observation : le général de la Hitte s'en est expliqué clairement dans le sein de la commission à laquelle a été renvoyée la demande de crédit.

M. de Rémusat, rapporteur de cette commission, s'attachera, d'après ce que Rogier a appris de plusieurs des commissaires, à établir que la direction de la politique extérieure appartient à l'Assemblée; il exprimera l'intention formelle que le crédit ne soit employé qu'à mieux assurer une *stricte neutralité* et il fera entendre bien clairement à la Prusse qu'elle n'a pas à compter sur le moindre appui de la France au cas où elle allumerait la guerre en Allemagne.

CCLXXVIII. — Paris, 30 novembre 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Il envoie une analyse du rapport que M. de Rémusat a lu à l'Assemblée ce jour-là et qui est rédigé dans le sens indiqué le 27.

La majorité de l'Assemblée a manifesté une vive approbation.

La gauche et la Montagne sont restées silencieuses.

On discutera ce rapport dans quelques jours.

La majorité de l'Assemblée tenait à ce que la France se renfermât dans un système de neutralité absolue. Si la guerre venait à éclater, la République n'avait pas à former des vœux pour la victoire de la Prusse ou pour la victoire de l'Autriche. Cette victoire donnerait à l'une ou à l'autre une prédominance en Allemagne qui serait contraire aux traités antérieurs et à l'équilibre européen. La Montagne, estimant qu'il eût mieux valu travailler à l'unification de l'Allemagne sous l'hégémonie prussienne, n'était pas éloignée de proposer une alliance avec la Prusse contre l'Autriche.

CCLXXIX. — Paris, 5 décembre 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Le Ministre des affaires étrangères lui a donné lecture d'une dépêche de l'envoyé de France à Berlin, M. de Cintrat. D'après cette

dépêche, la situation du Roi de Prusse serait des plus compromises : sa popularité, déjà bien ébranlée par les événements de mars 1848, serait perdue. M. de Cintrat dit en propres termes que la Prusse subit en ce moment son Waterloo politique, mais il ne voudrait pas affirmer que les Chambres accepteront l'humiliation consentie par le Gouvernement avec une résignation si prompte, après des démonstrations si belliqueuses.

Le comte de Manteuffel, qui avait pris la direction du cabinet après la mort de Brandebourg, était allé, par les ordres du Roi, le 28 novembre, arrêter à Olmütz [1] avec le ministre autrichien Schwarzenberg une convention dont les conditions étaient assurément peu glorieuses pour la Prusse.

Celle-ci ne faisait aucune opposition à l'exécution fédérale en Hesse, abandonnait la régence insurrectionnelle du Holstein et remettait son armée sur le pied de paix. En échange, elle obtenait que des conférences s'ouvriraient à Dresde pour y discuter la réforme fédérale.

D'après M. de Cintrat, M. de Manteuffel avait promis au Roi que si les Chambres résistaient, lui, ministre responsable, ne reculerait pas devant une dissolution immédiate.

Les propositions rapportées d'Olmütz avaient été combattues en conseil de cabinet « avec une extrême vivacité » — « pour ne pas dire *violence* » — par le Prince royal, tandis que le Roi, après quelque hésitation cependant, s'était déclaré prêt à les accepter et à subir la dure loi de la nécessité.

Rogier, après avoir résumé le contenu de la dépêche de M. de Cintrat au général de la Hitte, dit à M. d'Hoffschmidt : « Quoique je doive croire que M. Nothomb [2], dans sa correspondance, ne vous laissera pas ignorer tous ces détails, cependant il m'a paru qu'il ne vous serait pas indifférent de les recevoir aussi par une autre voie et de connaître comment l'agent diplomatique de la France appréciait l'état des choses et des esprits à Berlin ».

A l'Assemblée législative, les renseignements donnés par le Gouvernement sur la Convention d'Olmütz et les dispositions de la Prusse et de l'Autriche ont été accueillis avec une vive satisfaction à droite et au centre.

---

(1) La *Revue historique* de novembre 1904 a publié une très remarquable étude de Paul Matter sur les conférences d'Olmütz.

(2) M. Nothomb était toujours ministre de Belgique à Berlin depuis sa sortie du pouvoir en 1845.

On s'attend à voir la très grande majorité se rallier aux conclusions du rapport de M. de Rémusat. « Ce n'est pas les éclats de la voix stentorique de M. Étienne Arago, qui a proposé l'ajournement de la discussion, ni l'éloquence de M. Mathieu de la Drôme qui, après avoir débuté en ces termes : « en présence du traité *honteux* signé par le Roi de Prusse », s'est mis à divaguer contre la gendarmerie et la police ; ce n'est pas la verbosité de M. Dupont de Bussac, autre notabilité de la Montagne, qui a modestement déclaré en prenant la parole qu'il ne se portait pas comme *un grand diplomate* (déclaration qui lui a valu l'assentiment de l'Assemblée) ; ce ne sont pas enfin les violentes interruptions de la gauche qui empêcheront le ministère d'obtenir les deux tiers des suffrages... »

Il les obtint en effet.

Mais la majorité de l'Assemblee législative mit comme condition au vote des millions demandés par le Cabinet, le maintien strict d'une politique d'observation et de neutralité.

L'attention, détournée pour quelques semaines des querelles intérieures, se porta vers Dresde.

Au cours des conférences qui eurent lieu dans cette ville à la fin de décembre, le délégué de la Prusse, comte d'Alvensleben, sans tenir compte des vœux émis par les chefs du *mouvement allemand* de 1848 et par le Parlement de Francfort en faveur de l'unité et de la liberté, demanda le retour pur et simple à l'ancienne Confédération germanique.

Schwarzenberg, représentant le cabinet de Vienne, proposa « l'établissement d'un Directoire exécutif dont les pouvoirs auraient été assez étendus et où l'Autriche eût été sûre de la majorité ; il voulait que toutes les provinces de la monarchie fussent admises dans la Confédération, afin d'être couvert par l'Allemagne s'il était attaqué par quelque puissance étrangère [1] ».

La Prusse déclara qu'elle n'accepterait de semblables réformes que si elle obtenait le partage de la Présidence à la Diète. Refus de l'Autriche. Bref, on n'aboutit à rien.

---

(1) LAVISSE et RAMBAUD, *Révolution et réaction en Allemagne ; unité allemande*. (Cf. MATTER, *op. cit.*)

Les essais d'unification, de quelque côté qu'ils vinssent, échouaient devant l'impossibilité de concilier les ambitions rivales, comme devant les résistances particularistes des princes et des peuples et les défiances de l'Europe.

« L'entente cordiale des deux grandes puissances allemandes, qui s'était prolongée de 1815 à 1848 et qui était la condition même du maintien de la Confédération germanique, avait fait place à une rivalité permanente. Le conflit était inévitable (1). »

Lorsqu'on apprit à Paris que dans les conférences de Dresde, la Prusse, qui « se sentait soutenue par l'Europe », tenait tête à l'Autriche en dépit des conventions d'Olmütz et que, selon toutes les probabilités, Schwarzenberg ne réussirait pas à rallier à sa politique les petits princes désireux de rétablir entre les deux grandes puissances un équilibre qui assurait leur indépendance, — que partant, de ce côté-là, les affaires resteraient dans un *statu quo* assez long, on se reprit à envenimer dans la presse et dans les coulisses parlementaires la querelle entre César et Pompée.

CCLXXX. — PARIS, 25 DÉCEMBRE 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... J'avais chargé M. Carolus de vous entretenir de la nécessité, bien démontrée à mes yeux, dans l'intérêt de nos rapports commerciaux si étendus avec la France, de porter pour 1851 à quatre mille francs le crédit de deux mille que vous aviez mis à ma disposition en 1850, pour nous assurer des rapports bienveillants auprès de certaines influences dans la presse de ce pays. M. Carolus m'ayant écrit que vous aviez reconnu l'opportunité de cette demande et promis d'y donner une suite favorable, j'ai l'honneur de rappeler cette affaire à votre attention...

CCLXXXI. — BRUXELLES, 28 DÉCEMBRE 1850. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Je mettrai à votre disposition, pour faciliter vos rapports avec les organes de la presse française pendant l'année 1851 une somme de trois

(1) LAVISSE et RAMBAUD, *Révolution et réaction en Allemagne.*

mille francs. Un crédit plus élevé, j'en suis convaincu, pourrait être utilement employé à cet usage, mais j'ai encore à pourvoir aux dépenses de même nature que nécessitent nos relations avec d'autres pays...

Dans les derniers jours de décembre, le bruit courut dans certains milieux politiques, que « le héros de Constantine » venait de faire une proclamation à l'armée de Paris, qui attestait de sa part un profond dédain pour le Prince-Président et pour le pouvoir législatif. (Cf. Ténot, *op. cit.*)

Le 2 janvier 1851, un journal napoléonien, la *Patrie*, publiait certaines instructions données par le général Changarnier aux chefs de corps de l'armée de Paris : « Vous n'écouterez pas les représentants. — Tout ce que ne prescrit pas le Général en chef est nul. — Toute réquisition, sommation ou demande d'un fonctionnaire civil, judiciaire ou politique doit être rigoureusement écartée... » Il résultait de ces instructions une négation plus ou moins directe du droit qui appartenait à l'Assemblée nationale de veiller à sa propre sûreté et de requérir les troupes nécessaires à cet effet... La *Patrie* oubliait de dire que Changarnier avait rédigé les ordres en question en juin 1849 (lors de l'affaire du Conservatoire).

Interpellé à la séance de l'Assemblée, le lendemain, par le prince Napoléon-Jérôme, qui proposa nettement de lui infliger un blâme, le général déclara, entre autres choses, que jamais il n'avait songé à contester le droit de l'Assemblée, agissant par l'intermédiaire de son bureau, de requérir directement les troupes nécessaires pour sa sûreté.

La majorité passa à l'ordre du jour en lui témoignant sa confiance.

Mais, deux jours après, Changarnier était destitué par le Prince-Président de ses fonctions de général en chef de l'armée de Paris et de la garde nationale de la Seine. La majorité sentit toute la portée du coup qui venait de la frapper et dont elle n'aurait pas cru Louis-Napoléon capable. « Il n'oserait », disait-elle. — Il avait osé !

C'était, a-t-on dit non sans raison (1), pour éviter d'être envoyé à Vincennes par l'Assemblée, qu'il s'était décidé, non sans quelque hésitation, à

(1) Émile Ollivier, dans l'*Empire libéral*, t. II, p. 35.

chasser Changarnier des Tuileries. Après tout, la mesure qu'il avait prise et qui réveillait toutes les méfiances en surexcitant toutes les colères des partis monarchiques, était parfaitement légale; il n'avait agi qu'en vertu des pouvoirs réguliers qu'il tenait de la Constitution.

Les feuilles légitimistes et orléanistes parlaient de prétoriens : le véritable prétorien, au mois de janvier 1851, selon l'expression d'Émile Ollivier, c'était le général qui méditait de renverser la République et son Président et de se proclamer dictateur à l'aide de l'armée. Il ne faudrait pas croire que l'opinion publique fût alors avec les orléanistes et les légitimistes, amis et flatteurs de Changarnier. Ils eurent beau répondre au décret de destitution par un ordre du jour de défiance contre le ministère, qui passa par 417 voix contre 286, avec l'appui des républicains qu'avait effrayés le mot fameux de Thiers : « Si l'Assemblée cède, l'Empire est fait! »

La destitution de Changarnier fut bien accueillie; on peut en croire Proudhon qui écrivait le 11 janvier à Marc Dufraisse : « L'Élysée vient de gagner cinq cents pour cent dans l'opinion, sachez-le bien, par cette destitution ».

L'Assemblée était, à la fin de janvier 1851, divisée en trois tronçons presque égaux : le parti républicain, les monarchistes ennemis déclarés du Président, les monarchistes ralliés à lui. C'est parmi ces derniers nécessairement que Louis-Napoléon, devant remplacer le cabinet tombé sous le vote de défiance, recruta ses nouveaux ministres qui ne firent d'ailleurs que passer. Ceux-ci demandèrent pour le Président une augmentation de traitement de 1,800,000 francs. Une coalition des républicains et des légitimistes la fit rejeter le 10 février par 396 voix contre 294.

Rogier, qui avait pronostiqué ce résultat (il écrivait le 6 que « cent voix de majorité au moins » repousseraient le projet), ne croyait pas à la réussite d'une souscription nationale que les bonapartistes songèrent un instant à organiser pour remplacer la dotation. Le Prince l'eût après tout refusée, « ce qui aurait encore augmenté sa popularité ». Il est bien certain que dans les premiers mois de 1851, les *royalistes* de l'Assemblée législative étaient moins sympathiques à la population parisienne que le Président. D'abord ils s'étaient entendus entre eux pour faire pièce à la démocratie. Maintenant

ils s'entendaient avec les montagnards pour contrarier, pour enrayer tous les projets du ministère; il n'y avait guère que quelques-uns de leurs chefs qui fussent d'avis que l'on courait ainsi à des aventures dont Louis-Napoléon seul profiterait.

CCLXXXII. — Paris, 7 février 1851. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Le comte Molé est « fort contristé de la tournure que prennent les choses. On veut démolir, dit-il, sans avoir rien à mettre à la place de ce qu'on démolirait; personne n'est prêt, princes ni choses. Pour moi, je ne joue pas un pareil jeu et je ne cours pas de telles aventures. Je l'ai déclaré nettement à M. Thiers et à tous les autres. Ce n'est pas à mon âge qu'on fait de tels coups de tête ».

Comme je demandais ensuite à M. Molé pourquoi il n'use pas de son autorité et de son influence pour imprimer une direction plus sage à la majorité de son parti : « Mon influence! reprit-il avec amertume et découragement, je n'en ai plus. Mon parti, hélas! où est-il? je le cherche et ne le trouve plus; je n'ai plus avec moi trente représentants dont je puisse garantir les votes sur une question de quelque importance. L'Assemblée est ingouvernable. Ni moi, ni M. Thiers, ni personne ne peut plus prétendre exercer sur elle une autorité quelconque. Voici ce que M. Thiers lui-même me disait hier, je n'adoucis pas l'expression de caserne dont il se servit : « Mon armée a f.... le camp pour passer à l'ennemi (lisez l'Élysée) ».

C'est du reste la pensée que M. Guizot exprimait dans une langue qu'on peut traduire en toutes lettres, lorsqu'il disait en parlant du résultat du dernier discours de son ancien rival : « M. Thiers a remporté une victoire, c'est vrai; mais il a perdu son armée et il a à peine conservé une partie de son état-major ».

On me dit que l'irritation de M. Thiers contre ses déserteurs est extrême; il ne leur parle plus, il ne les salue plus même... M. Daru, par exemple, depuis que celui-ci a voté avec les 286 contre l'ordre du jour de M. de Ste-Beuve et qu'il a déclaré en termes très nets et très formels au chef de la nouvelle coalition qu'il ne se *courrirait pas de son bonnet* et qu'il ne le suivrait pas dans son mouvement à gauche vers la Montagne!

L'irritation de M. Thiers n'est rien en vérité si on la compare à l'exaspé-

ration qui a saisi Mme Dosne, sa belle-mère. Je l'ai entendue dire : « Je viens de lire Tacite; eh bien! le tableau énergique qu'il a tracé de la lâcheté, de l'imbécillité où étaient tombés les Romains sous les monstres à face humaine qui les gouvernaient alors sous le nom de Tibère, de Caligula, de Claude ne donne qu'une faible idée de l'aplatissement de certains hommes politiques d'aujourd'hui ; tous les cœurs sont avachis ; plus de dignité personnelle, plus de force dans les arguments, plus de constance dans les principes. O misérable et sotte espèce humaine ! »

Le docteur Véron, rédacteur en chef du *Constitutionnel,* révèle, dans ses Mémoires, que le Président était endetté au point qu'un banquier célèbre, homme d'ordre cependant et qui ne lui était nullement hostile, venait de refuser quatre traites de 10,000 francs fournies par lui. Le coup d'État fut alors résolu en principe. L'exécution en fut remise, sur le conseil des généraux Saint-Arnaud et Magnan, qui voulaient une « meilleure » composition de l'armée de Paris.

Les sorties violentes que M. Thiers et Mme Dosne se permettaient contre ceux de leurs amis qui n'admettaient pas qu'on fit de temps en temps des concessions au Gouvernement, doivent avoir été provoquées en février par l'attitude des catholiques de l'école de Montalembert, partisans de la dotation présidentielle.

CCLXXXIII. — Paris, 13 février 1851. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Après son discours, Montalembert vint à Thiers et lui tendit la main en disant : « Vous êtes content de moi, j'espère... » M. Thiers se croisa vivement les mains derrière le dos... « Monsieur, je n'ai rien à vous dire, sinon que votre conduite et vos paroles sont indécentes ». Comme M. de Montalembert insistait et demandait à expliquer son langage et ses intentions devant plusieurs amis mutuels : « Monsieur, riposta M. Thiers, je ne veux pas augmenter votre confusion et ce que je vous demande, c'est de me laisser en repos... »

Rogier tenait ces détails de Montalembert lui-même. Dans le camp des

conservateurs on ne pardonna de longtemps à l'illustre orateur le discours qu'il avait prononcé en faveur du projet de dotation.

Ce projet avait échoué à cause de la coalition entre les républicains et la fraction légitimiste du parti conservateur. La même coalition fit ajourner à six mois la proposition Creton relative à l'abrogation de la loi qui exilait les membres des anciennes familles régnantes (1). Le débat violent que provoqua cette proposition (fin février-commencement de mars) est raconté de façon très vivante par Rogier qui fait, entre autres portraits assez chargés, celui de Marc Dufraisse, apologiste de la condamnation de Louis XVI. (*Lettres du 1er et du 2 mars à M. d'Hoffschmidt.*)

CCLXXXIV. — Bruxelles, 12 mars 1851 (2). *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.* « Confidentielle. »

Par des circonstances dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte, je dois revenir sur le passé et je suis conduit à vous entretenir du morcellement du Limbourg et du Luxembourg en 1839.

Vous vous rappelez que, durant les négociations de Londres, une proposition de rachat avait été faite par la Belgique. Cette transaction ne fut pas admise par la Conférence, à qui le temps manqua pour la débattre sérieusement (3). Les populations belges furent douloureusement affectées d'un tel résultat. Elles reprochèrent au Gouvernement du roi Louis-Philippe de n'avoir pas soutenu leurs justes prétentions. Il paraît qu'aujourd'hui, on regrette, à La Haye même, que nos offres de 1839 n'aient pas été accueillies.

Voici ce que m'écrivait, le 6 février dernier, le général Willmar (4). « J'ai vu M. van Sonsbeeck, après plusieurs jours qu'une indisposition m'avait forcé de passer chez moi; la conversation est naturellement tombée sur l'ordre du jour général, la question allemande. Ayant eu l'occasion de faire

---

(1) Le comte de Chambord ne tenait pas, pour le moment, à rentrer en France.

(2) Cf. Discailles, *Trois dates dans l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg*, mai 1907.

(3) Voir les notes belges du 14 janvier et du 4 février 1839, et les réponses de la Conférence. (*Histoire parlementaire du Traité de paix.*)

(4) Ministre de Belgique à La Haye.

cette réflexion : « Si vous nous aviez pris au mot en 1839, vous n'auriez pas tous ces embarras », Son Excellence me répondit : « Mais si l'on vous faisait des ouvertures aujourd'hui, est-ce qu'il vous serait impossible de vous en occuper ? C'est une idée qui me vient, puisque nous parlons de la chose et de ses difficultés pour nous ».

Ces paroles de M. van Sonsbeeck étaient tellement claires et explicites qu'il y aurait eu une sorte d'affectation à paraître ne pas en saisir la portée. A cette question : « Si des ouvertures vous étaient faites aujourd'hui, vous serait-il impossible de vous en occuper ? », nous pouvions assurément répondre : « Vous prenez l'initiative ; faites donc des propositions ; nous les examinerons ».

Aussi, n'hésité-je pas à parler au baron de Bentinck (1) de cette conversation très-significative. M. de Bentinck n'en parut point surpris. J'eus soin tout d'abord de bien définir ma position : « Si j'aborde cette question dont la presse s'occupe, lui dis-je, c'est que j'y suis amené par les circonstances ». Tout en exprimant le doute que le roi Guillaume III se prêtât facilement à un arrangement, Son Excellence se montra disposée à transmettre à son Gouvernement le résumé de notre entretien.

C'est en effet ce qu'Elle fit, et M. van Sonsbeeck, à son tour, s'empressa de placer la dépêche sous les yeux du roi Guillaume III. Sa Majesté, il est vrai, déclara, quelques jours après, que son intention n'était pas de céder le Grand-duché.

M. de Bentinck, en me faisant part de ceci, n'est pas entré dans des détails, mais un rapport que j'ai reçu du général Willmar a été plus explicite. Voici en quels termes notre Ministre à La Haye s'est exprimé sur l'incident : « ... La conversation est arrivée sans que je l'eusse provoquée. Notre conférence finie sur la Convention relative au canal de Terneusen, je demandais à M. van Sonsbeeck s'il avait reçu quelque intéressante nouvelle politique étrangère, lorsqu'il me répondit, sans venir à l'à-propos : « Ah ! vous voulez reprendre notre conversation de dernièrement ? » — « Quelle conversation ? Nous en avons eu de fréquentes et de diverses natures. » — Après m'avoir dit que c'était au Luxembourg qu'il faisait allusion, il a ajouté sur-le-champ qu'il n'y avait plus à s'occuper de l'affaire, que cela ne convenait pas au Roi.

C'est alors aussi qu'il m'a dit qu'il avait reçu une lettre de M. de Ben-

(1) Ministre de Hollande à Bruxelles.

tinck, puisque j'avais rendu compte de notre conversation, et qu'il avait bien dû la transmettre au Roi.

Nous ne sommes, en effet, plus rentrés dans une discussion quelque peu approfondie, qui aurait manqué tout-à-fait d'à-propos. Mais M. van Sonsbeeck n'en a pas moins ajouté que, quant à lui, *il n'était pas satisfait de ce dénouement*, puisqu'il lui semblait qu'en réalité *il y aurait peut-être un moyen de s'entendre et de se rendre réciproquement service*.

Telles sont les explications fournies par M. van Sonsbeeck. Il en résulte : 1° qu'il y a résistance *actuelle* du côté du roi Guillaume III ; 2° que le ministre néerlandais serait tout disposé à se prêter à un arrangement.

Or, bien que le royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg soient des états distincts, n'ayant entre eux qu'un lien dynastique, ceci n'est pas assurément sans importance.

La résolution du Roi est-elle sérieuse, bien arrêtée, inébranlable? Ou bien Sa Majesté veut-Elle seulement ne pas se rendre sans combat, et tâcher ainsi de se faire payer son adhésion à plus haut prix? C'est ce que l'avenir nous apprendra.

Toujours est-il qu'à la Cour du roi Guillaume III, on ne s'effarouche plus à la pensée de nous restituer le Grand-Duché de Luxembourg. Les hommes d'État de ce pays désireraient même qu'on pût, en reconstituant ce grand-duché sous le sceptre du Roi des Belges, lui rendre les proportions qu'il avait avant 1830 et obtenir par là, outre une indemnité pécuniaire de la Belgique, l'affranchissement pour le Limbourg de ses biens fédéraux. Cela résulte de l'ensemble de la correspondance du général Willmar.

J'ai lieu de croire que cette combinaison aurait, d'un autre côté, quelques chances de succès en Allemagne.

Les faits dont je viens de vous rendre compte, Monsieur le Ministre, laissent donc entrevoir la possibilité d'un grand acte de réparation à l'égard de la Belgique, bien qu'incomplet encore, puisqu'il ne s'agirait que du Luxembourg.

Le morcellement qui nous a été imposé en 1839 a été jugé sévèrement dans notre pays ; on y a vu une violence exercée sur les sentimens des populations, une atteinte à leurs convictions et à leur nationalité. On aurait voulu que la France appuyât énergiquement nos réclamations et nos propositions de rachat. En ne le faisant pas, elle s'est privée d'un moyen puissant d'influence.

Vienne le jour où le débat se rouvre pour le Luxembourg, et la République mieux inspirée aidera sans doute de ses vœux le redressement partiel

de l'œuvre de 1839. Le respect des nationalités étrangères proclamé si solennellement par sa Constitution, et les sentimens généreux qui dirigent sa politique permettent d'espérer qu'il en serait ainsi.

Il y aurait là pour elle une bonne action, il y aurait en même temps un bon calcul. Qu'on ne vienne pas dire en effet que l'entrée du Roi des Belges dans la Confédération germanique comme Grand-Duc de Luxembourg serait pour la France un fait regrettable. La forteresse et le contingent fédéral seraient-ils plus redoutables parce que le roi Léopold serait substitué au roi Guillaume III? L'influence personnelle d'un souverain, ami et voisin de la France, intéressé plus qu'aucun autre à entretenir les meilleurs rapports avec elle, ne lui offrirait-elle pas, au contraire, de meilleures garanties? La Belgique est neutre : tel est son caractère comme puissance, telle est aussi sa volonté comme nation. Elle est toutefois pleine de sympathie pour un pays dont elle parle la langue et qui a contribué à l'affermissement de son indépendance.

La royauté de son choix est pénétrée des mêmes sentimens, placée sous l'empire des mêmes nécessités et des mêmes idées; et, dès lors, son action extérieure, à quelque titre qu'elle s'exerce, obéira naturellement aux mêmes tendances. Ainsi, l'éventualité que j'indique, si elle venait à se réaliser, servirait, loin de les contrarier, les vrais intérêts de nos puissants voisins.

Si je suis entré dans les détails et les considérations qui précédent, Monsieur le Ministre, ce n'est pas que j'entende vous charger d'une démarche officielle près du Gouvernement français; mais je crois qu'il serait utile de sonder ses dispositions éventuelles. Dans une de vos prochaines entrevues avec M. le Ministre des affaires étrangères, vous ferez bien de glisser quelques mots, avec une grande réserve cependant, sur les ouvertures de M. van Sonsbeeck. Sans paraître attacher à ce qui a eu lieu une trop grande importance, vous ferez sentir que la question peut se représenter un jour et que, en ce cas, il serait digne de la France et conforme à ses intérêts bien entendus de se prêter à une solution qui est dans le vœu des populations.

On ne doit s'avancer qu'avec une extrême prudence sur ce terrain difficile. Il importe de n'exciter les défiances ni les susceptibilités de personne. Mais c'est là une question de tact et d'habileté pour laquelle je me repose avec confiance sur vous, Monsieur le Ministre, persuadé que vous saurez vous arrêter à temps, si vos paroles ne produisent pas une impression favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des affaires étrangères,

d'Hoffschmidt.

P. S. — Je vous laisse à juger, Monsieur le Ministre, s'il ne conviendrait pas d'attendre, pour aborder ce sujet, la constitution d'un ministère définitif.

Le ministère qui était en formation à Paris quand M. d'Hoffschmidt écrivait cette lettre à Firmin Rogier, ne fut constitué que le 10 avril; M. Baroche y avait le portefeuille des affaires étrangères.

CCLXXXV. — Bruxelles, 20 mars 1851. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Le 12 de ce mois, j'ai eu l'honneur de vous adresser une dépêche relative au Luxembourg. Cette dépêche vous laissait juge du moment où il conviendrait d'aborder ce sujet délicat vis-à-vis du ministre des affaires étrangères. N'ayant point reçu de réponse, je suppose que vous n'avez fait encore aucune démarche et je m'en félicite.

Dans un rapport que je viens de recevoir, notre légation de Berlin me rend compte du langage de M. Lefebvre, ministre de France. Il en résulte que son Gouvernement, sous l'empire de je ne sais quelle préoccupation, croit qu'il existe une coalition diplomatique contre la France; un effet de cette coalition est, à ses yeux, le projet d'incorporation dans la Confédération germanique de toutes les populations de la monarchie autrichienne.

Je sais bien que l'attitude plus nette et plus ferme que prend l'Angleterre dans cette question est de nature à modifier quelque peu les idées qu'on paraît s'être formées à Paris.

Toujours est-il que l'attention et les inquiétudes du Gouvernement de la République se portent vivement sur tout ce qui a l'apparence d'une extension de la Confédération germanique et que, si tel est l'état des esprits, il faut éviter de fournir des prétextes aux défiances.

Je désire, Monsieur le Ministre, recevoir dans un court délai une réponse à la présente dépêche. Vous êtes mieux que personne en mesure de constater les véritables sentimens du Cabinet de Paris.

Agréez...

P. S. — Ainsi, il est bien entendu que, si vous n'avez fait aucune démarche, vous continuerez à vous en abstenir.

CCLXXXVI. — Paris, 21 mars 1851. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

J'avais reçu en effet la dépêche confidentielle relative au Luxembourg que vous m'aviez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 12 de ce mois. La question importante qui y est traitée avait attiré toute mon attention. Je ne me dissimule pas avec quelle réserve et quelle prudence il fallait procéder à des ouvertures sur cette matière délicate, avec quel soin je devais éviter d'exciter d'ombrageuses susceptibilités.

Il me semblait en même temps qu'il convenait d'attendre le moment opportun pour sonder le terrain et pour parvenir à pénétrer à cet endroit les dispositions véritables de M. le ministre des affaires étrangères. Était-il prudent de s'en ouvrir immédiatement avec ce haut fonctionnaire qui pouvait, dès le lendemain, voir cesser l'intérim dont il est chargé? Ou n'était-il pas préférable de différer jusqu'à ce qu'un cabinet sérieux et définitif fût constitué : ce qui ne saurait tarder d'ailleurs.

C'est ce dernier parti auquel je m'étais arrêté et je me félicite maintenant de cette résolution en lisant votre lettre d'hier 20.

D'après le désir que vous m'exprimez, je m'abstiendrai, Monsieur le Ministre, d'entreprendre aucune démarche près du ministre français au sujet de la combinaison luxembourgeoise, avant d'avoir reçu de Votre Excellence de nouvelles instructions...

Firmin Rogier ne reçut pas, à notre connaissance, de nouvelles instructions.

—

Pendant qu'en France l'Assemblée ne votait plus guère que des mesures négatives, parce qu'il n'y existait plus que des majorités de coalition; pendant que les napoléoniens faisaient pétitionner par les Conseils généraux la revision de la Constitution, dans le but de permettre au Prince-Président d'être réélu en 1852, une crise ministérielle (1) éclatait en Belgique par

(1) Le cabinet du 12 août 1847, modifié en 1849 et 1850 par les retraites successives de MM. Veydt, De Haussy et Chazal que remplacèrent MM. Rolin, Van Hoorebeke et Brialmont, avait subi une nouvelle modification en janvier 1851, le général Brialmont s'étant séparé de ses collègues lors de la discussion de son budget. (Cf. Discailles, *Charles Rogier*, t. III, pp. 262 et suiv.) Le Ministre de l'intérieur fit l'intérim de ministre de la guerre pendant dix mois; le général Anoul accepta le portefeuille en octobre.

suite d'un vote émis par la Chambre des représentants sur le projet de loi relatif aux droits de succession.

CCLXXXVII. — Bruxelles, 17 mai 1851. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

Les ministres viennent d'offrir leur démission au Roi. Vous trouverez ci-joint la déclaration que mon collègue de l'intérieur a faite aujourd'hui à la Chambre des représentants. Elle vous instruira des motifs de notre détermination...

Le projet de loi relatif aux droits de succession contenait un article 14 imposant le serment aux héritiers, qui avait soulevé à la Chambre des représentants une vive opposition. M. Frère-Orban, auteur du projet, avait fait des concessions qui modifiaient cette disposition. Le serment, au lieu d'être imposé par la loi dans tous les cas, aurait pu être seulement déféré par l'administration lorsqu'elle croirait nécessaire de le faire pour éviter un dol. Le ministère s'était même rallié à un sous-amendement de M. Delfosse portant que dans chaque cas l'autorisation du ministre des finances serait requise pour l'exercice de ce droit. Ces concessions ne purent triompher des scrupules d'une dizaine de membres de la gauche qui firent cause commune avec le parti catholique, énergiquement unanime, lui, dans une opposition qui devait, dans sa pensée, aboutir au renversement du ministère.

Le serment ayant été rejeté le 16 mai par 52 voix contre 39, M. Frère-Orban déclara qu'il renonçait à son portefeuille. Ses collègues n'hésitèrent pas à s'associer à lui. Le soir même le cabinet tout entier offrit sa démission au Roi.

CCLXXXVIII. — Paris, 18 mai 1851. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Je ne crois pas avoir besoin de vous exprimer ici quel pénible sentiment cette communication inattendue m'a fait éprouver. Vous savez quelles étaient

mes sympathies pour un cabinet dans lequel je comptais un frère et des amis et qui a rendu à son pays des services si signalés.

Je dois ajouter que cette nouvelle a produit ici dans le monde politique une véritable sensation. On ne voit pas sans regret que des hommes qui, par la sagesse de leur administration et avec le concours du Roi, avaient su, au milieu des agitations de l'Europe, maintenir dans la Belgique un ordre si grand, une paix si profonde, se retirent des affaires à la veille du jour où les complications les plus graves peuvent surgir dans les pays voisins (1).

Veuillez, etc....

Des hommes considérables appartenant à l'une ou à l'autre Chambre furent successivement appelés par le roi Léopold et invités à lui présenter les éléments d'un cabinet nouveau. Tous déclinèrent cet honneur, jugeant que la situation politique ne comportait pas le remplacement des ministres. Le Roi invita le cabinet à rentrer en fonction.

CCLXXXIX. — Bruxelles, 20 mai 1851. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

... Voici l'état des négociations. Après Verhaegen, Dumon-Dumortier et Lebeau qui tous trois se sont récusés, vient le tour de Ch. de Brouckere qui est en ce moment auprès du Roi. On présume qu'il opinera de même. Que s'il en était autrement et qu'il se mit à l'œuvre, je lui en aurais une obligation particulière.

Supposé cette première série épuisée, il devient fort difficile d'en aborder une seconde sans courir de nouveau à l'impossible, ou, ce qui serait la même chose, au ridicule. Il est certains noms devant lesquels S. M. ne s'abaissera pas, quelle que soit la bonne volonté dont elle fasse preuve en cette

(1) Michel Chevalier, l'illustre économiste, écrivait à la veille du coup d'État du 2 décembre à son ami Charles Rogier, avec lequel il entretint de 1841 à 1869 une correspondance fort intéressante : « Je ne vous parle pas de nos affaires ici. C'est très inquiétant. Nous marchons vers une crise qui peut être violente. Nous n'y marchons que parce que les questions d'amélioration populaire que vous avez mises, vous et vos amis, et votre habile Roi, sur le premier plan, on été traitées par les rhéteurs sans cœur qui sont nos hommes d'Etat, comme chose infime. » (27 novembre 1851.)

circonstance pour nous tirer de peine. Personnellement, le Roi incline peu au changement; il répète à tout venant que le Cabinet actuel est *très bon*, que ce serait *dommage* de le remplacer. Il n'en a pas moins très sérieusement offert la reconstitution d'un nouveau ministère aux quatre personnages cités plus haut. Si on n'aboutit pas, la phrase de l'opposition est déjà toute faite : *on a joué une ignoble comédie*... Van Praet est très bien dans tout ceci...

CCXC. — Bruxelles, 4 juin 1851. *Lettre de M. d'Hoffschmidt à Firmin Rogier.*

... Nous nous sommes résolus à déférer au désir formel de Sa Majesté... Nous n'entendons pas néanmoins demeurer au pouvoir en faisant en quelque sorte abstraction du vote du 16 mai. Les Chambres vont être appelées à se prononcer de nouveau sur la politique à laquelle le Cabinet reste fidèle. Il serait inutile d'entrer ici dans des détails. Je m'en réfère aux déclarations faites au Sénat par le Gouvernement dans la séance de ce jour...

Telle est la fin d'un incident qui, à l'étranger, a pu faire croire à l'existence d'une crise assez grave, mais qui, en réalité, n'a été pour le pays qu'une occasion de manifester encore, par son calme inaltérable, son amour de l'ordre et des institutions nationales, ainsi que sa ferme confiance dans le Roi et le Gouvernement. Jamais, je pense, le pays n'a été, moralement et matériellement, dans un état plus satisfaisant...

CCXCI. — Paris, 7 juin 1851. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Je suis heureux d'apprendre que le cabinet se soit résolu à déférer au désir exprimé par Sa Majesté et que son dévouement au Roi et au pays lui fasse reprendre l'œuvre pénible à laquelle il s'est consacré avec tant d'abnégation et de courage...

CCXCII. — De Londres, ? septembre 1851. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier* (1).

... Quand tu verras Thiers, cher frère, tu voudras bien lui *réciproquer* mes sentiments d'amitié : je suis très charmé de le voir dans d'aussi bonnes dispositions et ne demande qu'à le voir s'y maintenir. Je suis au surplus de l'avis de Célimène, il ne faut pas se brouiller avec... J'attends des nouvelles, etc....

Firmin Rogier avait eu raison d'écrire à M. d'Hoffschmidt le 18 mai que des complications graves allaient surgir en France.

Le Prince-Président avait attaqué ouvertement la majorité conservatrice de l'Assemblée dans son discours de Dijon (1er juin). Il l'accusait de lui avoir refusé son concours lorsqu'il avait voulu faire le bien et améliorer le sort des populations. Il avait dit que son courage et son énergie ne manqueraient pas à la France, le jour où elle les lui demanderait (contre l'Assemblée évidemment).

On s'était fort ému d'une déclaration aussi nette.

Les *fusionnistes* avaient jeté les hauts cris. Le comte Molé, oubliant (écrivait F. Rogier le 2 juin) son impassibilité habituelle, s'était écrié que le langage du Président était un cri de guerre jeté à l'Assemblée. Thiers qui s'attendait (lettre du 26 juin) à ce que Louis-Napoléon fût « assez mal conseillé ou inspiré pour proposer des modifications à la loi du 31 mai 1850 », estimait que ce serait « tant pis pour lui, que sa chute serait au bout de cette tentative, et que quant à lui, il était, dans ce cas, bien décidé à lui faire une guerre à outrance ».

La Bourse avait baissé. Un coup d'État paraissait imminent ; l'armée était prête à seconder le Président, d'après ce qu'affirmaient les fidèles de l'Élysée. Changarnier s'était cependant porté garant de la loyauté des soldats

(1) Charles Rogier était allé passer une vacance de quelques jours à Londres. Sa première visite avait été pour l'exposition du Palais de Cristal, où « la Belgique, disait-il, faisait fort bonne figure par la solidité et la variété de ses produits ».

et des généraux. « Personne ne les obligera à marcher contre l'Assemblée », s'était-il écrié tout frémissant d'indignation à la pensée qu'on pouvait supposer l'armée désireuse de voir « la honte et les misères des gouvernements des Césars alternativement proclamés ou changés par les prétoriens en débauche ». Avec une assurance singulièrement outrecuidante, qui fait sourire quand on se rappelle la nuit du 2 décembre 1851, il avait prononcé la phrase historique : « Mandataires de la France, délibérez en paix ! »

Comme le flot des pétitions pour la revision de la Constitution montait toujours (il y en avait déjà 600,000 à la date du 11 juin), on finit par en délibérer. La proposition rallia les adversaires de la République, sauf une fraction d'orléanistes, mais elle ne fut votée le 28 juillet que par 446 voix contre 278, soit par une majorité de moins des trois quarts, ce qui la fit échouer.

Survinrent les vacances parlementaires pendant lesquelles les républicains organisèrent, pour remplacer les sociétés politiques interdites, de nouvelles sociétés secrètes où l'on étudiait les moyens de culbuter, aux élections de mai 1852, la majorité conservatrice. De son côté le Prince-Président faisait pressentir par son aide de camp, le général Fleury, les dispositions de ceux des officiers supérieurs dont il allait avoir besoin pour la réalisation du coup de force, que d'aucuns disaient être désormais bien arrêté dans sa pensée, quoique F. Rogier ne crût pas (lettre du 14 juin) qu'il pousserait le goût des aventures jusqu'au point de tenter un coup de main à l'aide de *prétoriens en débauche* contre l'Assemblée.

L'Assemblée ayant pris ses vacances, Rogier prit aussi les siennes qu'il passa en Belgique, où il assista en septembre à une lutte très vive provoquée par la résistance du Sénat qui s'opposait à l'adoption du projet de loi sur les successions déjà accepté par la Chambre. La dissolution de notre Chambre haute donna gain de cause au Gouvernement.

Pendant son séjour à Bruxelles, Rogier reçut par M. Carolus, le conseiller de légation qui faisait l'intérim à Paris, des renseignements de nature à lui prouver que tout au moins l'entourage du Président demandait la lutte à main armée contre l'Assemblée. « Depuis quelques jours, écrivait M. Carolus le 20 septembre, il y a redoublement d'efforts de la part de certaines per-

sonnes de l'entourage pour l'entraîner à faire un coup d'État. Selon elles, le moment serait propice : l'Assemblée est absente, l'immense majorité des Conseils généraux s'est indirectement prononcée pour la prorogation des pouvoirs présidentiels à Louis-Napoléon, l'Élysée peut compter sur l'armée, etc. Le Président résiste, et il résiste parce que sa foi est toujours la plus vive qu'on ne pourra pas se passer de lui en 1852 et que dès lors, il est préférable de ne pas sortir aujourd'hui de la légalité... »

Le préfet de police Carlier aurait dit qu'il *était temps que les honnêtes gens fissent à leur tour une révolution.* Naturellement tous les ministres protestaient officiellement qu'il n'y avait rien de fondé dans les bruits de coup d'État; toutefois, dans l'intimité, l'un d'eux, M. Fould, ne cachait pas qu'il y avait quelque chose mais que le moment d'agir n'était pas venu (22 septembre).

Rentré de congé, Firmin Rogier apprit à n'en pas douter que la résolution du Prince était celle que Thiers avait soupçonnée (voir plus haut). En effet, le 13 octobre, il déclara au Conseil des Ministres que sa résolution bien arrêtée était de proposer à l'Assemblée l'abrogation complète de la loi du 31 mai 1851. Tous les ministres lui remirent leurs portefeuilles. Il accepta sans hésitation leurs démissions. Il s'était plaint d'avoir été continuellement attaqué par les hommes de la droite et battu en brèche par les chefs de l'Assemblée. Il paraît qu'il aurait dit (Rogier tenait ce propos d'un des démissionnaires) que, puisque les appuis qu'il avait cherchés dans la droite lui manquaient, il fallait bien, pour ne pas tomber, qu'il cherchât des soutiens ailleurs et que le rétablissement du suffrage universel lui en donnerait.

On annonçait que le préfet de police Carlier et le général Magnan, commandant de Paris, suivaient le ministère dans sa retraite. La nouvelle était vraie pour Carlier qui fut remplacé par M. de Maupas. Elle ne l'était pas pour le général Magnan...

CCXCIII. — Paris, 15 octobre 1851. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Le général Magnan n'a pas donné sa démission comme on l'avait annoncé. Il croit, c'est du moins le langage qu'il m'a tenu, qu'il y aurait de la lâcheté à se retirer, dans un moment où la position qu'il occupe peut offrir des dangers. Le Président de la République, loin de lui ôter son commandement, va au contraire le rendre plus considérable en y joignant celui de la 1re division militaire. Avec ces forces importantes, il répond de la tranquillité de la capitale et des départements qui forment la 1re division militaire. Il a une artillerie formidable à sa disposition et il n'hésiterait pas à l'employer contre la révolte. Quant à un coup d'État, l'honorable général ne croit pas qu'on le tente : jamais il n'y prêterait les mains et, si la proposition de le seconder lui était faite, il n'y répondrait qu'en se démettant de son commandement; il est bien décidé à rester dans les limites de la Constitution et de la légalité...

D'après M. Seignobos, c'est sur le conseil des généraux Saint-Arnaud et Magnan, « ses hommes de confiance », que le Président aurait ajourné son coup d'État. Le général Magnan se borna, dit-il, à avertir les officiers généraux de Paris dans une allocution : « Il peut se faire que d'ici à peu de temps votre général en chef juge à propos de s'associer à une détermination de la plus haute importance. Vous obéirez passivement à ses ordres ». (M. Seignobos ne donne pas la date de cette allocution).

Quant à Saint-Arnaud, devenu ministre de la guerre le 26 octobre, il fit arracher dans les casernes l'affiche qui reproduisait l'article du décret de 1848 donnant au Président de l'Assemblée le droit de requérir directement la force armée.

Ce seraient surtout, selon Belouino (*Hist. d'un coup d'État*, 1852), les mesures énergiques de défense prises par le questeur, le général Bedeau, pendant la prorogation de l'Assemblée, qui auraient fait ajourner le coup d'État à la fin de l'année.

La composition du cabinet nouveau (26 octobre) excita, au dire de

Rogier, plus d'étonnement (1) et d'inquiétude que de sympathie. On assurait dans le monde diplomatique que M. de Persigny en serait la force motrice : il était caché dans la coulisse.

Huit jours après, à la reprise des travaux parlementaires, le Président envoya à l'Assemblée un message dans lequel il demandait l'abrogation de la loi du 31 mai comme incompatible avec le suffrage universel. On a fait remarquer avec raison qu'il tendait ainsi à la majorité conservatrice de l'Assemblée un piège où elle allait tomber en repoussant cette demande d'abrogation : elle accroîtrait encore l'impopularité que lui avait value la loi qui supprimait 3 millions d'électeurs.

La Montagne et une partie de la gauche seules accueillirent le message avec quelque sympathie.

Le 7 novembre, les questeurs (Baze, général Leflot et de Panat) ayant constaté que le Ministre de la guerre avait fait déchirer dans les casernes l'affiche du décret de 1848 qui donnait au Président de l'Assemblée constituante le droit de requérir la force armée, proposèrent que l'Assemblée législative conférât à son Président « le droit de requérir la force armée et toutes les autorités ».

CCXCIV. — PARIS, 11 NOVEMBRE 1851. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

> ... L'échec complet qu'a subi son message dans le monde politique, le triste accueil que cette communication a reçu de l'Assemblée, la certitude que l'abrogation de la loi du 31 mai sera repoussée par une immense majo-

(1) On y trouvait des noms absolument nouveaux dans la politique.

Il était composé de MM. de Thorigny (intérieur), Turgot (affaires étrangères), Corbin (justice), Giraud (instruction publique), Lacrosse (travaux publics), Casabianca (agriculture et commerce), Blondel (finances), Fortoul (marine), De Saint-Arnauld (guerre). Rogier traçait d'eux, dans une lettre du 27, des portraits assez curieux. Le 1er novembre, M. Daviel remplaça M. Corbin et M. Casabianca remplaça M. Blondel. Le portefeuille de l'agriculture et du commerce passa à M. Lefebvre-Durullé.

rité [1] et la proposition des trois questeurs ont causé au Président de la République une vive irritation qu'il se met peu en peine de dissimuler et dont ses intimes se font l'écho... « Si vous ne votez pas la nouvelle loi électorale, a dit Persigny à des députés, cent mille faubouriens viendront vous la faire avaler, c'est moi qui vous le dis. »

Le Ministre de l'intérieur, M. de Thorigny, lui a dit : « Si l'Assemblée veut tirer l'épée, eh bien qu'elle le tente, nous sommes prêts à la tirer aussi ».

... Quand je vois les chefs des deux camps, poussés par je ne sais quelle fatalité, s'attacher à provoquer les conflits, à augmenter les difficultés de la situation et à préparer en quelque sorte tous les éléments de la guerre civile, je suis porté à croire que ce que me disait il y a deux jours encore M. le duc de Broglie n'a rien d'exagéré : « Nous sommes tous fous et nous sommes tous perdus ».

La proposition des questeurs fut repoussée à une majorité de plus de cent voix, grâce à une coalition (il n'y avait plus guère que des votes de coalition dans cette assemblée expirante) entre les bonapartistes avoués ou secrets et les montagnards qui étaient pleins d'une assurance inouïe dans la résistance que ferait à toute tentative d'un coup d'État, royaliste ou napoléonienne, *une sentinelle invisible,* le peuple.

On se préoccupait tout au moins autant à Bruxelles qu'à Paris de l'issue de ces dissentiments graves et prolongés entre le Président et les députés. M. d'Hoffschmidt, qui journellement en quelque sorte était mis par Rogier au courant des divers incidents de la crise et de l'attitude de la population parisienne, lui demanda le 28 novembre ce qu'auguraient les membres du corps diplomatique, qui pressentaient un coup d'État.

CCXCV. — Paris, 30 novembre 1851. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Nous ne tarderons pas à arriver au cinquième acte du drame... Chacun s'y attend et chacun y paraît résigné.

---

[1] Les prévisions de Rogier ne se réalisèrent pas sur ce point. L'urgence ne fut repoussée en seconde lecture que par trois voix; le projet fut repoussé à six voix de majorité.

L'indifférence de la population de Paris est extrême, et si demain elle apprenait que les portes de l'Assemblée sont fermées et que le Président de la République en a mis les clefs dans sa poche, pas un bras ne s'armerait pour protéger les représentants de la France; cela est on ne peut plus probable...

Le surlendemain, 2 décembre, à 10 heures du matin, Rogier envoyait à son Gouvernement une dépêche par laquelle il annonçait que Louis-Napoléon avait *dissous l'Assemblée* et *rendait le peuple entier juge entre elle et lui.*

CCXCVI. — Paris, 2 décembre 1851. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

Analyse. — Il confirme les nouvelles contenues dans la dépêche du matin. Il ajoute : « Ma lettre de dimanche et mes rapports précédents vous les avaient d'ailleurs clairement fait pressentir ».

La police, aidée par l'armée dont maints généraux étaient gagnés à la cause de Louis-Napoléon, avait dans la nuit du 1er au 2 décembre arrêté les membres influents de l'Assemblée, orléanistes, légitimistes ou montagnards. Ceux des représentants qui avaient échappé à ses recherches ou que le nouveau ministre de l'intérieur, M. de Maupas, avait dédaigné de faire arrêter, trouvèrent le 2 décembre la salle des séances occupée par l'armée.

Vainement la déchéance du Président de la République fut prononcée dans l'après-midi de ce jour par un groupe important de conservateurs réunis à la mairie du Xe arrondissement; vainement la Haute-Cour manifesta-t-elle l'intention de mettre en jugement Louis-Napoléon aux termes de la Constitution de 1848; vainement un groupe de républicains décidés prononça-t-il à son tour, le 3 décembre, la déchéance du Président et provoqua-t-il la population de Paris à combattre Louis-Napoléon.

On n'écouta guère, sauf dans les faubourgs ouvriers, les appels à la résistance. L'armée, fort excitée du reste par ses chefs, remporta une victoire facile sur les insurgés.

Dans quelques départements où *l'esprit était mauvais* (style des journaux de l'Élysée) et la foi républicaine mieux enracinée, la résistance fut plus énergique. Le Gouvernement nouveau y mit bon ordre par la création des commissions mixtes [1].

Les bases de la nouvelle Constitution sur laquelle Louis-Napoléon demandait que les 20 et 21 décembre les citoyens et les soldats votassent par *oui* ou par *non* étaient les suivantes : —

Le Président serait élu pour dix ans. Il aurait tout le pouvoir exécutif et ne serait responsable que devant le peuple.

Il serait assisté de trois corps : un conseil d'État nommé par lui, qui préparerait les lois ; un corps législatif élu au suffrage universel, discutant et votant les lois et les budgets ; une « seconde assemblée » nommée par le Président comme « gardienne du pacte fondamental et des libertés publiques ».

Les ministres seraient choisis par le Président et ne dépendraient que de lui : ils ne seraient plus responsables.

Le suffrage universel, tel qu'il fonctionnait avant la loi du 31 mai 1850, serait rétabli.

Quatre jours avant que le peuple français se prononçât, l'ancien ambassadeur de Belgique en France appréciait la situation de Paris dans la lettre suivante (dont nous avons donné une analyse, en 1894, au troisième volume de notre *Histoire de Charles Rogier*, p. 105).

---

(1) On a, depuis lors, stigmatisé dans tous les camps ces commissions (un préfet, un général, un procureur général) jugeant sans appel et pouvant renvoyer au conseil de guerre ou décider l'internement, l'expulsion, la déportation. Le nombre total des individus arrêtés ou poursuivis à l'occasion de l'insurrection de décembre 1851 est connu. D'après un document signé de Maupas (trouvé aux Tuileries en 1870), ce nombre aurait été de 26,642. Il y en eut 6,501 mis en liberté, 5,108 soumis à la simple surveillance, 15,033 condamnés (dont 915 pour délits de droit commun); 239 furent déportés à Cayenne et 9,530 en Algérie ; 1,545 furent expulsés, 2,804 internés. (Voir Seignobos.)

CCXCVII. — Beloeil, 16 décembre 1851. *Lettre du prince de Ligne à Charles Rogier, ministre de l'intérieur.*

... Je reviens de Paris [1]. Il y règne une grande tranquillité. On ne doute aucunement qu'elle ne se maintienne.

Les mesures les plus rigoureuses seront employées pour atteindre ce but.

Je ne pense pas que l'élection entraîne de nouvelles tentatives de désordres. L'armée marche comme un seul homme et, sur un signe de ses chefs, elle ferait sauter toutes les maisons de la capitale.

Un fait assez curieux a surgi de l'événement du 2 décembre. C'est le dégoût, la lassitude, la réaction morale contre le gouvernement parlementaire en France. L'Assemblée, en effet, était devenue un estaminet politique et une tour de Babel d'opinions. Elle tournait à la Convention et, si le mois de mai 1852 fût arrivé au milieu de tous ces pouvoirs affaiblis et de ces tiraillements hostiles, vous eussiez vu surgir la plus abominable Jacquerie dont l'histoire ne nous eût pas encore offert d'exemple.

La mèche est éventée, le fantôme de 1852 écarté. Le Président a rendu un immense service à l'humanité, car il s'agissait de la lutte de la barbarie contre elle.

J'ai vu M. de Morny. J'ai été très content de son langage par rapport au Roi et à la Belgique. Faisons toutefois grande attention à une chose, c'est de ne prêter le flanc à aucune intrigue. Ne permettons pas le séjour des réfugiés politiques dangereux, non plus qu'à rien de ce qui sentirait le Coblence ou le Pilnitz en faveur de princes aînés ou cadets.

Après Cromwell les Stuarts revinrent, mais il faut laisser marcher l'avenir et balayer la place. Je pense que nous devons seconder le Président dans sa mission pour le rétablissement de l'ordre, dans la mesure de nos institutions qui chez nous sont un Palladium. Tous les gouvernements sont unanimes, à en juger par le langage du corps diplomatique parisien, à l'exception de l'Angleterre qui ne rêve que plaies et bosses pour le Continent...

Comme on pouvait s'y attendre, le plébiscite des 20-21 décembre 1851

---

[1] Ce n'est qu'incidemment que le Prince parle de Paris et du Président. Sa lettre avait pour but de demander au frère de son successeur en France qu'il voulût bien nommer bourgmestre un conseiller communal auquel il s'intéressait.

fut un triomphe pour Louis-Napoléon : il donna 7,481,280 *oui* et seulement 647,292 *non*.

Dans les entretiens que F. Rogier eut avec les Ministres au lendemain de ce triomphe dont, comme tous les diplomates étrangers, il ne pouvait que les féliciter en attendant qu'il fût admis à présenter des félicitations officielles au chef de l'État, il s'efforça « de n'éveiller aucun sentiment de défiance et d'inspirer la conviction que la Belgique tenait essentiellement au maintien de ses bons rapports avec la France sans s'inquiéter de la forme de son gouvernement, et qu'elle entendait rester étrangère à l'organisation intérieure et à la politique intérieure des autres pays ». Cette attitude, absolument conforme à nos devoirs de neutralité, fut très appréciée du Gouvernement français. M. de Turgot lui en donnait encore l'assurance le 26 décembre et Rogier s'empressait de le faire savoir à Bruxelles.

Le Président de la République lui témoigna « beaucoup de bienveillance » le 1er janvier 1852, manifestant sa volonté bien arrêtée « de concourir au maintien de la paix générale et son désir de voir s'étendre et se consolider les excellents rapports de bon voisinage qui existaient entre la France et la Belgique ».

M. d'Hoffschmidt, accusant à Rogier la réception des lettres qui donnaient des renseignements si rassurants sur les dispositions du Président que l'on disait animé d'intentions fort hostiles pour la Belgique, ajoutait : « Sa Majesté et ses Ministres ont reçu avec le plus vif intérêt cette communication qui ne fait que confirmer l'opinion que le Gouvernement belge s'était formée des vues sages et bienveillantes du Prince-Président... J'ai été chargé de vous inviter à être, en cette occasion, l'organe des sentiments du Gouvernement du Roi dans une audience dont vous ferez sans retard la demande au Prince ».

L'audience fut accordée le 15 janvier 1852. Firmin Rogier, qui la considérait justement comme d'une extrême importance, avait, immédiatement en rentrant de l'Élysée, jeté sur le papier — où nous les avons retrouvés — tous les détails qu'il a dû transmettre le lendemain à Bruxelles... (Nous donnerons seulement les principaux passages de sa lettre.)

CCXCVIII. — Paris, 16 janvier 1852. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... Quand j'entrai dans le cabinet, Son Altesse s'approcha de moi en souriant, me prit la main qu'il serra affectueusement et me fit asseoir à ses côtés... Il me parla des bruits absurdes qui avaient été répandus en Belgique et dans les autres contrées et qui attribuaient au gouvernement français des projets d'invasion et de conquêtes. Il se plaignit surtout des journaux anglais qui les avaient propagés. Il s'étonna des préparatifs de défense qui se faisaient sur les côtes d'Angleterre pour les mettre à l'abri d'une descente que la France méditait. Au reste, ajouta-t-il, l'armement formidable du littoral a toujours été le *dada* du duc de Wellington et de certains membres influents de la haute aristocratie. Je me souviens qu'au temps de mon exil et me trouvant chez le duc de... dont la résidence située au milieu des montagnes était entourée de fossés et de quelques tourelles, mon hôte me dit : Quand les Français arriveront ici, ils nous trouveront disposés à nous défendre et n'auront pas bon marché de moi.

Comment, que voulez-vous dire par les mots : *Quand les Français viendront ici...?* Eh, sans doute, reprit-il très sérieusement, ne savez-vous pas que le roi Louis-Philippe médite une descente en Angleterre et qu'avant six semaines il la tentera...

L'idée fixe du duc de... était partagée par toutes les personnes considérables qui se trouvaient alors réunies dans le château...

On se serait aussi fort ému en Belgique de nos projets de conquête. Dites-moi donc, si vous le savez, ce qui a pu donner lieu à de telles rumeurs...

— Que sais-je, Monseigneur, peut-être une phrase insérée sans arrière-pensée, je n'en doute pas, dans un projet de décret sur la réorganisation des divisions militaires en France.

— Ah! oui, répondit le Prince, je sais ce que vous voulez dire : *tant que les frontières ne seront pas changées.* Eh! mon Dieu! doit-on s'émouvoir pour quelques mots auxquels ni mon ministre de la guerre, ni moi, ni mon cabinet n'avons certes pas attaché la plus légère signification? Est-ce donc ainsi que nous dénoncerions nos projets belliqueux si nous en avions médité? Nous, penser à nous agrandir au dehors! N'avons-nous donc pas assez à nous occuper au dedans, à y remettre tout en ordre, à y rétablir le

règne des lois, à donner une nouvelle impulsion à notre commerce, à notre industrie qui ont tant souffert, à encourager les grands travaux, à ouvrir partout de nouvelles communications? Non, non, nous ne voulons pas la guerre, à moins qu'on ne nous y force, mais ce n'est pas à prévoir; l'intérêt de toute l'Europe aujourd'hui n'est-il pas de conserver la paix?

Au lieu d'une déclaration de guerre, c'est d'un bon traité de commerce qu'il s'agit entre nous... M. de Turgot vous l'aura déjà exprimé en mon nom... J'espère qu'aucune difficulté sérieuse ne s'élèvera à ce sujet, ni d'un côté ni de l'autre. Pour nous, nous y apporterons les vues les plus conciliantes; nous les attendons aussi de votre gouvernement et nous espérons, entre autres choses, qu'il est disposé à nous faire l'abandon de la contrefaçon; nous ne pourrions rien conclure sans ce sacrifice...

Quand on lit cette lettre et qu'on sait l'accueil fait par le Président à Rogier quinze jours auparavant, comme dans toutes les réceptions officielles, quand surtout on se rappelle — les documents précédents l'établissent — avec quel tact et quelle réserve discrète ce représentant de la Belgique neutre avait rempli ses fonctions sous les diverses administrations qui s'étaient succédé en France pendant vingt ans, on n'est pas peu surpris de voir l'intrigue que menait depuis trois semaines M. de Morny en vue de décider le Gouvernement belge à le rappeler et à lui donner pour successeur l'ancien plénipotentiaire comte Le Hon.

Il est vrai que M. de Morny (les journaux du temps l'ont dit assez) était fort des amis de M. le comte Le Hon.

Ce n'était pas difficile après tout de faire, comme on y travailla, suspecter d'orléanisme Firmin Rogier, qui avait épousé la belle-fille d'un général absolument dévoué à la cause de Louis-Philippe, et qui entretenait depuis 1830 des relations d'amitié avec des orléanistes de marque.

CCXCIX. — Bruxelles, 10 janvier 1852. *Lettre de Jules Van Praet à Charles Rogier.*

J'ai reçu successivement depuis ces dernières semaines trois lettres de M. de Morny. Ces lettres sont particulières et confidentielles. Je ne suis pas autorisé à vous les communiquer. Elles sont relatives à nos rapports avec le

Gouvernement français. Je viens de les relire et je crois pouvoir, sans inconvénient, vous en transmettre les extraits suivants : —

Premier extrait. — 24 décembre.

La situation de l'Europe est changée depuis quelques jours par les événements de Paris : je pourrais même ajouter par la retraite de lord Palmerston encore davantage. Je crois que jamais les bons rapports entre la Belgique et la France n'ont été plus désirables qu'aujourd'hui. J'ai été un excellent, honnête et bienveillant interprète jusqu'ici et je désire l'être toujours. Je ne crois pas facilement aux rapports de police petite ou grande, mais je ne dois pas vous dissimuler que ma tâche est difficile, les préventions sont grandes, et puis le langage et l'attitude de Rogier ici ne sont pas de nature à dissiper les nuages. Croyez-moi, il faut un autre agent que Rogier ici. M. Le Hon serait (entre vous et moi) un intermédiaire parfait pour conserver la bonne harmonie dont les deux Gouvernements ont tant besoin. J'en avais parlé au Prince qui m'avait chargé de vous le demander (1). *Depuis ces dernières communications* (il entend parler d'un rapport de Vienne sur de prétendus conseils donnés à l'Autriche par le Gouvernement belge), *le Prince n'a pas cru devoir rien demander de cette nature. Il s'est borné à me charger de dire que si le Roi accréditait M. Le Hon, il le verrait venir avec plaisir* (2).

Deuxième extrait. — 28 décembre.

Je regarde et j'ai fait envisager les bons rapports entre les deux pays comme le gage le plus sûr de la paix en Europe. Nous avons donc tout intérêt à les maintenir. Voilà pourquoi un intermédiaire qui est aussi avant dans l'intimité des deux côtés, offre l'avantage d'être cru par les deux, et vous le savez, quand dans un pays la croûte supérieure a été enlevée, quand les hommes politiques de premier ordre s'éloignent des affaires, les hommes secondaires prennent leur place et apportent leur petitesse de vues, leur susceptibilité, leur crédulité. On s'étonne souvent dans les sphères supérieures de la politique de voir accueillir de stupides calomnies dans des régions inférieures. Le Prince est au-dessus de tout ce qui l'entoure. Calculez bien tout cela. Je ferai toujours loyalement mes efforts pour que la vérité lui par-

(1) Il est permis d'en douter.
(2) De là à le demander, il y avait quelque distance.

vienne ; j'ai toujours réussi jusqu'à ce jour, mais plus la publicité disparaît, plus les commérages acquièrent de valeur. Pesez bien tout ceci. Voila pourquoi, je vous le répète, je verrais venir M. Le Hon avec plaisir. Le Prince m'a dit qu'il s'était déjà plaint de Rogier très vivement (1). *Est-ce que Quinette* (2) *n'en a rien dit? Aurait-il gardé pour lui cette commission par amitié pour Rogier? Ce serait un peu fort!*

Troisième extrait. — 7 janvier.

Si je vous ai demandé que ma lettre fût confidentielle, c'est que je n'ai aucune qualité pour vous écrire officiellement. Je pensais qu'il suffisait de bien établir à vos yeux la situation générale de nos rapports, l'attitude de votre Ministre ici, la défiance qui en avait été la conséquence, la nécessité d'avoir entre les deux pays deux intermédiaires intelligents et sûrs. Croyez que je vous ai dit sans intérêt personnel parfaitement la vérité (3). *Et cette vérité ne fait que prendre de plus grandes proportions.*

De Bruxelles, à l'abri de votre liberté, des organisations hostiles vont se former, des écrits, des imprimés furibonds vont pleuvoir. Déjà nous en sommes accablés. Voyez combien il serait utile de bien nous entendre. Voyez combien il sera difficile de contenter un gouvernement poussé par une opinion publique réactionnaire, impitoyable pour la presse française, et voyant s'opérer un pareil travail à ses portes. On fera beaucoup sans qu'on trouve ici que ce soit assez (4). *Et qui avez-vous pour faire bien apprécier la mesure et vos propres embarras. Vous n'avez que moi. Croyez-moi, la situation me préoccupe beaucoup, c'est en regardant dans l'avenir que j'appelle votre attention ainsi sur ce point.*

---

(1) Quand et à qui?

(2) M. Quinette, le ministre français à Bruxelles, était lié d'amitié avec les deux frères Rogier : il n'aurait pas manqué tout au moins de les prévenir discrètement.

(3) Cf. le document suivant.

(4) Charles Rogier écrit à son frère le 6 janvier 1852 : « Nous avons reçu hier le premier numéro d'un journal hebdomadaire, le *Bulletin français*, rédigé sous le patronage de d'Haussonville. Il est écrit en termes pleins d'amertume et de colère. Et le Gouvernement belge ne pourra pas en autoriser la continuation. Quinette a dû envoyer ce premier numéro à son Gouvernement. Si on t'en parle, tu pourras dire que c'est à notre insu et contre notre gré qu'il a paru, et que nous ferons tout ce qui sera possible pour en arrêter la publication. Nous entendons au surplus conserver en ceci comme en toutes choses notre libre arbitre, ayant pour base de notre conduite le désir de conserver des relations de bon voisinage. » (Cf. document CCC.)

Le Roi est d'avis que les observations ci-dessus ne sont pas sans importance.

En effet, la révolution du 2 décembre a rétabli en France un gouvernement personnel. La Belgique est sans contredit celui de tous les pays de l'Europe qui a avec la France les relations les plus importantes pour sa propre existence. Il est donc d'un grand intérêt pour elle d'avoir à Paris un agent qui soit agréable au Gouvernement personnel existant, qui soit à même de connaître et de faire connaître les mille incidents que fait naître la forme actuelle du Gouvernement (ainsi que M. de Morny le définit d'une manière fort exacte), qui soit enfin situé de manière à pouvoir conduire à bonne fin et avec les meilleures chances possibles la prochaine négociation commerciale (1).

Le Roi est disposé à croire qu'il y aurait une utilité réelle à charger M. Le Hon d'une mission spéciale qui aurait pour objet d'offrir des félicitations au prince Louis-Napoléon (2) et de sonder en même temps le terrain pour la négociation commerciale.

Un passage de la lettre de M. de Morny ne permet pas de douter que M. Quinette ait reçu du Ministre des affaires étrangères des instructions relatives à la mission de Belgique à Paris (3).

D'un autre côté, le Président a rappelé plusieurs fois dans ces derniers temps qu'à une certaine époque le Roi avait exprimé le désir de voir maintenir M. Quinette à Bruxelles. Il a suffi alors d'une simple manifestation du désir du Roi pour que l'on maintînt à Bruxelles M. Quinette, qui avait été envoyé par un pouvoir précédent et dont la nomination était due à l'influence et à l'amitié du général Cavaignac.

Le Roi n'hésite pas à croire, pour toutes ces raisons, que la question mérite une sérieuse considération.

J'ai à peine besoin d'ajouter que le Roi a voué au Ministre de Belgique à

---

(1) Le traité du 13 décembre 1845 expirait le 10 août 1852... « Le cabinet des Tuileries, en proposant la prorogation d'un contrat dont il recueillait la plus grande somme d'avantages, y mettait une nouvelle condition : la garantie de la propriété littéraire et la suppression de l'industrie des contrefaçons. » (Cf. *Patria Belgica*, t. II, article de Van de Weyer et Banning, et le document CCXCVIII.)

(2) Le Prince venait de faire notifier au roi Léopold son avènement à la présidence *décennale*.

(3) Voir plus loin. (Extrait d'une dépêche de M. de Turgot à M. Quinette, datée du 19 janvier 1852.)

Paris toute sa confiance et toute son estime, et n'a jamais eu qu'à se louer de ses services. Sa Majesté reconnait en lui un agent d'un caractère, d'un dévouement et d'une fidélité à toute épreuve et recherchera toujours, dans cette circonstance plus que dans toute autre, l'occasion de lui témoigner tout son intérêt et toute son affection.

Veuillez agréer...

CCC. — Bruxelles, 10 janvier 1852. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.* « Confidentielle. »

M. Thiers part demain pour l'Angleterre (¹). Nous n'avons pas eu de démarche à faire auprès de lui pour amener ce résultat. Il était décidé depuis huit jours à quitter la Belgique, ne voulant pas, disait-il, être pour ce pays qu'il aime la cause ou le prétexte de troubles quelconques dans ses relations avec le Gouvernement français. La conduite de M. Thiers ici a été d'ailleurs parfaite de convenance. Il a vu peu de monde et n'a pris aucune part à la publication de d'Haussonville.

Notre règle est celle-ci : — La Constitution et la tradition du pays consacrent le droit d'asyle pour les étrangers que les événements politiques éloignent de leur pays. Sans remonter aux siècles précédents, les anciens conventionnels, les *généraux bonapartistes*, les ministres de Louis XVIII, ceux de Louis-Philippe ont reçu l'hospitalité dans ce pays. Nous leur ouvrons nos portes à la condition qu'ils n'apportent point par leur conduite la brouille dans notre ménage, ou qu'ils ne nous suscitent pas de querelle avec nos voisins.

La publication de M. d'Haussonville devant produire ce dernier effet, nous l'avons averti que, s'il la continuait, nous serions, à regret, forcés de lui retirer la faveur de séjourner en Belgique, et la publication ayant continué malgré cet avertissement, on écrit aujourd'hui même à M. d'H. et à son collaborateur qu'ils auront à quitter le pays.

Quant à tourmenter ou à expulser des réfugiés qui vivent paisibles, ne

(¹) Il était du nombre des anciens représentants à l'Assemblée législative qui avaient été, par décret du 2 janvier 1852, *expulsés ou momentanément éloignés du territoire français pour cause de sûreté générale*. J'ai publié la lettre qu'il écrivit au Ministre belge avant de quitter Bruxelles, où beaucoup de ses amis et lui séjournèrent en décembre 1851 et au commencement de 1852. (*Charles Rogier*, t. III, p. 408.)

posent aucun acte, ne font aucune démonstration compromettante pour nous à l'intérieur ou pour nos bons rapports avec l'étranger, c'est ce que nous ne pouvons faire et ce que nous ne ferons pas en principe. Reste l'exception qui pourrait être motivée par l'importance même du personnage réfugié ou par le trop grand nombre ; dans ce cas *nous nous réserverions* d'agir selon ce que nous commanderait l'intérêt du pays.

Voilà tout notre système en cette matière délicate et nous croyons qu'il doit être approuvé par tous les gouvernements.

J'arrive à une affaire plus particulière et qui mérite toute notre attention. Il *est positif* que l'on intrigue auprès *du Président* pour lui inspirer des défiances et des répugnances à l'endroit de notre Ministre à Paris. On reproche à ce dernier son attitude et ses propos dans les salons de Paris. Le Prince s'en serait plaint vivement.

Cela étant, on attribue au Prince le désir de voir M. Firmin Rogier remplacé par M. Le Hon, lequel serait beaucoup plus apte à entretenir l'harmonie entre les deux gouvernements.

Tel est le résumé, mon cher ami, d'une correspondance de M. de Morny avec M. Van Praet. Comme tu le vois, ceci devient sérieux. Je suis bien convaincu que l'attitude et les propos que l'on attribue à notre Ministre à Paris sont de pure invention. L'intrigue est trop grossière pour ne pas crever les yeux (1). Est-on parvenu à te desservir auprès du Président, cela est très vraisemblable. Emploiera-t-on tous les moyens pour amener à Paris Le Hon en ta place? cela ne l'est pas moins. Tout annonce qu'un plan est formé dans ce but : M. Le Hon seul pourra sauver la question commerciale, il est parfaitement avec l'Élysée. M. Firmin Rogier, au contraire, y est mal vu ; le Président a fait connaître son désir de le voir éloigner ; sa présence à Paris ne pourra donc que compromettre nos intérêts, etc., etc.

Un premier point à éclaircir, ce serait de connaître ce qu'il y a au juste de fondé dans ce qu'écrit M. de Morny des dispositions du Président à ton égard. S'adresser directement à celui-ci serait le moyen le plus assuré de savoir à quoi s'en tenir. Mais il faut ici de la circonspection. Je suppose que s'adressant au Président, il te fasse entendre qu'en effet, il n'a pas eu toi la plus entière confiance. Il serait assez délicat de chercher à lui *démontrer*

---

(1) Charles Rogier, pas plus que ceux qui étaient au courant des relations existant entre Morny et la famille Le Hon, n'avait pris pour argent comptant la phrase de Morny : « Croyez que je vous ai dit sans intérêt personnel parfaitement la vérité ».

qu'il a tort ; tu ne pourrais guère que protester contre les calomnies, et tu ne pourrais pas lui annoncer l'intention de rester à Paris *quand même*. Il n'est pas d'exemple, je crois, de ministre rappelé parce que sa figure aurait déplu au Gouvernement auprès duquel il est accrédité. Mais je suppose que le Président te fasse entendre que tu ne lui plais pas, et que lui et son entourage te le fassent sentir à l'occasion, serait-il agréable et digne de rester, et n'aurais-tu pas à prendre l'initiative auprès de ton Gouvernement pour être rappelé ?

Je n'ai pas besoin de te dire, mon cher ami, que les dispositions du Cabinet sont excellentes pour toi : chacun est parfaitement édifié sur la moralité des ressorts que l'on fait jouer contre toi. Je ne veux pas assurer que dans tel ou tel cas donné le *haut-lieu* ne lâcherait pas pied, et je ne suis pas très satisfait de ce qui se passe en ce moment dans cette région-là. Ta présence à Bruxelles ne sera pas inopportune dans quelque temps. Peut-être un départ précipité donnerait-il lieu à des commentaires qui cette fois ne seraient pas tout-à-fait sans fondement.

Ce qu'il importerait de connaître, ce serait le *fond de la pensée du Président* et si décidément il a ou non à ton endroit les sentiments peu favorables qu'on lui attribue. Si tu fais la question toi-même et qu'il te réponde d'une manière peu satisfaisante, tu te trouves en quelque sorte dans l'obligation de rompre avec lui et Paris, et voilà ce qu'il faudrait éviter en ce moment.

Quelque personne tierce, *ami sûr*, voudrait peut-être mieux, Van de Weyer aura vu souvent le Président (1), serait-il impossible qu'il l'entretînt de cet objet et qu'il donnât les démentis en ton nom ? J'avoue qu'il m'est difficile de te donner une direction bien nette. Tant y a que ta position est minée par l'intrigue et que M. de Morny, pour tout dire, demande que tu sois remplacé par Le Hon que le Président, dit-il, accueillerait avec plaisir en ton lieu et place. Modère ton ressentiment, je te prie, et voyons ensemble la meilleure conduite à tenir. J'y réfléchirai encore. Ce qui arrive était d'ailleurs à prévoir dès le 2 décembre...

---

(1) A la demande du roi Léopold, M. Van de Weyer s'était rendu à Paris pour détourner le coup qui menaçait la famille d'Orléans, dont on annonçait que les biens allaient être confisqués. — Voir Th. Juste (*Van de Weyer*, t. II, p. 25).

CCCI. — Gand, 10 janvier 1852, 7 heures [1]. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Je vous ai écrit ce matin de Bruxelles, croyant partir pour Gand à 2 h. $^1/_2$. Au moment de me mettre en route, j'ai été arrêté par une communication du Ministre des affaires étrangères, qui a motivé un conseil.

Il venait de recevoir une lettre autographe où l'on exprimait assez catégoriquement le *désir* de voir nommer le susdit commissaire (M. Le Hon) pour les *premiers* jours de la semaine prochaine : il serait chargé de remettre la réponse à la notification qui vient d'être faite par le Président de son entrée en fonction, appuyé sur la presque unanimité des suffrages de la France.

Le Conseil, toujours animé des mêmes intentions, n'a pas cru qu'il y avait lieu de revenir de ses premières résolutions, à savoir : A. *Envoi à titre définitif :* CONTRE. B. *Envoi comme commissaire spécial :* A EXAMINER si les circonstances rendaient cette mission extraordinaire utile et convenable.

Le Ministère s'est montré d'autant moins disposé à revenir sur cette position prise, que les informations officielles que notre Ministre nous a transmises tendent à faire envisager cette mission non seulement comme inutile, mais même comme peu agréable au ministre français (M. de Turgot) spécialement chargé de la négociation.

Il a été décidé que les deux lettres arrivées ce matin de Paris seraient mises sous les yeux de Sa Majesté et que lundi on lui adresserait une réponse développée et motivée pour repousser, quant à présent, l'idée de l'envoi du commissaire spécial, soit pour le traité de commerce, soit même pour la remise de la réponse à la notification. Cette dernière formalité sortant des usages et la lettre du Président n'ayant été envoyée que par le Ministre résidant à Bruxelles, le Cabinet ne croit pas qu'il y ait lieu de faire une exception tout exprès en faveur de M. L... (Le Hon).

Nous ne savons précisément à quels motifs attribuer la persistance que l'on met à cette affaire que l'on doit savoir très désobligeante pour un des membres au moins du Cabinet... On a ici dans les allures quelque chose de *querelleur* à quoi on ne nous avait pas habitués depuis 1848. Veut-on amener une crise? C'est possible, mais ce ne serait pas un motif pour nous d'y aider.

---

(1) Charles Rogier était allé assister à un bal du Gouverneur de la Flandre orientale.

Si M. Turgot ne se soucie pas de l'arrivée de commissaires spéciaux qui viendraient enfoncer les portes ouvertes, sinon défaire ce qui est fait et arrêter ce qui marche tout seul, ne pourrait-il pas en écrire à Quinette, qui serait chargé d'en faire ici l'objet d'une insinuation?...

On nous a donné pour *certain*, de toute *certitude*, qu'il avait été fortement question d'une séquestration ou confiscation des biens de la famille d'Orléans. On a été même jusqu'à assurer que le décret avait été envoyé au *Moniteur* et que c'était à la résistance de De Morny qu'on devait attribuer le retrait de la mesure. Nous avons rattaché un moment cette *idée fixe* de l'envoi du Commissaire à cette grave et délicate affaire,..

Le Conseil des Ministres, ayant examiné les questions relatives à la mission spéciale de Paris, chargea le Ministre des affaires étrangères de soumettre au Roi certaines observations qui font l'objet du rapport suivant, dont Firmin Rogier reçut communication par son frère.

CCCI^bis. — 20 janvier 1852. *Rapport au Roi par M. d'Hoffschmidt.*

Sire,

Suivant les intentions de Votre Majesté, j'ai saisi le Conseil des questions relatives à la mission de Paris. Il en a fait l'objet d'un mûr examen et il m'a chargé de soumettre à Votre Majesté les observations que cet examen lui a suggérées.

Son attention s'est portée sur les points suivants :

1° Depuis le 2 décembre, M. Firmin Rogier a-t-il cessé d'être bien vu du Président de la République et de son Gouvernement?

Ce qui a fait naître des doutes, c'est une correspondance particulière de M. de Morny, dont M. Van Praet nous a transmis des extraits. Mais qu'il nous soit permis de le dire à Votre Majesté, ne peut-on pas supposer que l'opinion de M. le Ministre de l'intérieur de France a subi l'influence de ses relations bien connues avec M. le comte Le Hon? En demandant la nomination de ce dernier, n'a-t-il pas exprimé plutôt son désir personnel et ses préférences que ceux de ses collègues et du Prince-Président?

M. de Morny prétend *que le langage et l'attitude de M. Rogier ne sont pas faits pour dissiper les nuages, qu'il en est résulté des défiances, que le Prince s'en serait plaint vivement.*

Si ces assertions étaient fondées, elles seraient graves, mais Votre Majesté remarquera qu'elles ne sont appuyées sur aucune preuve et tous les faits tendent, au contraire, à établir qu'elles manquent de toute base sérieuse. La correspondance de notre Ministre, qui entre dans des détails très précis, n'a laissé aucun doute à cet égard.

L'accueil que, tout récemment encore, il a reçu du Président de la République et du Ministre des affaires étrangères, démontre à l'évidence que M. Rogier n'a rien perdu de l'estime ni de la confiance qu'on lui a constamment témoignées.

Et que Votre Majesté me permette d'insister sur ce mot *constamment*. M. Rogier, en effet, a su, depuis 1848, traverser heureusement les circonstances les plus délicates, entretenant les meilleures relations tant officielles que personnelles avec les différens pouvoirs qui se sont succédé et contribuant à épargner au pays toute difficulté ou embarras quelconque dans ses rapports avec la France.

2° Dans l'hypothèse où le déplacement du Ministre actuel serait reconnu utile pour un motif quelconque, y aurait-il lieu de le remplacer par M. le comte Le Hon?

Cette question, envisagée au seul point de vue de l'intérêt public, a soulevé dans le sein du Conseil les plus graves objections. Le Conseil a été unanimement d'avis qu'il lui serait tout-à-fait impossible de soumettre une semblable proposition au Roi.

M. Le Hon, il y a peu d'années, a quitté Paris dans des circonstances qui sont présentes à la mémoire de tout le monde; il est inutile de les rappeler [1]. Sans remonter à l'origine des préventions suscitées contre M. Le Hon, nous constaterons que ces préventions ne sont pas encore effacées.

Il est une autre considération qui ne peut manquer de frapper Votre Majesté : si l'insinuation de M. de Morny était aussi fondée qu'elle paraît l'être peu, le Gouvernement français demanderait non seulement le rappel d'un agent diplomatique entouré d'une juste considération, mais il désignerait même, en quelque sorte, son successeur. Que cette désignation se produise par voie indirecte, soit; toujours est-il qu'elle tend à gêner la liberté des résolutions du Gouvernement. Votre Majesté jugera mieux que personne quelle serait la portée d'un pareil précédent. D'autres gouverne-

---

(1) Cf. Th. Juste, *Le comte Le Hon*.

mens ne se croiraient-ils pas en droit de formuler les mêmes prétentions, et quelles raisons pourrait-on alléguer pour refuser à nos voisins du Nord ce qu'on aurait accordé à nos voisins du Midi ?

3° Y a-t-il lieu d'adjoindre à notre Ministre à Paris un autre plénipotentiaire pour les négociations commerciales avec la France?

Votre Majesté ne l'ignore pas, le Gouvernement français, par l'organe de M. de Turgot, a exprimé le désir que ces négociations restassent confiées, d'une part, au Ministre des affaires étrangères, et, de l'autre, au chef de la Légation de Belgique accrédité près du Gouvernement français. Il est à remarquer, en effet, que les points essentiels des négociations sont, à ce moment, éclaircis; les industries intéressées ont été entendues; toutes les questions ont été débattues dans des conférences secrètes et les dispositions principales sont déjà convenues. Tout fait prévoir une solution prompte et satisfaisante. Où serait, du moins quant à présent, l'opportunité de la nomination d'un plénipotentiaire? Une telle démonstration ne s'expliquerait qu'en présence de difficultés qui n'existent pas aujourd'hui et qui ne sont pas à prévoir. En ce moment, en éveillant l'attention publique, elles nuiraient évidemment aux négociations qui ont besoin d'être tenues secrètes.

4° Y a-t-il lieu de charger un envoyé spécial, en mission de courtoisie, de porter au Président de la République la réponse de Votre Majesté aux lettres de notification?

Votre Majesté remarquera que ce procédé aurait un caractère tout exceptionnel. Il serait, dans le cas actuel, sans réciprocité. En effet, c'est M. Quinette, c'est-à-dire le Ministre de France à Bruxelles, qui a eu l'honneur de remettre la notification à Votre Majesté. Il n'y a point eu d'agent spécial. Il nous semble donc naturel qu'il n'y en ait point non plus pour la réponse. C'est pour cette raison même que les différentes Cours se borneront sans doute à faire parvenir leurs réponses à Paris par l'intermédiaire de leur légation permanente.

Cette démarche isolée, faite par la Belgique, ne donnerait-elle pas lieu aussi à des interprétations fâcheuses? La Belgique doit se tenir éloignée de tout excès, de toute exagération réelle ou apparente; un trop grand empressement ne lui irait pas mieux qu'une froideur systématique.

Nous sommes d'avis, Sire, qu'elle ne doit pas non plus chercher à se créer des moyens d'influence à l'aide de relations intimes et exclusives qui la feraient intervenir dans les luttes qui existent, dit-on, à l'Élysée (1). Ces

(1) Entre MM. de Morny et de Persigny.

moyens d'influence ne pourraient-ils pas être compromettants pour Elle? C'est cette ligne de prudence et de neutralité que nos instructions ont constamment tracée à notre Ministre plénipotentiaire qui, j'ai tout lieu d'en être convaincu, ne s'en est jamais écarté.

Telle est, Sire, l'opinion que le Conseil a cru devoir exposer en toute franchise à Votre Majesté, accomplissant ainsi ce que lui commandent ses devoirs envers Votre Majesté et sa responsabilité vis-à-vis du pays. Il a examiné les choses au point de vue général, se bornant à constater des faits et tirant de ces faits les inductions qui lui ont paru justes et logiques. Il espère que Votre Majesté appréciera ses loyales intentions et voudra bien peser dans sa sagesse les considérations diverses que j'ai eu mission de lui soumettre.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

P. S. — Au moment où ce rapport allait être expédié, j'ai reçu la visite de M. Quinette, qui m'a lu une dépêche de M. de Turgot arrivée ce matin. J'ai l'honneur de mettre un extrait de cette dépêche sous les yeux de Votre Majesté.

Bruxelles, le 20 janvier 1852.

CCCI[illegible]. — Paris, 19 janvier 1852. *Extrait de la dépêche de M. de Turgot à M. Quinette.*

... Dans le cas où il serait question de l'envoi à Paris de commissaires spéciaux chargés de prendre part, de concert avec la Légation belge, aux discussions ultérieures que peut comporter la négociation pendante, vous auriez, Monsieur, à faire votre possible pour écarter cette idée.

En effet, loin d'offrir des avantages, sa réalisation serait de nature à retarder indéfiniment, si ce n'est à compromettre d'une manière sérieuse le succès de cette négociation, en mettant de nouveau en question les différents points sur lesquels elle porte et en plaçant personnellement en présence des intérêts très difficiles à concilier, par suite de l'obligation où se trouverait le Gouvernement français de s'adjoindre lui-même des commissaires spéciaux.

La rapidité des communications entre Paris et Bruxelles, la facilité qui en résulte pour l'envoi et la réception respectifs d'explications et surtout les dispositions amicales qui dominent les deux Gouvernements, doivent

déterminer le Cabinet de Bruxelles à persévérer dans la voie qui a été suivie jusqu'ici avec succès depuis six mois et qui consiste à circonscrire le cercle de la négociation dans les rapports exclusifs de la Légation belge avec mon Département.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne fassiez accueillir ces considérations par M. d'Hoffschmidt, et que le projet auquel je viens de faire allusion ne soit abandonné dans le cas où il aurait été formé...

CCCII. — Bruxelles, mercredi 21 janvier 1852. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

La réponse du Conseil a été transmise ce matin à S. M. On y a joint la communication faite par M. Quinette au nom de M. Turgot... Le Conseil s'explique modérément, mais catégoriquement. Il rend un juste hommage au Ministre en fonctions et déclare qu'il n'y a lieu d'envoyer le recommandé, ni définitivement, ni extraordinairement, soit pour une mission commerciale, soit pour une mission spéciale et de courtoisie.

Nous ne savons pas pertinemment quel accueil sera fait à cette déclaration. V. P. (Van Praet), que je n'ai pas vu ce matin, a donné à entendre à Frère que probablement l'opposition du Conseil ferait renoncer au projet, et, en effet, plus on l'examine, plus on le trouve impraticable. Il m'a donné hier l'assurance positive que le Roi ne songeait pas à modifier ici les hommes ni les choses. Il y a évidemment un recul. Je ne suppose pas en ce moment qu'on veuille prononcer un *quos ego*. On se bornera peut être à garder *alta mente repostum* le désappointement qu'on éprouve, à moins que la lumière ne se fasse dans les esprits fourvoyés et qu'on ne reconnaisse que la résistance du Ministère a été, encore cette fois, un service rendu. Nous saurons d'ici à quelques jours à quoi nous en tenir quant aux dispositions actuelles et il est permis de croire qu'on n'y persistera pas...

Le Roi ne persista pas en effet dans le projet d'envoyer le comte Le Hon en mission commerciale ou en mission spéciale à Paris. Il ne lui semblait plus nécessaire sans doute que M. Le Hon stimulât M. de Morny dans son opposition à la confiscation des biens de la famille d'Orléans, que le Prince-Président méditait depuis l'élection des 20-21 décembre 1851.

Des renseignements que Firmin Rogier avait recueillis à l'Élysée et au Ministère des affaires étrangères et qu'il avait envoyés à Bruxelles, il résul-

tait que les dispositions *définitives* de Louis-Napoléon quant aux domaines de la famille d'Orléans étaient modifiées dans un sens favorable à cette famille.

Définitives est bien le mot.

Il arrivait fréquemment que le Prince-Président modifiait à la dernière minute des plans arrêtés depuis longtemps, trompant ainsi les prévisions les mieux établies et déroutant ses conseillers. Le fait s'était encore produit tout récemment lors de la substitution de l'aigle impériale au coq gaulois sur les drapeaux et dans les armes de la France (1). Le marquis de Turgot, ministre des affaires étrangères, avec toute espèce de démonstrations amicales, donnait à Firmin Rogier, au sujet de la confiscation projetée, les assurances les plus formelles qui rendaient au Roi « une espèce de sécurité (2) ».

On supposait à Bruxelles comme à Paris que, « sur les supplications les plus vives de plusieurs membres de sa famille, et notamment de la princesse Mathilde, auxquelles la plupart de ses ministres avaient ajouté leurs instances », Louis-Napoléon s'arrêterait dans la voie où l'engageaient quelques « dangereux conseillers », dont le plus important et le plus convaincu était M. de Persigny (3). On écrivait de Paris à l'*Indépendance*, le 20 janvier : « L'élément modéré a pris le dessus dans le conseil du Prince : le projet de séquestre des biens des Orléans est abandonné ».

C'est ce que Firmin Rogier entendait dire par M. de Turgot. C'est la nouvelle qu'il transmettait à Bruxelles, et que son frère faisait connaître le 22 au soir, à ceux qui l'entouraient à la soirée du Ministre d'Angleterre (lettre du 23 à Firmin).

Mais, en ce temps de revirements subits et de transformations instan-

---

(1) *Indépendance belge* du 5 janvier 1852 : Correspondance de Paris.

(2) *Charles Rogier à Firmin Rogier* : lettre du 23 janvier 1852. *Firmin Rogier à d'Hoffschmidt* : lettre du 25 janvier 1852 (documents n^os CCCVI et CCCVII).

(3) Cf. M. de Maupas, *Souvenir du Second Empire*. Quand nous avons entretenu de cette question nos confrères de la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique dans la séance du mois de juin 1904, nous ne connaissions pas des pièces (découvertes récemment) qui en deux points d'ailleurs accessoires nous firent faire une rectification : 1° Persigny ne fut pas l'instigateur de cette mesure; 2° le Prince ne garda pas le silence sur les décrets dans l'audience donnée à Rogier le 25 janvier.

tanées (pour employer l'expression d'un journaliste), ce qui était vrai le matin cessait de l'être le soir.

Le *Moniteur français* du vendredi 23 janvier publia les décrets de confiscation, qui firent dire à un des chefs du parti orléaniste : Voilà le premier vol de l'Aigle !

Ces décrets faisaient du patrimoine de la famille d'Orléans deux catégories.

Les princes exilés étaient obligés de vendre dans un délai déterminé une partie des immeubles qu'ils possédaient en France. C'était ainsi d'ailleurs — on ne manqua pas de le faire remarquer — que, vingt ans auparavant (10 avril 1832), en avait usé Louis-Philippe envers les Bourbons de la branche aînée ; c'est ainsi que les Bourbons en avaient usé (12 janvier 1816) envers la famille Bonaparte.

Louis-Napoléon estimait que de hautes considérations politiques commandaient impérieusement de diminuer l'influence que donnait à la famille d'Orléans la possession de près de trois cents millions d'immeubles en France.

La *confiscation* atteignait une autre catégorie de biens.

Il était de droit public, en France, que les biens personnels du successeur d'un roi défunt fussent réunis au domaine de la couronne, du jour où il était appelé au trône. Cette maxime était fondée sur les anciennes traditions de la légitimité et de l'hérédité royales : le Roi et la France ne faisaient qu'un.

Quand Louis-Philippe monta sur le trône, il n'y vint pas d'après les règles fondamentales de l'antique monarchie. Prévoyant qu'une révolution pourrait le renverser comme Charles X, il avait, l'avant-veille du jour où il prêta serment en qualité de Roi des Français (le 7 août 1830), partagé toute sa fortune privée à ses enfants, à l'exclusion de son fils aîné, qui devait lui succéder. Sa prévoyance personnelle, comme disait le *Journal de Bruxelles* du 25 janvier 1852, voulait mettre ainsi le patrimoine des Orléans à l'abri des vicissitudes politiques, et Louis-Philippe passait pour un des princes les plus riches de l'Europe.

Louis-Napoléon considérait comme frauduleux et nul l'acte de donation.

De sa propre autorité, il disposait de tous les biens de cette catégorie et les appliquait à diverses œuvres [1].

Il ne faisait que s'approprier, après tout [2], une proposition de Jules Favre à la Constituante, proposition qu'une forte majorité avait repoussée sur le rapport de Berryer [3].

Les décrets provoquèrent à Paris de nombreux incidents : la retraite de plusieurs ministres, MM. de Morny [4] Fould, Rouher, Magne ; les « vives instances » que le Prince-Président dut faire auprès de MM. de Turgot, Ducos, Saint-Arnaud, Fortoul et Lefebvre-Duruflé pour qu'ils consentissent à demeurer à leur poste tout en condamnant les décrets [5] ; les désavœux de plusieurs orléanistes de marque qui s'étaient ralliés [6] au Prince-Président,

---

(1) On peut en voir le détail dans le journal *Le Ralliement* de Bruxelles, du 23 mars 1904, avec les considérants du décret restituant au domaine de l'État les biens meubles et immeubles qui sont l'objet de la donation du 7 août 1830.

(2) Cf. ÉMILE OLLIVIER, *L'Empire libéral*, vol. III, p. 9.

(3) Dans ce rapport, qui est du 10 octobre 1848, Berryer estimait que la donation du 7 août 1830 était un contrat librement consenti à une époque où son auteur n'était enchaîné, quant à la disposition de ses biens, par aucun lien du droit public français. « Jusqu'au jour (9 août) où il a accepté le pacte révocable qui s'est formé entre lui et la Chambre des députés, disait-il, le Prince n'était assujetti, ainsi que tous les citoyens français, qu'aux règles du droit commun. Il est monté au trône sous la foi de la validité de l'acte qu'il avait pu faire à son gré en faveur de ses enfants. L'événement qui l'en a fait descendre et qui en a éloigné sa famille en fondant la république justifie toute la précision de la fondation... Déclarer acquis à l'État les biens patrimoniaux de la famille d'Orléans, ce serait consacrer une atteinte violente au droit, à la propriété, ce serait prononcer une confiscation arbitraire .. La confiscation est rayée de nos codes ; elle ne doit plus y reparaître... En nos jours plus qu'en aucun temps, l'envahissement de la propriété, l'oubli du droit, le mépris des contrats seraient des exemples pleins de péril pour la sécurité de toutes les conditions sociales... »

(4) M. de Maupas, d'accord avec MM. de Cassagnac, auteurs de l'*Histoire populaire de Napoléon III*, mais en désaccord avec M. Ollivier, prétend que M. de Morny était *déjà* démissionnaire pour d'*autres motifs* dès le 14. Il n'en est pas moins vrai qu'il désapprouvait les décrets. Toutefois, il redevint vite l'un des collaborateurs de Louis-Napoléon

(5) Cf. DE MAUPAS.

(6) M. Thiers, à qui on disait que les princes d'Orléans auraient bien du mal à rentrer en France, répondait : « Bah ! Bah ! lorsqu'on est riche de 300 millions, on rentre partout et quand on le veut. » Ce mot imprudent n'aurait pas peu contribué à pousser le Président à publier les décrets : voilà ce qu'avait affirmé à Rogier « quelqu'un qui avait des rapports intimes avec l'Élysée ».

tels que les Mortemart, les Montalembert, les Moustier, les de Mérode; la démission à grand effet de M. Dupin, le procureur général à la Cour de Cassation, qui déclara le 25 janvier que, « se plaçant au point de vue du droit civil et du droit privé, de l'équité naturelle et de toutes les notions chrétiennes du juste et de l'injuste qu'il nourrissait dans son âme depuis cinquante ans comme jurisconsulte et comme magistrat, il éprouvait le besoin de se démettre de ses fonctions »; les tentatives inutiles faites par Berryer, Dupin, Dufaure, Vatimesnil, Barrot, etc., et par plusieurs membres du Conseil d'État, pour le retrait ou tout au moins l'amélioration des décrets.

Grand émoi au Palais de Bruxelles et dans les sphères ministérielles aussitôt que fut arrivée, le vendredi 23 dans l'après-midi, la dépêche télégraphique où Firmin Rogier annonçait les décrets et le changement de ministère. Le Roi écrivit immédiatement à son Ministre des Affaires étrangères la lettre qui suit :

CCCIII. — 23 janvier 1852. *Lettre de Léopold Ier à M. d'Hoffschmidt.*

Les nouvelles de Paris, complètement ignorées par mon Ministre à Paris, qui a eu la haute intelligence de les demander à M. Turgot, vous apprendront les mesures prises par le Gouvernement français contre les biens de la famille d'Orléans et l'effet rétroactif qu'il donne sur des biens qui, par le *droit commun* et une succession régulière, appartiennent à mes enfants.

Veuillez donc donner l'ordre à mon Ministre à Paris de protester contre cette mesure, qui mettrait ma famille, qui n'est pas française, mais qui, même par les traités, a le droit de succéder à des biens situés en France, *hors du droit commun*.

Mes enfants se trouvent dans la position de tout autre Belge et on ne voit pas de quel droit ils pourraient être frustrés de leurs biens.

Vous voyez comment, dans une affaire aussi importante, mon Ministre à Paris s'est laissé imposer par M. Turgot ce qu'il jugeait à propos de lui dire et à quel danger le pays peut être exposé par l'ignorance du diplomate résidant à Paris.

LÉOPOLD.

Veuillez envoyer un courrier avec vos instructions.

M. d'Hoffschmidt aura voulu ménager la susceptibilité légitime d'un fonctionnaire éminent qui ne manquait assurément ni d'*intelligence*, ni de fierté, et à qui on ne pouvait pas en conscience reprocher d'avoir été, comme tout le monde, dans l'*ignorance* des projets définitifs de Louis-Napoléon.

Nous ne sachions pas que ni Firmin Rogier ni son frère aient eu connaissance de *toute* la lettre du Roi. Du reste, M. d'Hoffschmidt pouvait se contenter de transmettre à Firmin Rogier l'ordre de protester. Et c'est ce qu'il a fait en n'envoyant de la lettre royale que ces lignes :

> Les nouvelles de Paris vous apprendront les mesures prises par le Gouvernement français contre les biens de la famille d'Orléans et l'effet rétroactif qu'il donne sur des biens qui, par le *droit commun* et une succession régulière, appartiennent à mes enfants. Veuillez donner l'ordre à mon Ministre à Paris de protester contre toute mesure qui mettrait ma famille, qui n'est pas française, mais qui, même par les traités, a le droit de succéder à des biens situés en France, *hors du droit commun*. Mes enfants se trouvent dans la position de tout autre Belge et on ne voit pas de quel droit ils pourraient être frustrés de leurs biens. [Ce sont ces lignes que j'ai reproduites dans mon *Histoire de Charles Rogier*, t. III, p. 423.]

Toutefois, M. d'Hoffschmidt doit avoir dit au Chef du cabinet que le Roi était mécontent de Firmin : on peut le conjecturer par cette lettre que Charles Rogier écrivait le jour même à son frère :

CCCIV. — Bruxelles, 23 janvier 1852. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier* (1re partie).

> La nouvelle que tu as transmise par la voie du télégraphe a produit ici une sensation que tu comprendras sans peine. Le changement de ministère était plus ou moins indiqué et il n'a pas autrement surpris, mais la mesure prise à l'égard des biens de la famille d'Orléans a excité en haut lieu une grande indignation et peu s'en faut qu'on n'en rende responsable notre Ministre à Paris; comme si l'empêcher eût pu dépendre de lui, ou comme si L. H. (Le Hon) eût été capable d'obtenir ce que son patron de M. (de Morny) n'a pu prévenir.

Le fâcheux dans ceci, c'est l'espèce de sécurité où l'on était entré à la suite des assurances que tu avais données et reçues du Ministre des affaires étrangères. Il a semblé que ce dernier s'était joué de toi, et on ne s'explique pas comment il a pu, après avoir tenu le langage que tu as rapporté, prêter la main à cet acte violent...

Firmin Rogier allait, pour ainsi dire, au-devant de la supposition quand, quelques heures après l'insertion au *Moniteur* des décrets auxquels M. de Turgot lui assurait que le Président ne songeait plus, il provoqua des explications dont, le 24, il informait M. d'Hoffschmidt, comme on va le voir.

CCCV. — PARIS, 24 JANVIER 1852. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... M. de Turgot m'a dit tantôt : « Oui, je vous avais donné l'assurance que cela ne se ferait pas... Il y a eu une discussion violente de trois heures à la suite de laquelle le Prince a signé les décrets... J'ai la conviction intime que c'est le langage inconvenant et presque menaçant de MM. Rouher, de Morny et Fould qui a tout perdu. Quand l'un de ces trois Messieurs s'est oublié au point de dire : « Monseigneur, on vous a fourré ces choses-là dans la tête », j'ai vu que c'en était fait et que le Président n'admettrait plus d'observations de personne et surtout de ceux qui le prenaient de si haut et se posaient en quelque sorte comme Maires du Palais... »

... J'abrège la longue conversation que j'ai eue avec M. de Turgot, mais ce que j'en rapporte suffira sans doute aux yeux du Roi et du Gouvernement pour mettre à couvert ma bonne foi aussi bien que celle de M. de Turgot. Au reste, tous ceux de mes collègues qui avaient intérêt dans cette circonstance à donner des renseignements exacts à leurs cours, avaient recueilli et transmis comme je l'ai fait moi-même les paroles rassurantes du Ministre sur l'abandon d'une mesure dont l'annonce est venue le lendemain jeter une stupéfaction si profonde et une alarme si vive dans Paris...

... Ce n'est pas, a dit aussi M. de Turgot, ce n'est pas M. de Persigny qui a poussé le Prince à prendre ces mesures. Mais, comme lui Turgot, si M. de Persigny reste au Gouvernement, c'est dans la pensée d'y pouvoir être utile et dans l'espoir d'apporter peut-être quelque adoucissement au mal, puisqu'il est malheureusement fait...

M. de Turgot paraît, en effet, avoir été un des ministres qui, suivant l'expression de M. de Maupas (*Souvenirs du second Empire*), « sans approuver les décrets, ne se croyaient pas solidaires avec leur collègue qui devait les contresigner et en assumer la responsabilité directe », et qui cédèrent aux « vives instances » de Louis-Napoléon dont nous avons parlé tout à l'heure. Il ne resta plus du reste aux affaires que quelques mois.

CCCVI. — BRUXELLES, 23 JANVIER 1852. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier* (suite).

... La mesure blesse profondément et justement le Roi des Belges. Il y aura probablement une protestation à adresser au Gouvernement français du chef des biens appartenant aux princes et princesses héritiers de la reine Louise. Ces princes sont Belges et on ne peut pas les traiter moins favorablement qu'on ne le ferait pour d'autres Belges. Or, il est manifeste que si des Belges avaient à se plaindre d'une confiscation qui frapperait leurs biens situés en France, le devoir du Gouvernement belge serait de leur venir en aide et de protester. Ce parti, en lui-même, est très grave, mais il paraît impossible qu'on s'en abstienne...

Il faut voir ce que vont faire les ministres des autres puissances... Il paraît difficile à croire que le Wurtemberg ne proteste pas (pour les enfants de la princesse Marie)... Les princes et princesses alliés aux familles royales étrangères n'obtiendront-ils pas des Gouvernements auxquels ils sont alliés des protestations? Croit-on que la Reine d'Angleterre verra de bon œil une mesure qui sera considérée comme dépouillant plusieurs de ses parents à divers degrés?... Comme c'est le bon plaisir qui règle aujourd'hui en France le droit public et le droit privé, s'il était possible d'obtenir que l'on fît une distinction entre les biens possédés par des princes étrangers et ceux qui ont continué de l'être par des princes français, ce serait pour la Belgique un avantage immense. Mais cette combinaison peut-elle être essayée ou seulement indiquée? Et si même on promettait quelque chose, après ce qui vient de se passer, qui pourrait compter sur la réalisation de la promesse?...

Nous allons examiner mûrement quelles sont la nature et la forme de la démarche à faire et tu recevras incessamment des instructions que le Roi aurait voulu expédier dès ce soir même,... à quoi nous nous sommes refusés...

Nos ministres s'étaient réunis, en effet, d'urgence l'après-midi. Charles Rogier, dans cette lettre que le départ du courrier de Paris le forçait à écrire précipitamment, résumait en quelque sorte ce qui s'était dit au Conseil.

> ... Nous nous réunirons encore ce soir. Nous n'avons reçu aucune espèce de nouvelle de Van de Weyer. Lui, l'ami du Président, lui qui allait en quelque sorte représenter à l'Élysée et y défendre les intérêts des familles de Claremont et de Bruxelles, qu'a-t-il fait? Qu'a-t-il su? Qu'a-t-il prévenu?...

Ce qui compliquait la situation, c'était le retard que subissait l'envoi de la réponse royale à la notification de la Présidence décennale :

> ... La réponse à faire à la notification, qu'on avait retenue au Palais depuis plusieurs jours, te sera expédiée ce soir avec la date d'hier. Il eût été presque impossible de la remettre après la connaissance officielle du décret qui offense si gravement le Roi, que le don ironique des trois vases...

Quelques jours auparavant, Louis-Napoléon avait envoyé M. de Sallandrouze porter à Léopold Ier trois vases en porcelaine de Sèvres en souvenir, dit une correspondance adressée de Paris à l'*Indépendance* le 9 janvier, de l'hospitalité gracieusement offerte par la Belgique aux artistes français dans sa dernière exposition.

> ... n'avait nullement préparé à ce coup sensible. Tu te borneras à remettre cette réponse (datée d'hier) au Président, et s'il venait à faire allusion au décret d'aujourd'hui, tu pourrais répondre que ton Gouvernement n'en avait pas encore connaissance, en ajoutant que tu ne doutais pas que le Roi n'en fût vivement affecté. De cette manière, la Belgique se sera mise en règle en ce qui concerne la courtoisie et on n'aura pas à lui reprocher une abstention qui vingt-quatre heures plus tard devenait inévitable...

Le jour même, en effet, M. Materne, chef du cabinet du Ministre des affaires étrangères, écrivait à Firmin que, sans perdre une minute, il devait demander audience pour la remise des lettres royales. Il était entendu, disait M. Materne, qu'il ne mentionnerait pas la circonstance que ces lettres n'étaient arrivées que le 24. Il fallait, sans le dire, laisser supposer qu'elles

lui étaient parvenues le 23. Il recevrait *probablement* l'ordre de protester contre les décrets.

CCCVII. — 25 JANVIER 1852. *Lettre de Firmin Rogier à M. d'Hoffschmidt.*

... En remettant au Prince la lettre du Roi, j'ai cru devoir lui faire remarquer que déjà depuis le 23 elle était entre mes mains et qu'elle n'avait pas, par conséquent, été expédiée de Bruxelles avant que les décrets concernant les biens de la famille d'Orléans y fussent connus. Le Prince m'ayant demandé si le Gouvernement m'avait déjà écrit à ce sujet, je lui ai répondu que je n'avais jusqu'ici reçu aucune lettre, mais que je ne pouvais douter que ces derniers actes n'eussent vivement affecté le Roi.

« Mon Dieu ! reprit le Prince, il m'a été moi-même très pénible de prendre de telles mesures, mais, vous le savez, la raison d'État commande à tout et il faut souvent y sacrifier ses propres sentiments. »

Le Prince me laissa ensuite entendre que peut-être il serait possible d'apporter quelque adoucissement dans l'exécution des décrets et que par exemple les biens provenant de la succession de M[me] Adélaïde et de M. le duc de Bourbon ne seraient pas atteints...

C'est à la fin de cette audience que le Prince fit allusion à certains bruits malveillants qui avaient été répandus sur l'attitude et les discours du Ministre de Belgique dans les dernières circonstances. Il dit à Rogier, en lui prenant la main, qu'il n'ajoutait aucune confiance à ces bruits.

L'intrigue ourdie contre Rogier avortait : il garda son poste à Paris.

Le 28 janvier, il fut chargé de remettre au Ministre des affaires étrangères la note-protestation qui avait été rédigée en Conseil des Ministres dans l'affaire des décrets. Il le fit savoir, d'après les instructions de M. d'Hoffschmidt, aux envoyés de Naples, d'Espagne, du Brésil, de la Saxe et du Wurtemberg, parce que leurs souverains étaient personnellement intéressés dans la question.

Le 29, Rogier remplit sa mission auprès de M. de Turgot en le priant de communiquer la note au Président et aux membres du Cabinet. M. de Turgot se plut à reconnaître les termes conciliants et modérés dans lesquels elle

était rédigée. Le Président en eut connaissance le lendemain : il exprima « le désir d'en prendre lecture attentive » avant de la soumettre au Conseil des Ministres.

Rogier donna des copies de la note à ses collègues de Naples, de Wurtemberg, de Saxe et d'Espagne : tous en louèrent surtout les termes « si dignes, si fermes et si mesurés à la fois ». (Lettre du 9 février 1852.)

Nous renvoyons aux journaux du temps, spécialement aux journaux judiciaires, pour cette question si grave des décrets du 22 janvier.

Dans la presse étrangère — et dans quelques feuilles de Belgique — on parlait encore des projets belliqueux de Louis-Napoléon ; on disait qu'il allait, par décret aussi, annexer la Belgique.

Nous doutons fort qu'il ait songé à une affaire aussi grosse dans ce moment-là. Dans tous les cas, il profita de plusieurs circonstances pour démentir les bruits qui ne laissaient pas d'inquiéter fort les Belges, en dépit de l'assurance que l'Angleterre les protégerait.

Au bal de l'Élysée du 17 février, avisant la femme de Rogier, il lui en parla sur un ton aussi aimable pour elle que pour notre pays, protestant énergiquement de son désir de vivre en paix avec tous ses voisins.

Un mois plus tard, lorsque notre Ministre lui remit la réponse du roi Léopold à la lettre de rappel de M. Quinette (qui allait être remplacé par M. de Bassano), il lui dit qu'il espérait bien que les bruits de guerre répandus par la presse allemande et anglaise ne trouveraient pas la moindre créance en Belgique. Rogier lui ayant assuré que le Gouvernement belge avait confiance dans la loyauté de ses déclarations et de celles de son cabinet, comme dans son respect des traités européens qui garantissaient l'indépendance et la neutralité de la Belgique, le Prince se déclara « heureux de cette confiance ».

Je ne sais, ajouta-t-il, dans quel but ces journaux m'attribuent des intentions belliqueuses... « Je veux la paix et ne m'occupe que de la prospérité intérieure de la France et la besogne est assez grande. » Il assura aussi notre Ministre des bonnes dispositions du Gouvernement français dans les négociations commerciales ouvertes entre les deux pays. » (Lettre du 15 mars 1852.)

Ces négociations commerciales avaient été entamées dans les derniers mois de l'année précédente.

Lorsque, le 9 juillet 1852, le cabinet libéral de Belgique offrit sa démission parce que les dernières élections législatives avaient ébréché sa majorité et qu'il s'attendait à des défections à la rentrée du Parlement [1], il demanda au Gouvernement français que ces négociations fussent suspendues et que le traité de 1845 fût prorogé jusqu'à ce qu'une administration nouvelle pût les reprendre et lier l'État sous sa responsabilité.

CCCVIII. — Bruxelles, 23 juillet 1852. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Je le répéterai jusqu'au dernier jour, mon cher ami, la prorogation n'est pas une grâce ni une faveur que demande la Belgique, c'est un fait nécessaire, né de la force des choses et que les deux Gouvernements doivent subir s'ils tiennent au renouvellement du traité. L'entente des deux Gouvernements peut faire désirer ce renouvellement; mais nous n'avons pas plus de raison que la France pour le vouloir; c'est une opinion qui a beaucoup plus d'adhérents qu'on ne pense en Belgique. Si donc on veut nous faire payer d'un prix quelconque la prorogation, on n'y parviendra pas, et le 10 août arrivera sans que rien soit terminé. Reste à savoir lequel des deux commencera alors les hostilités. Un nouveau ministère ne sera pas plus fort que l'ancien pour faire passer à la Chambre des clauses onéreuses, qu'on en soit bien convaincu.

Si, pour ne pas tout ajourner à la fois, on voulait ajouter quelque chose à la prorogation, il faudrait une mesure donnant satisfaction à la fois à l'intérêt belge et à l'intérêt français.

Supposons la *contrefaçon* qui tient si fort à cœur au Gouvernement français. Qu'on nous offre en compensation une bonne solution de la question des houilles, il y aura peut-être moyen de s'entendre.

---

[1] Dans un entretien que M. Frère-Orban nous fit l'honneur de nous accorder quand, en 1893, nous travaillions au troisième volume de notre *Charles Rogier*, il nous a dit qu'il avait deviné dans cette majorité des « traitres ». Les incidents parlementaires de septembre 1852 (cf. nos *Annales*) prouvent qu'il avait deviné juste.

Quant à obtenir le traité de la *contrefaçon* sans rien mettre dans l'autre plateau de la balance, on se berce d'illusions si l'on croit la chose possible.

Contrefaçon et houille, *concedo;* contrefaçon et 0, chimère.

J'ignore si tu reçois de V. P. (Van Praet) quelque autre indication; mais je te jure qu'en dehors du cercle que je t'indique, il y a un désaveu éclatant à redouter des Chambres...

... L'affaire française domine en ce moment la situation. Sur cette première question, je suis de ceux qui accepteraient, s'il le faut, les conséquences d'une rupture plutôt qu'un traité onéreux. Si l'on incline à céder quand même, on ne peut compter sur moi ni dans le Ministère ni à la Chambre.

Tu me parles souvent, mon cher ami, du bon vouloir personnel qu'on te montre. Il serait bon qu'on te le prouvât par des actes de *bonne volonté* pour la Belgique. Et quant aux égards qu'on te montre, la non-réception de M. Liedts (1) est sans doute un des plus graves manquements qu'on ait pu se permettre vis-à-vis de notre Ministre à Paris.

Je n'ai pas compris, je dois l'avouer, que Liedts ne soit pas revenu immédiatement après le départ de M. Turgot et après notre refus formel et catégorique d'adhérer à une prorogation conditionnelle. S'il reste et qu'il aide à amener une conciliation, je n'aurai du reste qu'à le féliciter de sa résignation...

La prorogation *pure et simple* ou avec des stipulations d'*égale* valeur, il faut cela ou rien, entends-tu...

CCCIX. — Bruxelles, 3 août 1852. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Mon cher ami, ta lettre (2) m'est parvenue à Blankenberghe où je m'étais rendu en consultation auprès de l'ami Devaux. Je suis touché, comme je le dois, du *satisfecit* qu'on veut bien m'octroyer, mais j'ai la faiblesse de n'en rien croire ou pas grand'chose, attendu que ce n'est pas à toi que l'on viendrait confier les griefs et les préventions que l'on peut nourrir contre moi. J'avoue aussi qu'il ne me plait pas beaucoup de voir se débattre là-bas les

(1) A la demande de Firmin Rogier, le Gouverneur du Brabant, M. Liedts, lui avait été adjoint. M. Van Praet était mêlé aussi à la négociation.

(2) Nous ne l'avons pas retrouvée.

mérites ou les démérites d'ici, et qu'à force de voir et entendre poursuivre un homme capable et honnête, je m'y rattacherais plus que je ne m'en éloignerais...

M. Frère-Orban n'a jamais voulu admettre autre chose que la prorogation pure et simple du traité de 1845. Rogier écrivait le 5 août à M. Tesch, son collègue de la justice, que la maladie retenait dans le Luxembourg : « Frère *n'accepte pas mon thème* contrefaçon et houille, *bien qu'il m'ait dit hier qu'il le trouve défendable* ».

D'un caractère moins porté à la conciliation que Charles Rogier, M. Frère-Orban n'admettait pas qu'un gouvernement étranger contraignît un cabinet démissionnaire à des négociations du genre de celles qui étaient entamées alors avec la France. Quand la majorité de ses collègues eut été d'avis de discuter une prorogation conditionnelle, il déclara vouloir rester étranger aux nouvelles négociations et insista pour que sa démission fût acceptée immédiatement.

Il est à supposer que, dans sa lettre à son frère, Firmin disait que dans les sphères ministérielles de Paris, on mettait en opposition avec l'esprit de conciliation, etc., etc., de Latour (Ch. Rogier), le manque de souplesse et l'entêtement de M. Frère. Mais Latour ne se dissimulait pas que l'Élysée n'était pas plus content du Chef du cabinet belge que du Ministre des finances et que de sourdes inimitiés, qui se trahissaient à chaque instant par des attaques de feuilles bonapartistes, grondaient dans l'entourage de Louis-Napoléon contre la Belgique et spécialement contre les libéraux. (Cf. *Charles Rogier*, vol. III, pp. 411-412, 418-419, 424.)

Il n'y eut jamais alors, après tout, entre le Chef du cabinet et son collègue des finances un dissentiment politique, quoique les journaux catholiques aient insinué le contraire. M. Frère, après le refus de la prorogation pure et simple, avait proposé comme tactique l'inaction et à aucun prix il n'entendait transiger en tous cas sur la question de la contrefaçon. (*Ibid.*, pp. 428-431.)

... J'ai lu à mon arrivée ce matin votre lettre officielle (*de F. Rogier et Liedts*).

Je ne sais pas pourquoi vous vous donnez tant de mal pour chercher des

combinaisons nouvelles qui soient agréées du Gouvernement français et je me demande si on ne vous écrit pas d'ailleurs encore que du Ministere [1] pour vous pousser à un arrangement quelconque.

La position des questions est très simple, et je prie instamment qu'on ne la change pas :

1° Nous demandons, vu la situation du Cabinet, la prorogation *pure* et *simple*. Tout gouvernement vraiment désireux de bonnes relations eût accordé cela sans difficulté ;

2° Nous consentons, par esprit de conciliation, à joindre à la prorogation un petit traité comprenant pour la France la garantie de la suppression de la contrefaçon, pour nous la garantie du maintien du droit sur la houille, pour tous deux, la garantie qu'il ne sera pas pris de mesures *hostiles ;* et on peut, à la rigueur, supprimer cette dernière stipulation et se borner à la convention *contrefaçon-houille*.

Comme, pour ma part, je n'accepterai rien de moins que cela et que je n'aperçois pas autre chose d'équivalent à la houille, je tiens à déclarer très catégoriquement que je n'entends m'associer à aucune démarche qui ferait dévier de celle qui a été indiquée plus haut.

Ce n'est pas sérieusement que l'on songe à balancer la contrefaçon par le bétail *luxembourgeois* et le... houblon ! !

Ainsi donc, prorogation pure et simple ou prorogation avec le petit traité contrefaçon-houille.

En dehors de l'une ou l'autre de ces deux combinaisons, je n'accepte rien. Cela est modéré, raisonnable, pratique, simple. Tenez-vous-y résolument, je vous prie, et surtout ne changez pas de terrain sans en avoir référé ici.

Le Gouvernement belge a fait tout ce qu'il pouvait faire en prenant cette double position. Il eût été parfaitement dans son droit en s'en tenant à la simple demande d'une prorogation. Nous serons peut-être blâmés de nous être dessaisis à l'avance de la contrefaçon, mais je veux bien engager ma responsabilité jusque là et donner cette preuve de bon vouloir.

Quand donc voudra-t-on comprendre en France que ce n'est pas nous qui devons désirer le renouvellement du traité de 1845? Je vous certifie que ce qu'il y aurait de populaire en ce moment, ce serait la fin pacifique du traité, et plus populaire peut-être encore une résistance à des prétentions injustes.

---

(1) Cf. le passage de la lettre du 23 juillet où il est question des *indications* de V. P. (Van Praet).

Si l'on en vient au petit traité contrefaçon-houille, il y aura plusieurs dispositions à revoir et à améliorer. L'inégalité des droits sur les livres sera très difficile à faire comprendre et adopter. Tout ce qui touche à la *rétro-activité* est mauvais et aurait dû être écarté dès le principe. Le triomphe pour la France serait si beau après l'avoir si longtemps cherché, qu'elle devrait s'abstenir de le marchander ainsi qu'elle l'a fait.

Mon cher ami, je t'écris très sérieusement et je te prie de me lire très attentivement. Je ne suis pas de ceux qui croient que mieux vaut un mauvais traité, un traité quelconque, que *pas de traité*.

Conciliant, tant qu'on voudra, mais suppliant, non, humble, non, dupe, non.

Tout à toi,

Ch. R.

J'ai écrit à Trouville [1]. Que la mer est belle et que j'ai eu de peine à venir échanger ces bains délicieux contre cette chaudière d'huile bouillante où je me démène et me damne depuis un mois...

CCCX. — Ce jeudi, 5 août 1852. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Mon cher ami, je vois par ta lettre d'avant-hier que les bains de Blanckenberg ont un peu surexcité ta fibre et que tu es bien en colère. Mon Dieu! Si nous avions à nos ordres une armée de deux cent mille hommes et une flotte de cent vaisseaux de guerre, nous pourrions parler de très haut et poser nos conditions en disant : c'est à prendre ou à laisser. Nous n'en sommes pas là malheureusement; nous sommes les moins forts; il faut donc procéder par tempéraments et s'efforcer d'obtenir non pas tout ce qu'on *veut,* mais tout ce qu'on *peut.*

Avons-nous la pensée sincère d'arriver à une solution? Si *oui,* eh! bien, cherchons tous les moyens de ne pas échouer. Si nous trouvons sur un point une résistance invincible, plutôt que de rompre, cherchons si nous ne pouvons pas compenser l'avantage que nous réclamions et qu'on nous refuse, par une autre concession qui nous serait faite. Ainsi ne nous opiniâtrons plus à demander la garantie du maintien du tarif des houilles,

(1) La famille de Firmin Rogier y était.

puisqu'il faut renoncer à tout espoir de l'obtenir, du moins pour le moment, puisque le Conseil tout entier et le Prince, plus que tout autre, rejette formellement cette demande ; examinons si les concessions qui nous sont offertes en échange, le *bétail luxembourgeois*, le *houblon*, les *cotonnettes*, plus une *déclaration pacifique*, ne peuvent pas à la rigueur et, plutôt que d'en venir à une rupture, être acceptées ?

Pour moi, je le crois, aussi bien que M. Liedts, et c'est pour tâcher de faire passer notre conviction dans vos esprits et pour vous exposer le véritable état des choses et vous dire le dernier mot du Gouvernement français que nous avons pensé qu'il serait utile que l'un de nous se rendit à Bruxelles immédiatement vu le temps qui presse — *urget necessitas*. J'ai une certaine affection d'entrailles, autrement dite *cholérine*, qui me fatigue depuis plusieurs jours et qui me serait des plus incommodes en voyage. J'ai donc prié M. Liedts de faire cette course. Je ne fais pas de difficulté d'ailleurs de reconnaître que son influence sur les membres du Cabinet peut être plus efficace que la mienne. Il vous rendra un compte détaillé de notre dernier entretien avec M. Drouyn de L'Huys et il vous convaincra de l'inutilité de toute persistance pour arracher du Gouvernement français la garantie pour les houilles.

... J'en étais là de ma lettre, mon cher ami, quand on m'apporte la dépêche télégraphique qui invite M. Liedts à être à Bruxelles demain sans faute.

La dépêche que nous vous adressions de notre côté pour vous annoncer l'arrivée de M. Liedts se sera croisée avec la vôtre...

Le moment est solennel. Je t'en prie, mon cher ami, ne te laisse pas entraîner à des mesures extrêmes, je veux dire à une rupture complète.

On dit maintenant que cette résistance à d'injustes prétentions serait populaire en Belgique ; pour le moment, je ne dis pas non ; mais il n'est que trop à prévoir qu'avant un mois, ceux qui y applaudiraient aujourd'hui éprouveraient d'amers regrets, à la moindre apparence de mesures de rigueur prises par la France et d'une augmentation de 15 ou 20 centimes sur le droit de nos charbons, par exemple.

J'entends dire de toutes parts, et cela est bien propre à agacer, qu'un de tes collègues a pris sur toi une grande influence, qu'il finit toujours par t'entraîner dans son opinion ; que lui ne veut pas et n'a jamais voulu de traité. Je sais bien qu'il ne t'attire que jusqu'où tu veux aller, et que tous ces bruits sont peut-être répandus à dessein.

Cependant, mon cher ami, si une occasion opportune se présentait de

prouver que ces rumeurs sont sans fondement, je te donnerais volontiers le conseil de la saisir.

En finissant, je répète : pas de *rupture* avec notre puissante voisine, *transaction* à des conditions supportables et *reprise* immédiate des *négociations*.

Il serait très possible qu'ici on réservât la concession sur nos houilles pour nous la proposer en échange de la convention pour la répression de la *fraude*.

Je remets cette lettre à M. Liedts qui a le dessein de te voir et de causer avec toi avant tout autre. Je ne puis que me féliciter du concours qu'il m'a prêté...

CCCXI. — Dimanche, 8 août 1852. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Mon cher ami, M. Liedts nous quitte tout-à-l'heure à la suite d'une conférence à laquelle assistaient cinq ministres (Tesch est absent, mais il s'était rallié à l'opinion de d'Hoffschmidt). De guerre lasse, j'ai consenti sans insister catégoriquement sur divers points qui me touchent bien vivement et qui se rapportent surtout au traité de la contrefaçon. MM. Liedts et Romberg [1] te feront connaître ma manière de voir, que j'ai consignée au surplus dans une lettre officielle.

Il importe beaucoup qu'on introduise dans le traité certaines améliorations sur lesquelles vous n'avez pas insisté pendant les négociations parce que vous pensiez que les concessions que vous faisiez dans le traité de la contrefaçon, vous en trouveriez la contre-valeur dans le traité général de commerce.

Ce traité étant mis pour le moment à l'écart, il est juste que vous reveniez sur les points principaux que vous n'aviez accordés que provisoirement.

Le rejet du traité de contrefaçon par la Hollande produit ici une forte sensation et sera opposé bien certainement au Cabinet belge dans la discussion et dans la presse.

Je n'ai pas besoin de dire tout le prix que j'attache à la déclaration ; si

(1) M. Romberg, fonctionnaire supérieur de la direction du commerce.

elle devait être amoindrie dans les termes, tiens pour assuré que je me range immédiatement du côté de la rupture.

La crise ministérielle, si l'on se met d'accord avec la France, entrera dans une nouvelle phase ; mais elle ne sera pas encore résolue. Il est très possible que de nouvelles difficultés surgissent. Je ne regretterai pas cependant mon adhésion à l'arrangement qui sera conclu, si nous obtenons les améliorations que j'espère. Ce sera encore une épine de moins au pied du pays ; mais il est très probable que la popularité du Ministère aura à en souffrir et que nos deux noms défraieront l'opposition.

Tâche donc, mon cher ami, d'améliorer, d'améliorer, d'améliorer, et que le désir de terminer vite ne vous fasse point passer légèrement sur les choses. Songe bien que tu es personnellement et très directement engagé dans cette affaire, et qu'on sera sévère.

Est-il impossible que M. Romberg soit admis aux conférences où l'on traitera de la contrefaçon. Il connaît très bien la matière et cet objet tombe plus particulièrement dans ses attributions.

Au revoir : bon courage, bon succès.

Tout à toi,
Ch. R.

CCCXII. — Bruxelles, 9 août (?) 1852. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Mon cher ami, hier M. de Bassano [1] est venu lire au Roi une lettre de M. D. de L'H. (Drouyn de L'Huys) dans laquelle ce dernier exprimait à S. M. le désir de voir reprendre les négociations.

De chez le Roi, M. de Bassano est venu au Ministère de l'intérieur, où je n'ai pu m'abstenir de lui faire remarquer avec une *extrême douceur* la nouveauté du procédé. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas insisté sur cette question de forme et j'ai écouté, non sans grande surprise, les ouvertures officieuses du Représentant du Gouvernement français. C'était à peu près la répétition de ce qui t'avait été dit par M. D. de L'H. Est-il croyable qu'à peine sorti des négociations si laborieuses et après avoir eu le *choix* des combinaisons, la France veuille à l'instant recommencer à mettre peut-être tout en

---

[1] M. le marquis de Bassano avait remplacé à Bruxelles M. Quinette depuis que M. Drouyn de L'Huys était devenu Ministre des affaires étrangères.

question! M. Carolus l'effrayé écrit aujourd'hui à Lambermont qu'il a appris que des mesures graves avaient été arrêtées en principe aux Départements des finances et de l'intérieur pour le cas où nous ne consentirions pas à traiter.

On veut trouver un motif quelconque de rentrer dans les négociations. A mon avis, nous ne pouvons répondre par un refus absolu et malhonnête. Mais ce n'est qu'avec de grandes précautions et muni de bons approvisionnements que nous pourrons nous remettre en campagne. Il paraît que l'affaire est considérée à Paris comme des plus urgentes. Nous ne sommes pas encore saisis de propositions officielles, mais elles peuvent nous arriver d'un moment à l'autre.

J'ai écrit à Liedts, qui se trouve à Ostende, de revenir immédiatement à Paris. Il est dans les choses possibles qu'on ne te laisse pas jouir de l'*entièreté* de tes vacances à Trouville où je pleure de ne pas être! Il est écrit que tout mon été et mon automne se passeront à me faire du mauvais sang. Il y a cependant dans ce qui se passe en ce moment entre les deux Gouvernements quelque chose d'assez amusant pour me faire rire si j'en avais envie. *Que les temps sont changés!*

Je puis te certifier que je n'aurais pas voulu être hier dans la peau de Bassano (il était fort rouge) quand il est venu me faire ses confidences et doléances...

CCCXIII. — Bruxelles, 11 août 1852 [1]. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Mon cher ami, je vois avec un grand regret les petites difficultés qu'on nous suscite dans les détails. Par des exigences minutieuses et puériles dans le traité de contrefaçon, on s'expose de gaieté de cœur à compromettre le succès de l'ensemble que seul on devrait avoir en vue.

Quant au refus d'adhérer au projet de déclaration, il est plus compromettant encore et, *quoi qu'il arrive*, je n'accepterai rien qui ne soit complètement satisfaisant.

Depuis hier, il n'y a plus de traité, et loin que l'opinion publique s'en soit alarmée, chacun semble ici respirer plus à l'aise, et il ne faut pas

---

(1) Cette lettre s'est croisée avec celle que Firmin écrit à Charles le 10 au soir.

croire aux dires des journaux d'opposition : ce sont mensonges comme tout le reste.

Si l'on avait accédé à la proposition de prorogation pure et simple, on se serait épargné de part et d'autre des ennuis et des embarras.

Si l'on avait accédé à la proposition conciliante dont M. Liedts était porteur de la part de la majorité du Conseil, c'était encore une bonne position pour les deux Gouvernements.

Nous désirons la paix, mais nous n'avons pas plus de motifs que la France de craindre la guerre.

Si nous faisons abandon de la contrefaçon, qui est notre arme principale, ce n'est qu'à la condition expresse d'avoir la paix bien assurée. Sinon, nous aurions fait une faute dont, pour ma part, je ne prends en aucune façon la responsabilité.

Je commence à m'impatienter un peu du reproche banal qu'on me fait de céder à une impulsion étrangère [1] et de ne pas suivre ma propre inspiration. Je cède si peu à cette impulsion que je me suis séparé nettement dans cette affaire du collègue auquel on fait allusion. Mais parce que j'ai pris une autre route et que cette fois j'obéis à mes *seules* inspirations, ce n'est pas à dire que je prêterais les mains à une mauvaise combinaison. Au contraire, plus j'agirai isolément et moins je serai accommodant : qu'on se le dise à l'intérieur comme à l'extérieur.

Je ne saurais trop le répéter, mon cher ami, les *rôles* me semblent intervertis dans cette conjoncture. C'est nous qui faisons à la France l'abandon de la partie du traité qui la touche le plus, et c'est elle qui fait la récalcitrante. M. Turgot ne *voulait pas, n'entendait pas, refusait* tout ce qui ne lui convenait pas. Son successeur ne me paraît pas beaucoup plus conciliant. C'est toujours comme à des *suppliants* que l'on parle. Mais, en définitive, nous ne *demandons rien, qu'on nous laisse tranquilles,* voilà tout. Si on veut quelque chose de nous, qu'on soit donc conciliant et si l'on ne veut pas *nous laisser tranquilles,* on trouvera bon que, de notre côté, nous ne demeurions pas innocemment à l'état passif.

Si, comme je le pressens, la déclaration de M. D. de L'H. n'est pas acceptable, nous continuerons de marcher sans traité et nous n'en mourrons pas.

Si, parce qu'il n'y a plus de traité, on nous chagrine, on trouvera à qui

---

(1) Celle de M. Frère-Orban. (Voir pages 402 et 405.)

parler. Nous attendrons les premiers coups, prêts à répondre, mais ce n'est pas de nous que viendra l'initiative de l'attaque.

Au surplus, il dépendra du cabinet nouveau [1], *ou* de proposer *ou* d'accepter *ou* de refuser la reprise des négociations. Rien n'aura été compromis parce que les deux pays auront vécu quelques mois sans traité. La prorogation aurait peut-être mieux valu comme *signification de bonne entente :* on l'a refusée avec une sorte d'arrogance et sans aucune espèce de motif plausible. Mais ce qu'on aurait pu faire pendant la prorogation, on peut également l'essayer en l'absence d'un traité.

Je te prie, mon cher ami, de donner connaissance à Liedts du contenu de la présente, qui, à vrai dire, ne lui apprendra rien de nouveau.

Il a dû partir bien convaincu que si je me séparais de F. (Frère) en faisant un pas de plus vers un arrangement à l'amiable, je n'en ferais pas deux.

En deux mots :

Je ne pourrais accepter le traité de la contrefaçon tel qu'il se trouve aujourd'hui modifié, que si je retrouvais une compensation dans la netteté de la déclaration. Si cette compensation nous manque, à plus forte raison rejetterai-je le traité de la contrefaçon où le Gouvernement français s'est montré minutieux, avide, lâchant la proie pour l'ombre.

Je t'embrasse de tout mon cœur. CHARLES.

Amitiés à Liedts.

CCCXIV. — CE 10 AOÛT 1852, 6 ½ HEURES. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

MON CHER AMI,

Après une conférence qui, commencée à 9 heures du matin, s'est prolongée jusqu'à présent (6 heures), nous sommes enfin parvenus à tomber d'accord pour les divers articles de la contrefaçon littéraire et à obtenir de M. Drouyn de L'Huys la plupart des modifications que vous avez réclamées sur plusieurs points. Les avantages de tarif, annoncés pour les houblons, le bétail luxembourgeois et les cotonnettes, sont définitivement concédés.

Reste la déclaration que doit nous donner par écrit M. Drouyn de L'Huys sur les intentions pacifiques du Cabinet français ; il est en ce moment occupé à en rédiger de son côté une formule qu'il va nous envoyer et que

---

(1) La démission de M. Frère-Orban avait provoqué une crise ministérielle. Il fut remplacé pour peu de temps par M. Liedts.

nous allons transmettre à M. d'Hoffschmidt pour que le Conseil juge si elle est satisfaisante.

Maintenant, mon cher ami, il ne doit plus s'agir de proposer l'introduction dans le traité littéraire de nouvelles conditions. C'est l'ultimatum français. Si, tel qu'il est, le Gouvernement belge y donne son adhésion, nous signerons en même temps la Convention pour la remise en vigueur du traité de 1845 jusqu'au 1er janvier 1853.

Nous avons fait reconnaître à M. Drouyn de L'Huys que, dans l'état actuel des choses, il n'était plus nécessaire que le Cabinet belge s'engageât éventuellement et sans attendre le vote des Chambres les droits réduits fixés par le traité de 1845 et à faire cesser la perception du tarif général. Ainsi, vous n'avez plus à délibérer et à prendre une décision sur ce point; et il n'y a plus lieu à nous envoyer par le télégraphe la réponse que nous vous avions demandé de nous transmettre par cette voie. C'est une épine de moins dans le pied.

La perception des droits d'après le tarif général pourra s'opérer jusqu'à ce que nos Chambres aient voté la prorogation ou plutôt la convention pour la remise en vigueur du traité de 1845 jusqu'à la fin de la présente année.

Je désire, bien vivement, mon cher ami, que tes collègues et toi jugiez acceptable la proposition que nous vous communiquons, et que nous évitions une rupture avec notre incommode voisine. Je te l'ai dit et je te le répète, le Gouvernement français n'ira pas au-delà, M. Drouyn de L'Huys nous l'a formellement déclaré à plusieurs reprises.

On nous annonce par voie télégraphique que tu es dans le Hainaut : je présume que dans les circonstances actuelles, ton absence ne peut être que pour un jour au plus et que cette lettre et notre dépêche officielle te trouveront à Bruxelles.

Je n'ai pas besoin de te dire que nous avons défendu le terrain pied à pied et que si nous n'avons pas obtenu plus, c'est que c'était au-dessus de tous nos efforts.

Je sais, mon cher ami, quelle responsabilité pèse sur nous en particulier et comme nos ennemis intimes seront heureux de provoquer contre nous la réprobation du pays.

Mais, il faut savoir en prendre courageusement son parti en se disant : J'ai fait tout ce que mon devoir et mon dévouement au pays me commandaient...

Porte-toi bien, mon cher ami; ne t'inspire que de toi-même; bon courage : je t'aime et tout à toi.

F. R.

CCCXV. — 22 août 1852. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Mon cher frère,

Alea jacta est. Vous avez à l'heure qu'il est notre dernier mot et peut-être avez-vous signé. Des améliorations ont été introduites sans doute ; mais j'en aurais voulu plus encore, et la redevance pour les ouvrages en cours d'exécution et autres paraîtra toujours quelque peu dure à payer. Il y a encore quelques dispositions qu'on aurait pu réserver pour le règlement d'administration publique. Je ne comprends pas qu'on ait *chicané* de quinze jours pour le délai ; ce qui forcera à convoquer les Chambres avant l'époque ordinaire et rappellera l'incident hollandais.

La formule du Préambule paraît bonne ; puisque vous n'avez pas essuyé d'objection de ce côté, faites-la aussi parfaite que possible. Quant à l'égalité de durée pour les deux conventions, il est absurde de s'y opposer et de fournir ainsi un argument aux adversaires du traité. Cela ressemble, en l'absence de tout intérêt sérieux, à une véritable taquinerie.

Je ne sais si le traité sera signé aujourd'hui. S'il ne l'est pas demain, tâchez *jusqu'au dernier moment* d'obtenir ces améliorations de détail qui donneront au traité une meilleure apparence sans l'affecter au fond. C'est une *dernière* et *suprême* recommandation que je me permets de faire.

Je ne suis pas sans émotion, je vous jure, et bien résolu à défendre ce qui aura été fait, je voudrais que cela fût fait aussi bien que possible. Je conçois au surplus l'impatience que l'on a d'en finir. Je la partage, mais quelques heures de plus ou de moins ne font pas l'affaire en de tels intérêts.

Je m'en remets d'ailleurs entièrement à vous et j'approuverai tout ce que vous aurez fait. Je suppose que, si pas aujourd'hui, demain dans la journée le télégraphe électrique nous annoncera votre *exigi monumentum...*

Van de Weyer et Banning, dans leur *Histoire des relations extérieures de la Belgique depuis 1830* (Patria Belgica, t. III, p. 349), disent qu'à Paris on visait à obtenir la garantie de la propriété littéraire avec une telle obstination, que dans les arrangements intervenus avec diverses puissances étrangères, on avait stipulé l'exclusion des contrefaçons belges. « Le Cabinet de Bruxelles, après s'être divisé sur cette question, finit par accepter la Convention du 22 août 1852 qui consacrait le principe de la propriété

littéraire et artistique dans les rapports des deux nations. La Belgique obtint, en échange, des réductions de droits en faveur de ses papiers, livres, cartes et quelques dégrèvements subsidiaires. Dans la pensée du Gouvernement belge, cette transaction devait conduire immédiatement à un traité plus large, destiné à remplacer celui de 1845. Le préambule de la Convention du 22 août (voir lettre précédente de Charles Rogier) n'avait pas d'autre sens à ses yeux. »

Mais à peine la France eut-elle obtenu la reconnaissance de la propriété littéraire, qu'elle réclama la prorogation de l'ancien traité avec menace, en cas de refus de la Belgique, de supprimer le régime de faveur assuré aux houilles et aux fers belges. Le cabinet Rogier, reconstitué, ne voulut pas subir cette sommation. On en arriva à une guerre de tarifs.

Louis-Napoléon frappait le commerce belge, disent MM. Van de Weyer et Banning, pour atteindre la presse, qui était devenue plus hostile que jamais et contre les attaques de laquelle il estimait que le ministère libéral ne le protégeait pas suffisamment. Les archives des affaires étrangères doivent posséder des lettres *très confidentielles* qui montrent à quel degré d'irritation en était arrivé le Prince-Président. Firmin Rogier a eu besoin de tout son tact et de toute sa prudence pour le calmer.

Sur ces entrefaites le ministère libéral du 12 août 1847 ayant définitivement disparu, les négociations commerciales furent rompues et un protocole intervint pour sauvegarder les positions respectives.

Les négociations seront reprises par le cabinet centre-gauche du 31 octobre 1852 et elles aboutiront au traité de commerce du 27 février 1854.

CCCXVI. — 31 octobre 1852. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Cher frère et chère soeur,

Je crois de mon devoir de vous faire part du decès du Ministère du 12 août, trépassé ce jourd'hui 31 octobre, vers dix heures du matin, à la suite d'une assez longue agonie soufferte avec une résignation toute chré-

tienne. Il jouit en ce moment de la paix réservée aux justes, et il s'en est allé comme il était venu...

— L'échec de M. Verhaegen (candidat ministériel à la présidence de la Chambre des représentants) à qui une coalition de libéraux dissidents avec le parti catholique avait préféré M. De le Haye, décida le cabinet reconstitué le 20 septembre à se retirer le 27. La crise ministérielle ne se dénoua qu'après un long mois : MM. H. de Brouckere, Piercot et Faider remplacèrent MM. d'Hoffschmidt, Rogier et Tesch. La démission des autres ministres ne fut pas acceptée.

M. de Brouckere, qui se réclamait de l'opinion libérale, déclara en prenant le pouvoir (4 novembre 1852) qu'il n'entendait modifier aucune des lois dues au Ministère du 12 août 1847. —

... Je soutiendrai de Brouckere pourvu qu'il ne me désavoue pas et qu'il tienne ses promesses.

Il m'a dit en sortant du Ministère où je lui ai remis les arrêtés que j'avais signés depuis trois semaines à l'effet de le constituer ministre : Vous serait-il agréable d'être nommé ministre d'État? — A quoi j'ai répondu poliment que non, et j'espère que vous trouverez qu'il vaut mieux rester représentant tout court que de s'affubler d'un titre sans valeur réelle à la queue d'un assez grand nombre d'anciens ministres que je ne tiens pas à avoir pour égaux ou pour collègues.

Ce à quoi je tiendrai beaucoup, c'est à ce que l'on fasse à *Lomme* (Firmin Rogier) une position honorable et sûre. Si celui-ci est satisfait, je ne demande rien de plus et je présume que c'est une des affaires dont on s'occupera d'abord.

Tuffières [1] s'attend sans doute à des ouvertures pour une mission commerciale ; il doit avoir dit qu'avant d'accepter, il devrait examiner la situation de très près afin de savoir s'il serait encore possible de tirer *quelque chose* de cette déplorable négociation... Si on lui offre une mission et qu'il l'accepte, il me parait manifeste que *Lomme* doit dire adieu à l'Empire (*il*

(1) Dans une autre lettre, intime comme celle-ci, écrite le même mois, Charles Rogier applique le titre de comte de Tuffières à M. Le Hon : il se rappelait le *Glorieux* de Destouches. M. Le Hon — nous l'avons prouvé — était assurément un homme de la plus haute valeur, mais il ne pêchait point par la modestie.

allait être fait) pour un poste de plus petite dimension, émigrant, comme Latour, de la rue de la Loi à la rue de l'Observatoire, 12 [1]...

Napoléon III « trouva agréable » que le diplomate qui avait représenté la Belgique près du Président de la République la représentât encore près de l'Empereur.

CCCXVII. — 2 DÉCEMBRE 1852. *Lettre de M. de Brouckere, ministre des affaires étrangères, à Firmin Rogier.*

... Je viens de soumettre à l'approbation du Roi la lettre destinée à vous accréditer près du nouvel Empereur des Français. Je ne doute pas que Sa Majesté n'y donne son adhésion et sa signature.

Toutefois, pour être bien ouvert avec vous, mon cher Ministre, que j'aime de tout cœur et que j'estime hautement, je crois devoir vous avertir qu'il ne faudrait pas tirer de ce fait des conséquences trop absolues. La question de la Légation de Paris est bien loin d'être définitivement résolue. Le Roi se réserve de faire connaître plus tard ses intentions à ce sujet...

CCCXVIII. — 4 DÉCEMBRE 1852. *Lettre de M. Materne, secrétaire général, à Firmin Rogier.*

MON CHER AMI,

M. de Brouckere a dit ce matin à M. de Bassano que des *lettres de créance* vous seraient envoyées *aujourd'hui*. Vous aurez remarqué qu'elles portent, en effet, la date du 4 décembre.

Vous me dites, mon cher Firmin, qu'il serait désirable que la Belgique employât le chiffre *III*. Cela est impossible; d'abord ce serait contraire aux usages; ensuite, pourquoi, alors que les Puissances y voient des inconvéniens graves, pourquoi prendre parti? Ce n'est pas là notre rôle. Si, même par inadvertance du copiste, il y avait sur l'enveloppe de vos lettres de créance *Napoléon III*, il faudrait nous les renvoyer. Nous devons employer la formule l'*Empereur des Français*, purement et simplement, comme nous employions, sous l'ancien régime, la formule : *à S. M. le Roi des Français* sans ajouter *Louis-Philippe Ier*. Dans vos communications, n'usez que de cette appellation admise par tout le monde. C'est un point

(1) La rue de l'Observatoire porte aujourd'hui le nom d'avenue Galilée. (Cf. *Charles Rogier*, t. IV, pp. 147-149.)

essentiel. M. de Brouckere a lu le texte de la Lettre Royale à M. de Bassano. Celui-ci n'a fait aucune objection.

Au revoir, mon cher Ministre, je vous serre la main et suis tout à vous de cœur.

Samedi. C. MATERNE.

Le nouveau Ministre des affaires étrangères Henri de Brouckere qui, depuis de longues années, était lié avec Firmin Rogier d'une amitié sincère, aura sans aucun doute fait tout ce qui était en son pouvoir pour qu'il conservât à Paris le poste de haute confiance dont il était si digne.

Nous avons vu une lettre intime de Firmin qui remercie avec effusion son ami.

Il y eut un échange de lettres officielles assez intéressant sur le point de savoir quand le Ministre de Belgique remettrait ses lettres de créance au nouvel Empereur. Il les remit le même jour que lord Cowley, l'ambassadeur d'Angleterre (1).

La réception eut lieu à l'Élysée (7 décembre). Firmin Rogier en donna les détails immédiatement à M. de Brouckere. L'Empereur se montra plein d'affabilité et protesta de ses sentiments les plus sympathiques pour la Belgique, après avoir entretenu Rogier de la question commerciale, de la législation sur la presse, des réfugiés, etc.

Rogier et sa femme furent invités aux fêtes de Compiègne dont on parla beaucoup à cette époque, car il semble que ce soit là que l'Empereur ait songé sérieusement à son mariage avec la comtesse de Montijo. (Lettre du 31 décembre 1852.)

(1) Le Gouvernement belge, en 1852 comme en 1851, se modelait sur le Gouvernement anglais : des recommandations spéciales à cet égard furent envoyées à notre Ministre qui avait reçu l'ordre du reste de toujours se montrer prudent quand il s'agissait d'adresser des félicitations à l'*élu du peuple français* ou d'accepter ses invitations. Le roi Léopold se souvenait apparemment de ce passage d'une lettre que lui écrivait sa nièce Victoria le 30 décembre 1851 : « La pauvre reine (*Marie-Amélie*) a insinué l'autre jour à maman qu'elle espérait bien que vous ne deviendriez pas l'ami du Président... mais il ne faut rien faire qui puisse vous attirer l'inimitié de Louis-Napoléon ».

FIN DU LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME — DE 1853 A 1864

Napoléon III n'eut guère à se louer des cours du Nord au début de son règne : elles mirent fort peu d'empressement à le reconnaître.

La reine Victoria écrivait à ce propos à son oncle Léopold, Roi des Belges, le 4 janvier 1853 : « ... La froideur et la lenteur avec lesquelles les puissances du Nord reconnaissent *notre* nouveau *Bon Frère* l'ennuient beaucoup et produisent un mauvais effet en France. Je ne trouve pas cela prudent. Une irritation inutile peut toujours amener un mal *réel*. Se chamailler sur son *titre* après avoir fait son éloge et l'avoir soutenu au moment du *coup d'État* me semble très *Kleinlich* et inconséquent. Je trouve que notre conduite depuis le début a été beaucoup plus digne... »

Il faut savoir qu'au lendemain du coup d'État, auquel d'ailleurs elle n'avait pas cru (1), la reine Victoria écrivait à lord John Russell (Osborne, 4 décembre) : « Il est d'une grande importance que lord Normanby reçoive l'ordre de rester absolument neutre et de ne se mêler en aucune façon à ce qui se passe. » Le Ministre d'Angleterre à Paris ne devait pas prononcer la moindre parole qui pût donner lieu à de fâcheuses interprétations. Lord Palmerston, secrétaire d'État aux affaires étrangères, méconnaissant les

(1) Le 2 décembre 1851, elle avait écrit au roi Léopold : « Je ne pense pas qu'il y ait une nouvelle révolution en France ». Le 4, elle était « honteuse d'avoir écrit si *affirmativement* quelques heures plus tôt qu'il n'y aurait rien ».

Nous pensons qu'il peut être utile au point de vue des affaires générales de l'Europe de reproduire quelques passages de cette correspondance : les mots soulignés l'ont été de la main des correspondants. (Cf. MÉZIÈRES, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1908.)

instructions qu'il transmettait à lord Normanby, était, lui, sorti de la neutralité recommandée en déclarant au comte Walewski, représentant la France à Londres, qu'il *approuvait entièrement le coup d'État*. De là, sa disgrâce. Palmerston déplaisait fort du reste à la reine Victoria qui annonce (lettre du 23 décembre au roi Léopold) sa disparition avec une vive *satisfaction* et un véritable *soulagement* et qui revient sur ce sujet (lettre du 30 décembre) avec une insistance remarquée.

La neutralité de l'Angleterre allait bientôt faire place à une entente des plus sympathiques avec « le « Nouveau Bon Frère », quoique la Reine fût résolue à lui tenir tête s'il touchait à la Belgique ; *toute tentative contre la Belgique*, écrit-elle à Léopold, le 3 février, serait pour nous un *casus belli* ».

Nous voyons que, déjà le 20 janvier 1852, la reine Victoria a pris pour règle de conduite absolue de ne pas froisser Louis-Napoléon : « Nous tâcherons de demeurer dans les meilleurs termes avec le Président (écrit-elle au roi Léopold qui partage son avis naturellement) ; il est très impressionnant et très susceptible, mais je dois dire que je n'ai jamais éprouvé la moindre animosité personnelle à son égard. Je crois, au contraire, que nous lui devons beaucoup, car, en 1849 et en 1850, il a certainement tiré le Gouvernement français de la boue... » D'autre part, elle reconnaît avec peine, le 3 février, qu'il fait peser « l'oppression et la tyrannie » sur la France depuis le coup d'État et qu'avec « un homme aussi extraordinaire que lui, on ne peut pas se sentir un seul moment en sécurité ».

La sympathie pour l'*homme extraordinaire* deviendra un jour de l'enthousiasme presque, si l'on en juge d'abord par les termes de ce *Memorandum* du 2 mai 1851, qui figure aussi dans la correspondance de la Reine. (Voir *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1907.)

« ... L'Empereur est un homme *très extraordinaire*... il possède un *courage indomptable*, une *fermeté de dessein inébranlable*, de la *confiance en lui-même*, de la *persévérance* et une *grande distinction ;* j'ajouterai encore une grande confiance en ce qu'il appelle son *étoile*... et en même temps, il est doué d'un *merveilleux empire sur lui-même*, d'un grand *calme*, on peut même dire d'une grande *douceur* et d'une *puissance de séduction* qui est

très vivement ressentie par tous ceux qui vivent davantage dans son intimité [1] ».

Elle est revenue sur cette *douceur* et cette *séduction* dans la lettre du 23 août 1855 datée de Saint-Cloud et, six jours après, quand elle est rentrée à Osborne, elle écrit à Léopold : « Nous voilà de nouveau ici après les dix plus *agréables, intéressantes* et triomphales journées que j'aie jamais passées ».

De cet enthousiasme qu'explique surtout l'alliance avec la France, et que diminuera le traité de Paris de 1856, la reine Victoria passera à de tout autres sentiments de 1858 à 1861. (Voir *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1907.)

CCCXIX. — Paris, 19 février 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Monsieur le Ministre,

En m'informant que des relations diplomatiques allaient être établies entre les cours de Bruxelles et de Saint-Pétersbourg, vous ajoutez que d'après les renseignements qui vous étaient parvenus, M. le comte de Creptowich, gendre du comte de Nesselrode, actuellement à Naples, paraissait destiné à représenter S. M. l'Empereur de Russie auprès de S. M. le Roi des Belges; vous m'invitiez en même tems à vous communiquer ce que j'aurais pu apprendre à ce sujet: je viens satisfaire à ce désir exprimé par Votre Excellence.

Il résulte d'un entretien que j'ai eu avec M. de Kisseleff que la mission de Bruxelles est, comme vous le savez déjà, l'objet de très vives sollicitations; rien de plus envié par les diplomates russes et si M. de Kisseleff ne venait pas d'être accrédité d'une manière définitive, il se serait trouvé très heureux que S. M. Moscovite l'eût désigné pour être son Ministre en Belgique.

M. de Kisseleff ignore jusqu'à présent à quel personnage l'Empereur

---

[1] Elle fait des réserves pour le *sentiment moral* de ce qui *est juste*. Elle se demande jusqu'à quel point il est influencé par ce sentiment... ou s'il ne l'est pas. Et elle ne sait que répondre.

confiera cette haute mission et il se peut que le choix de S. M. ne soit pas encore arrêté; mais des divers aspirants, celui qui lui semble avoir le plus de chances et qui, selon l'expression dont il s'est servi, lui paraît *possible*, c'est M. le comte de Creptowich.

D'après ce que j'ai entendu dire dans les salons de MM[mes] Nariskine et de Liéven, ce diplomate, grâce à son mariage avec la fille du comte de Nesselrode, aurait eu un moment l'espoir d'obtenir l'ambassade de Paris; il la sollicitait très vivement; il ne pouvait plus supporter, écrivait-il, ni le séjour, ni le climat de Naples.

Avant le dernier voyage de M. de Kisseleff à Saint-Pétersbourg, M. de Creptowich pouvait se flatter qu'il l'emporterait. Mais M. de Kisseleff, causeur spirituel, esprit délié, fin observateur, sut, dès l'abord, se concilier si bien la confiance de son souverain et se rendre si agréable à l'Impératrice, sa faveur fut sitôt et si bien établie, que tous ceux qui auraient pu prétendre à le supplanter à Paris, ne tardèrent pas à reconnaître que leurs efforts ou leurs intrigues n'aboutiraient pas.

M. de Kisseleff m'a d'ailleurs parlé avec éloge de M. de Creptowich; il me l'a représenté comme un homme d'un caractère aimable, conciliant et parfaitement honorable. C'est aussi sous cet aspect que M. Drouyn de L'Huys, qui l'a connu, il y a quelques années, me l'a dépeint; il jouit d'une fortune considérable; il aime à en faire un noble usage et s'il est accrédité à Bruxelles, il y tiendra sans doute un grand état de maison.

Vous m'avez demandé, Monsieur le Ministre, de vous instruire de l'effet produit à Paris, dans les régions gouvernementales, par la nomination d'un envoyé russe en Belgique.

M. Drouyn de L'Huys, pas plus qu'aucun de ses collègues, bien que j'eusse cherché plusieurs fois à amener la conversation sur ce sujet, ne m'a émis aucune opinion sur ce fait, qui, cependant par son importance, ne peut pas ne pas avoir attiré son attention. M. Drouyn de L'Huys, en s'exprimant d'une manière favorable sur M. de Creptowich, s'est arrêté là.

Mais si je puis juger des impressions des membres du Cabinet par celles d'autres personnages qui touchent au Gouvernement, je dois croire que ce rapprochement entre la Belgique et la Russie n'a pas été vu ici d'un œil favorable. Dans les circonstances actuelles, alors que l'établissement de l'Empire avait amené une certaine froideur dans les relations diplomatiques entre le Cabinet français et les cours du Nord, l'envoi d'un représentant de l'empereur Nicolas à Bruxelles a été regardé comme un acte non pas *agressif*, mais très significatif.

Personne aujourd'hui ne peut plus méconnaître que notre nationalité vient de recevoir un nouveau gage de durée et que si le jour arrivait où le Chef du Gouvernement français, poussé par de fatales inspirations, essayait d'étendre les limites de son Empire et de faire des provinces belges des départemens français, ce jour-là nous trouverions des auxiliaires assurés dans les trois grandes puissances du Nord.

Dans le cours de mon entretien avec M. de Kisseleff, j'ai saisi l'occasion qui se présentait de lui parler de l'affaire du Montenegro.

Apercevant sur une des tables de son cabinet une carte de la mer Adriatique : « Ah ! lui dis-je, vous cherchiez peut-être sur cette carte le petit coin de terre qui attire en ce moment l'attention de toute la diplomatie européenne. »

— Mais non, reprit M. de Kisseleff, je voulais me rendre compte de la position d'une des îles Ioniennes et je vous assure que je ne m'occupais pas en ce moment du Montenegro. Je ne sais pas même au juste où se trouve ce bloc de montagnes arides et escarpées qui forment le *vaste Empire du Montenegro.*

— Le voici, lui dis-je, en le lui désignant du doigt. Est-ce que vous ne porteriez pas intérêt à cette population pauvre et qui, quoique très brave, pourrait bien être exterminée par le pacha Omar?

— Exterminée ! reprit vivement M. de Kisseleff, c'est ce qu'aucune puissance chrétienne ne devrait souffrir : il ne faut pas qu'on abandonne des chrétiens au sabre des Turcs : n'y eût-il pas de raisons politiques pour s'y opposer, que des motifs de religion et d'humanité le commanderaient !

Omer-Pacha est un renégat, né en Hongrie, qui a servi autrefois comme sergent dans les armées autrichiennes. Il a déserté et passé à la solde de la Turquie en abjurant sa religion.

Une bonne partie de ses troupes se compose de réfugiés hongrois et italiens qui ne valent pas mieux que leur chef.

N'est-ce donc pas un devoir pour l'Autriche de réunir sur les frontières du Montenegro des forces suffisantes pour préserver les habitans d'une destruction complète?

— Croyez-vous, dis-je alors, que le Cabinet de Constantinople s'arrête devant une intervention, d'un caractère pacifique, de plusieurs puissances de l'Europe et qu'il prescrive à son général de ne pas aller au-delà?

— Je ne l'affirmerais pas, me répondit M. de Kisseleff, mais je suis porté à le croire, quand Sa Hautesse saura que pas un seul Gouvernement européen ne le soutiendrait s'il persistait à poursuivre cette guerre.

— Mais le holà étant imposé aux belligérants, qu'en adviendra-t-il?

— Eh bien! les choses resteront ce qu'elles étaient auparavant et, de part et d'autre, Turcs et Monténégrins garderont leurs droits et leurs positions respectifs...

Le czar Nicolas avait favorisé la prise d'armes du Montenegro contre la Turquie. « Ce pays, dit E. Driault (*La question d'Orient*, 1905), était depuis des siècles gouverné par des évêques ou vladikas élus par les plus nobles guerriers et le plus souvent choisis dans la vieille famille des Niegosch. En 1852, le vladika Danilo voulut se marier et fonder une dynastie : il obtint l'approbation du Czar, et pour donner une raison d'être à cette sorte d'usurpation, de sécularisation, il fit la guerre aux Turcs et se jeta sur quelques villes de la frontière. Le Sultan envoya contre lui une armée de 30,000 hommes, sous Omer-Pacha; le Czar massa des troupes en Bessarabie. Mais l'Autriche s'inquiéta des complications qui pouvaient surgir des desseins du Czar; elle conseilla au Sultan de faire quelques concessions au Montenegro pour éteindre aussitôt ce foyer d'incendie et ôter à la Russie tout prétexte d'intervention dans les affaires de « l'homme malade [1] ».

Nicolas recherchait, en effet, toutes les occasions de s'agrandir aux dépens de la Turquie.

Le Sultan hésitait à écouter l'Autriche : celle-ci ayant insisté, il finira par faire au Montenegro les concessions conseillées, il lui accordera une rectification de frontières et le Montenegro désarmera.

... Quelques mots dits ensuite par mon interlocuteur sur l'affaire non moins difficultueuse des Lieux Saints [2], m'ont donné lieu de croire que dans la pensée de M. de Kisseleff le protectorat des populations chrétiennes

---

[1] Le 9 janvier 1853, Nicolas avait dit à l'ambassadeur anglais, sir Hamilton Seymour : « La Turquie est dans un état critique et peut nous donner beaucoup d'embarras... Nous avons sur les bras un *homme malade*, gravement malade : ce serait un grand malheur s'il devait nous échapper avant que les dispositions nécessaires fussent prises ». Les jours suivants, il avait parlé d'un partage de l'empire Ottoman entre l'Angleterre et la Russie à l'exclusion de la France. (Cf. E. Driault.)

[2] Cf. un article de De Bonne sur cette question dans la *Revue trimestrielle* de 1854.

que la France s'attribue dans l'Orient, parait sans fondement ou du moins excessif à ce diplomate; il est porté à croire que M. de Lavalette a manifesté des exigences extrêmes, que ses plaintes contre le cabinet du Sultan étaient peu fondées et que celui-ci, en prenant les décisions qui ont si fort irrité l'ambassadeur français, agissait selon son droit et conformément à tout ce qui s'était pratiqué jusqu'ici.

Quant à la remise au représentant de la Russie de la clé de l'église de Bethléem, circonstance que vous me mentionnez dans une de vos précédentes dépêches, M. de Kisseleff ne connaissait pas cette nouvelle et il ne la croit pas exacte. Plusieurs autres diplomates de mes collègues auxquels j'en ai parlé n'étaient pas plus au courant de cet incident que M. de Kisseleff et y ajoutaient peu de foi...

La France avait fait exiger du Sultan le respect pur et simple des capitulations de 1740 « en vertu desquelles, en sa qualité de protectrice-née des chrétiens de la Palestine, elle avait comme le monopole de l'entretien et de l'administration des lieux consacrés par le souvenir du Christ ». Depuis 1740, les droits de la France avaient été négligés et ses avantages compromis au profit de la Russie. L'énergique habileté de l'ambassadeur La Valette avait fini par obtenir un firman du 9 février 1852 qui reconnaissait la valeur des prétentions de la France sur le monument du Saint-Sépulcre à Jérusalem, sur la grande coupole au-dessus, sur l'emplacement des tombeaux des rois francs, sur l'église de Gethsémani et sur l'église supérieure de Bethléem. (Driault, *op. cit.*) Le « czar de fer » (on l'appelait ainsi parce qu'il avait écrasé la Pologne et vaincu les partis révolutionnaires dans toute l'Europe centrale) avait vu avec une vive colère dans cette affaire — « querelle de sacristie » — la prépondérance de la France. Il n'avait d'ailleurs que des sympathies médiocres pour Napoléon III, auquel il avait difficilement reconnu le titre impérial, et qu'il se contentait, dans la correspondance officielle, d'appeler « bon ami » (1).

---

(1) Il avait sans doute approuvé le coup d'État du 2 décembre 1851 « qui avait détruit pour un temps l'esprit révolutionnaire en France »; mais le droit divin au nom duquel il régnait l'empêchait de reconnaître pour « frère » un souverain qui tenait ses droits d'un autre principe, celui de la souveraineté nationale. Telle fut l'explication que l'ambassadeur

... Dans votre dépêche du 14 de ce mois, vous me demandez, Monsieur le Ministre, de vous fournir quelques renseignemens sur une circulaire qui aurait été adressée aux agents diplomatiques français pour leur expliquer les motifs des arrestations faites récemment à Paris. D'après ce que m'a dit M. Drouyn de L'Huys, aucune circulaire de ce genre n'a été envoyée par lui dans aucune légation française.

Si de jeunes diplomates inexpérimentés s'en prennent à votre presse, c'est de leur part, excès de zèle, ils n'ont reçu aucune instruction à cet égard. Le zèle n'est pas toujours le meilleur conseiller; il peut devenir nuisible, on l'a dit, et c'est pour un diplomate une disposition qu'il faut savoir réprimer au besoin.

Un des correspondants des journaux étrangers enfermés à Mazas, M. Tanski, a été mis hier en liberté. C'est aux sollicitations actives de M. de Rothschild qu'il doit sa sortie de prison, à ce que l'on m'a affirmé.

Il parait, si j'en crois M. de Maupas, que MM. de Chanteloupe et de la Pierre, qui appartiennent à l'opinion légitimiste, étaient ici les correspondants de la *Nation* et de l'*Observateur*. Au reste, on commence à penser que les poursuites entamées pourraient bien avorter et qu'avant peu, la plupart des détenus, faute de charges suffisantes, seraient renvoyés chacun chez eux.

On se demande, à cette occasion, ce qu'est devenue l'affaire de la machine infernale découverte (1) à Marseille. On n'en parle plus depuis longtemps.

J'ai donné, il y a quelques jours, un nouveau dîner diplomatique auquel assistaient MM. et MMmes Baroche, de St-Arnaud, Ducos et plusieurs de mes collègues, entr'autres MM. Hubner, Fagel, de Hatzfeld, Voldezama, le général Canrobert, MM. de Nieuwerkerke, Feuillet de Conches, de Turgot, etc., etc....

Je viens d'avoir la visite de M. de Butenval arrivé ce matin de Tunis; il a failli périr dans la traversée du mont Cénis; sa voiture a versé et il porte au

---

russe à Paris donna au Gouvernement français qui demandait pourquoi Napoléon III n'était pas appelé « frère » par l'autocrate de toutes les Russies. L'Empereur des Français était fort irrité de ce *distinguo* : on a vu tantôt ce que pensait la reine Victoria du mauvais vouloir du Czar.

(1) La découverte (?) avait eu lieu lors du voyage fait par le Prince-Président quelques mois avant son avènement à l'Empire.

front des traces de sa chute. Il compte partir pour Bruxelles à la fin de la semaine prochaine.

M. le duc de Bassano y sera lundi prochain pour remettre au Roi ses lettres de recréance...

P. S. — Une dépêche télégraphique arrivée dans la journée et affichée à la Bourse a apporté la nouvelle qu'un attentat a été commis à Vienne contre la personne de l'Empereur, mais que S. M. n'a été que légèrement blessée. L'assassin aurait été, ajoute-t-on, immédiatement massacré par le peuple indigné. Bien que je présume que cette nouvelle vous sera déjà parvenue, je n'ai pas moins cru devoir vous la communiquer.

—

Si la question d'Orient préoccupait les esprits assez vivement au commencement de 1853, la reine Victoria avait « l'espoir qu'elle se terminerait d'une façon satisfaisante ». Elle écrivait le 23 mars au roi Léopold :

« D'après les rapports confidentiels que nous avons reçus de l'Empereur de Russie, je crois pouvoir dire avec certitude que bien qu'il ait traité le Sultan avec trop d'arrogance et de rudesse, il n'y aura *changement* dans sa manière de voir ni *aucun désir quelconque* de sa part de s'approprier Constantinople ou quelqu'une de ses possessions, sans qu'il désire cependant voir l'Angleterre, la France, ou l'Autriche ou la *Grèce* s'en emparer. Mais il est convaincu que la dissolution de l'empire Ottoman est imminente et en vérité je ne le crois pas. Les Russes nous accusent, parce que nous avons prêché la modération, d'être trop Français et la France d'être trop Russes... »

CCCXX. — Bruxelles, 8 avril 1853. *Lettre de M. Joseph Lebeau à Firmin Rogier.*

Joseph Lebeau, l'ancien collaborateur des frères Rogier et de Paul Devaux au *Mathieu Laensberg* et au *Politique*, l'ancien Ministre des affaires étrangères de 1831 et de 1840, publiait alors une série de lettres politiques (quatre brochures sur *La Belgique depuis 1847*, suivies de *Lettres aux électeurs belges sur diverses questions qui sont à l'ordre du jour*). Ces lettres firent grand tapage en Belgique.

Je vous remercie, mon cher Firmin, de vos encouragements pour mes *Lettres*. Leur succès est grand ici, si j'en juge par les injures qui me viennent de plus en plus des feuilles catholico-politiques. Pour l'étranger, je n'ose les considérer que comme des documents, des recueils de faits à consulter. Aussi ne les ai-je adressées directement à aucune notabilité étrangère et m'en suis-je rapporté à notre ami Materne du soin de les faire distribuer *ad libitum* par nos divers envoyés diplomatiques. Cependant plusieurs de ces notabilités m'ont adressé des paroles très flatteuses.

J'ai été sensible surtout à une très aimable lettre de M. Guizot, à qui je n'aurais osé envoyer directement mes missives... Mon nom est assez connu à l'étranger pour donner de temps en temps à un homme politique la fantaisie de savoir par des renseignemens quasi-officiels ce qui se passe en Belgique. Sauf une sortie un peu vive sur les procédés de Napoléon I[er] avec le Pape, je ne vois rien dans mes 7 lettres (1) qui puisse empêcher la mise en vente chez un libraire de Paris...

CCCXXI. — Bruxelles, 3 mai 1853. *Lettre de M. de Brouckere à Firmin Rogier.*

Analyse. — Des inconvénients résultent, sous le rapport politique, de l'agglomération en Belgique des réfugiés français. Et l'embarquement pour l'Angleterre de ceux d'entre eux qui sont dépourvus de moyens d'existence occasionne des dépenses... Malgré la promesse faite à Rogier (2) par le Gouvernement impérial de ne plus diriger de réfugiés français vers la Belgique, « le sieur Raspail, sorti de Doullens, a été conduit jusqu'à Quiévrain par les agents de la force publique »... Rogier est invité à rappeler à l'administration française l'engagement qui a été pris.

CCCXXII. — Paris, 23 mai 1853 (*A*). *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — Répondant à une demande du 18 mai, il communique les

(1) Lebeau venait d'écrire la troisième de la seconde série : *Aux électeurs sur les diverses questions à l'ordre du jour*. La *sortie* dont il parle est dans la première de la première série : *La Belgique depuis 1847*.

(2) M. de Brouckere rappelle à cet égard deux lettres de Firmin Rogier (des 12 et 13 avril), dont nous n'avons pas trouvé la minute ou la copie.

renseignements qu'il a pu se procurer sur les généraux Bisson et De la Motte Rouge qui sont placés à la tête des brigades du camp d'Helfaut, dont le général Canrobert est allé prendre le commandement en chef depuis deux jours.

Le Gouvernement impérial avait décidé de créer à Helfaut un camp d'observation, dont le maréchal Saint-Arnaud surveillerait l'organisation, aussitôt qu'il avait vu la tournure menaçante que prenait la question d'Orient.

On avait appris assez vite à Paris les propositions de partage de la Turquie faites à sir Hamilton Seymour à Saint-Pétersbourg. L'Angleterre prenait l'Égypte et la Crète, la Russie formant, sous son protectorat, les principautés indépendantes de Moldavie, de Valachie, de Serbie et de Bulgarie, la France restant à l'écart (Driault, *La question d'Orient*). Il y avait eu dans les conseils de Napoléon III un moment d'inquiétude, car on n'était pas rassuré sur l'accueil que le cabinet de Saint-James ferait aux avances du Czar. L'inquiétude s'était sans doute dissipée quand sir Hamilton Seymour eut reçu pour instructions de répondre à ces avances « par une fin de non-recevoir aussi ferme que possible, dans l'espérance qu'il renoncerait à ses chimères ».

M. Driault (*op. cit.*) fait remarquer que si le Gouvernement anglais ne désespérait pas de mettre la main un jour sur l'Égypte et la Crète, il ne lui convenait pas de livrer à la Russie la domination de la péninsule des Balkans, dans le moment où il était lui-même très puissant à Constantinople.

Mais il était arrivé à Constantinople, à la fin de février, un ambassadeur russe, le prince Menschikoff, qui affectait des allures et des prétentions extraordinaires, refusait de voir Fuad-effendi, le ministre des affaires étrangères (peu sympathique au Czar), et réussissait à le faire destituer et remplacer par Riffaat Pacha dont il escomptait la complaisance. Une escadre française et une escadre anglaise se mirent en mouvement, pendant que le Gouvernement de Napoléon III, qui aimait à se persuader que le prince Menschikoff voulait seulement obtenir une satisfaction complète sur la question des Lieux Saints, donnait pour instructions à son ambassadeur La Valette de consentir

à quelques concessions nouvelles sur ce point. Un firman du 4 mai accorda aux orthodoxes les avantages que la Russie réclamait pour eux.

C'est alors que l'on apprit que l'ambassadeur extraordinaire du Czar voulait bien autre chose. Le 5 mai, en effet, Menschikoff, « donnant la forme d'un ultimatum aux propositions qu'il avait soumises au divan et qui étaient jusque-là restées secrètes, offrit au Sultan l'alliance permanente de la Russie, à condition qu'il reconnût le Czar comme le protecteur légal des sujets grecs [1] ».

CCCXXIII. — Paris, 23 mai 1853 (*B*). *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... Les nouvelles parvenues de Constantinople au Ministère des affaires étrangères sont du 13. A cette date, la même incertitude régnait encore sur la résolution que prendrait le Sultan et la réponse que son nouveau cabinet ferait à l'ultimatum du prince Menschikoff. Elles confirmaient d'ailleurs le délai de quelques jours consenti par ce dernier et que semblait rendre nécessaire le changement opéré dans le ministère ottoman...

Riffaat avait donné sa démission.
Il avait été remplacé par Reschid Pacha.

... L'opinion de plusieurs de mes collègues et celle de MM. Duchâtel, Molé, Dumont, Guizot, avec lesquels j'ai eu l'occasion de m'entretenir, est que cette révolution ministérielle amènera plus promptement la solution des difficultés actuelles, et que les nouveaux conseillers de Sa Hautesse, qui jusqu'ici ne se sont pas montrés favorables aux prétentions de la Russie, sont peut-être plus propices à traiter avec cette puissance que leurs prédécesseurs qui passaient pour être trop portés à céder à ses exigences...

Quoi qu'il en soit, ce grave incident donne lieu à de grandes préoccupations et la Bourse aujourd'hui s'en est ressentie dès son ouverture. On avait répandu le bruit qu'à Vienne les fonds publics avaient éprouvé une forte

---

[1] Ceux-ci étant au nombre de 12 millions environ dans l'empire Ottoman et, notamment dans la Turquie d'Europe, plus nombreux que les sujets musulmans, c'était une véritable abdication que le Czar prétendait faire signer au Sultan. (Driault.)

baisse ; cette nouvelle a produit l'effet que les spéculateurs en attendaient. Aussi M. de Rothschild que je viens de quitter m'a-t-il laissé voir une inquiétude que jusqu'ici il n'avait pas éprouvée.

Mais il est bon de vous faire observer que j'ai rencontré chez le célèbre banquier mon collègue de Saxe, le gendre de M. de Nesselrode comme vous le savez, lequel semble convaincu que le cabinet de S[t]-Pétersbourg ne cédera pas et que si le prince Menschikoff n'obtient pas une réponse satisfaisante aux demandes formulées dans son ultimatum, il quittera Constantinople et qu'immédiatement après son départ, l'armée russe réunie sur la frontière, et qui, d'après M. de Seebach, est forte de 120,000 hommes, se portera en avant.

Comme j'objectais à M. de Seebach que dans ce cas il pourrait advenir que l'ordre de franchir les Dardanelles fût donné aux flottes française et anglaise, il me répliqua que la flotte russe réunie à Sébastopol était en mesure de soutenir avantageusement la lutte et de repousser, s'il y avait lieu, les forces combinées des deux puissances.

Lord Cowley, que j'ai vu ensuite, n'avait reçu de Constantinople aucune nouvelle postérieure au 13, et il ne pensait pas qu'il pût en arriver ici qui éclaircissent un peu le sombre de la situation avant le 26. Quant à lui personnellement, il semble toujours avoir confiance dans la prudente modération des souverains et de leurs conseillers pour éviter sur les rives du Bosphore une guerre qui menacerait bientôt de devenir générale.

Vous me faites l'honneur de me demander quel est mon sentiment personnel sur l'attitude que garderait la France en cas de lutte et si elle verrait sans s'émouvoir la Russie acquérir en Orient un protectorat aussi important que celui dont elle demande d'être investie par un acte diplomatique.

D'après ce que j'ai entendu et pu observer, je me crois fondé à dire que personne ne mettra en doute qu'une si grande concession faite à la Russie serait vue avec déplaisir et inquiétude par le Gouvernement français ; mais l'émotion qu'il viendrait à en éprouver, irait-elle jusqu'à se traduire en hostilités? C'est une question dont il serait peut-être téméraire de poser la solution, attendu qu'elle dépendrait surtout des circonstances qui viendraient à surgir et de l'adhésion ainsi que du concours que la France trouverait auprès d'autres cabinets. Dans tous les cas, je n'hésite pas à croire que le Gouvernement de l'Empereur ne séparerait pas sa politique de celle du Gouvernement anglais et qu'il n'agirait qu'autant qu'il serait assuré du concours actif et sincère de ce dernier.

... La nouvelle, qui est répandue de toute part, du mariage prochain de

Mgr le duc de Brabant, produit ici une très vive sensation et hier dans les salons de Mme la princesse de Liéven c'était l'objet de tous les entretiens. Chacun adressait ses félicitations au Ministre de Belgique pour cet heureux événement, auquel les hommes politiques qui se trouvaient dans cette réunion attachent la plus haute importance...

Le mariage n'eut lieu que trois mois plus tard. (Voir plus loin.)

CCCXXIV. — Paris, 24 mai 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Le bruit s'était répandu hier dans la soirée que le nouveau cabinet ottoman n'avait pas accepté l'ultimatum du prince Menschikoff. Cette nouvelle d'une si haute gravité a été confirmée ce matin. Un attaché du Département des affaires étrangères à Constantinople est arrivé, il y a quelques heures, porteur de dépêches adressées par le Divan à Vely Pacha (l'ambassadeur ottoman à Paris), lesquelles font connaître à Son Excellence la résolution prise par le Conseil de Sa Hautesse de rejeter les propositions de l'ambassadeur russe.

Si vous nous demandez une réponse catégorique par un *oui* ou par un *non*, auraient dit les nouveaux ministres au prince Menschikoff, nous serons obligés de vous répondre *non*. Mais si vous voulez entrer dans la discussion de la question, nous sommes prêts à le faire et à vous fournir toutes les explications qui peuvent éclairer le débat.

On ignore encore comment le prince Menschikoff a accueilli cette communication, mais on sait que le 14 au moment du départ du courrier, Son Excellence n'avait pas quitté Constantinople...

Les dépêches adressées le 13 à Vely Pacha ne pouvaient faire connaître que l'intention du Divan. Car c'est le 20 seulement, dans un grand conseil des ministres et des principaux dignitaires de la Porte, que l'ultimatum fut repoussé par 42 voix sur 44. Le 22 mai, Menschikoff amena l'écusson et le drapeau russe à l'ambassade et s'embarqua.

... Les dépêches reçues par Vely Pacha lui annoncent en même temps que le Divan est très satisfait des témoignages d'intérêt et de sympathie qu'il a reçus de plusieurs cabinets étrangers et, entre autres, de ceux de Londres, de Paris, de Vienne.

Je crois à propos d'ajouter que je tiens tous les détails ci-dessus de l'ambassadeur de Turquie lui-même...

CCCXXV. — Paris, 25 mai 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... L'ambassadeur de Turquie est convaincu que le cabinet du Sultan « repoussera les prétentions de la Russie telles qu'elles ont été formulées dans l'ultimatum ».

... L'attention des hommes politiques est tellement absorbée par ce qui se passe ou se prépare en Orient que la suspension des relations diplomatiques entre la Suisse et l'Autriche (momentanée d'ailleurs selon toutes les probabilités) n'a pas produit l'impression qu'elle aurait causée en un autre moment [1].

CCCXXVI. — Paris, 26 mai 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — M. Drouyn de L'Huys lui a dit que d'après les dépêches parvenues au Ministère le matin, le prince Menschikoff se trouvait encore le 19 à sa maison de campagne de Buyukdéré, quoique le dernier délai qu'il avait fixé pour recevoir la réponse définitive du Divan à son ultimatum fût expiré depuis le 17. M. Drouyn de L'Huys n'est pas éloigné de penser que l'ambassadeur russe a le désir ou l'espoir d'obtenir des concessions du Sultan, « bien que le langage que tiennent ici certains personnages plus ou moins sous l'influence russe soit menaçant et belliqueux. Ils déclarent en effet que le Czar ne peut pas céder, qu'il y va du prestige de sa puissance au dedans et au dehors de son empire ».

De son côté, Vely Pacha affirme que le Sultan ne se soumettra jamais, *dût-il s'ensevelir sous les ruines de Constantinople*, aux conditions humiliantes que veut lui imposer son puissant voisin.

Malgré tout, lord Cowley et cinq des collègues de Rogier, tels entre autres que les ministres de Suède, de Naples, des Pays-Bas, de Wurtemberg, avec lesquels il a eu l'occasion de s'entretenir, conservent l'espoir que les

---

(1) Cf. n° CCCXXVIII.

conseils de la modération seront écoutés et que de la situation actuelle, toute difficile qu'elle soit, il ne sortira pas une guerre qui attirerait sur l'Europe d'effroyables calamités.

Aucun ordre n'a encore été transmis à la flotte française de quitter la position qu'elle occupe pour se porter sur les Dardanelles : c'est ce que M. Drouyn de L'Huys a affirmé à Rogier. Lord Cowley lui a affirmé également que la flotte anglaise garde ses positions.

Ce qui maintient à Paris les esprits dans une certaine sécurité, c'est l'accord entre les cabinets français et anglais. Tant qu'il subsistera, l'existence de l'empire Ottoman ne peut être sérieusement menacée.

CCCXXVII. — Bruxelles, 26 mai 1853. *Lettre de M. de Brouckere à Firmin Rogier.*

Analyse. — Il a remis le 24 mars à M. de Butenval (le nouveau ministre de France à Bruxelles) la note qui devait servir de point de départ à la négociation d'un traité de commerce définitif entre la Belgique et la France.

Aucune réponse n'ayant été faite à cette communication, il prie Firmin Rogier d'avoir à ce sujet un entretien avec M. Drouyn de L'Huys.

« ... On doit comprendre à Paris, pour peu qu'on ait voulu prêter d'attention aux débats du Parlement belge, que si le maintien indéterminé du *statu quo* est hors des intentions du Roi, il est encore plus hors de son pouvoir... »

La Belgique désire hâter le moment où les relations commerciales entre les deux pays seront assises sur des bases stables et permanentes.

Le retard dans la réponse du Gouvernement impérial à la note que M. de Brouckere avait remise à son ministre à Bruxelles, provenait, semble-t-il, d'un incident que ce ministre avait provoqué et qui avait fait naître, disent Van de Weyer et Banning (*Patria Belgica,* t. III, p. 351), certaines alarmes. M. de Butenval, à un moment où l'alliance avec l'Angleterre n'était pas acquise, fit entendre « des paroles menaçantes pour le cas où son Gouvernement serait laissé seul en face de la Russie ». Ce langage fut relevé à l'étranger; les puissances signataires du traité de 1839 déclarèrent qu'elles tiendraient leurs engagements. On reconnut bientôt que M. de Butenval avait dépassé les instructions de l'Empereur : il fut rappelé.

CCCXXVIII. — Paris, 27 mai 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... Si le prince Menschikoff est parti pour Odessa, on n'en devrait pas conclure que l'armée russe franchirait immédiatement les frontières. Ce n'est pas du moins l'opinion ni du Ministre des affaires étrangères, ni de la plupart de mes collègues. Il faudrait avant tout que les ordres fussent donnés de St-Pétersbourg, et l'on a généralement assez de confiance dans la prudence et la modération que l'empereur Nicolas a montrées jusque dans ces derniers temps pour espérer encore qu'il n'en viendra pas à cette résolution extrême sans en avoir bien mûrement apprécié les fatales conséquences...

Il n'a pas été question jusqu'à présent de réunir un corps d'observation sur les frontières de la Suisse [1].

CCCXXIX. — Bruxelles, 28 mai 1853 (*A*). *Lettre de M. de Brouckere à Firmin Rogier.*

Analyse. — Les nouvelles de Constantinople du 16, arrivées au Ministère des affaires étrangères à Paris, ne concordent pas avec celles de la même date qui viennent de parvenir à Bruxelles par voie de Trieste et d'après lesquelles « il paraîtrait que les négociations continuent, le prince Menschikoff ayant été reçu par le Sultan ». Il est difficile d'assigner son véritable degré d'importance à la dépêche de M. Rothschild... (Cf. document antérieur.)

CCCXXX. — Bruxelles, 28 mai 1853 (*B*). *Lettre de M. de Brouckere à Firmin Rogier.*

Analyse. — La *Patrie* annonce que, d'après un bruit qui court à Paris, le prince Menschikoff serait remplacé par un autre ambassadeur chargé de traiter sur d'autres bases... Qu'a de fondé cette nouvelle?...

---

(1) Cf. no CCCXXV. Comme on l'avait prévu, la rupture des relations diplomatiques entre la Suisse et l'Autriche, causée par une affaire de peu d'importance, ne fut que momentanée.

Au moment de s'embarquer pour Odessa, le prince Menschikoff avait apparemment chargé le comte de Nesselrode, fils du chancelier de Russie, de tenter une dernière démarche auprès du Divan : ce que le comte fit le 31 mai, sans succès d'ailleurs. Quant à la réception du Prince par le Sultan (dont il est question dans le document nº CCCXXIX), elle ne doit pas avoir eu lieu.

Rogier écrivit le 29 que rien ne confirmait l'assertion de la *Patrie*.

CCCXXXI. — Paris, 28 mai 1853 (*A*). *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — Il a entretenu le Ministre des affaires étrangères de la reprise « sans plus de retard » de la négociation d'un traité définitif de commerce entre la France et la Belgique. M. Drouyn de L'Huys a informé ses collègues de l'intérieur et des finances du désir de la Belgique : après de pressantes instances de sa part, ils lui ont envoyé leurs observations. On prépare dans les bureaux des affaires étrangères la réponse qui sera transmise à M. de Brouckere par M. de Butenval. M. Drouyn de L'Huys a manifesté l'espoir que la négociation aurait une issue favorable.

CCCXXXII. — Paris, 28 mai 1853 (*B*). *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... Vély Pacha a appris le 23, par une dépêche télégraphique, que le prince Menschikoff a définitivement quitté Constantinople le 22.

La plupart des valeurs ont subi la veille dans la coulisse une très forte baisse : les articles que le Gouvernement a cru devoir faire publier dans le *Moniteur* et ce matin encore dans le *Constitutionnel* sont impuissants à calmer les alarmes des possesseurs de titres de rente et d'actions d'entreprises individuelles.

L'article du *Constitutionnel*, signé de Cassagnac, doit avoir été inspiré à l'auteur par M. Drouyn de L'Huys, dans le salon d'attente duquel je l'ai rencontré... Cet article reproduit en grande partie le langage que le Ministre venait de me tenir et l'appréciation qu'il m'avait faite de la situation...

Un grand nombre de personnages politiques sont d'avis que c'est la diplomatie seule qui sera appelée à résoudre les difficultés...

CCCXXXIII. — Paris, 30 mai 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... Vély Pacha n'admet pas que l'esprit de sagesse et de modération qui a guidé jusqu'ici l'Empereur de Russie l'ait abandonné tout-à-coup au point de donner le signal des hostilités et de lui faire entreprendre une guerre à laquelle la France et l'Angleterre se trouveraient bientôt entraînées à prendre part. Il est convaincu que jamais le Sultan et son Conseil ne consentiront à subir les conditions de l'ultimatum russe, quelles que puissent être les conséquences de leur refus... Son Excellence m'a dit confidentiellement que son gouvernement avait expédié par un bateau à vapeur l'ordre à l'escadre turque qui se trouve dans l'Archipel, de revenir immédiatement à Constantinople, et au Pacha d'Égypte celui de tenir prêtes à la disposition du Sultan toutes les troupes dont Sa Hautesse peut avoir besoin de requérir le concours.

En dépit de ces menaces de guerre, on reçoit de St-Pétersbourg des nouvelles plutôt rassurantes. Le marquis de Castelbajac a communiqué à M. Drouyn de L'Huys des lettres de M. de Nesselrode datées du 8 et du 19, où est garantie une solution pacifique de la question des Lieux Saints...

Mme la comtesse de Creptowich m'a fait l'honneur de me dire hier chez la princesse de Liéven, qu'elle avait reçu de son père le comte de Nesselrode une lettre en date du 20, qui lui mandait que toutes les difficultés qui avaient surgi à Constantinople étaient aplanies et qu'il allait profiter des loisirs que cet heureux résultat lui donnait pour passer quelque temps à sa maison de campagne.

Qui donc trompe-t-on ici?

Il ne me semble pas inutile d'ajouter qu'avant-hier, au bal de la princesse Mathilde, ayant aperçu M. de Kisseleff et Vély Pacha qui s'entretenaient d'une manière amicale, je vins à eux en leur disant que cette conversation me semblait de bon augure et que les amis de la paix devaient en tirer de favorables pronostics : Oui, répondit l'ambassadeur de Turquie, la paix est une bonne chose et chacun doit désirer qu'elle ne soit pas troublée.

— Sans doute, reprit aussitôt M. de Kisseleff, mais la guerre peut devenir quelquefois une nécessité à laquelle on ne peut se soustraire.

Un article du journal des *Débats*, peu favorable à la Turquie, a causé une assez vive émotion dans le monde politique. L'Ambassadeur ottoman s'est rendu auprès de M. Drouyn de L'Huys pour s'en plaindre et pour obtenir qu'une note insérée au *Moniteur* fasse connaître que les *Débats* ne sont pas l'organe de la pensée du Gouvernement impérial...

M. de Thouvenel, qui avait alors la direction des affaires politiques au Département des affaires étrangères — plus tard, il fut ambassadeur à Constantinople et ministre — trouvait l'article des *Débats* pour le moins inopportun. Il blâma vivement l'esprit qui l'avait dicté.

... On a bien voulu me communiquer diverses lettres adressées de Vienne et de Berlin à des personnages de la haute société et à plusieurs de mes collègues. Toutes parlent avec une sorte d'enthousiasme de l'accueil fait partout à notre auguste Souverain : elles s'expriment avec de grands éloges sur Mgr le duc de Brabant, sur sa dignité naturelle, sur l'à-propos de ses réponses et sur cette maturité de jugement que l'on ne s'attendrait pas à trouver chez un prince qui vient à peine d'atteindre sa majorité. Toutes ces correspondances sont unanimes à représenter la jeune archiduchesse destinée à devenir sa compagne comme réunissant toutes les qualités qui doivent lui mériter le respect et l'amour de la Belgique...

Léopold Ier et son fils aîné qui avait, le 9 avril, atteint sa majorité, étaient partis pour Vienne le 2 mai. L'Empereur d'Autriche donna le 17 son assentiment au mariage du duc de Brabant avec l'archiduchesse Marie-Henriette-Anne d'Autriche, fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie. Le Roi en avait, de Vienne même, confidentiellement fait part à M. de Brouckere le 18; mais « je ne pouvais parler, écrit le Ministre à Firmin Rogier le 30 mai, sans avoir pris les ordres de Sa Majesté... Je suis autorisé aujourd'hui à rompre le silence (1)... »

Le mariage eut lieu à la fin du mois d'août.

(1) Mais les journaux avaient parlé. (Cf. document nº CCCXXIII.)

CCCXXXIV. — Paris, 1er juin 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... Toutes les valeurs ont subi une dépréciation à la Bourse. Il y a eu une véritable panique parmi les spéculateurs, motivée d'abord par le départ du prince Menschikoff et les conséquences qu'on en tirait, ensuite, et surtout, par le refus de lord Clarendon de répondre aux interpellations qui lui ont été faites dans le Parlement au sujet des ordres donnés à l'amiral Dundas qui, d'après la rumeur publique, devait se diriger vers les Dardanelles...

La confiance, comme la peur, a ses exagérations auxquelles on se laisse entraîner, ici plus facilement que partout ailleurs. Aujourd'hui, par exemple, toutes les valeurs ont éprouvé une hausse très forte ; le 3 % a monté de près de deux francs. D'où venait cette reprise? D'une dépêche télégraphique privée parvenue de Constantinople et qui portait en post-scriptum : « M. de Nesselrode est arrivé de Russie à Constantinople ». Je ne sais si certains spéculateurs ont pu croire qu'il s'agissait du comte de Nesselrode, le ministre des affaires étrangères, et en auront conclu que les relations diplomatiques n'étaient pas complètement rompues : de là le retour à la confiance. Il ne peut être question que du fils du Ministre, qui avait accompagné le prince Menschikoff dans son ambassade, et que ce diplomate peut avoir renvoyé à Constantinople, si les termes de la dépêche sont exacts (1). Quoi qu'il en soit, ni M. Drouyn de L'Huys ni lord Cowley n'ont reçu aucune nouvelle officielle de St-Pétersbourg ou de Constantinople...

CCCXXXV. — Paris, 4 juin 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — Même absence de nouvelles officielles.

M. de Kisseleff se plaint beaucoup des attaques qui sont tolérées ici de la part du Pouvoir, et auxquelles se livrent certains journaux contre les tendances et les projets ambitieux de la Russie. Il se plaint également du peu de ménagements que l'on garde envers son cabinet dans certains salons politiques et ministériels. Il regrette d'autant plus l'attitude que l'on prend et

---

(1) Nous avons dit plus haut qu'en effet le fils du Ministre russe avait fait de nouvelles démarches, inutiles, près du Divan à la fin du mois de mai.

les propos auxquels on se laisse aller, que le Czar peut être mis par là dans l'impossibilité de se prêter à des transactions qu'il aurait accordées dans toute autre circonstance.

A présent et si ce système d'attaques dans la presse continue, si M. Granier de Cassagnac, par exemple, reste chargé de diriger les batteries, la dignité et l'honneur de l'empereur Nicolas lui commanderont alors de ne pas céder, quel que soit son désir de conserver la paix en Europe.

CCCXXXVI. — Paris, 7 juin 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... On m'a donné comme certain ce matin que, dans un des derniers conseils, un des membres du Cabinet, que l'on dit être M. de Persigny, aurait pris la parole pour exposer que les circonstances lui paraissaient favorables pour réclamer de la Belgique, qui semble se détacher de plus en plus de la France pour se rapprocher de l'Allemagne, les sommes considérables dont, selon ce Ministre, elle est redevable à la France pour les frais des deux expéditions de 1831 et 1832. On a ajouté que M. de Persigny n'aurait trouvé qu'un seul de ses collègues pour appuyer sa motion et que, l'Empereur ayant gardé le silence, elle n'a pas eu pour le moment d'autres suites...

Lord Cowley lui a confié que lord Radcliff a reçu les pleins pouvoirs nécessaires pour appeler à Constantinople, quand il jugerait que les circonstances l'exigent, l'escadre anglaise qui se trouve à Malte. M. de Lacour a déjà été muni des mêmes pouvoirs pour mander la flotte française au besoin.

Ce qui préoccupe tous les hommes politiques, c'est qu'on donne au Czar un moyen qui n'affaiblisse pas le prestige de son autorité sur les populations grecques.

Lofd Cowley ne partage pas la confiance que l'on éprouve à Vienne d'après les renseignements parvenus à Bruxelles : il regarde une solution pacifique de la question d'Orient comme assez compromise en ce moment.

CCCXXXVII. — Paris, 8 juin 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... Des lettres des consuls généraux de France à Varsovie et à Belgrade, arrivées la veille à Paris, il résulte que le 4e corps de l'armée russe qui était

réuni dans cette première ville et dans les environs a été dirigé vers les frontières de la Moldavie où il sera rendu le 10... Les forces rassemblées par le Czar dans toutes les provinces du Danube deviennent de plus en plus menaçantes. Ces préparatifs indiquent peu, pour la médiation offerte soit par l'Autriche, soit par l'Angleterre, un accueil favorable; l'opinion de la plupart des hommes politiques est que le Czar ne peut plus l'accepter...

CCCXXXVIII. — Paris, 9 juin 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — Les feuilles anglaises les plus répandues et qui passent pour recevoir les inspirations de quelques uns des membres du Cabinet, publient de vives attaques qui causent une profonde irritation à M. de Kisseleff. Les documents russes qu'elles citent sont, d'après l'ambassadeur, tout-à-fait inexacts, pour ne pas dire plus.

CCCXXXIX. — Paris, 10 juin 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — Il confirme l'importante nouvelle (transmise le matin par voie télégraphique) relative aux ordres expédiés aux amiraux de la Susse et Dundas de se rapprocher immédiatement des Dardanelles.

Le *Moniteur* de ce jour, en annonçant cette décision prise de commun accord par les deux Gouvernements, croit devoir ajouter, dans le but sans doute de ne pas jeter dans les esprits de trop vives alarmes, que cette mesure de *précaution* n'exclut pas l'espoir du règlement pacifique des difficultés actuelles. Il est peu probable que cet espèce de post-scriptum du journal officiel obtienne l'effet qu'on s'en promet et qu'il calme les anxiétés du public de la Bourse, qui ne manquera pas d'interpréter ce départ des deux flottes comme un premier indice des hostilités.

Avant de redouter une rupture complète, il convient d'attendre quel accueil sera fait par le Divan aux dernières propositions expédiées de St-Pétersbourg le 1er de ce mois; il importe surtout de savoir quelle attitude va prendre l'Autriche, car c'est d'elle que peut dépendre en grande partie le maintien de la paix en Europe.

Quant à la Prusse, on se montre à Paris très satisfait des dispositions que manifeste le Cabinet de Berlin.

Dans les salons politiques et chez la plupart des membres du corps diplomatique les prétentions formulées par le Cabinet de St-Pétersbourg et la voie périlleuse dans laquelle il s'engage rencontrent un blâme très énergique : on déplore que S. M. Moscovite semble abandonner sa politique conservatrice pour susciter une querelle au bout de laquelle se trouvent une guerre européenne et toutes les calamités qu'elle traînerait à sa suite. On ne comprendrait pas que, devant la résistance que ses prétentions rencontreraient auprès des cabinets de Londres et de Paris, l'empereur Nicolas persistât à demander au Sultan des concessions que celui-ci ne peut accorder sans une véritable abdication de sa dignité et de ses droits.

On garde donc encore quelque espoir que, malgré ses immenses préparatifs de guerre, le Czar, fidèle à ses antécédents et à son esprit de justice et de modération, ne cédera pas à des entraînements funestes et contiendra l'ardeur belliqueuse dont ses généraux et ses soldats sont, dit-on, animés.

Une prédiction faite, il y a deux cents ans, par un pauvre moine grec du nom d'Agathangelos et que voici : *en l'an 1853, les cérémonies de l'Église grecque seront célébrées dans Ste-Sophie,* paraît être une des causes principales de l'exaltation religieuse qui anime l'armée russe, dans les rangs de laquelle cette singulière prédiction a été répandue.

Le prince Morussi, qui a des propriétés considérables en Bessarabie et qui, avant de venir à Paris, avait eu l'occasion de parcourir tout récemment les frontières occupées par les divers corps de cette armée, prétend qu'on ne peut se faire une idée de cette exaltation qui est un véritable fanatisme; il ne prévoit pas comment il sera possible de la calmer.

CCCXL. — Bruxelles, 11 juin 1853. *Lettre de M. de Brouckere à Firmin Rogier.*

Le *Moniteur belge* vient de publier la loi relative à l'organisation de l'armée, de même que celle qui règle les conditions d'admission et d'avancement dans les armes spéciales. Vous aurez précédemment eu connaissance, par le journal officiel, de la discussion qui a eu lieu récemment au Sénat.

Vous aurez constaté que les débats y ont été dignes en tout point de ce qu'ils avaient été au sein de la Chambre des représentants. Vous aurez remarqué également le discours de Monseigneur le duc de Brabant.

C'est le 31 mai que le duc de Brabant prononça ce discours. Il etait venu, le jour même où il atteignait sa majorité, prendre au Sénat la place que la *Constitution* donne à l'héritier présomptif de la couronne. (Cf. *Annales parlementaires :* Sénat, 1852-1853.)

Ce discours a été pour S. A. R. une occasion de donner au pays une nouvelle preuve de son talent et de son patriotisme ; il a permis au Sénat de témoigner, à son tour, une fois de plus de sa sympathie pour le fils de Notre Auguste Souverain, de son attachement aux institutions qui nous régissent.

Les mesures d'organisation qui viennent d'être votées, ne doivent pas, vous le savez, Monsieur le Ministre, être regardées comme des mesures de circonstance prises en vue d'éventualités particulières. Elles ont, au contraire, un caractère tout permanent. En les proposant à la Législature, le Gouvernement du Roi a eu pour but d'asseoir sur des bases définitives l'établissement militaire de la Belgique. En les votant, les Chambres ont voulu s'acquitter d'un des premiers devoirs de toute nation indépendante et neutre, celui de mettre cette indépendance et cette neutralité sous la protection d'une force suffisante pour les faire respecter.

Agréez...

CCCXLI. — Paris, 13 juin 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — La plus grande partie du corps diplomatique était réunie hier dans les salons du Ministre des affaires étrangères. A en juger par les apparences, on aurait pu croire que la plus cordiale entente régnait entre toutes les puissances de l'Europe. La confiance qu'un arrangement honorable pour les deux partis pourrait encore intervenir entre le Czar et le Sultan, se maintient chez ceux-là mêmes qui savent d'une part la marche des troupes russes vers la frontière, leur nombre toujours croissant, leur enthousiasme religieux, et de l'autre l'ardeur fanatique qui anime les populations turques, l'empressement qu'elles ont mis à courir aux armes et les offrandes de toute espèce que reçoit le Gouvernement de Sa Hautesse des grands et des riches négociants de l'Empire.

L'occupation des provinces du Danube par les Russes sera-t-elle regardee par le Cabinet de Constantinople comme un acte hostile? Dans ce cas, invo-

quera-t-il le concours de ses alliés, et les flottes française et anglaise franchiront-elles les Dardanelles? Là est la question tout entière. M. de Kisseleff aurait été chargé de déclarer que le Czar regarderait comme un cas de guerre l'entrée des deux escadres dans le détroit.

Toutes les valeurs ont été à la hausse aujourd'hui à la Bourse. Cette confiance des spéculateurs n'est guère plus motivée que la panique qui les avait saisis la semaine dernière.

CCCXLII. — Paris, 16 juin 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — Toujours beaucoup de vague et d'incertitude : le flux des nouvelles contradictoires continue à monter.

CCCXLIII. — Paris, 24 juin 1853 (*A*). *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

La nouvelle de la nomination de M. Adolphe Barrot au poste de ministre de France à Bruxelles en remplacement de M. de Butenval qui devient conseiller d'État, est arrivée comme un coup de foudre, selon l'expression de M. Drouyn de L'Huys. Le Ministère de la police ayant été supprimé, l'Empereur, pour dédommager M. de Maupas, a voulu tout à la fois le nommer sénateur et lui confier un poste diplomatique, celui de ministre à Naples en remplacement de M. Barrot qui recueille le poste de Bruxelles, que M. de Butenval occupait...

... Il paraît que M. de Maupas, en apprenant sa nomination au Sénat, s'était rendu immédiatement à St-Cloud et que là il s'était en quelque sorte jeté aux genoux de l'Empereur pour obtenir de S. M. qu'elle lui confiât une mission à l'étranger, depuis longtemps d'ailleurs l'objet de tous ses désirs. L'Empereur, prenant en considération les services rendus par son ancien ministre et surtout le dévouement dont il lui avait donné des preuves au 2 décembre, lui promit de lui accorder ce qu'il demandait avec tant d'instance. M. de Maupas aurait bien voulu, m'a-t-on affirmé, être nommé à l'ambassade de Rome. Mais déplacer M. de Rayneval, que l'on regarde comme le plus habile des ministres français à l'étranger, cela ne parut pas possible; c'était une position trop considérable pour un débutant dans la carrière.

La mission de Naples fut donc offerte et il se résigna à l'accepter — en attendant mieux...

CCCXLIV. — Paris, 24 juin 1853 (*B*). *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — M. de Butenval n'est pas remis de la douloureuse surprise qu'il a ressentie en apprenant d'une manière subite son rappel de Bruxelles [1].

M. Fortoul va suivre dans la retraite M. de Maupas.

Le bruit que M. de Morny serait prochainement rappelé aux affaires se soutient.

P. S. — La Sublime Porte aurait, assure-t-on, rejeté le dernier ultimatum de la Russie.

CCCXLV. — Paris, 25 juin 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Le corps d'armée russe venant de Pologne ne se trouvait plus qu'à deux heures de marche de Jassy à la date du 20 : c'est ce qu'affirme une dépêche de Vienne du 21, arrivée au Ministère des affaires étrangères. Le Pruth peut donc être franchi d'un moment à l'autre...

D'autre part, une lettre particulière écrite à la même date par le baron de Ward, ministre du duc de Parme à Vienne et qu'on a bien voulu me communiquer, rapporte comme un fait certain que la Russie a accepté « la médiation » de l'Autriche. C'est sans doute *bons offices* que M. de Ward a voulu dire, et, réduite à ces termes, il n'est pas douteux que le Czar, aussi bien que les autres Puissances, n'accepte cette intervention. Au reste et d'après cette même lettre, l'opinion généralement accréditée à Vienne et dans le monde politique est que les complications turco-russes se résoudront par les moyens pacifiques...

Une particularité assez étrange est à signaler : il existe certaine différence dans les circulaires transmises par le comte de Nesselrode aux agents russes

---

(1) Voir à la page 432 la note extraite de l'étude consacrée dans *Patria Belgica* à nos négociations depuis 1830, par Van de Weyer et Banning.

près les cours étrangères : M. de Thouvenel et lord Cowley me l'ont signalée.

CCCXLVI. — Paris, 26 juin 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Lord Cowley, dans la soirée de réception de la veille chez le Ministre des affaires étrangères, a exprimé l'opinion que la guerre, si elle venait à être déclarée, ce dont il continuait à douter, ne pourrait pas éclater avant deux ou trois mois. Pendant ce temps, comment ne pas espérer que l'on parviendra à résoudre les difficultés par l'entremise diplomatique, qui puiserait une grande force dans les vœux manifestés de toutes parts pour le maintien de la paix, le plus impérieux besoin des peuples...

M. Mérimée, qui vient d'entrer au Sénat, doit cet honneur moins à sa qualité d'académicien et d'homme de lettres qu'à celle d'ancien et fidèle ami de la famille Montijo.

Le mariage de l'empereur Napoléon III avec Mademoiselle Eugénie de Montijo, « jeune espagnole de famille noble, mais non souveraine », avait eu lieu le 30 janvier de cette année. Napoléon III avait vainement fait des ouvertures auprès des vieilles cours européennes : il n'avait pu obtenir la main d'une Hohenzollern, ni d'une Wasa.

L'Impératrice ne partageait assurément aucune des opinions politiques, sociales ou religieuses de son époux.

Lady Randolph Churchill, dans ses mémoires parus l'an dernier en Angleterre, raconte que Napoléon III, pour expliquer les difficultés qu'il éprouvait à administrer l'Empire, disait en riant : « Comment voulez-vous que mon Gouvernement marche? L'Impératrice est légitimiste, Morny est orléaniste, le prince Napoléon est républicain, moi je suis socialiste... Il n'y a que Persigny qui est impérialiste... et il est fou ! »

... On se disait tout bas, dans les salons de M. Drouyn de L'Huys, qu'avant-hier celui-ci, averti des démarches actives faites par un ami intime du comte Walewski pour faire donner à cet ambassadeur le portefeuille des affaires étrangères, s'était rendu à St-Cloud et qu'à la suite d'un entretien avec l'Empereur, il était revenu à Paris très satisfait des témoignages de

confiance qu'il avait reçus de Sa Majesté et tout-à-fait rassuré sur sa position.

C'est le 7 avril 1855 seulement que Walewski, qui était alors ambassadeur à Londres, prit la succession de M. Drouyn de L'Huys, démissionnaire. Il présidera les conférences du Congrès de Paris et signera, comme plénipotentiaire de la France, le traité du 5 avril 1856.

CCCXLVII. — Bruxelles, 27 juin 1853 (*A*). *Lettre de M. de Brouckere à Firmin Rogier.*

Analyse. — Des renseignements qu'il croit exacts l'autorisent à penser qu'en effet l'Autriche désire s'employer à amener une solution pacifique. Tel serait l'esprit de la mission de M. de Brack. Déjà antérieurement au départ de cet ambassadeur, M. de Kletzl doit avoir été invité à user de toute son influence pour obtenir de Reschid Pacha une déclaration qui permît à la Russie de renouer les négociations.

CCCXLVIII. — Bruxelles, 27 juin 1853 (*B*). *Lettre de M. de Brouckere à Firmin Rogier.*

Analyse. — La retraite de M. de Butenval est survenue précisément au moment où il allait lui remettre une note contenant les propositions du Gouvernement du Roi pour la conclusion d'un traité de commerce.

La négociation subira un moment d'arrêt plus ou moins long. Or, il est absolument indispensable qu'une solution intervienne avant l'ouverture de la session parlementaire. M. Drouyn de L'Huys ne pourrait-il pas, en attendant que M. Barrot soit arrivé à Bruxelles, déléguer M. de Sampayo pour suivre la négociation commencée? Si cette marche est impraticable, ne pourrait-on envoyer ici un fonctionnaire au courant des affaires commerciales (1)?

---

(1) Voir la réponse n° CCCLI.

CCCXLIX. — Paris, 28 juin 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — Dans la supposition où le Czar, ne prenant en considération ni l'état de l'Europe, ni les vœux qui lui étaient manifestés par la France et l'Angleterre, aurait envahi les principautés danubiennes, on prétendait que l'Empereur était résolu d'envahir de son côté et comme une garantie entre ses mains jusqu'au rétablissement de la paix, les Provinces Rhénanes. *Ce coup d'État extérieur* aurait été accompagné d'un manifeste dans lequel S. M. aurait déclaré que ses conseils et ses efforts pour le maintien de la paix étant restés stériles, il se voyait obligé de prendre ses sûretés et de ne plus rester dans une position que les traités de 1814 et 1815 avaient faite à la France, alors que d'autres cherchaient des agrandissements au mépris des engagements solennels qu'ils avaient contractés.

CCCL. — Paris, 29 juin 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — La nouvelle, déjà connue, du rejet par la Porte de l'ultimatum russe est confirmée par les dépêches arrivées le matin au Ministère des affaires étrangères. Les termes dans lesquels est exprimé ce rejet sont assez conciliants pour laisser l'espoir que les négociations pourraient être reprises entre les cabinets de St-Pétersbourg et de Constantinople.

CCCLI. — Paris, 30 juin 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — M. Drouyn de L'Huys, en annonçant à M. Ad. Barrot sa nomination d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire à Bruxelles, lui a exprimé le désir qu'il pressât son départ de Naples. Jusque là M. de Sampayo, qui reste chargé des affaires de la légation française à Bruxelles, continuera les négociations commerciales.

M. Drouyn de L'Huys ne pense pas qu'il soit nécessaire pour le moment de donner un adjoint à M. de Sampayo dont « il apprécie les qualités et les lumières » et qui est « fort au courant a-t-il dit, de toutes les questions

qui se rattachent aux intérêts commerciaux des deux pays ». Il reconnaît de quelle extrême importance il est que les négociations soient menées à bonne fin avant la rentrée de nos Chambres.

Rien ne paraît s'opposer à ce que la note qui renferme les propositions du Gouvernement du Roi soit remise à M. de Sampayo.

CCCLII. — Paris, 1er juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Sous l'impression du bruit, reconnu ensuite non-fondé, que l'armée russe avait franchi le Pruth, une forte baisse s'est produite à la Bourse dès l'ouverture... M. de Seebach [1] me disait encore hier que pour lui qui connaissait l'exaltation des esprits en Russie, il ne mettait pas en doute que ce grave événement ne dût se réaliser. Cependant et d'après ses propres convictions, l'empereur Nicolas ne veut pas la guerre. Mais il se trouve dans une position où son honneur et celui de son peuple se trouvent engagés. Si donc le Divan persiste dans son refus et s'il faut recourir à la voie des armes, c'est une guerre et une guerre sainte, la plus terrible de toutes, qui éclatera. Ce sera la croix en tête que les armées russes marcheront et, à la vue de ce signe, il faut s'attendre à un soulèvement des populations chrétiennes dans l'empire Ottoman; alors, avec les immenses moyens d'attaque dont dispose le Czar, qui peut douter que les Turcs éprouvent la défaite la plus sanglante et la plus complète qu'ils aient encore essuyée? Et cependant, ajoutait-il, l'empereur Nicolas n'est entraîné par aucune pensée d'ambition ni d'agrandissement. Dès 1837, si S. M. avait voulu écouter les propositions qui lui avaient été faites par un grand nombre de boyards moldaves et valaques et seconder un mouvement d'insurrection tout préparé, les principautés danubiennes lui appartiendraient aujourd'hui. Mais le Czar s'est constamment et loyalement refusé à accueillir de semblables offres. L'opinion des classes élevées en Russie est d'ailleurs que l'Empire doit rester dans ses limites actuelles qui ne sont déjà que trop étendues, et que la possession de Constantinople ne serait qu'une cause d'affaiblissement et de guerres sans cesse renaissantes avec le reste de l'Europe. Quant à ceux qui pensent qu'en cas de guerre il serait facile aux escadres réunies de détruire la flotte russe dans la mer Noire, on peut leur objecter qu'il faudrait

(1) Ministre de Saxe.

d'abord que les ordres d'accepter le combat fussent donnés ; mais c'est ce qui n'arrivera pas, selon M. de Seebach. Si les Dardanelles et le Bosphore étaient franchis, ce diplomate pense qu'elle se retirerait au contraire à Sébastopol, formidable refuge dans lequel, grâce aux ouvrages qui en défendent l'entrée, elle peut braver et anéantir toutes les forces des ennemis qui se présenteraient pour l'attaquer...

Les causes du rappel de l'amiral de la Susse sont, paraît-il, sa dureté dans le commandement et son antipathie non dissimulée pour les Anglais. Il aurait tenu ce propos : S'il faut se battre, ne renouvelons pas la faute commise à Navarin ; j'aimerais bien mieux avoir à combattre et à détruire la flotte anglaise que celle de Sébastopol.

Mais ce qui a surtout motivé son remplacement par l'amiral Hamelin, c'est d'avoir retardé de vingt-quatre heures son départ pour les Dardanelles, afin d'être admis à l'audience par le roi Othon et d'en recevoir le grand cordon de l'ordre du Sauveur ...

... M. Drouyn de L'Huys me disait hier : Je ne sais encore quelle sera l'issue de tout ceci, mais nous sommes également prêts pour la paix comme pour la guerre...

CCLIII. — Paris, 3 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — M. de Nesselrode a écrit le 25 à M. de Kisseleff que l'on avait reçu à St-Pétersbourg avis que la Sublime Porte refuse d'adhérer aux dernières propositions du cabinet russe et qu'un courrier extraordinaire lui portera, sous peu de jours, « la suprême résolution de l'Empereur avec toutes les instructions qui peuvent être nécessaires dans les circonstances actuelles »...

Les préoccupations sont plus vives que jamais dans le monde financier.

CCLIV. — Paris, 4 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... Le passage du Pruth par l'armée russe (1), tout prévu qu'il était, a causé ici dans le monde politique une grande émotion ; mais elle doit être

(1) C'est le 26 juin que l'ordre fut expédié de Saint-Pétersbourg. M. de Castelbajac ne donna connaissance de ce fait au Gouvernement français que par sa dépêche du 27.

encore bien plus vive à Vienne, puisque les lettres arrivées en dernier lieu de cette capitale étaient en général d'une nature rassurante.

M. Drouyn de L'Huys disait ce matin à l'un de mes collègues : « C'est le 1er acte de la complication qui se joue. Le 2e acte (S. E. entendait sans doute parler de l'entrée des flottes anglaise et française dans les Dardanelles) pourrait encore être évité si l'empereur Nicolas, prenant en considération la médiation officieuse de l'Autriche et les calamités que la guerre peut attirer pour l'Europe, consent à modérer ses exigences et même, dans le cas où il y persisterait, si le Cabinet de Vienne, blessé du refus du Czar, consentait alors à appuyer carrément la politique de la France et de l'Angleterre et à joindre ses forces aux leurs... »

Le chancelier autrichien, M. de Buol, pensait imposer sa médiation aux parties adverses et s'assurer ainsi quelques bénéfices territoriaux : il ne voulait pas que la Russie disposât seule de la péninsule des Balkans.

... Je dois ajouter que le langage que m'a tenu M. le Ministre des affaires étrangères, et auquel je prie Votre Excellence de conserver son caractère confidentiel, est beaucoup plus énergique. Selon son expression, l'invasion des Principautés est une énormité, un acte monstrueux (1) ; c'est une atteinte portée au droit public de l'Europe. Si les autres puissances le souffraient, ne serait-ce pas de leur part une déclaration qu'on peut porter impunément atteinte et pour des motifs bien peu graves à l'indépendance d'un autre État? Il serait bien triste de penser qu'à Vienne on ne s'émeuve pas d'un pareil acte et qu'on continue à croire et à écrire que la position est rassurante.

L'occupation des Principautés amènera-t-elle l'entrée des escadres combinées dans les Dardanelles? A cette question que j'ai posée à lord Cowley, Son Excellence m'a répondu : « Je ne sais pas en vérité ce qui arrivera et je ne pense pas que personne ici ni à Londres soit en mesure de le dire. Cela dépend entièrement de lord Radcliff et de M. de Lacour... qui ont les pleins pouvoirs pour agir... »

---

(1) Les fonctionnaires supérieurs des affaires étrangères appréciaient cet acte dans des termes non moins vifs. Rogier se demandait (lettre du 5 juillet) s'il fallait tirer de leur appréciation la conséquence que l'entrée des flottes dans les Dardanelles était imminente. Il croyait toutefois qu'avant tout, l'Angleterre et la France attendraient les résolutions des cabinets de Vienne et de Berlin.

CCCLV. — Paris, 5 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

On ne connaît pas encore le résultat des nouvelles tentatives de conciliation qui ont été tentées par l'Autriche et la Prusse...

A Vienne, on voulait dès le début de la négociation que le Czar prît l'engagement de ne pas franchir le Danube.

Mais vous nous rendez la guerre impossible, avait dit alors le prince Orloff, ambassadeur du Czar : autant vaudrait nous la déclarer. A Berlin, un parti se formait autour du roi Frédéric-Guillaume IV, le parti de la Croix, qui voulait une alliance étroite avec la Russie pour le triomphe de la politique prussienne en Allemagne.

Cette alliance n'était pas encore mûre et Frédéric-Guillaume, dit Driault, n'était pas assez hardi pour s'y résoudre contre l'Autriche; du moins, il allait rendre d'importants services au Czar pendant toute la crise orientale. (Cf. Matter, *op. cit.*, p. 370.)

... Vous m'avez exprimé, dans votre dépêche du 2 courant, le désir de recevoir quelques détails sur l'objet de l'entretien dont l'Empereur des Français a honoré dernièrement le comte de Hartzfeld (1). D'après ce que j'ai appris de ce diplomate, il avait été chargé d'exprimer les remerciements de son Souverain à Sa Majesté Impériale qui avait bien voulu envoyer M. le maréchal St-Arnaud complimenter en son nom le Prince de Prusse lors du dernier voyage de S. A. R. dans les provinces Rhénanes. Il y a eu à peine, dans cet entretien, quelques mots échangés sur les affaires d'Orient...

CCCLVI. — Paris, 6 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

L'Empereur, dans ces derniers temps, a cru devoir honorer de sa présence la plupart des théâtres de la capitale en y conduisant avec lui l'Impé-

(1) Ministre de Prusse à Paris.

ratrice. Ces visites fréquentes dans des endroits où une foule considérable se réunit, peuvent n'être pas sans danger pour sa personne, mais c'est une considération à laquelle S. M. dédaigne de s'arrêter. Déjà sa dernière visite à l'Hippodrome et au Théâtre français avait amené l'arrestation de plusieurs individus soupçonnés de complot.

Hier, l'Opéra-Comique, nouvellement restauré, avait annoncé une représentation *par ordre*; il était brillamment éclairé au-dehors et une agglomération de curieux encombrait les abords du théâtre. Au moment de l'arrivée du cortège impérial, les agents de police qui surveillaient de près les démarches de quelques individus de mauvaise mine qui leur avaient été signalés, se jetèrent tout-à-coup sur eux et les arrêtèrent. En les fouillant, on trouva cachés dans leurs vêtements des pistolets et des poignards. Je ne sais encore à combien se monte le nombre des arrestations, mais il ne paraît pas inférieur à quinze... (Cf. Ranc, *Le Roman d'une conspiration.*)

CCCLVII. — Paris, 7 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... De graves dissentiments auraient, semble-t-il, éclaté dans le Cabinet anglais au sujet de la question d'Orient... On a fini par decider qu'une nouvelle et dernière démarche, faite de commun accord avec le Gouvernement français serait tentée auprès du Cabinet de St-Pétersbourg, pour amener une solution pacifique... Si le Czar ne veut rien céder de ses exigences, le Cabinet anglais poussera en avant et mettra dans l'attaque autant de vigueur qu'il a mis de modération pour l'éviter... Le monde politique apprécie sévèrement le manifeste de l'empereur Nicolas.

Les ministres anglais étaient, en effet, en désaccord sur la question russo-turque. Si Palmerston, que la majorité des hommes politiques influents soutenait, voulait la guerre, lord Aberdeen penchait pour la paix. Le Prince-Consort ne cachait pas ses intentions pacifiques. En Russie, on espérait que l'entente anglo-française ne durerait pas. La Turquie n'était pas prête. La France songeait à « soumettre le litige à l'arbitrage des cinq puissances signataires de l'acte de 1841 [1] ». Quand M. Drouyn de L'Huys fit cette

[1] Lavisse et Rambaud, *op. cit.*, t. XI, p. 205.

proposition, elle fut accueillie avec faveur. Mais le Czar ayant lancé une sorte d'appel à la croisade, le fanatisme musulman s'était réveillé et il devenait douteux que les négociations qui allaient s'ouvrir à Vienne entre les ambassadeurs des cinq puissances aboutissent au maintien de la paix.

CCCLVIII. — Paris, 8 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — Il envoie sur « le déplorable incident de la soirée du 5 » quelques nouveaux détails, qu'il tient, en partie, de M. A. Fould, le ministre d'État...

Peu de temps avant l'arrivée des voitures de l'Empereur (S. M. n'avait pas voulu qu'aucune escorte l'accompagnât), quelques sergents de ville s'empressant de faire écarter les curieux, un individu à longue barbe et vêtu d'une blouse fit quelque résistance. Ayant été quelque peu rudoyé, il apostropha les agents de police en termes assez grossiers pour que ceux-ci se missent en devoir de l'arrêter. Deux ou trois individus ayant pris parti pour lui et cherchant à le dégager furent saisis à leur tour et conduits au poste voisin. Là on les fouilla et on trouva, sous leurs vêtements, des pistolets et des poignards. M. le Préfet de police étant survenu sur ces entrefaites, il se fit amener celui qui avait été arrêté le premier et, le saisissant par sa longue barbe, il lui dit de son air le plus menaçant : « Vous venez d'être pris les armes à la main ; j'ai le droit de vous faire fusiller comme un misérable que vous êtes et je vais en donner l'ordre, à moins que vous ne consentiez à indiquer quels sont vos complices... » L'autre, à moitié terrifié, ayant accepté ce moyen d'échapper au sort dont il se croyait menacé, on lui fit donner un habit et un chapeau de rechange, puis on lui dit de se mêler à la foule, de la traverser en différents sens et de désigner, par un signe convenu, aux sergents qui le suivraient sans affectation, ceux de ses complices qu'il aurait remarqués sur son passage. Cette manœuvre eut pour résultat d'amener l'arrestation de quinze ou seize individus qui tous paraissent appartenir à des sociétés secrètes et démagogiques. La justice ne tardera pas à être saisie de cette affaire qui semble avoir ses ramifications. Déjà, dit-on, on a obtenu des aveux assez importants.

La question d'Orient en a été presque oubliée pendant ces deux derniers jours.

Le comte Walewski (ambassadeur à Londres) a écrit que le manifeste du Czar rencontre une réprobation générale en Angleterre et que lord Aberdeen lui-même en a blâmé le langage en termes très vifs.

Un article dû à la plume de guerre de M. Granier de Cassagnac, paru le matin dans le *Constitutionnel*, contient cette phrase : « Ce n'est pas travailler bien efficacement à rendre la paix et la conciliation possibles, que de lancer à travers l'Occident des manifestes qu'on dirait écrits avec un stylet taillé dans un manche de knout ». M. de Cassagnac ne doit pas avoir, cette fois, puisé ses inspirations au Département des affaires étrangères, bien qu'il y aille assez fréquemment.

CCCLIX. — Paris, 11 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

On apprécie très diversement la circulaire adressée à la date du 20 juin par le comte de Nesselrode aux agents diplomatiques. Si le baron de Seebach et d'autres y voient un gage de sécurité et un espoir fondé d'une prompte solution des difficultés pendantes, M. de Thouvenel y voit tout autre chose. D'après lui, ce ne serait plus la diplomatie qui aurait à dénouer ce nœud gordien. C'est la guerre, m'a dit l'honorable Directeur des affaires étrangères, qui se trouvait sans doute encore, en s'exprimant ainsi, sous l'émotion que lui avait causée la lecture de la dépêche du comte de Nesselrode [1]. Les passages suivants paraissaient surtout avoir blessé ses susceptibilités : « Nous avions engagé *nommément* la France et la Grande-Bretagne à ne pas compliquer par leur attitude les difficultés de la situation, etc., etc. Les deux Puissances maritimes n'ont pas cru devoir déférer aux observations que nous avions soumises à leur sérieuse considération, etc., etc. Par leur attitude avancée, les deux Puissances nous ont placés sous le poids d'une démonstration comminatoire qui, comme nous le leur avions fait pressentir, devait ajouter à la crise de nouvelles complications. En présence du refus de la Porte appuyé par la manifestation de la France et de l'Angleterre, il nous devient *plus que jamais impossible de modifier*, etc. ... »

---

(1) Dès le 10, le bruit s'était répandu dans le monde politique que le comte de Nesselrode avait envoyé à ses agents une nouvelle circulaire; mais c'était le matin du 11 que ce document si important était parvenu au Ministère (dans une dépêche de M. de Castelbajac).

Jamais, selon M. de Thouvenel, dans aucun document diplomatique livré à la publicité, on se s'était permis de prendre ainsi à partie et de mettre en cause devant l'Europe des Puissances avec lesquelles on se trouve encore en relations amicales...

M. Drouyn de L'Huys n'avait pas encore pris lecture de cette dépêche [1] quand je l'ai vu. Elle ne peut rien, disait-il, m'apprendre de nouveau. N'ai-je pas prédit depuis plusieurs mois tout ce qui arrive? Sans doute, les bonnes paroles, les assurances d'un désir extrême de conserver la paix européenne ne manqueront pas. Mais voyez les actes. On passe le Pruth et on occupe les Principautés.

L'Empereur, qui est à St-Cloud, paraît ne pas avoir eu non plus connaissance de la circulaire Nesselrode et garder l'espérance d'une solution pacifique... Cependant ayant cru pouvoir me permettre de demander à S. M. si Elle ne se proposait pas de se rendre à la fin de ce mois aux eaux des Pyrénées avec l'Impératrice : Je le désire, m'a dit l'Empereur, mais ce voyage dépend un peu du dénouement de la crise en Orient. Quel sera-t-il? Et quand arrivera-t-il [2] ?...

CCCLX. — Paris, 12 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

M. Drouyn de L'Huys s'étonne de la publicité donnée depuis un certain temps par la chancellerie russe à ses documents diplomatiques les plus importants [3]. « Si encore, m'a-t-il dit, les pièces qu'on imprime et qu'on livre à la curiosité et aux commentaires de tous se distinguaient par la vérité et l'exactitude des faits qu'on invoque! Mais ce n'est certes pas par ces beaux côtés que se recommande la nouvelle circulaire. Elle est remplie d'inexactitudes, pour employer le terme le plus poli. J'ai en main toutes

---

(1) Il était très souffrant d'un mal d'yeux.

(2) Firmin Rogier, qui avait assisté à une réception à Saint-Cloud, y avait également appris que, si le voyage des souverains aux Eaux-Bonnes ne s'effectuait pas, les complications d'Orient n'en seraient pas le seul motif et qu'*il faudrait aussi en chercher la cause dans les ménagements qu'exigerait la situation dans laquelle l'Impératrice se trouverait de nouveau placée.* (Lettre du 10 juillet.)

(3) La chancellerie moscovite prenait les journaux pour ses confidents.

les pièces nécessaires pour prouver ce que j'avance. Par exemple, M. de Nesselrode accuse la France et l'Angleterre d'avoir pris l'*initiative* en envoyant leurs flottes dans les parages de Constantinople. Or, j'ai là dans mon bureau une dépêche du 31, de M. de Nesselrode, qui annonce que l'ordre est donné pour l'entrée des troupes russes dans les deux Principautés, quand ce n'est que douze jours après que le Cabinet de St-Pétersbourg a pu apprendre que les deux escadres étaient parties pour se rapprocher des Dardanelles. Ainsi pour le reste... »

Au sujet de ce document, l'un des collègues de M. Drouyn de L'Huys s'est, devant moi, exprimé en des termes bien plus vifs. « Je ne sais encore, a-t-il dit, comment le Cabinet anglais jugera *cet acte inouï et d'une insolence extrême,* mais ce dont je suis bien certain, c'est que s'il s'agit de se porter en avant, nous ne nous laisserons pas devancer. »

MM. Fagel, Lœwenstein, Hartzfeld et Seebach, tout en regrettant la publicité donnée à la circulaire, conservent l'espoir que des résolutions extrêmes ne seront pas prises.

CCCLXI. — Paris, 13 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

En dépit de M. de Cassagnac qui « la lance au poing et le casque en tête » a publié le matin dans le *Constitutionnel* un article de nature à effrayer la Bourse, M. de Rothschild se maintient toujours dans l'opinion que la guerre ne sortira pas de l'incident de la circulaire Nesselrode.

Elle n'aura pas lieu, répète-t-il sans cesse, l'intérêt de toutes les Puissances est de tout essayer pour la prévenir. Peu s'en faut que le célèbre banquier n'ajoute : Et moi, je ne la veux pas.

En Prusse, au dire du comte de Lœwenstein, qui tient ses renseignements *confidentiels* du comte de Goltz, fils de l'ancien ministre, l'opinion du peuple, de l'armée et même celle du Roi est loin d'être favorable aux prétentions de la Russie.

Peut-être le comte de Goltz prenait-il ses désirs pour la réalité. Il faisait notamment avec le comte de Pourtalès et les conseillers Bethmann-Hollweg et Mathis, partie d'un groupe qui préconisait dans le *Wochenblatt* l'alliance des cours de Berlin et de Londres contre la Russie.

Bismarck, dans ses *Pensées et souvenirs,* tome I, pages 145 à 147, expose ainsi leurs idées « superbes et chimériques »: La Prusse et l'Angleterre auraient un succès tel que la Prusse deviendrait d'emblée la grande puissance du centre de l'Europe; l'empire des tsars disparaîtrait : sa partie du nord-ouest serait annexée à la Prusse et à la Suède, le reste serait coupé en deux tronçons inoffensifs.

Sans doute on était mécontent, dans l'armée, de la Russie qui avait laissé l'Autriche imposer à la Prusse, en 1851, l'humiliation d'Olmütz. Mais du mécontentement à l'hostilité, il y avait loin. D'autant que plusieurs officiers supérieurs, fort bien en cour, prêchaient le culte du Tsar, sauveur de l'Autriche en 1849 et de la Prusse en 1850, tombeur de la Révolution et dieu du pouvoir monarchique. (Matter, *op. cit.,* p. 370.)

En tous cas, Frédéric-Guillaume IV n'était rien moins que décidé à l'époque où M. de Loewenstein tenait à Firmin Rogier les propos que celui-ci transmettait à M. de Brouckere.

CCCLXII. — Paris, 15 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

On s'occupe au Département des affaires étrangères à rédiger une réponse à la circulaire Nesselrode du 2 juillet. La réfutation sera, dit-on, péremptoire. Il est très probable qu'elle recevra, par son insertion dans le journal officiel, la publicité qui vient d'être donnée un peu tardivement à la réponse faite dès le 25 juin par M. Drouyn de L'Huys à la note russe du même mois.

... Je tiens d'une source que vous pouvez regarder comme officielle (et peut-être en êtes-vous déjà instruit par mon collègue à Londres) que le Cabinet de St-James a fait savoir ici que, quant à lui, il était bien déterminé à ne pas admettre les prétentions du Gouvernement russe lorsque celui-ci envisage comme une occupation maritime la position prise par les deux flottes anglaise et française à l'entrée des Dardanelles et qu'il en fait dériver pour lui le droit d'une prise de position militaire pour rétablir l'équilibre, selon l'expression de M. de Nesselrode, des situations réciproques.

Ce même cabinet aurait de plus et très formellement déclaré que, dût-il avoir à soutenir la guerre *pendant vingt ans,* il ne consentira pas à rappeler

son escadre des eaux de Besika avant que l'armée russe n'évacue les Principautés; il n'est pas même disposé à admettre la proposition, si elle lui était faite, que la retraite de sa flotte et des forces russes s'opère le même jour et simultanément : celles-ci ayant commencé les premières leur mouvement agressif, elles doivent aussi être les premières à sortir des Principautés.

CCCLXIII. — Paris, 16 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Demain doit paraître au *Moniteur* la réponse à la dépêche-circulaire russe du 2 juillet. On s'y est attaché principalement à établir la preuve que dans cette crise ce n'est ni la France ni l'Angleterre qui ont été les provocatrices et que ce n'est pas sur ces deux Puissances que doit retomber la responsabilité des événements.

Dans ces derniers temps, le Cabinet de Vienne, dont l'attitude avait paru douteuse, s'est dessiné plus nettement; on se montre à Paris pleinement rassuré sur la sincérité de son concours pour amener une solution pacifique.

CCCLXIV. — Bruxelles, 16 juillet 1853. *Lettre de M. de Brouckere à Firmin Rogier.*

... Quelles que soient, d'après vos informations, les dispositions du Cabinet de St-James (1), il paraît que la difficulté Orientale marche décidément vers une solution pacifique.

Vous aurez appris peut-être que c'est une combinaison accidentellement mise en avant par M. de Bourqueney (2) qui semble devoir conduire à l'aplanissement du différend. Voici en quoi elle consisterait. La note russe proposée, en dernier lieu, par le comte de Nesselrode, recevrait l'assentiment de la Porte; mais en même temps le Cabinet de St-Pétersbourg

(1) Le Ministre des affaires étrangères faisait allusion aux renseignements « presque officiels » que donnait Rogier dans sa lettre du 15 qui, disait-il, avait été placée sous les yeux du roi Léopold comme tous les rapports précédents.

(2) Il avait été ambassadeur à Constantinople de 1843 à 1848. Démissionnaire lors de la révolution de février, il avait vécu dans une retraite absolue jusqu'au jour où Napoléon III lui confia le poste d'ambassadeur en Autriche.

signerait une contre-note par laquelle il déclarerait qu'il n'entre pas dans les intentions de Sa Majesté l'Empereur de s'immiscer en quoi que ce soit dans les affaires intérieures de la Turquie et qu'il n'entend aucunement attribuer cette portée à la note signée par le Divan...

CCCLXV. — Paris, 19 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... Ce matin, M. Drouyn de L'Huys m'a dit qu'il n'avait reçu ni lettre, ni dépêche télégraphique qui confirmât l'heureuse nouvelle (répandue la veille) que l'Empereur de Russie avait acquiescé aux propositions de conciliation qui lui avaient été soumises par les Cabinets de Vienne, de Paris et de Londres... Il espère qu'elle se réalisera, mais elle est prématurée...

Si en général on juge favorablement la réponse que M. Drouyn de L'Huys a faite le 17 juillet à la dépêche-circulaire de Nesselrode, plusieurs personnages politiques estiment néanmoins qu'il en dit trop et ne ménage pas assez la susceptibilité du Souverain qui règne sur soixante millions d'hommes, si son intention sincère est de terminer pacifiquement la querelle, tandis que son langage n'est pas empreint d'assez d'énergie et de décision s'il est déterminé à assumer l'immense responsabilité de trancher le nœud gordien par l'épée...

CCCLXVI. — Paris, 21 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... M. de Kisseleff continue à témoigner une pleine confiance dans une solution pacifique de cette interminable affaire d'Orient, confiance qu'il fonde sur le désir, à lui bien connu, dont l'empereur Nicolas s'est toujours montré animé de conserver à l'Europe les bienfaits de la paix... Il compte recevoir à la fin de la semaine des dépêches de St-Pétersbourg ; il espère qu'elles lui apprendront que l'arrangement des difficultés pendantes, s'il n'est pas encore complètement arrêté, est du moins dans une excellente voie, et que la dernière circulaire de M. Drouyn de L'Huys, malgré certaines expressions et assertions qu'il aurait mieux valu supprimer, n'aura pas cependant pour effet de modifier les dispositions favorables de S. M. Moscovite...

CCCLXVII. — Bruxelles, 23 juillet 1853. *Lettre de M. de Brouckere à Firmin Rogier.*

Votre lettre du 21 concorde en tous points avec les informations qui me sont parvenues d'ailleurs. La situation tend à s'éclaircir, quoique toutes les difficultés ne soient pas levées. On est, il y a tout lieu de le croire, disposé à la paix à St-Pétersbourg comme à Constantinople.

Trois projets d'arrangement amiable sont examinés. Le premier est celui de M. de Bourqueney; le second a été proposé à St-Pétersbourg par sir Hamilton Seymour; M. de Castelbajac est l'auteur d'une troisième combinaison qui semble devoir réunir le plus de suffrages à la Cour de Russie...

Les dispositions de l'empereur Nicolas et celles du comte de Nesselrode étaient rassurantes à la date des derniers rapports que j'ai reçus. L'Empereur ne cherchait cependant pas à dissimuler l'impression fâcheuse qu'il avait ressentie du langage acerbe, selon Lui, de la presse anglaise et française. Il est à espérer que ce sentiment se sera affaibli à la lecture d'une dépêche écrite par lord Clarendon à sir H. Seymour à propos de la seconde note émanée de la Chancellerie russe. Ce document, dont j'ai le texte sous les yeux, tout en étant empreint d'une extrême dignité, révèle, de la part du Cabinet anglais, les dispositions les plus conciliantes...

CCCLXVIII. — Paris, 23 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Des dépêches de St-Pétersbourg arrivées ici ce matin par la voie de Londres, confirment, dit-on, l'espoir d'une solution pacifique à laquelle l'empereur Nicolas est tout disposé. Il désirerait traiter de préférence sur les bases posées par le Cabinet de Vienne...

M. de Kisseleff me disait tout-à-l'heure que pour lui il n'a jamais douté et qu'il doute moins que jamais, à moins d'incident imprévu, du maintien de la paix européenne : c'est se défier de la volonté constamment exprimée par son auguste maître.

J'ai toujours répondu, ajoutait M. de Kisseleff, à certains personnages français qui venaient me tenir un langage belliqueux : Que me parlez-vous

de guerre? A moins que vous ne soyez devenus fous, et je vous déclare au contraire que je vous tiens pour gens biens sensés, vous ne la ferez pas et vous ne pouvez pas la faire pour une pareille cause. Après tout, j'admets que vous envoyiez quelque mille hommes au secours du Sultan ; j'admets même, si vous voulez, qu'on nous brûlât quelques vaisseaux dans la mer Noire : eh bien! après? Est-ce que vous croyez que l'empereur Nicolas n'en persisterait pas moins à réclamer les garanties qu'il est dans son droit et de son honneur d'obtenir? Savez-vous ce qui adviendrait en définitive? C'est que vous nous obligeriez, bien malgré nous, à marcher sur Constantinople, et que nous en serions bientôt maîtres, quoi que vous puissiez faire...

C'est principalement sur lord Radcliff que M. de Kisseleff semble faire retomber la responsabilité de tout ce qui arrive. Pour M. Drouyn de L'Huys, les affaires seraient à peu près dans l'état où elles se trouvaient il y a quinze jours et les probabilités pour un arrangement pacifique ne seraient pas plus grandes qu'elles ne l'étaient à cette époque.

CCCLXIX. — Bruxelles, 26 juillet 1853. *Lettre de M. de Brouckere à Firmin Rogier* (1).

Lord Clarendon a ordonné une enquête au sujet des coupons de l'emprunt de la Commune révolutionnaire saisis à la douane d'Ostende.

Un rapport relatif à cette affaire vient d'être adressé à Sa Seigneurie par le Chef de la police de Londres.

Voici, d'après des informations que j'ai lieu de croire exactes, les points principaux qu'il constate.

La planche de bois qui a servi à l'impression des coupons a été gravée en Suisse au val St-Juliers par les réfugiés politiques qui y résident et qui l'ont fait parvenir au comité de la Commune révolutionnaire de Londres présidé par Caussidière.

C'est à ce dernier que fut envoyé de Suisse également le sceau gravé dont l'empreinte se trouve au dos des coupons. Caussidière a emporté ce sceau aux États-Unis, d'où il a expédié par l'Angleterre les coupons saisis en Belgique.

---

(1) Rogier donna connaissance à M. Drouyn de L'Huys des faits dont l'entretenait M. de Brouckere. (Lettre du 27 juillet, n° CCCLXX.)

Le Chef de la police de Londres assure reconnaître parfaitement la main et l'écriture de Caussidière dans les chiffres n° d'ordre des coupons. Il ajoute que F. Pyat et Boichot nient avoir autorisé Caussidière à publier en cette circonstance l'extrait de la lettre au peuple signée par eux et qu'ils se disposent à protester par la voie des journaux contre l'usage qui a été fait de leur nom et de leur consentement.

Les réfugiés de Londres contestent d'ailleurs le but politique et révolutionnaire attribué à cet emprunt, qui ne serait destiné, selon eux, qu'à venir en aide à ceux de leurs frères qui sont dans le besoin...

CCCLXX. — Paris, 27 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

On se loue beaucoup ici de l'attitude pleine de netteté prise par le Cabinet de Vienne et du concours sincère qu'il prête aux envoyés de la France et de l'Angleterre pour trouver une solution qui satisfasse à la fois les Puissances engagées dans ce débat...

Dans l'entretien que j'ai eu ce matin avec M. Drouyn de L'Huys, Son Excellence m'exprimait le regret que Notre Auguste Souverain n'ait pas cru naguère pouvoir accepter la couronne de la Grèce qui Lui avait été offerte. S. M. aurait été aujourd'hui l'homme de la situation et les choses auraient pris une autre face. Un bel et grand avenir pouvait Lui être ouvert. Avec les hautes qualités qui distinguent le roi Léopold, ajoutait M. le Ministre des affaires étrangères, avec les liens d'amitié et de parenté qui l'unissent aux principales Puissances de l'Europe, il pouvait y avoir en lui une solution. Qui sait la brillante destinée à laquelle S. M. pouvait être appelée?...

CCCLXXI. — Bruxelles, 29 juillet 1853. *Lettre de M. de Brouckere à Firmin Rogier.*

... Les affaires de Turquie font, je le sais, l'objet des sérieuses préoccupations du corps diplomatique à Vienne.

Des entretiens, des conférences fréquentes ont lieu entre les divers membres de ce corps; mais ma correspondance ne m'a pas appris jusqu'ici que rien de régulier fût organisé à cet égard ayant le caractère quasi officiel que vous m'annoncez. Je vous saurais donc beaucoup de gré, Monsieur le

Ministre, de vouloir bien me transmettre les détails que vous auriez reçus ultérieurement à cet égard.

Il m'arrive à l'instant de Constantinople le texte de la protestation du Divan contre l'occupation des Principautés. Ce document, qui est tel qu'on pouvait le prévoir, ne paraît pas appelé à modifier sensiblement la situation. A la date des dernières nouvelles (15 juillet), on agitait au sein du Cabinet ottoman la question de savoir si le manifeste de l'empereur Nicolas ne faisait pas à la Porte une loi de faire sortir le *Sandjack-Sherif*, une bannière sacrée du Prophète. On comprend toutes les conséquences que pourrait avoir une décision affirmative.

J'ai lu avec intérêt ce que vous me dites des regrets de M. Drouyn de L'Huys quant à la situation de la question d'Orient. Le Ministre français aurait pu ajouter que sur un théâtre moins vaste, il est vrai, que ne l'est l'Orient, Notre Auguste Souverain avait su trouver à ses éminentes qualités un emploi digne d'elles en introduisant dans la famille européenne une jeune nationalité qui se fait aimer et respecter de tous. Sans doute c'est là une destinée non moins brillante que celle dont parlait M. Drouyn de L'Huys...

CCCLXXII. — Paris, 28 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... Le courrier qui est arrivé ce matin a apporté le document par lequel la Sublime Porte, en répondant à la dernière circulaire de M. de Nesselrode, proteste *ouvertement* et *formellement* contre l'occupation par l'armée russe des deux Principautés qui sont parties intégrantes de l'Empire et qu'on ne doit pas encore regarder comme une *maison sans maître*, selon la pittoresque expression du manifeste. Vély Pacha a bien voulu me remettre un exemplaire de cette pièce importante; ne sachant pas si elle vous est déjà parvenue par une autre voie, je m'empresse de vous l'adresser ci-joint.

Ce document, il faut le reconnaître, est rédigé avec une extrême modération et il faut en savoir d'autant plus de gré à Reschid Pacha qu'elle compromet son existence ministérielle, car elle est en opposition avec l'exaltation qui règne, à ce qu'il semble, dans tous les esprits à Constantinople. Jusqu'ici le Gouvernement a été assez fort pour la maintenir dans de justes bornes et, à part quelques insultes isolées faites à des Anglais et à des Français, il n'y a pas eu d'excès à réprimer. Mais parviendra-t-on toujours

à contenir le flot de la colère musulmane si l'état d'incertitude sur l'issue des négociations continue à se prolonger?

Vély Pacha me disait que lorsqu'on apprit à Constantinople le passage du Pruth par l'armée russe, toute la population de la ville accourut sur les quais pour voir l'arrivée des flottes anglaise et française, tant la persuasion était grande que ce fait devait s'accomplir, et pendant trois jours cette même affluence continua à se porter sur les bords du Bosphore, attendant en vain les vaisseaux alliés et protecteurs, qui ne parurent pas.

M. Drouyn de L'Huys auquel je demandais tout-à-l'heure des nouvelles, me disait : « Voici le résumé de la situation : ou une transaction également honorable, ou une guerre qui, je l'espère, sera heureuse ».

CCCLXXIII. — Paris, 30 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... Quoiqu'on dise de différents côtés que le différend turco-russe recevra prochainement une solution pacifique, je reçois de personnes en position d'être bien informées des nouvelles d'une nature moins rassurante. Le général Gortschakoff qui commande en chef l'armée russe dans les deux Principautés a signifié, au nom du Czar, aux deux Hospodars qu'ils eussent désormais à s'abstenir d'expédier les ordres qui leur seraient donnés par le Sultan et leur a fait défense de payer à Sa Hautesse le tribut ordinaire (qui s'élève, je pense, annuellement, à quinze cent mille francs environ). Les deux Hospodars ont rendu compte de ce fait au Divan, qui leur a enjoint de quitter immédiatement les Principautés et de se rendre à Constantinople plutôt que de se soumettre à cette sommation du général Gortschakoff... Si c'est par de telles mesures, m'a-t-on fait observer, que l'on se flatte d'éviter la guerre et d'arriver à une prompte solution de la crise qui tient toute l'Europe en suspens, c'est là une complète erreur; la voie où l'on entre éloigne fatalement du but où l'on prétend atteindre; que ferait-on de plus si l'on s'était résolu à trancher le nœud par la guerre?...

CCCLXXIV. — Bruxelles, 30 juillet 1853. *Lettre de M. de Brouckere à Firmin Rogier.*

De dépêches apportées par le *Caradoc*, il résulterait que la Porte aurait souscrit au projet de transaction — lequel? — qui a déjà été accepté par

l'empereur Nicolas et que MM. Stratford et de la Cour y ont également adhéré, sauf ratification de leur Gouvernement...

A la date de mes dernières informations, l'agitation à Constantinople, dans l'intérieur de la Turquie et dans les Principautés semblait aller croissant... L'on m'assure que M. de la Cour doit avoir écrit à son Gouvernement de manière à faire supposer non seulement qu'il avait des inquiétudes quant à l'issue des négociations, mais encore qu'il en avait pour la sûreté des négociations...

CCCLXXV. — Paris, 31 juillet 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... Dès hier M. de Thouvenel m'avait dit qu'il ne fallait pas attacher d'importance aux nouvelles apportées par le *Caradoc*... et ce matin mon collègue M. Mavrocordato m'a confié qu'il tenait à l'instant de M. Drouyn de L'Huys que le Cabinet français et sans doute aussi celui de S[t]-James ne pouvaient ratifier le projet d'arrangement qui avait été convenu à Constantinople, que c'était à la dernière combinaison arrêtée à Vienne sous l'inspiration médiatrice du comte de Buol que l'on s'en tiendrait et qu'elle avait le plus de chances d'être accueillie par toutes les parties. Sur quelles bases repose cette combinaison? Quels en sont les termes? C'est ce que je vais chercher à connaître...

L'agitation est bien réelle en Turquie et le Gouvernement fait de louables efforts pour la contenir.

Hier, spectacle à S[t]-Cloud : Après le spectacle, l'Empereur s'est successivement entretenu avec les divers chefs de mission et voici le résumé de sa conversation avec M. de Kisseleff qu'il a abordé en souriant : Eh bien, lui dit Sa Majesté, avez-vous des nouvelles? Il paraît que cela va bien. — Oui, Sire, et j'espère que cela ira mieux encore.

CCCLXXVI. — Bruxelles, 2 août 1853. *Lettre de M. de Brouckere à Firmin Rogier.*

... Il me serait agréable de connaître sans délai le résultat de votre entretien avec M. Drouyn de L'Huys à la suite des assertions de M. Mavrocordato.

P. S. — Je reçois à l'instant de S[t]-Pétersbourg des nouvelles d'une nature assez rassurante...

CCCLXXVII. — Paris, 3 août 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... J'ai eu l'honneur de remettre hier à l'Empereur la réponse du Roi aux lettres de rappel de M. de Butenval. La question d'Orient a été l'un des objets de l'entretien. L'Empereur croit à une solution pacifique « grâce à l'entente qui règne entre son Gouvernement et les Cabinets de Londres, de Vienne et de Berlin », mais sa confiance est marquée de quelques doutes.

— Votre Majesté me permettra-t-elle de lui demander, ai-je dit, si Elle s'attend à recevoir bientôt de St-Pétersbourg la réponse aux dernières propositions combinées à Vienne? D'après les calculs qui m'ont été faits, l'acceptation — ou le refus — de l'empereur Nicolas pourrait être connue ici vers le 10 de ce mois.

— Je crois, reprit S. M., que c'est un peu tôt et en tenant compte des distances, je serais porté à croire que la réponse attendue ne peut guère nous parvenir avant quinze jours.

— Il est bien à souhaiter, Sire, dans l'intérêt de tous, que cette crise ne se prolonge pas, car cet état d'incertitude cause au commerce et à l'industrie de graves préjudices. Et puis, à un autre point de vue, est-ce que les deux flottes qui sont à Besika pourront s'y maintenir vers la mi-septembre, si, comme on le prétend, les vents qui règnent à cette époque dans ces parages en rendent pour les vaisseaux le mouillage dangereux?

— On le dit, en effet, mais dans ce cas les flottes trouveront non loin de là de quoi s'abriter; il y a l'île de Ténédos, par exemple.

— Ténédos! puis-je rappeler à Votre Majesté ce qu'en dit Virgile : *Statio malefida carinis*... que Votre Majesté veuille bien excuser ce souvenir classique et cette citation latine.

— L'Empereur se prit à rire et me dit : Oh! je sais encore assez de latin pour la comprendre et la traduire. Au reste, d'ici à cette époque, le nœud gordien sera dénoué d'une manière ou d'autre et les escadres ne se trouveront probablement plus à Besika... —

On a prétendu que le Cabinet français avait vivement pressé le Cabinet de Londres de prendre une position plus nette et plus décidée dans toute cette affaire. J'ai vérifié qu'il n'en était rien. C'est le contraire qui commence à devenir probable.

Voici par exemple l'extrait d'une lettre que M. de Thouvenel a montrée à M. de Lœwenstein et qui lui a été écrite par un de ses amis de Liverpool :

« A l'indifférence mercantile qui suivit la première irritation causée par la conduite du Czar, succède actuellement dans le haut commerce ici, et à Manchester, une intense animation à l'endroit de l'honneur national qui serait jugé gravement compromis par une patience exagérée. Cette ardeur descendra promptement dans les zônes moyennes et alors l'opinion du pays pèsera d'une manière irrésistible sur le Ministère. Déjà les journaux de ces deux grandes places du commerce anglais se prononcent dans ce sens. »

Voici ce que disait hier un des principaux fonctionnaires des affaires étrangères : « Il devient évident pour moi que l'empereur Nicolas veut gagner l'automne : finalement nous serons amenés à faire franchir les Dardanelles à nos escadres. Nous aurions dû nous y déterminer dès l'occupation des Principautés. Pour moi, si j'avais été à la place de M. de la Cour et si j'avais eu les pleins pouvoirs dont il est muni, je n'aurais pas reculé devant cette grande responsabilité et la chose serait faite... »

Dans les récentes manœuvres exécutées par les troupes au camp de Satory, il a été simulé, à ce qu'il m'a été rapporté, je ne sais quelle bataille gagnée jadis par l'empereur Napoléon sur l'armée russe. En tout autre moment, ce fait aurait passé inaperçu ; mais, dans les circonstances actuelles, il ne manquera pas de donner lieu à plus d'un commentaire...

CCCLXVIII. — Paris, 5 août 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — La réponse de l'Empereur de Russie aux propositions conciliatrices qui lui ont été envoyées de Vienne n'arrivera pas à Paris avant le 12 ou le 15. M. de Thouvenel pense qu'il ne se décidera pas à évacuer immédiatement les Principautés, parce que « le rappel des flottes de Besika n'est pas consenti comme devant précéder cette évacuation ou même comme simultané ».

L'Empereur des Français montrerait, semble-t-il, depuis quelques jours, au sujet de la question d'Orient, « une vivacité de langage qui ne lui est pas ordinaire ».

CCCLXXIX. — Paris, 7 août 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Contrairement à toutes les prévisions et alors que l'empereur Napoléon III lui-même ne s'attendait pas à avoir une réponse de St-Pétersbourg avant le 12 ou le 15, le Czar a, dès le 5 août, acquiescé (comme le télégraphiait de Vienne hier [1] M. de Bourqueney), aux propositions que M. de Meyendorff lui avait fait connaître le 28 juillet.

Maintenant, la note sera-t-elle acceptée sans changement par la Porte à laquelle elle a été sur le champ transmise? C'est ce qu'aucun de mes collègues ne met un seul instant en doute. On peut donc dès à présent avoir l'espoir fondé que la paix de l'Europe, qui se trouvait menacée, ne sera pas troublée et que les difficultés qui avaient surgi sont aplanies jusqu'à nouvel ordre. L'évacuation des Principautés par l'armée russe devrait-elle suivre immédiatement l'adhésion donnée à la note par le Czar et le Sultan? M. Drouyn de L'Huys n'admet pas qu'il puisse en être autrement. L'une est la conséquence naturelle et obligée de l'autre...

CCCLXXX. — Bruxelles, 9 août 1853. *Lettre de M. de Brouckere à Firmin Rogier.*

Analyse. — Il a reçu la dépêche télégraphique et la lettre du 7. La nouvelle qu'elles transmettent « a produit une vive et heureuse sensation à Bruxelles ».

La Prusse gardait pour le moment une attitude réservée et amicale envers la Russie. Elle devait cultiver l'amitié de la Russie, pensait Bismarck, alors délégué de la Prusse à Francfort, pour en profiter un jour lointain contre l'Autriche, comme celle-ci en avait tiré parti en 1850 contre la Prusse. La Cour de Berlin groupait autour d'elle, de cette façon, les petites puissances

[1] La dépêche de M. de Bourqueney à M. Drouyn de L'Huys était arrivée le 6 à Paris « à une heure trop avancée de la soirée » pour que Rogier pût la faire connaître immédiatement à M. de Brouckere. Il la télégraphia le lendemain matin à Bruxelles.

également intéressées à la neutralité, et elle pouvait espérer « une diminution de l'attachement à l'Autriche, suivie d'un revirement en faveur de la Prusse ».

CCCLXXXI. — Paris, 11 août 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... M. Drouyn de L'Huys vient d'être élevé à la dignité de Grand Cordon de la Légion d'honneur... « Comme je le félicitais de cette récompense accordée à ses travaux (1) et que je lui demandais s'il fallait en tirer cette conséquence qu'aux yeux de l'Empereur la question d'Orient était terminée, il me répondit : « L'Empereur en me donnant la grande croix, n'a voulu, j'ai lieu de le croire du moins, que me témoigner sa satisfaction de ce qui a été fait jusqu'à présent. Il ne faudrait donc pas conclure de cette circonstance que le différend turco-russe est entièrement vidé : il y a encore plus d'un point à régler, nous y parviendrons sans doute, car le plus malaisé est fait, mais enfin il ne faut pas encore, comme les spéculateurs de la Bourse et certains journalistes, chanter : *Hosannah !* »

Cette manière de voir de M. Drouyn de L'Huys est aussi celle de lord Cowley avec lequel j'ai eu ce matin un assez long entretien. Son Excellence croit qu'il pourrait rester certaines difficultés à surmonter, soit pour l'évacuation des deux Principautés et l'époque où elle devra être achevée, soit pour l'envoi d'un ambassadeur turc à St-Pétersbourg. Lequel, du Czar ou du Sultan, fera le premier pas? Est-ce que, par exemple, l'empereur Nicolas, pour rappeler son armée en deçà du Pruth, attendra que l'envoyé ottoman arrive à sa Cour? Ou bien le Sultan consentira-t-il au départ de son ambassadeur pour St-Pétersbourg tant que son territoire ne sera pas évacué? Il y a là pour lui une question de dignité sur laquelle il ne céderait peut-être que difficilement. C'est ce que lord Cowley semblait craindre.

Quoi qu'il en soit, on n'attend ici les lettres de Constantinople, qui annonceront la détermination qu'aura prise la Sublime Porte, que du 20 au 25 de

(1) Le considérant du décret de nomination, des plus honorable pour le Ministre, devait mettre fin aux bruits qui couraient de sa prochaine retraite, par suite du mécontentement de l'Empereur. Napoléon III lui avait écrit de sa main une lettre très flatteuse pour lui annoncer sa promotion.

ce mois. Jusque là, il convient de n'accueillir qu'avec une extrême réserve les nouvelles apportées par la télégraphie privée, tout en gardant le ferme espoir, si généralement partagé, que grâce aux efforts de la diplomatie et au bon vouloir des souverains et des cabinets, l'orage qui s'était formé d'une manière si menaçante à l'Orient se dissipera sans coup de foudre...

CCCLXXXII. — Paris, 13 août 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — La *Patrie* a annoncé la veille au soir que, d'après une dépêche télégraphique de Trieste, la Porte aurait accepté la Note rédigée à Vienne « dans toute sa teneur, sans aucune modification et *avec les expressions de la plus parfaite courtoisie.* » M. de Thouvenel a dit à Rogier que le Gouvernement n'a rien reçu « qui confirme le dire de la *Patrie* »... Il y a quelque manœuvre secrète de Bourse dans cette publication, d'ailleurs prématurée, car on ne met pas ici en doute l'acceptation du Sultan et on va s'occuper dans les bureaux de la guerre d'un travail qui doit « opérer une nouvelle réduction de trente mille hommes dans l'armée ».

CCCLXXXIII. — Paris, 16 août 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

... A voir le calme et l'ordre qui régnaient dans cette immense population de Paris pendant les deux journées du 14 et du 15, on n'aurait jamais pu croire que si peu de temps nous séparât de la fatale époque de 1848.

Les fêtes et solennités ont été plus brillantes que jamais.

Le corps diplomatique a été admis le 15 août à présenter ses félicitations à l'Empereur. Le *Moniteur* rapporte ce matin les paroles adressées par Sa Majeste à lord Cowley. Elles sont de nature à produire un grand effet puisque l'Empereur déclare qu'*il considère la paix de l'Europe comme consolidée*... S. M. a adressé à la plupart de nous quelques mots pour nous remercier des félicitations que nous venions lui offrir. Elle m'a dit à moi, entr'autres choses, que le Roi lui avait fait parvenir de *bonnes paroles* par M. de Morny, tout récemment arrivé de Bruxelles.

On n'a pas encore reçu aux affaires étrangères la nouvelle de l'acquiescement de la Porte à la Note de Vienne. L'avertissement donné à la *Patrie* qui annonçait cette nouvelle il y a quatre jours était donc « bien motivé ». Mais

le propriétaire du journal, M. Delamarre, en est fort irrité : « On ne traite pas ainsi, m'a-t-il dit, un homme d'honneur qui n'a jamais rien demandé à personne et qui n'a obtenu de faveurs de personne (— remarquez bien qu'en me parlant ainsi, mon interlocuteur me présentait, attachées sur sa poitrine, une dizaine de décorations diverses —) ; je servais le Gouvernement par conviction ; voilà ce que j'y ai gagné, c'est de vendre à grande perte les huit journaux que j'ai créés pour sa défense. »

La *Patrie* était, en 1844, d'après Larousse, une feuille sans importance. Le banquier Delamarre l'acheta à très bas prix et en fit un journal de premier ordre dont il inspirait et dirigeait la rédaction sans y écrire jamais. Delamarre soutint Louis-Napoléon dès son avènement à la Présidence de la République. Il fut député de la Somme de 1852 à 1857. En 1866, il vendit la *Patrie* pour plus d'un million et demi à un groupe de financiers politiques, Frémy, Soubeyran, etc. Il mourut peu de temps avant la chute du second Empire.

CCCLXXXIV. — Paris, 19 août 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Toujours des bruits faux sur le différend russo-turc en vue de coups de Bourse. A l'extrême confiance qui avait régné dans le public financier dans la semaine précédente, a succédé, sinon de l'inquiétude, du moins un doute assez marqué sur le dénouement *immédiat* des difficultés de la situation.

M. de Thouvenel, à la suite de quelques observations que nous avons échangées sur les derniers débats du Parlement anglais relatifs à la question d'Orient, a exprimé la crainte que tout ne fût pas encore terminé, faisant allusion, semble-t-il, à l'évacuation obligée des deux Principautés avant le rappel des flottes anglaises et françaises.

... J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire et je crois devoir vous répéter que le Gouvernement se montre ici très blessé des articles publiés par quelques unes de nos feuilles contre le Chef de l'État, l'impératrice Eugénie et bon nombre de hauts fonctionnaires. M. Drouyn de L'Huys, ainsi que j'en ai informé Votre Excellence (1), m'a plusieurs fois entretenu avec une

(1) Nous n'avons pas la minute ou la copie de la lettre que Rogier a écrite à ce sujet.

sorte d'amertume de ces excès déplorables de la presse et je sais qu'il s'en est plaint vivement à quelques-uns de mes collègues. J'ai tout lieu de croire que si la France n'a pas de représentant à la cérémonie du mariage de notre Prince Royal, c'est aux articles que je viens de vous signaler qu'il faut surtout attribuer la non présence de M. Barrot au grand événement que la Belgique va célébrer avec tant d'enthousiasme et d'unanimité. Si les exces de ces journaux continuent, il est bien à craindre que les rapports d'amitié qui existent entre les deux pays ne s'en trouvent à la fin altérés.

CCCLXXXV. — Paris, 22 août 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

Analyse. — Quoi qu'en dise l'*Indépendance*, la nouvelle de l'acquiescement de la Turquie à la Note de Vienne n'est pas encore parvenue au Ministère des affaires étrangères.

CCCLXXXVI. — Paris, 26 août 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

La nouvelle tant attendue est enfin arrivée la veille dans la soirée par une dépêche télégraphique de Vienne. Le Sultan a accepté le 19 la Note proposée par les quatre puissances, bien que, la veille, la majorité du Divan se fût prononcée pour son rejet. Sa Hautesse demande seulement qu'il y soit introduit trois modifications de peu d'importance, il est vrai, et auxquelles l'Empereur de Russie, s'il est animé réellement, comme on n'en saurait douter, du désir de mettre fin à ce différend et d'éviter à l'Europe les calamités de la guerre, donnera son acquiescement.

Cependant, si l'on se souvient que S. M. Moscovite avait demandé que les propositions fussent acceptées purement et simplement, n'y a-t-il pas lieu de craindre que la solution définitive de cette difficultueuse question n'éprouve de nouveaux retards et que l'évacuation des Principautés aussi bien que le départ des deux flottes de la baie de Besika ne soient pas immédiats?

D'après l'entretien que j'ai eu aujourd'hui avec MM. de Thouvenel et ... [1] en l'absence de M. Drouyn de L'Huys, je puis vous donner l'assu-

---

[1] Nom illisible.

rance qu'on a vu ici avec regret l'article dans lequel le *Constitutionnel* a rendu compte de la brochure publiée par un *Belge* sous le titre : *La Belgique et le mariage autrichien*. Vous pouvez, m'a dit à cette occasion M. de Thouvenel, donner à votre Gouvernement l'assurance la plus formelle que le Ministère des affaires étrangères n'a aucune espèce de rapport avec cette feuille compromettante, et qu'il décline absolument toute part quelconque qu'on voudrait lui attribuer dans les articles sortis de la plume de MM. André de Césena, Granier de Cassagnac et autres écrivains de la même catégorie.

Pendant une quinzaine de jours, Firmin Rogier a, selon toutes les probabilités, pris un congé. Le mois précédent, M. de Brouckere l'avait autorisé à s'absenter « si quelque événement européen » ne surgissait pas. La détente — passagère — qu'avait produite l'acquiescement du Sultan et du Czar à la Note de Vienne permettait à Rogier de confier les affaires de la mission à son secrétaire. Il revint à son poste vers le milieu de septembre, quand le bruit courut que le Czar n'était pas disposé à accepter les trois modifications que le Sultan demandait (voir lettre du 26 août). Il informe M. de Brouckere le 13 septembre de la confirmation quasi officielle de cette nouvelle grave.

CCCLXXXVII. — BRUXELLES, 15 SEPTEMBRE 1853. *Lettre de M. de Brouckere à Firmin Rogier.*

J'ai reçu votre lettre particulière du 13 [1]. La nouvelle qu'elle a pour objet de porter à ma connaissance m'avait été transmise à la même date par une dépêche télégraphique de Vienne. Cette dépêche est moins concise que celle dont vous me faites connaître les termes. En refusant catégoriquement d'admettre les modifications de la Porte, le Czar déclare ne reconnaître que le projet de Vienne. Il ajoute qu'il est prêt à évacuer les Principautés, si le Gouvernement turc accepte ce projet. A la réception de ces nouvelles, la Conférence de Vienne s'était réunie et le comte Buol devait expédier,

(1) Nous n'avons ni la minute ni la copie de cette lettre où Rogier semble avoir dit que M. Drouyn de L'Huys était parti de Paris pour Bourges. (Voir lettre suivante.)

le même soir, un courrier à Constantinople pour y faire une dernière tentative.

Dans cet état des choses, une remarque est à faire, c'est que le doute est désormais impossible quant à la question de l'évacuation et que, par la déclaration qu'il fait à ce sujet, le Czar donne, en réalité, satisfaction à l'une des conditions posées par la Porte.

On ne peut se dissimuler toutefois qu'un grand danger pour la paix du monde réside dans l'exaltation belliqueuse qui semble aller croissant chaque jour à Constantinople. On calcule que l'armée turque se monte aujourd'hui à environ 350,000 hommes dont l'entretien, d'après les évaluations les plus modérées, exige 7 à 800,000 francs par jour. Une pareille situation ne saurait se prolonger. Elle fait une loi au Divan de trouver une prompte issue.

CCCLXXXVIII. — Paris, 15 septembre 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

M. Drouyn de L'Huys est parti hier, comme j'en ai déjà informé Votre Excellence, pour aller prendre un peu de repos dans une propriété qu'il possède aux environs de Bourges. Ce matin, MM. de Thouvenel et... m'ont de nouveau affirmé que c'est bien sur les bords de la Loire que s'est rendu leur chef diplomatique.

Cependant des personnes qui se prétendent mieux informées — et je citerai entre autres M. Armand Bertin — veulent que ce soit de l'autre côté de la Manche que M. le Ministre des affaires étrangères se trouve en ce moment. Il est, dit-on, envoyé par l'Empereur pour s'entendre avec le Cabinet anglais sur les résolutions à prendre en commun accord dans les circonstances de plus en plus difficiles par suite du refus trop certain du Czar d'accepter les modifications proposées par le Sultan.

Que fera-t-on des deux flottes? C'est la grosse question. Franchiront-elles les Dardanelles? Oui, si j'en crois tout ce qui m'a été affirmé ici jusqu'à présent. Il faut donner au Sultan la *force d'être faible*, disent encore ceux qui veulent que les escadres aillent à Constantinople. Quand il se sentira appuyé par la présence des flottes anglaise et française, il redoutera moins les suites d'une émeute et il pourra souscrire à des conditions que, sans cet appui, il se croira obligé de rejeter. Se contentera-t-on de diriger les escadres sur Smyrne ou sur toute autre partie de l'Archipel?

Oui encore, si l'on s'en rapporte à l'opinion de ceux qui espèrent que le nœud gordien peut encore se dénouer par quelque combinaison diplomatique.

Cette dernière opinion ne serait pas celle de lord Clarendon, si j'en dois croire un mot que l'honorable chef du Foreign Office aurait dit à un personnage qui l'a répété confidentiellement à mon collègue de Suède. Le voici : « Le refus du Czar nous jette en pleine crise : je n'y vois d'autre issue que la guerre, et avant trois semaines les deux armées en seront aux mains sur les bords du Danube ». L'état d'exaltation fanatique qui règne d'un côté comme de l'autre donne malheureusement de grandes chances à de telles prévisions...

On est impatient de connaître dans quels termes le refus du Czar est exprimé et s'il laisse encore part à l'intervention diplomatique.

CCCLXXXIX. — Paris, 19 septembre 1853. *Lettre de Firmin Rogier à M. de Brouckere.*

L'ambassadeur de France à Constantinople, M. de la Cour, a en effet [1] cru pouvoir prendre l'initiative de nouvelles démarches auprès du Divan pour en obtenir l'acceptation pure et simple de la Note de Vienne. Les avis sont partagés dans le corps diplomatique sur l'efficacité de ces démarches.

L'entretien que je viens d'avoir avec l'ambassadeur turc Vély Pacha, me donne à penser que le Divan ne cédera pas. J'ai trouvé mon collègue dans les dispositions les plus belliqueuses : il n'hésite pas à croire et à déclarer que jamais son Gouvernement ne cédera sur les modifications qu'il a introduites dans les propositions de Vienne. Sur ce point, toutes les tentatives de la diplomatie ne pourront faire fléchir le Sultan; il ne le peut pas, il ne le doit pas.

L'opinion du pays presque tout entier lui interdit cette concession nouvelle : il faut l'écouter, car on ne peut gouverner, a ajouté Vély Pacha, si on la brave.

— On a voulu traiter de nous sans nous : c'était, en vérité, par trop de laisser aller. On a cru que nous étions un peuple sans énergie, sans patriotisme, que nous accepterions sans mot dire les conditions qui nous seraient

(1) M. de Brouckere avait, le 18, fait savoir à Rogier qu'on lui avait annoncé de Vienne que M. de la Cour tenterait une nouvelle démarche auprès du Divan.

imposées. Eh bien, nous prouvons le contraire : on voit qu'il y a encore chez ces pauvres Musulmans du ressort, du dévouement, de l'abnégation. Quand les Principautés ont été envahies contre tout droit et toute justice, quand on est entré les armes à la main sur notre territoire, chacun de nous s'est senti blessé dans sa dignité : de tous les coins de l'Empire, riches ou pauvres, grands ou petits, tous ont fait savoir au Sultan qu'il pouvait, pour soutenir son honneur et l'indépendance du pays, disposer de leurs biens, de leur vie... Non, non, nous ne sommes pas encore morts, continua-t-il avec chaleur, et nous le prouverons !

— Mais si vous ne cédez pas aux conseils des Puissances européennes, repris-je à mon tour, vous courez risque d'être abandonnés à vos propres forces pour soutenir la lutte.

— Eh bien, soit, nous aurons la guerre : il vaut mieux en courir toutes les chances que de se soumettre à l'humiliation d'accepter les conditions qu'on nous propose. Je sais bien que l'Europe craint la guerre : que nous importe ? Faut-il donc que nous soyons sacrifiés aux craintes que ressentent les autres Puissances ? Nous avons une armée de trois cent mille hommes pleins d'ardeur, impatients de se mesurer avec les Russes et commandés par de bons officiers, quoi qu'on en dise. Nos adversaires — qui n'ont pas pour eux le bon droit — sont décimés par les maladies et le choléra : déjà ils ont perdu dix mille hommes.

— Mais est-ce que vous croyez que les deux armées en viendront bientôt aux mains ?

— C'est peut-être ce qu'il y aurait de mieux à faire. Toutefois nous attendrons encore. Nous ne serons pas les agresseurs, mais si on nous attaque, nous répondrons avec vigueur, et si quelque bâtiment russe tente de remonter le Danube, nous le coulerons bas.

— Espérons, dis-je, dans les efforts de la diplomatie, qui trouvera sans doute quelque biais, quelque moyen terme de satisfaire à la fois les deux Gouvernements et de terminer pacifiquement cette querelle.

— L'espoir est une bonne chose, reprit Vély Pacha ; mais je ne le puis partager, et je doute que la tentative de M. de la Cour ou de la Conférence de Vienne aboutisse à un tel résultat.

Vély Pacha a tenu, a-t-il dit encore, un langage semblable à l'Empereur qui, tout en lui paraissant *soucieux*, « aime à croire que les Puissances parviendront à maintenir une paix honorable pour les deux parties ».

Les « dispositions belliqueuses » dans lesquelles Firmin Rogier trouvait

son collègue Vély Pacha le 19 septembre, étaient certainement partagées par la majorité des Turcs. Les ulémas, dit M. Malet (*Hist. génér.* de Lavisse et Rambaud), sommaient le Sultan de déclarer la guerre ou d'abdiquer. Le 25 septembre, un conseil composé de cent soixante-trois personnes l'invitait à ouvrir les hostilités. Le 8 octobre, Omer Pacha exigeait de Gortschakoff l'évacuation des Principautés dans les quinze jours. Le 23, les hostilités commençaient sur le Danube. Immédiatement, les escadres anglaise et française vinrent mouiller dans le Bosphore. Mais l'intervention armée des deux puissances occidentales ne devint certaine qu'après le désastre de Sinope. Une flotte turque de sept frégates et trois corvettes, commandée par Osman Pacha, longeait la côte septentrionale de l'Asie Mineure pour porter des vivres à Batoum ou pour encourager la résistance de Schamyl dans le Caucase [1]. L'amiral Nakhimoff se mit à sa poursuite avec six vaisseaux de ligne et deux frégates : il l'atteignit dans la rade de Sinope et l'anéantit en trois heures (30 novembre).

La flotte anglo-française pénétra alors dans la mer Noire avec ordre d'y interdire la navigation à tout bâtiment russe : « Nous conservons la mer Noire comme gage jusqu'à l'évacuation des Principautés et au rétablissement de la paix », écrivait Drouyn de L'Huys.

Le Pirée fut bloqué et le roi Othon, qui s'était montré dès le début du conflit hautement partisan de la politique russe, fut obligé de rappeler de la frontière ottomane les bandes qu'il y avait envoyées.

A une lettre personnelle de Napoléon III proposant un armistice immédiat et l'évacuation simultanée des Principautés et de la mer Noire, Nicolas répondait le 7 février 1854 par un refus. La Russie, disait-il, saurait se montrer en 1854 ce qu'elle avait été en 1812.

La guerre ne pouvait plus tarder à éclater.

Dans une lettre au roi Léopold, datée le 21 février du Palais de Buckingham, la reine Victoria disait : « ... Je crains qu'elle ne soit *tout à fait* inévitable. Nous avons appris que l'empereur Nicolas n'a pas donné de réponse formelle à *Notre Frère* Napoléon, ce qui l'a vivement désappointé,

---

(1) DRIAULT, *La question d'Orient.*

car il s'attendait à obtenir de sérieux résultats. Il est à espérer que les dernières propositions faites par Buol ne seront pas acceptées par la Russie, car elles ne sont pas acceptables par la France et l'Angleterre. Si la Prusse et l'Autriche se mettaient avec nous, ce que j'espère, la guerre ne serait plus que localisée... »

M. de Buol, chef du cabinet autrichien, venait, en effet, de faire des propositions que n'agréèrent aucune des Puissances en cause.

Le 27 février, les cabinets de Londres et de Paris adressèrent au Czar un ultimatum l'invitant à respecter l'intégrité de l'empire Ottoman, à évacuer les Principautés, à reconnaître l'indépendance absolue du Sultan dans ses rapports avec ses sujets chrétiens, c'est-à-dire à renoncer à toute espèce de protectorat. M. de Nesselrode fit savoir aux chargés d'affaires de la France et de l'Angleterre que « l'Empereur ne jugeait pas convenable de faire aucune réponse ».

Le 27 mars, la guerre était annoncée aux parlements français et anglais.

—

Ce grave événement se produisait presque au lendemain de la conclusion d'un traité de commerce franco-belge auquel Firmin Rogier venait d'apposer sa signature et sur lequel il convient d'autant plus que nous insistions que, pendant les négociations, il fut menacé dans sa position.

Nous avons dit plus haut, en citant l'opinion exprimée par Van de Weyer et Banning (*Patria Belgica*, t. II, p. 350), que la Convention du 22 août 1852, « qui consacrait le principe de la propriété littéraire et artistique dans les rapports de la France et de la Belgique, en accordant à celle-ci des réductions de droits en faveur de ses papiers, livres et cartes et quelques dégrèvements subsidiaires », que cette Convention, dans la pensée du Gouvernement belge, devait conduire à un traité plus large, destiné à remplacer celui de 1845.

Mais cet espoir ne devait pas se réaliser. A peine la France avait-elle obtenu la reconnaissance de la propriété littéraire, qu'elle réclama la prorogation de l'ancien traité, avec menace, en cas de refus, de supprimer le régime de faveur assuré aux houilles et aux fers belges. « Une telle somma-

tion ne pouvait être subie. La menace ne tarda pas à se traduire en fait. Cette situation aurait pu devenir le point de départ d'une guerre de tarifs : la politique la dénoua [1]. »

Le Cabinet français ne cessait pas de se plaindre vivement des attaques que les réfugiés, les proscrits du coup d'État, dirigeaient contre l'empereur Napoléon.

Une loi du 20 décembre 1852, la loi Faider [2], qui frappa de peines sévères les offenses commises par la voie de la presse envers les souverains étrangers, lui ayant donné satisfaction, le Gouvernement impérial montra des intentions plus bienveillantes et les négociations commerciales furent reprises.

Au cours de ces négociations (1853-1854), certains journaux cléricaux de Belgique, qui auraient voulu que la mission de Paris fût confiée au prince de Chimay, mieux *né* et plus riche que Firmin Rogier, firent campagne contre lui comme en 1851-1852. Ils alléguaient — ce qui était faux — qu'il était tombé en disgrâce à Paris, que l'Empereur désirait son remplacement, que M. Drouyn de L'Huys le désirait aussi. Ils disaient qu'il « manquait d'habileté, d'autorité, etc. [3] ». On allait (tant l'esprit de parti est parfois mesquin, vétillard et absurde!) à exploiter contre lui une erreur typographique commise par un journal français...

CCCXC. — *Extrait de* l'Indépendance belge *du 19 janvier 1854.*

« En désignant nominativement les personnages marquants qui assistaient aux funérailles de M. Armand Bertin, le *Journal des Débats* a fait précéder le nom de M. Firmin Rogier, ministre de Belgique à Paris, du titre de comte.

Il y avait dans cette mention une erreur typographique si évidente et surtout si explicable pour quiconque a l'habitude de la triture d'un journal, qu'un erratum eût même paru prétentieux. Maintes et maintes fois, il est

---

(1) *Patria Belgica*, t. II, p. 350.

(2) M. Faider était ministre de la justice dans le cabinet de Brouckere-Piercot, qui avait succédé au cabinet du *12 août* le 31 octobre 1852.

(3) Cf. spécialement la polémique de janvier 1854 entre l'*Émancipation* et l'*Observateur*.

arrivé que, dans le compte rendu de cérémonies plus ou moins importantes, un journal ait commis des erreurs sur les qualifications des personnages officiels qui y avaient pris part, et ait même gratifié quelqu'un d'entre eux d'un titre auquel ce personnage n'avait pas droit. Jusqu'ici cependant, personne n'avait songé à relever ces erreurs de peu d'importance, et surtout à en faire un grief à celui qui en était l'objet. Mais M. Firmin Rogier a l'honneur d'être spécialement en butte, depuis quelque temps, aux attaques d'une certaine presse. Ces feuilles ont trouvé dans l'erreur commise par le *Journal des Débats* un prétexte à raillerie et à incrimination, et elles n'ont eu garde de le laisser échapper. Elles réclament des explications, elles veulent savoir à tout prix qui a anobli M. Firmin Rogier, qui lui a accordé ce titre de comte dont le journal parisien l'a gratifié.

N'en déplaise à ces feuilles, et pour répondre à leurs railleries, quand M. Firmin Rogier eût été créé comte, il n'y aurait rien dans ce fait qui pût si fort les égayer. Plusieurs ont sollicité et obtenu des titres nobiliaires qui n'avaient à faire valoir ni l'ancienneté ni le nombre des services rendus au pays par le représentant actuel de la Belgique près la Cour de France.

Mais ceci dit pour couper court, en tous cas, aux railleries de ses adversaires, nous devons ajouter que M. Firmin Rogier n'a reçu de personne des lettres de noblesse et, sans vouloir en rien déprécier la valeur de ces titres, il n'en a jamais sollicité. Le prote du *Journal des Débats* lui en a seul octroyé un, et les feuilles cléricales de notre pays peuvent le croire, M. Firmin Rogier ne cherchera pas plus à s'en prévaloir qu'il n'a songé à provoquer une rectification qui eût presque été ridicule. »

A l'occasion du renouvellement de l'année, Charles Rogier souhaitant à Firmin et à sa femme que la crise se termine dans un sens favorable à leurs goûts, à leur tranquillité et à leurs droits, écrit que le Gouvernement français demeure entièrement étranger à ce qui se passe (1) et que le coup est parti de Bruxelles...

(1) Le Ministre de France à Bruxelles, M. Barrot, avait dit à Charles Rogier que le Ministre de Belgique « figurait parmi ceux qui avaient été privilégiés d'une démonstration

CCCXCI. — Bruxelles, 4 janvier 1854. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

... C'est d'ici que la batterie a été dressée. La résistance que l'on a éprouvée (1) a fait faire une reculade. Mais on n'aura pas renoncé pour toujours, pour longtemps peut-être à une nouvelle intrigue...

Le candidat [c'était le prince de Chimay] se tenait sûr de son affaire, à tel point que ses gens allaient chez les divers fournisseurs réclamer les comptes d'urgence, attendu son prochain départ pour Paris en qualité d'ambassadeur. On le disait parti dès hier...

Se préoccuper trop vivement de l'avenir, c'est quelquefois folie; mais ne pas s'en inquiéter du tout, c'est imprudence. Le plus sage est de se tenir prêt à tout et de prendre philosophiquement les hommes comme ils sont et le temps comme il vient. Pardon de la maxime banale. Depuis que je m'en suis fait l'application personnelle, je m'en trouve bien et je vous la recommande...

P. S. — L'*Observateur* parle de l'affaire. J'ignore entièrement de qui il tient ses renseignements...

En janvier et en février se poursuivirent les négociations commerciales que Firmin Rogier eut l'honneur de terminer en dépit des attaques que les journaux cléricaux ne cessaient de diriger contre lui.

Le 27 février fut signé le traité qui, en élargissant le cadre des traités précédents, gardait néanmoins un caractère de transition. La France maintenait en principe son système commercial fondé sur la protection à outrance. Elle abaissait quelques barrières, accordait quelques garanties, mais n'entrait pas encore dans les voies libérales, ouvertes par l'Angleterre, où la Belgique s'engageait à son tour à l'exemple de cette puissance (2).

---

amicale de la part de l'Empereur ». De plus, un petit billet amical, du 30 décembre, de M. Drouyn de L'Huys prouvait « qu'en ce moment, le Ministre de Belgique n'était pas précisément tombé en disgrâce à Paris ».

(1) M. de Brouckere opposait, dit-il, un *bouclier d'airain* aux attaques que, directement ou indirectement, on lançait à Firmin Rogier dont il faisait le plus grand cas : il l'estimait autant qu'il l'aimait. (Voir plus haut.)

(2) *Patria Belgica*, t. II, p. 350.

CCCXCII. — BRUXELLES, 19 AVRIL 1854. *Lettre de M. Barrot à Firmin Rogier.*

MON BIEN CHER COLLÈGUE,

Je viens vous faire une petite insinuation que je vous prie de *réserver pour vous seul.* Je n'entends pas parler de l'échange des décorations, à l'occasion du traité du 27 février, et je crois que M. de Brouckere en est assez préoccupé.

Naturellement, comme il y a partie très intéressée, il ne veut pas vous en écrire, mais je puis vous dire que vous lui ferez plaisir si vous parvenez à stimuler un peu notre Département, afin qu'il ne laisse pas tomber cette affaire dans l'oubli. On est si absorbé à Paris par d'autres choses bien autrement importantes pour que nous ne comprenions pas que cette affaire de cordon soit un peu mise de côté! Je sais qu'on y est très décidé à en échanger, mais encore faut-il qu'on s'en occupe. Vous feriez bien, je crois, de voir L'Huys et de vous en entendre avec lui. D'ici, *nous acceptons d'avance tout ce qui sera proposé à Paris.*

J'ai bien aussi un petit intérêt à la chose, mais ce que je désire surtout, c'est que notre cher Ministre des affaires étrangères ne soit pas désappointé et, certes, il a bien gagné ce qu'il désire avoir.

C'est son dû, d'ailleurs. Les traditions le lui allouent et on n'ira pas, j'espère, faire une exception quand il s'agit de deux prétentions qui n'ont ni l'une ni l'autre une grande importance et d'un aussi gros traité que celui du 27 février qui a coûté deux ans de négociations incessantes et qui, en définitive, a été conclu dans des conditions que les deux parties ont trouvées très acceptables.

Faites la chose, vous ferez bien, je crois.

Faites-le vous-même.

Veuillez me mettre aux pieds de Madame Rogier et lui offrir les bonnes amitiés de Madame Barrot, et croyez-moi bien, mon cher collègue,

Votre tout dévoué ami,

BARROT.

—

Charles Rogier avait eu raison de dire que « l'on recommencerait »... La presse cléricale qui voulait que Firmin fut remplacé à Paris par un

ambassadeur titré et clérical, revint à la charge lorsque M. de Brouckere, qui ne cessa jamais de le soutenir, quitta les affaires en mars 1855.

Le nouveau ministre des affaires étrangères, M. le vicomte Vilain XIIII, ne paraissait toutefois pas décidé à rappeler de Paris Firmin Rogier, quand le duc et la duchesse de Brabant excursionnant à Paris à la fin de cette année, allèrent y faire visite au prince de Chimay qui se montra extrêmement empressé autour d'eux (1).

Le bruit courut alors que décidément Firmin Rogier allait être remplacé par le Prince. Mais il n'en fut rien et quand les libéraux succéderont, en 1857, au ministère catholique (De Decker-Vilain XIIII-Nothomb), Firmin Rogier sera toujours à Paris.

Tout ce que la presse cléricale put obtenir, c'est que son candidat au poste de Paris fût nommé Ministre en mission extraordinaire...

CCCXCIII. — Bruxelles, 25 décembre 1855. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

... La qualité de *Ministre en mission extraordinaire* ne révèle absolument aucun fait nouveau ni faveur nouvelle. Il paraît au contraire que l'astre commence visiblement à pâlir. On a dit ici en assez haut lieu que *Malaquet* était fort mal noté dans les papiers de la diplomatie étrangère résidant à Paris. On a parlé d'une espèce de protestation du Ministre d'Autriche à la suite de l'attribution des fonctions de palefrenière si galamment allouée à une princesse impériale (2)...

Securi dormite...

Firmin Rogier « dormit tranquille ».

---

(1) La presse libérale du temps fit des gorges chaudes de cet empressement « intéressé » et des prétentions de celui qu'on appelait le ministre de *fait* de la Belgique en France par opposition au ministre officiel. (Cf. entre autres une correspondance adressée de Bruxelles au *Journal de Liége* le 26 octobre et un article du *Journal de Huy* du 12 novembre.)

(2) Allusion à des détails de mauvais goût, publiés dans une correspondance parisienne de l'*Émancipation*, journal du prince de Chimay, et relevés par le *Journal de Liége* le 26 octobre.

Le retour de son frère aux affaires à la fin de 1857 (cf. *Histoire de Charles Rogier*, vol. IV) consolida d'ailleurs sa situation, et depuis lors, jusqu'au jour où il se décida à prendre sa retraite, il ne fut plus troublé dans la possession des fonctions qu'il remplissait avec un zèle et un tact incontestables.

—

Les circonstances dans lesquelles le second cabinet Rogier-Frère se constitua le 3 novembre 1857 (¹) avaient été tout à fait dénaturées à l'étranger, surtout en France. Des journaux cléricaux de Paris — et même des libéraux — présentaient la situation de la Belgique sous un aspect fort sombre...

CCCXCIV. — 11 novembre 1857. *Lettre de M. Michel Chevalier à Charles Rogier.*

... Je vous dirai, *entre nous*, que ayant trouvé ce matin que le *Journal des Débats* ne prenait pas votre rentrée comme il le fallait (²), je suis allé m'entretenir avec M. de Sacy, dont les bonnes dispositions pour la Belgique n'étaient pas douteuses, et qui est libéral par goût et par tradition. J'ai su de lui qu'il avait reçu la visite de quelqu'un du côté droit du Parlement belge, qui lui a dit toutes sortes de choses sur vous et vos collègues. Cette visite est d'hier ou d'avant-hier. Ce Monsieur vous prend, à ce qu'il paraît, pour des brûleurs de maisons... M. de Sacy, fort ému, craignait que l'anarchie ne fût à la veille de se déchaîner sur la Belgique... Sachez une fois de plus quel est l'emportement du parti clérical contre vous...

... Les organes officieux de l'Empereur allaient-ils, sous des excitations aussi intéressées qu'injustes, partir en guerre contre un cabinet qui était

(¹) *Histoire de Charles Rogier* (vol. IV, pp. 23-38).

(²) Michel Chevalier, après avoir félicité Rogier « et encore plus le Roi des Belges et la nation belge » de la rentrée du libéralisme aux affaires, disait : « Le rappel de l'esprit libéral en Belgique est un événement européen. Si ce n'est pas une tribune française qui prend ce ton, c'est une tribune où l'on parle français, et à la porte de la France. Pour nous-mêmes ici, cela aura des conséquences... »

l'héritier direct de celui que leurs attaques avaient contribué à renverser cinq ans auparavant? Se feraient-ils encore contre lui les échos de la droite? Se livreraient-ils, comme ils l'avaient fait en 1852, à des menaces qui alarmeraient le corps électoral et compromettraient le succès des libéraux à l'élection du 10 décembre (renouvellement de la Chambre des représentants qui avait été dissoute)?

Firmin Rogier travailla à aplanir ces difficultés.

CCCXCV. — PARIS, 16 NOVEMBRE 1857. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

ANALYSE. — Plusieurs journalistes qu'il a vus sont dans des dispositions favorables.

Il espère que l'ex-*Assemblée nationale*, aujourd'hui le *Spectateur*, et les journaux ultramontains qui arborent le drapeau *Veuillot* seront les seuls qui se livreront à des attaques contre le nouveau cabinet et encore peut-être trouvera-t-il quelque moyen de rendre l'*Assemblée nationale* moins injuste et moins hostile. C'est beaucoup de compter la *Patrie* dans les journaux bien disposés, car elle a un nombre infini de lecteurs et elle est très répandue dans les départements; et puis elle a un caractère semi-officiel qui ne peut pas nuire et qui a son importance politique aux yeux de bien des gens. Ce n'est pas trop présumer des dispositions du *Constitutionnel* que d'attendre de lui, sinon de la bienveillance, du moins une neutralité expectante. Le *Siècle* marche très bien et il continuera à vous soutenir. Quant à la *Revue*, B. *(Buloz)* est un ours assez mal léché et qu'on ne sait trop comment prendre; mais on peut croire que s'il ne soutient pas, du moins il s'abstiendra d'attaques malveillantes et prématurées.

Désiré Nisard occupait alors dans la rédaction de la *Patrie*, « journal de l'Empire », à côté de M. de la Guéronnière, une position très importante. Sa fille avait épousé M. Romberg que nous avons vu collaborer avec Firmin Rogier aux traités de commerce précédents (1).

Il n'eut pas de peine à se décider à publier, pour être agréable à Firmin

(1) M. Romberg fut plus tard Directeur général des beaux-arts au Ministère de l'intérieur.

Rogier et à son frère, des articles où le cabinet libéral était traité avec une grande bienveillance. (Cf. *Histoire de Charles Rogier*, t. IV, pp. 40-41.)

CCCXCVI. — *Lettre de M. Désiré Nisard à Firmin Rogier.*

Monsieur le Ministre et cher voisin,

J'étais si pressé et si entouré hier quand j'ai reçu votre aimable billet que je me suis imaginé qu'il suffisait de répondre verbalement oui. Aussi bien ce oui était de tout mon cœur. Permettez-moi d'aller un moment aujourd'hui, entre midi et une heure, accepter de nouveau de vive voix et vous remercier. Je vous demanderai par la même occasion un petit renseignement dont j'ai besoin pour continuer notre polémique, philo-belge et philo-Rogier.

Agréez, Monsieur le Ministre et cher voisin, l'expression affectueuse de mes sentiments les plus distingués.

Désiré Nisard.

20 novembre.

CCCXCVII. — Paris, 21 novembre 1857. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

... J'ai vu enfin hier le comte Walewski. Son Excellence m'a dit qu'elle se plaisait à croire que le nouveau cabinet s'attacherait, comme celui qu'il a remplacé, à entretenir avec la France les relations les plus amicales, et que de son côté nous pouvions compter sur sa bonne volonté pour les augmenter encore. Nous n'avons pas à nous mêler, a ajouté le comte Walewski, des affaires intérieures des autres pays. Le Roi choisit ses conseillers comme il l'entend, et nous sommes assurés que, dans sa sagesse, il n'a fait porter son choix que sur les hommes les plus recommandables... Somme toute, cet entretien m'a laissé une impression favorable sur les dispositions du comte Walewski et l'on ne doit pas craindre de voir se renouveler les attaques de la façon du sieur Granier de Cassagnac... D'après M. Walewski, l'Empereur aurait dit qu'il connaissait trop bien le tact et la sagesse du Roi pour ne pas penser que les hommes qu'il avait appelés en son conseil étaient tous animés du désir de conserver les meilleures relations avec le Gouvernement impérial...

Le Cabinet belge donnera des preuves de ce désir en janvier 1858. Tout d'abord, il fera intenter des poursuites contre les journaux bruxellois : le *Crocodile*, le *Prolétaire* et le *Drapeau* qui avaient, à propos de l'attentat *Orsini*, rappelé le coup d'Etat du 2 décembre 1851 en des termes dont le Gouvernement impérial s'offensa. Ensuite il invitera les proscrits français, dont la main, au dire de la police impériale, se retrouvait dans les complots récents, à quitter le sol belge.

CCCXCVIII. — BRUXELLES, 16 JANVIER 1858. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

MON CHER AMI,

Le nouvel attentat [1] contre l'Empereur a causé ici une vive émotion. On s'indigne de cet acte de sauvagerie et on frémit des conséquences qu'il aurait entraînées. Nous nous sommes empressés de nous rendre chez le Ministre de France et, en l'absence de mon collègue De Vrière [2], appelé à Bruges par la mort de sa belle-mère, j'ai été porter les sentiments du Cabinet à M. le comte d'Astorg qui remplace M. Barrot en ce moment à Paris. La lettre intéressante que tu as écrite hier [3] a été communiquée aux membres du Cabinet qui étaient fort avides de nouvelles.

L'assertion que Pierri (complice d'Orsini) aurait passé à Bruxelles, où il aurait eu une entrevue avec le colonel Charras, a besoin d'être vérifiée. L'administration de la sûreté publique fait une enquête à ce sujet, et le résultat t'en sera transmis.

Le *Constitutionnel* contient une assertion d'un autre genre. Le sieur Pierri serait, selon lui, parti de Londres, muni d'un passeport délivré par le consul belge.

En l'absence de M. de Vrière, je viens d'écrire par télégraphe à Van de Weyer pour avoir une explication. Il paraît que M. Delepierre, consul à

---

(1) *L'attentat Orsini* avait été précédé en 1855 de *l'attentat Pianori* et en juillet 1857 du *complot Tibaldi*.

(2) Le baron de Vrière, ancien gouverneur de la Flandre orientale, occupa le poste de ministre des affaires étrangères dans le nouveau cabinet Rogier-Frère jusqu'en 1863.

(3) Nous ne l'avons pas retrouvée dans les papiers de Charles Rogier.

Londres, a déjà reçu des reproches pour la légèreté qu'il apporte à la délivrance des passeports. Il avait reçu, quant aux réfugiés, des instructions très précises dont il se serait évidemment écarté s'il a commis la balourdise que le *Constitutionnel* lui impute.

Quant au colonel Charras, il a quitté Bruxelles pour La Haye lundi soir ou mardi matin et l'on a reçu la nouvelle de son arrivée à La Haye. Il avait été autorisé par le Ministère précédent à rentrer temporairement en Belgique et tu auras remarqué le bruit qui s'est fait dans les journaux à l'occasion de ce qu'on appelle l'incident Charras.

Bref, il est parti; je dois ajouter qu'on lui a laissé la perspective de pouvoir rentrer temporairement de la même manière que sous le Ministère précédent. Il ne nous était pas possible de nous montrer plus sévères que ce dernier. Aujourd'hui la position n'est plus la même. S'il est établi que Pierri ou tout autre individu de l'attentat aurait eu des rapports avec Charras, celui-ci devra se considérer comme définitivement exclu de la Belgique. Nous voulons bien abriter des réfugiés paisibles, mais non des conspirateurs. L'instruction judiciaire ne tardera pas à éclaircir le fait...

CCCXCIX. — Bruxelles, 20 janvier 1858. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

... Nous ne savons pas trop ce qu'on veut dire par ces *mots* : « Nous attendons la décision du Gouvernement belge » [1]. Il dépend du Gouvernement français que l'article du *Drapeau* soit livré à la justice; et l'on peut être certain, dans les dispositions actuelles des esprits, qu'il y aurait condamnation. Que M. Barrot nous signale cet article par une simple dépêche, et nous en saisirons les tribunaux. La loi du 20 décembre 1852 veut que la poursuite pour les délits de l'espèce *ne se fasse* que sur la demande du représentant du gouvernement étranger. La France a réclamé contre cette législation qu'elle avait acceptée en 1852. Eh bien, nous sommes disposés à revenir sur cette législation, de manière qu'à l'avenir les poursuites d'office aient lieu par le Gouvernement belge. Déjà, aujourd'hui même, par une heureuse coïncidence, le Ministre de la justice a déposé le

(1) Firmin Rogier avait envoyé, par dépêche télégraphique, un extrait du *Moniteur* français du 20, qui signalait un article du *Drapeau* très violent contre l'Empereur.

projet de réforme du Code pénal, dans lequel se trouve comprise cette disposition qui, nous l'espérons, pourra être détachée de l'ensemble du projet et former une loi spéciale (1). Mais cette loi ne pourra avoir d'effet que pour l'avenir et ne pourrait être appliquée aux demandes récentes pas plus qu'à celles qui vont surgir à l'occasion même de la présentation de ce projet de loi spécial.

Si l'on veut une répression certaine et immédiate, il importe que M. Barrot fasse la très simple démarche que j'indique plus haut (2)...

CD. — Bruxelles, 11 mars 1858. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

... Les condamnations judiciaires qui ont frappé trois de nos journaux (3) auront prouvé comment nos institutions concilient à la fois l'ordre avec la liberté. On ne dira plus que le Jury est inefficace ou que la forme constitutionnelle est incompatible avec la répression. Nos institutions parlementaires n'auront eu qu'à gagner à cette nouvelle épreuve qu'elles viennent de traverser encore triomphalement.

C'est là à mes yeux le résultat *le plus satisfaisant* de cette affaire, indépendamment de la solidité qu'elle va ajouter, j'espère, à nos bonnes relations avec le Gouvernement français...

Si l'attentat d'Orsini fut l'excuse ou plutôt, comme le dit M. Debidour dans son étude sur l'Empire autoritaire (*Hist. génér.*, t. XI, p. 156), le prétexte d'un renouvellement de rigueurs contre les républicains (4) qui

---

(1) Le projet de M. Tesch, ministre de la justice, devint la loi du 12 mars 1858.

(2) C'est ce que M. Barrot fit après en avoir obtenu l'autorisation de M. le comte Walewski.

(3) MM. Victor Hallaux, Coulon et Labarre (du *Crocodile*, du *Prolétaire* et du *Drapeau* furent condamnés respectivement à quinze, dix-huit et treize mois de prison par la Cour d'assises du Brabant.

(4) Le général Espinasse, un des hommes à poigne du coup d'Etat, fut nommé Ministre de l'intérieur pour appliquer la *loi de sûreté générale*, une nouvelle loi des suspects, que le corps législatif vota « docilement mais non sans répugnance » (Seignobos, *Hist. polit. de l'Europe contemporaine*) et qui donnait au Gouvernement le pouvoir de détenir, exiler ou déporter *sans jugement* tout individu déjà condamné pour délit politique, et d'interner

n'étaient pour rien dans le crime, il eut, au point de vue de la politique européenne, une influence considérable. C'est la lettre que lui adressa Orsini au moment de monter à l'échafaud, qui détermina Napoléon III à marcher de l'avant dans la question italienne.

Les anciens défenseurs de la République romaine n'avaient point pardonné l'expédition de 1849 à l'ancien carbonaro. « Beaucoup d'entre eux croyaient que sa mort affranchirait non seulement la France, mais l'Italie. » De là, des tentatives répétées d'assassinat [1].

Mais des esprits moins violents et plus pratiques, nettement hostiles aux menées criminelles des Mazziniens, tels la Farina et Cavour, préconisaient d'autres moyens pour aboutir à la réalisation de l'unité italienne par l'intervention armée de l'Empereur, qui, « fortement imbu du principe des nationalités », caressait ce rêve depuis sa jeunesse.

C'est ainsi que Cavour avait fait conclure par le Piémont, dans la guerre de Crimée, une alliance avec la France et l'Angleterre qui lui permit d'appeler, au Congrès de 1856, l'attention des grandes puissances occidentales sur les griefs de l'Italie contre l'Autriche.

L'attitude de Napoléon III, depuis le Congrès, était visiblement favorable au Piémont. En même temps qu'il encourageait Victor-Emmanuel vers lequel les Italiens tournaient d'ailleurs toutes leurs espérances, il demandait au Pape des réformes auxquelles celui-ci devait répondre par un « non possumus », à la grande satisfaction du clergé français, plus catholique que le Pape.

---

ou d'exiler quiconque le serait à l'avenir. Espinasse ordonna à chaque préfet d'arrêter un *chiffre* (21 à 40) d'individus « proportionné à l'esprit général du Département », lui laissant le choix des personnes. Plus de 300 républicains — condamnés au temps de la République ou paraissant dangereux, surtout des ouvriers, des avocats, des médecins — furent déportés au fond de l'Algérie, comme l'avaient été dans les années précédentes ceux que l'on impliquait, sans raison sérieuse, dans les complots tramés à Londres généralement par des réfugiés français ou italiens.

(1) Dans cette lettre qui fut lue à la Cour d'assises par Jules Favre, Orsini le conjurait de donner la liberté à l'Italie pour réparer ses torts de 1849 et échapper à de nouvelles tentatives d'assassinat. L'Empereur la fit insérer au *Moniteur* et au journal officiel du Piémont.

L'année 1857 s'était passée en agitations très graves dans la péninsule italienne; l'irritation y était générale contre l'Autriche et les souverains absolus.

Le parti révolutionnaire reparaissait de toutes parts. Cavour fermait les yeux sur ses agissements. Sa tactique était d'effrayer et d'entraîner Napoléon III en lui représentant que, s'il ne se hâtait de donner le signal de la guerre, il serait devancé par les agitateurs populaires de la péninsule; que lui, Cavour, et son roi seraient débordés par la démagogie et que la République, une fois déchaînée en Italie, ne tarderait sans doute pas à passer en France ([1]).

L'Empereur, dont les catholiques avaient espéré, après l'attentat d'Orsini, un retour vers la cause du Pape, fit au contraire un pas de plus, et un pas décisif, vers le Piémont.

Au mois de juillet 1858, il envoya son médecin inviter Cavour à une entrevue personnelle à Plombières.

Un accord secret y fut conclu sur les bases suivantes : la France aiderait le Piémont à expulser les Autrichiens de l'Italie et obtiendrait, pour prix de son concours, la Savoie et le comté de Nice; Victor-Emmanuel se contenterait d'annexer à ses États les territoires du nord de la Péninsule et l'Italie deviendrait une confédération sous la présidence honoraire du Pape.

Il ne fallait pas être prophète, dit Debidour, pour affirmer d'avance qu'après avoir déchaîné la révolution au delà des Alpes, Napoléon III ne pourrait plus la contenir, que le Pape serait dépouillé comme les autres souverains de la Péninsule et que l'unité italienne résulterait logiquement de cette aventure.

Les alarmes des catholiques devinrent très vives dès les derniers mois de 1858, époque où Napoléon III commença à faire connaître, par ses com-

---

([1]) Garibaldi, rentré d'Amérique depuis quelques années, devenait ostensiblement un des chefs de la *Société Nationale* qu'avaient fondée, sous les auspices de Cavour, en 1856, Manin, Pallavicino et la Farina, ralliant toutes les forces vives de la nation en vue de la lutte prochaine. Mazzini était à Gênes où, en juin 1857, il instiguait un soulèvement; ses amis fomentaient la révolte dans le royaume des Deux-Siciles.

plaisances pour le parti national italien et pour la presse anti-cléricale [1], sa nouvelle évolution politique.

Il prit du reste la peine de révéler lui-même ses véritables intentions, que le public soupçonnait à la réception du corps diplomatique le 1er janvier 1859.

CDI. — Paris, 2 janvier 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière, ministre des affaires étrangères.*

Monsieur le Baron,

Hier, à une heure, l'Empereur a reçu aux Tuileries dans la salle du Trône avec le cérémonial accoutumé le corps diplomatique qui était au grand complet... Le Nonce apostolique, organe de tous ses collègues, après avoir adressé à l'Empereur ses félicitations, exprima l'espoir que la paix, grâce à la sage modération du Gouvernement, ne serait pas troublée durant l'année qui vient de commencer. L'Empereur manifesta dans sa réponse, assez brève, la même espérance... Tout aurait été à souhait et il ne serait survenu aucun incident digne d'être signalé à Votre Excellence sans quelques mots que l'Empereur aurait adressés (*Firmin Rogier avait d'abord écrit « adressa »*) à M. le baron de Hubner et auxquels on ne manqua pas d'attacher une portée plus significative qu'il n'était peut-être dans la pensée de l'illustre interlocuteur de lui donner.

Voici quelle serait la phrase qui aurait été prononcée par Sa Majesté : « Monsieur l'Ambassadeur, je vous remercie de vos bons souhaits, et je vous prie d'assurer l'Empereur de mes sentiments d'amitié; toutefois je ne puis que regretter que les relations entre nos deux gouvernements ne soient pas aussi amicales que je le désirerais. »

Ces paroles ont été prononcées d'une voix assez basse et n'ont pu être entendues que de quelques personnes les plus voisines de M. de Hubner. Elles ne sont point parvenues jusqu'à moi. Je ne puis donc certifier l'exac-

---

[1] Entre autres le *Siècle*, dont le directeur, M. Havin, avait été encouragé secrètement dès le mois de juin à poursuivre sa campagne en faveur de la révolution italienne. La *Presse* et la *Patrie*, journaux officieux, marchent dans la même voie. (Cf. lettres d'About, dans le *Moniteur*.)

titude des termes, mais d'après ce qui m'a été rapporté de divers côtés, c'en est du moins le sens.

Quant à la réponse de l'Ambassadeur d'Autriche, personne que je pense ne l'a entendue.

Que je cite à Votre Excellence pour terminer ce que me disait hier un des principaux personnages du Gouvernement. Comme je lui parlais de la situation agitée de quelques petits États de l'Italie : cette agitation existe malheureusement, me dit-il, et ce qui est très fâcheux, c'est qu'elle est entretenue par le chef du cabinet Sarde. On le soupçonne de vouloir la guerre contre l'Autriche : je ne sais si sa pensée est d'aller jusque là; mais enfin les paroles imprudentes qu'il laisse échapper pourraient bien à la fin produire des tempêtes, si d'autres gouvernements plus sages et plus forts ne s'entendaient pour les détourner...

Veuillez agréer...

P. S. — Le comte de Kisseleff qui était tout près de M. de Hubner vient de me donner l'assurance que les paroles adressées par l'Empereur à l'Ambassadeur d'Autriche sont bien telles que je les ai rapportées plus haut à Votre Excellence.

CDII. — Paris, 7 janvier 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — Il l'a plusieurs fois [1] entretenu des rumeurs alarmantes répandues sur le refroidissement de plus en plus marqué des relations entre les cabinets de Paris et de Vienne; le refroidissement n'était pas de nature fort inquiétante puisque le comte Walewski [2] lui avait exprimé l'avis que les difficultés politiques, cause de l'altération des bons rapports, pouvaient se résoudre « pacifiquement et par les voies diplomatiques ».

Mais les baissiers de la Bourse, les adversaires du Gouvernement entretenaient les rumeurs, malgré les démentis de journaux semi-officiels et

---

(1) Nous n'avons ni les minutes ni les copies des rapports auxquels fait allusion Firmin Rogier.

(2) Le comte Walewski avait depuis le mois de mai 1855 le portefeuille des affaires étrangères. Il le conserva jusqu'au mois de janvier 1860, époque où il entra au Conseil privé. Il fut remplacé par M. de Thouvenel au quai d'Orsay.

paralysaient ainsi les transactions commerciales. Ils ont eu beau jeu depuis la réception diplomatique du 1er janvier : il semblait que la guerre fût déjà déclarée.

Le Gouvernement fait insérer dans le *Moniteur* du jour que « rien dans les relations diplomatiques n'autorise les craintes que les bruits alarmants tendaient à faire naitre ». Il est regrettable que cette déclaration n'ait pas paru plus tôt.

On attend avec une curiosité inquiète le discours que doit prononcer le Roi de Sardaigne à l'ouverture de la session législative. Calmera-t-il ou entretiendra-t-il l'agitation du Milanais? Victor-Emmanuel a des tendances belliqueuses, que l'on croit assez généralement Cavour peu disposé à modérer. Le prince de La tour d'Auvergne, envoyé de France à Turin, a écrit au comte Walewski qu'on peut espérer que le Roi « évitera d'introduire dans son langage tout élément de nature à allumer l'incendie »...

Il n'en fut pas précisément ainsi. Victor-Emmanuel parla du ciel qui s'assombrissait et des « obligations patriotiques qui incombaient à la Sardaigne ». Il déclara « ne pouvoir rester insensible au cri de douleur qui s'élevait de toutes les parties de l'Italie opprimée ».

Le Gouvernement autrichien, rapprochant cette déclaration des paroles prononcées le 1er janvier par Napoléon III, renforça ses troupes dans le Milanais et la Vénétie...

Rogier fait remarquer comme une circonstance qui n'est pas sans importance, que le baron de Hübner doit dîner ce jour-là à la Cour.

Il dit qu'il s'est rencontré au ministère des Affaires étrangères avec la plupart de ses collègues et qu'il doit mentionner que les plus considérables et les plus expérimentés d'entre eux ne jugent pas comme admissibles les craintes d'une guerre prochaine entre l'Autriche et la France. Ce serait toutefois une erreur de croire que cette dernière puissance ne se tienne pas préparée à cette éventualité.

Il sait que les magasins de la guerre et les arsenaux sont abondamment fournis du matériel nécessaire et que les divers corps de l'armée sont au complet.

CDIII. — Paris, 12 janvier 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... Le prince Napoléon part demain pour Turin. Ce voyage, dans les circonstances actuelles, va donner lieu à bien des commentaires et les esprits alarmés les rattacheront probablement à des éventualités de guerre.

Pour moi, voici ce que j'ai appris — de personnages en position d'être bien informés — du motif de cette excursion.

Quand les premières ouvertures ont été faites pour le mariage du Prince avec la princesse Clotilde, fille du Roi de Sardaigne, Sa Majesté Sarde aurait déclaré que, quant à elle, elle était prête à donner son consentement, mais qu'il était subordonné à l'acquiescement préalable de sa fille bien-aimée. On a donc jugé qu'il serait à propos que le prince Napoléon vînt lui-même s'assurer des favorables dispositions de la jeune Princesse. Ce préliminaire observé, l'union projetée pourrait alors s'accomplir dans un délai assez rapproché. Comme on attribue assez généralement une très grande influence au prince Napoléon sur le journal la *Presse*, et comme on prétend que les articles belliqueux publiés par cette feuille ne sont pas tout-à-fait étrangers aux aspirations de S. A. Impériale, il est bon nombre de personnes qui déjà craignent que cette alliance avec la famille royale de Sardaigne n'entraîne des conséquences défavorables au maintien de la paix en Italie...

Le *Journal des Débats* a publié ce matin un article très sage, donnant une appréciation fort juste de la situation de l'Europe et des intérêts réels de la France. Il faut espérer qu'il modérera les alarmes du public, attestées par la dépréciation continue de toutes les valeurs à la Bourse.

La plupart des diplomates et des personnages politiques qui ont le plus d'expérience ne croient pas à une rupture prochaine entre l'Autriche et la Sardaigne.

Plusieurs membres du Cabinet affirment que « l'intention et tous les efforts de l'Empereur tendent à maintenir la paix ».

J'ai constaté particulièrement que plusieurs généraux justement renommés reconnaissaient que la guerre entreprise en Italie serait, à moins que l'honneur de la France n'y soit engagé, le plus déplorable des malheurs et pourrait amener dans un avenir plus ou moins prochain les conséquences les plus graves pour l'Europe et pour la France.

S'il était possible de consulter le pays tout entier, il n'est pas douteux que la presque unanimité des opinions ne se déclarât hautement pour le maintien de la paix et tels sont les vœux dont les députés qui vont arriver de leurs départements seront les organes...

Il n'en est pas moins vrai que les Puissances étrangères s'inquiétaient. On peut le voir — en ce qui concerne l'Angleterre — par ce billet que la reine Victoria écrivait au comte de Derby le *15 janvier :*

« La Reine croit qu'il est de son devoir de faire part aux Ministres de sa conviction absolue, que vu l'aspect actuel des affaires politiques en Europe, l'honneur, la puissance, la paix de ce pays ne seront à l'abri de toute atteinte que si les forces militaires et navales sont imposantes... »

CDIV. — Paris, 15 janvier 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — Mouvement désordonné de baisse à la Bourse. Il a été arrêté quelque peu par les articles semi-officiels du *Pays,* de la *Patrie* et du *Constitutionnel.* Celui du *Constitutionnel* n'est en quelque sorte que la reproduction du langage qu'aurait tenu l'Empereur dans un dîner de la veille. Il aurait dit entre autres choses : Ç'a été pour moi un grand sujet d'étonnement que les alarmes déraisonnables auxquelles le public s'est abandonné dans ces derniers jours. Auraient-elles un fondement sérieux? Non assurément. Il n'en faut chercher la cause que dans cette mobilité si rapide des impressions, qui distingue les Français d'entre tous les autres peuples. D'une confiance et d'un enthousiasme exagérés, on tombe presque sans transition dans un découragement et une panique non moins extrêmes. Un examen un peu sérieux ou réfléchi de la position aurait établi que si des difficultés politiques existent, elles peuvent se dénouer autrement que par un recours immédiat aux armes.

Le comte Walewski a tenu à Rogier le même jour un langage non moins rassurant.

Les difficultés relatives à la Serbie sont à peu près aplanies. Le Cabinet de Saint-James a fait savoir au Cabinet de Vienne qu'il regarderait comme une infraction au traité de Paris une intervention armée dans cette Principauté.

Le *Constitutionnel*, en annonçant le départ du prince Napoléon pour Turin et le mariage prochain de S. A. Impériale avec la princesse Clotilde, ajoutait que les fiançailles auraient lieu lundi prochain. Il a dû être invité par M. le Ministre des affaires étrangères à rectifier cette nouvelle — trop hâtive?

Le mariage n'aurait lieu, *paraît-il*, qu'au mois de mars [1].

CDV. — Paris, 22 janvier 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Les brusques oscillations continuent à la Bourse...

Le pays est partisan de la paix : toutes les lettres venues des départements aussi bien que les rapports envoyés par les Préfets ne laissent aucun doute sur ce point...

Dans le cabinet MM. Fould et Walewski défendent avec le plus de persistance la cause de la paix...

De plus le maréchal Pélissier, dans sa correspondance, se serait très énergiquement prononcé dans ce sens, ce qui n'empêche pas que le Gouvernement ne continue avec une grande activité de pourvoir les arsenaux d'un immense matériel et que l'artillerie ne soit organisée sur un pied formidable. Les expériences continuent à Vincennes. L'Empereur les suit, dit-on, avec un intérêt tout particulier. Rien ne peut donner une idée de la puissance destructive des nouveaux canons rayés...

Le comte Walewski affirme qu'il n'est nullement question, quant à présent, de renforcer le corps d'occupation de Rome.

... Pour ceux qui tiennent note dans ces graves circonstances d'incidents qui seraient à peine remarqués dans tout autre moment, voici qui n'est pas sans intérêt. L'Impératrice a exprimé le désir que M. de Hübner n'ignorât pas qu'Elle regrettait d'autant plus l'absence de ce diplomate au dernier bal de la Cour, que l'intention de Sa Majesté avait été de le choisir pour son danseur dans le quadrille d'honneur...

On attribue à M. de la Guéronnière ou même à M. de Persigny une brochure récente : *Est-ce la paix? Est-ce la guerre?*

M. le comte Walewski a dit à Rogier qu'elle n'est ni de l'un ni de l'autre. Il paraît d'ailleurs n'y attacher que fort peu d'importance.

---

(1) Il eut lieu le 30 janvier.

CDVI. — Paris, 29 janvier 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

On commence à espérer que les dangers qui semblaient menacer la paix de l'Europe seront conjurés. Le calme rentre peu à peu dans les esprits. Aux alarmes succèdent les espérances de concorde...

Je crois devoir, à l'appui de ces espérances, vous rapporter ici, Monsieur le Baron, les paroles que j'ai recueillies dans mon récent entretien avec M. le comte Walewski. Son Excellence me disait : « Il arrive que l'on rencontre encore dans un certain coin du monde politique quelques personnages chagrins ou malveillants qui imputent à l'Empereur des pensées belliqueuses et je ne sais qu'elle velléité de commander des armées et de jouer le rôle de conquérant. Eh bien moi, je puis vous déclarer que ce sont là de pures inventions, que démentent d'ailleurs les propres paroles de l'Empereur. Jamais S. M. n'a nourri la pensée de faire la guerre. Assurément si l'honneur et les légitimes intérêts de la France l'exigeaient, si toutes les voies de la conciliation étaient épuisées, il faudrait bien que l'Empereur recourût à cette cruelle nécessité, à l'*ultima ratio regum ;* il le ferait alors avec regret, mais avec résolution et énergie. Mais heureusement la situation n'est pas telle qu'il faille en venir à ces extrémités... On s'est quelque peu alarmé du mariage du prince Napoléon avec la princesse Clotilde et je reconnais qu'il eût été désirable qu'il n'eût pas lieu dans les circonstances actuelles et qu'il pût être retardé. On avait été jusqu'à avancer qu'une des conditions de cette union était la conclusion d'un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et le Piémont.

» Cette assertion a été démentie par le Gouvernement ; ce prétendu traité n'a jamais existé que dans l'imagination des faiseurs de nouvelles. On ne peut nier cependant que les liens qui unissaient déjà les deux Puissances ne se soient encore fortifiés par le fait de ce mariage. Et toutefois si le Cabinet sarde, se croyant assuré du concours *quand même* de la France, faisait marcher son armée contre l'Autriche et devenait le premier agresseur sans que cette attaque fût justifiée par quelque acte de cette dernière puissance, il ne devrait pas compter sur le concours de la France ; par contre si le Cabinet de Vienne commençait les hostilités et pénétrait en Piemont sans y avoir été provoqué, le Roi de Sardaigne n'invoquerait pas en vain le secours de nos armes ».

Comme je faisais remarquer au comte Walewski qu'il se pourrait que les sympathies ardentes du prince Napoléon pour le Piémont exerçassent une influence qui ne serait pas précisément pacifique, Son Excellence me répondit : « Ceci n'est pas à redouter et l'influence dont vous parlez, si elle était dirigée dans un sens belliqueux, resterait sans effet. Le prince Napoléon n'est pas l'Empereur, et s'il l'était, je ne serais pas ici et ce ne serait pas comme ministre des affaires étrangères que j'aurais avec vous cet entretien »...

Les lettres que le prince Napoléon adresse soit à la princesse Mathilde, soit au prince Jérôme témoignent d'une impatience toute juvénile...

Le comte Bodo de Steinberg, ministre de Hanovre à Paris, a cessé de remplir ses fonctions et contre l'usage n'a pas été admis à remettre en personne ses lettres de rappel à l'Empereur.

On prétend que ses habitudes tant soit peu excentriques ne seraient pas étrangères à sa disgrâce...

CDVII. — Paris, 2 février 1858. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Le comte de Montessuy est à la veille de partir pour Bruxelles pour y prendre enfin possession de ses nouvelles fonctions. Son plus vif désir est de continuer les traditions de son prédécesseur M. Barrot pour rendre encore plus amicales et plus solides les relations entre les deux Gouvernements.

Les fluctuations de l'opinion qui reste dans un état d'agitation fiévreuse s'expliquent par l'incertitude où l'on est des dispositions du Gouvernement anglais en cas de guerre en Italie — et en même temps par la contradiction entre les intentions modérées que de hauts personnages prêtent à l'Empereur et les articles belliqueux qu'on laisse passer, ainsi que la distribution autorisée d'écrits qui soufflent le feu de la guerre...

Le roi Léopold écrivait à la reine Victoria le 4 février :

« ... Les cieux seuls savent à quelle danse notre empereur *Napoléon troisième de nom* nous conduira. Dans quelques jours, il aura prononcé son discours du trône. J'ai peur qu'il ne soit décidé à cette guerre d'Italie... Pour nous, pauvres gens qui nous trouvons *aux premières loges*, ces incer-

titudes sont bien peu agréables... » (Les lettres que le Roi des Belges et la Reine d'Angleterre échangèrent à cette époque si troublée de l'histoire de l'Europe sont d'un vif intérêt. Dans la reproduction que nous en faisons d'après la traduction donnée par la *Revue des Deux-Mondes* en novembre 1907, nous soulignons ce que les souverains ont souligné.)

CDVIII. — Paris, 5 février 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — La brochure : *L'empereur Napoléon III et l'Italie*, qu'il lui a envoyée la veille, est considérée généralement comme renfermant sur la question de l'Italie la pensée réelle de l'Empereur, qui n'aurait pas dédaigné de collaborer avec l'auteur responsable (que chacun, malgré l'anonymat, désigne comme étant le vicomte de La Guéronnière).

La Bourse s'est fort alarmée de cette publication qui ne visait cependant qu'à calmer les esprits : la baisse s'est accentuée.

Ensuite les hommes politiques ont trouvé, non sans raison, que la *plume de guerre* [1] faisait trop bon marché des traités qui lient les gouvernements et il leur a paru que le plan de confédération italienne qu'il propose n'était qu'une utopie et une œuvre à peu près impraticable.

Cette confédération dirigée par le Piémont et indépendante de l'Autriche devait, dans la pensée de celui qu'on a appelé à juste titre le rêveur couronné, être rattachée à la France par la reconnaissance et la politique.

Ainsi le Pape, dépouillé à peine de la Romagne, resterait sur le trône et la France n'aurait plus à le garder. Mais croire que les souverains de la Péninsule d'une part et le peuple italien, d'autre part, se prêteraient à une pareille combinaison ; que les princes inféodés à la Cour de Vienne se laisseraient médiatiser au profit du Piémont ou plutôt de la France, que la

---

[1] La brochure du vicomte de la Guéronnière, malgré tous les démentis, avait été certainement inspirée par l'Empereur, car elle n'était que la paraphrase de l'accord secret de Plombières.

nation, appelée à se constituer, s'arrêterait au milieu de son œuvre; qu'on empêcherait à volonté la question de se compliquer par l'intervention de puissances jalouses; faire la tempête et s'imaginer qu'on saurait ensuite lui fixer des bornes, c'était, comme le fait remarquer M. Debidour, une naïveté que Napoléon III et son pays avec lui devaient plus tard cruellement expier.

Le comte Walewski a répété à Rogier que, dans le cas où le Cabinet sarde, n'écoutant pas les conseils qui lui avaient été donnés, attaquerait l'Autriche, il ne pourrait plus compter sur le concours et l'appui de la France. Son Excellence a dit également à un membre du corps diplomatique : Je n'ai jamais cru à la guerre, et j'y crois aujourd'hui moins que jamais.

On attend avec impatience l'ouverture de la session législative : quel sera le langage de l'Empereur?

CDIX. — Paris, 7 février 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — Il a dans une dépêche télégraphique chiffrée fait connaître l'impression générale qu'a produite le discours prononcé par Napoléon III à l'ouverture de la session législative [1]. Si la situation politique reste à peu près la même, les amis de la paix peuvent conserver l'espoir que les difficultés pourront être résolues diplomatiquement. Les mots « la paix, je l'espère, ne sera pas troublée » ont été accueillis par des applaudissements prolongés : il en a été de même du passage du discours qui concerne le maintien de l'alliance anglaise.

CDX. — Bruxelles, 7 février 1859. *Lettre de M. le baron de Vrière à Firmin Rogier.*

Analyse. — On lui confirme de Rome que le représentant du St-Siège à Paris a été chargé d'insister auprès du Gouvernement de l'Empereur [2]

---

[1] Le texte de cette dépêche n'est pas dans le dossier de 1859.

[2] Le Saint-Siège invoquait le décret de commutation de peine qui venait d'être publié à Naples en faveur des condamnés politiques.

pour le rétablissement des relations diplomatiques entre le royaume des Deux-Siciles et la France. Il apprendrait avec plaisir le résultat de ces démarches.

Au Congrès de Paris de 1856, qui suivit la guerre de Crimée, Walewski, s'inspirant d'une note de Cavour, avait exposé les excès de la réaction absolutiste et de l'arbitraire qui rendaient inévitables de nouvelles révolutions en Italie, et notamment dans les Deux-Siciles (1).

La plupart des plénipotentiaires avaient (Cf. Debidour) reconnu l'efficacité qu'auraient des mesures de clémence prises d'une manière opportune.

Après le Congrès, l'Angleterre et la France firent des remontrances sévères au Roi de Naples, au sujet de son système de gouvernement et l'invitèrent à le modifier.

Ferdinand II, ayant répondu assez insolemment « qu'il n'acceptait ni ces remontrances, ni cette invitation, et qu'il redoublerait même de rigueur envers ses sujets mécontents », les ambassadeurs français et anglais avaient été rappelés en octobre 1856.

CDXI. — Paris, 12 février 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — Il lui envoie les brochures : *Est-ce la paix? Est-ce la guerre?* et *Lettres piémontaises* qu'il a demandées. Il y joint une brochure parue la veille : *La Guerre,* de M. Émile de Girardin, dont M. de la Guéronnière dit que c'est un brûlot de guerre.

Quant à la *Carte de l'Europe en 1860,* demandée également par le Ministre, voici ce que Rogier en dit : « le Gouvernement impérial avait d'abord pensé à en interdire la vente, mais il a compris qu'en prenant une telle mesure, il paraîtrait attacher trop d'importance à une œuvre qui en vérité n'a rien de sérieux ».

---

(1) Ferdinand II (*le roi Bomba*) s'y montra implacable envers des adversaires dont le Ministre français disait qu'ils étaient égarés et non pervertis.

CDXII. — Paris, 13 février 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... En effet, le Nonce apostolique a été chargé d'entreprendre auprès du Gouvernement impérial le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et les deux Siciles. Ses efforts n'ont pas abouti...

D'après ce que m'a confié Mgr Sacconi, les exigences manifestées par le Gouvernement de l'Empereur ont paru excessives et n'étaient pas de nature à opérer le rapprochement que, dans son esprit de paix et de conciliation, le Saint Père aurait été heureux d'obtenir (1).

CDXIII. — Paris, 14 février 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... Tenez ceci pour certain : nous voulons la paix — c'est la pensée réelle du discours de l'Empereur et je garde toujours la confiance, que je vous ai déjà plusieurs fois manifestée, que nous conserverons cette paix si nécessaire à l'Europe. Je puis ajouter que j'ai une autre espérance : celle que les diverses Puissances qui étaient représentées au Congrès de Paris tomberont d'accord sur l'ouverture prochaine de nouvelles conférences que rendent nécessaires les derniers événements survenus dans les Principautés danubiennes. Quand ces difficultés seront, j'aime à le croire, réglées par l'entente cordiale des Puissances, on comprendra peut-être l'opportunité de mettre à profit cette réunion diplomatique pour y traiter des affaires de l'Italie et les mener à bonne fin, si l'Autriche y apporte cet esprit de conciliation que nous devons attendre de son Gouvernement. L'évacuation simultanée des corps français et autrichiens qui occupent Rome et les Légations en serait la suite et j'ai lieu de penser que le Souverain Pontife sera parvenu alors à réunir des forces suffisantes pour se garder lui-même et rester maître chez lui sans le secours de troupes étrangères, en introduisant bien entendu dans

---

(1) Le Ministre avait, antérieurement au 7 février, fait savoir à Rogier que « lord Strafford aurait de son côté écrit à son Gouvernement pour l'engager à mettre fin à une situation à laquelle l'acte de clémence du roi Ferdinand lui semblait enlever toute raison d'être ». (Ministère des affaires étrangères. Indicateur A. N° 4091. N° d'ordre 57.)

son administration intérieure les changements et les améliorations devenus aujourd'hui indispensables...

Tel est à peu près, Monsieur le Baron, le résumé de mon dernier entretien avec M. le comte Walewski, et ces paroles me semblent de nature à répondre à l'espérance, qui gagne de plus en plus de terrain, que l'Europe sera préservée des calamités qui menacent son repos.

Le comte Walewski m'a tenu sur les tendances belliqueuses et l'influence fâcheuse du prince Napoléon le même langage que le 29 janvier (voir document n° CDVI).

Les Préfets, chargés de renseigner le Ministre de l'intérieur sur l'esprit public, constatent que les populations sont « contraires à la guerre ». Un seul département, la Seine-Inférieure, fait exception.

On prétend que l'Empereur, désireux de connaître l'opinion personnelle de Lamartine, aurait envoyé à cet effet auprès du célèbre écrivain un de ses anciens amis et que l'ex-membre du Gouvernement provisoire aurait répondu : « Puisque l'Empereur me fait l'honneur de me demander mon avis, veuillez lui dire que pour faire la guerre, il faut trois choses, à savoir : des *hommes*, de l'*argent*, des *alliés* ».

Cette réponse, ayant été communiquée à Sa Majesté, elle répliqua aussitôt : « Vous pourrez apprendre à M. de Lamartine que j'ai des hommes, que je ne manque pas d'argent et que j'aurai des alliés tant que je voudrai ».

Je n'affirme pas cet *on dit*...

La reine Victoria, quoiqu'elle n'eût pas été très satisfaite de la façon dont avait été conclue la paix avec la Russie « sous les auspices » de son *séduisant* allié (lettre à Napoléon III en date du 3 avril 1856) et quoiqu'elle ait été un moment (lettre au roi Léopold du 29 janvier 1856) sur le point de ne pas le suivre sur le terrain de la réconciliation avec la Russie, n'avait toutefois pas cessé d'entretenir des relations amicales avec lui. Comme elle était partisan de la paix en 1859, elle lui écrivit au commencement de février pour le rallier à sa politique pacifique : « J'espère *encore*, dit-elle, dans une lettre au roi Léopold du 15 février, que les choses se *calmeront*. L'Empereur a personnellement exprimé à Hubner ses regrets pour ses paroles, désavoué le sens qu'on leur avait donné et déclaré que personne *ne pouvait discuter* les droits de l'Autriche sur ses possessions en Italie...

Il y a dix jours je lui ai envoyé une longue lettre amicale; j'ai parlé, *sans les atténuer,* de nos craintes pour l'avenir et insisté auprès de lui afin qu'il nous aide à éviter les calamités de la guerre. » Debidour (*op. cit.*) est d'avis que la reine d'Angleterre ne tenait au maintien de la paix, que parce qu'elle craignait que la France ne voulût trop gagner à la guerre.

CDXIV. — Paris, 17 février 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

La *Presse* a reçu un avertissement pour un article belliqueux intitulé : *La crise italienne*, qui « est de nature à jeter dans les esprits des inquiétudes non fondées ». Dans le Conseil des Ministres, où l'on a, après une discussion orageuse, décidé d'envoyer cet avertissement, le désaccord a été si vif entre le prince Napoléon et le comte Walewski que l'on parle de la prochaine retraite du Ministre.

CDXV. — Paris, 19 février 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Il n'est plus question de la retraite du comte Walewski, qui aurait été remplacé par le duc de Montebello. Celui-ci reprendra donc très prochainement la route de St-Pétersbourg (1), à moins que, par une nouvelle combinaison que l'on représente comme nécessaire, il ne soit accrédité à Londres. Le duc de Malakoff n'est pas jugé, dans les circonstances actuelles surtout, à la hauteur de sa mission et si sous les murs de Sébastopol il a déployé des qualités supérieures comme général, il ne semble pas doué au même degré de celles que l'on attendait de lui comme diplomate. L'épée d'Alexandre ne suffit plus de nos jours pour trancher toutes les difficultés : il faut y joindre encore une certaine dose de persuasion, il faut de l'habileté qui n'est pas la ruse, il faut une certaine élégance dans les formes, il faut des connaissances variées, il faut enfin posséder l'art de rédiger sa pensée...

---

(1) Le duc de Montebello, fils aîné du maréchal Lannes, avait été nommé à l'ambassade de Russie en février 1858.

Le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, avait été nommé en mars 1858 à l'ambassade de Londres en remplacement de M. de Persigny. A la fin d'avril 1859, lorsque la guerre avec l'Autriche eut été décidée, il fut rappelé d'Angleterre pour prendre à Nancy le commandement d'une armée d'observation.

Il ne rentra plus dans la diplomatie. Il mourut gouverneur général de l'Algérie en 1860.

CDXVI. — Paris, 23 février 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... Les amis de la paix espèrent d'heureux résultats du voyage à Vienne que va faire lord Cowley.

Par contre, l'accueil fait par le prince Napoléon à une députation d'un certain nombre de réfugiés italiens, parmi lesquels on remarquait des hommes connus pour l'exaltation de leurs principes et leurs antécédents révolutionnaires, a produit dans le monde officiel une impression des plus fâcheuses, et la réponse faite par S. A. Impériale au discours qui lui a été adressé n'est guère propre à calmer les inquiétudes du public, déjà fort surexcité par la circulaire du Ministre de l'intérieur aux Préfets des départements (1). Cette circulaire est regardée comme la contre-partie du discours prononcé par le comte de Morny lors de la première séance du corps législatif et qui n'aurait pas rencontré une complète approbation en haut lieu. On y aurait trouvé que l'orateur aurait été trop loin dans l'expression de ses vœux pour la paix. On y avait été mécontent que le comte de Morny n'eût pas cru devoir soumettre ce discours à une approbation antérieure (2)...

---

(1) « Bien que ce document fût *confidentiel*, qu'il n'eût été lithographié — sous les yeux mêmes et dans les bureaux du Chef du cabinet du Ministre — qu'à nonante exemplaires, dont quatre-vingt-six pour les préfets, deux pour l'Empereur, deux pour le ministre Delangle, cependant vingt-quatre heures après, on ne sait par quelle infidélité, les journaux belges et anglais le livraient à la publicité. » (*Lettre particulière.*)

(2) Jamais dans aucune circonstance officielle, M. de Morny n'avait communiqué à l'Empereur les harangues qu'il se proposait de prononcer. C'est du moins ce qu'il avait dit à Rogier le 22 février.

Les bruits de guerre qui se propagent et se maintiennent avec persistance — et auxquels donne une certaine consistance la grande activité qui préside à la réorganisation de l'artillerie — ont tant alarmé un certain nombre de chambres de commerce qu'elles se proposaient d'exprimer leurs craintes à l'Empereur et de lui signaler les préjudices qu'apporte à toute transaction commerciale *un état d'incertitude aussi prolongé*. Mais les Préfets ont reçu l'ordre d'empêcher ces manifestations que l'on considère comme *illégales* et *impolitiques*.

Il est faux qu'un mariage soit projeté entre le Roi de Sardaigne et une jeune princesse russe... Mais il ne l'est peut-être pas, quoi que le comte Walewski en dise, que Victor-Emmanuel songe à s'unir à une personne qui n'est pas du tout de sang royal [1].

CDXVII. — Paris, 26 février 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... M. le Ministre des affaires étrangères m'a dit encore hier, et il l'a répété à plusieurs de mes collègues, que son espoir de détourner de l'Europe le fléau de la guerre était de plus en plus fondé... Il fonde cet espoir sur l'envoi à Vienne de lord Cowley — qui, pense-t-il, n'agira que de concert avec l'ambassadeur français — sur son esprit conciliant et éclairé, sur ses liaisons personnelles d'amitié avec le comte Buol... La mission que le Cabinet de St-James lui a confiée lui prête une autorité exceptionnelle.

Les articles du *Constitutionnel* et de la *Patrie* ne sont actuellement que l'expression individuelle des rédacteurs et des propriétaires de ces feuilles, auxquelles le comte Walewski a renoncé, depuis bientôt deux semaines, à faire aucune communication politique.

Les dernières brochures qui ont paru — il en pleut et les aspirants politiques s'en donnent à cœur joie — manquent d'autorité et n'ont causé qu'une insignifiante impression.

Ce qui fait le plus d'impression, c'est l'opposition qu'a rencontrée dans le Sénat le projet de sénatus-consulte relatif à un accroissement de la dotation des Princes et Princesses de la famille impériale et à une somme de 800,000 francs pour frais de mariage et frais d'établissement alloués au prince Napoléon.

---

[1] Veuf de l'archiduchesse d'Autriche, Adélaïde, Victor-Emmanuel épousa morganatiquement Rosine, comtesse de Mirafiori.

M. de Castelbajac s'est exprimé sur le Prince en termes fort peu diplomatiques. Quarante-huit voix ont appuyé un amendement qui avait pour but de laisser à la disposition seule de l'Empereur les 800,000 francs au lieu de les remettre directement au prince Napoléon [1]... De quelque motif qu'on colore cette opposition, il serait difficile de ne pas l'attribuer à un sentiment de défiance contre le Prince et de ne pas croire qu'il ne s'en sente profondément blessé...

Le Gouvernement anglais se décida vers la fin de février à envoyer lord Cowley à Vienne pour amener une détente qu'il n'espérait plus guère. La reine Victoria écrivait au roi Léopold le 1er mars que les affaires étaient « toujours à peu près dans le même état », qu'elle ne savait encore rien de positif quant au résultat de la mission de lord Cowley, qu'elle « craignait beaucoup l'entêtement de l'Autriche » et qu'il n'y avait que des gouvernements italiens qui pussent amener un *meilleur état* des choses.

Une semaine plus tard, elle recevait de l'empereur d'Autriche une lettre (Vienne, 8 mars) qui confirmait ses craintes : « ... Je m'associe, écrivait ce Prince, à tous les désirs que forme Votre Majesté pour le maintien de la paix et ce n'est pas sur moi que pèsera la responsabilité de ceux qui évoquent les dangers de guerre sans pouvoir articuler une seule cause de guerre. Lord Cowley connaît les points de vue auxquels j'envisage les questions qui forment l'objet ou le prétexte des divergences d'opinions qui subsistent entre nous et la France ; il sait aussi que nous sommes disposés à contribuer à leur solution dans l'esprit le plus conciliant, en tant qu'on n'exige pas de nous des sacrifices que ne saurait supporter aucune Puissance qui se respecte. »

CDXVIII. — Paris, 5 mars 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... On ne peut que faire des conjectures sur le résultat des démarches de lord Cowley à Vienne : elles sont plutôt favorables que contraires...

---

(1) Tous les membres du Cabinet qui faisaient partie du Sénat avaient été invités à assister à la séance. Ils ne votèrent pas tous contre l'amendement.

Le Président du Conseil d'État a dit à la Commission chargée de l'examen du budget de 1860, qu'il était autorisé à déclarer que « l'on conserve en haut lieu plus que l'espérance de résoudre diplomatiquement et de bon accord les difficultés soulevées entre la France et l'Autriche ».

Un article paru au *Moniteur* aujourd'hui confirme la déclaration de M. Baroche.

Cet article est de nature à produire de bien vives et diverses impressions, Votre Excellence en appréciera d'autant plus toute la portée qu'il est impossible de ne pas y reconnaître la plume qui l'a écrit. Voilà des déclarations bien formelles; il est seulement à regretter qu'elles soient aussi tardives. Publiées deux mois plus tôt, elles auraient prévenu bien des anxiétés et bien des désastres dans le commerce et le monde financier. Ainsi donc, il est désormais bien avéré que les inquiétudes d'une guerre prochaine étaient mal fondées; quand les journaux ont parlé d'armements considérables, de préparatifs extraordinaires dans les arsenaux, ils n'étaient que l'écho des hommes intéressés à jeter le doute sur les pensées les plus loyales, toutes ces allégations n'étaient que pure *imagination*, *mensonge* et *délire*. Il est donc temps, comme le déclare la feuille officielle, que ces vagues et absurdes rumeurs prennent fin. C'est parler d'or, sans doute, mais encore une fois, pourquoi ces déclarations si rassurantes ont-elles paru si tardivement?

CDXIX. — Paris, 9 mars 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

L'Empereur a consenti, d'après le désir exprimé par le prince Napoléon, à le décharger du Ministère de l'Algérie et des colonies, qui lui avait été confié il y a dix mois.

C'est ainsi que s'exprime le *Moniteur* et il paraît qu'en effet, Sa Majesté s'était d'abord refusée à accepter la démission de son cousin. Il était facile de prévoir que l'article inséré au *Moniteur* le 5, qui n'était pas précisément conforme à l'opinion politique et aux tendances bien connues de S. A. I. provoquerait sa retraite du Cabinet. Elle était encore nécessitée par les dissentiments très vifs qui, sur diverses questions, avaient éclaté à diverses reprises entre le Prince et deux de ses collègues dans le Ministère. On prétend de plus que les mesures adoptées par S. A. I. pour l'administration de l'Algérie, loin de répondre au but qu'il s'en proposait, étaient devenues une cause d'embarras et de résistance. On dit encore que le général Mac-

Mahon était résolu à résigner son commandement si cet état de choses était maintenu [1]...

Cette retraite, dont le Prince d'ailleurs parait heureux, n'est pas regrettée du public; on pourrait presque dire qu'elle a été accueillie avec une satisfaction presque générale parce qu'on la regarde comme un corollaire de la note du 5 du *Moniteur*... Ce qui sert encore à augmenter les espérances des amis de la paix, ce serait que le bruit, qui s'accrédite de plus en plus, de la retraite de M. Cavour devint une vérité.

Il s'était produit dans l'attitude de l'Angleterre, fort bien disposée pour la cause italienne avant 1850, une espèce de revirement qui créait à Cavour des embarras au milieu desquels il paraissait difficile qu'il pût se maintenir au pouvoir. Nous avons rappelé tout à l'heure cette opinion de Debidour, que si le Cabinet de St-James avait envoyé lord Cowley à Vienne, s'il lui avait donné pour instructions spéciales de faire tous ses efforts pour le maintien de la paix, c'était parce qu'il redoutait l'ambition de la France. Sa proposition de médiation allait être déjouée par Napoléon III et par l'Empereur de Russie qui était alors fort désireux d'abaisser l'Autriche.

Le bruit courait déjà que la France et la Russie avaient conclu sur cette question un arrangement sur lequel on s'efforçait difficilement de faire le secret. La reine Victoria y faisait allusion six semaines plus tard. (Lettre du 26 avril au roi Léopold.) Le traducteur de la correspondance de la reine Victoria dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1907, rappelle (note de la page 5) qu'en réponse à des demandes qui leur furent adressées à ce propos, l'Empereur des Français et le prince Gortschakoff donnèrent des *explications contradictoires*.

CDXX. — Paris, 12 mars 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — Le séjour de lord Cowley à Vienne et ses entretiens avec l'empereur François-Joseph n'auraient pas été complètement steriles, car il

---

[1] Mac-Mahon, qui était général de division depuis 1852 et qui avait pris une part brillante à la guerre de Crimée, commandait en chef dans la colonie algérienne les forces de terre et de mer depuis la réorganisation du mois d'août 1858.

a écrit au comte Walewski « qu'il avait trouvé le Cabinet autrichien animé d'idées plus conciliantes qu'il ne s'y attendait »... Les craintes d'une guerre prochaine et inévitable ne s'en maintiennent pas moins dans le public : la Bourse et les affaires commerciales continuent à en ressentir le contre-coup. (Cf. *Souvenirs d'Abattucci* dans la Revue bleue, février 1908.)

Ayant parlé avec le comte Kisseleff de la position de neutralité que plusieurs Puissances semblaient disposées à prendre en cas de guerre, Rogier est amené à conclure du langage de son interlocuteur que la Russie se tiendrait en dehors de la lutte et que, pour mieux assurer sa neutralité, elle garnirait ses frontières de troupes suffisantes pour la faire respecter.

Quant à la Prusse, le comte Kisseleff pense que le Gouvernement serait entraîné par l'opinion publique très exaltée, comme dans toute l'Allemagne, contre la France.

Le Consul général d'Angleterre à Leipzig signale, dans un rapport du 3 mars, le réveil en Allemagne de l'esprit de 1812 et de 1815. Bismarck écrit à Schleimtz, le 27 février 1859, que des « élucubrations en prose et en vers », réclament le retour de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne. Saint-René-Taillandier (*Dix ans de l'histoire de Prusse*) constate que les publicistes les plus modérés proclamaient « qu'une guerre de la Prusse contre la France était inévitable, guerre prochaine, guerre à mort »...

Le général Niel, à son retour de Turin [1], a fait sur les moyens de défense du Piémont un rapport qui est loin d'être satisfaisant. Il paraîtrait que la forteresse d'Alexandrie est encore loin d'être en état de résister quelque temps à un siège et que l'on ne pourrait pas compter sur plus de trente mille hommes de bonnes et solides troupes.

CDXXI. — Paris, 19 mars 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

D'après tout ce qui a pu transpirer de l'objet positif et des résultats de la mission de lord Cowley, qui se tient à peu près invisible depuis son retour

[1] C'était lui qui avait été chargé de demander officiellement la main de la princesse Clotilde pour le prince Napoléon.

de Vienne, on serait dès à présent en mesure de traiter sur une base où, de mutuel accord, l'on parviendrait à asseoir la paix.

... Le comte Walewski m'a dit, ainsi qu'à la plupart des chefs de missions, *que la situation se présente sous un aspect favorable* : c'est le résumé de son langage. On n'en est pas moins vivement préoccupé de l'état de surexcitation qui règne dans le Piémont et que le flot toujours croissant des réfugiés et des volontaires qui y accourent tend à accroître de plus en plus...

On craint avec raison, et M. de Villamarina (1) lui-même partage cette opinion, que le Gouvernement sarde ne reste plus maître de contenir la surexcitation et l'ardeur de ces bandes indisciplinées. La bombe est chargée, disait l'autre soir ce diplomate dans un salon politique, on aura beau faire, il est bien à redouter qu'elle n'éclate si l'on ne trouve pas prochainement une solution qui réponde à l'attente du pays; sur un point ou l'autre il s'engagera une collision entre quelques corps autrichiens et piémontais, et les hostilités une fois commencées, où s'arrêteront-elles ?...

Si le langage de la *Patrie* est depuis quelques jours plus belliqueux, c'est que l'influence du prince Napoléon est maintenant puissante dans la rédaction de cette feuille.

CDXXII. — Paris, 22 mars 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Ceux qui désespéraient de la situation se laissent à présent aller à la confiance...

Le *Moniteur* annonce ce matin que la Russie, d'accord avec la France, propose de soumettre la question italienne à un Congrès. On ne met guère en doute que les trois grandes Puissances n'adhèrent à ce moyen de prévenir, comme dit la feuille officielle, les complications que l'État de l'Italie pourrait faire surgir. Il est à remarquer que le *Moniteur* ne fait aucune mention des plénipotentiaires du Piémont. Cette Puissance se trouve exclue du Congrès (2). On y traitera donc *d'elle* et *sans elle*...

---

(1) Le ministre du Piémont à Paris.

(2) On avait décidé que le Congrès se réunirait dans une ville *neutre*. On citait, entre autres, Bruxelles et Genève. C'est surtout pour Bruxelles qu'on se prononçait assez généralement.

C'est la Cour de Vienne qui avait émis la prétention d'exclure la Sardaigne de ce Congrès (tout en y admettant les autres gouvernements italiens) et d'obliger cette puissance à un désarmement immédiat. Elle comptait sur le concours de la Confédération germanique. Debidour assure [1] qu'elle comptait aussi sur la neutralité bienveillante de l'Angleterre, peut-être même sur son alliance.

Les preuves sur ce point nous manquent, mais il est bien certain que le jeu joué par le Cabinet de Saint-James depuis l'envoi de lord Cowley à Vienne donne quelque poids à l'assertion de Debidour.

De plus, l'Autriche se croyait prête pour l'offensive et était persuadée, grâce aux bruits que répandaient ses adversaires, qu'ils ne l'étaient pas.

La Cour de Turin n'épargnait rien, au surplus, « pour porter la mauvaise humeur de l'Autriche à cet état d'exaspération où l'on ne raisonne plus et où l'on se jette, tête baissée, dans tous les pièges »... Cavour était passé maître dans l'art de provoquer son adversaire. Le Piémont devait tenir à se faire attaquer, parce que, s'il eût pris l'offensive, l'Autriche aurait été fondée à réclamer l'assistance de la Confédération germanique.

> ... J'ai vu hier le comte de Morny au moment où il venait de quitter l'Empereur avec lequel il avait eu un long entretien : Sa Majesté se serait exprimée de la manière la plus rassurante. Elle aurait dit ces propres paroles que le comte de Morny m'a rapportées : « On m'a prêté des projets de guerre; on a méconnu mes intentions; j'ai toujours voulu et je veux encore la paix et j'ai plus que jamais l'espoir que, de concert avec mes alliés, nous la maintiendrons [2] ».

CDXXIII. — Paris, 26 mars 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... Le comte de Cavour a dû arriver à Paris hier dans la soirée. Quel est

---

(1) *Hist. génér.*, chap. VII.

(2) M. de Vrière, accusant la réception des rapports des 12, 19 et 22 mars, remercie Firmin Rogier des « informations intéressantes » qu'ils contiennent : il a eu soin, dit-il, de les placer sous les yeux du Roi. A tout instant d'ailleurs, il écrit pareille chose à Firmin Rogier.

le but de ce voyage entrepris sur une invitation de l'Empereur? Quels avantages espère-t-il en retirer pour son pays?

D'après le langage que m'a tenu le marquis de Villamarina, on pourrait croire que M. de Cavour se proposerait, entre autres choses, de revendiquer son droit à être admis comme plénipotentiaire dans le prochain Congrès et qu'il compte vaincre les résistances s'il s'en manifeste contre son admission.

D'après une autre opinion, l'Empereur n'a engagé cet homme d'État à se rendre à Paris que pour le maintenir par ses conseils dans des voies de modération et lui faire apprécier les dangers de toute tentative agressive contre l'Autriche...

CDXXIV. — Paris, 3 avril 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Cavour est rentré à Turin. Il ne semble pas qu'il ait emporté l'assurance de l'appui sur lequel il comptait pour le succès de sa politique agressive... Il aurait dit à un de ses amis : « Je n'ai plus rien à faire ici : la position où l'on voudrait me placer n'est ni digne, ni tolérable ». Dans un accès de découragement, il aurait fait entendre que son honneur lui imposerait le devoir de résigner ses fonctions et d'attendre dans la retraite des temps meilleurs. Dans les régions politiques et diplomatiques, sa retraite serait fort bien accueillie : c'est dans ce sens que lord Cowley s'exprimait encore hier devant moi...

M. de Villamarina ne semble pas cependant partager le découragement qui *aurait* atteint le chef du Cabinet sarde : il est pleins d'espérances... et d'illusions peut-être. Comme je lui témoignais quelque doute que le Piémont fût en état de supporter longtemps encore les dépenses énormes auxquelles la solde de son armée et ses préparatifs de guerre l'entrainaient : « De l'argent, reprit-il, nous n'en manquerons pas; nous avons encore à notre disposition plus de la moitié de notre dernier emprunt de cinquante millions. Quand ils seront épuisés, nous ouvrirons, s'il le faut, une souscription *nationale* dans *toute* l'Italie [1] et tenez pour certain qu'elle serait bientôt couverte... »

---

[1] Les mots sont soulignés dans la minute.

C'est le 30 du mois d'avril que le Congrès s'ouvrira, à Wiesbaden... Les plénipotentiaires français seront M. Walewski et... (on ne sait encore). Il est permis de douter, quoique prétende le *Journal des Débats*, que l'on soit tombé d'accord sur les questions qui seront discutée dans le Congrès...

D'une conversation avec Mgr Sacconi, il résulte que le Pape ne consentirait pas, si on le lui proposait, à envoyer au Congrès un plénipotentiaire qui n'y aurait que voix consultative et qu'il préfère laisser aux plénipotentiaires des cinq Puissances toute la responsabilité des résolutions qu'ils arrêteront au sujet des États romains...

En dépit des espérances de paix, malgré l'ouverture prochaine des conférences, les affaires languissent... Il est vrai de dire que toutes les mesures que prend le Département de la guerre sont de nature à causer de l'inquiétude.

A la revue que l'Empereur a passée aujourd'hui au Champ de Mars, il n'y a pas eu la moindre manifestation en faveur de l'Italie...

CDXXV. — PARIS, 9 AVRIL 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Le comte Walewski a présidé avant-hier la Conférence pour le règlement des affaires des deux Principautés et notamment pour la double élection de l'hospodar Couza...

Le Czar et Napoléon III avaient provoqué la réunion d'une conférence à Paris (mai-août 1858). Elle aboutit à un compromis : la Moldavie et la Valachie auraient chacune leur assemblée et leur hospodar élu par l'assemblée parmi les nationaux. Mais elles auraient en commun, à Foksany, une commission centrale, une haute-cour de justice et un tribunal de cassation. Elles prenaient le titre de *Principautés-Unies*. La Moldavie et la Valachie trouvèrent dans cette décision le moyen de réaliser l'union. Les deux divans élurent le même hospodar, le colonel Alexandre Couza (janvier 1859). Sur la protestation de la Turquie, il se tint à Paris une seconde conférence [1].

---

[1] MALET (*Hist. génér.* de Lavisse et Rambaud, t. XI). La Turquie, l'Autriche et l'Angleterre ne voulaient pas de l'union à laquelle la France, la Russie et la Prusse étaient favorables.

... On pense que, malgré l'opposition de la Turquie et peut-etre de l'Autriche, la double nomination de Couza sera sanctionnée. Le vœu du Gouvernement français, qui est aussi celui de la majorité des plénipotentiaires, est que cette affaire soit réglée d'une manière définitive avant l'ouverture du Congrès qui est, pour le moment du moins, fixé au 1er mai et dans la ville de Carlsruhe.

On a renoncé à Baden, dont le séjour présentait des inconvénients réels et sur le désir exprimé d'ailleurs à ce sujet par le Grand-Duc lui-même et par le Cabinet prussien. La Russie sera représentée par le prince Gortschakoff et le baron de Brunow; la Prusse, par M. de Schlemitz et le comte de Pourtalès; l'Angleterre, par lord Malmesburg et lord Cowley: la France, par le comte Walewski et M. de Thouvenel; l'Autriche, par le comte de Buol et, selon toute probabilité, le baron de Hubner...

Le lieu de la scène étant fixé et les personnages distingués qui doivent y figurer étant connus, le rideau se lèvera-t-il et l'action commencera-t-elle? On rencontre çà et là dans les salons politiques d'opiniâtres pessimistes qui le mettent encore en doute. Ils se fondent sur la difficulté de résoudre ou de tourner la question du désarmement préalable du Piémont mise en avant par le Cabinet de Vienne. Il prétendent que le Gouvernement sarde, supposé qu'il ne crût pas son honneur engagé dans cette question, et voulût-il consentir à cette mesure, se trouverait impuissant pour la faire exécuter...

Les inquiétudes restent vives; près de 350 millions sont improductifs dans la caisse de la Banque de France à cause de l'incertitude de l'avenir; les districts manufacturiers se plaignent; les transactions commerciales sont en souffrance...

Conformément à vos instructions, j'ai fait connaître à M. le Ministre des affaires étrangères que la nouvelle, publiée par certains journaux, d'un traité d'alliance défensive entre la Belgique et les Pays-Bas était complètement fausse...

Le baron d'André avait fait de ce prétendu traité l'objet d'une dépêche à son gouvernement...

CDXXVI. — Paris, 10 avril 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Le *Moniteur* de ce matin publie deux documents qui, en raison des circonstances actuelles, présentent une importance réelle. L'un est un decret

impérial qui établit par département la répartition des cent mille hommes appelés en 1859 sur la classe de 1858. L'autre est une déclaration du Gouvernement de l'Empereur de laquelle il résulte que ce qu'il veut, c'est « que les nationalités reconnues par les traités puissent se maintenir et se fortifier, parce qu'il les considère comme une des bases essentielles de l'ordre européen ». Il se défend d'avoir, soit par sa conduite, soit par ses intentions, pu donner à l'Allemagne aucun motif de crainte pour son indépendance...

La France désavoue toutes les ambitions de conquête et sa politique ne poursuit que les satisfactions et les garanties réclamées par le droit des gens, le bonheur des peuples, l'intérêt de l'Europe, etc., etc....

Peut-on espérer que cette déclaration si explicite apaisera l'agitation et les défiances qui se sont produites de l'autre côté du Rhin [1]?...

Il importerait non moins de calmer l'émotion qui se manifeste ici, où *certains signes semblent annoncer de redoutables éventualités*...

CDXXVII. — Paris, 12 avril 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Ce n'est pas un désarmement partiel qu'a proposé le Cabinet de Vienne avant l'ouverture du Congrès, mais un désarmement général (*Firmin Rogier tenait le fait du comte de Kisseleff*). On a répondu que l'exécution de cette mesure présenterait bien des longueurs et des difficultés ; que jusqu'à présent, il n'y avait pas lieu de l'accueillir et qu'aucune puissance, hors le Piémont et l'Autriche, n'ayant fait d'armements extraordinaires, c'était donc à ces dernières qu'il appartenait de commencer par réduire les siens (*sic*).

En attendant, ce que l'on s'efforçait d'obtenir maintenant et cela sur la proposition du comte Kisseleff, c'est que les troupes autrichiennes et piémontaises se retirassent simultanément à dix lieues des frontières.

Le prince Gortschakoff a écrit à Kisseleff que son départ était retardé par ordre de l'Empereur et que, s'il se rendait à Paris, ce ne serait que vers la fin du mois et peu de jours seulement avant l'ouverture du Congrès.

---

(1) Firmin Rogier joignait à son rapport une lettre particulière que le comte Maurice de Fries, son beau-frère, avait écrite de Vienne le 7 avril et où nous lisons : ... « Nous sommes outrés ici et *désirons* la guerre pour sortir d'une situation qui n'a pas le sens commun. Et si nous restions seuls en Europe, nous ne pourrions abandonner notre droit et nos principes. Dieu nous protège, car il est impossible que le mensonge puisse triompher à la longue... »

CDXXVIII. — Paris, 14 avril 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Il est à peu près certain que, malgré la résistance de MM. de Hubner et Mussarus, la Conférence pour le règlement des affaires des deux Principautés acceptera pour le présent comme un fait accompli la double élection du colonel Couza. Mais il serait bien entendu que cette décision ne préjugerait rien pour l'avenir et que les deux Principautés conserveront, le cas échéant, le droit d'élire chacune un Hospodar séparé.

On présume qu'il faudra encore deux ou trois séances pour que les travaux de la Conférence, y compris la question de la navigation du Danube, soient terminés.

Le ciel politique est moins sombre depuis quelques jours... On se remet à espérer que le Congrès parviendra à se réunir le 1er mai à Carlsruhe.

CDXXIX. — Paris, 19 avril 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — A la nouvelle que le 17 au soir était arrivée de Londres une dépêche d'une nature si grave, qu'elle avait été immédiatement, malgré l'heure avancée, portée à l'Empereur qui se trouvait à Villeneuve-l'Étang, on s'est laissé aller à des alarmes extrêmes. Le Gouvernement, pour calmer l'anxiété publique, publie ce matin dans le *Moniteur* une note dans laquelle il cherche à établir qu'il a toujours été guidé par des sentiments de conciliation.

Après un exposé de l'état actuel des négociations entre les cinq Puissances, il ajoute : « Tout fait donc présumer que si les difficultés ne sont pas encore aplanies, l'entente définitive ne tardera pas à s'établir et que rien ne s'opposera plus à la réunion du Congrès ».

CDXXX. — Paris, 21 avril 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Le *Moniteur* annonce que la France, la Russie et la Prusse ont adhéré aux quatre nouvelles propositions faites par le Gouvernement britannique relatives :

1° Au désarmement général et préalable ;

2° A la formation d'une commission indépendante du Congrès et composée de six membres, en y comprenant un commissaire de la Sardaigne, pour régler les conditions de cette importante mesure;

3° A la réunion immédiate du Congrès dès que cette commission aurait commencé ses travaux;

4° A l'admission dans le Congrès, dès qu'il sera rassemblé, des représentants des États italiens, absolument de la même manière qu'au Congrès de Laybach.

La note du *Moniteur* n'a pas été interprétée dans un sens favorable à la paix et il y a eu baisse de près d'un franc dès le début de la Bourse. De ce que le journal officiel ne fait pas mention de l'Autriche, on a conclu que cette Puissance rejette la proposition. La conclusion est hâtive; le temps nécessaire pour que la réponse du Cabinet de Vienne arrive à Paris n'est pas écoulé, car l'Autriche, pour la transmission des dépêches de quelque importance, parait avoir renoncé, dans les circonstances actuelles, à se servir du télégraphe et ce n'est que dans vingt-quatre heures que le courrier peut apporter la réponse attendue. Le *Moniteur* eût bien fait de le dire.

Ce qui a encore augmenté les appréhensions du monde financier, ce sont les bruits répandus d'autre part à propos des mesures prises par le Ministère de la guerre...

Le baron de Seebach, qui arrive de Dresde et de Berlin, m'a dépeint sous les plus vives couleurs l'exaltation qui existe dans toutes les classes en Allemagne. D'après lui, si la guerre éclatait et si, par suite, la France franchissait le Rhin, on verrait se reproduire le mouvement national de 1813 et toute la Germanie se lèverait comme un seul homme pour repousser l'agresseur. Ces appréciations du baron de Seebach ne concordent-elles pas avec les nouvelles qui sont données à Votre Excellence par nos Légations?...

Elles concordaient en effet... Le Régent de la Prusse, Guillaume (celui qui allait devenir roi deux ans plus tard), était, paraît-il, résolu d'offrir son appui à l'Empereur d'Autriche, mais en le faisant désirer, de manière à ce que les troupes françaises ne fussent pas tout d'abord dirigées sur le Rhin, et à se faire payer son alliance (Debidour).

Dès le commencement d'avril, la Cour de Vienne était décidée à attaquer le Piémont. Cavour, une fois assuré qu'elle allait commettre « cette irréparable faute », à laquelle il l'avait si adroitement amenée (voir plus haut), crut pouvoir sans péril prendre une attitude conciliante.

Il est acquis aujourd'hui que, au moment même (21 avril) où il déclarait adhérer au principe du désarmement général mis en avant par le Cabinet de Londres, il savait que le Cabinet de Vienne venait de décider l'envoi d'un ultimatum par lequel le Gouvernement sarde serait invité à désarmer seul sous menace d'attaque immédiate. A cet égard, la lettre (*particulière*) qu'on va lire est significative.

CDXXXI. — Paris, 21 avril 1859, 5 heures. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Monsieur le Baron,

Je viens d'apprendre d'un personnage d'ordinaire en mesure d'être bien renseigné, que la réponse du Cabinet de Vienne est arrivée et qu'il refuse d'accéder aux dernières propositions relatives à l'entrée d'un Représentant de la Sardaigne dans le futur Congrès.

L'Autriche aurait même signifié au Gouvernement piémontais qu'il eût à éloigner ses troupes de la frontière et il ne lui accordait pour exécuter cette mesure qu'un délai de trois jours.

S'il en est ainsi, toute espérance d'arriver à un arrangement pacifique serait à peu près évanouie.

Veuillez agréer, Monsieur le Baron, l'assurance de ma plus haute considération.

Firmin Rogier.

J'ai cru devoir vous communiquer ces graves nouvelles sans en garantir toutefois la complète authenticité.

La division Forey, qui était en garnison à Paris, a reçu l'ordre de se tenir prête à partir sans retard et elle doit être dirigée sur Lyon.

CDXXXII. — 22 avril 1859, 9 heures. (*Dépêche télégraphique.*)

Au Ministre des affaires étrangères, Bruxelles,

Le *Moniteur* annonce que l'Autriche n'a pas adhère, qu'elle demande directement à la Sardaigne, de désarmer, que l'empereur Napoleon concentre plusieurs divisions sur les frontières du Piémont.

Rogier.

CDXXXIII. — Paris, 22 avril 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — Il confirme la dépêche télégraphique qu'il lui a adressée le matin.

A l'heure où il écrit (4 heures) le Gouvernement, pas plus que la Légation de Sardaigne, n'a reçu aucun avis que les troupes autrichiennes eussent franchi la frontière et attaqué les Piémontais. C'est que le général Giulay leur aurait laissé trois jours pour le désarmement, d'après les ordres du Cabinet de Vienne.

Le comte de Kisseleff vient d'apprendre de son collègue de Londres que le Cabinet de St-James, qui a appris « avec un extrême déplaisir » le rejet par le Cabinet de Vienne de ses dernières propositions, va cependant tenter un suprême effort pour arrêter, s'il en est temps encore, le commencement des hostilités.

En attendant, on presse ici avec une grande activité le départ des troupes et du matériel de guerre pour Lyon et Grenoble. Tous les convois se dirigeant sur ces points sont mis à la disposition du Gouvernement et aucun voyageur n'a été admis hier dans ceux de nuit. Les régiments qui sont partis ce matin ont été, m'a-t-on dit, vivement acclamés à la sortie des casernes par une foule d'ouvriers et de gens du peuple. Des cris nombreux de : « vive l'Empereur »! et « à bas l'Autriche »! se seraient fait entendre.

Le comte Walewski n'a pas reçu aujourd'hui le corps diplomatique.

CDXXXIV. — Paris, 23 avril 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... Le *Moniteur* fait connaître les noms des généraux qui commandent les divers corps... Un corps séparé sera mis sous les ordres du prince Napoléon... L'Empereur ayant fait choix d'un maréchal pour lui confier les fonctions de major-général de l'armée des Alpes, on en conclut naturellement qu'il se réserve le commandement suprême.

Le peuple parisien est si mobile dans ses impressions, que cette guerre dont la seule éventualité excitait chez lui une si vive anxiété, aujourd'hui

qu'il la regarde comme certaine, il l'accueille avec une sorte de satisfaction; d'abord parce que, selon sa coutume, il ne met pas en doute le triomphe d'une armée française, et qu'ensuite ce long état d'incertitude qui arretait le mouvement commercial et paralysait toutes les spéculations, lui était devenu insupportable...

Le Gouvernement sarde avait reçu le 23 la sommation de l'Autriche qui lui accordait trois jours de délai. Il répondit par un refus.

Il était désormais interdit de garder aucune espérance d'accommodement.

« ... Je sais à peine que dire, écrit le 26 la reine Victoria au roi Léopold; nous sommes complètement troublés et désorientés par les nouvelles qui nous parviennent trois ou quatre fois par jour. Je n'ai *aucun* espoir que nous *conservions* la paix. Bien qu'*à l'origine* ce soit la méchante folie de la Russie et de la France qui ait été la cause de cette terrible crise, c'est la folie et l'aveuglement de l'Autriche qui vont amener la guerre maintenant. Elle s'est mise dans son tort; et les sentiments ici qui étaient tout ce que l'on pouvait désirer se sont absolument transformés en une sympathie *ardente* pour la *Sardaigne*. Néanmoins nous espérons pouvoir encore jeter la responsabilité de la guerre sur la France qui en ce moment ne veut plus entendre parler de médiation, tandis que l'Autriche est de nouveau disposée à l'accepter... »

Le Cabinet de Saint-James essaya vainement une nouvelle médiation [1].

Le 26, le comte Walewski lut au corps législatif un exposé de la situation, des diverses phases des négociations et des « concessions faites par la France pour arriver à une solution pacifique ». Il exprima le vif regret que ces concessions eussent été inutiles.

CDXXXV. — PARIS, 26 AVRIL 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... M. Baroche, ministre d'État, a présenté au corps législatif deux projets de loi à l'effet d'autoriser le Gouvernement à porter à 140,000 hommes la

[1] « On paraît croire, à l'ambassade d'Autriche, que les derniers efforts tentés à Vienne par les cabinets de Londres et de Berlin pour empêcher les hostilités, n'aboutiront pas... » (*Lettre de Firmin Rogier à de Vrière* : rapport politique n° 328.)

levée de 1858 qui ne devait être que de 100,000 et à faire au moment dont il jugerait l'opportunité une émission de 500 millions, en rentes 3 %...

Le premier projet a été reçu avec les cris de « vive l'Empereur »! ; le second n'a pas produit les mêmes démonstrations. On se demandait si les honorables députés s'imaginaient qu'on pût faire la guerre et entretenir une armée de plus de six cent mille hommes sans ressources extraordinaires et sans beaucoup d'argent...

Le comte de Morny a fait un très chaleureux appel à la fidélité et au dévouement de l'Assemblée.

Elle adoptera probablement les propositions du Gouvernement sans la moindre opposition.

Il y avait foule dans les tribunes publiques : on y disait que l'Empereur partirait sans retard pour l'armée et qu'il était résolu à ne confier, pendant son absence, la Régence qu'à l'Impératrice seule.

Les Autrichiens, sous la conduite du feld-maréchal Giulay, franchirent le Tessin le 29 avril. Presque en même temps, les premiers régiments français entraient à Gênes. Vers le 15 mai, 100,000 soldats de Napoléon III, unis aux 50,000 soldats de Victor-Emmanuel, couvrirent la capitale du Piémont.

CDXXXVI. — Paris, 2 mai 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

On attend toujours le manifeste que l'Empereur doit annoncer à la nation et le décret (annoncé depuis plusieurs jours) qui acceptera la démission de M. Delangle, ministre de l'intérieur, qui n'aurait pas, pensent les hommes politiques, assez de résolution et de fermeté pour combattre au besoin « les mauvaises passions » que l'état de guerre soulève toujours et que l'absence de l'Empereur pourrait provoquer. Il faut que les partis se sentent énergiquement contenus. On parle, pour remplacer M. Delangle (1), de M. de Morny, qui a déjà donné des preuves de ce qu'il pouvait faire dans les moments difficiles...

Le prince Napoléon aurait, selon un bruit assez généralement répandu,

---

(1) Il passa au Ministère de la justice le 5 mai et n'eut pas M. de Morny pour successeur (voir p. 524).

soulevé de sérieuses objections contre son départ pour l'armée : selon lui, sa présence à Paris, pendant que l'Empereur serait en Italie, serait commandée par de hautes considérations et les intérêts qu'il pourrait être appelé à y protéger seraient d'une bien autre importance que les services qu'il aurait à rendre de l'autre côté des Alpes à la tête d'une division.

Les quelques symptômes d'opposition qui se sont manifestés dans les dernières séances du corps législatif, n'ont été que faiblement appuyés : le discours de M. Favre, tout remarquable qu'il soit, en reste le seul reflet. Cependant il ne serait pas bon qu'ils se reproduisissent. M. Schneider, qui présidait l'Assemblée en l'absence de M. de Morny, n'aurait pas été désapprouvé s'il avait fait en sorte de ne pas laisser aller aussi loin ces manifestations qui ne sont pas de nature, surtout dans la situation présente, à faciliter la tâche du Gouvernement.

M. de Hubner se prépare à partir après-demain matin avec sa famille et ses secrétaires...

M. le comte Walewski m'a dit — et il a tenu le même langage à la plupart de mes collègues — que le traité d'alliance entre la France et la Russie n'était qu'un canard...

Ce n'était pas l'avis de la reine Victoria qui, ce jour-là même, écrivait au roi Léopold : « La France *nie* le traité avec la Russie, mais je suis parfaitement sûre qu'*il existe des engagements* ». D'après elle, l'imprudence des Autrichiens les avait mis dans leur tort et c'était *un grand malheur* (sic). Elle ajoutait que cependant il y avait encore un sentiment général d'*irritation* et de *grandes méfiances* marqué par la conduite de la France.

CDXXXVII. — Paris, 3 mai 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — Le comte Walewski s'est rendu aujourd'hui à deux heures, en costume ministériel, au Corps législatif. Il a donné, d'une voix très émue, lecture d'un message que l'Empereur adresse aux députés.

Voici le résumé de ce message : « L'Empereur ayant chargé son Représentant à Vienne de faire connaître au comte de Buol qu'il regarderait comme un acte d'hostilité envers la France l'entrée d'une armée autrichienne sur le territoire de la Sardaigne, son alliée, et la frontière sarde ayant néanmoins

été franchie par les troupes de l'empereur François-Joseph, S. M. Impériale se voit dès lors dans la nécessité de déclarer la guerre à l'Autriche. »

Le message fut suivi de cette proclamation à la nation : « Français, l'Autriche en faisant entrer son armée sur le territoire du Roi de Sardaigne, notre allié, nous déclare la guerre. Elle viole ainsi les traités, la justice et menace nos frontières.

Toutes les grandes puissances ont protesté contre cette agression. Le Piémont ayant accepté les conditions qui devaient assurer la paix, on se demande quelle peut être la raison de cette invasion soudaine : c'est que l'Autriche a amené les choses à cette extrémité qu'il faut qu'elle domine jusqu'aux Alpes ou que l'Italie soit libre jusqu'à l'Adriatique, etc.... »

CDXXXVIII. — Paris, 10 mai 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... Ce matin une messe solennelle a été célébrée non pas à Notre-Dame, mais dans la chapelle des Tuileries pour appeler sur les armes françaises et la personne de l'Empereur la protection du Ciel...

L'Empereur part dans quelques heures [1].

Le *Moniteur* publie un décret confiant la Régence à l'Impératrice, qui devra, aux termes de ce décret, prendre l'avis du prince Jérôme sur les résolutions et les décrets qui seront soumis à Sa Majesté. Le Prince a de plus le droit de présider, en l'absence de la Régente, le Conseil privé et le Conseil des Ministres... Il n'est pas question du titre de Lieutenant-Général du Royaume, qui était, selon le bruit qui en a couru, ambitionné par le Prince.

Le duc de Padoue devient ministre de l'intérieur : c'était le seul auquel on n'eût pas songé... C'est surtout à l'insistance et à la protection toute spéciale du prince Jérôme qu'il doit cette promotion [2]... Le comte

(1) Il partit, en effet, le 10 après-midi, au milieu d'acclamations réelles (voir tous les journaux).

(2) Fils d'un Corse, brillant général de l'Empire, L. H. H. J. Arrighi de Casandra, duc de Padoue, né en 1814, fut pendant quelques années officier d'artillerie. Après l'élection de Louis-Napoléon à la Présidence de la République, il avait été nommé préfet de Seine-et-Oise. Il ne garda pas longtemps le portefeuille de l'intérieur qui échut à M. Billault le 1er novembre 1859.

de Morny qui avait le plus de chances et après lui M. Laity (1) auraient mis, dit-on, pour leur entrée dans le Cabinet des conditions qui auraient été jugées inacceptables. Le premier aurait demandé entre autres la retraite de M. Rouher, ministre du commerce et des travaux publics, et le second celle de M. Haussmann, préfet de la Seine... Le prince Jérôme aurait déclaré que si M. de Morny entrait comme ministre dans le Cabinet, il cesserait d'y paraître et de prendre aucune part à des délibérations et aux affaires publiques...

Le poids des sceaux était un peu lourd pour M. de Royer que M. Delangle va remplacer à la justice : il obtient une compensation en devenant vice-président du Sénat. Le maréchal Vaillant, qui quitte le Département de la guerre, a cependant gardé toute la confiance de l'Empereur qui en a fait son major-général.

La retraite du Cabinet paraît avoir eu pour cause certaines vives discussions élevées dans le Conseil.

Pas de nouvelles importantes du théâtre de la guerre... La lenteur de la marche des opérations de l'armée autrichienne s'explique difficilement...

Cette lenteur étonnait surtout (et contrariait) la reine Victoria qui ne faisait assurément pas des vœux pour le succès de Napoléon en ce moment-là. Sinon comment s'expliquer que le 9 mai elle ait écrit au roi Léopold : « Que font les Autrichiens ? Ils n'ont pas voulu attendre alors qu'ils devaient le faire et *maintenant* alors qu'ils devraient se précipiter et attaquer avec leurs forces écrasantes, ils ne font rien ! Rien depuis le 30 ! Ils laissent les Français devenir journellement plus forts et plus *prêts* pour la lutte. C'est à perdre l'esprit, et il est très difficile de les comprendre et de faire quelque chose pour eux. L'Empereur quitte Paris pour Gênes demain. Il n'est pas exact que l'Impératrice soit si belliqueuse : lord Cowley dit au contraire qu'elle est très malheureuse de ce qui se passe et que l'Empereur lui-même est triste et changé... »

Quoi qu'il en soit, les Autrichiens « ne se précipitaient pas ». Pendant quinze jours (cf. DEBIDOUR) Giulay ne fit que tâtonner et n'avança guère

---

(1) C'était l'ancien officier des pontonniers qui avait, à l'échauffourée de Strasbourg, mis son épée au service de Louis-Napoléon. Sous l'Empire, il était devenu préfet et sénateur.

au delà de Novare. L'armée française ayant feint de se concentrer au sud du Pô et de menacer Plaisance, il se porta au-devant de cette place avec le gros de ses forces et vint prendre contact avec l'ennemi à Montebello le 20 mai.

CDXXXIX. — Paris, 14 mai 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Dans son ordre du jour à l'armée, daté de Gênes, l'Empereur déclare hautement que c'est pour l'indépendance de l'Italie et pour son affranchissement de l'oppression étrangère qu'il vient combattre. Reste à savoir comment ces déclarations seront accueillies des autres Puissances et si elles reconnaîtront au Gouvernement français le droit de se poser en arbitre suprême des destinées de la Péninsule.

C'est à « localiser la guerre et à y mettre un terme le plus tôt possible » que tendraient les efforts de plusieurs cabinets, s'il faut s'en rapporter à ce qui se dit dans le monde diplomatique.

L'Empereur lui-même, à en juger parce qu'il a dit à quelques sénateurs auxquels il faisait ses adieux, ne croit pas que la guerre puisse traîner en longueur.

Il les aurait invités à Compiègne pour l'époque des grandes chasses...

Ce que les journaux ont rapporté de l'enthousiasme qui a éclaté dans la foule immense qui se pressait sur le passage de l'Empereur depuis les Tuileries jusqu'à la gare du chemin de fer de Lyon, est parfaitement exact. C'était surtout parmi les ouvriers sortis en masse de leurs ateliers que se produisaient les plus vifs transports : ils se pressaient autour de la voiture impériale et ce n'est pas sans peine qu'on est parvenu à les empêcher de la dételer pour la traîner eux-mêmes.

L'ardeur belliqueuse se surexcite à un point extrême dans toute la population. L'engagement des volontaires ne se ralentit pas. L'Empereur avait raison quand il disait : J'aurai des hommes et de l'argent tant que je voudrai... Les hommes se présentent en foule et les 500 millions de l'emprunt sont déjà et bien au-delà assurés. Les bureaux d'inscription sont assiégés dès le matin et la somme, toute considérable qu'elle soit, sera doublée et triplée peut-être par les demandes...

Le maréchal Pélissier est de ceux qui sont portés à croire que la guerre n'aura pas une longue durée. D'après lui, tout sera terminé avant six mois; il n'aura peut-être pas le temps d'organiser l'armée d'observation sur le Rhin qu'il est chargé de commander...

Le comte Walewski m'a encore donné hier l'assurance que jamais l'Empereur n'a eu l'intention de faire la guerre à l'Allemagne. Certainement, aurait ajouté Son Excellence, si on nous attaque, nous nous défendrons, et vigoureusement; nous en avons tous les moyens. Mais nous espérons encore que l'effervescence qui s'est manifestée sans motifs dans quelques états allemands se calmera et que les craintes mal fondées que l'on y a conçues sur nos projets de conquête, se dissiperont.

Nous avons tout fait pour y parvenir; nous avons usé de tous les ménagements possibles et je ne puis m'empêcher de croire que les cabinets de Munich comme ceux de Stuttgard et de Hanovre rendront justice à notre modération et reviendront à de meilleurs sentiments...

CDXL. — Paris, 21 mai 1859. *Lettre de Firmin Rogier* (1) *à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — Aucunes nouvelles intéressantes de Paris ni d'Italie. Les lettres de l'Empereur, qui, tout en rendant un éclatant témoignage de l'excellent esprit et de l'entrain de l'armée, faisaient prévoir un retard de cinq ou six jours dans les opérations par suite des pluies torrentielles et des inondations, annoncent aujourd'hui que ces délais pourraient se prolonger de quelques jours encore.

Les nouvelles de l'étranger, même celles de l'Allemagne, si graves qu'elles puissent être, n'attirent pas l'attention du public, qui ne regarde que vers le théâtre de la guerre.

CDXLI. — Paris, 28 mai 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Une femme, un vieillard et un enfant qui, des hautes régions où ils sont placés, viennent, dans une circonstance solennelle, se présenter devant les grands corps de l'État pour faire un appel à leur dévouement, n'en peuvent être accueillis qu'avec les démonstrations les plus sympathiques. Des acclamations vives et prolongées ont en effet salué l'Impératrice lorsqu'elle s'est

(1) La minute n'est pas de la main de Firmin Rogier. Nous croyons y reconnaître la main de M. Beyens, premier secrétaire de la Légation belge.

présentée dans les salons des Tuileries, tenant par la main le jeune héritier du trône et s'appuyant sur le bras du frère de Napoléon I[er]. Il y avait dans ce spectacle les causes réelles d'une émotion que les paroles adressées par Sa Majesté au Sénat, au Corps législatif et au Conseil d'État ont encore servi à augmenter. Ceux qui aiment les rapprochements historiques n'ont pas manqué de rappeler, avec plus ou moins d'à propos, cet épisode de la vie de Marie-Thérèse présentant son fils aux magnats de Hongrie et invoquant leur appui pour sa défense.

Quoi qu'il en soit, l'enthousiasme qui a éclaté parmi tous ces hauts personnages n'attend plus pour augmenter encore que la publication d'un bulletin annonçant une grande victoire remportée par l'Empereur dans les plaines de la Lombardie...

Depuis le combat de Montebello qui s'était terminé à l'avantage des troupes françaises (1), mais dont les avantages restaient insignifiants, puisque l'armée n'avait pas marché en avant pour poursuivre sa victoire, aucune nouvelle importante n'était arrivée pour satisfaire l'impatiente curiosité du public et dissiper l'inquiétude que faisait naître « cette inaction ». Les journaux de Paris l'expliquaient par les difficultés de toute sorte qu'avait éprouvées l'arrivée du matériel d'artillerie que Napoléon III voulait avoir à sa disposition avant d'engager une action décisive.

... La manière dont certains journaux parlent de l'organisation de l'armée dite du Nord-Est, et dont ils élèvent le chiffre jusqu'à 250,000 hommes, pourrait faire présumer qu'elle est déjà prête à entrer en campagne. D'après les informations que j'ai puisées à diverses sources, les choses sont loin d'être aussi avancées et M. Walewski m'a même assuré qu'il n'y avait de ce côté aucun armement extraordinaire. Il n'y a jusqu'à présent au camp de Châlons que trois divisions d'infanterie et une de cavalerie...

On parle de former aux environs de Lunéville un camp pour douze ou quinze mille hommes de cavalerie...

Restent les garnisons de Metz, de Strasbourg et de quelques autres places

---

(1) La division Forey fit reculer le corps de Stadion. Puis les Français franchirent le Pô à Casal. Nouvel échec des Autrichiens à Palestro, où les zouaves combattirent la première fois à côté des Piémontais que commandait le roi Victor-Emmanuel en personne (31 mai).

fortes de l'Alsace... Restent enfin les divers corps qui forment l'armée dite de Paris, et dont la meilleure partie est nécessaire à la garde de la capitale...

Le maréchal Magnan se plaint de n'avoir pas été envoyé en Italie : on me fait faire un métier de gendarme à Paris, dit-il, moi qui ai assisté à douze batailles de l'Empire. Le général duc de Malakoff ne se hâte pas de partir pour son quartier-général de Nancy, parce qu'il semble croire que sa présence sera bientôt jugée nécessaire en Italie et qu'il ne tardera pas à y être appelé auprès de l'Empereur pour réparer, a-t-il dit, les fautes que d'autres auront pu commettre.

Le comte Walewski estime que la « surexcitation factice » de plusieurs États de l'Allemagne se calmera quand on y saura bien que l'Empereur n'a jamais eu et ne peut avoir l'intention de porter la guerre au-delà du Rhin... Au reste, a-t-il dit, si l'on est assez insensé pour nous jeter le gant, on sait que nous sommes gens à le relever...

Que la tranquillité du comte Walewski soit apparente ou réelle, elle est loin d'être partagée par les Ministres de Bavière, de Wurtemberg, de Bade et des villes Hanséatiques : ils tiennent presque comme une impossibilité que des difficultés nouvelles n'entraînent pas fatalement et prochainement la Confédération et la France à la rupture de la paix.

Malmesbury (*Mémoires d'un ancien ministre*) raconte que le duc de Saxe-Cobourg « brûlait du désir » de courir à la frontière et réclamait une levée en masse dans la Confédération pour envahir la France. Moltke déclarait tout net (Matter, *op. cit.*) qu'il fallait secourir l'Autriche et écraser la France. Quant à Bismarck, qui représentait en ce moment la Prusse à Saint-Pétersbourg, il « usait ses doigts à limer des rapports pour empêcher l'entrée de la Prusse en campagne comme vassale de l'Autriche sans s'assurer d'un dédommagement suffisant ».

On l'accusait de prêcher l'alliance avec la France : il n'en était rien. Il préconisait la politique de « tranquillité ».

La presse, après les premiers combats de Montebello et de Palestro, réclamait avec énergie l'intervention de toutes les puissances allemandes en faveur de l'Autriche. Le Régent hésitait. (Cf. Matter.)

Le comte Walewski ne cherchera pas querelle au Cabinet de Munich pour avoir consenti à laisser passer des troupes autrichiennes par la Bavière. Il

ne s'agissait, dans cette circonstance, que d'aller d'un point du territoire autrichien sur un autre point de ce même territoire et des conventions antérieures autorisaient ce passage. Mais si la Bavière permettait aux Autrichiens de traverser le Palatinat, a dit le Ministre, pour attaquer nos frontières de l'Est, nous tiendrions cette autorisation à l'égal d'une déclaration de guerre...

Le comte de Persigny est arrivé de Londres, où des observations lui auraient été faites sur l'entrée des Français et la présence du prince Napoléon en Toscane [1]... On parlait même d'une protestation du Cabinet anglais : la nouvelle est au moins prématurée... Le comte Walewski ne pense pas que le mouvement révolutionnaire du Grand-Duché s'étendra aux États romains... Si des tentatives de ce genre, a-t-il dit, étaient faites contre l'autorité du Saint-Père, nous ne le permettrions pas.

CDXLII. — Paris, 3 juin 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Le marquis Antonini est arrivé la veille au soir à Paris. Dès ce matin, il s'est présenté chez le comte Walewski pour lui annoncer qu'il avait reçu la double mission de notifier au Gouvernement français l'avènement de François II [2] au trône des Deux-Siciles et de le représenter près de la Cour des Tuileries en qualité de son Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire... François II déclarait se renfermer dans la neutralité : sa déclaration servirait principalement à amener le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux États.

On avait annoncé que le Grand-Duc de Toscane avait abdiqué en faveur de son fils. J'avais cru pouvoir demander au comte Walewski si cette nouvelle méritait quelque créance. Son Excellence me répondit qu'elle l'ignorait jusqu'à présent et Elle ajouta (ce qui me semble mériter d'être annoté) que si cette résolution d'abdiquer avait en effet été prise par le Grand-Duc, elle n'avait que le tort d'être un peu tardive.

Pendant le séjour que lord Palmerston fit à Compiègne l'automne dernier, il aurait (d'après un personnage en mesure d'être bien informé) dit à l'Empereur : « Si Votre Majesté persiste dans ses projets sur l'Italie, je dois

---

(1) Le mouvement révolutionnaire était devenu très vif dans cette région de l'Italie.

(2) Ferdinand II était mort le 22 mai.

déclarer que lord Russell ni moi-même ne pourrons défendre sa politique dans le Parlement. Mais il est possible qu'Elle aura meilleure chance avec le cabinet de lord Derby ».

Plusieurs envoyés des cours allemandes semblent redouter que les unionistes, les révolutionnaires d'Outre-Rhin ne poussent à la guerre uniquement dans l'espoir de profiter du conflit général pour tenter la réalisation de leurs utopies.

Garibaldi, ayant écrit à Victor-Emmanuel que si on voulait lui envoyer quelques renforts pour couvrir sa marche, il se faisait fort de pénétrer jusqu'à Milan dans quelques jours, a reçu cette réponse : « Gardez-vous bien de tenter ce coup de main. L'honneur d'entrer le premier dans la capitale de la Lombardie doit être réservé à mon fidèle allié, l'empereur Napoléon ».

Napoléon III eut cet honneur le 8 juin, quatre jours après la victoire de Magenta.

Ce succès des Français fit tomber les hésitations du Régent de Prusse. Et malgré les conseils de Bismarck qui ne voulait pas en aidant l'Autriche lui assurer, disait-il, une situation comme elle n'en avait jamais eu en Italie et en Allemagne depuis l'édit de Restitution pendant la guerre de Trente ans, Guillaume décreta, le 14 juin, la mobilisation de six corps d'armée, 180,000 hommes. Le 24, son ministre Schleimtz adressait aux agents prussiens une circulaire qui posait en principe le maintien des possessions de l'Autriche en Italie et ne dissimulait pas que cette politique pourrait « mettre la Prusse dans le cas d'avoir la guerre avec la France ». (Matter, *op. cit.*)

CDXLIII. — Paris, 7 juin 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Aujourd'hui à une heure un *Te Deum* a été chanté à Notre-Dame en actions de grâces des succès éclatants obtenus par les armes françaises en Italie. L'Impératrice s'y est rendue en grand appareil. Les différents corps de l'État avaient été invités à y assister. La garde nationale, qui avait été convoquée, formait la haie sur le passage du cortège avec les troupes de ligne... Le corps diplomatique n'a pas été averti que des places lui avaient été réservées dans l'église et il s'est naturellement abstenu de s'y rendre.

Si les représentants des Puissances étrangères n'ont pas été invités à cette solennité, peut-être avait-on lieu de penser qu'un certain nombre d'entre eux n'étaient pas autorisés par leurs Gouvernements à y paraître, et on aura jugé que leur absence qui serait très remarquée produirait un fâcheux effet [1]...

L'Empereur, avant d'entrer dans Milan, aura jugé sans doute qu'il devait laisser à l'insurrection qui y avait éclaté, le temps de calmer son effervescence...

CDXLIV. — Bruxelles, 9 juin 1859. *Lettre de M. Materne* [2] *à Firmin Rogier.*

Le bruit a couru qu'on avait exprimé l'espoir au sein de la diète de Francfort que, dans un moment donné, les troupes allemandes voulant pénétrer en France trouveraient passage à travers la Belgique.

Je ne puis croire à l'existence d'un pareil langage dans une assemblée sérieuse.

Je juge bon, toutefois, de vous signaler les rumeurs qui ont circulé à ce sujet.

Veuillez saisir la première occasion d'en entretenir le comte Walewski. Vous lui direz *incidemment* que vous aviez entendu parler de ces propos attribués à quelques membres ardents de la Diète, et vous ajouterez que vous êtes en mesure de garantir que l'Allemagne n'a jamais fait la moindre allu-

---

(1) Plusieurs envoyés des États de la Confédération germanique doivent avoir exposé au comte Walewski que les convier à cette manifestation, ce serait les mettre dans une position aussi désagréable que difficile, soit qu'ils s'y rendissent, soit qu'ils s'en abstinssent. Cette question préoccupait aussi le cabinet belge. Il chargea Firmin Rogier de demander *discrètement* à M. de Lichtervelde, ministre de Hollande à Paris, quelles instructions il avait reçues de son Gouvernement. (Dépêche du 9 juin, signée du secrétaire général Materne.) M. de Lichtervelde, à qui d'abord il avait été interdit d'assister au *Te Deum*, fut ensuite autorisé à s'y rendre s'il y était officiellement invité. (Lettre de Firmin Rogier du 11 juin.)

(2) Le secrétaire général Materne signe *pour le Ministre et par son ordre.* M. de Vrière était à Bruges pour son élection.

Le 14 juin eut lieu un renouvellement législatif favorable au Ministre. (Cf. lettre de Materne du 15.)

La veille était né le premier enfant du duc de Brabant.

sion à une chose qu'elle reconnait elle-même comme parfaitement inadmissible et que, au surplus, nous saurions bien empêcher. Vous pouvez vous en tenir à cette déclaration très nette et qui doit suffire.

CDXLV. — PARIS, 11 JUIN 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

ANALYSE. — La lettre du 9 ne lui a été remise que le matin. Ce retard est regrettable. Si elle lui était parvenue hier vendredi dans la matinée (c'est le seul jour de la semaine où le comte Walewski reçoive en audience les chefs de mission), il aurait pu amener l'entretien sur les bruits fâcheux venus de Francfort et déclarer que le Gouvernement belge opposerait la plus opiniâtre résistance au passage d'une armée allemande. Il saisira l'occasion la plus prochaine de se rencontrer avec M. Walewski.

CDXLVI. — PARIS, 18 JUIN 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

ANALYSE. — Il a vu le Ministre des affaires étrangères la veille. Il lui a déclaré que, quand bien même les propos qu'on attribue à certains membres de la diète de Francfort seraient vrais (ce qui n'était pas), la Belgique ne donnerait point passage à des troupes allemandes qui voudraient pénétrer en France. Il a ajouté qu'il était en mesure de garantir que jamais aucun État de l'Allemagne n'avait fait au Cabinet de Bruxelles la moindre allusion à l'exécution d'une mesure semblable, qui serait une violation flagrante du territoire belge et une atteinte manifeste à la neutralité qui nous est garantie par les traités.

Le comte Walewski a reçu la déclaration avec la satisfaction la plus marquée et il a pleine confiance dans la sincérité des assurances que le Gouvernement belge lui donne.

Bismarck restait froid et réservé, nourrissant déjà alors l'idée de la « lutte fratricide » de 1866. Dans ses lettres à son frère et à sa femme [1], il expri-

---

(1) KEUDELL, *Bismarck et sa famille* (cité par MATTER, *Bismarck et son temps*. Paris, 1905.)

mait la crainte que les souvenirs de 1813 n'entraînassent la Prusse à « faire des folies ». Si elle intervenait, la guerre d'Allemagne serait naturellement pour la France la chose principale, la guerre d'Italie l'accessoire, et la Russie prendrait certainement parti pour la France, car elle n'avait pas oublié et elle ne devait pas oublier de sitôt l'abandon où l'Autriche l'avait laissée dans la guerre de Crimée.

« Nous ne sommes pas assez riches, disait-il, pour user nos forces dans des guerres qui ne nous rapportent rien [1] ».

Quand Bismarck affirmait d'une façon si positive que, dans le cas d'une guerre entre la Confédération et la France, la Russie ne s'allierait pas avec la Confédération, c'est que dans son nouveau poste à Saint-Pétersbourg, il pouvait constater combien l'indignation y était grande contre la Puissance qui avait en 1854-1855 étonné le monde par son ingratitude : « On n'a pas idée, écrivait-il à sa femme, de la façon dont les Autrichiens sont regardés ici ; nul chien pelé n'accepterait d'eux un morceau de viande...; on ne rêve que la guerre pour leur pousser la baïonnette dans le dos...; la haine est sans mesure et dépasse toutes mes prévisions [2]. » Le comte Walewski savait, par le Ministre français à Saint-Pétersbourg, quels étaient les sentiments du Gouvernement russe sur ce point. Et l'on s'explique mieux ainsi la lettre qui suit...

CDXLVII. — Paris, 19 juin 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Le comte Walewski ne partage pas l'émotion qu'a provoquée la mesure qui mobilise six corps d'armée en Prusse... Il ne voit dans ces préparatifs d'armement qu'un moyen pour le Gouvernement prussien d'exercer une plus grande prépondérance quand il s'agira d'entamer des négociations pour le rétablissement de la paix entre les Puissances belligérantes et l'organisation future de l'Italie, et peut-être aussi que la pensée de contenir l'ardeur impatiente de certains États de la Confédération...

---

(1) Bismarck à son frère, 8 mai 1859. (Matter, *Bismarck et son temps*. Paris, 1905.)

(2) Bismarck à sa femme, 4 avril 1859. (Idem, *Ibid.*)

Il n'est nullement question de réunir dans les camps de Châlons et d'Helfaut des forces plus considérables que les années précédentes.

M. Walewski n'a aucune inquiétude quant à une attaque sur le Rhin, parce que, dit-il, les véritables intérêts de l'Allemagne ne sont pas engagés dans la lutte que la France soutient pour l'indépendance de l'Italie.

L'autre soir, dans un salon, le comte Kisseleff a dit que maintenant il mourrait content, puisque le rêve de toute sa vie et le but de tous ses efforts se trouvaient réalisés par l'alliance de la France et de la Russie.

Le nonce Sacconi n'est pas surpris par les insurrections nouvelles de Ravenne, Bologne, Rimini. Il les avait prévues parce qu'il savait que des comités organisés déjà depuis un certain temps en Sardaigne, envoyaient leurs agents dans les Légations pour exciter de toutes parts des soulèvements contre l'autorité du Saint-Père.

CDXLVIII. — Paris, 23 juin 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Je n'ai pas cru devoir, il y a plusieurs jours, revêtir du visa de ma Légation un passeport délivré par le Gouvernement provisoire établi à Florence à un officier toscan, délégué à Paris par ce même Gouvernement pour y acheter des armes.

Je vous prie de me dire si, jusqu'à nouvel ordre, je dois continuer à m'abstenir de viser les passeports émanés de la même autorité provisoire.

De Florence, de Modène, de Bologne, de Parme, les autorités étaient chassées par la Révolution, pendant que Napoléon et Victor-Emmanuel, à la tête de 150,000 hommes, s'avançaient sur le Mincio...

Le 24 juin, ils gagnèrent sur les Autrichiens la victoire de Solferino.

CDXLIX. — Paris, 3 juillet 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... Le comte de Pourtalès, représentant de la Cour de Prusse à Paris, est parti pour Berlin depuis le lendemain de Solferino. Le moment de son retour en France n'est pas connu... Viendra-t-il proposer la médiation de son gouvernement?... Le moment est-il venu enfin de traiter?... Et quelles conditions pourra-t-on proposer, qui soient acceptables honorablement pour

les parties belligérantes? C'est sur quoi il est téméraire de prétendre fournir des données certaines. Le résultat de la bataille de Solferino a pu faire naître des exigences qui n'existaient pas avant cette victoire éclatante et si chèrement achetée [1].

Les conseils de la modération seront-ils encore écoutés malgré l'enivrement du triomphe? Faut-il espérer, comme je suis porté à le croire, que le vainqueur saura s'arrêter à temps et que les tentatives combinées des cabinets de Londres, de Berlin et de St-Pétersbourg pour mettre fin aux malheurs de cette guerre, arriveront à un résultat favorable?

Dans le courant de l'entretien d'hier avec le comte Walewski, il m'a demandé si je connaissais le but du voyage de notre Roi en Angleterre : Je lui répondis que je l'ignorais complètement. — Sa Majesté, reprit-il, pourrait, au milieu de ces circonstances, exercer une influence salutaire. Elle a une haute expérience des hommes et des choses; ses conseils, inspirés par une grande sagesse, ont une véritable autorité... Qui sait si quand le moment sera venu de traiter de la paix et d'en arrêter les conditions, on ne pourrait pas aboutir à telle combinaison par suite de laquelle l'archiduc Maximilien, gendre du Roi, serait appelé à gouverner quelque duché ou principauté, mais qui serait, bien entendu, tout-à-fait indépendant de toute autre Puissance.

Faut-il attacher quelque portée à ce propos? Quelle était la pensée réelle du Ministre en tenant ce langage? C'est ce que je n'ai pu chercher à pénétrer, Son Excellence ayant aussitôt passé à un autre sujet, le mouvement des esprits en Allemagne. Si c'est une insinuation qu'Elle avait l'intention de me faire, Elle y reviendra sans doute dans un autre entretien...

L'exaltation germanique contre la France tend, d'après M. Walewski, à se calmer de plus en plus. Quoi qu'il arrive, pense-t-il, les armées allemandes ne passeront pas le Rhin. Nous avons à ce sujet, ajoute le Ministre, si peu d'appréhension, que nous n'augmentons nos forces dans nos Départements de l'Est que d'une manière insignifiante [2]. Au reste, si la Prusse et ses alliés, entraînés par d'aveugles passions, nous déclaraient la guerre, il faut qu'elles sachent bien ceci à l'avance, c'est que cette lutte amènerait infailliblement pour nos adversaires la perte des provinces rhénanes.

---

[1] Les Autrichiens avaient perdu 22,000 hommes et les vainqueurs, 17,000.

[2] L'armée dite de l'Est comptait à peine 40,000 hommes et encore n'avait-elle que des approvisionnements et un matériel bien insuffisants; en grande partie elle était formée de tout jeunes soldats.

L'Empereur lui-même, contraint par la force de l'opinion publique, ne pourrait consentir à la paix que si ces provinces étaient réunies à son empire...

CDL. — Paris, 8 juillet 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... Ce ne sera pas tout pour l'empereur Napoléon de vaincre; une des plus grandes difficultés qui lui restera à surmonter, ce sera de contenir dans de justes bornes l'exaltation de ce patriotisme auquel on a fait appel et de donner satisfaction à ces espérances d'indépendance que l'on a allumées dans les cœurs italiens...

Le jour où il était entré à Milan, Napoléon III avait lancé à la nation italienne un appel auquel elle n'était que trop disposée à répondre : « Unissez-vous, disait-il aux habitants de la Péninsule, dans un seul but, l'affranchissement de votre pays. Organisez-vous militairement, volez sous les drapeaux du roi Victor-Emmanuel... et animés du feu sacré de la patrie, ne soyez aujourd'hui que des soldats; demain vous serez des citoyens libres d'un grand pays ».

Comme Napoléon III avait dit au début de la guerre que l'Italie devait être libre jusqu'à l'Adriatique, la Toscane, Parme, Modène avaient obligé leurs souverains à chercher *ailleurs* un refuge. A leur tour, les habitants des Légations avaient chassé les autorités pontificales, abattu partout les armes du Saint-Siège et appelaient Victor-Emmanuel. Si celui-ci hésitait quelque peu à les couvrir de son protectorat suprême, c'est qu'il y avait encore des ménagements à garder. Ce n'est pas qu'il eût peur de l'excommunication : il disait déjà quelques années auparavant, lorsqu'il s'y était exposé, qu'il s'en... moquait, qu'il n'en gouvernerait pas moins bien ses États.

... Au Nonce du Pape lui demandant si, les Autrichiens étant expulsés de l'Italie et les négociations pour la paix étant ouvertes, le Saint-Père pouvait être assuré que les Légations seraient replacées sous son pouvoir, M. Walewski n'a donné qu'une réponse très vague, faisant entendre que les

dispositions de l'Empereur étaient excellentes, mais que les événements étaient parfois beaucoup plus forts que la volonté des hommes et qu'on ne pouvait rien garantir...

L'Ambassadeur de Russie ne considérerait pas comme impossible un arrangement qui, donnant à l'Autriche une sorte de satisfaction pour la perte de la Lombardie, constituerait. en faveur de l'archiduc Maximilien, la Vénétie en État indépendant [1]...

Ce diplomate partage aussi d'ailleurs la manière de voir de M. le Ministre des affaires étrangères sur les armements extraordinaires de la Confédération et sur l'état d'exaltation des esprits en Allemagne. Il semble assuré que les plus irrités se calmeront et que, de la part de toutes ces troupes que l'on met en mouvement, aucune attaque n'est à prévoir...

Bismarck pensait d'abord ce que pensaient le comte Walewski et Kisseleff. Ainsi lorsque, le 24 juin, dix jours après la mobilisation des six corps prussiens, Bismarck qui avait, peu de temps auparavant, écrit à sa femme que cela coûterait bien de l'argent inutile, mais qu'il avait l'espoir que l'on réfléchirait à fond avant de mettre l'Europe entière en flammes pour plaire à quelques petits princes et tirer d'affaire l'Autriche (dont il rêvait toujours d'annihiler la puissance en Allemagne), Bismarck se préoccupait fort de la perspective sombre que venaient d'ouvrir l'ordre de mobilisation et la circulaire de Schleinitz citée plus haut : « Nous avons armé trop tôt et trop fort, écrivait-il le 1er juillet à Wentzel [2], et le poids du fardeau nous entraine sur une pente glissante. On finira par donner, pour occuper la Landwehr, parce qu'on est honteux de la renvoyer simplement à la maison... Si cela va mal pour nous, les États Confédérés nous abandonneront, comme des fruits moisis que le vent fait tomber de l'arbre, et chaque prince dont la résidence aura reçu une garnison française se sauvera patriotiquement sur le radeau d'une nouvelle Confédération du Rhin ».

Il n'était plus du même avis après la bataille de Solferino.

La nouvelle défaite de l'Autriche poussait la Prusse à intervenir. Elle proposa, le 4 juillet, à la Diète la réunion des troupes fédérales sous son

---

(1) Cf. l'insinuation qu'avait faite M. Walewski (document précédent).

(2) Lettre citée par MATTER, *op. cit.*

propre commandement. Et de cela, dit Matter (*op. cit.*, p. 470), la France et l'Autriche avaient une égale terreur. D'une intervention de l'Allemagne, Napoléon avait à redouter l'invasion immédiate de l'Alsace, qui n'était pas suffisamment gardée. Il ne pouvait compter sur l'Angleterre qui parlait de médiation. D'autre part, il semble qu'au moment de se prononcer catégoriquement pour l'alliance avec la France, la Russie se soit méfiée des menées des Hongrois, et des velléités de révolte de la Pologne que les succès de la révolution italienne avaient surexcitée; on la voit pencher, elle aussi, pour « des pourparlers pacifiques [1] ».

Quant à l'Autriche, elle craignait de voir la Prusse prendre la direction de la Confédération, après qu'elle aurait conduit les troupes allemandes à la victoire. En effet, sa demande de nomination de dix-sept commissaires fédéraux pour surveiller le commandement général confié au Régent devait rencontrer en Prusse et à la Diète une opposition irréductible. C'est pourquoi, « préférant perdre une province en Italie que sa situation en Allemagne », elle fera la paix.

> ... M. de Kisseleff exprimait la crainte que l'empereur Napoléon ne gardât le souvenir des menaces, du mauvais vouloir de ses voisins de Germanie et qu'à un moment donné, à telle occasion favorable et la fortune des armes aidant, il ne les leur fît payer par la perte de leurs provinces rhénanes.
>
> Cette éventualité avait fait l'objet d'un entretien de Rogier avec son collègue de Naples, qui lui avait dit : « Et pourquoi ne se realiserait-elle pas un jour? Au train dont vont les choses, l'empereur Napoléon sortira si puissant de cette guerre qu'il pourra, s'il ne reste pas dans les principes de modération qu'il a proclamés jusqu'ici, imposer sa volonté à toute l'Europe, qui se reprochera, mais trop tard, de ne pas lui avoir opposé à temps une énergique résistance. C'est alors que Dieu, d'après la pensée exprimée par l'Évêque de Troyes dans son mandement, pourra continuer son rôle d'historiographe de la France... »
>
> La suspension d'armes convenue entre les deux Empereurs (et qui est publiée dans le *Moniteur*) est considérée comme un acheminement à une

(1) Lettre de Gortschakoff, citée par Matter, *op. cit.*

entente plus bienveillante, puis à la paix : la Bourse a accueilli la nouvelle par une hausse très forte... Il n'est pas fait mention du Roi de Sardaigne dans la convention.

On croit que Leurs Majestés auront pu tenir en considération que si le bombardement de Venise, qui devait commencer aujourd'hui, s'effectuait en effet, il devenait bien difficile aux Puissances d'interposer leur médiation... On ne sait encore lequel des deux Empereurs est le promoteur de cette mesure...

On sait aujourd'hui que c'est de Napoléon III que vinrent les premières avances. Il était attristé, dit-on, par le sang qu'il avait fait couler, en même temps qu'inquiet de l'attitude hostile de la Confédération et de l'attitude douteuse du Czar, « effrayé enfin d'avoir en face de lui le Mincio et ce redoutable quadrilatère de Vérone, Legnano, Peschiera et Mantoue où l'Autriche pouvait encore longtemps défier ses efforts.

Trois jours après l'armistice, les deux Empereurs se rencontraient à Villafranca et concluaient les préliminaires de la paix.

CDLI. — Paris, 12 juillet 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Excellence l'heureuse et étourdissante nouvelle [1] que je lui ai communiquée à deux heures par dépêche télégraphique et dont je reproduis ci-après le texte :

Valegio, 11 juillet.

L'Empereur a l'Impératrice.

La paix a été signée entre l'Empereur d'Autriche et moi.
Les bases de la paix sont :
1° *Confédération italienne sous la Présidence honoraire du Pape ;*

---

[1] Lavisse et Rambaud (*Hist. génér.*, t. XI) disent que « cette paix stupéfia toute l'Europe ». Cf. Abattucci (*op. cit.*), lettre du 23 juillet.

2° *L'Empereur d'Autriche cède ses* DROITS (1) *sur la Lombardie à l'Empereur des Français qui les remet au Roi de Sardaigne;*

3° *L'Empereur d'Autriche conserve la Vénétie — mais elle fait partie intégrale de la Confédération italienne;*

4° *Amnistie générale.*

Veuillez, etc....

CDLII. — Paris, 14 juillet 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

L'Impératrice-Régente, sur le désir que lui en avait exprimé le Nonce apostolique au nom de tous ses collègues, a reçu la veille à St-Cloud, le corps diplomatique qui lui a présenté ses « félicitations à l'occasion de l'heureux événement qui met si inopinément fin à la guerre ».

Chacun des chefs de mission a été admis séparément auprès de l'Impératrice...

Sa Majesté a bien voulu me dire qu'elle aimait à penser que le Roi et la Belgique toute entière avaient appris avec une véritable satisfaction la fin des hostilités.

— C'est une assurance que je puis donner à Votre Majesté, répondis-je. L'Impératrice reprit ensuite : L'Empereur a donné une grande preuve de modération : Nous aurions voulu pouvoir faire mieux au sujet de la Vénétie, car nous portons un grand intérêt à l'archiduc Maximilien et à la princesse Charlotte.

— Votre Majesté veut-elle me permettre de lui demander s'il n'avait pas été question d'ériger cette province en Principauté indépendante en faveur de l'Archiduc?

— Je le crois, en effet, mais qui fait tout ce qu'il désire? La Vénétie étant restituée à l'Empereur d'Autriche, il est bien probable qu'il aimera mieux la garder pour Lui...

On annonce pour samedi l'arrivée de l'Empereur qui devait passer la nuit dernière à Milan et s'arrêter ensuite vingt-quatre heures à Turin. On croit toujours que voulant éviter l'ovation qui l'attendrait dans sa capitale, Sa Majesté arrivera directement et incognito à St-Cloud, et se rendra quelque temps après aux eaux de Plombières.

---

(1) Le mot est souligné dans la minute.

La plupart des Italiens qui se trouvent à Paris ne se montrent pas très satisfaits des conditions de la paix : ils avaient conçu d'autres espérances. On me donne aussi comme certain que dans la classe ouvrière de la capitale, on n'a pas appris sans peine que le programme de l'Empereur n'était pas complètement rempli et que les Autrichiens conservaient une portion de territoire de ce côté de l'Adriatique...

Lord Cowley, en témoignant quelque étonnement d'une paix si promptement conclue, aurait dit qu' « après tout, puisque l'Empereur des Français voulait en finir sans plus de retard, le meilleur parti à prendre était de se passer de médiateurs qui, avant deux mois, peut-être, ne seraient pas tombés d'accord sur les principales conditions ».

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le Nonce et le Ministre de Naples témoignent ouvertement la joie qu'ils éprouvent d'une issue aussi inespérée...

Je ne parle pas à Votre Excellence de la plupart de mes collègues de l'Allemagne : ils en sont à se demander le *comment* et le *pourquoi* de ce qui est advenu.

On a reçu dans la journée, la nouvelle de la démission donnée du comte de Cavour de ses fonctions ministérielles : le Roi de Sardaigne l'a acceptée...

Ratazzi remplaça Cavour qui, simple particulier, allait recouvrer toute sa liberté d'action et en user largement, car c'est sous son inspiration que furent institués, avant la fin du mois de juillet, les gouvernements provisoires de Florence, de Modène et de Bologne, indépendants en apparence, mais en réalité dirigés par la cour de Turin et encouragés par le Gouvernement anglais (1).

---

(1) Une circulaire de John Russel, chef du Foreign Office, pose en principe *le 27 juillet* que les États romains doivent être évacués par les Français et que les habitants de l'Italie centrale doivent pouvoir disposer librement de leurs destinées. L'Angleterre est dès lors plus favorable que Napoléon III à la cause italienne, parce qu'à une confédération *vassale de la France*, elle préfère « un grand État, indépendant à la fois de l'Autriche et de la France et capable, au besoin, de gêner ou d'inquiéter la France ». (Debidour, *Hist. génér.*, p. 273.)

CDLIII. — Paris, 21 juillet 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

L'Empereur a reçu aujourd'hui à St-Cloud le corps diplomatique qui, par l'organe du nonce Sacconi, lui a présenté « ses félicitations à l'occasion de son heureux retour et de la conclusion de la paix ». L'Empereur a répondu immédiatement : « Je vous remercie des félicitations que vous m'avez adressées au nom du corps diplomatique. Au commencement de la guerre, l'Europe s'est montrée si injuste à mon égard qu'aussitôt que les intérêts et l'honneur de la France ont été satisfaits, j'ai été heureux de pouvoir conclure la paix. Je me flatte que les grandes Puissances rendront justice à mes intentions et qu'elles ne croiront plus que j'ai eu jamais la pensée de faire une guerre générale. J'espère que cette paix affermira nos bons rapports et j'ai la confiance qu'elle durera de longues années (1) ».

Cette petite allocution a été prononcée d'une voix animée et rapide : il était évident que les termes en avaient été arrêtés d'avance dans la pensée de Sa Majesté.

L'Empereur a passé ensuite devant tous les chefs de mission. On a remarqué principalement qu'il a passé très rapidement et en ne faisant qu'une légère inclinaison de tête devant les représentants des cours d'Allemagne (2).

Il n'y a encore rien de décidé au sujet de la réunion d'un Congrès pour le règlement des affaires d'Italie...

CDLIV. — Paris, 23 juillet 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — L'Empereur a dit au marquis de Villamarina — qui l'a rapporté à Rogier — qu'il regrettait de n'avoir pas fait davantage pour la Sardaigne.

---

(1) Le *Moniteur*, dans la reproduction de ce discours, donna deux légères variantes. D'après lui, l'Empereur avait dit : « l'Europe a été *en général* si injuste »... — Pas un seul des diplomates présents, écrivit Rogier le 23, n'a entendu les mots *en général*. Le *Moniteur* omit en outre les mots *les grandes Puissances* dans la phrase : *Je me flatte que...*

(2) Voir plus loin.

En passant devant les Ministres de Saxe et de Bavière, il a laissé tomber ces paroles : « J'espère, Messieurs, qu'à présent toutes vos craintes sont dissipées ».

L'impression que le corps diplomatique a ressentie de la réception du 21, c'est que le calme a manqué à l'Empereur et qu'il n'a pas cherché à dissimuler le mécontentement que lui avait inspiré l'attitude prise pendant la guerre par plusieurs Puissances grandes ou petites. C'était la première fois que lord Cowley voyait Napoléon III se montrer sous ces dehors aux représentants des gouvernements étrangers.

Il est absolument certain que le prince Napoléon se prononçait dans ces derniers temps très vivement pour la conclusion de la paix et qu'il a saisi toutes les occasions de manifester ses sentiments à l'Empereur : « Qu'est-ce que nous faisons en Italie, disait-il. Que peut-on attendre de tous ces gens-là? Où sont leurs volontaires et les secours de toute espèce qui nous avaient été promis? Nous semons notre argent et nos hommes et nous ne récolterons que l'ingratitude [1] ».

Le comte Walewski pense que les souverains de Parme, de Toscane, de Modène ne seraient pas empêchés par le Piémont de rentrer dans leurs États.

Il est d'accord avec ce que M. de Vrière lui a écrit le 22 quant aux négociations qui vont se poursuivre à Zurich pour arrêter les termes définitifs du traité de paix dont les bases ont été arrêtées à Villafranca [2].

CDLV. — Paris, 30 juillet 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — Les conférences de Zurich, auxquelles assistera M. Desambrois, membre du Sénat sarde, qui a eu hier un long entretien avec le comte Walewski et le marquis de Villamarina, peuvent être regardées comme une sorte d'introduction au futur Congrès, s'il faut en croire M. Wa-

---

(1) La mauvaise humeur du prince Napoléon pourrait s'expliquer par les mécomptes qu'il avait rencontrés dans la Toscane, où il espérait recueillir la succession du Grand-Duc, chassé par ses sujets au profit de la Sardaigne et non de la France.

(2) M. de Vrière lui avait écrit, d'après des informations reçues de Vienne, que la Sardaigne ne serait représentée à Zurich que par un commissaire pour donner des renseignements et correspondre au besoin avec Turin.

lewski. Mais le monde politique doute fort que l'on parvienne à le réunir. Lord Cowley pense que les répugnances de l'Autriche et de l'Angleterre à s'y faire représenter seront difficilement vaincues par le Gouvernement impérial.

Rogier lui a exprimé des craintes sur les suites fâcheuses que pourraient faire naître le langage presque hostile d'une grande partie de la presse anglaise et les discours plus qu'acerbes prononcés dans les deux chambres du Parlement contre le Gouvernement impérial (1), tandis qu'en France le nombre des partisans de l'alliance avec la Grande-Bretagne allait toujours s'affaiblissant dans toutes les classes. Lord Cowley lui a répondu : Oui, ce sont là sans doute de regrettables manifestations; mais à regarder bien au fond des choses, il n'y a pas de cause sérieuse et bien réelle de mésintelligence entre les deux Gouvernements; pour moi, je suis porté à croire qu'avant peu de temps, ces nuages qu'on signale à l'horizon politique et qui semblent un peu noirs seront dissipés.

La Note insérée au *Moniteur* sur la résolution prise par l'Empereur de remettre dans le plus bref délai sur le pied de paix les armées de terre et de mer pourra aider à ramener le calme dans les deux partis.

... A la dernière audience du comte Walewski se trouvait le chargé d'affaires de la République lilliputienne de St-Marin; j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire que cet État avait cru nécessaire d'avoir son Représentant près la Cour des Tuileries. « Tout petit Prince a des ambassadeurs ». C'est Lafontaine qui l'a dit. On m'a assuré que M. Avigdor (c'est le nom de l'Envoyé) avait, entre autres instructions données par son Gouvernement, reçu celle d'obtenir de l'Empereur son consentement à ce que le titre et les honneurs de général en chef de l'armée de la République de St-Marin fussent décernés au Prince Impérial!

Ceci ressemble beaucoup à un conte fait à plaisir; aussi ne vous eusse-je pas mentionné la chose, si je ne la tenais d'un de mes collègues, dont les conseils n'ont pas peu contribué, je pense, à empêcher que cette bizarre proposition ne fût pas faite en haut lieu...

Le jour de l'entrée dans Paris de l'armée d'Italie paraît définitivement fixé au 14.

(1) Cf. la circulaire du Ministre des affaires étrangères d'Angleterre, visée plus haut.

CDLVI. — Paris, 6 août 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

L'attente de la grande manifestation du 15 août — l'entrée de l'armée d'Italie dans Paris — détourne un peu les esprits des préoccupations politiques qui étaient assez vives dans ces derniers temps... Comment se dénoueront les difficultés qu'ont laissées après eux les préliminaires de paix convenus à Villafranca? Que sortira-t-il des conférences de Zurich?... M. Desambrois y sera-t-il admis par l'Autriche avec le titre de Ministre plénipotentiaire? M. Walewski n'en doute pas; plusieurs chefs de mission en doutent.

Les incertitudes sont encore beaucoup plus grandes quant à la réunion prochaine d'un Congrès. Si les princes dépossédés prenaient la résolution énergique de tenter de reprendre possession de leurs États avec leurs propres forces, le Gouvernement français ne s'y opposerait pas.

Le comte Walewski assure que le 5e corps d'armée laissé en Lombardie n'aura pas l'ordre d'y faire obstacle.

Les maréchaux et les principaux chefs de l'armée arrivent successivement à Paris... J'ai le regret de dire que les impressions qu'ils rapportent d'au-delà des monts sont loin d'être favorables aux populations pour lesquelles ils ont été combattre. Ils se plaignent de leur manque d'énergie et de résolution. Beaucoup de discours, d'acclamations, d'enthousiasme et de fleurs : mais quant à une coopération active, efficace, quant à de véritables combattants, c'était autre chose.

Certes, l'armée sarde a fait dignement son devoir; elle s'est vaillamment battue; c'est un hommage que chacun se plaît à lui rendre. Mais quant aux volontaires qui devaient accourir de toutes parts par milliers, le nombre s'en est réduit à quelques centaines.

On avait demandé à la France 150 mille fusils pour les armer. Eh bien, dix-huit cents à peine, m'a-t-on dit, se sont présentés pour en obtenir.

CDLVII. — Bayonne (Basses-Pyrénées), 12 août 1859. *Lettre du Général ...... [1] à Firmin Rogier.*

... Il me semble que je vois de mon coin s'assombrir l'horizon. Vous pouvez être parfaitement sûr qu'il n'y aura jamais de sécurité de paix tant

(1) Nom illisible.

que M. de Cavour restera au Ministère. Je connais ce Monsieur. Il n'est pas encore temps de lui crier ce que Virgile fait dire à un autre Piemontais un peu dans le même genre :

Vane Ligur frustra que animis elate superbis
Nequicquam patrias tentasti lubricus artes.

Je crains le « lubricus » de l'individu, et les « patrias artes » provenant de la position géographique du pays, laquelle, au dire de quelque philosophe politique, je ne me rappelle plus qui, empêchera à tout jamais la Sardaigne d'être une honnête femme. Le ton des lettres de M. de Blome est extrêmement violent et j'ai toujours remarqué que quand même l'Autriche a raison, elle a une dialectique tellement lourde et émoussée qu'elle meurtrit et irrite les difficultés qu'il faudrait amputer lestement...

Général . . . . . . (1).

CDLVIII. — Paris, 13 août 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Les dernières nouvelles venues des Conférences de Zurich annoncent des difficultés qui embarrassent la marche des négociations...

Les plénipotentiaires sardes n'auraient pas encore été admis à conférer simultanément avec ceux de France et d'Autriche...

Le comte Kisseleff me disait ce matin, comme le tenant de l'Empereur, que le Souverain Pontife témoigne des dispositions les plus conciliantes et qu'il se montre moins éloigné que naguère à introduire dans ses États les améliorations administratives et les institutions politiques, qui ont été indiquées à Sa Sainteté comme nécessaires pour le rétablissement de l'ordre et de son pouvoir temporel. Quant à accepter le titre de Président honoraire de la Confédération italienne, le Souverain Pontife élèverait aussi moins d'objections à l'accepter, si l'on pouvait dès ce moment lui désigner quels seront les princes qui en feront partie...

C'était le moment où les gouvernements provisoires de Florence, de Modène, de Bologne provoquaient, sous l'inspiration de Cavour, plus influent

(1) Nom illisible.

peut-être que jamais à Turin, des plébiscites d'annexion au royaume de Sardaigne. Napoléon III aura beau envoyer en Toscane et en Émilie des agents diplomatiques pour engager les gouvernements à se soumettre de bonne grâce aux conventions de Villafranca, ce sera peine perdue : l'événement le prouvera bientôt. D'ailleurs le Pape ne se montrait pas si disposé à écouter les conseils de la France que voulait bien le dire le comte Walewski.

Il est peut-être utile de reproduire ici une lettre (qui figure dans la *Correspondance de la reine Victoria*, REVUE DES DEUX-MONDES du 9 septembre 1907) où Otto Russell, secrétaire de légation à Florence résidant à Rome, donnait à son ami Corbett, secrétaire de légation à Florence, au début de l'année 1859, quatre mois avant la guerre, des renseignements curieux sur les intentions du pape Pie IX dont cette guerre *et ses suites* menaçaient la puissance temporelle. Recevant M. Russell en audience privée, le Pape lui avait dit : « ... Si petits que nous soyons, nous ne pouvons céder à la pression étrangère et ce pays doit être administré par des hommes d'Église... Si les gouvernements aussi bien que les événements se prononcent contre moi, ils ne me feront pas céder. J'irai aux Catacombes avec les fidèles... Une grande agitation règne dans toute l'Italie. La situation de la Lombardie est déplorable. De mauvais esprits travaillent même en mes Etats et le dernier discours du roi de Sardaigne est bien fait pour enflammer l'esprit de tous les révolutionnaires de l'Italie... »

Dans ma dernière entrevue avec le comte Walewski, la conversation est tombée incidemment sur certains articles des journaux français et belges. Son Excellence me dit que l'*Écho du Parlement*, entre autres, ne montrait pas en général des dispositions favorables au Gouvernement de l'Empereur et que, s'il en faisait la remarque, c'est que cette feuille, d'après ce qu'on lui avait appris, passait pour l'organe du Cabinet belge. A cela je répliquai à Son Excellence qu'Elle ne devait pas oublier qu'en Belgique la Constitution avait assuré à la Presse une liberté absolue et que le Gouvernement n'exerçait aucune action par elle ; et j'ajoutai que, pour ce qui concernait l'*Écho du Parlement*, Elle avait été inexactement informée, que ce journal n'était en aucune manière l'organe du Cabinet et que le Gouvernement n'en reconnaissait pas d'autre que le *Moniteur belge*.

Puisque nous avons abordé cette question des journaux, continuai-je, laissez-moi, Monsieur le Comte, vous témoigner l'impression pénible que m'a causée la lecture des articles publiés par la *Patrie*, le *Constitutionnel* et le *Pays* à propos des fortifications d'Anvers, et dans lesquels ces deux dernières feuilles n'ont pas craint de se permettre des allusions d'une haute irrévérence contre un auguste personnage. Je me plais à croire au reste que ces attaques n'ont pu recevoir l'approbation du Gouvernement de l'Empereur.

Vous avez raison de le penser ainsi, reprit le comte Walewski; les articles dont vous me parlez, loin que je les approuve, m'ont causé un véritable déplaisir, et j'en ai entretenu mon collègue de l'Intérieur pour que les rédacteurs de ces journaux soient invités à user à l'avenir de plus de circonspection.

Au reste, je dois vous dire, à cette occasion, que la *Patrie* n'est plus, depuis déjà assez longtemps, un journal semi-officiel et qu'elle ne reçoit plus de communications du Gouvernement, qui n'a recours que très rarement au *Pays* et au *Constitutionnel*, pour l'insertion de certains articles, qui sont signés alors par le Secrétaire de la rédaction.

Si le comte Walewski avait eu quelques observations à me présenter au sujet des fortifications d'Anvers, le moment sans doute était opportun; mais Son Excellence s'est abstenue de m'en toucher un seul mot. Ce silence doit-il être interprété dans un sens favorable aux travaux projetés? Non sans doute, mais ne peut-on pas en conclure qu'on nous reconnaît le droit de nous mettre en mesure de défendre envers et contre tous notre neutralité?...

Les journaux ultra-napoléoniens, tels que le *Pays*, le *Constitutionnel* et la *Patrie* déniaient, en effet, brutalement à la Belgique le droit d'élever des fortifications à Anvers. Dans le projet que le Cabinet fit mettre en discussion le 16 août et que la Chambre des représentants adopta par 57 voix contre 42, après une discussion très vive ([1]), ils voyaient une insulte pour la France, en même temps qu'une violation des traités. Le Ministère et la gauche qui, à part huit de ses membres, avait voté ce projet, étaient, disaient

---

(1) L'opposition au projet fut moins violente au Sénat, qui l'adopta par 34 voix contre 15 et 4 abstentions.

certains énergumènes de la presse de Paris, « vendus à l'Angleterre ». Ces insinuations ridicules trouvaient parfois de l'écho dans les journaux de l'opposition catholique : l'un d'entre eux alla jusqu'à écrire que « le Roi sacrifiait le bonheur et l'honneur du pays aux convenances de l'Angleterre et aux intérêts de sa dynastie! » (Cf. DISCAILLES, *Charles Rogier*, t. IV.)

CDLIX. — PARIS, 16 AOÛT 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

MONSIEUR LE BARON,

L'immense et bruyante circulation de plus d'un million d'hommes qui se pressaient sur les boulevards et les places de la capitale, les pluies de fleurs, les cris d'enthousiasme, le bruit du canon, l'éclat des illuminations, les feux d'artifice ont enfin cessé et l'on pourrait dire que Paris est rentré dans le calme, si cette Babylone moderne n'était pas l'image du mouvement perpétuel. Les journaux ont donné des descriptions si complètes des fêtes qui ont signalé ces deux derniers jours que je crois pouvoir me dispenser de les reproduire dans cette lettre à Votre Excellence. Ce qu'ils n'ont pas dit pourtant et qu'il n'est pas indifférent d'annoter, c'est que le prince Napoléon s'était abstenu d'assister à l'entrée de l'armée d'Italie et que de son côté la princesse Clotilde ne s'était pas jointe aux autres Princesses de la famille Impériale qui accompagnaient l'Impératrice. Une circonstance aussi qui aurait dû être remarquée, c'est qu'au moment où les drapeaux et les canons enlevés aux Autrichiens allaient apparaître sur la place Vendôme, les ambassadeurs d'Angleterre, de Russie et le Nonce apostolique se retirèrent de la tribune réservée au corps diplomatique. Cette retraite était-elle purement fortuite ou préméditée, c'est ce que l'on ignore encore.

Enfin, les journaux ont omis aussi de mentionner que les élèves des Écoles polytechnique et de St-Cyr qui, lors de la rentrée de l'armée de Crimée, avaient pris place au premier rang, ne figuraient pas dans la solennité du 14. On dit qu'ils avaient manifesté à l'avance l'intention de ne témoigner leur enthousiasme par aucun *vivat*.

M. le Ministre des affaires étrangères a réuni hier à sa table, à l'occasion de la fête de l'Empereur, tous les chefs de mission accrédités à Paris ainsi que ses collègues des différents ministères. M. de Grammont, ambassadeur

à Rome, qu'on disait parti, et le prince de Metternich s'y trouvaient également. Le toast porté par le Nonce, au nom du corps diplomatique, s'est réduit à ces simples paroles : « Je bois à la santé de S. M. l'Empereur Napoléon III », à quoi le comte Walewski a répliqué : « Permettez-moi, Messieurs, de porter à mon tour la santé de tous les souverains que vous représentez ici... » Au lieu de ces derniers mots, Son Excellence employait ceux-ci d'ordinaire : « ... de tous les souverains et gouvernements amis et alliés de la France ».

La présence de M. le marquis Tanni de Nerli à ce repas a donné lieu à plus d'un commentaire. On l'a généralement interprétée comme d'un augure favorable pour les intérêts du grand-duc Ferdinand IV et sa restauration probable. A ce propos, le Nonce apostolique m'a appris confidentiellement que ce Prince venait d'arriver dans le plus strict incognito à Paris. Il y vient sans doute pour y défendre ses droits auprès de l'Empereur et requérir sa puissante médiation.

Dans la dernière dépêche, du 13 de ce mois, que j'ai eu l'honneur de vous adresser, Monsieur le Baron, je vous rendais compte d'un entretien que j'avais eu avec M. le comte Walewski et je vous fesais remarquer que Son Excellence s'était abstenue jusqu'ici de me parler du projet de loi relatif aux fortifications d'Anvers. Si aucun signe de désapprobation ne se manifeste à ce sujet jusqu'à présent dans les hautes régions gouvernementales, je dois dire cependant qu'on ne retrouve pas ailleurs le même esprit de modération et de retenue et que les articles publiés sur ce projet par le *Constitutionnel*, le *Pays* et la *Patrie* rencontrent chez certains personnages importants une approbation complète. Il n'en parlent même qu'avec une assez vive irritation. Ainsi, il y a quelques jours un maréchal de France disait à un de nos compatriotes qui m'a rapporté ce propos inconsidéré : « Les fortifications d'Anvers sont un défi, une provocation au Gouvernement de l'Empereur, c'est un acte de défiance et d'ingratitude de la part de la Belgique ».

D'autre part, je sais qu'un sénateur s'est exprimé dans les termes que voici : « Si les Chambres votent un tel projet, qui est évidemment hostile à la France et qui n'est conçu que dans l'intérêt de l'Angleterre, l'Empereur doit s'opposer formellement à ce que le Gouvernement belge le mette à exécution ».

Je dois ajouter à présent, comme contre-partie, que Lord Cowley avec lequel je m'entretenais hier de ces mauvais vouloirs exprimés si carrément, m'a répliqué : eh! qu'importe! ce sont là de vains propos; laissez parler

ces Messieurs et faites toujours. Vous êtes dans votre droit. Le comte Pourtalès m'a tenu à peu près le même langage que Lord Cowley, et le projet présenté aux Chambres par le Gouvernement du Roi est de tout point approuvé par ce diplomate.

Veuillez agréer, etc.

CDLX. — Bruxelles, 16 août 1859. *Lettre de M. le baron de Vrière à Firmin Rogier.*

Analyse. — Il lui sait gré d'avoir saisi l'occasion que lui offrait le comte Walewski pour appeler l'attention sur l'article de la *Patrie*. Les paroles du Ministre enlèvent à cet article la portée que lui donnait le public en Belgique à cause du caractère semi-officiel qu'on attribuait à ce journal.

M. Rogier a été parfaitement dans le vrai en déniant, de son côté, le caractère de l'*Écho du Parlement*. Ce journal est l'organe d'une portion importante de la gauche de la Chambre des Représentants et comme tel il devrait s'abstenir d'accueillir des articles ou des correspondances hostiles à des gouvernements amis. Aussi M. le baron de Vrière s'est-il empressé d'en faire l'observation à l'un des administrateurs du journal.

Ni l'Angleterre ni la Russie ne voudraient s'associer à l'exécution d'un traité que l'on aurait présenté à leur sanction à l'état de fait accompli. Quant à l'Autriche, il ne paraît pas, une fois le traité signé à Zurich, qu'elle refusera d'assister à un Congrès des Grandes Puissances.

D'après des renseignements venus de Rome, le Pape ne serait pas éloigné de consentir à décentraliser dans une certaine mesure l'action administrative de son gouvernement, sans cependant vouloir aller jusqu'à la séparation administrative des Romagnes et des Légations ; il serait disposé à augmenter le nombre des fonctionnaires laïques, et à donner au Conseil d'État ainsi qu'à la Consulte des finances une importance plus sérieuse.

CDLXI. — Paris, 18 août 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — L'amnistie sans conditions accordée le 16 août n'a pas été facilement admise par le Conseil des Ministres. Le monde financier en a peur : il y a eu une baisse assez sensible à la Bourse.

Les dernières nominations de sénateurs augmentent encore l'importance de l'élément militaire dans la première assemblée du pays : il va y avoir 66 maréchaux, généraux ou amiraux sur 149 membres.

Le grand-duc Ferdinand IV de Toscane, arrivé incognito à Paris, a été reçu par l'Empereur. Aucun engagement n'a été pris envers lui.

CDLXII. — Paris, 24 août 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... L'envoi à Lille du duc de Magenta, comme chef du deuxième arrondissement militaire, serait, d'après la version la moins déraisonnable (il y en a beaucoup), la conséquence du projet des fortifications d'Anvers qui, au dire de M. de Cassagnac et d'autres publicistes parisiens de son école, ne seraient construites que d'après les conseils et au profit de l'Angleterre et devraient être considérées comme un défi et une provocation à la France... Le contre-coup de la vive irritation qui existe à Paris, en haut comme en bas, contre l'Angleterre, se manifeste par des menaces contre la Belgique et des préparatifs d'invasion, ou seulement par le retrait des avantages que le tarif des douanes accorde à l'importation de certains produits belges, par exemple aux charbons...

L'intervention de l'Empereur, invoquée par les maréchaux Mac-Mahon et Baraguey d'Hilliers, a réussi à empêcher le duel des maréchaux Niel et Canrobert...

CDLXIII. — Paris, 2 septembre 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — Stérilité complète de nouvelles : le comte Walewski a faussé compagnie au corps diplomatique depuis quinze jours et les travaux de la Conférence de Zurich n'avancent guère.

Un haut fonctionnaire des affaires étrangères, M. Benedetti, à qui il demandait s'il prévoyait comment on arriverait à résoudre les graves difficultés qui pourraient résulter des événements survenus dans les duchés et les légations, lui a répondu : « Je ne connais pas pour le moment d'autre moyen que de soumettre ces questions à un Congrès des Grandes Puissances, et ce qu'elles auront décidé, il faudra bien que les Toscans, les Modénois et les Romagnols l'acceptent; on ne peut pas supposer que les

chefs du mouvement aient la prétention de résister à l'Europe et de dire *non* quand elle aura dit *oui*. »

Faut-il ajouter quelque créance à la nouvelle d'une entrevue prochaine de notre Roi et de l'Empereur à Biarritz, annoncée par l'*Indépendance* et confirmée par quelques personnages haut placés de Paris (1)?

CDLXIV. — Paris, 9 septembre 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Le comte Walewski ne recevra les agents diplomatiques *ni aujourd'hui, ni les vendredis suivants*... Il est à présumer qu'il est ou va être très prochainement invité à se rendre à Biarritz auprès de l'Empereur.

Au reste, à défaut du Ministre, le *Moniteur* a parlé ce matin...

L'article qu'il publie (2) est destiné à produire une très vive sensation. Seulement on se demandera naturellement pourquoi ces sages appréciations de la situation faite aux États de l'Italie centrale par les préliminaires de la paix arrêtée à Villafranca, se sont produites si tardivement.

En s'expliquant plus tôt, n'est-il pas probable qu'on aurait pu prévenir les événemens qui se sont produits dans les duchés et la Romagne et que le *bon sens* et le *patriotisme de l'Italie*, selon les expressions du *Moniteur*, auraient compris le mobile de la politique de l'Empereur? Ce qui ressort aussi de cette note, c'est que la réunion d'un Congrès est encore chose incertaine, et que s'il s'assemble, on peut douter que l'Italie en obtienne de meilleures conditions. Ces mots par lesquels se termine l'article : *la France a accompli sa tâche*, ne peuvent être interprétés que dans un sens pacifique et vaudront en France à cette communication du Gouvernement un accueil favorable...

CDLXV. — Paris, 15 septembre 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Pas de nouvelles de quelque importance. La vie politique semble s'être concentrée avec l'Empereur à Biarritz.

---

(1) L'entrevue eut lieu. (Cf. *Rogier*, t. IV.)
(2) Il le transmet au Ministre.

On est encore ici sous l'impression de l'étonnement qu'a causé la dernière note officielle insérée au *Moniteur* et qui a eu le singulier avantage, si elle n'a pas été très bien comprise à Paris, d'avoir été favorablement interprétée d'un côté à Vienne, et de l'autre à Florence, à Parme, à Modène et à Bologne. Tout ceci forme un singulier imbroglio politique et l'on s'accorde généralement à penser que sans un Congrès européen, dont la réunion devient de plus en plus probable, on ne parviendra pas à sortir des difficultés de la situation qu'ont créée les préliminaires de la paix arrêtée à Villafranca.

Les dépêches arrivées de la Chine et qui constatent l'échec essuyé par les forces anglaises et françaises, ont produit une assez vive sensation.

Les Cabinets de Paris et de Londres vont s'entendre et prendre immédiatement toutes les dispositions nécessaires pour venger l'insulte faite à leurs armes et pour tirer une éclatante réparation d'une nation de barbares pour qui les traités n'ont rien de sacré. Cette action combinée aura cet effet salutaire de resserrer les liens d'une alliance qui, dans ces derniers temps, paraissait se relâcher et de renvoyer à un temps plus ou moins éloigné les complications que l'on redoutait de voir éclater entre les deux gouvernements...

Les Chinois avaient en 1844 signé un traité qui accordait aux Français les droits accordés l'année précédente aux sujets britanniques et permettait le libre exercice du catholicisme dans l'intérieur de l'empire; mais l'empereur I-Ching viola les conventions conclues avec les Européens. Dans les derniers mois de 1857, une flotte anglo-française s'était emparée de Canton. L'année suivante, elle avait forcé l'entrée du Péï-ho sur le golfe de Pé-tchili et pris Tien-Tsin. C'est dans cette ville que les ambassadeurs de la France, de l'Angleterre, des États-Unis et de la Russie signèrent, en juin 1858, des traités ouvrant la Chine aux Européens et aux Américains : la liberté de commerce et la liberté de religion étaient proclamées; une indemnité de 30 millions était accordée. (Maréchal, *Histoire contemporaine*, pp. 512-513.)

Le traité fut violé aussitôt que conclu, et quand les ambassadeurs se présentèrent l'année suivante à l'entrée du Péï-ho pour aller échanger les ratifications, ils y furent accueillis à coups de canon. On n'avait pas de moyens d'attaque suffisants; une tentative de débarquement sur un sol fangeux échoua et coûta cinq cents hommes aux assaillants (juin 1858).

La nouvelle expédition entreprise par les Anglais et les Français, sous le commandement des généraux sir Hope Grant et Cousin-Montauban, fut signalée par la prise des forts de Takou, les batailles de Tong-Tchéou et de Palikao [1] et la destruction du Palais d'Été (août et septembre 1860).

... Le *Journal des Débats*, par la plume, croit-on, de MM. Saint-Marc Girardin et John Lemoine, fait ressortir avec un tact admirable et une grande force de vérité les effets délétères de la *maladie du silence* dont la France semble fatalement atteinte et qui éteint peu à peu tout élan et tout principe de vie dans le corps social.

On annonce toujours, comme devant paraître prochainement au *Moniteur*, le décret qui modifiera le régime actuel de la presse dans un sens plus libéral.

Le comte Walewski n'est pas encore parti pour Biarritz : il attend pour s'y rendre le retour de Vienne du Prince de Metternich : les deux personnages resteraient à Biarritz pendant tout le séjour des souverains...

CDLXVI. — Bruxelles, 15 septembre 1859. *Lettre de M. Materne* [2] *à Firmin Rogier.* « Confidentielle ».

Le Cabinet de Paris a, par un télégramme du 9, invité la Russie à lui faire connaître ses intentions au sujet de la réunion d'un Congrès... Le prince Gortschakoff ne se prononcera catégoriquement sur cette invitation que quand il aura reçu, par la poste, les dépêches du comte de Kisseleff qui doivent lui apporter les détails circonstanciés de la proposition du comte Walewski ainsi que la nature des questions qui seraient traitées par le Congrès.

Le Gouvernement russe semble peu disposé à prendre part à un Congrès si toutes les questions relatives à l'organisation future de l'Italie ne sont soumises intactes à ses délibérations.

---

(1) Le général Cousin-Montauban, comte de *Palikao*, fut le chef du dernier cabinet de l'Empire, sous la régence de l'Impératrice (du 9 août au 4 septembre 1870).

(2) La dépêche est signée « pour le Ministre absent » par le secrétaire général Materne.

CDLXVII. — Bruxelles, 6 octobre 1859. *Lettre de M. Materne* (1) *à Firmin Rogier.*

Un arrangement était sur le point d'être conclu à Zurich, lorsqu'un nouveau retard s'est produit, par suite de la rédaction plus ou moins équivoque de certains passages de l'acte. C'est ce que disent les journaux dont les informations concordent avec les renseignements que vous m'avez transmis par votre dépêche du 30 septembre (2).

Pendant que, de Madrid, l'on mande que le Cabinet de Londres ne conteste point le droit de l'Espagne de demander au Maroc une juste réparation et de l'obtenir même par une occupation du territoire, et que l'on ajoute que l'attitude du Ministre britannique est de nature à faire croire que les susceptibilités de son Gouvernement n'ont point été éveillées par les projets que l'on s'apprête à réaliser, il me revient de Londres que M. Isterritz aurait eu avec lord John Russel, au sujet des affaires du Maroc, un entretien des plus vifs et dont l'Ambassadeur espagnol serait fort peu satisfait. Je vous communique cette information à titre confidentiel.

Le maréchal O'Donnell avait voulu rendre à l'Espagne le prestige de la gloire militaire. (*Hist. gén.* de Lavisse, t. XI, p. 359.) La guerre du Maroc fut son œuvre personnelle, mais l'Espagne n'y gagna qu'une gloire stérile et, avant que la campagne commençât, il était certain qu'elle n'en retirerait aucun profit. Inquiet des menaces de l'Angleterre, O'Donnell s'était engagé à ne point faire de conquêtes. La guerre, déclarée le 12 octobre 1859, débuta par le blocus de Tanger et de Tétuan.

CDLXVIII. — Paris, 8 octobre 1859. *Lettre de M. Beyens* (3) *à M. le baron de Vrière.*

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 6 de ce mois... Il paraît certain que l'on était d'accord sur presque tous les points

(1) La dépêche est signée « pour le Ministre absent » par le secrétaire général Materne.

(2) Nous n'avons ni la minute ni la copie de cette dépêche.

(3) Il n'y a pas de signature au bas de la minute de cette lettre, qui est, comme les deux suivantes, de la main de M. Beyens, conseiller de la Légation, écrivant sous l'inspiration de Firmin Rogier, alors malade.

à Zurich et que la signature n'était subordonnée qu'à quelques détails sans importance. Les dernières instructions avaient été envoyées de Biarritz, les journaux avaient été autorisés à annoncer la conclusion de la paix et les plénipotentiaires s'occupaient déjà des préparatifs de leur départ, lorsque de nouvelles instructions, adressées de Vienne à M. de Colloredo, ont remis en question quelques points essentiels relatifs à la dette et à la délimitation et ont entraîné ces lenteurs qui ont surpris et inquiété le public.

L'article qui a paru avant-hier dans le *Constitutionnel* et dans lequel on a reconnu le style du cabinet de l'Empereur n'était pas de nature à effacer cette fâcheuse impression. Il a été en effet expédié de Biarritz. S. M., mécontente du ton de certains journaux, n'a pas voulu tolérer plus longtemps un langage en quelque sorte menaçant, qui représente le sort de la Lombardie comme dépendant encore de la signature de l'Autriche et qui semble attribuer à la crainte les dispositions conciliantes de l'Empereur dans le règlement de la question italienne. S. M. a pensé que les termes un peu vifs de cet article étaient une satisfaction nécessaire à l'opinion publique, si prompte à s'émouvoir de tout ce qui ressemble à une reculade.

Malgré ces retards et ces tiraillements, on n'est pas encore autorisé à dire que le fond de la situation soit changé et on conserve l'espoir d'une conclusion très prochaine. Lord Cowley se montrerait très satisfait de la promesse d'un appel à l'opinion en Toscane. L'Autriche, pleine de confiance en un résultat favorable du vote, aurait accepté cette condition et les chances de la réunion d'un Congrès seraient ainsi assurées.

Mais l'Empereur regrette vivement, à ce qu'on assure, que les nouveaux délais apportés à cette solution doivent, selon toute apparence, lui enlever la satisfaction d'annoncer la Paix dans un discours solennel à Bordeaux, et d'y rappeler, pour les expliquer et les justifier, les fameuses paroles : « l'Empire, c'est la Paix ».

Le drame sanglant de Parme, qui a produit ici la plus douloureuse impression, sera sans doute largement exploité par les partisans de la Restauration. On affecte déjà, dans le monde officiel, de considérer ce crime comme le prélude d'une série d'actes semblables dans toute l'Italie centrale. (Cf. Debidour.)

Si ces sombres prévisions doivent se réaliser, il faut espérer du moins que ces désordres contribueront puissamment et promptement à l'œuvre de la pacification et que le bien sortira de l'excès du mal.

L'Empereur, dans la question du Maroc, a pris une attitude qui a beaucoup satisfait l'Ambassadeur d'Espagne. Le Cabinet britannique exigeait de

l'Espagne l'engagement écrit de retirer ses troupes, aussitôt qu'un arrangement aurait été conclu, sans en attendre l'exécution et avant même que les indemnités eussent été payées. Cette prétention, exorbitante en toute circonstance, dérisoire lorsqu'il s'agit d'un traité avec un peuple barbare, a été vivement réprouvée par Napoléon III. Il a immédiatement prescrit à M. de Persigny (son ambassadeur à Londres) de faire comprendre au Gouvernement anglais la nécessité d'un désistement...

CDLXIX. — Paris, 18 octobre 1859. *Lettre de M. Beyens* [1] *à M. le baron de Vrière.*

Le *Moniteur* de ce matin annonce enfin la signature à Zurich du traité de paix.

Le cabinet de Vienne, qui avait le choix entre un arbitrage pour la question de la dette et l'acceptation pure et simple des sommes offertes par le Piémont, avait préféré cette dernière solution et adressé l'avant-veille à M. de Colloredo l'ordre de signer d'après cette base.

On s'attendait à moins de laconisme de la part du *Moniteur* qui ne fait aucune allusion à l'adhésion de la Sardaigne ni à la réunion du Congrès, malgré la certitude morale d'un accord général sur tous les points. Il est probable que l'extrême réserve de l'organe du Gouvernement causera un certain désappointement dans le public qui, après une aussi longue attente, pouvait à bon droit prétendre à quelques explications catégoriques sur ces questions importantes. Selon toute apparence, c'est à Paris que se réunira le Congrès.

La proposition émane de l'initiative de l'Autriche et l'on ne prévoit pas d'objection sérieuse de la part des autres Puissances...

L'empereur Napoléon a exprimé de nouveau le désir que le poste d'ambassadeur de l'Autriche à Paris soit confié au prince de Metternich...

Napoléon III avait recommandé à ses plénipotentiaires de hâter la conclusion de la paix avec l'Autriche seule. Ce n'est que le 10 novembre que seront définitivement signés à Zurich par les plénipotentiaires de la France,

---

(1) Même observation que pour le document précédent.

de l'Autriche et de la Sardaigne, les trois traités « destinés à assurer l'exécution des préliminaires de Villafranca ».

D'août à novembre, il s'était produit en Italie toute espèce d'incidents qui vont compliquer les difficultés dont l'arrangement de Villafranca n'avait pas amené la solution.

La Consulte de Toscane avait convoqué, au mois d'août, une assemblée de députés qui vota la déchéance de la dynastie et l'annexion à la Sardaigne.

Dans le même mois, le duché de Modène (90,000 voix) et le duché de Parme (63,000 voix) votèrent aussi l'annexion.

En septembre, les Romagnols élurent une Constituante qui déclara à l'unanimité, au nom du peuple, « ne plus vouloir du gouvernement temporel du Pape », puis « vouloir l'annexion au royaume de Sardaigne ». (Cf. Seignobos, *L'Europe contemporaine.*)

Les gouvernements de Florence, de Bologne et de Modène avaient formé une ligue et mis sur pied une armée qui, sous la direction de Garibaldi, grossissait chaque jour. En octobre, Garibaldi faisait appel à l'Italie entière, organisait une souscription pour l'achat d'un million de fusils et annonçait son intention de se diriger sur les Marches et sur les Deux-Siciles [1].

CDLXX. — Paris, 19 octobre 1859. *Lettre de M. Beyens* [2] *à M. le baron de Vrière.*

La députation toscane qui s'est rendue à Berlin n'a pas été reçue officiellement par M. de Schleinitz. Celui-ci en a cependant reçu les membres en particulier et a, dit-on, soutenu la cause des Princes menacés d'être dépossédés. La même députation va, paraît-il, se rendre à Varsovie.

Le télégraphe nous a fait connaître le nouveau délai accordé au Maroc par le Gouvernement espagnol. Il devient vraisemblable que le différend se terminera à l'amiable. Les démarches actives du Consul britannique à Tanger paraissent ne pas être étrangères à ce résultat. Le Ministre d'Angleterre à Madrid doit avoir été informé par M. Drummont-Hay que le Maroc accorderait toutes les satisfactions exigées de sa part.

---

(1) Debidour, *Hist. génér.*, t. XII.
(2) Même observation que pour les deux documents précédents.

CDLXXI. — Paris, 28 octobre 1859. *Lettre de M. Beyens* (1) *à M. le baron de Vrière.*

... Je crois que l'on peut considérer comme aplanies les difficultés qui avaient fait différer l'adhésion de la Sardaigne au traité signé à Zurich par l'Autriche et la France. Ce retard provenait du défaut d'entente sur le mode de payement des sommes dues à l'Autriche et que le Piémont n'était pas en mesure de payer immédiatement. La France a pris à sa charge l'avance de ces sommes. Un motif particulier faisait en quelque sorte à l'Empereur une obligation morale de l'adoption de cette mesure qui n'a pas été favorablement accueillie par l'opinion. S. M. avait donné l'ordre de signer la paix avec l'Autriche sans tenir compte des objections financières du Piémont afin de pouvoir opposer à M. Dabormida, au moment de son arrivée à Paris, le fait accompli de cette signature. Elle s'est crue obligée à aider le Gouvernement sarde à sortir de la situation embarrassante créée par cet excès de précipitation à traiter à deux...

On n'attend plus pour réunir le Congrès, que l'adhésion de l'Angleterre qui ne semble pas douteuse. Si elle refusait d'adhérer, on se passerait de son concours. Quant à l'accueil réservé dans l'avenir aux décisions du Congrès, l'optimisme semble gagner du terrain chaque jour et les meilleurs esprits se flattent de l'espoir que l'Italie centrale acceptera docilement les combinaisons projetées, grâce aux institutions libérales qui en seront la base...

La cour de Rome se refusait à des réformes tant que les Romagnols n'auraient pas fait leur soumission (2). Aux agents diplomatiques qui leur conseillaient d'accepter les arrangements pris à Villafranca, les populations soulevées répondaient qu'on ne les avait pas consultées pour disposer d'elles et qu'elles n'avaient que faire de la convention de Villafranca. Le roi de Sardaigne craignait, s'il se dérobait aux vœux des patriotes italiens, d'être emporté par la Révolution. Le Congrès aboutirait-il à pacifier les esprits dans de pareilles circonstances?

(1) Même observation que pour les trois documents précédents.
(2) *Hist. génér.* de Lavisse et Rambaud.

... Impossible de pouvoir fournir aucune explication satisfaisante des contradictions que présentait, ces jours derniers, la négociation entre les cabinets de Londres et de Madrid au sujet du Maroc. Au moment même où lord Palmerston déclarait à M. de Persigny que l'Angleterre devrait s'opposer par la force à l'expédition, M. Buchanan annonçait au Gouvernement espagnol qu'on n'avait plus à Londres aucune objection contre ce projet depuis que l'Espagne avait donné l'assurance formelle que l'occupation de Tanger, si elle avait lieu, aurait un caractère provisoire et une durée très limitée.

Le Ministre britannique à Paris semble avoir repris depuis lors une attitude menaçante, mais d'autre part des nouvelles officielles de Londres, plus récentes encore, donnent comme certain le consentement de l'Angleterre à l'expédition. M. Mons lui-même déclare ne pouvoir se rendre un compte exact des diverses phases de la question, mais il met hors de doute l'attitude passive du Gouvernement anglais comme résultat final et c'est là l'essentiel.

Les affaires d'Italie ne cessaient de préoccuper beaucoup les esprits. Le traité de Zurich, qui reproduisait les préliminaires de Villafranca (10 novembre), avait laissé pendantes des questions d'une telle gravité que l'on en venait à se demander si la France et l'Autriche n'allaient pas recommencer la lutte.

La reine Victoria échangea à cette occasion avec lord Russell, chef du *Foreign Office*, le 1er et le 2 décembre, une correspondance qui permet de comprendre l'attitude, un moment inexplicable, que gardait en 1859 le cabinet de Saint-James et celle qu'il va prendre en 1860.

Reproduisons, d'après la traduction de la *Revue des Deux-Mondes*, cette correspondance qui révèle un désaccord sérieux entre la Reine et le cabinet :

« *La reine Victoria à lord John Russell.* 1er décembre. — La Reine espère qu'on fera nettement comprendre à l'Empereur qu'il n'a aucune chance d'obtenir que nous nous joignions à lui dans une guerre contre l'Autriche, s'il était disposé ou entraîné à en recommencer une autre. Cette alternative se présente sans cesse à son esprit.

Lord John Russell à la reine Victoria. 1er décembre. — Le fait de soutenir l'Empereur des Français si l'Autriche tentait d'imposer par force à

l'Italie un gouvernement contraire à la volonté du peuple doit être jugé suivant les circonstances si elles se produisent.

Lord John Russell n'est certainement pas disposé à affirmer qu'il ne saurait survenir de cas où la Grande-Bretagne serait obligée, dans son intérêt personnel, à aider matériellement l'Empereur des Français. Mais il considère que cette éventualité est peu probable et que la crainte de cette alliance empêchera l'Autriche de troubler la paix de l'Europe.

La reine Victoria à lord John Russell. 2 décembre. — La Reine regrette extrêmement de voir par la lettre de lord John, datée d'hier, qu'il envisage la possibilité d'une entente avec la France pour entreprendre une nouvelle guerre en Italie ou de menacer l'Autriche d'hostilité. La Reine a mis cette hypothèse absolument hors de question. Si l'on permettait à l'Empereur des Français de croire que cette éventualité n'a rien d'irréalisable, il pourrait soit la faire naître, soit acquérir le droit de se plaindre si nous l'abandonnions. Ce serait exactement aussi dangereux et aussi déloyal envers l'Empereur de l'induire en erreur à ce sujet, que ce serait pour la Reine de cacher à lord John que sous aucun prétexte elle ne renoncera à sa neutralité dans le conflit italien, et n'infligera, à cause de cette querelle, à son pays et à l'Europe la calamité d'une guerre. »

CDLXXII. — Paris, 12 décembre 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Que devient le Congrès? Se réunira-t-il enfin? Où et à quelle époque précise?... Quel est le programme? Serait-il circonscrit dans l'Italie seule et dans l'organisation des duchés et de la Romagne?

Voilà les questions que l'on se pose dans le monde diplomatique et auxquelles on ne peut pas encore donner de réponses certaines... Toutefois on croit que la date de réunion du Congrès à Paris, fixée primitivement au 5 janvier, sera reculée de quelques jours (1) et que les plénipotentiaires n'auront à s'occuper que des questions qui concernent l'Italie...

---

(1) Vers le 15 janvier, écrit-il ultérieurement, d'après un renseignement de M. Walewski (17 décembre).

On avait bien dit que la Russie avait manifesté l'intention de demander la révision du traité de 1856. Mais je tiens du comte Kisseleff que cette assertion est sans fondement. Quelles pourraient être en effet les conséquences d'une semblable prétention? Ne serait-il pas à prévoir que la France, à son tour, se croirait autorisée aussi à réclamer la révision des traités de 1815 qui lui ont imposé de si lourds sacrifices et dont le souvenir est toujours pour elle si pesant. Il est donc permis de croire que le cabinet de St-Pétersbourg, bien inspiré, ne s'engagera pas dans une voie qui pourrait mener plus loin que les autres Puissances ne voudraient aller.

On croit savoir ici que la Russie et la Prusse sont d'accord pour appuyer le rétablissement des ducs dépossédés et pour la restitution de la Romagne au Souverain Pontife, moyennant l'octroi par Sa Sainteté d'institutions plus conformes à l'esprit du siècle...

Je crois être assez bien informé en disant à Votre Excellence que l'Empereur aurait naguère déclaré nettement à la députation qui lui avait été envoyée par la Toscane, qu'il était tout-à-fait contraire au projet d'annexion de cet État au royaume de Sardaigne. Cependant, d'après l'opinion que m'a émise le marquis de Villamarina, les Italiens n'en persistent pas moins et avec vivacité à réclamer cette annexion, dussent-ils la soutenir par les armes.

Ce diplomate, que le corps diplomatique regrette de voir appelé à d'autres fonctions, paraît aussi à peu près certain que le comte de Cavour, malgré les objections que sa nomination rencontre ici, serait définitivement chargé par le Cabinet de Turin de le représenter au Congrès en qualité de premier plénipotentiaire.

On craint ici que sa présence ne facilite pas la solution de certaines questions; on semble redouter son influence; on se souvient de l'ardeur et de la ténacité avec laquelle il soutenait ses opinions dans le dernier Congrès...

Il n'est pas exact que la Suisse aurait demandé à figurer dans le Congrès. Le docteur Kern m'a affirmé que cette nouvelle annoncée par plusieurs journaux n'avait rien de fondé...

Le prince d'Orange arrive dans quatre jours à Paris avec une suite peu nombreuse. Il ne sera pas l'hôte des Tuileries...

C'était au Congrès, provoqué par Napoléon III, qu'il appartiendrait de rendre un arrêt définitif sur la question de la rentrée dans leurs États des

souverains détrônés. Or, au dernier moment, on allait apprendre que l'Angleterre voulait que les Italiens fussent libres de ne pas reprendre leurs princes et, d'autre part, que l'Autriche entendait subordonner à leur restauration préalable sa participation au Congrès.

Par un nouveau coup de théâtre, dit M. Debidour, Napoléon III se tirera de la situation ridicule où il s'était placé et rendra lui-même impossible la tenue du Congrès. Il fit répandre en décembre une brochure anonyme (*Le Pape et le Congrès*) par laquelle le Pape était invité à renoncer à la plus grande partie de son domaine temporel.

M. de la Guéronnière finit par accepter la responsabilité de cette brochure que l'Empereur lui-même avait composée, ou tout au moins inspirée.

CDLXXIII. — Paris, 17 décembre 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... Vous m'avez exprimé le désir de savoir si le Souverain Pontife avait consenti à se faire représenter au Congrès et s'il n'avait pas mis certaines conditions à cet acquiescement.

D'après les informations que j'ai pu recueillir et d'après ce que M. le Ministre des affaires étrangères m'a laissé entendre, l'acceptation de la Cour de Rome a été pure et simple et il est toujours probable que le cardinal Antonelli sera son premier représentant au Congrès. La lettre écrite par le Pape à l'Empereur et que Mgr Sacconi a remise hier à S. M. modifiera-t-elle cette situation en quelque chose?...

A la lettre du Pape, dont il est parlé ici, Napoléon III répondit en lui conseillant d'abandonner au moins les Romagnes. Dès lors le Saint-Siège hésitera à participer au Congrès.

La maladie du prince Jérôme a pris le caractère le plus alarmant... il faut s'attendre à la fin prochaine du dernier frère de Napoléon.

CDLXXIV. — Bruxelles, 16 décembre 1859. *Lettre de M. A. Lambermont* (1) *à Firmin Rogier.*

Mon cher Ministre,

Le Roi a décoré votre chancelier; il a décoré votre conseiller; il devait nécessairement couronner l'édifice, soit dit sans allusion politique. Je désire être des premiers à vous féliciter; c'est avec le plus sincère plaisir que je le fais...

Tout à vous.

CDLXXV. — Bruxelles, 17 décembre 1859. *Lettre de M. Jules Devaux* (2) *à Firmin Rogier.*

... Ceci m'est une excellente occasion d'offrir mes sincères félicitations à un grand officier de l'Ordre de Léopold qui est, je crois, votre meilleur ami. Veuillez lui dire que je me réjouis de tout mon cœur de cet embellissement de sa poitrine, comme je me réjouirai toujours de ce que lui arrivera d'heureux...

CDLXXVI. — Paris, 29 décembre 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, vient à son tour de dire, sous forme de lettre, son mot sur la retentissante brochure : *Le Pape et le Congrès*. J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un exemplaire de la *Gazette de France* qui reproduit l'écrit de l'éloquent évêque... Jusqu'à présent il n'est pas question d'avertissement ni de poursuite contre le journal qui s'est basardé à insérer dans ses colonnes cette vigoureuse réfutation de la bro-

(1) Firmin Rogier venait d'être promu au grade de Grand Officier de l'Ordre de Léopold. Depuis la mort de Materne, M. Lambermont (qui fut créé baron en 1863) était secrétaire général aux affaires étrangères.

(2) M. Jules Devaux, fils de Paul, était secrétaire particulier du Roi et chef de son cabinet.

chure. Il est fort à croire que le corps des Évêques de France n'en restera pas là et qu'on verra successivement apparaître de nouvelles protestations sous toutes formes. On aura beau invoquer le *fait accompli*. Entreprendre de réduire le temporel du Souverain Pontife sera toujours une rude affaire.

Comment peut-on espérer que le Pape y donne jamais son libre consentement?

Peut-être le Gouvernement impérial jugera-t-il opportun de déclarer prochainement dans le *Moniteur* qu'il est tout-à-fait étranger à la publication de la brochure qui a été, m'a-t-on assuré, tirée au nombre de 45,000 exemplaires et répandue au dedans et au dehors avec exemption du timbre de l'autorité? C'est une opinion qui m'a été exprimée par plusieurs personnages politiques.

Veuillez agréer, etc...

CDLXXVII. — Paris, 30 décembre 1859. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... La Bourse a été hier très agitée et toutes les valeurs y ont subi une dépréciation considérable par suite de bruits alarmants qui avaient circulé. Ainsi on avait donné comme positif que Mgr Sacconi, ne pouvant obtenir que la brochure : *Le Pape et le Congrès* fût désavouée par le Gouvernement dans son organe officiel, avait demandé ses passeports et qu'il avait même déjà quitté la capitale. Le fait est que Son Excellence a passé hier la soirée chez moi, qu'Elle n'a pas reçu de sa Cour l'ordre de s'éloigner de Paris et qu'Elle ne prévoit même pas que les événements prennent assez de gravité pour qu'il faille jamais en venir à une telle extremité. Assurément le Nonce est très ému de la libre circulation de la brochure; il a même, à ce sujet, présenté, je le pense, les plus sérieuses observations à M. le comte Walewski; il aurait sans doute souhaité que l'autorité eût empêché à temps l'apparition de ce factum; peut-être a-t-il espéré qu'elle finirait par s'y résoudre. Mais il y a loin de là à une rupture de relations diplomatiques. Mgr Sacconi, d'après ce qu'il m'a dit, ne sait encore rien sur le jour du départ de Rome du cardinal Antonelli, ni sur celui de son arrivée à Paris...

Le comte Walewski est mécontent de ce qu'on ne l'a pas instruit de l'apparition de la brochure qui est d'origine officielle. Il prévoit l'agitation qu'elle doit causer et les difficultés qu'elle apportera aux négociations futures. Il songe à se démettre de ses fonctions de Ministre des affaires

étrangères, quoique l'Empereur ne veuille pas se séparer de lui. Il ne s'entend guère, dans tous les cas, avec son collègue de l'intérieur.

D'après le journal le *Pays*, l'ouverture du Congrès serait de nouveau retardée : cette nouvelle ne serait pas vraisemblable.

L'année 1859 en s'en allant laisse des affaires bien difficiles à liquider à son successeur 1860 et de rudes labeurs au futur Congrès... Sans parler de la situation à peu près inextricable de l'Italie, que dire de l'Autriche, de ses embarras financiers, de l'agitation de la Hongrie? Et l'Empire ottoman ne reste-t-il pas ébranlé jusque dans ses fondements? Et l'Espagne avec sa guerre, dont elle sortira Dieu sait quand et comment, contre l'empire du Maroc. Et la Confédération germanique qui semble tendre à un profond remaniement, si pas à une dissolution. Et même la question de l'isthme de Suez qui peut faire naître un grave dissentiment entre la France et l'Angleterre... Que de causes de sérieuses préoccupations! Que d'habileté et de modération ne faudra-t-il pas aux Puissances pour résoudre tant de difficultés! Heureuse Belgique qui reste calme et prospère à l'abri de ses libérales institutions, pleine de confiance dans la profonde sagesse de son roi populaire! Que Dieu qui protège notre pays accorde encore de longues années à un règne si prospère!...

CDLXXVIII. — Paris, 1er janvier 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

En réponse aux félicitations que le Nonce apostolique lui a exprimées au nom de ses collègues du corps diplomatique, l'Empereur a répondu : « Je suis heureux des félicitations que m'adresse le corps diplomatique. Je suis heureux aussi de cette occasion de rappeler que, depuis que je suis à la tête du pouvoir, j'ai toujours montré mon respect pour les droits reconnus. Soyez persuadés que je ferai tous mes efforts pour maintenir la confiance et la Paix. » Ces paroles qui sont textuelles ont produit une impression favorable sur les auditeurs; elles font augurer que le Congrès pourra commencer ses travaux plus tôt qu'on ne l'espérait.

CDLXXIX. — Paris, 4 janvier 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Les bruits qui couraient sur la prochaine retraite de M. Walewski s'étaient assoupis : ils reprennent de la consistance.

Le *Moniteur* — cela lui est arrivé souvent — a modifié quelque peu le discours impérial du 1er janvier.

Permettez-moi d'ajouter quelques lignes au récit que j'ai fait à Votre Excellence de la solennelle réception. Le marquis d'Antonini, revenu tout récemment de Naples, après avoir présenté à l'Empereur les félicitations de son souverain, ajouta qu'il était chargé de dire à Sa Majesté qu'Elle n'avait pas de plus fidèle allié que le Roi Ferdinand et qu'il lui était dévoné *jusqu'au suicide* (sic). A cette étrange déclaration, l'Empereur se contenta de répondre en souriant :

« Oh! oh! ce n'est pas là ce que je demande... »

CDLXXX. — Paris, 7 janvier 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... La retraite un peu volontaire, et aussi un peu obligée de M. le Ministre des affaires étrangères, bien que prévue depuis plusieurs jours, a produit dans le monde officiel une assez vive émotion, soit qu'on la regarde comme un simple changement de personne, soit qu'on veuille y voir les indices d'un changement de politique et d'un rapprochement plus intime avec l'Angleterre Quoi qu'il en soit, il est certain que la position du comte Walewski était devenue pour lui très difficile depuis que, dans la brochure *Le Pape et le Congrès,* rédigée sous de hautes influences et publiée à son insu, on proposait à l'affaire de l'Italie centrale une solution tout autre que celle qu'il s'était attaché à faire prévaloir jusqu'ici. Si je suis bien informé, dès qu'il eut pris lecture de ce factum, il se rendit auprès de l'Empereur et, après avoir cherché à démontrer à Sa Majesté combien, dans les circonstances actuelles, cette publication était regrettable et les difficultés qu'elle ne manquerait pas de susciter, à la veille de la réunion du Congrès, il insista sur la nécessité ou que la brochure fût supprimée, ou que du moins le Gouvernement déclarât dans le *Moniteur* qu'il était resté tout à fait étranger à cet écrit. L'Empereur qui, comme de raison, ne pouvait partager l'opinion de son ministre, refusa d'acquiescer à l'une comme à l'autre de ses propositions, et c'est alors que celui-ci parla de déposer son portefeuille.

Sa Majesté lui répondit qu'avant d'aviser, Elle voulait lui laisser quelques jours de réflexion. Durant cet intervalle, la situation des choses ne s'étant pas améliorée et la brochure ayant continué de circuler, non seulement sans obstacle, mais avec les encouragements de la presse semi-officielle, le comte

Walewski se crut obligé de maintenir la démission qu'il avait offerte, et qui fut acceptée non toutefois sans d'assez amples dédommagements, comme Votre Excellence a pu le remarquer...

M. Walewski entra alors au Conseil privé. En novembre, il fut nommé ministre d'État.

CDLXXXI. — Paris, 11 janvier 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

La lettre de l'Empereur au Pape du 31 décembre est reproduite par le *Moniteur*, qui l'a fait précéder de l'allocution prononcée le 1er janvier par Pie IX en réponse aux félicitations du général de Goyon [1]. Cette lettre jette un grand jour sur les obscurités qui enveloppaient encore la question de l'Italie centrale. En engageant Sa Sainteté à faire *pour le repos de l'Europe le sacrifice des provinces révoltées, sacrifice le plus conforme aux intérêts du Saint-Siège*, c'est donner un commencement d'exécution aux combinaisons proposées par l'auteur de la brochure *Le Pape et le Congrès*.

Quant à l'effet de cette lettre sur l'esprit du Saint Père et aux résultats que l'auguste auteur en attend, on ne peut tarder à le connaître. Mais d'après les opinions que j'ai déjà entendu émettre, et à juger d'après ce qui s'est déjà passé, il est bien à prévoir qu'ils seront tout autres qu'on ne les espère ici et que cette fois encore Rome répondra : *non possumus*...

Votre Excellence remarquera que l'Empereur, dans sa lettre, dit que le *Congrès va se réunir*. Mais depuis le 31 décembre, de nouvelles objections, venues de Vienne et de Rome, ont rendu de plus en plus douteuse la réunion en Congrès de Plénipotentiaires et, dans le corps diplomatique comme dans le monde officiel, on est généralement d'accord à penser qu'elle est indéfiniment ajournée...

Le roi des Belges disait (lettre à la reine Victoria, datée de Laeken le 6 janvier 1860) que « Louis-Napoléon désirait un congrès parce qu'il aurait

---

[1] Pie IX avait dit que la brochure *Le Pape et le Congrès* (qu'il savait certainement avoir été écrite sous l'inspiration de l'Empereur par « un de ses familiers »), était un « monument insigne d'hypocrisie et un tissu ignoble de contradictions ».

placé une nouvelle autorité entre lui et les Italiens qu'il craignait évidemment en raison de leur goût pour assassiner les gens ».

On ne comprenait pas pourquoi il avait fait ou inspiré le pamphlet *Le Pape et le Congrès*. Ce pamphlet lui causerait beaucoup de tort et le priverait de la confiance des catholiques, ses plus dévoués soutiens.

Léopold se demandait, maintenant que le Congrès était ajourné, ce que l'on allait faire de l'Italie...

Voici la fin de cette lettre, qui n'est pas une des moins curieuses de la correspondance que le Roi d'Angleterre a livrée au public cinq ans après la mort de sa mère (1) :

« ... On dit qu'il y aura un arrangement suivant lequel le Piémont recevrait davantage; la France aurait la Savoie et l'Angleterre la Sardaigne. Je suis certain que l'Angleterre ne désire en aucune façon posséder la Sardaigne. J'aurais grand plaisir à connaître ce que lord Cowley a dit de tout cela.

Je sais que Louis-Napoléon est en ce moment très préoccupé de l'Allemagne et étudie ses ressources. C'est un peu alarmant, car il me semble qu'il a procédé de la même façon avec l'Italie. Les Prussiens peuvent dire : *Gare la bombe!* On ne peut pas comprendre pourquoi Louis-Napoléon use de tant de bizarres subterfuges, alors que s'il avait agi franchement, depuis septembre tout serait arrangé. Je dois dire que j'ai trouvé Walewski à ce moment-là très sensé et très conservateur. Sa démission va donner l'impression qu'on suivra maintenant une politique moins conservatrice et les gens en seront très alarmés. Je connais Thouvenel; il m'a plu, mais c'était au temps du pauvre Roi. Je suppose qu'en Angleterre sa nomination ne causera pas la moindre joie, car il a été à même de contrarier les visées anglaises en Orient... »

... Le but du voyage de lord Cowley à Londres est, dans l'opinion de la plupart des diplomates, d'établir une entente plus intime entre la France et

---

(1) Cet exemple ne sera-t-il pas suivi en Belgique?

Nous ne désespérons pas de voir prochainement les Archives du Département des affaires étrangères accessibles au public pour *toute* la période du règne de Léopold Ier.

l'Angleterre pour arriver à la solution des difficultés italiennes, soit par la constitution d'un royaume central formé des duchés et de la Romagne, soit par l'annexion — que le Cabinet anglais préfère à toute autre combinaison — de ces mêmes provinces à la Sardaigne, laquelle, dans ce cas, céderait à la France la Savoie et le comté de Nice...

On parle d'une lettre de l'évêque d'Arras en réponse à la brochure *Le Pape et le Congrès*, qu'on dit écrite avec plus de véhémence encore que celle publiée par Mgr Dupanloup sur le même objet...

Si ce qu'on m'a rapporté est exact, M. Thiers et quelques-uns de ses amis politiques seraient loin, malgré leurs opinions philosophiques, d'approuver la marche suivie par le Gouvernement de l'Empereur dans les affaires de Rome. Selon eux, on s'expose, en suivant cette voie, à se briser contre un rocher...

Lord Cowley était bien, comme on le pensait dans le monde diplomatique, chargé d'établir un accord entre le Gouvernement anglais et le Gouvernement français sur le règlement de la question italienne, sans que le Congrès tant annoncé fût appelé à intervenir.

Les bases de cet accord étaient le principe de la non-intervention et la légitimité des annexions, au cas où elles seraient demandées par des assemblées régulièrement élues. Il était motivé par l'appel que, dans son encyclique du 19 janvier, le Pape adressait à tous les évêques de la chrétienté pour la défense du pouvoir temporel du Saint-Siège.

Lord Cowley avait aussi à s'occuper à Londres du traité de commerce qui fut signé à la fin de janvier.

CDLXXXII. — Paris, 2 février 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Le siècle est voltairien, le siècle est sceptique : sans doute; les gémissements ou les foudres du successeur de St-Pierre n'ont plus le pouvoir de soulever les peuples et les guerres de religion ne sont plus à craindre : d'accord. Mais qui peut cependant se refuser à reconnaître que l'affaire de Rome ne soit pleine de difficultés pour le Gouvernement français et que l'Encyclique publiée par le Souverain Pontife en réponse à la lettre de l'Empereur ne doive agiter les esprits et troubler les consciences de

certaines classes de la population et que les partis hostiles à ce même Gouvernement ne tentent de s'en servir pour l'affaiblir et le déconsidérer? Le côté dangereux de cette grave querelle serait qu'elle se prolongeât, qu'elle s'envenimât de telle sorte qu'il devînt impossible de lui découvrir une issue quelconque et que le Souverain Pontife, dédaigneux des dangers qui le pressent, persistât à fermer l'oreille à tous les conseils. Cependant l'indication d'une issue possible ne se trouverait-elle pas dans un mot échappé dans le cours d'un entretien que j'ai eu avec M. le Ministre des affaires étrangères [1]? Ce mot est celui d'*abdication*. Je n'ai aucunement l'intention de prédire; mais je ne serais pas étonné s'il paraissait prochainement quelque brochure où ce moyen suprême serait indiqué et discuté.

Le Gouvernement impérial, après être revenu un moment à la pensée de convoquer le Congrès, pourrait bien être décidé à y renoncer tout à fait ou tout au moins à le renvoyer à une époque éloignée. S'il s'agit de sanctionner des faits accomplis, jamais les plénipotentiaires ne seront d'accord... Le langage que tient le Nonce fait assez comprendre que l'on ne pourrait attendre des plénipotentiaires du Saint-Siège qu'une protestation contre l'émancipation des Romagnes ou leur annexion au royaume de Sardaigne... La position du Nonce va peut-être devenir intenable à Paris... Des journaux qui passent pour semi-officiels s'attachent à accréditer la nouvelle de la cession de la Savoie et du comté de Nice à la France. Le corps diplomatique en est préoccupé. Le projet d'extension des frontières de la France ne pourrait être accueilli sans défiance pour l'avenir. Ce premier pas fait, n'y a-t-il pas d'autres frontières naturelles dont la cession serait aussi très désirable?...

Le lendemain du jour où Firmin Rogier écrivait ces lignes, Napoléon III exprimait publiquement l'idée que si l'Italie centrale devait être réunie au Piémont, une rectification de frontières était due à la France du côté des Alpes. Cette déclaration causa tout d'abord quelque mauvaise humeur en Angleterre, où l'on ne tarda pas, du reste, à s'apaiser parce qu'on comprit que l'entente de l'Italie et de la France serait certainement refroidie par le

---

[1] C'était alors M. de Thouvenel, qui avait quitté le poste d'ambassadeur à Constantinople pour venir remplacer M. le comte Walewski.

sacrifice que cette dernière puissance exigeait de la première. (Cf. *Hist. gén.* de Lavisse et Rambaud.)

> La question religieuse, se combinant avec la question commerciale et douanière, exerce naturellement une action fâcheuse sur la confiance publique. Les capitaux sont devenus craintifs; toutes les transactions éprouvent un temps d'arrêt...

Napoléon III était en train de s'aliéner le monde protectionniste, c'est-à-dire la classe des grands industriels, qui lui reprochaient amèrement de « les avoir trahis par sa politique libre-échangiste ». Le traité de commerce avec l'Angleterre venait d'être signé.

La lettre suivante de Michel Chevalier, l'un des négociateurs, à son vieil ami Charles Rogier, est bien intéressante à lire sous ce rapport.

CDLXXXIII. — Paris, 26 janvier 1860. *Lettre de M. Michel Chevalier* (1) *à Charles Rogier.*

Mon cher ami,

Je me félicite d'être en position de répondre à votre lettre (2) assez catégoriquement. Le traité de commerce avec l'Angleterre m'est connu. Il le sera de vous-même en détail sous peu de jours. J'ai lieu de croire qu'il sera dans le *Moniteur* du 3 février; c'est le jour fixé quant à présent. Mais ce qui ne sera peut-être pas dans le *Moniteur*, c'est que la politique commerciale de la France est changée, le cap du navire est retourné.

Le traité abolit toutes les prohibitions. Restent à régler les droits qui les remplaceront; mais cela doit être fait sur une convention complémentaire, d'ici au 1er juillet, et jusques à présent on est dans l'intention de se tenir

---

(1) Les papiers du frère de Firmin Rogier contiennent un certain nombre de lettres de l'éminent économiste français avec lequel il a entretenu pendant longtemps de vives relations d'amitié. Nous avons publié une de ces lettres — du 8 janvier 1868 — dans le quatrième volume de notre *Charles Rogier* (p. 297).

(2) Le cabinet dont Charles Rogier était le chef avait le plus grand intérêt à connaître sans tarder les grandes lignes du traité que la France et l'Angleterre concluaient alors. (Cf. *Patria Belgica*, t. II, p. 358.)

au dessous de 30 p. % (deux décimes compris); ce terme de 30 p. % n'a été établi que comme un maximum.

Le traité ne stipule que pour l'Angleterre, mais on est prêt ici à signer des traités semblables avec les autres États.

Vous n'avez qu'à frapper, on vous ouvrira. Le traité est conçu dans des termes tels que vous devez renoncer aux avantages particuliers qui vous étaient faits pour les charbons et pour les fils et tissus de lin et de chanvre, une fois expiré votre traité spécial avec nous. Je crois que c'est le 12 mai 1861. Mais votre proximité et votre contiguïté vous confèrent des avantages que rien ne pourra vous ravir et qu'on n'a aucunement la pensée d'amoindrir par des moyens artificiels.

Vous nous vendrez toujours plus de charbon que qui que ce soit. De plus le droit actuel sur les charbons (18 centimes par 100 kilog.) doit être diminué et dans mon opinion supprimé. Puis le traité anglais porte une clause dont vous profiterez fort : il assimile le coke au charbon. Or, l'arrivée du coke par mer souffre des difficultés; par terre, au contraire, rien de plus simple.

A l'égard des lins et chanvres, si vous perdez votre privilège à partir du 1er juin 1861, vous bénéficierez du bénéfice général, car il doit y avoir, je le crois (c'est réservé aux négociations ultérieures), une diminution sur les droits spéciaux établis à votre frontière et pour vous. Enfin, si vous négociez bien, vous aurez un abaissement sur les fontes, sur les tôles, fils de fer, machines, et un abaissement qui pourra être très fort. Ne profiterez-vous pas d'ailleurs de la levée des prohibitions dans une forte mesure?

J'aurai sous peu un entretien avec votre frère et lui donnerai des aperçus plus détaillés. Dès à présent, vous êtes passablement fixé sur ce qui précède.

A l'égard du degré de foi que vous devez attacher à mon dire, voici qui vous fixera : j'ai pris part à la négociation d'un bout à l'autre.

Quand vous passâtes à Paris en octobre et que je fus privé du plaisir de vous serrer la main, j'étais en Angleterre, apparemment pour le Congrès de l'uniformité des poids et mesures, réellement pour le traité de commerce, en vertu d'une idée personnelle que je supposais devoir réussir et qui a réussi. La liberté du commerce, c'est la paix affermie, c'est le développement du bien-être de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Voilà pourquoi j'y suis tant attaché et j'espère que sous votre impulsion elle fera de nouveaux progrès. L'Empereur y est tout acquis et il a montré une grande fermeté.

Ne craignez pas de disposer de moi sur tout ce que vous voudrez.
Tout votre

Michel Chevalier.

CDLXXXIV. — Paris, 11 février 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... On croit qu'on ne recevra que dans huit jours la réponse de l'Autriche aux propositions que les cabinets de Londres et de Paris lui avaient communiquées pour l'arrangement définitif des affaires de l'Italie centrale...

Il ne paraît pas possible qu'elle consente à remettre le sort des duchés et de la Romagne à un vote quelconque des populations de ces provinces, ce vote ne pouvant pas, dans l'état actuel des choses, être affranchi des influences et des menées étrangères...

La question pontificale continue à préoccuper le public. L'agitation des esprits est entretenue par des brochures et des publications de toute espèce...

D'un autre côté les inquiétudes et l'opposition qu'a fait naître dans les grands centres industriels le traité de commerce avec l'Angleterre sont loin de se calmer, et si, dans de telles circonstances, les élections devaient avoir lieu pour le renouvellement du corps législatif, il y aurait lieu de craindre pour le Gouvernement...

CDLXXXV. — Paris, 25 février 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — M. de Reichberg, ministre des affaires étrangères de l'Autriche, dans une dépêche du 17 qui devait être communiquée à M. de Thouvenel par M. de Metternich et dont Firmin Rogier a pu prendre connaissance, exprime le regret que le projet d'une Confédération italienne n'ait pu être réalisé et qu'on ait été obligé de renoncer à l'idée de remettre à un Congrès le soin de régler la question italienne.

Il persiste à croire que si l'on s'était renfermé dans les stipulations arrêtées à Villafranca et dans les conditions fixées par le traité de Zurich, les deux Gouvernements se seraient épargné bien des complications et seraient parvenus à rendre à l'Italie l'ordre et la paix.

M. de Thouvenel avait, dans une de ses dépêches, attribué la chute des

princes dépossédés à leur inaction et à leur manque d'énergie. M. de Reichberg est loin de partager cette opinion : que pouvaient-ils faire? dit-il; la Sardaigne n'avait-elle pas soufflé l'esprit de sédition dans les duchés, soulevé toutes les passions, encouragé toutes les résistances par ses intrigues, par ses nombreux agents, par des distributions de sommes considérables?

Le roi de Sardaigne, à qui de semblables reproches avaient été adressés bien avant le traité de Zurich, s'en était défendu tellement quellement. S'il se dérobait aux vœux des patriotes, il serait lui-même emporté, avait-il dit, par la Révolution; Garibaldi et ses amis feraient la République en Italie et l'exemple serait peut-être contagieux. On a fait remarquer avec raison (Debidour, *Hist. gén.*) que s'il n'avait pas permis à son parent, le prince de Carignan, de se rendre à Modène, où la Ligue de l'Italie l'appelait à la régence, il y avait laissé aller à sa place Buoncompagni qui, au su de tout le monde, n'était qu'un agent du Gouvernement piémontais.

... L'agitation religieuse, je devrais dire pontificale, n'est pas encore calmée et les dernières circulaires du Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique [1] prouvent qu'elle est assez sérieuse pour que le Gouvernement s'en inquiète et s'occupe des moyens de l'arrêter. Les collectes en faveur du Saint-Père continuent à s'organiser sous toute espèce de dénominations, et les offrandes en argent sont apportées au Nonce apostolique en quantité assez importante...

CDLXXXVI. — Paris, 1er mars 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

On a fort applaudi le passage du discours de l'Empereur (*ouverture de la session législative*) où il déclare « qu'il veut sincèrement la paix et qu'il ne négligera rien pour la maintenir ».

---

(1) Dans une circulaire aux évêques, M. Rouland, ministre de l'instruction publique, exprimait le désir que « le Pape voulût bien, en sa qualité de souverain d'un État italien, envisager les événements comme la Providence les laisse elle-même se dérouler dans la longue histoire de l'humanité ».

Des applaudissements non moins éclatants ont accueilli sa déclaration relative à la revendication de la Savoie, ce versant français des montagnes, comme sûreté des frontières de l'Empire et comme une garantie indiquée par la nature elle-même [1]... Au reste, la France ne veut procéder à cet agrandissement de peu d'étendue qu'après avoir exposé franchement la question aux Grandes Puissances... Quant à la Romagne, si l'Empereur laisse encore planer beaucoup d'incertitude sur sa future organisation, du moins il s'est efforcé de sauvegarder le principe du pouvoir temporel du Pape. Il ne m'a pas paru que le Nonce apostolique donnât des signes d'assentiment à ce résultat des efforts de S. M....

Toute la partie du discours relative au traité de commerce avec l'Angleterre a été assez froidement écoutée. C'est que, comme l'a déclaré l'auguste orateur lui-même, il existe, en effet, en France peu de penchant pour cette grande transaction commerciale...

En somme, les Gouvernements de l'Europe tiendront compte de ces paroles du dernier paragraphe, à savoir que la France ne menace personne et qu'elle ne saurait éveiller d'ombrageuses susceptibilités...

CDLXXXVII. — Paris, 6 mars 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Les difficultés qui hérissent la solution de la question de l'Italie centrale ne sont pas aplanies, quoique les dernières dépêches de M. de Thouvenel apportent un peu de lumière sur certains points que l'Empereur, dans son discours du 1er mars, avait laissés dans une sorte d'obscurité. Ainsi, d'après deux membres du Conseil, si le prochain plébiscite de la Toscane est favorable à l'annexion à la Sardaigne, le Gouvernement français ne pourra le sanctionner, et si les électeurs se prononcent pour l'autonomie de la Toscane, sous un roi ou un grand-duc, on ne sait trop quel sera le prince désigné : un des membres de la maison de Savoie ou le fils de l'ex-grand duc? Pie IX, d'autre part, ne cédera pas sur la Romagne : il ne veut ni du vicariat, ni de la lieutenance du Roi de Sardaigne dans les Légations.

---

(1) « En présence, avait-il dit, de la transformation de l'Italie du Nord, qui donne à un État puissant tous les passages des Alpes, il était de mon devoir, pour la sûreté de mes frontières, de réclamer les versants français des montagnes. »

Mgr Antonelli ne proposera aucune transaction. Il maintiendra, dans la réponse qu'il va faire (1) à la lettre écrite le 12 février par M. de Thouvenel, que le Gouvernement français (ou ses partisans) a contribué à la Révolution des Romagnes. Où tout cela peut-il conduire? Au rappel des troupes françaises qui occupent Rome? C'est bien peu probable. Il paraît que dans le sacré Collège la majorité des cardinaux est portée à croire que l'Empereur Napoléon voudrait, malgré toutes les affirmations contraires, arriver à la suppression complète du pouvoir temporel du Pape, et c'est ce qui pourrait expliquer la résistance absolue de la cour de Rome à toute espèce de transaction... »

Le cardinal Antonelli, qui exerçait sur Pie IX un si grand ascendant que les Italiens l'appelaient le *pape rouge* (2), était l'âme de la résistance. Ce serait lui qui, d'après les rumeurs du temps, aurait inspiré la réponse du Pape au Roi de Sardaigne, s'excusant à l'avance de l'occupation des Romagnes par ses troupes. Victor-Emmanuel avait exprimé tous ses regrets de ce que la force des choses l'obligeait à cette occupation et protestait de son amour filial pour Sa Sainteté et de son profond attachement à la religion. — « Votre lettre, disait le Pape, n'est ni d'un bon fils, ni d'un bon catholique, ni d'un souverain et surtout de la maison d'un prince de Savoie... » Pie IX ajoutait que, dans le cas de l'entrée d'un corps piémontais sur une partie quelconque du territoire du Saint-Siège, il rendrait immédiatement publique l'excommunication que le Roi avait déjà encourue d'après les lois de l'Église. De plus il ne lui envoyait pas sa bénédiction apostolique et ne lui accordait pas le titre de Fils.

... Le Père Lacordaire a été élu récemment membre de l'Académie française (3). C'était un coup d'opposition. Le Gouvernement a du moins interprété l'élection dans ce sens. Dans le sein du Conseil, le Ministre de l'Instruction publique avait insisté fortement pour que l'Empereur se refusât

(1) Rogier tenait ces nouvelles du nonce Sacconi.

(2) On a peut-être exagéré cet ascendant, quand on a prétendu que c'est lui qui avait été cause que Pie IX modifia ses intentions d'abord « très conciliantes ». Bien avant 1860, le Pape était revenu de son *libéralisme* de 1846.

(3) L'élection est du 2 février 1860. Le P. Lacordaire succédait à De Tocqueville. Il fut reçu par Guizot.

à l'approuver. Cet avis n'a pas prévalu et dimanche dernier M. de Falloux, en sa qualité de Directeur de l'Académie, a été admis en présence de Sa Majesté pour Lui faire part de l'élection du nouvel académicien. L'audience a duré près d'une demi-heure. L'Empereur aurait dit à M. de Falloux : « Cette nomination a été faite contre moi; on savait qu'elle ne pouvait que m'être désagréable; je la ratifie néanmoins. — Sire, aurait répondu M. de Falloux, l'Académie, dans le choix de ses membres, ne s'attache qu'à deux choses, le talent et le caractère du candidat, et elle ne tient pas compte des opinions politiques. — Le talent, répliqua Sa Majesté, le P. Lacordaire en a sans doute et je me plais à le reconnaître; quant au caractère, je ne puis partager sur ce point l'opinion de la majorité de l'Académie ». Puis elle ajouta : « Il y a longtemps que nous ne nous sommes vus, M. de Falloux. — Oui, Sire. — Depuis lors il s'est passé bien des choses. On a méconnu mes intentions. Vos amis étaient alors avec moi ». — M. de Falloux aurait attribué principalement l'éloignement définitif de ses amis à la question de la Papauté si malheureusement soulevée. « Nous ne pouvons transiger, a-t-il dit en finissant, avec nos convictions et avec ce que nous regardons comme un devoir de conscience. » Ces derniers mots ont mis fin à l'entretien...

Le commerce et le travail des fabriques, par suite des circonstances actuelles, continuent à être dans un grand état de souffrance. Si la situation se prolongeait, il y aurait à craindre prochainement de nombreuses faillites...

CDLXXXVIII. — Bruxelles, 10 mars 1860. *Lettre de M. le baron de Vrière à Firmin Rogier.*

Analyse. — Les populations savoisiennes seront sans doute bientôt aussi appelées à émettre leurs vœux.

Tandis qu'à Londres et à Berlin on se montre fortement opposé à l'annexion, à Vienne on y est assez indifférent, ce qui s'explique au surplus très facilement.

Il paraît qu'au sujet de cette question le Conseil fédéral suisse a reçu de Paris des nouvelles très satisfaisantes pour lui.

L'assurance formelle aurait été donnée à M. Kern, par M. de Thouvenel, que le jour où la France entrerait en possession de la Savoie, le Chablais et le Faucigny seraient réunis à la Confédération.

CCLXXXIX. — Paris, 13 mars 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... On a reçu, ce matin, aux affaires étrangères, des nouvelles des scrutins ouverts dans les Duchés et les Romagnes. Ce qu'on en connaît déjà, m'a dit M. de Thouvenel, dépasse toutes les prévisions. Ainsi, en Toscane, où l'on compte environ 400,000 électeurs, il n'y a que 80,000 abstentions et le nombre des votes d'opposition à l'annexion est tout à fait insignifiant. Dans les Légations, dans les duchés de Parme et de Modène, les votes d'annexion sont encore dans une proportion plus grande. Il paraît que les opérations se font partout avec beaucoup d'ordre et d'enthousiasme; le clergé presque tout entier prêche d'exemple et accourt au scrutin. On peut donc, dès maintenant, considérer ces provinces comme acquises à la Sardaigne et il n'est pas à douter que le Roi Victor-Emmanuel n'en prenne immédiatement possession par ses troupes. Que fera le Souverain Pontife dépouillé d'une portion de ses États? M. de Thouvenel pense que Sa Sainteté va lancer ses bulles d'excommunication contre Sa Majesté sarde : « il nous en reviendra bien ici quelques éclaboussures, a ajouté Son Excellence en riant, et le parti prétendument religieux pourra tenter d'accréditer chez nous l'agitation, factice en grande partie, qu'il a cherché déjà à soulever dans certains endroits du pays; mais ne nous en inquiétons pas. Les trois quarts et demi de nos populations restent parfaitement indifférentes à toutes ces excitations »...

Pour ce qui concerne l'adjonction de la Toscane, le Gouvernement impérial, qui a averti le Roi de Sardaigne que c'était *à ses risques et périls* qu'il en prendrait possession, laissera faire, et il est à peu près certain que le corps d'armée commandé par le maréchal Vaillant rentrera en France. Le maréchal a déjà même reçu l'instruction de se tenir prêt à partir aussitôt que l'ordre lui en serait donné.

Quant à l'annexion de la Savoie, le Gouvernement de l'Empereur ne peut admettre la formule de vote proposée par le Gouvernement sarde. Il la trouve *immorale*, pour me servir du propre terme employé par M. de Thouvenel, et d'un dangereux exemple. Ce serait un fâcheux antécédent pour le repos de l'Europe. Le Roi de Sardaigne devra faire connaître, avant tout, s'il consent à ce que la Savoie soit réunie à la France et, seulement alors, les populations pourront être appelées à exprimer leurs vœux...

M. le Ministre des affaires étrangères ne semble pas craindre de rencontrer

une opposition sérieuse de la part d'aucune des Grandes Puissances qui seront consultées sur l'annexion. Ce ne sera pas, selon Son Excellence, l'Autriche qui se plaindra que la Sardaigne perde une de ses provinces. D'après les discours qui ont déjà été prononcés dans le Parlement, on a tout lieu de croire que le Cabinet anglais n'y mettra pas obstacle.

La Russie peut-être fera observer qu'il eût été préférable que la chose ne se fît pas : mais là se bornerait sa réclamation. Quant à la Prusse, il est infiniment probable qu'elle suivra la ligne politique de son puissant voisin du Nord.

Quant aux prétentions élevées par le Gouvernement helvétique pour la possession des deux cantons de Chablais et de Faucigny, la France ne peut les admettre. Si elle revendique la Savoie, ce n'est pas pour en abandonner la meilleure part à la Suisse.

D'ailleurs, les populations savoisiennes ne s'y soumettraient pas : elles n'entendent pas être démembrées...

CDXC. — Paris, 19 mars 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Une dépêche télégraphique de Turin a apporté hier soir aux Tuileries la nouvelle que le Roi de Sardaigne acceptait, par une proclamation ou un décret signé de tous ses ministres, l'annexion des duchés et de la Romagne...

Si j'en juge par le langage de quelques-uns des membres du Cabinet, on ne croyait pas ici que cette importante résolution fût prise si promptement et l'on attend avec une sorte d'impatience une seconde dépêche qui fera connaître sans doute les motifs pressants qui ont déterminé la résolution prise si brusquement par Sa Majesté Sarde... Le Gouvernement va-t-il rappeler maintenant de l'Italie l'armée qu'y commandait le maréchal Vaillant et laisser toute liberté d'action aux populations italiennes et au Roi de Sardaigne?...

Il est très probable que les ordres d'évacuation vont être expédiés sans retard...

Il est très vrai que M. Kern a remis à M. de Thouvenel, au nom du Gouvernement helvétique, une protestation contre l'annexion à la France des cantons de Faucigny et de Chablais...

Mais tout semble indiquer que l'opposition formée par la Suisse, fût-elle secondée par la Prusse, resterait sans résultat...

Le Cabinet de Berlin paraît avoir eu quelques velléités de montrer de l'opposition au projet d'annexion de la Savoie et de Nice à la France. Les motifs de son opposition auraient été envoyés aux Grandes Puissances dans un memorandum (du 15 au 18 mars) qui ne trouva guère d'adhésions. La Prusse n'insista pas : elle visait un but pour la réalisation duquel il lui importait alors de ne pas contrarier la France, très liée avec l'Angleterre depuis le traité de commerce du 23 janvier. Elle ne pouvait pas espérer de réussir dans la lutte avec l'Autriche si Napoléon III y intervenait (voir les incidents de la guerre austro-prussienne de 1866).

CDXCI. — Paris, 20 mars 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — Sur les instances de M. de Thouvenel, l'ordre de rappel des troupes du maréchal Vaillant a été retardé de trois jours... Jusqu'à present il ne semble pas que le départ des troupes qui occupent Rome doive être immédiatement effectué, à moins que le Souverain Pontife lui-même n'en exprime le désir.

Lorsque Cavour était revenu aux affaires à la fin de janvier, il était bien résolu à tenir la promesse faite à Napoléon III, quant à la cession de Nice et de la Savoie, dans l'entrevue de Plombières des 20-21 juillet 1858. Mais pour ne pas perdre sa popularité dans son pays, il voulait [1] que l'on crût qu'il avait dans cette affaire la main forcée. Napoléon III, se prêtant à ce jeu, invita d'abord, pour la forme, le roi de Sardaigne à renoncer à la Toscane et à se contenter d'être le vicaire du Pape dans les Légations. On lui répondit de Turin en invoquant le principe de la souveraineté et le droit plébiscitaire. Les populations de l'Italie centrale ayant voté, au milieu de mars, à la presque unanimité, leur réunion à la Sardaigne, Victor-Emmanuel déclara qu'il acceptait leurs suffrages et convoqua le nouveau parlement pour le 2 avril.

---

(1) *Hist. génér.* de Lavisse et Rambaud, t. XI, p. 276 : *l'Unité italienne.*

L'heure étant venue d'abandonner Nice et la Savoie, on « feignit d'hésiter à Turin. Un agent spécial de l'Empereur, Benedetti, vint pour rappeler l'engagement qu'on n'oubliait pas, — mais on eut l'air de céder à une sorte d'ultimatum ». (Cf. ARTOM et BLANC, *L'œuvre de Cavour.*)

C'est le 24 mars que fut signé le traité de cession.

L'article 1er était conçu en ces termes : « S. M. le roi de Sardaigne consent à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France et renonce, pour lui et tous ses descendants et successeurs, en faveur de Sa Majesté l'Empereur des Français, à ses droits et titres sur lesdits territoires. Il est entendu entre Leurs Majestés que cette réunion sera effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations et que les gouvernements de l'empereur des Français et du roi de Sardaigne se concerteront le plus tôt possible sur les moyens d'apprécier et de constater les manifestations de cette volonté ».

M. Nys (*Le droit international*, t. II, 1905) fait remarquer, après Félix Stoerk, que la formalité du vote constituait un « plébiscite de consultation » et que le traité du 24 mars ne faisait nullement dépendre la réunion des deux territoires à l'empire français du vote affirmatif des populations.

Le plébiscite, dont le résultat n'était pas d'ailleurs douteux, fut préparé par certaines manifestations, dont la plus intéressante est signalée dans la lettre qu'on va lire...

CDXCII. — PARIS, 22 MARS 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Une députation savoisienne, qui est venue remettre à Napoléon III, en audience solennelle, une adresse de sympathie pour la France, a déclaré que la Savoie toute entière a « tressailli de bonheur, lorsque la parole auguste de Sa Majesté [1] lui a permis d'espérer qu'elle allait être appelée à

---

[1] Discours prononcé par l'Empereur à l'ouverture de la session législative. — La Députation disait aussi que si l'élan des sentiments de sympathie des Savoisiens avait été arrêté jusque-là, ce n'était que par la crainte qu'ils éprouvaient de voir démembrer *en faveur de la Suisse* leur antique nationalité. L'Empereur, sur ce point, leur donna satisfaction, en leur promettant qu'il ne contraindrait pas *au profit d'autrui* la voix des populations.

faire partie de la France ». L'Empereur a confirmé leurs espérances de la façon la plus *rassurante*... Il a pris soin d'ajouter — pour l'étranger — que cette *rectification* de frontières, due à des circonstances tout exceptionnelles, n'établit aucun précédent dangereux et qu'il espere de la *plupart* des Puissances représentées au Congrès de Vienne un examen favorable des communications qui leur ont été adressées par Son Gouvernement. M. de Thouvenel a répondu [1] à la note de protestation de M. Kern contre l'annexion à la France des cantons de Faucigny et de Chablais (car, quant au canton de Genevois, le Gouvernement helvétique paraissait en faire l'abandon). Je dois dire que ceux de mes collègues avec lesquels je me suis entretenu de la dépêche de M. de Thouvenel, la trouvent péremptoire et trouvent qu'elle réfute de la manière la plus complète les arguments mis en avant par le docteur Kern...

Le Pape ne s'était pas contenté de lancer l'excommunication, le 26 mars, contre Victor-Emmanuel et son ministère. Il recrutait une armée grâce à laquelle, pensait-il, il pourrait se passer des troupes françaises qui « montaient la garde au Vatican » et en même temps peut-être reconquérir les provinces qui s'étaient soustraites à sa domination. C'était à l'étranger qu'il cherchait des soldats : c'était à l'étranger aussi qu'il cherchait un homme pour les commander.

Il trouva un homme dans le général de Lamoricière, l'ancien ministre de la guerre de la République française, l'*alter ego* du général Cavaignac, l'ancien proscrit du coup d'État, dont les sentiments d'inimitié personnelle contre Napoléon III étaient notoires.

CDXCIII. — Paris, 31 mars 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... L'honorable général Lamoricière, durant son exil [2] et surtout dans

---

(1) Le *Moniteur* du 17 publie la dépêche de M. de Thouvenel au chargé d'affaires de France à Berne.

(2) L'exil avait duré cinq ans. Son fils étant mort tout à coup en 1857 dans un collège de Paris où il faisait ses études, le Gouvernement avait envoyé au général l'autorisation de rentrer en France. Il fréquentait beaucoup depuis ce temps-là les chefs du parti clérical.

ces derniers temps, s'était laissé dominer par des idées religieuses très exaltées qui allaient, dit-on, jusqu'à l'illuminisme. Est-ce à cette disposition d'esprit seule qu'on doit attribuer sa détermination, ou bien se rattache-t-elle à des idées politiques? C'est ce que je cherche à pénétrer... L'accueil qu'il a reçu au Vatican a dû lui être fort sensible : Sa Sainteté, se levant de son siège avec empressement, s'avança vers lui les larmes aux yeux et lui tendant les bras comme on aurait fait à un libérateur.

L'opinion la plus accréditée dans les régions politiques de Paris est que provisoirement il ne prendra aucun rôle actif, ni celui de ministre de la guerre, ni celui de généralissime, et qu'il n'ira pas au-delà de l'offre de ses conseils...

Le Nonce du Pape affirme qu'il n'a été mêlé en rien à cette affaire et qu'il ne connait même pas de vue le général.

L'ambassadeur d'Espagne me disait hier que la paix que son Gouvernement venait de conclure avec le Maroc lui permettrait de disposer d'une partie de son armée d'Afrique et de l'envoyer remplacer les forces françaises qui occupent Rome, dans le cas où elles en seraient rappelées. Il ajoutait que la Reine Isabelle et son Cabinet donneraient avec empressement cette preuve de leur dévouement aux intérêts du Saint-Siège, mais il semble croire que le Gouvernement français ne se prêterait pas à cette combinaison...

CDXCIV. — Bruxelles, 2 avril 1860. *Lettre de M. le baron de Vrière à Firmin Rogier.*

Analyse. — Le comte de Montessuy est venu, il y a quelques jours, lui donner lecture de divers documents officiels au nombre desquels il en est un qui n'a point reçu jusqu'ici de publicité. C'est une dépêche de M. de Thouvenel à M. de Persigny dans laquelle, répondant à des observations présentées par lord John Russell, le Ministre des affaires étrangères s'attache à détruire les défiances qu'inspire à l'Europe l'annexion de la Savoie et de Nice au territoire français. Après avoir établi qu'aucun cas analogue ne peut se produire dorénavant, M. de Thouvenel fait ressortir que, pour ce qui concerne la frontière septentrionale, les traités de 1815 ont déjà été réformés en ce qu'ils avaient de froissant pour la France; que le royaume des Pays-Bas, érigé par une prévoyance hostile ou malveillante, a été dissous et remplacé par une combinaison qui, en faisant la Belgique indépendante et neutre, donne à la France des garanties satisfaisantes. La France n'a plus rien à réclamer de ce côté.

Ceux-là se trompent qui croient que l'annexion de la Savoie et de Nice fut acceptée sans trop de difficultés par les Puissances.

En Angleterre par exemple, peut être à cause du mouvement très sérieux d'opposition provoqué par Kinglake qui haïssait fort Napoléon III, comme en témoigne son *Invasion de la Crimée,* première partie de l'histoire de la Russie de 1854 à 1856, le Cabinet ne se montra pas tout d'abord des plus bienveillants : lord John Russell fut assez vif dans les observations qu'il présentait encore en *avril* au Gouvernement français, et dont M. de Vrière entretient Firmin Rogier dans le document que nous venons d'analyser.

D'ailleurs, l'Italie non plus, quoique la reconnaissance lui fit une obligation d'être au moins accommodante, ne mit pas d'empressement du tout à satisfaire les désirs exprimés par l'Empereur au commencement de février (p. 573), conformément aux promesses faites à Plombières.

Sans doute — MM. Artom et Albert Blanc y insistent dans leur ouvrage : *OEuvre oratoire du comte de Cavour* — le sacrifice de Nice était bien douloureux. Le Cabinet italien s'attendait évidemment aux reproches sanglants du *Niçois* Garibaldi.

Le jour où celui-ci s'écriera : « Je ne tendrai jamais la main à ceux qui m'ont fait étranger en Italie », Cavour pourra bien dire que « s'il est au-dessus des forces du général de lui pardonner, il sent qu'il ne peut lui en faire un reproche, mais qu'il a rempli un devoir, le plus cruel qu'il ait eu à accomplir de sa vie », ce devoir, il eut quelque peine, on le sait aujourd'hui, à en faire partager l'idée par ses collègues du Cabinet et par le Roi.

Il se passa plus d'une semaine avant qu'il eût réussi à leur faire comprendre que la conservation de la bienveillance de Napoléon III était au prix de la cession de Nice.

Sans cette bienveillance qui seule avait eu, l'année précédente, raison de « l'opposition sourde des anciens partis », l'épée de la France n'eût pas commencé l'œuvre de l'indépendance par la délivrance de la Lombardie.

Et l'Italie allait en avoir besoin plus que jamais.

Il est utile de relire à cet égard les explications que Cavour donna aux députés italiens le 26 mai 1860, alors que la cession de Nice (*fait accompli*

depuis le 24 mars) soulevait encore des objections et des reproches de plus d'un genre :

« Il existe, en France, disait-il, des partis nombreux et puissants qui nous sont ouvertement hostiles. Si dans les masses l'Italie est aimée, dans les classes plus élevées elle n'est que trop souvent l'objet de sentiments tout autres. Je pourrais citer à l'appui de ce que j'avance plusieurs organes de la presse française, qui représentent des partis influents; mais il suffira du témoignage de ceux des membres de cette assemblée qui, dans ces dernières années, ont visité ou habité la France. Quiconque d'entre eux est resté à Paris pendant quelques semaines, a été certainement frappé du nombre, de l'autorité des ennemis de l'Italie et de la véhémence qu'ils montrent.

Ces ennemis déclarés, nous ne les comptons pas seulement dans le vieux parti qui conserve un culte spécial à la légitimité, nous les rencontrons dans d'autres régions politiques; il n'est pas besoin d'avoir longtemps observé la société de Paris pour être obligé d'affirmer, et avec tristesse, que parmi les plus anciens et les plus illustres chefs du libéralisme, parmi ceux que nous étions habitués, dans notre jeunesse, à vénérer comme les pontifes de la science et de la philosophie, et encore parmi les historiens des fastes de la grande révolution, et jusque chez les apologistes des drames de 1793, il se rencontre des hommes qui se sont faits cléricaux et papistes, tant l'idée qu'ils se font de nous est fausse, tant ils ont d'aversion pour la cause italienne. Ce fait déplorable s'explique par l'état des partis en France.

Je n'ai pas à vous entretenir des légitimistes et ultramontains. Qu'ils soient contraires à notre indépendance, au remplacement de gouvernements absolus par un régime libre, au pacte scellé entre des populations longtemps courbées sous le despotisme et un roi qui est un modèle de droiture et de loyauté, cela ne peut surprendre personne. Il y a l'orléanisme. Ici encore, à quelques nobles exceptions près, nous trouvons les mêmes antipathies, les mêmes hostilités... Il n'en est pas de même de l'ancien parti républicain, plus sympathique à l'Italie qu'il l'était autrefois... N'est-il pas évident que ces dispositions favorables seraient demeurées stériles, s'il ne se fût heureusement trouvé à la tête de cette nation une intelligence supérieure, hautement sympathique à l'Italie, qui a compris combien nos intérêts s'accordent

admirablement avec ceux de la France? C'est à cette circonstance, je le dis nettement et sans craindre qu'aucun Français, ami ou ennemi du Gouvernement impérial, me contredise, c'est à cette circonstance que nous devons d'avoir vu la France à notre côté; autrement nous n'aurions eu qu'une simple alliance diplomatique, inspirée par une amitié d'un platonisme pur. » (*Traduction de MM. Artom et Blanc.*)

CDXCV. — Paris, 7 avril 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Si le général de Lamoricière, en se rendant à Rome pour y organiser sur des bases solides l'armée pontificale, n'a pas emporté avec lui l'autorisation nécessaire du Gouvernement impérial, il lui suffira de la demander pour l'obtenir...

Il est très exact que le faubourg Saint-Germain a fait des dons d'argent très considérables au Saint-Siège : le duc Sosthènes de Larochefoucauld a envoyé pour sa part à Rome plusieurs centaines de mille francs...

Je puis confirmer à Votre Excellence tout ce qui a été rapporté dans les journaux de la mésaventure de M. Veuillot et de la saisie des documents et correspondances que l'ex-journaliste avait rapportés avec lui de Rome. Les dépêches destinées à Mgr Sacconi avaient été saisies avec les autres papiers au moment de l'arrivée à Paris de M. Veuillot, c'est-à-dire à neuf heures du matin et elles n'ont été restituées au Nonce qu'à dix heures du soir. On dit que les enveloppes et les cachets indiquaient que le Nonce n'était pas le premier qui en prendrait connaissance. Son Eminence s'était rendue, en apprenant qu'elles étaient entre les mains du Préfet de Police, chez le ministre des affaires étrangères pour en réclamer la restitution immédiate, en ajoutant que si, pour des motifs qu'il ignorait, on les lui refusait, il se verrait bien à regret obligé de demander ses passeports. Le Préfet de Police est venu le lendemain chez le Nonce pour lui exprimer ses regrets de ce qui s'était passé et de ce qu'il appelle un malentendu.

Rien ne confirme jusqu'à présent la nouvelle de l'offre qu'aurait faite le roi de Naples d'envoyer à Rome six mille hommes pour y remplacer les troupes françaises... Ce Roi a déjà bien assez de se garder chez lui...

En ce moment-là en effet (5 avril) éclatait en Sicile une révolte qui devait aboutir à l'annexion de son royaume à la Sardaigne.

CDXCVI. — Paris, 21 avril 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

La Suisse ne renonce pas à l'espoir de voir accueillir ses protestations par les Grandes Puissances... D'après l'entretien que j'ai eu hier avec M. Kern, le Conseil fédéral serait disposé à réduire ses exigences primitives et se contenterait de demander qu'on assurât à la Suisse une frontière militaire qui couvrît particulièrement Genève et son lac. Cette transaction aurait quelque chance d'être accueillie...

Les préoccupations politiques n'apportent pas de ralentissement dans les plaisirs de l'hiver. On raconte déjà des merveilles du bal costumé qui sera donné mardi prochain à l'hôtel d'Albe et dont tous les frais seront supportés par l'Impératrice, bien que les invitations ne soient pas faites en son nom (1)...

On s'est entretenu beaucoup dans les réunions officielles du voyage de Mgr le duc de Brabant à Constantinople et des motifs qui le lui avaient fait entreprendre. L'Empereur lui-même m'a fait l'honneur de m'en parler au dernier bal donné aux Tuileries. J'ai répondu à Sa Majesté que Son Altesse Royale avait vivement regretté de n'avoir pu visiter Constantinople et le Bosphore lors de sa première excursion en Orient, et qu'ayant toujours conservé le désir de visiter ces lieux célèbres, Elle avait saisi le moment qu'Elle avait cru sans doute opportun pour accomplir cette excursion...

Le mouvement insurrectionnel qui a éclaté en Sicile serait, pour le moment du moins, entièrement réprimé s'il faut en croire les nouvelles reçues depuis deux jours, soit par la Légation de Naples, soit par le Gouvernement français. Mais personne ne voudrait garantir qu'une autre levée de boucliers ne se produisît pas et prochainement...

---

(1) Firmin Rogier, de temps en temps, donnait quelque nouvelle mondaine de ce genre. Ainsi le 31 mars, relevant une inexactitude d'un journal bruxellois qui avait annoncé que l'Impératrice réunissait, depuis le commencement du carême, un certain nombre de dames qui exécutaient des *chants religieux* et prenait le plus vif intérêt à ces « exercices pieux », Rogier écrivait : « il serait difficile d'attribuer un caractère religieux à ces chants : ce sont des chœurs choisis dans *Guillaume Tell*, le *Trouvère* et autres ouvrages non moins profanes ».

CDXCVII. — Paris, 29 avril 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — Les nouvelles les plus contradictoires sont données sur les phases du mouvement révolutionnaire en Sicile, suivant qu'elles émanent des autorités de Naples ou qu'elles viennent de Turin et de Gênes. Les unes annoncent le rétablissement de l'ordre et l'arrestation des membres du Comité insurrectionnel; les autres, les progrès toujours croissants de la révolte.

La Suisse n'obtiendra, dans tous les cas, que des concessions de bien médiocre importance : on ne lui cédera pas un pouce de terrain dans le Chablais et le Faucigny; peut-être lui octroiera-t-on quelques crêtes de montagnes, quelques gorges isolées dans le Simplon...

CDXCVIII. — Paris, 5 mai 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Il y a aujourd'hui trente-neuf ans que l'homme prodigieux qui était entré en vainqueur dans presque toutes les capitales de l'Europe continentale et qui avait des rois pour vassaux s'éteignait tristement dans l'isolement sur un petit rocher perdu au milieu de l'océan. Ce lugubre anniversaire ne donne plus lieu à aucune autre démonstration officielle et publique que celle d'une messe funèbre célébrée dans l'église des Invalides où reposent ses cendres en attendant qu'elles soient transportées à St-Denis, et de trois ou quatre couronnes d'immortelles que de vieux soldats de l'Empire viennent suspendre, comme gages d'un pieux souvenir, aux grilles qui entourent la colonne de la place Vendôme. Qui eût dit, à l'époque où Napoléon mourait captif, que sa dynastie remonterait sur le trône qu'il avait fondé et que son neveu hériterait de sa puissance et exercerait à son tour une si grande influence sur les destinées de l'Europe?

Mais pourquoi s'étonnerait-on de ces jeux de la fortune? L'histoire n'en offre-t-elle pas d'autres exemples?

Les bienfaits de la paix sont-ils du moins assurés pour longtemps aux peuples inquiets et fatigués? On ose à peine l'espérer quand on sait l'excitation des esprits qui règne dans certaines parties de l'Allemagne et l'agitation à laquelle l'Italie est en proie.

Si l'insurrection est comprimée en Sicile, il est à craindre qu'elle ne se réveille tout-à-coup et que Garibaldi apparaissant sur un des rivages de l'île ne soit le promoteur d'un mouvement plus redoutable. On m'a donné comme certain que, pour être plus libre d'agir à son gré, ce chef de parti a résigné son titre et ses fonctions de général au service du Piémont et qu'il se trouve à Gênes où, bien que surveillé de près, dit-on, par la police sarde, il cherche, malgré les instances et les conseils du comte Cavour, à réunir des troupes, des armes et de l'argent et à se procurer un bâtiment qui le transporte en Sicile.

On semble craindre ici que le premier ministre de S. M. Sarde ne soit plus maître de la position avant peu et qu'il ne soit obligé de céder la place aux hommes du parti avancé qui prétendent *per fas et nefas* accomplir sans plus de retardement l'unité de l'Italie. On prévoit, en attendant, que le traité de la cession de la Savoie à la France ne sera pas voté par le nouveau Parlement sans une violente opposition...

De partout affluaient à Gênes, depuis plusieurs mois, tous ceux qui, répondant à l'appel de Garibaldi, voulaient aider les Siciliens insurgés contre un gouvernement détesté. Maxime Ducamp, dans ses *Souvenirs littéraires,* dit qu'il n'a jamais trouvé que l'expédition à laquelle il prit part et qu'il a racontée (*Expédition des Deux-Siciles,* 1861) fût coupable, car il s'agissait d'indépendance et non de révolution, et qu'il était entraîné, comme tous les volontaires, par sa sympathie pour un peuple dont il avait « apprécié les souffrances » en 1851 [1]. Le Gouvernement sarde aurait pu, sans doute, empêcher cette expédition : il ferma les yeux et c'est ainsi que, dans la nuit du 5 au 6 mai, Garibaldi passa avec ses deux navires à travers l'escadre piémontaise sans être le moins du monde inquiété. Quatre jours après, il débarquait à Marsala.

---

[1] Chateaubriand écrivait le 16 avril 1829 à Portalis que le Gouvernement des Deux-Siciles était tombé « au dernier degré du mépris » : en 1860, la situation n'avait pas changé.

CDXCIX. — Rome, 11 mai 1860. *Lettre de M. Carolus* (¹) *à Firmin Rogier.*

Le départ de Rome de l'armée d'occupation est décidé; le duc de Grammont a fait à ce sujet une communication à laquelle le cabinet Antonelli va répondre. Les départs seront sans doute échelonnés de manière à ce que les troupes pontificales puissent successivement remplacer les troupes françaises. On croit que le premier bateau s'embarquera à Civitta dans peu de temps et qu'en août l'uniforme français aura disparu des États du Pape.

Dans les régions gouvernementales, on est enchanté de cela; on s'y sent en état de faire face soi-même à toutes les éventualités. Le général de Lamoricière fait en effet des miracles; sa confiance est extrême et il a su la faire partager; il va avoir 19,000 hommes de bonnes troupes et dans peu de temps il en aura 20,000; pour le moment, il n'en veut pas davantage.

Il paraît décidément que le roi Victor-Emmanuel a fait un fiasco complet. Au train dont vont les choses, je ne serais pas étonné que 1861 ne s'écoulât point sans que les Romagnes ne retournassent dans le Patrimoine de St-Pierre. Il sera bien difficile au comte de Cavour de retenir l'élément révolutionnaire, d'empêcher une attaque sur la Vénétie et les Romagnes. Le cas échéant, la France laisserait sans doute Victor-Emmanuel se tirer d'affaire lui-même et je crois que S. M. aurait alors de la besogne.

Le *Royaume* de Naples est parfaitement tranquille; un mouvement révolutionnaire n'y est nullement à craindre. En Sicile, l'état de siège vient d'être levé et le Lieutenant-général a publié un ordre du jour conciliant; malgré cela, d'après les lettres que je reçois, l'aspect des villes est bien sombre et des bandes armées parcourent encore le pays, et on redoute surtout une descente de Garibaldi à la tête des réfugiés siciliens. Mais que pourrait-ils faire contre les 40,000 napolitains qui se trouvent en Sicile? Le sentiment général à Naples (dans le corps diplomatique) était que le Gouvernement continuerait à avoir le dessus...

---

(1) M. Carolus, ancien fonctionnaire au Département des affaires étrangères à Bruxelles, devenu conseiller de Légation à Paris, venait d'être nommé ministre de Belgique à Rome. La lettre *privée* qu'il envoyait à celui qui avait été son chef, prouve qu'à peine arrivé en Italie, il partageait déjà toutes les illusions que les autorités romaines et napolitaines se faisaient sur la situation.

D. — Paris, 12 mai 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — Les prévisions exprimées dans son dernier rapport au Ministre se sont donc réalisées : Garibaldi est en route pour la Sicile. Il a cinq ou six cents volontaires avec lui. Il emporte en même temps plusieurs milliers de fusils et une somme d'argent considérable. On ajoute qu'il était muni de lettres patentes pour Malte et même, ce qui est difficile à croire, qu'il avait arboré le pavillon anglais. Ses relations intimes et journalières avec le Consul britannique à Gênes font planer sur ce dernier le soupçon très grave d'avoir plus ou moins directement favorisé les desseins de l'ex-général piémontais.

La Reine d'Angleterre, elle, n'avait assurément aucune sympathie pour Garibaldi et les autres révolutionnaires italiens. Comme elle ne pouvait se dissimuler que l'Empereur Napoléon était disposé, somme toute, à les laisser faire, elle fulminait contre la France :

« Vraiment, c'est par trop mal, écrit-elle au Roi des Belges le 8 mai 1860. *Aucun* pays ni aucun être humain ne rêverait jamais de *troubler* ou d'*attaquer* la France; chacun serait heureux de la voir prospérer; mais *elle* a absolument besoin de bouleverser chaque partie du globe, d'essayer de semer la discorde et de tirer tout le monde par les oreilles : naturellement cela se terminera un jour par *une véritable Croisade* contre le *perturbateur du monde entier!* C'est vraiment monstrueux!... »

Nous sommes loin de l'amitié enthousiaste de 1854-1855.

Un rapprochement s'impose ici. — Déjà en 1837 le roi Léopold cherchait à faire partager à sa nièce ses sentiments sur les besoins belliqueux de la France. Il lui écrivait de Trianon, le 27 octobre, à propos de la prise de Constantine : « Rien n'est plus *important pour la paix* de l'Europe que le fait qu'une nation puissante et militaire comme la France ait un débouché pour son amour des spectacles guerriers. Si on avait nommé un Conseil de sages pour fixer l'endroit où ceci pouvait avoir lieu en causant le *moins de mal* au reste du monde, on aurait choisi la côte d'Afrique... Cette aventure mettra sur le bras des Français une *petite guerre* permanente avec les indi-

gènes : rien ne pouvait leur faire plus de bien... » (Traduction de la *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1907.)

Il est à peu près certain que deux autres batiments sur lesquels étaient plusieurs centaines d'hommes munis d'armes et de munitions de guerre ont dû rejoindre Garibaldi en pleine mer. On déclare même que l'aventureux Alex. Dumas s'était réuni à l'expédition, en qualité sans doute d'historiographe [1] ! Sur quel point vont-ils débarquer? Est-ce par la côte meridionale de la Sicile ou plutôt dans la Calabre, dont les montagnes offrent bien plus de moyens de résistance et d'y soutenir dès le debut une guerre de guerillas? Là est encore l'incertitude. On ne peut tarder à recevoir bientôt des informations précises à ce sujet. Quoi qu'il en soit, cette attaque à main armée contre le droit des gens et le droit public européen, ce concours prêté à l'insurrection sicilienne, sont devenus avec raison l'objet de très vives préoccupations dans le monde diplomatique par les graves complications qu'elles peuvent entraîner. C'est en effet une opinion assez généralement admise que si Garibaldi, échappant aux croisières napolitaines, parvient à débarquer avec sa petite armée sur un point quelconque des Calabres et de la Sicile, et s'il peut s'y maintenir seulement pendant quelques jours, des renforts considérables lui arriveront de toutes parts et qu'il se trouvera bientôt en état de combattre avec avantage les troupes envoyées contre lui. Qui pourrait alors répondre qu'avant un temps rapproché, la Sicile ou les Calabres ne fussent entièrement en son pouvoir?

Le Gouvernement impérial ne montre pas, quoi qu'on en ait dit, des dispositions favorables à l'emprunt romain. Il ne veut pas même qu'on en fasse mention dans les journaux.

DI. — Paris, 14 mai 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Le marquis d'Antonini a reçu des dépêches qui annoncent que deux batiments de l'expédition de Garibaldi ont débarqué à Marsala, dégarnie de

---

[1] Cf. Maxime Ducamp (*Souvenirs littéraires*, t. II, pp. 179-184). « Dumas a perdu sa peine et dépensé son argent » dans cette affaire, comme il le disait à Ducamp, lorsqu'une émeute le chassa du palais de Chiatamente où il résidait en qualité de directeur (non rétribué) des beaux-arts.

troupes napolitaines, malgré une vive canonnade de deux frégates. Le Gouvernement a fait marcher en toute hâte sur Marsala plusieurs régiments qui ont fait éclater un grand enthousiasme à leur départ et qui se sont montrés très impatients d'en venir aux mains avec les volontaires de Garibaldi... La ville de Naples est très tranquille. Le marquis d'Antonini manifeste une grande confiance dans le résultat de la lutte entre les troupes royales et les Garibaldiens...

DII. — Paris, 17 mai 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Les dépêches télégraphiques parvenues ici hier dans la soirée présentent la position des troupes napolitaines en Sicile comme fort inquiétante. Garibaldi qui, d'après les lettres reçues par le marquis Antonini, devait se trouver cerné dans Marsala avec ses douze cents volontaires, paraît au contraire avoir reçu des renforts nombreux à l'aide desquels il aurait repoussé les corps envoyés contre lui et déjà plus du tiers de la Sicile serait en son pouvoir. D'un autre côté, les dépêches adressées par M. le baron Brenier représentent Naples comme livrée à une très grande agitation ; il craint un soulèvement prochain de la population et, sur sa demande expresse et pressante, deux frégates, d'autres disent quatre, ont appareillé de Toulon pour se rendre à Naples et pour y assurer une protection efficace aux familles françaises qui se trouvent dans cette capitale...

Le général de Goyon avait été averti de se tenir prêt à quitter Rome avec son corps d'occupation, mais le Gouvernement a expédié un contre-ordre motivé par les événements qui se passent en Sicile et sur la prévision de ceux qui peuvent à tout instant surgir dans les Calabres et à Naples...

DIII. — Paris, 19 mai 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — La légation de Naples a reçu une dépêche télégraphique qui annonce que les Garibaldiens ont été complètement battus entre Marsala et Palerme, qu'ils ont perdu leur drapeau et un de leurs chefs. Rogier fait des réserves sur l'authenticité de ces nouvelles qui s'accordent peu avec celles que l'on a reçues par la voie de Gênes et de Turin.

La vérité était que Garibaldi, à peine débarqué en Sicile, avait vu ses *mille* se renforcer des bandes insurgées de Santana et de Coppela qui tenaient la montagne; qu'il avait remporté un premier succès sur les Napolitains à Catalafimi; que dès le 22 il était aux portes de Palerme et qu'en quelques jours, une insurrection lui venant en aide, la capitale de la Sicile fut à lui.

Rogier donnait, le 19, une preuve assez curieuse des contradictions des nouvelles que le télégraphe transmettait de Sicile :

M. de Thouvenel lui avait montré deux dépêches, datées l'une et l'autre du dimanche 27 à 5 heures. La première, provenant des autorités napolitaines, disait : « Les troupes royales ont attaqué les bandes de Garibaldi avec un courage héroïque : elles ont chassé l'ennemi des hauteurs où il s'était fortifié aux environs de Palerme et elles continuent de le poursuivre; elles lui ont enlevé un canon, un drapeau et lui ont tué beaucoup de monde ». L'autre dépêche portait : « Après avoir attaqué les troupes napolitaines, qui n'ont opposé qu'une faible résistance, Garibaldi a pénétré dans Palerme dont la plus grande partie est en son pouvoir; le château tient encore et lance sur la ville des bombes et des boulets qui d'ailleurs causent peu de dégâts ».

On allait bientôt savoir à quoi s'en tenir sur les succès des troupes du roi de Naples. Il était forcé le 4 juin de demander l'intervention de l'étranger.

DIV. — Paris, 8 juin 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Le Roi de Naples — le fait est certain — a sollicité l'intervention diplomatique et même armée de la France et a promis en même temps, comme signe sans doute de sa reconnaissance, dans le cas où sa demande serait accueillie, d'octroyer à ses peuples une constitution semblable en tout à celle de l'Empire français. Le Gouvernement de l'Empereur n'a pas cru devoir accéder à l'appel de Sa Majesté Napolitaine ni lui prêter son concours, à moins qu'il ne soit simultané avec celui des autres Grandes Puissances. Il a de plus fait connaître à Sa Majesté Sicilienne que, si elle était déterminée à donner une constitution à ses peuples, il serait sage, au lieu

d'adopter la constitution de l'Empire, d'en rédiger une spéciale, plus conforme aux habitudes, aux besoins, aux lumières et aux anciennes institutions de ses États. Il n'a pas d'ailleurs dissimulé à Sa Majesté combien il était à regretter dans ses véritables intérêts qu'elle se résolût si tardivement à ces concessions...

On annonce l'entrevue très prochaine de l'Empereur des Français et du prince Régent de Prusse à Bade.

La nouvelle cause une assez vive sensation dans le monde politique...

Bismarck qui, vers cette époque, avait conseillé au Régent un accord avec la France — autres temps, autres visées, autres calculs — écrivait de St-Pétersbourg, à son ami Wentzel, qu'il n'y avait dans cette entrevue rien que de très naturel : c'était, disait-il, « une entrevue d'affaires et de politesse ».

Les ennemis de la France n'en avaient pas jugé ainsi. Ils avaient répandu le bruit que Napoléon III espérait « obtenir quelque agrandissement du côté du Rhin et disloquer la ligue germanique ».

« Pour riposter par avance », le Régent avait convié tous les princes allemands à l'accompagner à Bade en escorte d'honneur et de protection : ils y étaient venus, tous curieux et inquiets.

Napoléon avait entretenu le Régent de ses dispositions pacifiques, puis il avait reçu les princes. Mais ils étaient hérissés de terreur et « nul, dit Malmesbury (*Mémoires d'un ancien ministre*), ne se livra, au grand désappointement de Napoléon... Le coup fut manqué »... Le Régent les ayant réunis ensuite très solennellement, leur parla avec ostentation « des dangers qui pourraient menacer l'Allemagne un jour » et leur promit de défendre « l'état territorial de la patrie commune ».

Bismarck railla fort le « nouveau parterre des rois » de Bade. Il reprochait aux princes d'avoir perdu l'instinct de leur dignité, etc., etc... Et quand, les mois suivants, le Régent, « comme pour se laver des souillures de Bade », eut une entrevue avec l'empereur d'Autriche à Tœplitz, il manifesta un égal mécontentement. Pour lui le Régent et l'empereur d'Autriche venaient de sceller à nouveau une amitié néfaste pour la Prusse. (MATTER, *Bismarck et son temps.*)

—

... Dans le cours de mon entretien avec M. de Thouvenel, j'ai saisi l'occasion de lui dire quelques mots de l'incident qui, en causant une vive émotion dans notre pays, a servi à faire ressortir les sentiments patriotiques dont nos populations sont animées, ainsi que leur attachement profond à notre dynastie et à nos institutions libérales.

Je veux parler de la requête présentée au Roi par plusieurs fabricants de sucre. M. de Thouvenel avait déjà connaissance de cette pièce et déjà il l'avait appréciée à sa valeur : il l'a trouvée aussi pitoyable (*sic*) pour la forme que pour le fond, et il a compris d'ailleurs les manifestations significatives auxquelles elle a donné lieu...

Si la discussion de la loi sur la suppression des octrois prit à certains jours un caractère passionné, la faute en fut à des fabricants de sucre indigène, dont une pétition, fort peu patriotique, provoqua des orages. Les plaintes et les menaces de ces industriels qui ne parlaient de rien moins que d'une sécession (plus tard ils assurèrent qu'on ne les avait pas compris), amenèrent cette sortie du chef du Cabinet : « Si le Gouvernement, qui n'a pas la prétention d'apporter un système complètement à l'abri des reproches, ne s'oppose pas à certaines modifications qu'il peut accepter utilement, honorablement, il en est d'autres qu'il doit repousser résolument. Il en est surtout qu'il ne pourrait accepter à aucun prix, si l'on pouvait les considérer comme introduites dans cette enceinte sous l'impression de certaines pétitions qui font monter le rouge au front de tous les Belges. Supposer que le pays accepte de sang-froid de pareilles imputations, de pareilles menaces, ce serait lui faire une injure profonde. Ce n'est pas le Gouvernement qui jamais encouragera de pareilles défaillances (1) ».

Était-ce l'effet des plaintes des fabricants de sucre? Était-ce une simple coïncidence? On vit paraître dans les journaux à la solde du Gouvernement français, des articles exploitant les mécontentements que provoquaient sur quelques points de la frontière du Hainaut certaines dispositions de la loi sur l'industrie sucrière. L'émotion pénible causée par ces articles devint de

(1) *Annales parlementaires de Belgique* : séances de la Chambre des représentants des 31 mai, 1er et 5 juin 1860.

la colère quand on apprit que certain journal international qui se publiait à Genève avec le concours financier du cousin de Napoléon III, l'*Espérance*, osait dénier aux autorités belges le droit de parler de la nationalité belge, « la Belgique manquant de tout ce qui constitue une nation et n'étant pas autre chose qu'une contrefaçon de nation ».

Les provocations et les insultes de ce journal, qui mentait impudemment à l'histoire et calomniait notre caractère et notre patriotisme en même temps qu'il insultait notre Roi (1), furent vigoureusement relevées. Sur l'initiative prise par le Conseil provincial d'Anvers (proposition Haghe du 3 juillet 1860), il s'organisa une manifestation patriotique et monarchique. Tous les conseillers provinciaux de Belgique décidèrent d'aller le 21 juillet, le jour anniversaire de l'inauguration de Léopold Ier, lui dire : La Belgique veut rester indépendante; elle tient à ses institutions et à ses libertés; elle proteste contre tout changement de dynastie; elle proteste contre toute idée d'annexion (voir document DVIII).

DV. — Paris, 16 juin 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière* (2).

... M. le commandeur de Martino, chargé par le roi de Naples de solliciter l'intervention de la France ou sa médiation prompte et active, a promis au nom de son maître, que dans le cas où le Gouvernement impérial acquiescerait à cette demande, les deux Siciles recevraient une constitution dont les principales dispositions seraient empruntées à la constitution actuelle de la France. Si le Gouvernement se refusait à intervenir plus ou moins directement, M. de Martino devrait s'efforcer d'obtenir du moins que l'Empereur usât de sa prépondérance auprès du Gouvernement sarde pour que celui-ci cessât de venir en aide à Garibaldi et de favoriser les envois en Sicile d'armes et de volontaires. L'envoyé extraordinaire Napolitain aurait éprouvé le déplaisir de ne pouvoir faire accueillir par l'Empereur aucune des propositions qu'il était chargé de présenter à Sa Majesté et il a repris tristement

(1) Voir pour les détails de cette affaire, notre *Charles Rogier*, t. IV, pp. 132-134.

(2) M. de Vrière avait, par une dépêche du 14, exprimé le désir d'avoir quelques renseignements sur le résultat de la mission du commandeur de Martino.

dès hier le chemin de l'Italie. Il n'a pas jugé à propos d'aller à Londres, ne prévoyant que trop, d'après le langage tenu tout récemment par lord Palmerston dans la Chambre Haute, le peu d'accueil que sa mission rencontrerait près du Cabinet britannique.

L'entrevue de Bade a, dit-on, été principalement désirée par l'Empereur... Fera-t-elle cesser les défiances et les préoccupations auxquelles toute l'Europe est livrée et qui réagissent si fatalement sur la prospérité publique?...

Le prince Jérôme est dans un état de santé des plus précaires...

DVI. — Paris, 29 juin 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Une dépêche télégraphique de Naples, datée d'hier 28 à onze heures du soir et adressée par M. de Martino, le nouveau ministre des affaires étrangères, à mon collègue le marquis d'Antonini, qui a bien voulu me la communiquer, confirme la nouvelle suivante dont Votre Excellence appréciera l'importance :

Le Roi, à la suite de diverses conférences avec ses ministres et plusieurs princes de sa famille, a résolu qu'une amnistie générale serait immédiatement proclamée, que le drapeau national *aux couleurs italiennes* serait partout arboré, que des institutions représentatives seraient établies et les deux Chambres convoquées aussitôt que possible, qu'enfin l'ancien Cabinet se retirerait et serait remplacé par des hommes aux tendances libérales et investis de la confiance du souverain et de celle du pays. M. Spinelli est appelé à la présidence du Conseil et M. de Martino a accepté le portefeuille des affaires étrangères. Toutefois — et comme revers de la médaille — la ville de Naples est déclarée en état de siège.

Ces mesures, sauf la dernière, qui eussent été si opportunes il y a deux mois, sont bien tardivement prises. Suffiront-elles à présent à arrêter le mouvement révolutionnaire? Ne seront-elles pas accueillies avec des sentiments de défiance et comme arrachées à Sa Majesté Sicilienne par l'imminence du danger? Ici on semble craindre que le vaisseau royal ne puisse échapper au naufrage. Un incident des plus déplorables et qui vient compliquer la situation, c'est l'attentat dont le baron Brenier a failli être la victime.

Le baron Brenier, ministre de France, avait été frappé, dans un moment

d'effervescence populaire, par deux révolutionnaires (restés inconnus) qui le prirent apparemment pour un ami du roi Ferdinand.

DVII. — Paris, 7 juillet 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — Il donne des détails sur les derniers moments du prince Jérôme, sur sa situation de fortune et sur ses dispositions testamentaires présumées (1). Les dernières nouvelles venues de Sicile représentent la position de Garibaldi comme entourée de sérieuses difficultés. L'argent lui manque; il éprouve mille embarras à organiser son administration intérieure et il ne rencontre plus dans tous ces volontaires qui se sont enrôlés sous ses ordres cette obéissance aveugle et absolue qu'ils montraient d'abord à leur chef. De plus, le parti exalté républicain manifeste des exigences auxquelles Garibaldi ne veut et ne peut satisfaire. De là cette lenteur, cette hésitation qu'on remarque dans ses mouvements. Pendant ce temps, le roi de Naples, converti si subitement aux institutions libérales, travaille activement à se mettre en état de repousser une invasion de la petite armée de Garibaldi, si celui-ci se résout à franchir le détroit et à tenter un débarquement sur un point quelconque des côtes. La situation du roi François II est, quoi qu'il fasse, regardée à Paris comme des plus menacées et l'on cherche vainement où est la main assez puissante pour soutenir ce trône chancelant.

L'attention donnée aux affaires de l'Italie a fait oublier un peu celles de la Suisse. La proposition faite par le Gouvernement helvétique de confier à une Conférence des Puissances le règlement des difficultés survenues a été, comme M. le Ministre ne l'ignore pas, acceptée par l'Angleterre, la France et la Russie. On attend encore la réponse de la Prusse et de l'Autriche. Mais ainsi que le faisait remarquer à Rogier le comte de Pourtalès, à quoi bon réunir une conférence, si chacun des plénipotentiaires s'y rend avec la persuasion qu'on ne parviendra pas à s'entendre? Il est à croire qu'il se passera du temps encore jusqu'à ce que cette réunion diplomatique puisse commencer ses travaux.

---

(1) Le corps du Prince devait être déposé près de celui de Napoléon Ier jusqu'à sa translation à Saint-Denis. (Décret impérial du 28 juin.)

DVIII. — Paris, 19 juillet 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Le Gouvernement français insiste dans l'initiative qu'il a prise auprès des cours de Londres, de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin pour les engager à reconnaitre comme sixième grande puissance l'Espagne qui paraît d'ailleurs être restée étrangère à ces ouvertures diplomatiques. L'heureuse issue de la guerre du Maroc a paru à l'Impératrice, qui a conservé pour son pays natal un attachement singulier, une occasion favorable pour la réalisation de ce vœu... Sa Majesté a éprouvé la douce satisfaction de vérifier qu'elle n'avait rien perdu de l'influence que ses grâces, son esprit et ses aimables qualités ont parfois exercée sur les résolutions de l'Empereur. Si l'Espagne était reconnue sixième grande puissance par l'Europe, la Sardaigne présenterait à son tour sa requête pour passer du deuxième rang au premier : sa requête serait vivement apostillée par la France, sa généreuse alliée... La prévision de cette éventualité a fait recevoir très froidement par l'Autriche et la Prusse les ouvertures relatives à l'Espagne.

Quant à l'Angleterre et à la Russie, elles s'y sont montrées, dit-on, assez indifférentes. La solution de cette affaire, qui ne présente aucun caractère d'urgence, semble donc être ajournée pour quelque temps.

Après tout, quand l'Espagne payera un budget de 12 ou 15 cents millions, quand son armée s'élèvera à 4 ou 5 cent mille hommes, quand ses vaisseaux de ligne, ses frégates, ses bateaux à vapeur lui formeront des escadres nombreuses et puissantes, elle prendra de droit et du consentement de tous sa place parmi les États de premier ordre.

Le corps législatif termine ses travaux le 21 de ce mois. Depuis l'établissement de l'Empire, aucune session n'a été aussi longue et dans aucune les essais d'opposition n'ont été plus marqués. Deux des lois présentées par le Gouvernement ont été retirées ; une autre a été ajournée. Dans la discussion du budget, des observations très vives ont été échangées entre quelques députés et la Commission du Gouvernement, soit sur le chiffre de six cent mille hommes fixé pour l'armée *en temps de paix*, soit sur l'élévation toujours croissante des dépenses de l'État, soit sur l'absence de ces libertés publiques dont nous jouissons si pleinement en Belgique et qui doivent un jour couronner en France l'édifice social. Mais en définitive le Gouvernement n'a pas lieu de se plaindre de l'attitude du corps législatif, puisque

toutes les attaques, tous les discours des orateurs de l'opposition ont eu ce résultat que sur 275 députés, cinq seulement ont voté contre l'adoption du budget...

Un récent article, où le *Constitutionnel* s'évertue à calmer les craintes de ceux qui attribuent au Gouvernement impérial de nouveaux projets d'annexion, n'a pas produit l'effet qu'on s'en promettait. Il existe malheureusement sur les vues ultérieures qu'on prête à la France de telles préventions qu'il est bien difficile aux écrivains officieux les plus habiles de les effacer.

Toutes les déclarations du monde n'y font rien; il y a des esprits opiniâtres qu'on ne parvient pas à convertir et qui tiennent à peu près ce langage : Voulez-vous qu'on ait foi réelle en vos paroles : renoncez à entretenir des armées de plus d'un demi-million d'hommes et à augmenter sans cesse le nombre de vos vaisseaux; qu'une déclaration bien nette et bien explicite de votre politique pacifique paraisse non pas dans le *Constitutionnel*, mais dans le *Moniteur*; annoncez-y hautement et sans ambiguïté que la France est satisfaite, qu'elle repousse toute pensée d'agrandissement par l'annexion de territoires étrangers; alors les défiances qui ont pénétré partout cesseront d'elles-mêmes et l'on croira au maintien de la paix...

A l'heure où Firmin Rogier envoyait cette lettre à Bruxelles, son vieil ami, Paul Devaux, rapporteur de la Commission chargée de présenter à Léopold I[er] une adresse à l'occasion du 29[e] anniversaire de son avènement au trône (cf. *Annales parlementaires de Belgique*, 1860), écrivait ces lignes éloquentes : « Si un jour, Sire, tout ce qui existe de droits et de devoirs entre les gouvernements comme entre les peuples pouvait être méconnu, si votre couronne, nos libertés, la sainte indépendance de la patrie devait être menacée, la Belgique, à l'appel de son Roi, saurait défendre ces trésors nationaux comme un peuple libre et vertueux défend ce qu'il a de plus sacré.

» Elle a fait de la domination étrangère une expérience assez longue. Assez longtemps ses droits, sa dignité, ses richesses, son sang ont été sacrifiés à d'autres intérêts que les siens. Sa tête ne se courbera plus sous le joug qu'elle déteste et qu'elle a brisé à jamais à l'heure du péril. Son ouvrage ne demeurerait plus isolé. La foi des traités, l'intérêt et l'indépendance de l'Europe ne sont pas de vains mots.

» Une cause à laquelle, dans aucun pays, les âmes honnêtes ne sauraient rester indifférentes, ne risquerait ni de périr ni de manquer de défenseurs... » (Voir dans les journaux du temps les adresses des divers conseils provinciaux. Voir le compte rendu du banquet offert au Roi par les 537 conseillers provinciaux du Royaume, et des fêtes organisées également à Bruxelles pour la suppression de l'octroi.)

> ... Les nouvelles des scènes de massacre dans le Liban ont causé partout la plus douloureuse émotion. De pareilles horreurs ne sont plus de notre âge. Il y va de l'honneur des gouvernements européens d'y apporter la plus prompte et la plus efficace des répressions. Le Cabinet français ne faillira pas à ce devoir...

Des haines profondes divisèrent de tout temps les populations du Liban. Elles s'étaient d'abord traduites en luttes de race. Elles allaient aboutir à la guerre de religion. La mauvaise administration de la Porte était la cause d'une situation intolérable qui avait déjà provoqué, en 1845, l'intervention des Puissances. (Cf. *Hist. gén.*)

En 1860, les vexations que les Druses infligeaient, avec la complicité du Gouvernement turc, aux chrétiens maronites, dégénérèrent en massacres. Le Gouvernement français qui, depuis les Croisades, revendiquait l'honneur de protéger les chrétiens de Syrie, ne pouvait hésiter à marcher à leur secours.

DIX. — Paris, 28 juillet 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

> ... L'unanimité, le respect de l'ordre, le sentiment des convenances internationales avec lesquels nos populations ont témoigné de leur attachement à nos institutions libérales et de leur dévouement à notre Auguste Souverain et à sa famille ont été hautement approuvés, sauf peut-être quelques rares exceptions [1]...

A l'ouverture de la session de 1860-1861, Léopold Ier comptait dire au

---

[1] Le *Pays*, de M. Granier de Cassagnac, par exemple.

pays combien il avait été touché des preuves d'attachement et de fidélité données par toutes les villes. Empêché par une malencontreuse indisposition d'ouvrir la session, il tint à en exprimer tous ses regrets au Chef du Cabinet dans la lettre suivante, qui fut lue au début de la première séance :

« Laeken.

» Mon cher Ministre,

» J'ai espéré jusqu'au dernier moment qu'un rhume assez violent cèderait à des soins et me permettrait d'ouvrir les Chambres comme cela avait été mon intention, mais ma toux est restée si opiniâtre qu'il m'eût été très difficile de lire mon discours.

» J'ai éprouvé les regrets les plus vifs de ce contretemps, car après les démonstrations si unanimes, si affectueuses, si patriotiques dont le vingt-huitième anniversaire de mon règne a été l'occasion dans la capitale comme dans les provinces, il m'eût été particulièrement agréable, en demandant à la Législature son concours bienveillant pour mon Gouvernement, de témoigner une fois de plus aux représentants du pays, combien j'ai été touché des preuves d'attachement et de fidélité de toutes les populations.

» Recevez l'assurance de mes sentiments bien affectueux.

» (*Signé*) LÉOPOLD. »

. . . .

Puisque les ministres turcs ont été impuissants à réprimer les carnages et les horribles dévastations de Syrie, la France ne s'arrêtera pas à l'opposition qu'ils pourraient vouloir faire à son intervention. Les Grandes Puissances paraissent d'ailleurs être tombées d'accord à mettre un terme au massacre des chrétiens par les moyens les plus énergiques et d'en prévenir le retour. Six mille hommes sont sur le point de s'embarquer à Toulon et on en réunit encore autant pour les départs ultérieurs...

La situation du Roi de Naples devient, quoi qu'il fasse et à quelque abaissement qu'il se résigne, de plus en plus périlleuse. Son gouvernement est sans initiative et sans force devant le parti exalté. Les lettres que l'on reçoit de Naples font prévoir une catastrophe prochaine. Si Garibaldi ne tient pas compte des conseils de temporisation ou de médiation qui lui sont

donnés, s'il passe le détroit, s'il marche sans tarder sur la capitale, on ne paraît pas mettre ici en doute qu'un soulèvement n'y éclate en sa faveur et que le Roi, se mît-il résolument et poussé par le désespoir, à la tête de ce qui lui restera de ses troupes fidèles, ne soit tout-à-fait hors d'état de l'arrêter...

La Sicile, sauf Messine, obéissait depuis la fin du mois de juin à Garibaldi. Le Roi de Naples s'était décidé à solliciter l'alliance de la Sardaigne contre lui. « Était-il raisonnable, fit observer Cavour, que Victor-Emmanuel compromît sa popularité en Italie pour consolider le trône chancelant d'un de ses plus cruels ennemis » ? Toutefois, il ne refusa point formellement le traité demandé. Mais il ajouta qu'il ne le signerait que si le Roi de Naples accordait une constitution à ses sujets et la mettait effectivement en vigueur. La constitution publiée le 30 juin resta lettre morte, car dès la fin de juillet Ferdinand remettait à une date indéterminée les élections parlementaires promises.

Pendant ce temps, Garibaldi, sans écouter l'invitation de s'arrêter que lui faisait, pour la forme, Victor-Emmanuel et sans se préoccuper des menaces, peu sérieuses aussi, du Gouvernement français [1], poursuivait sa marche victorieuse et pénétrait dans Messine, d'où il allait, quelques jours après, s'élancer vers Naples.

DX. — Paris, 31 juillet 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

Analyse. — Trois réunions ont eu lieu chez le Ministre des affaires étrangères entre les Représentants des cinq Grandes Puissances à l'effet d'arrêter les dernières dispositions pour l'intervention en Syrie : ni l'Ambassadeur d'Espagne, ni le Ministre de Sardaigne n'y ont été appelés... Si les données

(1) Il avait toutefois, d'après Firmin Rogier (lettre du 28 juillet), envoyé à Paris, peut-être pour dissuader l'Empereur d'envoyer une escadre au phare de Messine, M. de San-Caltado (qui ne fut reçu ni de Napoléon III ni de son Ministre des affaires étrangères). L'Angleterre ne marchait pas, sur ce terrain, d'accord avec la France : du moment que le cabinet de Turin s'était engagé à ne plus faire à Napoléon aucune cession nouvelle de territoire, elle tolérait l'annexion de Naples. (*Hist. génér.* de Lavisse et Rambaud, t. XI.)

que Rogier a recueillies sont exactes, on laisserait prendre à la France la part la plus active et la plus importante dans cette expédition, et les Puissances, la Porte comprise, consentiraient à ce que le chiffre des troupes qu'elle enverrait en Syrie fût porté au besoin de 6 à 12,000 hommes.

Quant au nombre des vaisseaux envoyés vers ces parages, il ne serait pas limité, pas plus pour la France que pour les autres puissances.

Les circonstances ultérieures décideraient des points qu'il s'agirait de faire occuper par le corps expéditionnaire et de la durée même de l'occupation...

L'emprunt romain est à peu de chose près couvert — d'après ce que dit le Nonce. Ce que le Saint-Siège a déjà recueilli de cet emprunt et du denier de Saint-Pierre le mettraient à même de pourvoir à tous ses besoins et à toutes les dépenses civiles et militaires jusqu'à l'année 1862.

L'armée réorganisée par Lamoricière ne compterait pas moins de 22,000 hommes.

Rogier fait connaitre quelques-unes des dispositions testamentaires du prince Jérôme.

DXI. — Paris, 2 août 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... Des difficultés inattendues retardent la signature de la convention proposée pour l'intervention en Syrie, aussi bien que le départ de Toulon des troupes désignées pour l'expédition.

La Russie, appuyée par l'Autriche, demande l'insertion dans la convention d'un article portant que, dans le cas où des événements semblables à ceux qui ont ensanglanté la Syrie viendraient à éclater dans les provinces limitrophes de son empire, elle aurait *ipso facto* le droit de venir par les armes au secours des populations chrétiennes. De son côté, l'Angleterre aurait présenté de nouvelles objections sur la force du corps expéditionnaire et sur la durée de l'occupation.

En présence de ces exigences et des retards qu'elles entraînent dans l'action commune des Puissances, retards qui coûtent la vie à des milliers de coreligionnaires (car les nouvelles reçues aujourd'hui de Beyrouth mentionnent que de nouveaux massacres ont eu lieu à Damas et que plusieurs milliers de chrétiens y auraient été égorgés), M. le Ministre des affaires étrangères se proposerait, d'après ce qui m'a été dit, d'engager l'Empereur

à agir séparément sans plus de délai, et à donner l'ordre à l'escadre de Toulon de mettre à la voile et de porter sur les côtes de Syrie le premier corps expéditionnaire. Cet envoi de troupes, s'il se réalisait, ne devrait pas être considéré comme une intervention : il aurait seulement pour but de venir en aide et secours aux consuls et sujets français qui habitent la Syrie. Les autres Puissances de leur côté prendraient chacune en faveur de leurs sujets dans ces contrées telles mesures de protection qu'elles jugeraient nécessaires. Ainsi, le Gouvernement des Pays-Bas a déjà fait partir deux frégates qui probablement se joindront à l'expédition française. Quelques paroles de M. de Thouvenel me donneraient à croire que si le Gouvernement belge voulait prendre sa part dans cette croisade, son concours serait accueilli avec joie par la France...

—

La campagne de Garibaldi dans le royaume de Naples, dont Max. Ducamp a dit que « ce fut un des spectacles les plus étranges dont notre époque ait été le témoin (1) », s'acheva en un mois de temps et, pendant que François II se retirait vers Gaëte, Garibaldi entrait à Naples (7 septembre).

De leur côté les Piémontais de Cialdini, ayant battu les troupes pontificales à Castelfidardo et fait Lamoricière prisonnier à Ancône (18 et 29 septembre), s'emparaient de l'Ombrie et des Marches, mais s'abstenaient de toucher au patrimoine de Saint-Pierre, que gardait le corps français d'occupation.

Le Parlement piémontais, convoqué sans retard, autorisa son roi à annexer les provinces pontificales et le royaume des Deux-Siciles. Le plébiscite du 21 octobre va substituer Victor-Emmanuel à François II et le dictateur Garibaldi rentrera pour quelque temps dans l'obscurité.

L'attitude de Napoléon III, dont la conduite était pleine de « duplicité » (cf. Matter, *Bismarck et son œuvre*) et qui venait de proposer, pour régler les affaires italiennes, un Congrès dont on n'attendait rien de bon, provoqua des inquiétudes chez les souverains de droit divin. Ils se réunirent, à la fin

(1) « On ne vit jamais pareil soulèvement, si spontané, si universel... Les villages et les villes se précipitaient au-devant de nous et l'armée royale disparaissait à notre approche comme une nuée d'oiseaux effarouchés... » *Souvenirs littéraires.*

d'octobre, à Varsovie, pour délibérer sur la situation de l'Europe et plus spécialement sur le projet de Congrès...

DXII. — Paris, 29 octobre 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... Quant à la réunion des trois souverains à Varsovie, qui vient de se clore si brusquement, quant aux résolutions que ces hauts personnages y auraient adoptées, le public ne s'est pas fait faute non plus de se livrer à toute espèce de commentaires. C'est une guerre prochaine selon les uns; c'est un Congrès, c'est une paix mieux affermie qui doit en sortir selon les autres. Mais ce qui est vrai, c'est que le voile qui couvre le résultat des conférences des trois monarques n'est pas et ne peut pas encore être levé...

Quand le « voile fut levé », quelques jours plus tard, on apprit qu'il ne devait rien advenir de ces « solennelles assises » à la grande satisfaction de Bismarck, qui avait insisté pour une politique d'entente entre la Prusse et la Russie, de réserve envers l'Autriche.

L'empereur François-Joseph était arrivé à Varsovie avec un projet de coalition contre la France, une guerre de revanche pour l'Autriche. Ses interlocuteurs l'engagèrent vivement à « se renfermer dans une réserve prudente »; pour le calmer, ils lui déclarèrent tout net que s'il prenait l'offensive, « ils l'abandonneraient à ses propres forces (1) ». L'Empereur d'Autriche se le tint pour dit.

... Le Nonce du Pape a quitté Paris fort découragé, assez peu satisfait de sa dernière entrevue avec l'Empereur et il ne dissimulerait pas le peu de chances de son retour à Paris.

Dans les hautes régions gouvernementales, on se montrait peu satisfait des relations de Son Eminence avec le faubourg Saint-Germain; on aurait désiré que son langage fût plus conciliant, qu'il apportât plus de réserve dans ses appréciations de la politique suivie par l'Empereur dans les affaires de l'Italie.

---

(1) Matter, *Bismarck et son temps.*

On aurait voulu qu'il essayât de son influence sur certains prélats français qui, dans leurs mandemens, leurs lettres pastorales ou leurs prédications, ne se maintiennent pas dans les bornes de la modération évangélique et qui dans leurs diocèses laissent se produire des faits qui dénotent un esprit très marqué d'opposition. Ainsi dans plusieurs paroisses, quelques curés se sont abstenus, dit-on, de chanter le *Domine salvum fac Imperatorem* et dans certaines localités, au moment où cette prière allait commencer, on avait vu une partie de l'assistance se lever et sortir de l'église...

Le Roi des Deux-Siciles, qui avait repris, sans succès, l'offensive, sur l'assurance que la France ne l'abandonnerait pas et que les Conférences de Varsovie lui seraient profitables, retourna à Gaëte d'où il envoya de violentes protestations (1) contre l'intrusion de Victor-Emmanuel à Naples.

Napoléon III, qui feignait de l'irritation contre Turin d'où il avait rappelé son plénipotentiaire, tout en y laissant un chargé d'affaires, ne se dissimulait pas que François II serait obligé de capituler (2), et vers le mois de novembre, il avait reçu un des administrateurs des Messageries impériales de la Méditerranée, à qui il avait prescrit d'envoyer à Gaëte deux de ses bateaux à vapeur pour y être mis à la disposition du Roi de Naples.

DXIII. — Paris, 10 novembre 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

... Voilà donc le Roi de Piémont qui a fait son entrée royale à Naples, le voilà qui hérite des États du roi François II son parent, lui vivant, et par droit de conquête et par droit... de sanction populaire ; le voilà qui s'offre aux ovations de la multitude enthousiaste, en compagnie de son meilleur ami, d'après l'expression même de S. M. Sarde, Garibaldi, lequel se déclare meilleur chrétien que le Pape ; voilà la bénédiction des drapeaux de la ligue hongroise à laquelle ce même Garibaldi promet le concours et l'appui des soldats de l'Italie, pour l'affranchissement de la Hongrie. C'est à merveille

---

(1) Le Parlement belge retentit de l'écho de ces protestations. (Cf. Discailles, *Histoire de Charles Rogier*, t. IV.)

(2) Il capitula le 13 février 1861 et se retira à Rome.

et le fleuve suit son cours irrésistible. Tous ces faits cependant ne laissent pas de préoccuper gravement et à juste titre le monde politique et on ne peut pas dire que le Gouvernement impérial s'en montre très satisfait. M. Thouvenel m'exprimait cependant l'espoir que l'on ne tarderait pas à être débarrassé de Garibaldi et que celui-ci, qui vient d'abdiquer sa dictature, irait se reposer de ses travaux dans sa petite île de Caprera.

Lui parti, tout serait-il fini en Italie?

Le roi Victor-Emmanuel sera-t-il assez fort pour arrêter et régler le mouvement? M. Thouvenel ne paraissait point trop y croire : L'hiver peut-être se passera sans nouvelles entreprises, mais le printemps venu, il est bien à craindre, selon lui, que la question de la Vénétie ne soit soulevée et que, malgré les plus sages conseils, l'armée italienne ne tente un suprême effort pour chasser l'Autriche de cette province. Cette éventualité se réalisant, quelle attitude prendrait le Gouvernement français? M. le Ministre des affaires étrangères m'a laissé entrevoir que si le Piémont attaquait, ce serait à ses risques et périls et que s'il était battu, il ne pourrait pas compter sur le concours de la France.

— Mais si l'Autriche attaque la première, répliquai-je?

— D'abord, me répondit-il, nous avons toute raison de croire qu'elle n'attaquera pas et que son intention bien formelle, dont je la loue fort, est de rester sur la défensive. Si elle sort de cette position expectante et si elle a recours aux armes, malgré les engagemens consentis à Villafranca, elle ne peut pas croire que la France voie cette lutte avec indifférence et qu'elle laisse accabler son allié. Mais, je le répète, nous sommes autorisés à espérer que le Cabinet de Vienne est résolu à ne pas sortir de ses lignes de défense.

Je dois ajouter que tel est aussi le langage que m'a tenu le prince de Metternich sur les intentions de son Gouvernement.

C'est la position actuelle du Souverain Pontife qui est surtout l'objet de très sérieuses inquiétudes.

M. Thouvenel me dit que, d'après tous les rapports qui lui parviennent, l'esprit des habitans de Rome et des provinces qui restent encore soumises au Saint-Père est des plus hostile au Gouvernement papal.

On n'en veut plus à aucun prix, ajoutait-il. Comment persister à soutenir un ordre de choses qui est antipathique à tout le monde?

Nous ne pouvons prolonger indéfiniment notre occupation de Rome.

Cependant, pas de Papauté sans Rome. Si les Puissances de l'Europe réunies en congrès garantissaient au Souverain Pontife la possession de

cette ville et de sa banlieue, si elles lui assuraient de plus une liste civile à laquelle chacune d'elles contribuerait et qui lui donnerait les moyens de tenir sa Cour avec l'éclat et la splendeur convenables au chef suprême de la catholicité, Sa Sainteté ne serait-elle pas sagement inspirée d'accepter une semblable position?...

Malgré le désir du Cabinet des Tuileries, le Congrès destiné à régler les affaires italiennes ne paraît pas devoir se réunir prochainement. Les Conférences de Varsovie n'auront pas aplani les obstacles que rencontre l'exécution de ce projet. Ce n'est pas d'ailleurs que le Gouvernement français soit inquiet du résultat de ces Conférences.

Il ne croit aucunement qu'il y ait été adopté quelque mesure contre la paix de l'Europe et contre la France en particulier (1)... Qui nous attaquerait et pour quels motifs, et avec quelles ressources (disait M. de Thouvenel)?...

Chacun a bien assez à faire de réparer ses finances et de maintenir chez soi la tranquillité. Au reste, nous serions en mesure de nous défendre et avec une armée de six cent mille hommes, on est en sécurité et l'on peut repousser victorieusement une attaque, d'où qu'elle vienne. Dans ces derniers temps, ajouta-t-il encore, des journaux étrangers ont annoncé que le Gouvernement de l'Empereur voulait obtenir du Piémont une nouvelle annexion, celle de l'île de Sardaigne. Cette nouvelle mérite à peine d'être démentie, tant elle me semble absurde. Acquérir la Sardaigne! Il faudrait donc, dans ce cas, abandonner la Sicile aux Anglais. C'est bien assez de l'annexion de la Savoie, qui pendant de longues années nous coûtera le double de ce qu'elle nous rapporte. Seulement nous y trouverons d'excellents soldats pour nos armées.

En terminant cette conversation, M. Thouvenel me dit : En Belgique sans doute, personne ne croit plus à des projets d'annexion de la France.

Au surplus, faisons bientôt entre nous un bon traité de commerce et les conditions que, je l'espère, nous pourrons vous accorder vous seront assez encourageantes pour qu'on ne garde plus chez vous aucune méfiance contre nos vues ambitieuses et nos idées de réunion. N'êtes-vous donc pas dans votre neutralité notre meilleur bouclier pour nos frontières du Nord?...

---

(1) On savait déjà à Paris, au moment où écrivait Rogier, qu'il n'était sorti de ces conférences qu'une déception pour l'Autriche.

DXIV. — PARIS, 15 NOVEMBRE 1860. *Lettre de Firmin Rogier à M. le baron de Vrière.*

On avait prétendu que M[gr] le nonce Sacconi était parti de Paris avec des sentiments assez hostiles au Gouvernement impérial. Il résulte au contraire d'informations officielles transmises de Rome, qu'il a tenu à Sa Sainteté le langage le plus pacifique et qu'il s'est appliqué à Lui démontrer qu'Elle n'avait pas d'appui plus solide et plus réel que l'Empereur et que c'était en Lui qu'Elle devait surtout mettre sa confiance.

On ne parle plus de la convocation du Congrès : il semble forcément ajourné, certaines Puissances soulevant de grandes difficultés...

Lorsqu'on put prévoir la capitulation de Gaëte et la disparition du royaume des Deux-Siciles, Victor-Emmanuel convoqua à Turin le premier Parlement italien. Toutes les provinces récemment annexées au Piémont étaient représentées dans ce Parlement qui le nomma *roi d'Italie* (février 1861).

Bien que Rome et Venise manquassent encore à la « patrie reconstituée », Cavour avait une si grande confiance dans l'avenir, dit Debidour, qu'il ne craignit pas, le 27 mars, de faire proclamer par la Chambre des Députés que Rome était la capitale de l'Italie [1].

Le nouveau royaume d'Italie ayant été reconnu officiellement par la France et par l'Angleterre, pendant que la Prusse et la Russie restaient dans une expectative qui ne devait pas d'ailleurs durer longuement, le Gouvernement belge paraît avoir voulu reconnaître, lui aussi, « le fait acquis ».

M. de Vrière, le ministre des affaires étrangères, d'accord du reste avec le roi Léopold, qui n'avait pas oublié que la Sardaigne « avait mis un an et demi à le reconnaître », était d'avis que rien ne pressait.

M. de Montalto, ministre plénipotentiaire de Victor-Emmanuel à Bruxelles, lui avait vainement fait savoir que l'ordre lui était venu de Ricasoli, successeur de Cavour, « d'exprimer au Cabinet belge l'espoir qu'il ne

(1) Deux mois plus tard, il mourait après une courte maladie.

tarderait pas plus longtemps à reconnaître le roi d'Italie ». M. de Vrière voulait tout d'abord gagner du temps. Il est assez probable que le Ministre belge à Paris ou son remplaçant (1) aura écrit à Bruxelles que le Gouvernement impérial ne serait pas fâché que le Gouvernement belge l'imitât et fît ce qu'avaient fait aussi l'Angleterre, le Portugal, la Turquie.

Des pourparlers assez longs s'étaient engagés entre la Couronne et le Cabinet, à la suite de la communication de M. de Montalto. Sauf M. de Vrière, tous les ministres furent d'avis qu'avant l'ouverture de la session législative (second mardi de novembre) il y eût une reconnaissance implicite de l'Italie par la nomination du successeur de M. de Lannoy, ministre plénipotentiaire, mort récemment à Turin.

Il s'ensuivit une crise ministérielle qui se termina le 24 octobre 1861 par la retraite de M. de Vrière, dont Charles Rogier prit la succession, et par l'envoi huit jours plus tard à Turin de M. Solvyns « envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire ».

Le roi Léopold avait consenti (voir une note au chef du Cabinet sur la crise d'octobre 1861) à la nomination « sans qu'il fût nécessaire de faire mention de cet acte dans le discours du trône ».

Il en fut ainsi.

Le discours du trône ne mentionna pas l'acte important qui venait de s'accomplir, mais un débat très vif eut lieu à ce sujet dans le Parlement en novembre 1861 et en mai 1862 (2).

—

Lorsque, à l'expiration du congé qui lui avait été accordé à la mort de sa femme (survenue à la fin de février 1862), Firmin Rogier reprit ses

(1) Nous en sommes, sur ce point, réduits à des conjectures. M. Beyens remplaçait alors M. Firmin Rogier, que des circonstances douloureuses — une maladie mortelle de sa femme — retenaient loin des affaires. Mais nous n'avons pas eu sous les yeux les minutes ou les copies des rapports qui furent adressés par M. Beyens à M. de Vrière et dont les Archives des affaires étrangères gardent le secret.

(2) Nous renvoyons le lecteur aux pages 152-153 et 159-164 du quatrième volume de notre *Histoire de Charles Rogier*. On peut consulter — pour le surplus — l'*Histoire parlementaire* de L. Hymans, tome quatrième (session 1861-1862).

fonctions [1], les communications et les rapports qu'il eut avec le Ministre, son frère, eurent nécessairement un caractère particulier dont témoignent les derniers documents que nous allons reproduire.

Ces documents sont empruntés aux papiers délaissés par Charles Rogier. Il n'y est plus guère question, comme dans les rapports à MM. de Briey, Dechamps, d'Hoffschmidt, de Brouckere et de Vrière, de renseignements ou de communications sur les incidents de la politique générale.

D'ailleurs, sauf Aspromonte, les incidents sont peu nombreux. Depuis la proclamation par laquelle le 27 mars 1861 le Parlement de Turin faisait de Rome la capitale du royaume d'Italie, jusqu'à la campagne avortée de Garibaldi contre les États pontificaux en juillet-août 1862, le gouvernement de Victor-Emmanuel se contenta de recueillir les adhésions des gouvernements étrangers, tels que la Russie en juin 1862 et la Prusse en juillet. Il paraissait se « recueillir... » et attendre, uniquement préoccupé, dès la fin de 1862 comme en 1863, de la solution de difficultés intérieures, pendant que l'Autriche et la Prusse se mettaient « momentanément » d'accord sur les mesures qu'elles prendraient pour enlever en 1864 au Danemarck (guerre des duchés) toute souveraineté sur le Schleswig, le Holstein et le Lauenbourg.

—

Les objets dont traite Firmin Rogier dans les derniers jours de sa carrière sont généralement d'intérêt belge et commercial.

Seule la question de l'affranchissement de l'Escaut à laquelle son frère, avec l'aide puissante du secrétaire général du département des affaires étrangères Lambermont, consacre tous ses soins et toute son activité, est en même temps d'intérêt général.

Le traité européen du 16 juillet 1863, consacrant la liberté de l'Escaut, fut le couronnement des négociations qui modifièrent notre législation internationale dans le sens de la liberté commerciale la plus large, et auxquelles,

---

(1) Il avait déjà songé alors à prendre sa retraite. Il ne devait mettre ce projet à exécution que dans les premiers jours de 1864.

dans son poste de Paris, notamment en 1861, F. Rogier avait pris une part importante.

Qu'il nous soit permis de renvoyer le lecteur aux paragraphes 2 et 4 du chapitre VII de notre quatrième volume sur Charles Rogier, où l'historique de cette question a été fait d'après des documents absolument inédits.

En 1894, l'éminent secrétaire général des affaires étrangères, M. le baron Lambermont, nous fit l'honneur de nous accorder un entretien où nous lui soumîmes les pages que nous avions écrites sur l'affranchissement de l'Escaut, d'après les notes, lettres et rapports qui se trouvaient dans les papiers de Ch. Rogier. Le *Plan des négociations* qui pouvaient conduire à la suppression du péage, et qui était l'œuvre de M. Lambermont, ne figurait pas dans les notes que j'avais eues en ma possession. M. Lambermont voulut bien me donner en communication, pour compléter mon travail, l'exemplaire qu'il avait conservé de ce Plan.

C'est d'accord avec lui, sous sa dictée presque, qu'ont été écrites les lignes suivantes : « Une circonstance heureuse nous a permis de jeter un coup d'œil sur ce travail qui n'a jamais été publié et qui ne fut connu à cette date que du Roi, du Cabinet et de nos Ministres à l'étranger. Nous lui empruntons une partie des documents qui vont nous servir pour étudier cette question ». (*Hist. de Charles Rogier,* t. IV, p. 167.)

DXV. — Paris, 10 avril 1863. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Mon cher ami,

... Nous nous proposons d'aller demain faire visite à M. Rouher. Nous donnerons pour motif à cette démarche les remerciemens que Jules [1] doit à celui-ci pour l'empressement gracieux qu'il a mis à obtenir pour Jules la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur. Durant cette visite nous trouverons bien l'occasion d'entretenir M. Rouher de l'affaire de l'Escaut et de la question sucrière.

---

(1) Jules Vanderstichelen, son gendre, ministre des travaux publics, l'accompagna.

Je comprends ton impatience et je ne suis pas moins désireux que toi de te donner des nouvelles satisfaisantes. Mais je ne crois pas que, d'ici à lundi, je puisse avoir rien d'un peu important à t'annoncer. Nos commissaires sucriers cherchent une solution et ils ne désespèrent pas d'en trouver et d'en présenter demain une qui satisfasse de part et d'autre. C'est du moins le dire de Beyens. Drouyn de Lhuys que j'ai entretenu hier rejette la lenteur de cette affaire sur nos commissaires et sur Frère-Orban dont les instructions, dit Son Excellence, sont trop absolues. M. Drouyn de Lhuys prétend, en se fondant sur l'opinion de M. Barbier, directeur général des Douanes, que la compensation qu'on nous demande est peu de chose et que nous y mettons de la mauvaise volonté. A cela j'ai répliqué que si la concession était peu importante, nous y consentirions sans une plus longue résistance, car le temps nous presse et cette affaire de l'Escaut doit être terminée assez tôt, ai-je ajouté, pour être soumise à nos Chambres qui closent leur session dans le courant du mois prochain. M. Drouyn de Lhuys au reste manifeste toujours l'espoir que nous trouverons bien moyen de tomber d'accord. Il en est, dit-il, plus désireux que personne.

Je me suis abstenu jusqu'ici de parler des concessions douanières que nous pourrions faire et dont tu m'as envoyé l'indication. Il est opportun de voir si les propositions que nos commissaires sucriers vont formuler ne seront pas agréées, auquel cas les autres modifications sur notre tarif deviendraient inutiles...

DXVI. — Paris, jeudi 30 avril 1863. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Mon cher ami,

J'ai appris hier de M. Drouyn de Lhuys et de M. Herbet que les trois ministres étaient enfin tombés d'accord sur la réponse à faire à nos diverses communications, que cette réponse serait complètement rédigée aujourd'hui et que demain elle serait signée par le Ministre des affaires étrangères et expédiée immédiatement à M. de Malaret, chargé de te la communiquer. Quels en sont les termes? Quelle compensation nous demande le Gouvernement impérial?

C'est ce que je n'ai pu savoir d'une manière formelle. Mais si j'en crois M. Drouyn de L'Huys, il a vivement insisté auprès de ses collègues pour la

rendre aussi modérée que possible et il m'a manifesté l'espoir que le Gouvernement du Roi ne se refuserait pas à les accepter. M. Fould, qui d'abord ne voulait entendre à rien, a fini par céder aux instances de M. Drouyn de L'Huys. Quant à M. Rouher, il se serait montré de plus facile composition. M. le Ministre des affaires étrangères m'a témoigné le désir de terminer promptement.

A cela, je lui ai répliqué que nous étions tout aussi désireux que lui de conclure et que les retards qu'éprouvait cette négociation n'étaient pas venus de notre côté, mais bien du sien. J'ai ajouté que nous étions animés d'un grand esprit de conciliation et que si les propositions qui vont être communiquées au Cabinet belge sont aussi modérées qu'il me l'a dit, il y avait tout lieu de croire que son acquiescement ne se ferait pas attendre.

Après demain donc, il est probable que M. de Malaret sera en mesure de te faire connaître en détail quelles sont les prétentions de son Gouvernement.

Je présume que la question des lainages est la plus grosse et sera la moins facile à résoudre.

En attendant, je t'embrasse, mon cher ami, de tout cœur...

DXVII. — Paris, jeudi 12 mai 1863. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Mon cher ami,

Au moment où je vais faire partir cette lettre, tu recevras une dépêche télégraphique qui t'apprendra le premier résultat de mes démarches.

Je sors du Ministère des affaires étrangères. Je n'ai pu voir M. Drouyn de L'Huys qui était en conférence avec lord Cowley, tandis que les ambassadeurs de Russie et de Prusse attendaient leur tour avec les ministres de Bavière et de Hanovre.

J'ai donc pris le parti d'aller trouver M. Herbet. Je lui ai exposé l'objet de l'entrevue que j'aurais désiré avoir avec M. Drouyn de L'Huys, et comme il était plus que probable que cette entrevue ne pourrait m'être accordée aujourd'hui, voici ce dont nous sommes convenus :

M. Herbet compte voir le Ministre vers six heures et il lui fera part de ce que nous demandons. Mais comme il n'espère pas le faire descendre jusqu'au chiffre de cinq ans et que d'ailleurs M. Fould ne voudrait pas certainement

l'accorder, M. Herbet proposera de ramener les 20 années à 10 et il regarde cette concession comme considérable, s'il parvient à y faire adhérer M. Fould qu'il ira voir demain dans la matinée avec l'autorisation de son chef. Si M. Fould cède sur le chiffre de 10 ans, une dépêche télégraphique t'en instruira sur-le-champ et je pense que tu pourras la recevoir vers quatre heures.

Dans tous les cas et si M. Malaret était pressé de finir et ne croyait pas pouvoir différer de 24 heures, M. Herbet croit qu'il n'y aurait aucun inconvénient à signer, en laissant en blanc le chiffre des années, sauf à le remplir après coup.

Quoi qu'il arrive et s'il fallait, par suite du refus de M. Fould (ce que je ne pense pas), se soumettre aux vingt années, il y aurait la ressource d'inscrire au projet de loi qui devra être présenté au Conseil d'État un article qui porterait que le Gouvernement de l'Empereur est autorisé à payer sa quote-part du rachat soit intégralement, soit dans un nombre d'années inférieur aux vingt.

Voici, mon cher ami, ce à quoi nous nous sommes arrêtés. Il n'était guère possible de faire davantage pour le peu d'heures qui nous restaient.

En attendant, reçois toutes mes félicitations pour le succès à La Haye, auxquelles j'espère en joindre d'autres pour notre réussite avec la France.

Je suis pressé par l'heure de la poste. Je n'ai plus que le temps de t'embrasser...

Certaines indiscrétions commises par la presse compromirent un moment le succès des négociations avec la Hollande. Le gouvernement de ce pays s'était d'abord montré assez disposé à accepter comme base de rachat du péage la moyenne de dix ans (de 1851 à 1860) et le denier vingt. Il changea d'attitude, la presse ayant estimé qu'il était trop accommodant. Le Cabinet belge eut quelque peine à le ramener à un accord.

DXVIII. — Paris, mercredi 13 mai 1863, 4 heures. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Mon cher ami,

Tu dois avoir, à cette heure, entre les mains ma dépêche télégraphique qui t'annonce que le Gouvernement impérial consent à payer sa quote-part

en *cinq* annuités. C'est mieux que je ne l'espérais et que je ne te l'avais fait pressentir dans ma lettre d'hier.

M. Herbet y a mis beaucoup de bonne volonté et c'est, je crois, sur ses instances que M. Drouyn de L'Huys a prié son collègue des finances de consentir au chiffre de 5 au lieu de 20. On va en donner avis à M. de Malaret.

Ta dépêche télégraphique, qui m'apprend que tu viens de signer avec lui, m'arrive à l'instant.

Je présume que vous aurez laissé le chiffre en blanc comme je te le proposais dans ma lettre d'hier et que vous n'aurez plus qu'à le remplir. *Et nunc gaudeamus !*

En vérité, je dois te le dire à cette heure que tout est fini, moi je doutais fort que tu pusses sortir triomphant de l'entreprise hérissée de difficultés où tu t'engageais.

Bravo aussi pour Brême et Lubeck !

Il n'est pas possible que toute cette affaire si bien menée à fin n'exerce pas une salutaire influence pour les prochaines élections et surtout pour celle de Dinant.

Je t'aime, te félicite et t'embrasse du meilleur de mon cœur.

La ville d'Anvers, comme l'écrivait au lendemain de l'affranchissement de l'Escaut un des plus éminents citoyens de cette ville, était appelée à recueillir les énormes avantages qui résultaient des traités conclus avec les divers gouvernements étrangers. Et cependant, elle n'appréciait pas, ou elle feignait de ne pas apprécier à leur juste valeur et l'acte lui-même et les efforts laborieux, énergiques et persistants qu'il avait fallu faire pour l'obtenir.

La question des fortifications avait provoqué tellement de colères contre le Cabinet auteur du projet, les passions exploitées par les adversaires du Cabinet s'étaient, grâce aux accusations outrageantes du Meeting, élevées à un tel diapason, on ameutait en un mot les électeurs contre « l'ennemi d'Anvers » avec une telle perfidie que Charles Rogier déclina tout mandat dans cette ville qu'il représentait depuis tant d'années.

Sur les conseils de deux de ses amis de Dinant, qui avaient pris pour de l'argent comptant toutes les promesses qui leur avaient été faites par les

électeurs, il accepta une candidature dans cet arrondissement. Il échoua. Son échec fut plus sensible encore à son frère qu'à lui-même...

DXIX. — Paris, 10 juin 1863. *Lettre de Firmin Rogier à Charles Rogier.*

Mon cher ami,

Les destins sont contents.

Je ne te dis pas de quels sentiments je suis agité depuis que ta dépêche télégraphique annonçant la défaite de Dinant m'est arrivée : il était près de six heures et ce retard me semblait avec raison de fâcheux augure. Cependant comment s'imaginer que cet obscur avocat du nom de T... l'emporterait sur celui qui, depuis 33 ans, à rendu à son pays les plus éminents services et qui les avait si heureusement couronnés par la plus glorieuse campagne diplomatique [1]?...

Les velléités de retraite que Firmin Rogier avait eues en 1862 lui revinrent vers la fin de 1863.

Il quittait alors assez fréquemment Paris pour Bruxelles où vivaient tous les êtres qui lui étaient chers. Dès le 27 novembre, il avait remis à son frère sa démission en lui laissant le soin de juger du moment où elle devrait être rendue officielle. Elle le fut en janvier 1864.

DXX. — Bruxelles, 31 janvier 1864. *Lettre de Charles Rogier à Firmin Rogier.*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que le Roi, déférant au désir que vous lui avez manifesté dès le 27 novembre dernier, vous a accordé la démission

---

[1] Trois mois après le corps électoral de Tournai fit rentrer Rogier au Parlement. Et il conserva encore pendant près de quatre ans le portefeuille des affaires étrangères.

honorable de vos fonctions d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Paris.

Vous trouverez sous ce pli une copie authentique de l'arrêté intervenu à cette occasion le 31 de ce mois, arrêté par lequel vous êtes autorisé à conserver dans le corps diplomatique le titre et le rang d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. Je vous remets également la lettre royale que vous avez à présenter à l'Empereur pour mettre fin à la mission que vous remplissiez près de lui.

Votre âge ainsi que le désir de venir vivre au milieu de votre famille vous ont porté à demander votre retraite. Tout en appréciant la valeur de ces motifs, je ne puis que regretter de vous voir renoncer à des fonctions que vous avez remplies avec tant de dévouement et d'une manière si distinguée.

Au moment où, après trente-trois années si utilement employées pour le pays, vous aller rentrer dans la vie privée, le Roi a bien voulu me charger de vous exprimer Ses remerciements pour vos longs et fidèles services, rendus dans des circonstances souvent difficiles; Sa Majesté a exprimé en même temps l'intention de vous donner un affectueux témoignage de Sa bienveillance en vous conférant le Grand Cordon de l'Ordre de Léopold.

Je vous transmets ci-joint votre arrêté de nomination. Vous recevrez ultérieurement les insignes de votre nouveau grade.

Mes collègues et moi nous avons été heureux de nous associer à une mesure qui est la légitime récompense de vos loyaux services et qui vient de couronner une carrière si bien remplie.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, la nouvelle assurance de ma haute considération.

Ch. Rogier.

A Sa Majesté l'Empereur des Français,

Monsieur Mon Frère, des motifs de convenance personnelle ayant porté le sieur Firmin Rogier à désirer de rentrer en Belgique, j'ai cru devoir accéder à ses vœux en mettant un terme à la mission qu'il remplissait auprès de Votre Majesté Impériale. J'aime à croire que cet Envoyé, qui s'est acquitté de cette mission à Mon entière satisfaction, aura su mériter la haute bienveillance de Votre Majesté et J'espère qu'Elle permettra à Monsieur Rogier de lui témoigner en personne la reconnaissance dont il est pénétré pour les marques de bonté dont Votre Majesté a bien voulu l'honorer pendant le séjour qu'il a fait auprès d'Elle.

Je Me félicite de pouvoir moi-même saisir cette occasion de renouveler à Votre Majesté Impériale les assurances de la haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquelles Je suis

Monsieur Mon Frère,
de Votre Majesté Impériale
le bon Frère,
(*signé*) LÉOPOLD.

Château de Laeken, le 26 janvier 1864.

Huit jours avant l'acceptation *officielle* de la démission de Firmin Rogier, M. Beyens qui avait, dans les derniers temps, géré provisoirement les affaires de la Légation, reçut l'avis officieux de sa nomination définitive ([1]). En même temps il fut prié par le Cabinet de Bruxelles d'exprimer au Gouvernement français le désir de voir l'Empereur conférer à Firmin Rogier la Grand'Croix de la Légion d'honneur.

DXXI. — PARIS, 23 JANVIER 1864. *Lettre de M. Beyens à M. Charles Rogier, ministre des affaires étrangères.*

J'ai vu M. Drouyn de L'Huys ([2]) et je l'ai entretenu de l'affaire Grand'Croix.

Le Ministre a été et ne pouvait être que parfait dans son langage et il a rendu à mon excellent Chef toute la justice à laquelle il a droit.

A part les titres officiels de M. Firmin Rogier, il y a encore la vieille amitié de M. Drouyn de L'Huys pour lui ; et ce sera une satisfaction pour le Ministre de proposer cette juste récompense de si longs et si loyaux services.

([1]) Nous avons sous les yeux les lettres particulières, où M. Beyens exprime à son ancien chef, qui le recommanda vivement, et à Charles Rogier, qui contresigna la nomination, des remerciements chaleureux pour *cette fortune inespérée* — le poste de Paris était fort demandé. M. Beyens rendait *grâces au Ciel* que Charles Rogier (dont la position fut menacée en janvier 1863) eût pu *le mener au but suprême d'une carrière commencée sous ses auspices.*

([2]) Il était rentré au Ministère en 1863.

Cependant, et nous devons nous en féliciter plutôt, il n'a pas traité cela legèrement : il a fait ressortir tout le prix de cette suprême distinction, la difficulté de l'accorder en principe à un Ministre plenipotentiaire, la necessité même de la conférer à l'*ancien* diplomate accrédité auprès de l'Empereur, afin de sauvegarder la règle, etc.

Il m'a prié de lui remettre une note pour le guider dans son rapport à l'Empereur — l'essentiel, c'est le temps passé à Paris et l'absence de distinction à l'époque du traité.

Mais pour que le rapport ait bon air, il faudra dire les traités auxquels mon chef a pris part, la date de son grade de Grand officier de la Legion d'honneur, etc.

Les traités, je les connais; la date, je pourrai la savoir, mais, dans le doute, je vous prie de me la dire, si cela est possible sans devoir la demander dans les bureaux.

S'il y a l'ombre d'une hésitation, je verrai l'Empereur.

J'ai terminé de la manière la plus satisfaisante la question « Congrès restreint ».

Enfin, en ce qui me concerne personnellement, M. Drouyn de L'Huys a été on ne peut plus gracieux et m'a déclaré d'une façon très cordiale que ma nomination n'avait jamais fait doute pour lui.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mon entier dévouement.

EUG. BEYENS.

Le Cabinet de Belgique fit remettre par M. Beyens à M. Drouyn de Lhuys la note que celui-ci avait demandée...

DXXII. — PARIS, 26 JANVIER 1864. *Lettre de M. Beyens à M. Charles Rogier, ministre des affaires étrangères.*

... Je me suis empressé de remettre à M. Drouyn de L'Huys la note sur la Grand'Croix et j'aurai demain, je pense, l'occasion de le revoir.

Je vous écrirai aussitôt. Cette haute distinction ne serait que la consécration des sympathies pour Monsieur votre frère, dont je recueille à chaque pas la plus vive expression...

DXXIII. — Paris, dimanche 7 février 1864. *Lettre de M. Beyens à M. Charles Rogier, ministre des affaires étrangères.*

En vous rendant compte de l'audience de l'Empereur, je souhaitais bien vivement de pouvoir vous annoncer une décision dans l'affaire de la Grand'Croix. Mais je vois que des lenteurs seront inévitables. Si bonnes que soient les dispositions, on craindra d'exposer le principe en leur donnant une suite trop immédiate.

L'Empereur a été au moins aussi gracieux que M. Drouyn de L'Huys dans son appréciation des titres exceptionnels de M. votre frère, mais il a recommandé à son Ministre de se prémunir contre l'inconvénient des prétentions que ce précédent pourrait faire naître.

Or, il y a à Paris une demi-douzaine de plénipotentiaires nommés en 1848, après avoir été secrétaires à Paris : et il y a toute chance qu'ils restent à leur poste et que le jour où ils se retireront, ils auront 20 ou 30 ans de premier grade dans notre corps diplomatique. Comme on n'éprouve pour eux aucune sympathie particulière et comme ils n'ont pas posé d'actes importants comme nos traités de commerce, on ne voudrait à aucun prix leur conférer le premier rang dans la Légion d'honneur ; et afin d'éviter un précédent dont ils pourraient s'emparer, on ne croit pas pouvoir exercer envers M. Rogier, même un acte de justice au moment où il prend congé et où cette faveur, malgré la retraite de M. votre frère, serait moralement accordée au Ministre de Belgique à Paris, on ne voudrait pas, en un mot, qu'elle se confondît avec le départ. C'est d'ailleurs la marche que l'on a suivie à l'égard du baron Fagel (1) qui, comme le dit M. Drouyn de L'Huys, n'était pas seulement un vénérable doyen, mais un monument historique d'un autre âge.

Ce n'est pas, en résumé, une affaire ministérielle, mais une affaire de Cour, une question de gracieuseté et je n'ai pas besoin de dire que j'y mettrai tous mes soins et de tout cœur. (*L'affaire échoua.*)

Agréez...

---

(1) Ministre des Pays-Bas.

DXXIV. — Palais du Louvre, 6 juin 1864. *Lettre du maréchal Vaillant à Firmin Rogier.*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que l'Empereur a daigné décider qu'il vous serait offert, en Son nom, un service de dessert provenant de la Manufacture impériale de Sèvres, en souvenir de vos longs et excellents rapports avec le Gouvernement français comme Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges.

J'ai donné les instructions nécessaires à M. l'Administrateur de la Manufacture impériale pour que le présent de Sa Majesté soit mis sur-le-champ à votre disposition.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Maréchal de France
Ministre de la Maison de l'Empereur
et des Beaux-Arts,

Vaillant.

DXXV. — *Discours prononcé aux obsèques de Firmin Rogier à Bruxelles, le 4 novembre 1875, par M. le comte d'Aspremont-Lynden, ministre des affaires étrangères.* (Moniteur belge, n° 309, vendredi 5 novembre.)

Messieurs [1],

Avant que la dépouille mortelle de Firmin Rogier soit déposée dans la tombe, laissez-moi rendre à sa mémoire, au nom du pays et du Gouvernement, un dernier et solennel honneur.

---

[1] On aura aisément, d'après les documents et les notes qui précèdent, rectifié de légères inexactitudes et complété quelques détails.

Le *Moniteur*, dans le même numéro d'où nous extrayons ce discours, dit : « Les honneurs militaires n'ont pas été rendus, la famille en ayant décliné l'offre et voulant donner à ces obsèques le caractère de simplicité conforme aux sentiments du regretté défunt ».

On lit dans un journal du temps : « L'épisode le plus touchant a été l'entrée dans la chambre mortuaire de M. Paul Devaux. Le vétéran de nos luttes parlementaires s'appuyait sur le bras de son fils, M. Jules Devaux : son arrivée a fait sensation. M. Charles Rogier sanglottait comme un enfant en serrant la main de son vénérable ami ».

Jeune encore, admirablement préparé par de fortes études littéraires à la carrière dans laquelle il devait se distinguer plus tard, il prit une part active au mouvement politique qui fit éclore notre émancipation nationale; il était de cette vaillante phalange de 1830 qui réalisa l'idéal auquel nos pères ont vainement aspiré, une patrie indépendante et libre; il était de ceux qui ont concouru, avec un infatigable courage, à faire la Belgique ce qu'elle est aujourd'hui dans le monde.

Dès le mois de novembre 1830, le Gouvernement provisoire l'adjoignit à la mission du comte de Celles à Paris. Engagé ainsi dans la carrière diplomatique, Firmin Rogier justifia toutes les espérances qu'on avait fondées sur lui : ses relations antérieures avec les hommes politiques qui dirigeaient alors les affaires en France lui permirent de rendre à son pays les plus utiles services. Aussi, lorsque la création d'une mission permanente à Paris eut été résolue et confiée au comte Le Hon, y avait-il sa place marquée. Adjoint d'abord à cette mission comme premier secrétaire, il ne quitta plus la Légation de Paris, où il remplit successivement les fonctions de conseiller, de chargé d'affaires et, enfin, d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, succédant en cette qualité au prince de Ligne, lorsque après les événements de février 1848, et les relations étant établies entre le Gouvernement du Roi et la République française, le Prince résigna la mission qu'il remplissait auprès du roi Louis-Philippe.

Appelé à diriger l'une de nos légations les plus importantes, Firmin Rogier s'acquitta avec honneur et succès de cette tâche parfois ardue et délicate, toujours laborieuse. A une connaissance approfondie des hommes et des choses, il joignait une grande expérience des affaires diplomatiques. Pendant la période agitée et incertaine qui suivit la Révolution de 1848, il sut maintenir avec habileté et prudence de bons rapports entre les deux États. Il apporta le même tact dans l'accomplissement de ses fonctions sous le régime qui suivit, tout en veillant constamment à défendre les droits et les intérêts de la Belgique.

Ce n'est pas ici le moment de retracer tous les services rendus pendant cette longue période de 1848 à 1864; qu'il me soit permis seulement de rappeler la part que Firmin Rogier prit aux négociations commerciales de 1852 et surtout aux conventions et au traité de commerce de 1861. Il eut, avec l'autre plénipotentiaire du Roi, l'honorable M. Liedts, l'honneur d'apposer son nom à cet acte qui est, aujourd'hui encore, la base des relations économiques des deux nations.

Après une carrière si bien et si honorablement remplie, Firmin Rogier sollicita en 1864 son admission à la retraite. Le Roi, tout en regrettant

d'être privé du concours d'un de ses serviteurs les plus dévoués, accéda à cette demande, et lui conserva le titre honorifique de ses hautes fonctions et lui conféra, comme un témoignage éclatant de sa satisfaction, le grade de grand cordon de son ordre.

Rentré dans la vie privée, Firmin Rogier passa à Bruxelles les dernières années de sa vie, au milieu des soins affectueux de sa famille et d'un cercle d'amis dévoués. Homme d'un esprit fin et cultivé, d'un caractère, justement honoré, entouré de l'estime et de l'affectueuse amitié de tous, il jouissait, dans sa verte et vigoureuse vieillesse, de ce repos avec dignité auquel il avait tant de droits. Et quel bonheur pour lui de retrouver, après une longue séparation, son frère Charles, compagnon de ses premiers travaux, patriote éminent de 1830, dont le nom est acquis à l'histoire nationale, ce frère qui l'aimait tant !

Des hommes comme Firmin Rogier ne meurent pas tout entiers : le souvenir du bien qu'ils ont fait leur survit dans la mémoire de tous.

En mêlant nos profonds et sympathiques regrets aux larmes de ses parents et intimes amis, disons-leur de ne point pleurer comme ceux qui n'ont pas d'espérance. Lorsque la mort frappe et brise les liens de famille et d'amitié, nous avons en nous-mêmes le sentiment invincible de notre immortalité. Ceux qui nous quittent nous donnent rendez-vous dans un monde meilleur.

Dieu console et Dieu récompense.

Adieu !

TABLE DES DOCUMENTS

TABLE ALPHABÉTIQUE

Pour la même raison que j'ai respecté d'une façon absolue le texte des documents, j'ai, dans la mesure du possible, respecté l'orthographe des noms qui y figurent.

Les indications complémentaires ont eu pour but de faciliter les recherches et d'éviter toute confusion.

Si un nom se trouve plusieurs fois dans la même page, un astérisque le fait savoir au chercheur.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

W

X

Y

Z

ERRATA

Pages	*Au lieu de*	*Lire*
23	Brisson	Bresson.
48	de Coppyn	de Coppin.
66	Ponsouby	Ponsomby.
222	Epinay	Epinoy.
226	CLXIII	CLXVIII.
370	Lellot	Lellô.
370	général de Saint-Arnauld	général Saint-Arnaud.
421	Omer	Omar.
424	Hatzveld	Hartzfeld.
451	*Roman d'une conspiration*	*Souvenirs.*
464	Lacour de	De la Cour.
510 et 531	Schleintz	Schleimitz.
542 et 537	Russel	Russell.
555	I-Ching, empereur de la Chine	Yih-Chiang, empereur de la Chine.

TABLE GÉNÉRALE

CIRCULATE AS MONOGRAPH

